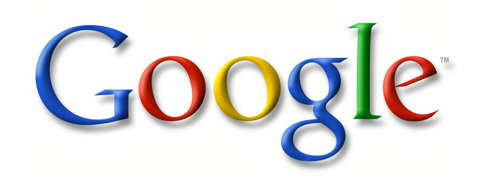




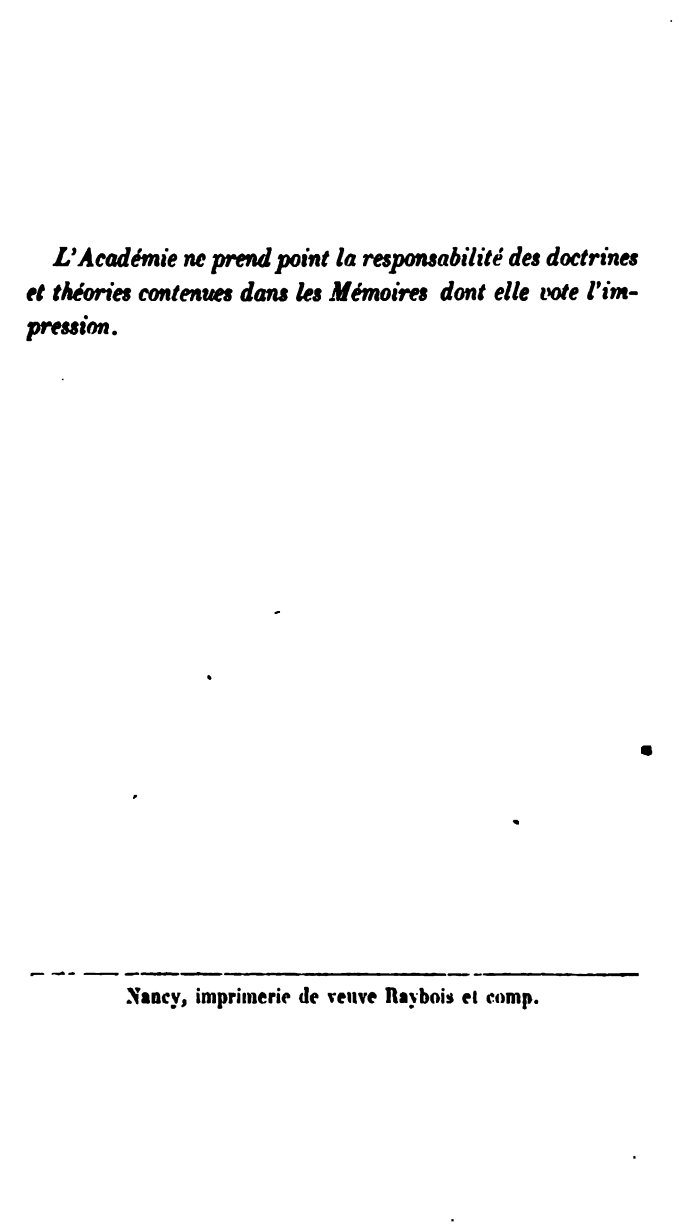




MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS.



L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Nancy, imprimerie de veuve Raybois et comp.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

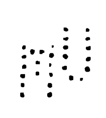
1855.



NANCY,

GRIMBLOT ET VEUVE RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,
Place Stanislas, 7, et rue Saint-Dizier, 125.

1856.



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS.

SÉANCE PUBLIQUE DU [illegible] MAI 18[illegible].

SÂTI,

SOUVENIRS D'ORIENT;

DISCOURS DE RÉCEPTION

PAR M. A. DE METZ-NOBLAT.

MESSIEURS,

J'ai bien tardé à vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en me recevant parmi vous. Si c'était par ma faute, je ne me le pardonnerais pas. Aussi n'en est-il rien, je vous l'assure, et si cela m'eût été permis, j'aurais mis le plus grand empressement à vous dire combien j'attache de prix à la faveur enviée dont peut-être votre indulgence m'a trop tôt jugé digne. Personne, en effet, ne peut sentir plus vivement que moi, à quel

degré il est flatteur d'être admis dans une compagnie que vos mérites nombreux et divers maintiennent au rang élevé que lui avait assigné la pensée de votre auguste fondateur.

Mais vous ne souffririez pas, Messieurs, que je rendisse moins brièvement hommage à vos éminentes qualités, vous qui poussez le désintéressement de vous-mêmes, jusqu'à ne point exiger de vos récipiendaires qu'ils payent leur dette de reconnaissance envers l'Académie par l'éloge du membre auquel ils succèdent ; vous qui, plus soucieux de mettre en relief les titres des nouveaux venus à vos suffrages que ceux de votre société à leur gratitude, trouvez bon que tout candidat heureux débute par vous parler de ses propres études, c'est-à-dire, de lui-même, après tout, quoique par un détour rassurant pour sa modestie.

C'est surtout comme économiste, Messieurs, que vous m'avez accueilli. C'est donc, — pour user d'une liberté que vous avez laissé devenir coutume, et à laquelle vous vous prêtez de si bonne grâce qu'en cédant à son penchant on croit remplir un devoir, — c'est de la science économique que je devrais vous entretenir. Mais, au risque d'abuser de votre courtoise et hospitalière condescendance, j'ose vous supplier d'ajouter une nouvelle marque de bonté à celles dont vous m'avez déjà comblé, en me dispensant de traiter aujourd'hui devant vous un sujet d'économie politique. Cette science, vous le savez, ne jouit point de la faveur publique, et naguère un

homme d'État la définissait « de la littérature ennuyeuse. » Il y a bien des gens de son avis, et je connais plus d'un homme du monde ou d'affaires aux yeux de qui c'est la plus ennuyeuse des littératures. Assurément, Messieurs, cette manière de voir n'est point la vôtre, et ma présence ici en est la preuve ; mais, puisque c'est en public que doivent vous être rendues les grâces auxquelles vous avez de si justes droits, permettez-moi de ne point braver l'impopularité du genre d'études auquel je me suis plus spécialement livré, et de ne point prévenir contre moi, par le titre seul de mon discours, un auditoire dont j'ai déjà trop lieu de redouter les critiques.

Péril pour péril, autorisez-moi à aborder un genre dans lequel je suis, il est vrai, parfaitement inexpert, mais qui, m'aidant au lieu de m'empêcher, me laisse quelque espoir de ne point lasser outre mesure l'attention complaisante des personnes attirées par l'éclat ordinaire de vos solennités annuelles. Consentez à ce que, me prévalant d'un exemple que vous n'avez certainement pas oublié, je vous parle de mes souvenirs de voyage, et d'un pays vers lequel le bruit du canon vient d'attirer tous les regards.

Vous me pardonnerez, Messieurs, je l'espère, d'avoir permis à mon imagination de seconder quelque peu ma mémoire.

I.

Dès 1843, il existait un service régulier de bateaux à vapeur entre Constantinople et Trébizonde. La fantaisie me prit de pousser jusque là. Parti de France avec un bagage scientifique fort léger, je n'avais qu'une idée très-confuse des souvenirs historiques que je rencontrerais dans l'antique *Trapezus*. Le nom de Trébizonde me rappelait bien l'existence d'un de ces empires à nom sonore, auxquels les exigences de la rime donnent une célébrité où l'oreille a plus de part que l'esprit, mais j'ignorais que cette ville fût contemporaine de Troie, et que, vingt-cinq siècles plus tard, elle eût servi de refuge à un Commène, après la prise de Byzance par les Latins. C'était le désir de voir un coin peu visité de la vieille Asie, et de vrais Turcs encore coiffés du turban classique; c'était l'amour de la couleur locale, en un mot, qui m'attirait au pied des montagnes d'Arménie. Je communiquai mon projet à un compatriote, touriste comme moi et fort curieux de pittoresque. Il me fut aisé de l'entraîner. En regardant le soleil se coucher derrière Stamboul, du haut du Champ des Morts de Péra, nous convînmes, M. de Brémond et moi, d'aller le voir se lever derrière les cimes du Caucase.

Le lendemain, vers le soir, nous passions le long des sombres rochers, tachés de mousses jaunissantes et de blanches fortifications, qui forment l'entrée septentrionale

du Bosphore. De construction anglaise, commandé par un Anglais, mais décoré d'un nom turc et d'un pavillon ottoman, notre steamer aux flancs noirs et au noir panache, fendait intrépidement les flots solitaires du Pont-Euxin. Le ciel était couvert de gros nuages, dont les teintes ardoisées se reflétaient dans les eaux. Elles méritaient ce jour là leur sinistre nom de mer Noire. Notre navigation fut cependant très-paisible, et, malgré un vent d'Est assez frais, nous passâmes à heure dite devant la rade vide et le château désert de Sinope, colonie grecque que sa résistance à Lucullus n'avait pas préservée de l'oubli, mais qui est redevenue fameuse au même titre que Navarin. La mer était calme et bleue comme à Naples, lorsqu'après avoir doublé l'église d'Aya Sophia, séparée de la ville par des jardins et des cimetières, puis les murailles crénelées et couvertes de lierres, les minarets à raies blanches et noires de la cité, notre bâtiment s'arrêta au pied d'un coteau à base rocheuse, aux flancs ombragés, et couronné de maisons de bois, dont les auvents se détachaient sur le ciel, ou sur les vertes pentes des montagnes qui de tout un côté dominent Trébizonde.

Quelques barques nous entourèrent aussitôt à distance. Les formalités de quarantaine à peine remplies, trois ou quatre Grecs vinrent nous offrir leurs services en mauvais italien. Sachant par expérience à quelle sorte de gens nous avions affaire, nous éprouvions beaucoup de répugnance à nous embarrasser d'un de ces serviteurs à

toute fin, qui, dans les Echelles du Levant, usurpent, au grand déplaisir des interprètes diplomatiques, le titre pompeux de drogman. Nous ne pouvions cependant nous suffire à nous-mêmes dans un port aussi peu fréquenté des Européens. La physionomie du moins empressé de ces inévitables personnages plut à M. de Brémond. C'était un homme de taille moyenne, bien découplé, qui paraissait avoir une trentaine d'années. Il portait un costume *franc* : pantalon, veste ronde et casquette ; ce qui, pour mon compagnon de voyage, aurait été une objection insurmontable, s'il n'avait racheté ce tort fort grave par une chevelure brune et abondante, un sourcil bien arqué, des yeux noirs, un nez aquilin, une moustache épaisse, des dents blanches et bien rangées, un menton rond et court ; en un mot, c'était un fort beau garçon. Quand par son caractère énergique autant que par la régularité des traits, sa figure n'aurait pas été faite pour plaire tout d'abord à un artiste, chacun eût été prévenu en sa faveur par la réserve à la fois timide et fière avec laquelle il se présentait. Cette attitude était d'autant plus remarquable qu'elle contrastait singulièrement avec l'humilité loquace et l'obséquieuse importunité de ses concurrents. Nous lui demandâmes, selon l'usage, s'il avait quelques certificats des personnes auxquelles il avait servi plus ou moins récemment d'interprète. Il tira seulement alors de sa poche (ses rivaux avaient le leur tout ouvert à la main), un carnet, sur lequel étaient écrites, en russe, en anglais, en français, en italien et en grec, des attestations de zèle,

d'intelligence et de probité. Nous ne les lûmes pas toutes, et pour cause, mais nous remarquâmes qu'aucune n'était datée de Trébizonde. La plupart l'étaient de Taganrog et d'Odessa. Cela ne promettait pas un guide bien sûr ; mais la bonne mine du candidat était pour M. de Brémond une raison décisive, et il conclut avec lui.

Il ne nous fallut pas longtemps pour découvrir que Sâti était peu au courant des choses du lieu. Pour ses débuts, il nous logea fort mal. Point d'auberges en ce pays : nous prîmes gîte chez un petit marchand génois, qui nous céda toute sa maison moyennant finance. Elle se composait d'une chambre de huit pieds carrés, précédée d'une galerie à laquelle on arrivait par une manière d'escalier extérieur. Le tout se trouvait au milieu d'un petit enclos, planté de mûriers, de vignes et de figuiers. La femme de notre hôte, originaire de l'île de Tinos, fut préposée aux soins de la cuisine. Il se trouva qu'elle était parfaitement indigne de notre confiance, et que la maison était un vrai cabinet d'entomologie : nous ne pûmes ni manger, ni dormir. Mêmes déconvenues, quand il fut question de visiter la ville et les environs. Sâti ne savait le chemin ni le nom de rien. Le seul service véritable qu'il nous rendit, consistait à traduire, de l'italien en turc ou en grec, les questions que nous adressions par son intermédiaire aux habitants du pays. Et cependant nous nous attachions à lui. Il avait un langage et des sentiments au-dessus de sa condition. S'il ne connaissait rien de Trébizonde, il savait sur la Turquie en

absorbe l'intelligence, quand Sâti intervint dans la conversation :

— Leurs seigneuries ont été à Kadi-Keuï? dit-il avec un embarras que la simplicité de la question n'expliquait nullement.

— Oui, fis-je, en éloignant mon papier, et en inclinant la tête comme pour étudier mon effet, mais en réalité pour observer Sâti à la dérobée. Est-ce que vous le connaissez ?

— Oh! beaucoup...... c'est-à-dire que j'y ai été quelquefois.

Je laissai exprès tomber le discours. Le pauvre Sâti n'y tint pas.

— C'est une bien belle ville, reprit-il en poussant un soupir.

— Vous voulez dire que du rivage on a une très-belle vue, car la ville est fort maussade.

— Ah! Excellence, il y a à Kadi-Keuï de bien jolies filles.

— Une surtout, n'est-ce pas, Sâti? s'écria malignement M. de Brémond, qui jusque-là n'avait pas paru prendre garde à ce qui se disait à quelques pas de lui.

Nous nous retournâmes tous deux pour regarder la figure de notre drogman. Il était pâle, et cherchait en vain à cacher son émotion. Il ne répondit rien, détourna la *tête*, et regagna tristement sa première place. Il était clair qu'il ne se souciait pas de pousser plus loin ses

confidences, et qu'il y aurait eu de la cruauté à lui faire subir un interrogatoire.

Au bout de quinze jours nous avions vu et revu Trébizonde, son rivage rocheux et dentelé, son vieux monastère, asile d'un empereur, ses mosquées bicolores, son enceinte de tours, ses ravins ombreux, les bois de cyprès de ses cimetières ; nous avions gravi les pentes accidentées des montagnes auxquelles elle s'appuie; nous étions même allés jusqu'à Gevislik sur la route de Perse ; nous avions admiré vingt fois au moins les brillants et harmonieux effets de lumière que présente soir et matin l'horizon du côté de la Circassie ; nous étions blasés sur les hauts turbans négligemment enroulés et sur les vestes à manches ouvertes et flottantes des hommes, sur les masques en crin noir et sur les épais *yaschmaks* des femmes ; sur la vertueuse terreur que nous leur inspirions, sentiment qu'elles exprimaient en prenant la fuite à notre approche, ou en collant contre la muraille leur visage déjà voilé pendant que nous passions près d'elles. Un bateau à vapeur de la compagnie autrichienne devait bientôt arriver et repartir immédiatement. Nous annonçâmes notre prochaine séparation à Sâti. Il témoigna un vif regret de ne pouvoir nous accompagner à Constantinople.

Le jour même de notre départ, comme je terminais mes paquets tandis que M. de Brémond était allé achever un croquis, Sâti revint sur le chagrin qu'il éprouvait de rester en arrière. Son sentiment était trop vif pour être

attribué à la seule rupture des bons, mais éphémères rapports que nous avions eus ensemble. Plusieurs fois il avait ouvert la bouche comme pour ajouter quelque chose à l'expression répétée de sa peine, mais n'avait pas pu articuler une seule syllabe. Moitié compassion, moitié désir de percer le secret de sa situation, je vins à son secours.

— Puisque vous avez si grande envie de venir à Constantinople, lui dis-je, venez en même temps que nous sur la *Marianne*. Ce que vous venez de gagner à notre service est plus que suffisant pour payer votre passage.

— Sans doute, Excellence, me répondit-il avec découragement, mais j'avais des dettes qu'il fallait bien acquitter. Dieu ait pitié de moi... ! mais je ne suis pas un voleur.

L'accent avec lequel furent prononcées ces dernières paroles disait assez que la tristesse ordinaire de Sâti était l'effet d'un remords.

— Que feriez-vous à Constantinople pour gagner votre vie? repris-je après un instant.

— Ce que je fais ici, Excellence.

— Pas si facile que vous croyez, Sâti. Vous savez votre Trébizonde depuis que nous vous l'avons montrée, mais Constantinople ne s'apprend pas en quelques jours. Vous y trouveriez d'ailleurs de nombreux et d'habiles concurrents.

— Oh! sur ce point, Excellence, je n'ai nul souci. Je

connais Constantinople comme un rat connait son trou.

— Seriez-vous de Galata, par hasard? Mais, au fait, vous nous parliez l'autre jour de Kadi-Keuï avec l'admiration d'un natif.

Au nom de Kadi-Keuï, la figure de Sâti se bouleversa de nouveau. Il baissa la tête, après m'avoir jeté un regard que je n'oublierai jamais. Pour son malheur, je cédai à cette muette supplique.

— Eh bien! lui dis-je, je vous emmène avec moi. Je paierai votre passage. Allez retenir votre place.

Aussitôt les nuages qui assombrissaient son front se dissipèrent comme par enchantement, et il me montra par le tremblement de sa voix et par les larmes qui mouillèrent sa paupière, la reconnaissance que ses lèvres ne pouvaient pas exprimer.

Quelques heures après, il s'embarquait avec nous sur un pyroscaphe du Lloyd. Aucun incident notable ne signala notre retour. Je remarquai seulement que la joie de Sâti diminuait à mesure que nous approchions du but de ses désirs, et que loin de produire en lui aucun transport de bonheur, la vue du Bosphore, de Bouyoukderé et enfin de Top-Hana, le jeta dans une morne stupeur. Il était comme atterré.

le giron de son Eglise, et avait vécu pendant trois ou quatre ans de quelque métier subalterne ; mais que le mal du pays l'avait gagné, et que, contre toute prudence, il était revenu à Constantinople, comptant sans doute sur son costume européen, sur le secours du barbier, sur la facilité de vivre ignoré dans une ville étendue et populeuse, et par dessus tout sur le bénéfice du temps, pour échapper aux périls qu'il osait affronter. La police turque est faite avec une telle incurie, qu'il y aurait vraisemblablement réussi, s'il n'avait eu le malheur de rencontrer sa propre femme, qui, cachée sous le *yaschmak* et le *feredjé,* l'avait observé sans exciter sa défiance, et dont le premier mouvement avait été de l'apostropher et de jeter des cris qui attirèrent l'attention d'un poste voisin. Une discussion entre un chrétien et une femme musulmane était une bonne aubaine pour des soldats osmanlis. Ils s'emparèrent immédiatement du *djaour* malgré les rétractations de l'Ariane turque, apaisée par la vue des fusils et trop tard éclairée sur les suites probables de cette bruyante reconnaissance. L'affaire avait dès lors suivi son cours. On avait instruit le procès dans le plus profond mystère, prévoyant bien qu'au premier mot dit de l'autre côté du port, on aurait à compter avec les puissances européennes. Échapper aux réclamations presque inévitables de la Diplomatie d'une part, et aux pressantes sollicitations du cheik-ulislam de l'autre, c'est à quoi le grand-vizir serait arrivé s'il avait pu ramener son prisonnier à l'islamisme. Aussi y avait-il employé tous les

spectacle que j'allais chercher, les moindres incidents de ce trajet, que je faisais cependant tous les jours et qui n'avait rien de nouveau pour moi, sont restés profondément gravés dans ma mémoire, tant la surexcitation de mon système nerveux donnait de vivacité à toutes mes impressions. Encore aujourd'hui, je reconnaîtrais les trois derviches tourneurs que nous rencontrâmes devant leur tekié; je vois un combat de chiens sur le corps éventré d'un cheval, au bas du cimetière qui longe la muraille génoise; j'entends le charmant timbre de voix d'une femme turque, qui me demanda l'aumône, dans son doux et harmonieux idiôme, devant la petite fontaine qui touche à la porte du faubourg; je me rappelle avec la plus minutieuse exactitude le visage et le costume du caïkdji qui nous fit traverser la Corne d'Or. Nous débarquâmes à Balouq-Kapoussi. L'exécution devait avoir lieu dans Balouq-bazar, à cent pas de là. Bientôt je perdis M. de Brémond dans la foule. Elle était compacte, mais silencieuse. Toutes les boutiques ou échoppes de la rue étaient fermées. Je me postai assez loin du groupe de *zaptiés* qui indiquait la place où le supplice aurait lieu, craignant de n'en pouvoir supporter l'horreur de plus près. Il était environ quinze heures à la turque.

Après vingt minutes, qui me parurent un siècle, un frémissement sourd parcourut la foule. Le condamné approchait, précédé d'un détachement armé. Il venait du côté d'Yâli-kiosque. De l'angle où je me trouvais, je voyais l'escorte de face. Je sentis mes jambes trembler;

qu'à la condition d'apostasier, il avait eu la faiblesse d'embrasser l'islamisme pour se sauver; mais qu'il avait bien racheté ce tort par la fermeté de son attitude, cette fois, en prison, devant ses juges et devant l'arrêt capital. Pour échapper aux exigences contraires de l'Uléma et de la Diplomatie, ce qui n'était possible qu'en lui arrachant un acte de soumission telle quelle au Coran, on avait été jusqu'à feindre plusieurs fois de le conduire au supplice. Il ne s'était pas laissé intimider un seul instant. M. de Brémond, qui était survenu, raconta que son courage avait été incroyable. Point de pope pour le consoler, le soutenir, lui parler de Dieu et de l'éternité. Les mains liées derrière le dos, il s'était agenouillé sur le pavé sans chanceler... La main du tchaouch était mal assurée. Pour lui abattre la tête il avait fallu plusieurs coups. Au troisième, il levait encore les yeux vers le ciel... Comme outrage, son chef décollé fut placé entre les jambes de son cadavre, étendu la poitrine contre terre, au milieu de Balouq-bazar.

Un voyageur érudit qui se trouvait là, s'écria : « c'est une scène du temps de Néron ou de Dioclétien. »

— Ou de Philippe II, ou d'Elisabeth, ajouta M. de Brémond. Toutes les religions ont été persécutrices. Toutes, au moins, punissent avec rigueur la désertion de leur foi.

— Soit, répondis-je, mais avec cette différence, que ce qui règne ici comme principe, n'est chez nous qu'un fait; si bien que l'esprit de douceur de l'Evangile en triomphe peu à peu.

narets sur l'azur d'un ciel méridional; aux flancs plantés de jardins et de grands arbres, garnis de maisons en bois peint, pittoresquement groupées; aux rives sinueuses, ornées de mosquées et de platanes, de kiosques et de fontaines, animées par une population nombreuse aux vêtements de couleur éclatante, formant une multitude d'anses ou de criques, où se pressent des milliers de grands navires et de légers bateaux se croisant en tous sens. Aller à Constantinople est devenu bien facile; longtemps encore en revenir sera difficile. Je ne pouvais m'y décider.

Tout a une fin cependant. L'hiver approchait, et le moment vint où il me fallut absolument faire mes préparatifs de départ pour l'Egypte. Je pris donc un caïk, et, longeant la Tour de la Fille, la pointe de Scutari et les hauteurs d'Haïdar-Pacha, j'allai prendre congé de M. d'Anglars, mort depuis à Kamiesch, où il remplissait les fonctions de commandant de place, et alors officier instructeur au service du Sultan. Il habitait une maison isolée, voisine de Kadi-Keuï, et des fenêtres de laquelle on apercevait plusieurs bataillons ottomans qu'il était chargé de former aux manœuvres occidentales. Devant un rideau de noirs cyprès, les cônes vert pâle de leurs tentes étaient régulièrement alignés. Alentour, on voyait circuler d'un pas lourd et d'un air gauche, les malheureux Asiatiques qui venaient d'échanger leurs amples vêtements contre l'étroit pantalon et le justaucorps de nos soldats.

Après une conversation dans laquelle M. d'Anglars me parla de ses élèves, des officiers surtout, en termes qui n'eussent pas fait espérer les gloires de Kars et de Silistrie, je déposai le chibouq pour lui serrer une dernière fois la main. Il voulut me reconduire jusqu'à mon bateau, qui m'attendait à l'échelle principale de la vénérable Chalcédoine.

A peine avions-nous fait quelques pas dans l'intérieur de la ville, ou plutôt du village, que nous entendîmes le chant nasillard du clergé grec, auquel répondaient des cris et des sanglots. C'était un enterrement. Nous nous rangeâmes pour le laisser passer. Selon l'usage oriental, le cercueil était découvert. De la plate-forme d'une foinesnt sur laquelle je m'étais réfugié, je voyais très-bien le corps : c'était celui d'une femme encore jeune. Elle était couverte de riches vêtements, et son front était orné d'une couronne de roses blanches. Malgré sa maigreur et sa pâleur, malgré la contraction cadavérique de ses traits, on voyait qu'elle avait dû être belle.

M. d'Anglars me montra au milieu des pleureuses gagées qui agitaient leurs *keffiés* en signe de désespoir, et presque en tête des parents et amis qui formaient la queue du funèbre cortége, un homme à cheveux blancs, visiblement accablé de douleur.

— Voilà le kodja-bachi de Kadi-keuï, me dit-il. C'est le père de Coudriotis..... Vous savez ce Grec qui a été décapité.....

— Malheureux ! m'écriai-je. Serait-ce sa fille ?

— Non, mais la fiancée de son fils. Lorsque Coudriotis renia sa foi, on crut qu'elle en mourrait. Depuis, elle a toujours été malade. La catastrophe de l'autre jour l'a achevée.

La vive impression produite sur Sàti par le nom seul de Kadi-Keuï s'expliquait parfaitement.

Nous reprimes le chemin du port.

— J'avais pourtant ouï répéter plus d'une fois qu'on ne meurt jamais d'amour, dis-je à M. d'Anglars, de l'air le plus dégagé qu'il me fut possible.

— A Paris, me répondit-il. Mais en Turquie.....!

BRACONNOT

SA VIE ET SES TRAVAUX

DISCOURS DE RÉCEPTION

PAR M. J. NICKLÈS.

Messieurs,

Dans le décret de fondation de votre Académie, le roi Stanislas a écrit l'article 35 ainsi conçu : « Il sera travaillé à une histoire générale de Lorraine ; cet ouvrage se fera par la Société, en commun, sur les mémoires qui lui seront présentés par les Académiciens ». Appelé par vos bienveillants suffrages à compter désormais parmi les coopérateurs de cette œuvre, je viens, dans la mesure de mes moyens, vous apporter le tribut de mes efforts. Bien qu'il concerne un personnage lorrain, et de grandes choses accomplies par lui en Lorraine, je n'aurai à parler ni de tournois ni de batailles ; il ne s'agira ni de ducs ni de hauts barons.... Il ne sera question que d'un homme simple et modeste comme son nom, qui a vieilli loin des affaires et qui, s'il n'a pas fait beaucoup de bruit de son vivant, n'en vivra pas moins dans la mémoire de la postérité. La

postérité ! elle aura oublié plus d'un nom qui se croyait impérissable ; elle aura fait justice de plus d'une ambition, mais tant qu'elle cultivera les arts et les sciences et que l'intelligence humaine y sera en honneur, elle se souviendra du chimiste lorrain qui, naguère encore, était associé à vos travaux et dont les conquêtes, réalisées sans effusion de sang, n'ont eu pour but que le progrès de la science et le bien de l'humanité.

Voilà ce que retiendra l'histoire générale; voilà ce que retiendra l'histoire de l'esprit humain. L'histoire de la science qui résume la carrière d'un homme par un mot, rarement par une phrase, s'inquiètera moins de l'origine de notre héros ; elle pourra oublier qu'il est né à Commercy et qu'il a fait ses études à Strasbourg ; mais elle n'oubliera pas que les victoires qu'il a remportées sur la matière, il les a gagnées avec les moyens les plus restreints et les moins coûteux, les procédés les plus simples ; qu'il est arrivé à une juste renommée sans jamais paraître sur ce grand théâtre où se forment des réputations trop souvent éphémères ; que loin de briguer les honneurs, il les a forcés à venir le chercher. Elle se rappellera que jusqu'à ses derniers instants il a travaillé, n'ayant pour stimulant que le désir de contribuer au progrès de la science et la juste ambition de se survivre, réalisant ainsi la devise du vrai savant : « *La science pour la science.* »

(Le discours prononcé à la Séance publique n'était qu'un extrait de ce qui va suivre.)

Côte, fut élevée par son oncle, l'abbé Prenelle qui ne négligea rien pour assurer à sa nièce une instruction sérieuse et solide; elle se maria à Commercy, le 3 août 1779, avec le jeune avocat. Les époux demeurèrent au presbytère; ils y eurent deux fils, Henry, l'aîné, et André qui vit le jour le 19 août 1781.

Les premières années de notre futur chimiste s'écoulèrent paisiblement au sein de cette intéressante famille. Il a laissé dans ses papiers des souvenirs de ces premiers temps; c'est une pièce de vers, en double copie, composée, sans doute, par son père « pour la fête de M. Prenelle, curé de Commercy, le 6 juin 1784, par ses petits-neveux, Henry et André Braconnot, » pièce de circonstance qui constate que le digne abbé leur servait de père à tous.

Mais ce bonheur intime ne devait pas durer; le jour des épreuves était proche, le bon oncle Prenelle mourut et bientôt après, le 17 avril 1787, mourut aussi Braconnot père, laissant une veuve de 30 ans, une fortune modeste et deux garçons dont la vivacité et l'esprit d'indépendance s'étaient depuis longtemps révélés.

Le premier soin de la pauvre mère fut de placer son fils aîné au collége de Commercy; c'était une école tenue par des Bénédictins, dans laquelle, suivant l'usage du temps, on stimulait le zèle des élèves par des châtiments corporels. Ce mode d'éducation, peu goûté de notre jeune écolier, produisit un effet tout contraire à ce que les bons Bénédictins en attendaient; ce que l'enfant

à l'époque où, maître de sa vocation, il pouvait, sans réserve, s'abandonner à ses goûts pour la science, seront sans doute étonnés des révélations que je viens de faire; mais en considérant l'activité fiévreuse que le chimiste a déployée depuis, ils comprendront que l'épithète de paresseux, méritée par l'écolier, ne désignait chez lui qu'un état relatif, car il n'était nullement paresseux lorsqu'il faisait l'école buissonnière, et certes, avec une direction plus intelligente, on eût pu faire de lui un bon élève; il eût même suffi de peu d'observation pour s'en apercevoir. En effet, il ne rentrait jamais de ses excursions dans les bois sans rapporter quelque plante qu'il séchait ensuite, soigneusement, entre les pages d'un livre; petit à petit, il se créa un herbier qu'il conserva avec le plus grand soin, qu'il classa à sa manière; car il ignorait, le pauvre enfant, qu'il existât une science qui traite de ces choses là.

Cet herbier, premier témoignage de sa vocation future, a été précieusement conservé par lui pendant plusieurs années. Forcé ensuite de l'abandonner, il devait lui faire place dans ses souvenirs, car il avait le culte des souvenirs et la mémoire du cœur. Nous avons vu qu'on a trouvé, dans ses papiers, une pièce de vers, datée de 1784, et adressée à son bienfaiteur l'abbé Prenelle; eh bien! parvenu au faîte de la réputation il songeait, avec bonheur, à l'herbier qu'il s'était instinctivement composé dans son enfance, et la parente dévouée qui a consacré son existence à sa mère et à lui, l'en a entendu parler

sincère attachement aux deux jeunes gens, Henry et André, ne tarda pas à devenir le mari de madame Braconnot. Elle avait été plus d'une fois recherchée en mariage, mais, mère avant tout, elle était bien résolue à n'accorder sa main qu'à celui qui aimerait le plus ses enfants. M. Huvet connaissait-il ces dispositions? On l'ignore, mais ce qui est certain, c'est qu'il fit assez de démonstrations pour en imposer à la pauvre mère, bien que les avances faites aux enfants restassent sans écho.

Tout changea quand le mariage fut accompli. M. Huvet était père d'une jeune fille qu'il avait eue d'une première union; jaloux de l'affection que madame Braconnot, maintenant madame Huvet, témoignait à ses deux fils, il devint leur ennemi et n'eut rien de plus empressé que de les éloigner.

Les événements favorisèrent ces projets; le docteur Huvet venait d'être nommé médecin militaire aux hôpitaux de Strasbourg; avant son départ, il plaça Henry chez le citoyen Graux, pharmacien à Nancy. Le citoyen Graux passait pour un praticien éclairé; c'est dans son laboratoire que les goûts du futur chimiste se trahirent. La chimie pharmaceutique se bornait, à la vérité, à peu de chose à cette époque, cependant il y avait çà et là quelques opérations, telle que la préparation de l'éther, celle de l'esprit de Mindererus ou acétate d'ammoniaque, du calomel, du kermès, du soufre doré, etc., qui offraient un caractère vraiment scientifique et qui suffirent à faire comprendre au jeune novice qu'à côté de la science qui

amèrement que la citoyenne Froment, désireuse de donner au moins un semblant de satisfaction au pauvre jeune homme, ordonna sur-le-champ de nouvelles recherches qui amenèrent, enfin, la découverte du livre tant désiré.

Un document authentique trouvé dans ses papiers, prouve que le jeune Braconnot a passé deux ans chez maître Graux, « où il n'a pas négligé de s'instruire sur la Chimie et la Physique ». Ce document est un certificat dûment légalisé dont voici la copie :

« Je soussigné Romuald Graux, Apothicaire à Nancy, certifie qu'à dater de trois mois avant l'an second, le citoyen Henry Braconnot, natif de Commercy, département de la Meuze, a demeuré chez moi pendant deux années consécutives en qualité d'Elève en Pharmacie, que pendant ce tems, il s'est appliqué à l'étude de cet art avec goût et assiduité, qu'il n'a pas non plus négligé de s'instruire sur les sciences accessoires au dit Art, telles que la Chimie, la Botanique, etc. Le tout à mon entière satisfaction.

» Je n'ai rien eu d'ailleurs à lui reprocher, tant du côté des mœurs que de la probité. En foi de quoi je lui ai délivré, avec plaisir, cette attestation pour lui servir en ce qu'est de raison. »

GRAUX.

Braconnot avait 15 ans quand il quitta cette position. Il n'avait pas touché d'appointements jusque-là, et ne

missaire des guerres, Malus, nous apprend qu'il est entré au service le 27 floréal an III (16 mai 1795); que le 1er nivôse an V, il fut employé en qualité d'élève à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg, et qu'il y resta en cette qualité jusqu'au 6 frimaire an IX (27 novembre 1800), qu'il fut attaché à l'armée du Rhin à partir du 6 frimaire an IX (27 novembre 1800), jusqu'au 15 floréal même année (5 mai 1801).

Braconnot entra donc en fonctions le 16 mai 1795; le jour même de la signature du traité de paix entre la France et la Hollande.

Strasbourg, boulevard principal de l'armée du Rhin, était alors rempli de troupes et d'hôpitaux; la France était en possession de toute la ligne du fleuve, mais Kehl, cette célèbre tête de pont qui avait été fortifiée par Vauban et reconquise en 1793, sur les Autrichiens par la garde nationale de Strasbourg, Kehl, était retombé au pouvoir de l'ennemi. Le canon retentissait donc sur toute la ligne, l'Alsace était un vaste camp, et Kléber, qui assiégeait Mayence, évacuait sur Strasbourg ses malades et ses blessés. Notre jeune pharmacien sous-aide trouva ainsi beaucoup d'occupations, et dans les premiers temps de son installation il ne put guère songer à autre chose qu'à ses devoirs militaires.

L'ancienne université de Strasbourg n'existait plus; la tourmente révolutionnaire avait emporté ce corps illustre qui, fondé au seizième siècle, a eu pour précurseurs les Bucer, les Capito, les Hedio, les Calvin, illustres

de Strasbourg était fondée sur un enseignement sérieux, représenté par des hommes éminents, depuis Jean Sturm qui au XVe siècle réunissait autour de sa chaire, outre les plébéiens, plus de deux cents nobles tant princes que gentilshommes (*Doc.* I), jusqu'à Koch l'historien des *Traités de paix*, qui avait pour disciples assidus Metternich, de Ségur, Cobentzel, Stachelberg, Galitzin, les deux Tolstoï, Narbonne, Benjamin Constant; mais à l'époque où nous sommes arrivés, tout était changé. La lutte héroïque que la France soutenait contre l'Europe coalisée, avait donné une autre direction aux esprits; les nobles étrangers, la jeunesse studieuse de l'Allemagne n'avaient que faire dans une ville devenue ennemie, où les hommes valides portaient les armes et où les faibles et les malades faisaient de la charpie.

Le séjour de Braconnot dans ce milieu guerrier n'a pas rendu ses goûts plus belliqueux. Mais quand, au bout de quelques mois de présence à l'hôpital militaire, il fut au courant de ses nouveaux devoirs, il lui resta assez de loisirs pour pouvoir s'adonner à son éducation dont il reconnaissait les profondes lacunes. Les moyens ne lui manquèrent pas, l'antique université alsacienne n'était pas détruite au point de ne plus laisser de traces. A la place de ses professeurs qui étaient ou morts ou absents, se trouvaient de ses élèves devenus célèbres à leur tour. Tandis que les Lauth et les Flamant conservaient la tradition de l'ancienne école de médecine, que les Brunck, les Schweighæuser et les Oberlin représentaient l'érudi-

L'année suivante, il remporta, à l'école centrale, un prix d'un ordre tout à fait différent : le prix de dessin. Nous transcrivons de l'Annuaire du département du Bas-Rhin la partie qui se rapporte à notre sujet ; les artistes y trouveront, d'ailleurs, deux noms chers à la peinture.

ECOLE CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

ENSEIGNEMENT DIVISÉ EN TROIS SECTIONS.

1re *section :* les citoyens Guérin, professeur, et Heim, adjoint. — 130 élèves.

Ont obtenu des prix à la fête de la jeunesse, les citoyens :

Melin, — *Thomas,* — *Heim,* — *Braconnot* l'aîné, *etc.*, *etc.*

Notre jeune lauréat profita sérieusement des leçons du citoyen Guérin ; il a laissé un carton plein d'académies et de dessins faits par lui à cette époque, signés H. Braconnot, pharmacien militaire, qui font honneur à l'élève autant qu'au maître.

A l'école centrale, l'histoire naturelle était professée par le savant Hermann, que l'Académie des Sciences s'est associé depuis et qui, de l'aveu même de Romé de l'Isle, a pris une grande part à l'édition de sa *cristallographie* (1). La chimie et la physique étaient enseignées par

(1) Romé de l'Isle, t. III, p. 587.

fallait pour comprendre les descriptions phytographiques, descriptions assez peu compliquées d'ordinaire et pour l'intelligence desquelles il suffit d'un dictionnaire et de quelques notions de grammaire.

A l'école de santé il retrouva Hermann qui y professait la botanique et la matière médicale; là aussi il fut un élève assidu et ne tarda pas à faire connaissance avec quelques jeunes gens, assidus comme lui, et qui devaient tous faire leur chemin dans les sciences naturelles. Il y vit Nestler, le futur successeur d'Hermann, et le géologue Gaillardot; il y vit le futur ami et continuateur de Cuvier, Duvernoy dont les sciences déplorent la perte récente; enfin il y fit connaissance avec M. Mougeot, devenu à la fois médecin, géologue et botaniste, avec qui il conserva des relations scientifiques jusqu'à sa mort.

Braconnot n'a jamais parlé qu'avec attendrissement des six années qu'il avait passées à Strasbourg, il les appelle les plus belles années de sa vie. Apprécié par ses maîtres dont il devait, plus tard, devenir le collègue à l'Institut (*Doc.* II), encouragé par eux et pouvant librement disposer de leurs bibliothèques, de leurs laboratoires et de leurs collections, entouré de studieux condisciples, il fit récolte de souvenirs qui lui fournirent ample matière à conversation toutes les fois qu'on l'amenait sur ce sujet.

A côté du chimiste Ehrmann, dans le laboratoire duquel il fit ses premières analyses, du botaniste Hermann, dont il était avec MM. Nestler et Mougeot, le

dépenses, il se refuse même d'acheter des livres, et s'attache à rassurer sa mère en lui prouvant, par de vertueux mensonges, qu'il n'a besoin de rien. Il contracta à ce régime, cette habitude d'économie et de sobriété qu'il a conservée dans des temps meilleurs et à une époque où il ne se serait refusé aucune douceur, s'il en avait eu envie.

Le départ de M. Huvet pour Neuf-Brisach, où il fut appelé par ses fonctions de médecin militaire, lui amena quelques adoucissements, car désormais il pouvait au moins toucher ses modiques appointements; il profita bien vite de cette bonne fortune pour se procurer des livres, et pour s'exercer dans un art dont le goût lui avait été inspiré par Ignace Pleyel dont la retraite, soigneusement cachée à tout le monde, lui avait été dévoilée par une circonstance fortuite. Braconnot prit donc des leçons de musique, l'instrument était, non pas le piano qui eût coûté trop cher, mais la guitare, c'était toujours un instrument à cordes.

Jusque-là aussi il était resté petit et frêle, mais à partir de ce temps, sa taille se développa, il devint un beau jeune homme; la considération que les gens instruits lui accordaient attira sur lui l'attention de quelques bonnes familles, mais il n'aima pas beaucoup le monde et les événements qui venaient de surgir l'empêchèrent d'en contracter le goût.

L'Autriche aux abois avait déposé les armes à la suite des victoires de Hohenlinden et de Marengo, et signé la

avait-il pas fait l'apprentissage à Strasbourg? Peu lui importait d'être sans place et peut-être sans pain, ses besoins étaient d'un autre ordre; avide de s'instruire, il ne rêvait plus que Paris, depuis qu'il était devenu libre; lui-même nous l'apprend dans son naïf langage : « Le séjour de presque tous les hommes célèbres, le foyer de toutes les lumières, Paris attira mes regards, je sentais qu'il était nécessaire à mon existence de voir de près et les sciences et les savants, de respirer pour ainsi dire, le même air qu'eux... (*Doc.* V.) »

II.

Braconnot à Paris. — Ses succès. — Ecole de médecine de Nancy. — Premier mémoire. — Retour à Nancy.

Braconnot quitta Strasbourg vers la fin de mai 1801 ; il mit pied à terre à Nancy pour embrasser sa mère qui habitait, depuis quelque temps déjà, l'ancienne capitale de la Lorraine. Plus que jamais, M. Huvet l'appela M. Bon-à-Rien, et le fait du licenciement dont le jeune sous-aide venait d'être l'objet, n'était pas de nature à lui faire changer d'opinion. Fatigué des railleries de son beau-père, sentant bien qu'elles étaient peu fondées, notre chimiste hâte son départ; il arrive à Paris vers la fin

croyais voir quelque chose de plus magnifique encore. »

Or, pendant que Braconnot ne trouve pas dans le Louvre réel le Louvre de ses rêves, il ne songe pas que par son extravagante description de l'Ecole des Mines, il prépare à sa mère une déception analogue. Mais, en ce moment, il s'agissait de décider la bonne dame à venir à Paris, fût-ce au prix d'une déception. Il en fut pour ses frais d'exagération ; ce voyage tant désiré de part et d'autre ne devait pas encore se réaliser, M. Huvet ayant déclaré qu'il préférait que M. Bon-à-Rien vienne passer quelques jours à Nancy.

Le jeune homme s'en garda bien ; il avait des comptes à rendre et aima mieux s'en acquitter à distance ; en partant de Nancy, il avait promis soit d'entrer dans une pharmacie de Paris, soit de prendre des inscriptions de médecine, et le voilà, depuis près de six mois, dans la capitale sans s'être acquitté de sa promesse. « Je fréquente, dit-il, les cours qui sont relatifs à mon état, en attendant qu'une occasion favorable se présente pour que j'entre dans une pharmacie. Je ne serais même pas fâché que cela tardât un peu, parce que je regarderais comme perte de quitter aussi promptement les leçons des grands maîtres que nous suivons avec activité. Si j'ai balancé quelque temps avant d'adopter la pharmacie pour mon état, j'ai changé d'avis ; je préfère m'y adonner afin d'approfondir la chimie que j'ai toujours aimée avec passion, peut-être *qu'en suivant cette marche je ne serai pas confondu dans la foule des médiocrités.*

nous la lui verrons reproduire, sous une autre forme, 52 ans après, alors qu'il avait déjà un pied dans la tombe.

Tout en suivant les cours et les cliniques, il vécut modestement sur la petite somme qu'il avait retirée de la liquidation de l'arriéré de sa solde à l'armée du Rhin; il n'eut pas le temps de voir la fin de ce pécule et de se poser cet intéressant problème souvent abordé par d'autres : Etant donnés une bonne santé, une vocation décidée et pas de revenus, trouver le moyen d'entretenir l'une et l'autre et d'arriver au but sans quitter la ligne droite.

Braconnot était de force à accepter cette bataille de la vie et à en sortir victorieux. Détaché de tout ce qui ne constitue pas un besoin essentiel, il savait se contenter d'eau et de pain sec. Avec ce régime, il pouvait faire durer longtemps la solde de son arriéré, ainsi que la modique somme que sa mère lui avait glissée dans la main lors de son départ de Nancy; d'ailleurs, son ancien état de pharmacien lui assurait une ressource, dont il n'aurait usé qu'à la dernière extrémité. Grâce au concours de sa mère, il n'eut pas à subir cette épreuve.

Le changement survenu dans la position officielle de M. Huvet en amena d'autres dans son intérieur; ils mirent Mme Huvet dans une situation un peu plus prospère, et, par conséquent, en état d'assister ses enfants.

C'est que M. Huvet, qui était pauvre à l'époque de son mariage avec Mme Braconnot, était revenu d'Alsace possesseur d'une fortune assez considérable; grâce à des spéculations sur les assignats et sur les biens nationaux,

expéditionnaire ; des bruits sinistres couraient sur le sort de cette expédition ; on savait que la fièvre jaune exerçait ses ravages, que les officiers de santé en étaient les premiers atteints et André n'avait pas donné de nouvelles depuis plus d'un an ; balancée entre de mortelles inquiétudes et des espérances devenues vaines, la pauvre mère ne se lasse pas de faire des démarches pour être édifiée sur le sort de son fils ; elle ne le fut que trop tôt, André avait succombé, depuis près de dix-huit mois, aux atteintes de la fièvre jaune.

Désormais, Mme Huvet n'aura plus qu'une seule préoccupation : se rapprocher de l'unique enfant qui lui reste ou l'attirer près d'elle. L'occasion semble favoriser ce dernier projet ; elle sait que Boulay de la Meurthe et le futur duc de Massa, alors ministre de la justice, s'occupent de faire réorganiser l'Ecole de Médecine de Nancy, qui avait été supprimée sous la révolution; dans cette réorganisation, elle entrevoit une position pour son fils ; « le moyen d'y arriver, dit-elle dans sa lettre, c'est de prendre des grades en médecine, » ce dont le fils, pour la première fois rebelle à la voix de sa mère, ne veut pas entendre parler, car, ne croyant pas à la médécine, il comprend qu'il ne doit pas accepter une position dans l'enseignement médical.

Le projet de réorganisation de l'Ecole de Médecine avait des chances de succès ; c'est que, dans le traité qui annexa la Lorraine à la France, le maintien de l'Université lorraine avait été formellement garanti. Fondé à Pont-

longtemps encore s'il n'avait espéré son salut que de cette réorganisation, mais en 1804 on ne se croyait pas si loin du but, et comme on admet volontiers ce qu'on désire, les habitants de Nancy et Mme Huvet, plus que personne, considéraient cette réorganisation comme imminente. Cette illusion, si intéressante pour l'histoire locale et qui s'est si souvent reproduite, est consignée dans le passage suivant de la lettre de Mme Huvet, lettre datée du 24 pluviôse an XII (13 février 1804) et adressée au citoyen Henry Braconnot, étudiant, rue Saint-Jacques, n° 42, maison de Nantes, faubourg Saint-Germain, à Paris.

« Dépêche-toi, bien vite, mon cher fils, de terminer tes études ; ne devant pas être pharmacien, il est à regretter que tu n'aies pas suivi les cours de médecine comme nous en étions convenus et je te conseille bien sincèrement de les suivre sans perte de temps, ce serait toujours une avance dans le cas où tu voudrais, dans la suite, te faire recevoir. On regarde comme certain une école spéciale à Nancy ; Régnier et Boulay sont plus en faveur que jamais et travaillent à donner à leur ville le plus grand lustre. Cela donnera des places que tu seras à même de remplir et, pour cela, on prend des grades en médecine qu'il n'est pas si difficile d'obtenir. »

Cependant, notre étudiant poursuivit paisiblement sa voie : attablé dans une mansarde qu'il nous décrira tout à l'heure, il revoit ses notes et se prépare à entrer en lice à l'occasion d'un concours dans lequel il parvient à se faire remarquer ; il a laissé dans ses papiers des certificats

jour dîner chez le Ministre, qui protége beaucoup la pharmacie parce qu'elle tient de près aux arts qu'il cultive et à la chimie qui fait sa passion.

« J'ai changé de logement avec regret, mais les punaises qui y abondaient, me faisaient horriblement souffrir ; elles m'ont pour ainsi dire chassé, car j'étais chez des gens extrêmement honnêtes et complaisants, que je vais voir encore quelquefois.

« La chambre que j'ai maintenant est moins belle que la précédente ; elle coûte moins cher, est très-petite et ne ressemble pas trop mal à un colombier. Cependant, elle me suffit, je la trouve même plus commode que celle que j'avais ; car elle me rapprochera considérablement des cours, ce qui m'a en partie décidé à la prendre. D'ailleurs, je ne tiens pas aux défauts que d'autres peuvent y trouver ; elle me convient, cela suffit. »

Ce ministre, qui faisait de la chimie sa passion, était le ministre Chaptal.

La lettre dans laquelle Braconnot parle de la distribution des prix nous manque ; cependant, il y en a un petit écho dans une lettre postérieure ; à l'occasion de cette solennité, il a été embrassé par le Ministre, ce qui lui a causé une profonde impression.

« Il y a, dit-il, déjà assez de temps que j'ai eu l'honneur d'embrasser le Ministre de l'Intérieur, qui m'a remis la médaille sur laquelle mon nom est gravé. Pour couronner l'honneur d'avoir eu des prix, nous sommes allés dîner chez le Ministre; nous y avons trouvé plusieurs

à la livrer à la publicité. Dans la crainte d'avoir mal opéré ou de s'être trompé, il résolut d'ajourner toute publication jusqu'au moment où il aurait pu se familiariser, à Paris, avec les nouveaux procédés. Donc, après avoir suivi les cours des principaux chimistes de la capitale, il se mit à l'œuvre, refit ses analyses et procéda à la rédaction définitive, non sans avoir fait un laborieux brouillon.

Mais ce n'était pas tout d'avoir travaillé consciencieusement et d'avoir rédigé avec soin; il fallait trouver un organe de publicité; cette préoccupation le domina pendant plusieurs mois et ce ne fut qu'à la veille de son départ pour Nancy qu'il osa tenter la démarche définitive. Muni de sa corne fossile et de son manuscrit, il se rendit chez de La Métherie, qui dirigeait alors le *Journal de Chimie et de Physique;* il fut bien accueilli et reçut la promesse d'une prochaine insertion.

Le numéro du *Journal de Physique* du mois d'août 1806 mit le comble à sa satisfaction; enfin, il put se voir imprimé dans un recueil sérieux et recherché, lui qui désirait tant de « n'être pas confondu dans la foule ». Pièce en main, il alla trouver sa mère qui triomphait de bonheur, et M. Huvet qui lui demandait ce que cela rapporte. Cette question, la plus désagréable qu'on puisse adresser à un homme de science, eût pu affecter tout autre que H. Braconnot, mais ce n'est pas de M. Huvet qu'il pouvait espérer un témoignage d'intérêt. Heureux d'être apprécié de sa mère, il songeait à de nouveaux travaux.

L'Académie de Stanislas ou, pour parler plus exactement, la Société royale des sciences, lettres et arts, fondée par Stanislas, fut rétablie le mercredi, 1er nivôse an XI (2 août 1802), sous l'influence de ces deux savants et surtout par les soins du plus jeune d'entre eux, M. de Haldat, qui était alors dans la force de l'âge. Les hommes les plus éminents de l'époque concoururent à cette œuvre réparatrice. Le premier Consul s'en déclara le protecteur; l'astronome Delalande, le littérateur Palissot, François de Neufchâteau, M. de Lacretelle et le chevalier de Boufflers, qui avaient appartenu à l'ancienne société, adhérèrent avec empressement à sa réorganisation; bien d'autres hommes distingués s'y associèrent; parmi eux nous trouvons Fourcroy, Bosc, Cadet de Vaux, d'Anse de Villoison, l'abbé Grégoire, Ventenat, Villars, Sédillot, Oberlin, Schweighæuser, la Porte du Theil, de La Métherie, et bientôt après, Lacépède, Picard, Isabey, Parmentier, Brisseau de Mirbel, Biot, etc.

La Société royale des sciences, lettres et arts, devenue Société libre des sciences, lettres et arts, était donc dans toute sa splendeur quand le jeune chimiste Braconnot revint à Nancy: c'était une grande satisfaction pour lui d'être présenté à cette société par son ancien maître M. Willemet, et d'être admis à lire son mémoire sur une corne fossile; c'en était une plus grande encore quand il fut appelé, quelque temps après (12 février 1807), à remplir une des trente places que le décès de l'un des titulaires avait rendue vacante.

mière publication. Voici en effet comment le mémoire commence : « Un habitant de Saint-Martin, petit village situé à une lieue de Commercy, voulant faire des excavations dans son jardin, fut arrêté par un caveau, après avoir creusé à quelques pieds de profondeur. En pénétrant dans ce caveau on trouva quatre grandes cornes bien conservées, dont deux étaient plus grandes que les deux autres, avec quelques portions de crâne dégradées par le temps. »

« Une de ces cornes fut remise à M. Prenelle, mon oncle, curé de Commercy, amateur zélé des productions de la nature et de la vénérable antiquité. Il regarda ce caveau comme un sanctuaire où les premiers hommes faisaient des sacrifices aux dieux (1). »

Nous avons vu Braconnot enfant, s'intéresser déjà aux plantes ; nul doute que cette corne ancienne, que l'oncle Prenelle conservait avec un soin religieux, ne fixât également son attention et quand, plus tard, il eut su qu'il existait une science qui apprend à connaître la composition de la matière, ses premières tentatives devaient être faites aux dépens de l'objet qui avait de si bonne heure éveillé sa curiosité. Maintenant il lui doit ses succès, et comme on persiste volontiers dans une voie qui a conduit à des résultats, nous verrons notre chimiste, porter de préférence ses investigations sur des

(1) *Journal de Physique* 1806.

eut publié le rapport qu'elle venait de faire sur les progrès que les sciences avaient accomplis depuis 1789, Braconnot ne vit pas sans trop de déplaisir le passage suivant qui, s'il n'adopte pas ses conclusions, ne les rejette pas non plus d'une manière absolue : « M. Braconnot assure avoir fait croître des plantes sans leur avoir fourni la moindre parcelle d'acide carbonique, d'où il conclut que les plantes composent le carbone de toutes pièces, ce qui serait une des découvertes les plus importantes que l'on pût ajouter à la théorie chimique, mais on est loin de trouver encore les expériences de ce chimiste assez concluantes.. »

C'est que le genre de rigueur qu'on exige aujourd'hui en matière scientifique était peu usité à cette époque de rénovation. L'académie des sciences de Berlin n'avait-elle pas accordé un prix à Schrœder pour des recherches entreprises dans la même direction et conduisant à des conclusions analogues ?

On était encore trop près des découvertes de Lavoisier pour ne pas s'attendre à la décomposition de nouveaux corps réputés simples ; ce grand chimiste avait d'ailleurs considéré les terres et les alcalis comme étant des corps composés. La crainte de se laisser enchaîner par une idée fausse en fit adopter une autre à notre novice, la citation suivante, empruntée à son mémoire sur la force assimilatrice, le prouve surabondamment :

« Pourquoi, par exemple, la décomposition de l'eau et de l'air n'est-elle qu'une découverte de nos jours ?

de l'acide carbonique de l'air, Braconnot construit une théorie cosmogonique, facile à retenir mais difficile à comprendre, il la résume dans la proposition suivante : « L'oxygène, l'hydrogène et le feu paraissent être les seules subtances élémentaires qui aient servi à la constitution de l'univers. »

IV.

M. Braconnot est nommé directeur du jardin botanique. — Il s'associe avec Mathieu de Dombasle. — Invasion des alliés. — Il est nommé pharmacien en chef de l'hôpital militaire de Bosserville. — Ses recherches sur les corps gras. — Bougies de stéarine. — Recherches sur l'extractif. — Recherches sur la noix de galle.

Si les théories de notre confrère ne valent pas les faits qu'il a observés, et si ce n'est pas à elles qu'il a dû sa réputation, elles avaient du moins pour lui le mérite de le détacher, de temps à autres, des misères de ce bas-monde, car la réalité était triste. M. Huvet lui avait défendu sa porte, et avait défendu aussi à Mme Huvet de voir son fils. Braconnot qui venait enfin d'entrer en possession de son modeste patrimoine, se retira dans une mansarde de la rue du Mûrier, où il continua ses recherches de chimie, partageant ainsi son temps entre ses travaux et son cours. S'il quittait un instant ces occupations, c'était pour essayer de tromper la vigilance de M. Huvet, dans le but de voir sa mère. Toutes sortes de ruses sont inventées de part et d'autre afin de se voir et d'échanger une parole d'affection. L'historique de ces ruses ferait le

Le jardin botanique de Nancy, qui avait été pendant longtemps négligé, avait été réorganisé et pour ainsi dire fondé à nouveau par le savant botaniste Willemet qui le dirigeait en dernier lieu ; à la mort de cet homme de bien, Braconnot fut appelé à lui succéder, par arrêté du 30 octobre 1807. Cette nomination avait dû être précédée d'une démarche ; le candidat avait dû nécessairement faire sa demande au Maire ; j'ai été assez heureux de trouver dans ses papiers un duplicata de cette demande curieuse, signée de sa main, duplicata qui était d'abord l'original et qui lui est resté par suite d'une correction qu'il a dû y apporter après que la signature fut apposée ; la pièce d'ailleurs en fait foi, nous en donnons plus loin la copie. (*Doc.* V.)

Cependant, il eut à peine pris possession de ces fonctions qu'il fut assailli de graves inquiétudes ; on organisait en ce moment l'Université, et Braconnot craignait pour sa position ; nous savons ce détail par une lettre de Fourcroy (*Doc.* VI) adressée au docteur Le Preux, médecin à l'Hôtel-Dieu, celui-là même dont Braconnot avait suivi la clinique ; dans cette lettre Fourcroy rassure son correspondant au sujet de la chaire que, dit-il, M. Braconnot remplit avec avantage, et ne pense pas que l'organisation de l'Université puisse lui nuire en rien. Braconnot, en effet, n'a été nullement dérangé par cette organisation qui devait amener la chute de Fourcroy, et peut-être sa mort.

Rassuré désormais sur son avenir, il ne s'occupera

acide *pyromalique*. M. Pelouze le décrivit plus tard sous le nom d'acide *maléique*.

L'identité des acides pyromalique ou maléique, bolétique ou fumarique, n'est plus douteuse depuis que M. Dessaignes a pu convertir le bi-bolétate d'ammoniaque et le bi-maléate d'ammoniaque en acide aspartique.

Il n'en est pas de même des acides aconitique et équisétique qui offrent bien la composition centésimale des précédents et qui, ainsi que l'a fait voir M. Chautard, sont comme eux sans action sur la lumière polarisée; mais qui en diffèrent par la constitution, car sous l'influence de la chaleur leurs sels ammoniacaux acides se sont comportés autrement que le bi-maléate d'ammoniaque.

Ce fait tend à établir entre ces acides, des différences par isomérie : si par leur composition centésimale ils peuvent être représentés à l'aide de la formule

$$C^4\ H^2\ O^4$$

par leur constitution moléculaire ils se divisent en deux groupes : le groupe monobasique

$$C^4\ H\ M\ O^4$$

et le groupe bibasique

$$C^8\ H^2\ M^2\ O^8$$

Cette dernière formule a été attribuée aux maléates par M. Buchner qui a fait, de ces combinaisons, l'objet d'une étude spéciale.

venait d'extraire du liquide musculaire (1808), Braconnot le redécouvrit en 1812, « dans les substances *acescentes*, c'est-à-dire, celles qui s'aigrissent immédiatement lorsqu'on les expose, délayées dans l'eau, à une douce température (1) » et n'ayant pu trouver de dénomination propre à rappeler sans équivoque, ses propriétés les plus marquées, Braconnot proposa de le nommer acide *nancéique*, du nom de la ville où il l'a découvert. Cette proposition était digne d'un meilleur sort ; cependant on ne peut pas reprocher à son auteur de s'être mépris, car à l'époque où il s'occupait de cet acide, on ne croyait plus à l'existence de l'acide lactique, Berzélius s'étant, dans l'intervalle, rangé de l'avis de Fourcroy et Vauquelin ; de sorte que pendant près de 20 ans, l'acide nancéique a joui de tous les priviléges d'un acide particulier.

Aujourd'hui, les rôles sont intervertis, les travaux de MM. Gay-Lussac, Engelhardt, Pelouze, Boutron et Frémy, ont réhabilité l'acide lactique, établi son identité avec l'acide nancéique, et fait disparaître ce dernier de la liste des acides organiques.

Cet acide que Braconnot avait dédié à sa patrie adoptive a donc eu le sort de ce genre de *triticum* qu'un savant botaniste (*Doc.* VII), avait dédié depuis à Braconnot sous le nom euphonique de *Braconnotia* ; mais l'auteur ayant bientôt reconnu que les caractères sur lesquels

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1811 et 1812.

sans avoir fait quelques concessions aux malheurs des temps. La peur de l'ennemi et la crainte d'être dérangé lui fit prendre le parti de choisir une retraite dans un endroit où les cosaques ne devaient pas s'aviser de chercher une habitation ; il s'installa dans le petit pavillon du jardin botanique avec ses livres, ses réactifs, sa verroterie, et se consolait des douleurs de la patrie par d'actives investigations sur les corps gras.

Les résultats de ces nouvelles expériences tout importants qu'ils fussent ont, néanmoins, été distancés par les travaux que M. Chevreul exécuta à la même époque sur cette importante question.

Dès 1815, Braconnot avait entre ses mains l'acide stéarique, qui ne fut réellement découvert qu'en 1820 par M. Chevreul ; Braconnot avait cependant reconnu que ce corps pouvait s'obtenir en traitant les corps gras soit par l'acide sulfurique, soit par les alcalis ; il avait remarqué qu'il s'unissait facilement avec les acides et qu'il était très-soluble dans l'alcool ; cependant il ne sut pas reconnaître sa nature et se borna à le considérer comme une espèce de cire. Un pas de plus et il constatait le véritable caractère de ce composé, qui a donné le jour à une grande et belle industrie, celle de la bougie stéarique.

Toutefois, il songeait à ce mode d'éclairage plus commode et moins insalubre, et un chimiste de ses amis, pharmacien à Nancy, M. F. Simonin avait pris l'initiative de la fabrication en grand. Dès 1818 (*Doc.* VII) il fabriqua de la bougie avec de la stéarine et en livra une assez

que Braconnot donne de la consistance si variable des divers corps gras; explication conforme à l'observation et basée sur l'expérience; savoir que les divers corps gras sont composés d'une graisse solide, qu'il appelle *suif absolu* et d'une matière huileuse qu'il appelle *huile absolue*; la consistance du produit est subordonnée aux proportions de ces deux principes, de sorte qu'un corps gras sera d'autant plus fluide qu'il contiendra plus d'huile, et qu'au contraire il sera d'autant plus consistant qu'il sera plus riche en principe solide.

Braconnot a séparé ces deux principes par des agents ou des forces purement mécaniques tels que l'imbibition, la pression ou le froid.

Il a également fait entrevoir l'identité des produits de la saponification par les alcalis avec ceux provenant du traitement de ces mêmes corps gras par les acides (1). De plus, il constate que ces produits sont solubles dans l'alcool et il pense, avec raison, qu'ils se développent, eux ou des acides analogues, lorsque les corps gras deviennent rances.

Il est probable qu'il eût poussé plus loin ses recherches sur les corps gras, mais il savait que M. Chevreul s'en occupait activement, et comme les sujets ne lui manquaient pas, il mit la dernière main à un grand travail provoqué par une question posée, en 1814, par Parmentier : un prix fondé à cette occasion devait être dé-

---

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 1815, p. 32.

tre le plus fréquemment dans les végétaux, offre une saveur plus ou moins prononcée, et parait posséder *la vertu médicamenteuse dominante du végétal qui l'a fourni*..., qu'il est précipité par le tannin, etc., qu'on trouve ces deux principes associés dans l'extrait de cochléaria, d'opium, de belladone, de noix vomique, etc., etc.

« Qu'un petit nombre des extraits contient un principe amer non azoté, qui n'est affecté par aucun réactif excepté par le chlore qui le précipite ; que ce principe, trouvé d'abord par Thomson dans le quassia, se rencontre aussi dans la gentiane, la petite centaurée, où il est associé à une matière gommeuse qui précipite plusieurs dissolutions métalliques.

» Qu'il parait exister dans un grand nombre de plantes herbacées un acide végétal, qui n'est pas toujours parfaitement identique, mais qu'on peut considérer, dans ses différences légères, comme une variété de l'acide des pommes.... »

Quand on lit ces conclusions formulées en 1815, on ne peut se défendre d'une certaine émotion ; ici comme dans le travail sur les corps gras, on voudrait dire à l'auteur d'aller plus avant et de ne pas se contenter de vagues dénominations. Qu'est-ce que ce principe azoté que vous trouvez dans la noix vomique et dans l'opium ? Qu'est-ce que le principe narcotique, cristallin de l'opium, analogue au principe résiniforme du quinquina? Ah! si Braconnot s'était posé cette question, il aurait pu décou-

quand il entrevoyait un progrès à réaliser, entreprit aussitôt la culture en grand de ce végétal, malheureusement il ne put y donner suite.

Notre chimiste y trouva un principe immédiat qui parut avoir de l'analogie avec l'inuline, bien qu'il fût cristallisable; après avoir constaté que cette substance différait de tous les principes immédiats alors connus, il chercha un nom qui pût rappeler ses propriétés. Ampère, qui venait d'arriver à Nancy comme inspecteur général des études, le tira d'embarras en lui suggérant le nom de *Datiscine,* d'après la plante qui l'a fournie.

Les recherches sur l'acide sorbique, etc., dont nous avons parlé plus haut, furent exécutées vers 1818; en lisant les deux mémoires qu'il a publiés à ce sujet, on sent que leur auteur a fait des progrès et que son coup d'œil s'est perfectionné; ce fait ressort surtout de son mémoire sur la préparation de l'acide gallique; le magma noir qui contient cet acide renferme encore autre chose, que quelques années auparavant, Braconnot se fût contenté de désigner sous un nom quelconque, celui de substance tannante par exemple; mais en 1818, il commence à ne plus se payer de mots; secouant les habitudes de la vieille école, il se demande résolument cette fois, ce qu'est cette matière noire; il l'attaque par les alcalis caustiques et il en extrait un acide parfaitement insoluble dans l'eau, et qui n'a pas encore aujourd'hui son pareil; la peine qu'il avait d'isoler cet acide et de le caractériser était assurément moins grande que

de chimie et de physique, et que la découverte eut pris sa véritable proportion, toute hésitation cessa et plus d'un devait se dire, ce qui se dit d'ordinaire en présence d'un grand fait constaté par des moyens simples : « N'est-ce que cela ? »

Comme s'il était facile de faire accepter à l'humanité un grand fait qu'elle ignore. C'est l'histoire de l'œuf de Colomb qu'un savant contemporain résume spirituellement par ce mot : « dans les sciences il n'y a rien de si simple que ce qui a été trouvé hier et rien de si difficile que ce qui sera trouvé demain. »

Les assertions de l'auteur furent bientôt vérifiées et confirmées ; dans tous les laboratoires on voulut les contrôler ; les journaux du temps en font foi ; cette expérience avait le retentissement qui revient de droit à tout fait considérable qui touche aux intérêts matériels, en même temps qu'il ouvre une voie à la science.

La sciure de bois transformée en sucre et partant, en alcool, en vinaigre, en éther, voilà en effet une merveille que chacun peut apprécier sans être chimiste ; mais la manière dont cette transformation s'opère était, pour l'époque, une autre merveille, qui n'était accessible qu'aux seuls initiés. Par l'action que l'acide sulfurique exerce sur le ligneux on remarqua, pour la première fois, un de ces phénomènes de contact dont on a trouvé tant d'exemples depuis ; car en devenant sucre, la substance ligneuse ne perd rien, mais elle gagne.... de l'eau. Avec du bois et de l'eau on fait donc du sucre de même qu'on

Braconnot ne s'est pas préoccupé du côté industriel de sa découverte ; elle avait peu d'intérêt sous ce rapport, et pour que cette question fût sérieusement examinée, il a fallu attendre qu'elle fût posée par la nécessité. La cherté des spiritueux, devenus rares par suite de la maladie de la vigne, avait, depuis, rappelé l'attention sur cette découverte, et un instant on pouvait espérer que le procédé serait rendu pratique ; les ressources que le génie inventif, stimulé par le besoin, avait su créer ailleurs rendirent ces tentatives moins pressantes et, pour le moment du moins, les essais entrepris paraissent abandonnés.

On s'est demandé à tort si Braconnot a été conduit à cette découverte par une idée synthétique, car on devait comprendre qu'en 1819 rien n'autorisait à la pressentir ; les corps isomères n'étaient pas connus, on ne connaissait pas davantage la composition exacte des substances ligneuses, féculacées ou sucrées et on croyait avec Fourcroy et Vauquelin que l'acide sulfurique agissait sur elles en leur enlevant l'hydrogène et l'oxygène, dans le rapport pour former de l'eau et en mettant le charbon en liberté.

Si cette interprétation est fondée tant qu'il s'agit d'acide sulfurique concentré, elle perd toute valeur lorsqu'on opère avec de l'acide étendu qui se borne à ronger les substances ligneuses, à les rendre friables sans les colorer. La connaissance de ce fait est aussi ancienne que l'est celle de l'acide sulfurique lui-même. Depuis le plus grand chimiste jusqu'au plus petit, il n'en est pas un qui

l'avoir pressé fortement dans du linge usé, on le fait cristalliser une seconde fois; mais il devient d'un blanc éclatant après qu'il a été traité par le charbon animal » (1).

« .... De 20, 4 grammes de linge traité par l'acide sulfurique on a obtenu 23, 3 grammes de sucre desséché jusqu'au point qu'il commençait à répandre une odeur de caramel; néanmoins il y a eu quelque perte. Cette augmentation remarquable est encore due à la fixation des éléments de l'eau qui se sont combinés à la matière ligneuse dans les proportions nécessaires pour donner naissance à du sucre. »

On le voit, la conviction est aussi profonde que motivée : *dans cette transformation, il y a fixation des éléments de l'eau;* avoir su démêler ce fait est un trait de sagacité tout à fait extraordinaire pour l'époque où il s'est produit.

Mais là ne se borne pas ce travail remarquable; au chimiste succède maintenant le botaniste qui, des faits observés au laboratoire, tire des conclusions du plus haut intérêt physiologique. « Puisque, dit-il, l'observation semble nous indiquer que le bois est de la gomme, moins de l'oxygène et de l'hydrogène dans les proportions nécessaires pour former de l'eau, nous pouvons, en remontant à l'origine de la formation de la matière ligneuse, apprécier les moyens que la nature met en œuvre pour la créer. Si nous l'examinons un peu avant la naissance,

---

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 1819-1823. p. 70.

parfois dans le végétal malade. En traitant le bois par la potasse, Braconnot parvint à le transformer en une substance brune, ayant la plus grande analogie avec un produit pathologique que Vauquelin avait rencontré dans l'ulcère d'un orme. En conséquence Braconnot donna le nom d'*Ulmine* à cette matière; il ne tarda pas à la retrouver dans d'autres produits végétaux résultant de l'érémacausie et notamment dans cette partie du sol arable ou de la terre de bruyère qu'on appelle *humus*.

Aux faits nouveaux si remarquables et si riches d'avenir, contenus dans le mémoire dont nous parlons, il faut encore ajouter la production de l'*acide végéto-sulfurique*, obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur la fibre ligneuse; cet acide ne précipite pas les sels de baryte; il parut à Braconnot être formé d'acide *hyposulfurique uni avec une matière végétale* (1). Aujourd'hui nous connaissons un grand nombre d'acides de ce genre; prenez une matière organique quelconque, traitez-la par de l'acide sulfurique et vous avez toutes les chances possibles d'obtenir un acide contenant les éléments de deux équivalents d'acide sulfurique, moins un équivalent d'oxygène, unis avec la matière organique moins un équivalent d'hydrogène, c'est-à-dire, de l'acide hyposulfurique uni avec une matière végétale, comme l'a si bien reconnu Braconnot alors que ces combinaisons n'étaient pas encore con-

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislas*. 1819 — 1823, p. 72.

moyens analytiques faisant défaut à cette époque ; mais il examine leur attitude à l'égard des réactifs et reconnaît que la gélatine et la leucine se combinent avec les acides, sans oser en conclure qu'il a entre les mains des bases organiques et qui plus est, *des bases organiques artificielles*. Celui qui devait, le premier, prononcer ce mot languissait alors dans une obscure pharmacie de Heppenheim, près de Darmstadt, et faisait le désespoir de son patron par son goût prononcé pour les opérations chimiques. Sans doute il se doutait peu de sa grandeur future, bien qu'il fût parfaitement décidé à ne pas mourir pharmacien. Mais de 1819 à 1834, date de la découverte de la *mélamine* et de l'*ammeline*, supposées être les premières bases organiques artificielles, M. Liebig avait passé par l'université d'Erlangen, puis par le laboratoire particulier de Gay-Lussac à Paris, et était lui-même devenu professeur de chimie à l'université de Giessen.

Il existe entre la composition élémentaire du sucre de gélatine et celle de la leucine une relation intéressante qu'on a reconnue dans beaucoup de substances organiques congénères à la manière de ces deux bases ; elles sont homologues ; c'est-à-dire, elles ont des fonctions et des propriétés semblables et ne diffèrent entre elles que par une quantité déterminée de carbone et d'hydrogène, l'azote et l'oxygène restant invariables.

Le sucre de gélatine étant représenté par $C^4 H^5 Az O^4$, c'est-à dire, $C^4 H^4 + H + Az O^4$, la leucine sera $C^{12} H^{13}$

effet le dédoublement de l'acide hippurique en sucre de gélatine et en acide benzoïque (1).

Bien des faits intéressants jailliront encore de l'étude de ces combinaisons lorsqu'elles seront devenues un peu plus accessibles; elles ont été peu examinées au point de vue de leurs propriétés physiques, et le seul travail qui ait été publié sur les formes cristallines de quelques-uns des composés du sucre de gélatine a conduit son auteur à ce fait remarquable, que la forme cristalline du glycocoll persiste dans les combinaisons de cette base avec les acides, et que les sels de glycocoll de divers genres sont hémimorphes entre eux et avec leurs bases (2).

Mais si l'on considère que les combinaisons homologues sont isomorphes, on arrive à cette conclusion forcée que la leucine et la sarkosine, congénères du sucre de gélatine et homologues avec lui, forment des sels isomorphes dans le sens le plus étendu (paramorphisme) (3). Leurs formes cristallines pourront appartenir à des systèmes différents, mais leurs formes primitives, prisme ou octaèdre, auront sensiblement les mêmes incidences. Tous ces faits nouveaux qui sont de découverte récente

---

(1) $\underbrace{C^{18} H^9 Az O^6}_{\text{ac. hippurique.}} + 2 H O = \underbrace{C^4 H^5 Az O^4}_{\text{glycocoll.}} + \underbrace{C^{14} H^6 O^4}_{\text{ac. benzoïque.}}$

(2) *Annuaire de chimie*, 1850 p., 291 ; *Revue scientifique*. t. XXXIV, p. 347. *Méthode de chimie*, par Laurent, p. 166.

(3) *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1855, p. 54; et *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, t. XL, p. 980.

Cette explication des changements moléculaires éprouvés par le sucre d'orge a prévalu; elle a même été généralisée, car, on n'a pas tardé à trouver d'autres substances, susceptibles d'éprouver des modifications analogues au sucre d'orge et, par conséquent, de changer de structure sans cause apparente.

A ces travaux théoriques accomplis et publiés de 1819 à 1823 par Braconnot, il faut en ajouter une dizaine d'autres, d'une portée plus spécialement pratique et parmi lesquels il y en a un, qui a permis d'enlever à l'Allemagne le monopole d'une couleur fort recherchée bien que vénéneuse. La fabrication du *vert de Schweinfurth* était alors un secret; Braconnot soumit cette couleur à l'analyse, et après en avoir reconnu la composition, il la reproduisit et, comme il n'entrait pas dans ses principes de prendre brevet, il mit le procédé à la disposition du public en le faisant connaître par la voie de la presse et mit ainsi fin à un petit monopole qui rendait, sous ce rapport, l'industrie française tributaire de l'Allemagne.

En présence de si beaux résultats obtenus dans un laps de temps assez restreint, on nous pardonnera de nous être un peu étendu. Des travaux tels que l'action de l'acide sulfurique sur le ligneux et les substances animales sont trop peu fréquents pour qu'on n'ait pas plaisir à en parler. Tout y est net, théorie et observation, et là où les procédés analytiques lui font défaut, notre chimiste y supplée à force de sagacité; et cependant, avec quels faibles moyens n'a-t-il pas exécuté ses recherches? Scheele

heureuse d'un bonheur chèrement acheté, elle pourra, avec quelque raison, répéter ce vers que l'historien Grotius avait gravé, le jour de sa fuite, sur les murs de sa prison :

« J'ai assez souffert pour avoir le droit de ne jamais dire : je suis trop heureux. »

V.

Chimie des principes immédiats ou chimie végétale. — Chimie qualitative. — Chimie quantitative. — Scheele. — Fourcroy. — Vauquelin. — Berthollet — Gay-Lussac. — Braconnot est nommé correspondant de l'Institut. — Légumine. — Acide équisétique. — Populine. — Acide pyrogallique. — Pectine. — Xyloïdine.

Le fondateur de la chimie des principes immédiats est, sans contredit, Scheele qui fit pour les acides organiques ce que Priestley a fait pour les gaz. Avant le phlogisticien anglais on confondait avec l'air tous les gaz alors connus, et, si l'on excepte Black et Cavendish, les chimistes les plus distingués de l'époque n'admettaient pas qu'il y ait une grande différence entre l'air atmosphérique et l'air inflammable que nous appelons hydrogène, entre l'air atmosphérique et l'air fixe que nous appelons aujourd'hui acide carbonique. Pour eux, ces gaz étaient de l'air modifié par une substance étrangère (1) ; si bien qu'en 1793, Beaumé engage les chimistes non à s'éclairer

---

(1) *Kopp. Geschichte der Chemie*, t. III, p. 184.

citron, l'acide malique dans les pommes; il isole la glycérine et la transforme en acide oxalique que déjà il avait obtenu en traitant le sucre par l'acide nitrique.

Sous le rapport des principes immédiats, Scheele eut en Allemagne des continuateurs qui le suivirent de loin. Il n'en eut pas d'abord en France où les chimistes étaient fascinés par le génie et les découvertes de Lavoisier. Les travaux que Scheele avait exécutés dans le domaine de la chimie minérale y étaient mieux appréciés; car l'humble apothicaire de Kœping avait de son côté isolé et reconnu l'oxygène et l'azote. Ce n'est que vers la fin du dix-huitième siècle que l'on voit des chimistes français occupés de recherches de chimie organique. A leur tête brille Fourcroy, en collaboration de son ancien garçon de laboratoire qui fut Vauquelin. Une seule chose est restée de cette collaboration: une école distincte de celle de Lavoisier: faisant peu de cas de la balance, elle émettait des opinions et construisait des théories sans trop les vérifier. Elle était représentée par des travailleurs infatigables, empruntant au hasard leurs sujets d'étude, toujours pressés de conclure et se laissant dominer par des opinions préconçues sans avoir l'excuse d'obéir à une idée directrice ou à un système.

Cette école, quelque peu empyrique, avait pour chef l'éloquent Fourcroy et pour tribune l'Ecole de Médecine et le collége de Pharmacie. L'école rivale avait des moyens d'action plus restreints, mais elle avait pour elle un fil conducteur et le génie de Lavoisier. Les lois de Wenzel

et aucun chimiste n'avait fait, dans cette voie, autant de découvertes intéressantes. Aussi quand on fut parvenu à isoler le principe actif de la noix vomique, de l'opium et du quinquina, l'attention générale était acquise à ce genre de travaux plus accessibles que les découvertes faites par les partisans de la chimie quantitative. Cependant les titres que cette école avait, pendant la même période, acquis à la reconnaissance de la postérité n'en étaient pas amoindris ; elle venait de doter la science d'un puissant levier : les notations chimiques; elle venait de découvrir et d'isoler l'iode et ses combinaisons les plus importantes; elle venait d'isoler le cyanogène, premier radical composé, et de consigner ses résultats dans deux mémoires qui resteront d'inimitables modèles, et pendant que d'une part elle reconnaît l'une des lois qui rattachent la forme des minéraux à leur composition, elle formule d'autre part les rapports qui existent entre le volume et le poids des atomes et elle laisse déjà entrevoir le lien qui unit ces rapports avec la composition chimique.

Ainsi, pendant que la chimie qualitative découvre des substances organiques qui ont été élaborées dans le sein des végétaux et des animaux, pendant qu'elle isole le principe actif des médicaments les plus héroïques et qu'elle ouvre de nouveaux horizons à la thérapeutique, les chimistes de l'Ecole quantitative préludent à la transformation que la science allait bientôt subir, en préparant la voie par des idées synthétiques d'une grande hardiesse et par des lois d'une vaste portée philosophique.

dont quelques-uns, tels que la variolaire commune que l'on trouve sur les vieux hêtres, en contiennent près de la moitié de leur poids. A cette occasion, il fit voir que ce sel calcaire est à ces végétaux, ce que le carbonate de chaux est aux lithophytes ou le phosphate de chaux à la charpente osseuse des animaux.

Le procédé d'extraction qu'il employa pour décomposer cet oxalate, si parfaitement insoluble dans l'eau et décomposable au feu, est devenu classique; il consiste à le faire bouillir avec une dissolution de carbonate de soude; l'acide oxalique passe alors à l'état d'oxalate de soude que l'on peut décomposer par les procédés connus.

Des cryptogames, notre chimiste, directeur du jardin botanique de Nancy, passe aux légumineuses et découvre dans les semences de cette famille un principe immédiat du plus haut intérêt; il l'appela *légumine* et le plaça, sous le rapport de ses propriétés, à côté de l'albumine. Il constata en même temps que c'est la légumine qui fait durcir les légumes quand on les fait cuire dans les eaux séléniteuses et ne manqua pas d'y remédier au moyen d'un carbonate alcalin.

Des légumineuses, notre infatigable chercheur passe aux équisétacées qui, dit-il, ont toujours fait le désespoir des botanistes en raison de leur organisation qui les sépare complétement de tous les végétaux connus. Cette considération lui fit penser que leur composition ne présenterait peut-être pas moins de singularité que leur structure ce qui le décida à les soumettre à un examen chimique;

Les conserves de lait l'occupèrent ensuite ; puis il examina la bile qui déjà avait été l'objet des recherches de Fourcroy, de Berzélius et de M. Thénard. Ce dernier ayant considéré la bile comme formée essentiellement d'un principe particulier, qu'il appela *Picromel*, Braconnot, toujours susceptible à l'endroit des principes immédiats, ne tarda pas à prouver que le picromel est une matière très-complexe contenant au moins sept substances différentes, parmi lesquelles de l'acide margarique, de l'acide oléique et une résine acide qui a depuis été appelée acide choloïdique.

Ces travaux le captivèrent jusqu'en 1829 ; à cette époque il eut occasion de donner un démenti à ses convictions anti-thérapeutiques et à son scepticisme en matière de médecine. Le hasard l'ayant conduit dans un village des environs de Nancy où régnaient des fièvres de différents caractères, il songea aux moyens de soulager économiquement les malades presque tous sans ressources. Se rappelant que l'ecorce du *populus tremuloïdes* est employée avec beaucoup de succès aux Etats-Unis pour combattre la fièvre, il songea à essayer de ce remède, mais cette espèce de peuplier, très-rare en France, n'est point à la portée de pauvres villageois ; heureusement notre chimiste botaniste se souvint que ce végétal ressemble beaucoup au *populus tremula* ou tremble ordinaire que l'on rencontre dans toutes les forêts de France. Raisonnant par analogie, il fit administrer la décoction de cette écorce à plusieurs malades et la fièvre ne tarda pas

Il rencontra bien aussi de l'acide benzoïque dans les eaux-mères, mais il douta sagement de la préexistence de cet acide et pensa que l'écorce de tremble contenait simplement les éléments propres à le former. Cette conjecture s'est vérifiée; l'acide benzoïque est un produit de décomposition de la populine; ainsi que l'a fait voir M. Piria, ce principe immédiat est de la salicine, plus de l'acide benzoïque, c'est de la benzosalicine et en faisant bouillir une dissolution de populine avec de l'eau de chaux, on dédouble cette substance en salicine et en acide benzoïque (1); cette expérience est la même que celle qui, en 1830, avait donné de l'acide benzoïque à Braconnot, et la salicine qui l'accompagna était précisément dérivée de la populine; du reste ce chimiste avait obtenu de l'acide benzoïque en soumettant la populine à la distillation sèche.

Du moment qu'il étudiait l'attitude de la salicine et de la populine à l'égard des réactifs, Braconnot devait évidemment soumettre ces substances à l'action de l'acide sulfurique et de l'acide azotique, ses agents de prédilection. Avec celui-ci il les transforma en acide picrique et laissa à M. Piria le soin de découvrir, quinze ans après, l'hélicine et l'hélicoïdine, dérivées de la salicine, et la benzohélicine dérivée de la populine. Avec l'acide sulfurique et la salicine il prépara un autre corps nouveau qu'il appela *Rutiline*

---

(1) $\underbrace{C^{40}H^{22}O^{16}}_{\text{populine.}} + 2\,HO = \underbrace{C^{14}H^{6}O^{4}}_{\text{ac. benzoïque.}} + \underbrace{C^{26}H^{18}O^{14}}_{\text{salicine.}}$

Il fallait de la sagacité pour établir cette distinction, il n'en fallait pas moins pour reconnaître l'isomérie de l'acide métatartrique avec l'acide tartrique ordinaire, car, quand Braconnot eut reconnu les modifications que ce dernier éprouve sous l'influence du feu, il n'avait pas à sa disposition les moyens analytiques que nous avons aujourd'hui. C'était en 1831 ; Berzélius venait de formuler l'*isomérie* (1830), et M. Dumas et M. Liebig préludaient aux travaux d'analyse élémentaire dont ils allaient bientôt doter la science ; mais à cette époque, si éloignée de nous chimiquement parlant, il n'y avait aucun critérium, aucun point d'arrêt bien net, qui permît de décider de l'identité de composition de deux substances organiques ; cette pénurie de moyens n'arrêta pas notre chimiste, il y suppléa par son coup d'œil, et une fois fixé, il ne lui fallut que du courage pour affirmer que l'acide tartrique ordinaire et l'acide modifié par la chaleur (le métatartrique), sont isomères, c'est-à-dire que, sous des propriétés physiques tout à fait différentes, ces acides cachaient une composition élémentaire identique.

Après cette excursion dans le domaine de la chimie nouvelle, de la science des métamorphoses, après en avoir ainsi salué l'aurore, Braconnot se hâta de revenir à ses principes immédiats et de refaire de la chimie qualitative, qu'il n'avait pas reniée même pendant qu'il s'occupait des recherches dont nous venons de parler, la preuve en est dans quelques notes d'un intérêt secondaire qu'il publia dans l'intervalle de ses travaux.

centré agit autrement que l'acide affaibli, notre chimiste étendit cette action à quelques métaux; il constata de nouveau cette propriété du fer de ne pas être attaqué par l'acide azotique concentré et qui a été désignée sous le nom de *passivité* et reconnue depuis à quelques autres métaux tels que le nickel et le cobalt (1). Puis il étudia aussi l'action exercée par cet acide sur quelques substances organiques et découvrit ainsi la *Xyloïdine*, substance très-inflammable obtenue en traitant la fécule, le coton ou la sciure de bois par l'acide azotique concentré.

L'action de l'acide azotique affaibli était déjà connue; en voyant les effets divers, exercés sur les substances minérales par cet acide pris à différents degrés de concentration, Braconnot pensa qu'il en serait encore de même lorsqu'à ces substances minérales on substituerait des matières d'origine organique; s'il eût poussé jusqu'au bout cette réflexion judicieuse et que, se plaçant dans des conditions extrêmes, il eût aussi étudié l'action de l'acide azotique au maximum de concentration, il eût découvert la pyroxiline ou coton-poudre; mais il n'était pas dans sa destinée d'arriver à ce resultat, du reste peu important au point de vue scientifique, car on l'a déjà vu, notre chimiste n'opérait que sur des matériaux à sa portée et avec des réactifs peu coûteux; or, en 1832 l'acide azotique fumant ne

---

(1) *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. XXXVII, p. 284, *et Journal de Pharmacie et de Chimie*, t. XXV, p. 206.

gomme ; c'est qu'il résiste parfaitement à l'action de l'eau. De la toile, imprégnée du même mucilage puis desséchée, conserve la raideur et l'imperméabilité qu'elle a acquise, même en la faisant bouillir dans l'eau (1). »

Ici se terminent les recherches que Braconnot a exécutées dans le champ des métamorphoses organiques. A partir de ce moment il ne contemple plus que de loin le magnifique édifice qui s'élevait par les efforts de travailleurs jeunes et infatigables. Maintenant, il ne s'agit plus seulement d'extraire les principes immédiats élaborés dans les organes des végétaux et des animaux ; on ne se contente plus même de transformer ces principes et d'en tirer de nouveaux produits ; les matériaux amassés par les devanciers ont permis de faire un pas en avant et d'aborder avec succès ce problème que Lavoisier n'a pu que poser, savoir, de reconnaître la composition élémentaire des substances organiques. Une voie immense fut, tout d'un coup, ouverte à la chimie par les travaux de MM. Berzélius, Dumas et Liebig. Le tube à boules, simple instrument en verre, aidé d'un peu de potasse, de chlorure de calcium et d'oxyde de cuivre fit connaître la composition élémentaire des substances hydrocarbonées ; le procédé de dosage d'azote d'après le volume permit d'étendre ces investigations aux alcaloïdes et aux autres substances azotées.

---

(1) *Annales de Chimie et de Physique*, t. LII, p. 291 ; et *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1833-1834, p. 49.

ment que jamais ; il se renfermera au jardin botanique, théâtre de ses premiers travaux, et demandera des sujets de recherches à ses chères plantes : à la note sur la *faculté que possèdent les fleurs de laurier-rose d'attraper des insectes,* il en fera suivre une autre sur un *nouveau moyen d'écrire sur le zinc pour étiqueter les plantes,* puis viendront les expériences sur le *volvoce globuleux;* sur des *écailles de nature inorganique produites par les plantes de la famille des plumbaginées,* sur le *suc gastrique* et une note sur la *conservation des légumes frais,* note dans laquelle il propose comme préservatif l'acide sulfureux, déjà employé par J. Davy pour la conservation des pièces anatomiques. Tout récemment, on a cherché à faire revivre cette application fausse d'un principe vrai : l'acide sulfureux est un puissant antiseptique; il conserve les matières organiques non-seulement à cause de sa grande affinité pour l'oxygène, mais encore parce qu'il détruit le principe fermentescible que la nature a sagement déposé dans beaucoup d'entre elles. Des substances alimentaires ainsi dénaturées, seront-elles assimilables comme elles l'étaient auparavant? le travail de la digestion ne s'en ressentira-t-il pas? On peut le craindre; quoi qu'il en soit de cette présomption il est certain qu'en conservant ainsi des substances alimentaires on y introduit un agent dangereux par lui-même et qui tôt ou tard se transformera en acide sulfurique, autre agent vénéneux; le procédé est donc mauvais par plus d'une raison et le peu de succès qu'il a eu à l'exposition universelle de 1855 n'étonnera personne.

fossiles qu'il sut deviner et découvrir dans le Muschelkalk de Lunéville le rendit l'émule de ses deux amis. Aussi bien, le docteur Mougeot n'attend-il plus que le moment où sa curiosité ne trouvera plus de mousses ou de champignons capables de la stimuler pour, dit-il, passer aux pierres, et quand ce moment fut enfin arrivé et que le botaniste des Vosges eut pu consacrer quelques instants aux études géologiques, il eut bientôt jeté un nouveau jour sur la constitution de cette chaine de montagnes, dont le versant oriental était, depuis quelque temps déjà, l'objet des études du savant Voltz, de la Faculté des sciences de Strasbourg. La nature géologique du sol vosgien fut reconnue, le système du Hohneck fut créé et les Français apprirent qu'ils peuvent visiter la Suisse sans sortir de la France et trouver dans la chaine des Vosges, des lacs, des escarpements, et d'anciens glaciers que jusque-là on allait chercher au loin et à grands frais.

Ce changement dans la direction des études du docteur Mougeot se trouve marqué dans la correspondance des deux amis. A partir de 1834 la botanique y occupe un rang tout à fait secondaire. Bien des lettres sont échangées sans qu'il y soit question de plantes. C'est de minéraux qu'il s'agit maintenant et d'analyses de roches que le géologue demande avec instance au chimiste, ce que celui-ci exécute ponctuellement. A l'examen chimique du trapp de Raon-l'Etape succède celui du basalte d'Essey, du calcaire de Chipal et d'une foule d'autres roches. Dans les trapps et les basaltes, Braconnot reconnait des indices

précis; c'est dans le château d'eau qu'on a construit, place de Grève, sur le parcours de la source de Boudonville; l'eau qui alimente cet édifice hydraulique subit, dans de vastes bassins, la radiation solaire, elle tombe ensuite et retombe en larges nappes de bassin en bassin pour rentrer sous terre et gagner la partie inférieure de la ville, à travers des tuyaux de conduite qui s'incrustent, avec une grande rapidité, alors que rien de pareil ne se manifeste dans les tuyaux situés en amont du château d'eau.

Dans l'eau des sources de la Malgrange, il trouve environ quatre fois moins de carbonate de chaux que dans les trois autres sources; c'est celle-là qui conviendrait à un château d'eau, de même qu'elle doit être très-bonne pour l'alimentation des chaudières à vapeur, puisqu'elle renferme si peu de substances incrustantes.

Cette opinion a été confirmée, du moins quant à l'emploi de cette eau dans les chaudières à vapeur. Un puits ayant été creusé au faubourg Saint-Pierre, près de l'église de Bonsecours, dans l'importante filature appartenant aujourd'hui à MM. Saladin, on obtint une eau qui permit d'alimenter les chaudières pendant trois mois sans donner lieu à des incrustations en proportion notable. Une analyse, faite par notre confrère, lui apprit que les 439 milligrammes de substances solides contenues dans un litre de cette eau se composaient en majeure partie de sels de soude avec très-peu de carbonate de chaux, et par conséquent très-peu de substances incrustantes.

aucune note ne témoigne de l'activité du chimiste lorrain. Etait-il malade? avait-il renoncé à ses études favorites? Dominé par des soucis comme il n'en avait jamais connu, il se sentait de l'aversion pour tout ce qui pouvait le dérober à sa douleur, car sa mère venait de mourir.

Tombée dans un état complet de sénilité, Madame Braconnot ne reconnaissait même plus la nièce dévouée, Mademoiselle Pauline Blanchard, qui avait uni son sort au sien et qui devait aussi fermer les yeux à son cousin. La pauvre infirme était devenue étrangère à tout, au point de perdre conscience d'elle-même. Une seule fibre resta sensible chez elle, c'était l'amour maternel; quatre mots sont restés stéréotypés dans sa mémoire, quatre mots, les seuls qu'elle pût encore articuler et qu'elle répétait, avec amour, toutes les fois qu'elle sentait arriver son fils :

« Mon fils est grand. »

Enfin, après deux années d'un mutisme presque absolu, Braconnot reparait dans la lice avec ses qualités premières et nous fait faire la connaissance d'un principe immédiat qu'il venait de découvrir en faisant de la chimie culinaire, c'est l'*apiine*, extraite de l'*apium petrosellinum* ou persil; c'est une masse gélatineuse ayant quelque ressemblance avec l'acide pectique et qui est devenue, depuis, l'objet d'une étude attentive de la part de MM. Planta et Wallace (1). Ces chimistes ont complété

---

(1) *Annuaire de chimie de MM. Millon et Nicklès*, 1851, p. 448.

en passant, l'occasion de décocher un trait à la médecine, ou plutôt aux médecins, qu'il traite toujours en ennemis. « S'il est vrai, dit-il, que le sucre de lait soit approprié à l'extrême faiblesse des êtres organisés, dans leur première alimentation, n'aurait-il pas plus de droit à être employé en médecine que ces remèdes gommeux si dégoûtants dont on abreuve les malades en essayant de les soulager (1). »

Les derniers travaux publiés par notre chimiste sont des travaux de circonstance dont les résultats n'offrent qu'un intérêt secondaire ; soit qu'il examine des produits pathologiques élaborés dans son propre organisme fortement ébranlé, soit qu'il étudie l'influence exercée sur la végétation par divers agents chimiques, on sent que Braconnot incline vers la tombe. Le chimiste de 1823 a complétement abdiqué, il a repris la marche empyrique avec laquelle il débuta dans la science ; ou bien il analyse le premier objet que le hasard met entre ses mains ou bien, s'il lui arrive de se poser un problème, c'est qu'il croit déjà en avoir la solution et cède alors sans s'en douter, à une idée préconçue. Il en est ainsi dans le travail intitulé : *De l'influence du sel sur la végétation*, entrepris à une époque où le gouvernement, convaincu du rôle important que le sel joue en agriculture, se proposait de diminuer l'impôt qui pesait sur cette denrée.

---

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1849, p. 343.

dans une vigoureuse réfutation du travail de notre collègue, l'auteur ayant pris environ vingt fois plus de sel qu'il n'en fallait, la végétation des graines de colza devait nécessairement être entravée.

« De ce que, est-il dit dans cette réfutation, des aliments, dans lesquels on mettrait vingt fois plus de sel que la dose convenable nuiraient à la santé faudrait-il en tirer des conséquences contre l'emploi de cet utile condiment? »

Ce mémoire prouvait donc seulement que le sel à haute dose nuit à la végétation, on pourrait en dire autant de toute espèce d'engrais ou d'amendement et si l'on s'étonne qu'après ces raisons, Braconnot ait conservé son opinion, on s'étonnera davantage qu'il n'ait pas songé à refaire ses expériences en employant du sel en proportion moindre.

Mais, ainsi que nous l'avons vu, Braconnot baissait à vue d'œil, sous le poids de l'âge et surtout d'une maladie qui commençait à devenir inquiétante. C'est que la mort de sa mère lui avait porté un coup qu'il pouvait dissimuler pendant quelque temps, mais, dont un œil intelligent et dévoué n'avait que trop saisi les suites. Lui, qui avait été jusque-là, d'une santé si robuste, était devenu souffrant; il se plaignait timidement de douleurs dont il ne connaissait ni l'origine ni le siége, mais qui intéressaient les organes de la digestion et affectaient parfois la tête.

Cet état de souffrance qui touchait à la partie morale autant qu'à la partie organique, ne refroidit pas son

Tel est son dernier travail, lu par lui à l'Académie de Stanislas un mois avant sa mort ; travail dont il a fourni et l'idée et les matériaux.

Un cancer à l'estomac minait sourdement cette vigoureuse organisation et mettait son existence en péril ; des souffrances intolérables paralysaient fréquemment ses forces, mais quand elles lui laissaient un peu de repos il en profitait pour faire l'analyse de ses propres déjections dans l'espoir d'en déduire « le travail chimique qui s'opère dans le tube gastro-intestinal, lorsque les fonctions de celui-ci sont dérangées et que la nutrition se fait mal. »

Le malade, disons-nous, était notre chimiste lui-même ; il décrit son état sans toutefois se nommer et ne manque pas l'occasion de dire son mot sur la médecine à laquelle, on ne l'a pas oublié, le fléau de sa vie, M. Huvet, avait appartenu. On verra par la citation suivante, qu'il s'est mépris sur son état et que pour n'avoir vu qu'un léger dérangement, là où il y avait un vrai danger, le mépris qu'il professa pour l'art médical lui coûta cher.

« Un homme d'un âge avancé, d'une forte constitution, après avoir éprouvé une constipation assez opiniâtre, eut un dévoiement accompagné de flatuosités avec borborigmes qui dura environ deux mois sans coliques. J'ignore si ce léger dérangement des fonctions digestives a eu pour cause la constitution de l'année, une influence cholérique ou s'il a été plutôt le résultat d'un effort critique et salutaire ce qui me paraît plus vraisemblable.

» Quoi qu'il en soit, d'après mes conseils, un régime

fut sa patrie adoptive, il voulut en être le bienfaiteur après sa mort; il lui transmit donc par disposition testamentaire toute sa fortune, non sans avoir, au préalable, assuré des rentes viagères aux personnes qui s'étaient dévouées à sa mère et à lui. Cette somme de 280,000 fr. qui vient ainsi entrer dans la caisse municipale provient tant de l'héritage de ses parents que des économies que Braconnot a pu réaliser durant sa carrière; économies qui s'élevaient à un chiffre considérable, car il était d'une sobriété toute particulière et à l'exemple du philosophe antique il n'avait d'autres besoins que les besoins essentiels.

Notre chimiste n'avait jamais été malade jusque-là. Une excellente constitution, une vie toujours réglée ont mis sa santé à l'abri de bien des causes d'altérations. Il fuyait le monde et la seule distraction qu'il prenait loin de son foyer, c'était le théâtre dont il était grand amateur. Il était un peu musicien et tant que vécut sa mère il égaya ses soirées d'hiver en chantant et en s'accompagnant de la guitare, distraction d'autant plus attrayante pour lui, que ses yeux fatigués et souvent malades lui avaient interdit la lecture.

Voltaire, Bayle, Montaigne, Helvétius, Molière, Horace, étaient ses auteurs favoris; il aimait le commerce de ces grands hommes et surtout des sceptiques dont l'esprit était si conforme au sien. Braconnot, en effet, doutait de tout *à priori* et ne croyait qu'au témoignage des sens ou à la démonstration mathématique; nous avons vu com-

concitoyens venaient de lui confier il refusa de nouveau. Nouvelles instances, nouveau refus suivi d'une exclamation un peu vive, la seule que l'excellent homme se fut jamais permise : « Mais vous ne me connaissez pas, mais je suis profondément incapable de me mêler de vos affaires, c'est à peine si j'entends quelque chose aux miennes. »

Force lui fut, néanmoins, d'accepter; il siégea pendant plusieurs années sans jamais prendre part active aux affaires; pendant toute la durée de ses fonctions, il ne prit qu'une seule fois la parole, et encore ce ne fut qu'à son corps défendant, c'était à l'occasion de l'analyse des eaux potables de Nancy dont nous avons parlé plus haut.

Pendant que, par les marques d'estime qu'ils lui donnaient, ses concitoyens prouvèrent que s'ils n'étaient pas à même d'apprécier toujours ses travaux scientifiques, ils appréciaient le savant, probe et désintéressé, Braconnot reçut d'autre part de nombreux témoignages de la juste renommée qui s'attachait à ses recherches. Je ne parlerai pas de la décoration qui lui fut octroyée sans qu'il l'eût demandée, mais de sa nomination à une place de correspondant de l'Institut et des démarches, faites plus tard par plusieurs membres de ce corps savant dans le but de le décider à prendre un pied à terre à Paris, afin de pouvoir le nommer titulaire. Gay-Lussac, fut un de ceux qui se montrèrent les plus pressants; Arago, qui, sur ces entrefaites était venu à Nancy, unit ses instances à celles de son illustre collègue; ce fut en

Bien des chimistes avaient, avant Braconnot, coudoyé des faits dont lui seul a su tirer des conséquences, nous ne voulons parler que du sucre de bois ; la circonstance fortuite qui l'avait mis sur la voie de cette mémorable transformation, s'était montrée à tous ses devanciers depuis la découverte de l'acide sulfurique, c'est-à-dire, depuis près de trois siècles ; aucun n'a su en reconnaître la signification et cependant y a-t-il jamais eu une époque plus riche en grands esprits et en savants illustres que celle qui a commencé avec Lavoisier et fini en 1819, date de ladite transformation ?

Un archéologue passant dans un champ y remarqua une pierre récemment déterrée, dans laquelle il reconnut un débris d'autel romain portant de précieuses inscriptions. Heureux d'avoir été le premier à remarquer ce que tant d'autres auraient pu voir avant lui, il exprima sa satisfaction en disant : « Un régiment tout entier vient d'y passer et personne n'a remarqué ce monument. » Braconnot aurait pu, plus d'une fois dans sa vie, en dire autant. Le hasard se manifeste à tout le monde, mais, il faut du talent pour s'en servir et les hommes qui savent remarquer, là où d'autres passent indifférents, sont assez rares pour qu'on les cite ; si à ce talent d'observation vient s'ajouter un esprit à la fois curieux et investigateur, on peut s'attendre à de grands résultats pour peu que le mortel doué de ces qualités aime la science et en pratique le culte. On a vu par ce qui précède que Braconnot était un de ces mortels prédestinés, il nous a été aisé de montrer qu'il n'a pas failli à sa mission.

12. Observations chimiques sur l'agaric blanc officinal (*Bulletin de pharmacie*, n° 7, juillet 1812).

13. Expériences sur un acide nouveau (acide nancéïque) (*Annales de chimie*, t. 86, p. 84).

14. Nouvelles recherches analytiques sur les champignons pour faire suite à celles qui ont été insérées dans les tomes 79 et 80 des *Annales de chimie* (*Ibid.*, t. 87).

15. Analyse de l'absinthe (*Bulletin de pharmacie*, décembre 1813).

16. Mémoire sur la nature des corps gras (*Annales de chimie*, t. 93, page 225).

17. Observations sur les avantages du *datisca cannabina* dans l'art de la teinture et sur un nouveau principe des végétaux (la datiscine) (*Journal de physique* de Lamétherie, septembre 1816).

18. Analyse du riz de Piémont et de Hollande (*Annales de chimie et de physique*, t. 4, p. 370).

19. Mémoire sur le principe extractif et sur les extraits en général (*Journal de physique* de Lamétherie, avril et mai 1817).

20. Examen chimique du piment, de son principe âcre et de celui des plantes de la famille des renonculacées (*Annales de chimie et de physique*, t. 6, p. 112).

21. Mémoire sur l'acide sorbique et sur ses diverses combinaisons (*Ibid.*, t. 6, p. 239).

22. Expériences sur la nature de l'acide malique (*Ibid.*, t. 8, 149).

23. Examen chimique des tubercules de la gesse tubéreuse, vulgairement macjon (*Ibid.*, t. 8, p. 241).

24. Observations sur la préparation et la purification de l'acide gallique, et sur l'existence d'un acide nouveau (acide ellagique) dans la noix de galle (*Ibid.*, t. 9, p. 181).

40. Sur l'irritabilité du stigmate des mimules (*Ibid.*, t. 29, 333).

41. Nouvelles observations sur l'acide pectique (*Ibid.*, t. 30, p. 96).

42. Nouveau préservatif pour la conservation des cadavres et des pièces anatomiques (*Journal de chimie médicale*, 1re année, n° 4).

43. Analyse de la suie et du noir de fumée (*Annales de chimie et de physique*, t. 31, p. 37).

44. Examen chimique d'un papier collé dans la cuve de fabrication (*Ibid.*, t. 33, p. 93).

45. Mémoire sur un principe particulier aux graines de la famille des légumineuses, et analyse des pois et des haricots (*Ibid.*, t. 34, p. 68).

46. Sur une production de salpêtre dans une circonstance particulière (*Ibid.*, t. 35, p. 68).

47. Sur une altération du blé abandonné dans un réservoir souterrain (*Ibid.*, t. 35, p. 262).

48. Examen de l'urine d'un ictérique et d'un liquide épanché dans son bas-ventre (*Journal de chimie médicale*, octobre 1827).

49. Recherches sur la fermentation du fromage, sur l'acide caséeux et l'oxyde caséique (*Annales de chimie et de physique*, t. 36, p. 159).

50. Recherches chimiques sur la nature des prêles et sur un acide nouveau, l'acide équisétique (*Ibid.*, t. 39, p. 4).

51. Recherches chimiques sur le pollen (*Ibid.*, t. 42, p. 93).

52. Recherches sur la bile (*Ibid.*, t. 42, p. 171).

53. Sur une circonstance à observer dans les empoisonnements par l'arsénic (*Journal de chimie médicale*, novembre 1829).

67. Expériences sur le *geranium zonale* (*Ibid.*, t. 51, page 328).

68. De l'influence des bains de rivière sur l'urine (*Journal de chimie médicale*, t. 9, p. 385).

69. Sur quelques propriétés de l'acide nitrique (*Annales de chimie et de physique*, t. 52, p. 286).

70. De la transformation de plusieurs substances végétales en une substance nouvelle (la xyloïdine) (*Ibid.*, t. 52, page 290).

71. Sur la faculté que possèdent les fleurs de laurier-rose d'attraper les insectes (*Ibid.*, t. 53, p. 221).

72. Sur un nouveau moyen d'écrire sur le zinc pour étiqueter les plantes (*Ibid.*, t. 55, p. 319).

73. Note sur des grains blancs trouvés dans les intestins (*Journal de chimie médicale*, avril 1835).

74. Expériences sur le volvoce globuleux (*Annales de chimie et de physique*, t. 57, p. 439).

75. Expériences chimiques sur le suc gastrique (*Ibid.*, t. 59, p. 348).

76. Sur des écailles de nature inorganique, produites par les plantes de la famille des plombaginées (*Ibid.*, t. 63, page 373).

77. Sur la conservation des légumes frais (*Ibid.*, t. 64, page 174).

78. Sur les excréments d'une limace (*Journal de chimie médicale*, septembre 1837).

79. Analyse de l'eau de Bulgnéville (*Mémoires de la Société d'émulation des Vosges*, t. 3, et *Journal de chimie médicale*, août 1837).

80. Analyse comparative des onze sources minérales et thermales de Luxeuil (*Journal de pharmacie*, mai 1838).

81. Indices de débris organiques dans les roches les plus

93. Sur le nectar des fleurs (*Journal de chimie médicale*, janvier 1843).

94. Sur une nouvelle substance végétale (l'apiine) (*Annales de chimie et de physique*, 3e série, t. 9, p. 250).

95. Analyse du fumier, dit beurre noir.

96. Analyse d'une source alcaline de Nancy (*Journal de chimie médicale*, t. 10, 2e série, p. 212).

97. Recherches chimico-légales sur les taches de sang lavées (*Journal de chimie médicale*).

98. De l'influence du sel sur la végétation (*Annales de chimie et de physique*, 3e série, t. 15, p. 115).

99. Sur un moyen de contraindre les arbres à fructifier par des effets morbides (*Ibid.*, t. 14, p. 114).

100. Examen d'une urine verte (*Journal de chimie médicale*, novembre 1845).

101. Analyse des limaces (*Annales de chimie et de physique*, 3e série, t. 15, p. 313).

102. Examen des matières produites par un ulcère de l'orme, suivi d'observations sur les mucilages d'orme, de tilleul et de graine de lin (*Ibid.*, t. 18, p. 347).

103. De l'action délétère produite sur la végétation par les acides très-étendus, et l'urine étendue de beaucoup d'eau (*Ibid.*, t. 18, p. 157).

104. Analyse des urines de veau et de mouton (*Ibid.*, t. 20, p. 238).

105. Enumération des plantes alimentaires qui croissent spontanément dans les lieux incultes et qui peuvent servir à la nourriture de l'homme (*Journal de chimie médicale*, juin 1847).

106. Examen d'une matière grasse et d'une mèche trouvées dans une lampe antique (*Annales de chimie et de physique*, 3e série, t. 21, p. 484).

DOCUMENTS.

Doc. I (page 20).

« Les cours du Gymnase devinrent si célèbres qu'on y accourut non-seulement du fond de l'Allemagne, mais encore de tous les pays étrangers. Il y avait là des Bohémiens et des Moraves, des Hongrois et des Transylvaniens, des Polonais et des Lithuaniens, des Danois et des Suédois, des Ecossais et des Anglais, des Français et des Lorrains, des Vénitiens et des Espagnols. Et ce n'étaient pas d'obscurs étudiants, mais des ducs, des comtes, des barons, des nobles, des patriciens qui venaient écouter les leçons des maîtres, prendre part aux discussions qu'elles soulevaient et jouer des rôles dans les comédies et tragédies qu'on y représentait. »

(*Melch. Sebizii rectoris Programma ad Jubil. Argentorati anno* 1638 *concelebratum.*)

Doc II (p. 24).

« On pourrait dire de Strasbourg que l'Institut a fondé une colonie dans cette ville. Arbogast, Brunck, Koch, Lombard, Oberlin, Schweighæuser sont nos confrères. Représentez-vous une maison modeste et commode, dans une rue solitaire; plusieurs cabinets dont les murs sont couverts de livres, non pas précieux, mais utiles, tous à la portée de la main, parce que sans cesse on les consulte; dans quelques intervalles des pancartes pour faciliter les recherches; un demi-jour qui invite à la méditation. Là, dans une espèce de sanctuaire, où l'on n'entre pas sans un

J'ai prévenu de cette décision, le commissaire ordonnateur de la 5e division et celui de l'armée à laquelle vous êtes destiné. Le premier vous donnera une feuille de route; le second vous mettra en fonctions et vous délivrera la commission de votre grade.

Il est nécessaire, citoyen, que vous partiez sur-le-champ, si vous désirez conserver de l'activité. Je compte que vous prouverez à votre nouveau poste que vous avez atteint le but que le Gouvernement s'était proposé, lorsqu'il vous a placé dans un Hôpital d'Instruction. »

Je vous salue,

BERTHIER.

Le Rapporteur du conseil de santé,

COSTE.

Doc. IV (p. 43).

Paris 17 floréal an IX de la République française, une et indivisible (1).

LE MINISTRE DE LA GUERRE,

Au citoyen Henry Braconnot, pharmacien de 3e classe de l'armée du Rhin.

Je vous préviens, citoyen, que les circonstances de la paix et l'économie qui doit en être un des heureux effets, m'ont mis dans le cas de prononcer votre cessation d'activité le 14 de ce mois.

Les dispositions de l'arrêté des Consuls du 15 nivôse an IX, relatif au traitement de réforme, vous seront appliquées dès que vous aurez justifié de vos services. Je vous

(1) 7 mai 1801.

de chimie. Pendant ce temps je suivis le cours de botanique de M. Willemet qui fut mon premier maître dans cette partie. Je sortis de Nancy pour aller à Strasbourg servir le Gouvernement pendant six ans comme officier de santé à l'hôpital militaire d'instruction où je fus admis par concours avec mon frère mort au service. Mes occupations me permettant de suivre mon penchant pour les sciences naturelles, deux hommes qui ont marqué dans le siècle dernier, MM. Hermann et Ehrmann enseignaient alors avec éclat, l'un l'histoire naturelle et l'autre la physique; j'eus le bonheur de mériter d'eux un prix d'histoire naturelle et de puiser dans leurs savantes leçons un goût qui ne fit que s'accroître. Comme c'était un besoin pour moi d'augmenter mes connaissances, c'en était un bien pressant de vivre au milieu de ceux qui les cultivaient. Le séjour de presque tous les hommes célèbres, le foyer de toutes les lumières, Paris fixa mes regards; je sentois qu'il étoit nécessaire à mon existence de voir de près et les sciences et les savants, de respirer, pour ainsi dire, le même air qu'eux; je partis donc pour Paris où je consacrai trois ans et demi dans l'étude des sciences exactes et de la médecine, je suivais avec empressement les cours des plus célèbres botanistes de l'Europe; j'obtins même au concours le seul prix qui fut adjugé dans cette partie et qui me fut donné par M. Fourcroy en l'absence du Ministre; j'obtins aussi un accessit en chimie. Revenu à Nancy mes goûts me rapprochèrent de M. Willemet dont je suivois constament les cours; il me présenta quelque temps après à l'Académie de Nancy où j'eus l'honneur d'être reçu; un pareil succès ne fit qu'augmenter mon zèle, je savois que ce n'était pas assez d'être admis dans une société savante, qu'il falloit si distinguer, et que l'on ni parvenoit que par des travaux assidus

sieurs de ses usages; particulièrement pour l'éclairage. Cette matière trouvée par le premier de ces chimistes dans toutes les graisses animales en est retirée par le procédé suivant :

On étend la graisse ou le suif dont on veut extraire la matière concrète avec une quantité variable d'une huile volatile, ordinairement celle de térébenthine, le mélange placé dans des boîtes circulaires, revêtues intérieurement de feutre et dont les parois latérales ainsi que le fond sont percés d'une multitude de petits trous, et soumis à une pression graduée et très-forte qui en exprime l'huile volatile ajoutée, et avec elle la partie la plus fluide de la graisse employée. La substance solide restée dans les boîtes en est retirée, on la fait bouillir longtemps avec de l'eau pour lui enlever l'odeur de l'huile volatile, tenue ensuite en fusion pendant quelques heures avec du charbon animal récemment préparée, elle est filtrée bouillante. Refroidie, cette substance est d'un blanc éclatant; elle est demi-transparente, sèche, cassante, sans saveur ni odeur.

Cette matière très-propre à l'éclairage ne peut cependant dans cet état être employée à cet usage à cause de sa trop grande fragilité qui n'en permet ni le roulage ni le transport; il est indispensable de lui faire subir quelques modifications, on parvient à lui donner une sorte d'élasticité et de tenacité par un léger contact avec du chlore ou de l'hydrochlore; son alliage avec un cinquième de cire d'abeille donne le même résultat, alors son emploi est facile et on en moule des bougies d'un usage aussi agréable que celui de celles faites avec de la cire. A raison de ses propriétés cette substance a été nommée *Céromimene* ou qui imite la cire.

L'huile exprimée, ou la partie la plus fluide de la graisse

Doc. XI (p. 103).

Les propriétés thérapeutiques de l'acide picrique annoncées d'une manière si positive par Braconnot, viennent d'être l'objet d'une expérimentation suivie de la part de deux savants anglais, MM. Calvert et Moffat. Après avoir opéré avec divers picrates, ces Messieurs ont constaté que le picrate d'ammoniaque et celui de fer réussissent le mieux. Ce dernier a donné d'excellents résultats dans plusieurs cas de céphalalgie; le picrate d'ammoniaque dans des cas d'anémie, de fièvre intermittente, d'hypocondrie. Ce sel mêlé à de l'acide gallique et à de l'opium, a guéri, plusieurs fois, des diarrhées rebelles. La dose administrée a varié depuis 0,05 jusqu'à 0,10, trois fois par jour.

Les malades soumis à cette médication deviennent jaunes comme s'ils avaient la jaunisse ; il suffit d'un gramme de picrate pour produire la coloration ; elle disparaît deux ou trois jours après que l'on a cessé d'administrer le médicament.

(Voir *Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences*, t. XLIII, p. 104 et p. 290.)

Doc. XII (p. 101).

« ..... J'ai indiqué le nitrate de chaux comme un produit remarquable de l'eau de Boudonville ; mais comme, en général, les sources sont alimentées par l'eau de pluie, et que celle-ci contient du nitrate d'ammoniaque auquel on a attribué une grande puissance fertilisante, il m'est venu dans la pensée que les eaux de source pouvaient bien aussi contenir le même sel, lequel a pu être décomposé par le carbonate de chaux pendant les progrès de l'évaporation pour produire du nitrate de chaux.

ANNEXE A LA PAGE 77.

De nouvelles recherches que M. Stenhouse a eu occasion de faire avec le *Datisca cannabina,* il résulte que la datiscine a plus de rapports avec la salicine qu'avec une substance féculacée. L'auteur en représente la composition par la formule

$$C^{42}\ H^{22}\ O^{24}$$

En traitant la datiscine par l'acide sulfurique il l'a décomposée en sucre et en une substance nouvelle, la datiscétine $C^{30}\ H^{10}\ O^{12}$ qui serait à la datiscine ce que la salirétine est à la salicine.

$$\underbrace{C^{42}\ H^{22}\ O^{24}}_{\text{Datiscine.}} = \underbrace{C^{30}\ H^{10}\ O^{12}}_{\text{Datiscétine.}} + \underbrace{C^{12}\ H^{12}\ O^{12}}_{\text{Sucre.}}$$

Le pouvoir colorant de la datiscétine est beaucoup plus considérable que celui de la datiscine.

M. Stenhouse a vérifié et confirmé toutes les assertions de Braconnot, au sujet de ce principe immédiat que quelques traités de chimie ont, à tort, placé à côté de l'inuline, sinon confondu avec elle.

D'après M. Stenhouse, la racine du Datisca est employée à Lahore pour teindre la soie en jaune.

Pour plus de détails voir *Journal de Pharmacie et de Chimie*, année 1856, t. XXX.

vant l'émotion plus puissante que m'inspire votre indulgent accueil. Souffrez donc, Messieurs, que je vous en témoigne ma vive gratitude, inhabile que je suis à en formuler convenablement l'expression, mais heureux de contracter en ce jour avec chacun de vous le doux lien de la confraternité littéraire.

Mis en contact avec vous par la pensée qui nous est commune, l'amour des lettres, et sentant déjà que je ne vous suis plus tout à fait étranger, bien qu'inconnu de la plupart, je m'en autoriserai pour entreprendre, sous vos auspices, une courte excursion dans ce domaine des lettres, où se rencontrent tous les esprits cultivés, encore qu'ils y arrivent souvent des points opposés de l'horizon.

Depuis le temps où l'orateur romain, lui qui a tant fait pour les lettres et tant reçu d'elles, célébrait dans son noble et harmonieux langage les bienfaits qu'elles répandent sur l'humanité, ces éloges ont trouvé de siècle en siècle de nombreux échos. C'est une vérité dont les preuves sont aujourd'hui tellement surabondantes, qu'il serait oiseux de s'y arrêter, si ce n'est pour signaler en passant à quel point elle est entrée dans la conviction générale, en dépit de la thèse contraire, soutenue avec tant d'éclat, dans le milieu du dernier siècle, par un esprit puissant et chagrin. Mais quelles sont les circonstances les plus favorables à la culture des sciences et des lettres, quels ont été leurs progrès comparatifs, quelle influence sont-elles appelées à exercer sur notre état de civilisation avancée? Grandes questions, Messieurs, qui sont loin

une succession à peine interrompue d'innombrables souffrances, tandis qu'elles n'offrent à notre admiration qu'à de rares intervalles les époques radieuses dont je parle. Les misères humaines s'expliquent à un autre point de vue : elles concourent dans l'ordre providentiel à l'accomplissement des destinées de l'homme ici-bas ; mais elles ne sont pas nécessairement fécondes pour sa gloire, elles le sont pourtant quelquefois, et c'est assez pour nous montrer la route et soutenir notre courage.

A quel moment resplendit dans tout son merveilleux éclat la civilisation grecque, cette mère de toutes les civilisations qui, croyait-on, comme l'antique Minerve, n'avait pas eu de mère, mais dont il était réservé à la science moderne de constater la curieuse et lointaine origine ? On en voit luire, il est vrai, les premières clartés au temps de Pisistrate et durant la glorieuse lutte de la guerre médique : Eschyle combattait à Marathon et à Salamine, et l'étincelle de la liberté triomphante a pu allumer son génie. Mais c'est au milieu de ses divisions intestines, pendant des guerres fratricides, que ce peuple, doué par dessus tous les autres de la conception de l'idéal et de sa réalisation dans la pureté exquise de la forme, enfante dans les lettres et dans les arts tant de chefs-d'œuvre qui depuis n'ont jamais été dépassés.

Rome qui a tout emprunté de la Grèce, après l'avoir pillée et asservie, a eu comme elle son grand siècle littéraire. Ne le cherchons pas non plus dans les âges héroïques des Cincinnatus et des Fabricius. Il faut, pour

révolution ? Participant à la lente agonie dont se meurt la société païenne, elles éprouvent comme elle toutes les défaillances de la caducité. Le vieux sol est devenu stérile, il ne produit plus que de chétifs rameaux d'où la séve s'est retirée. Mais ce dépérissement ne sera qu'une laborieuse transformation. Voici venir de jeunes nationalités qui surgissent de toutes parts, sorties du chaos de la destruction et marchant à de nouvelles destinées sous l'étendard qui a vaincu le paganisme.

Il faut, Messieurs, la lente succession des siècles et le concours de circonstances extraordinaires pour faire éclore presque simultanément, sur un même terrain, ces puissants génies qui, après avoir marqué profondément de leur empreinte le siècle où ils ont vécu, le détachent en quelque manière des siècles qui le précèdent et de ceux qui le suivent, pour l'offrir à l'admiration de tous les âges et de tous les peuples. L'histoire ne signale que deux de ces grandes époques depuis l'ère chrétienne, et à notre pays revient l'honneur d'avoir été le théâtre où s'est principalement déployée celle qui eut le plus de retentissement. Peut-être l'histoire a-t-elle été trop parcimonieuse en tenant peu de compte, dans son appréciation, du moyen âge tout entier, et particulièrement du XIIIe siècle. Le siècle de saint Louis n'a pas été le dernier terme du progrès social, ainsi qu'une certaine école voudrait l'établir aujourd'hui ; mais il résume non sans lustre les principaux titres du moyen âge à notre sympathie, et on peut le dire hardiment, à notre admiration.

rangs de l'université de Paris, et plus encore dans ceux du haut enseignement monastique, une foule d'hommes éminents, éternel honneur de l'esprit humain. Ce sont : Guillaume de Saint-Amour, hardi champion de l'université contre les ordres mendiants ; Vincent de Beauvais, le premier en date des encyclopédistes modernes, à une époque où ni le mot ni l'idée qu'il représente n'étaient connus ; Albert qu'on appelle toujours le grand Albert, dont la vaste intelligence s'était approprié toutes les connaissances répandues de son temps ; saint Thomas d'Aquin, nommé le Bossuet de son siècle, comme saint Bonaventure, son ami, en est le Fénelon ; et, pour ne pas porter plus loin une nomenclature qu'il serait facile de grossir, ce Roger Bacon, fondateur et martyr de la science moderne qu'un autre Bacon devait plus tard renouveler. Par-dessus tous ces noms illustres, se lève, au moment où le siècle va finir, la grande figure de Dante, placée sur le dernier seuil du moyen âge, comme pour l'embrasser en entier, et en immortaliser, dans une création sans modèle, l'esprit, les mœurs, le savoir, les grandeurs et les misères.

Une question s'est souvent agitée, au fond assez stérile puisqu'elle n'a pas de solution possible, celle de savoir si la renaissance, en tant que fille des muses grecques et latines, a été pour les lettres en général, et en particulier pour notre littérature, une bonne ou une mauvaise fortune. Loin de moi, d'abord, le vœu sacrilége qu'eussent été à jamais perdus pour nous les écrits immortels qui

vante se dresse à côté de la poésie populaire et bientôt la remplace : *Les Chansons de gestes, les Romans d'aventures*, ces épopées héroïques et amoureuses qui faisaient les délices de nos pères, cessent avec le commencement du XIV[e] siècle ; *Les Mystères* perdent peu à peu de leur vogue et ne tardent pas non plus à disparaître. Cependant le vieux génie français ne se laissa pas étouffer sans résistance : il lutta longtemps, même après la découverte de l'imprimerie. Sa filiation peut se suivre jusqu'à Marot, son dernier représentant, plus connu que ses devanciers, non qu'il ait été le meilleur, mais parcequ'il fut le dernier. La victoire resta donc à l'école savante, protégée par les princes et soutenue avec enthousiasme par les nouveaux adeptes que passionnaient les chefs-d'œuvre reconquis de l'antiquité. Si cette école ne nous avait donné que Ronsard et les poëtes de la pleïade, nous aurions le droit peut-être de regretter son triomphe ; mais, pour avoir été lente à porter ses fruits, pour avoir failli se perdre dans un langage barbare à force d'être savant, ce n'en est pas moins elle qui, disciplinée par le génie latin, épurée par l'élégance de l'esprit grec, et ayant eu le bonheur de ne pouvoir effacer tout à fait la vieille empreinte nationale, a fini par produire cette suite de grands écrivains qui ont placé leur patrie à la tête de la civilisation moderne.

S'il fallut de longs tâtonnements pour que la renaissance récoltât sur notre sol sa riche moisson, elle eut au-delà des Alpes une influence plus rapide. L'Italie, suzeraine

moins d'un demi-siècle, le dernier ne devait produire que longtemps après ses graves conséquences qu'à peine nous commençons à entrevoir aujourd'hui; mais les deux autres eurent, dans la question qui nous occupe, des résultats immédiats. Chassées de Constantinople, les lettres fugitives se refugièrent en Occident, surtout en Italie où elles reçurent l'accueil le plus empressé. Depuis l'impulsion donnée par Pétrarque pour la recherche des anciens manuscrits, la passion des chefs-d'œuvre classiques s'était emparée de toutes les âmes; et c'est précisément à cette heure providentielle que, par une coïncidence qu'on ne se lasse pas d'admirer, naît et se propage rapidement l'art de Guttemberg, comme pour sauver à jamais de la destruction les titres de gloire de l'esprit humain. Nulle part autant qu'en Italie ne s'était manifesté cet enthousiasme investigateur qui faisait de la conquête d'un livre une fête publique, une affaire capitale, et parfois la condition d'un traité de paix. Papes, rois, cardinaux, les mille petits princes qui, sous des titres divers, se partageaient alors le territoire de la péninsule, tous, clercs et laïques, étaient comme transportés d'une infatigable émulation : c'est un des plus beaux spectacles de l'histoire.

Tels furent les auspices sous lesquels s'ouvrit l'ère des Médicis, consacrée sous le nom de *Siècle de Léon X;* nom plus glorieux dans l'histoire des lettres que dans les annales de la foi. Les lettres reconnaissantes ont absous la mémoire de leur bienfaiteur; mais l'Eglise qui a d'autres préoccupations encore, et dont il a si malheureuse-

les *Oisifs*, les *Fantastiques*, les *Altérés*, etc., et ceux non moins singuliers que leurs membres prenaient par imitation, nous paraissent aujourd'hui un peu ridicules. Nul doute cependant que les académies du XVI[e] siècle, qui attestent avec quelle ardeur les lettres étaient cultivées, n'aient eu leur large part d'influence dans le mouvement intellectuel de cette époque. Une des dernières venues, mais des plus illustres, celle du *Son* (*Della Crusca*) née de l'académie des *Humides*, à qui le duc Cosme I[er] fit prendre le nom d'*Académie florentine*, a pour ainsi dire éclipsé toutes ses sœurs ; et bien qu'elle ait eu le tort de publier ou de laisser publier sous son nom une critique acerbe et violente de *la Jérusalem délivrée*, elle n'en a pas moins un droit éternel à la reconnaissance de la belle langue toscane par l'exécution de son grand Dictionnaire, modèle des monuments du même genre élevés chez les autres nations de l'Europe.

En même temps que les lettres et encore plus les beaux-arts rayonnaient d'une splendeur inconnue depuis les beaux jours d'Athènes et de Rome, les sciences, prenant part à ce mouvement, ou renaissaient à la lumière, ou faisaient des progrès remarquables. Des traductions de Pline et de Dioscoride avaient répandu le goût des sciences naturelles, si négligées jusque-là. L'histoire naturelle et ses branches nombreuses, cultivées avec succès par des hommes dont les noms ont cessé d'être populaires, mais se conservent encore dans les annales de la science, trouvèrent un historien qui le premier sut en embrasser et

signées, et qui valurent à leurs auteurs une grande réputation, ne servent plus guère aujourd'hui qu'à témoigner avec quelle application fervente les esprits se portaient sur ces abstraites spéculations.

Le caractère vraiment original du XVIe siècle, ce qui me semble devoir lui assigner une place à part dans les fastes de l'humanité, ce n'est pas tant encore la beauté des œuvres qu'il nous a laissées, si dignes d'admiration soient-elles, que le souffle même qui présidait à leur création, je veux dire cette soif avide de la science, cette ardeur inépuisable à la poursuivre, cet amour passionné du beau sous toutes les formes de la pensée humaine, enfin cette émulation impossible à décrire, dont furent alors saisies, à tous les degrés de l'échelle sociale, plusieurs générations successives. Il y a là, dans une autre sphère, quelque chose qui rappelle les beaux temps de la primitive société chrétienne, alors qu'un semblable enthousiasme dirigé vers un but encore plus élevé, mais provenant de la même source, opérait des prodiges plus merveilleux encore. Mais il n'avait fallu rien moins qu'une révélation divine pour que l'homme comprît sa fin dernière, et une intervention continue de la grâce pour soutenir ses forces défaillantes, tandis que le développement des plus nobles facultés de notre être, de celles qui en constatent le mieux la céleste origine, est un fait purement humain. Sans doute, tout n'est pas également harmonieux dans ce tableau : nous sommes sur la terre et non pas dans le ciel. Les lettres, en polissant les mœurs, n'é-

que fait naître peu à peu la culture de l'esprit, sujettes peut-être à tomber dans la mollesse et le raffinement, mais portant avec elles un principe qui tend toujours à les épurer. Un des moyens les plus efficaces d'arriver à cette épuration nous est généreusement donné par les sciences et les lettres. S'instruire n'est au fond que s'améliorer, et le beau n'est-il pas dans la conception divine synonyme du bien ?

Le siècle illustré en Italie par l'Arioste, Machiavel et le Tasse, qui donna à l'Espagne Lope de Véga et Cervantes, à la Hollande Erasme, à la France ces trois figures si dissemblables entre elles, et chacune si originale, qui eurent nom Montaigne, Rabelais et Calvin ; où se leva comme un ouragan en Allemagne le fougueux apôtre de la réforme avec son cortége d'athlètes, où enfin le grand peintre de l'humanité, Schakespeare, composa le plus grand nombre de ses drames, d'une vérité si profonde qu'ils appartiennent à tous les temps et à tous les lieux ; ce siècle, dis-je, ne ressembla guère au siècle suivant, immortalisé sous le nom de *Siècle de Louis XIV*. La France, qui en absorba presque toute la gloire, venait de traverser une longue crise, une de ces crises de déchirements intérieurs qui, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, ont précédé les grandes époques littéraires. A la différence de l'Italie chez qui le fractionnement du pouvoir et de la nationalité ne connaissait plus de limites, la France, après maintes tourmentes où sa fortune faillit s'abîmer plus d'une fois, était enfin par-

geait qu'à s'épancher au dehors par les armes, au dedans par les mille canaux ouverts à son génie. Il semblait que, comme l'astre dont il avait pris l'orgueilleux emblème, Louis XIV eût la puissance de faire éclore à la fois tous les germes que le lent travail de la civilisation avait semés sur le sol. Dans l'administration, dans le commerce, dans l'industrie (arts encore nouveaux), ainsi que dans la politique, la guerre et la marine et encore plus dans les lettres et les sciences, paraissent une foule de grands hommes dont le concours tient du prodige, et donne à cette époque un aspect d'incomparable grandeur. Comment la France n'eût-elle pas été fascinée, lorsque l'Europe entière ne put se défendre de l'être, et même resta sous le prestige quand déjà le désenchantement se faisait parmi nous?

S'il est vrai, comme l'a écrit un célèbre penseur, que la littérature soit l'expression de la société, la littérature du siècle de Louis XIV a dû recevoir l'empreinte de la société à la fois la plus polie et la mieux disciplinée qui fut jamais. En effet, nous trouvons au nombre de ces traits caractéristiques une extrême délicatesse dans le langage, et un respect profond de la règle, tant en matière de morale et de religion, que dans ce qui touche aux convenances sociales. Et ce respect de la règle, dicté non par la contrainte, mais par une adhésion sincère, loin de paraître une entrave au génie, favorisait, au contraire, ses plus sublimes inspirations. Un jour est venu où cette rigide discipline de la pensée a été taxée de vile servitude.

d'écrire, et que par cela seul déjà leurs œuvres méritent d'être étudiées, comme le sont par les artistes les pures et élégantes formes de la statuaire grecque. Qui donc, pour peu qu'il se soit préoccupé de questions de style, n'a pas été frappé de la phrase pleine et nerveuse, si bien construite, qui s'écrivait au temps de Louis XIV, allant droit au but, sans ambages, sobre d'ornements, telle enfin qu'elle fait le ravissement du lecteur et le désespoir de quiconque essaie de tenir une plume? Et remarquons que ce beau langage n'appartenait pas seulement aux écrivains de profession, mais qu'il était comme l'apanage de tous les hommes un peu lettrés, ainsi qu'on le voit par de nombreux documents diplomatiques, publiés de nos jours. Loin donc d'attenter follement à nos gloires nationales, inclinons-nous devant elles avec respect et humilité. Si, grâce aux bienfaits plus répandus de l'éducation, le niveau intellectuel est aujourd'hui plus élevé qu'il ne l'était autrefois, souvenons-nous que dans la république des lettres, en dépit des théories égalitaires, les hommes se pèsent et ne se comptent pas. Après la mort de Turenne on nomma huit maréchaux de France qui furent appelés la monnaie de M. de Turenne. Nous avons beaucoup de petite monnaie, cela ne peut se contester, mais combien avons-nous de Turenne?

Dans le rapide coup d'œil que je viens de jeter avec vous, Messieurs, sur les annales de l'esprit humain, je ne me suis proposé, me défiant à bon droit de mes forces, que de soumettre à votre jugement quelques vues géné-

nature sous les noms de physique, chimic, botanique, etc., et les autres nommées sciences exactes ou mathématiques ont pour objet essentiel la grandeur, et comme instrument le calcul. Je les sépare des sciences métaphysiques et morales, parceque ces dernières n'opérant pas sur le monde sensible, et s'adressant à la raison et à la conscience, me paraissent jusqu'à un certain point pouvoir être assimilées aux lettres proprement dites, dont elles ont presque toujours suivi la progression croissante ou décroissante. Après cette observation qui était indispensable pour ne pas donner lieu à des méprises, je rentre dans mon sujet.

Toutes les intelligences se touchent au sommet de la pensée : le génie qui arrache à la nature ses secrets n'est peut-être qu'une variante sublime de celui qui en chante les merveilles. Ce n'est pas sans raison que l'antique mythologie nous représente les muses se tenant par la main à l'entour du dieu soleil. Elles puisent à la même source, elles s'entendent, elles se prêtent une mutuelle assistance, et la première qui arrive sur une terre encore vierge, entraine les autres à sa suite. Toutefois, si les muses sont sœurs, elles ne marchent pas toujours du même pas, et parmi celles qui restent en arrière, les distances encore sont inégales. Ensuite, les peuples semblent avoir, comme les individus, leurs aptitudes spéciales : on les voit se porter de préférence, ceux-ci dans une direetion, ceux-là dans une autre. Cette diversité est encore un bienfait, puisqu'en dernière analyse elle tourne

pas d'un semblant de vérité. Aujourd'hui que les inégalités sociales sont abolies, et que dans le petit nombre des supériorités encore debout la mieux acceptée est celle de l'intelligence, ne pourrait-on pas dire que les adeptes de la science forment une société à part au milieu des autres sociétés, une espèce d'aristocratie cosmopolite, qui s'étend et se répand d'une extrémité du monde à l'autre ; aristocratie sagement disciplinée, comme doit l'être toute aristocratie pour être forte, soustraite d'ailleurs aux atteintes du pouvoir, et encore plus aux envahissements de la multitude. On ne dira pas des lettres qu'elles sont une aristocratie, bien qu'elles soient également l'expression d'une haute supériorité. On dit, au contraire : la république des lettres, république en effet assez tumultueuse, où mille drapeaux divers s'arborent à la fois et se croisent dans la mêlée.

Des différences non moins essentielles entre les sciences et les lettres dérivent des éléments mêmes qui les constituent. Les premières procèdent méthodiquement, à l'aide de l'expérience et d'un labeur opiniâtre ; les autres, plus dégagées, plus libres dans leur allure, relèvent avant tout de l'inspiration. Que naisse un de ces hommes qui semblent être les missionnaires immédiats de Dieu sur la terre, et que par cette raison peut-être il envoie de préférence aux peuples encore jeunes, soudain va s'élever d'un seul jet, presque au sein de la barbarie, un monument impérissable : ce sera l'*Iliade* ou la *Diva Commedia*. Les sciences, on le conçoit, ne sauraient

de la littérature, la critique, sortie enfin des banalités triviales ou pédantesques pour s'élever à une largeur de vue, à une finesse d'aperçus, à une élégance de style qui en ont fait un art nouveau, ignoré des Le Batteux et des Laharpe. A ceux qui prétendraient que la critique n'est que de la littérature de seconde main, puisque, sans rien produire, elle ne s'exerce que sur les œuvres d'autrui, on peut répondre par un fait plus péremptoire encore : c'est que le renouvellement de notre poésie lyrique et les belles créations qui l'ont rendue populaire parmi nous, ne remontent qu'à une date récente : heureux les deux illustres contemporains qui nous ont fait ce magnifique présent, s'ils se fussent contentés d'une si belle gloire !

S'il y a toujours des veines nouvelles à découvrir, ou du moins si les veines exploitées sont loin d'avoir donné toutes leurs richesses, en est-il de même de l'instrument qui doit mettre en œuvre ces trésors enfouis, je veux dire la langue qui, elle aussi, a eu ses vicissitudes, et dont la perfection est indispensable pour la durée d'une œuvre littéraire ? Les langues, en vieillissant, ressemblent un peu à ces femmes qui, ayant été belles, même l'étant encore, s'étudient à force de parure et de recherche à maintenir une beauté qui décline, ne voulant plus se souvenir que, jeunes, la plus simple mise suffisait à faire valoir leurs grâces fraiches et naïves. En admettant que l'âge doit amener pour les unes comme pour les autres de certaines modifications, encore faudra-t-il que le bon

de notre époque, que jamais les savants n'ont excellé davantage dans l'art précieux de mettre les matières les plus ardues à la portée de tous les esprits.

Il résulte de ces diverses considérations que, tout en concourant au même but, les sciences et les lettres n'ont pu avoir un développement parallèle et également progressif. Celles-ci sont sujettes à des intermittences que celles-là ne connaissent point. Les unes languissent par moment, semblent sur le point de s'éteindre ou de se corrompre, jusqu'à ce qu'une nouvelle impulsion leur soit donnée ; les autres, quand elles paraissent un instant suspendre leur marche, ne font que reprendre haleine pour un effort plus décisif. Il n'est pas à craindre non plus qu'elles rétrogradent : depuis l'invention de l'imprimerie, le vaste dépôt de nos connaissances n'est plus exposé à se perdre une seconde fois, fallût-il subir une nouvelle invasion de barbares. Dans le domaine des lettres, on voit, après les ténèbres dont l'Europe du moyen âge eut tant de peine à sortir, des intervalles d'ombre et de lumière se succéder de distance en distance et se produire tour à tour chez les divers peuples animés du même principe civilisateur. Ainsi, le flambeau qui éclaire l'Italie au temps des Médicis, n'a pas encore passé les Alpes ; et, quand il les aura franchies, l'Italie tombera dans la recherche de l'esprit et la corruption du goût. Ces mêmes alternatives paraissent devoir se continuer, avec cette différence peut-être que l'ombre sera moins épaisse et la lumière moins vive.

vaux que les esprits capables de les exécuter, elle s'avance, grave et majestueuse, à travers les siècles, privée il est vrai des acclamations de la foule, mais affranchie de toutes les exigences si mobiles et parfois si tyranniques du faux goût ou des préjugés à la mode. Le terrain qu'elle a gagné, elle ne le perd plus ; ses erreurs (car elle n'est pas infaillible), elle les rectifie. Elle sait qu'elle a le temps devant elle, et le temps ne lui a pas fait défaut. Il est évident qu'à la longue la plus grande somme de progrès doit appartenir à la force qui, sans se fractionner en individualités divergentes, s'ajoute sans cesse à elle-même. La fameuse thèse des anciens et des modernes pourrait encore se défendre aujourd'hui, au point de vue des lettres. Homère et Virgile n'ont toujours pas été surpassés et sans doute ne le seront jamais ; nous n'avons pas de noms à opposer à ceux d'Hérodote, de Thucydide, de Tite-Live, de Tacite. Mais, quoique le génie d'Aristote marche l'égal des génies dont se glorifient le plus les temps modernes, qui oserait soutenir l'égalité scientifique entre les époques antérieures et l'époque actuelle ? C'est le bénéfice du temps, n'en soyons pas trop fiers, tout en nous applaudissant d'avoir à le constater. On voit donc les sciences, d'abord un peu éclipsées dans le rayonnement des grands cycles littéraires, briller du plus vif éclat au XVIIe siècle, et conserver dès lors un ascendant qui n'a pas cessé de s'accroître jusqu'à nous. Rappelez-vous, Messieurs, les cris, tantôt de colère et tantôt de détresse qu'arrachaient au vieillard de Ferney les pré-

quêtes et les augmentent chaque jour par une application féconde de leurs découvertes aux arts et à l'industrie. Loin de manifester des symptômes de décadence, si quelque danger les menace désormais, il ne viendra que de l'excès même de leur triomphe. Ce mot danger paraîtra sans doute chimérique et l'idée qu'il exprime un non sens, en présence des prodiges qui frappent journellement nos yeux. Comment alors oser dire que le péril existe, et même plus grand qu'on ne se l'imagine? Ce paradoxe apparent appelle une justification.

On doit à la science une foule de procédés et d'inventions qui ont sensiblement amélioré le matériel de la vie. L'homme a plus de bien-être en général, l'ouvrier est mieux logé, mieux nourri, mieux vêtu qu'il ne l'était autrefois. C'est incontestable, je le reconnais, je m'en réjouis et dans une certaine mesure je l'admire. Mais, cette amélioration, à quelle cause faut-il la rapporter? Précisément à l'étude primitivement reconnue pour exercer au plus haut point les facultés intellectuelles, et qui se trouve ainsi, par une conséquence d'abord inaperçue des meilleurs esprits, flatter à la fois, dans la double nature de l'homme, les passions qui y tiennent le premier rang : l'orgueil, dans l'ordre moral; la sensualité dans l'orde physique. Un tel contraste entre des effets émanant de la même cause vaut la peine d'être remarqué. Ainsi, que voyons-nous? D'une part, la science se plongeant dans les abîmes de l'abstraction, à la poursuite des problèmes les plus ardus et de l'autre, cette

rapide, peuples et individus paraissent n'avoir plus d'autre préoccupation que celle de produire, de vendre et d'acheter; et la passion désordonnée du gain, du gain à tout prix, devient de plus en plus le fait dominant de notre état social. Si du moins la science, pour prix de ses largesses, avait maintenu sa supériorité légitime sur ce pouvoir nouveau qui est son œuvre, peut-être en userait-elle pour contenir dans de sages limites le mouvement aveugle qui la précipite, et nous avec elle, vers un avenir inconnu. Mais cela ne lui est plus possible : de suzeraine, elle s'est faite vassale. Engagée au service d'un maître insatiable, elle est fatalement condamnée à lui obéir. *Marche, marche,* lui crie la voix de ce maître impérieux, *perfectionne ce que tu as inventé, invente encore, invente toujours!*

Quand on pense que nous entrons à peine dans cette route nouvelle, et que nul ne peut calculer où nous mènent ces formidables agents, livrés à la discrétion de l'homme, mais qui ne peuvent manquer d'accroître encore la soif du lucre, on se demande avec quelque inquiétude ce que deviendront les intérêts moraux de la société au milieu de cette adoration universelle du veau d'or. Où sont les contre-poids pour résister à un tel entraînement? Sans doute c'est un magnifique spectacle que celui qui se déroule à nos regards; sans doute on doit applaudir à l'immense accroissement de la richesse publique et privée qui, d'une part, s'étend jusque sur les classes les plus mal partagées dans notre organisation sociale, et de l'autre,

nues. Par une apparente contradiction, la carrière qui exige entre toutes les autres des aptitudes spéciales, et où le laurier est si difficile à cueillir, offre aussi de certaines facilités, propres à tenter les esprits médiocres. Partout ailleurs, il faudrait se donner la peine de savoir et pour cela se soumettre à un sévère apprentissage ; ici, on croit pouvoir s'en dispenser. Il n'est besoin que d'attraper au passage les idées que met en circulation une littérature aussi avancée que la nôtre, et de coudre ensemble les phrases faites d'avance, dont elle abonde sur toutes espèces de matières. Aussi possédons-nous une véritable armée d'hommes de lettres. Qui de nous, Messieurs, n'a pas été surpris, en feuilletant le premier almanach venu, par exemple celui des 40 mille adresses, d'y trouver à chaque page la qualification d'*homme de lettres* accolée à des noms jouissant du plus parfait incognito ? Après tout, ces prétentions sont assez inoffensives, et il suffirait de laisser au temps le soin d'en faire justice, s'il n'y avait au fond de la situation quelque chose de plus grave.

A l'exemple des sciences ou plutôt de quelques sciences qui ont pris racine dans le domaine de l'*utilitaire,* les lettres tendent à devenir, non plus un but, mais un instrument. Tout le monde ne peut avoir une place dans l'administration, si multipliés qu'en soient les rouages ; mais tout le monde ou à peu près tient une plume, et comme une certaine verve moqueuse et satirique n'est pas rare chez le peuple qui se dit le plus spirituel de tous les peuples, et qui en est à coup sûr le plus frondeur, il

un nouveau marché. Y eut-il jamais dans l lettres un spectable plus lamentable que celui d Scott condamné dans sa vieillesse aux travaux forcés, du corps, mais de l'esprit? Eh bien! ce que l'inexorable nécessité prescrivait à cet homme illustre pour satisfaire à son honneur, d'autres se l'imposent volontairement par un déplorable calcul qui, tout compte fait puisque compte il y a, leur ôte infiniment plus qu'il ne leur donne. Qu'en est-il résulté? C'est que l'attente éveillée par d'éclatants débuts n'a pas été remplie; c'est que des hommes admirablement doués par la nature, au lieu de se rapprocher graduellement de la perfection, déclinent sur la pente contraire, et que, pour la plupart d'entre eux, leurs premières œuvres sont restées le dernier mot de leur talent.

Quelle sera maintenant sur la littérature en général et sur la nôtre en particulier, l'influence de l'ère industrielle dans laquelle l'Europe est entrée et marche à si grands pas? De partout s'élèvent des voix qui se plaignent de l'épuisement des vieilles sources poétiques et appellent à grands cris une rénovation. Or, voici venir, comme pour répondre à cet appel, deux forces presque inconnues jusqu'à nous, dont on était loin de soupçonner la puissance, et qui dès leur apparition changent, déplacent, transforment tous les rapports existants. La révolution que la vapeur et l'électricité sont en train d'opérer dans le monde, et dont on ne peut encore mesurer toute l'étendue, se fera-t-elle aussi sentir dans les choses qu'elle n'atteint pas immédiatement? Oui, sans aucun doute, car la loi d'ac-

tion et de réaction récipro... double nature, est une loi qu... ception. Il ne reste donc qu'à cherc... heureuse ou funeste, se manifestera... influence qu'elles doivent nécessairement... ne dure pas depuis assez de temps pour qu... nent une réponse péremptoire à cette question... il y a dans l'appareil imposant avec lequel se d... les nouveaux phénomènes, ainsi que dans les prodiges de l'industrie dont ils surexcitent l'activité, de quoi saisir vivement l'imagination. Et cependant cette impression, toute neuve qu'elle soit, ne s'est encore traduite, du moins à ma connaissance, par rien de remarquable. Bien plus, nous avions tout à l'heure sous les yeux un tableau fait pour les éblouir. Des points les plus éloignés du globe, étaient venus s'agglomérer, en regard des richesses du sol, d'innombrables produits où l'industrie étalait avec un légitime orgueil ses créations et ses perfectionnements. La capitale de la civilisation, qui les avait conviés, a fait sortir de terre un palais pour les recevoir. Dans ce concours ouvert à toutes les nations, et accompagné de ce qui pouvait le plus en rehausser l'éclat, au milieu de l'affluence qu'attirait un spectacle si merveilleux, s'est-il levé, comme dans les solennités antiques, un autre Pindare pour chanter les noms sortis vainqueurs de la lutte ? Avons-nous entendu un nouvel Hérodote lire devant une assemblée si compétente les premiers chapitres d'un livre encore à faire, l'histoire de l'industrie ? non. Les lettres

...menacées, au même
...érance contre la-
...ficile de lutter.
...tre demeure
...ble, il est
...ui par-
...ême
...t-

sont restées absentes de la fête universelle, et la statistique seule a ouvert ses registres pour poser des chiffres et additionner des triomphes. De bonne foi, pouvait-il en être autrement ? Reprenant la fameuse apostrophe de Jean-Jacques, la poésie n'est-elle pas en droit de dire aux nouvelles venues : « Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? » En effet, voilà des machines admirablement conçues, exécutées avec une étonnante précision mathématique ! voilà des milliers de chefs-d'œuvre dus à l'action de ces machines ou sortis immédiatement des mains de l'ouvrier ! C'est très-beau. Mais quelle part l'âme humaine peut-elle prendre à tout cela, elle qui a d'autres problèmes à résoudre, elle qui vit de croyances, de sentiments immatériels, voir même de passions, car son passage sur la terre est un combat, et de ce combat dépendent ses destinées immortelles ? Il n'est pas nécessaire de développer davantage des contrastes si tranchés : outre que ce serait abuser, Messieurs, de votre indulgente patience, je crois en avoir assez dit pour autoriser la crainte que les lettres ne trouvent pas dans la révolution qui commence une source abondante d'inspirations nouvelles.

Quant aux sciences, il y a d'abord une distinction à faire entre les sciences dites *appliquées*, c'est-à-dire, favorisant les intérêts matériels, et celles purement spéculatives. Il est manifeste que les premières sont en dehors de la question, attendu que leur empire ne saurait péricliter dans un monde en partie transformé par leur souveraine influence. Les autres, et c'est une déduction de

ple? il y a un thermomètre infaillible. Qu'on regarde quelle est la tendance de sa philosophie. Si cette tendance est matérialiste, n'attendez rien de grand du peuple qui boit à la coupe empoisonnée. J'en atteste, entre de nombreux exemples à choisir, notre XVIIe siècle, le plus beau siècle de notre histoire, et le XVIIIe, qui, dans la corruption, a touché les dernières limites du cynisme et du raffinement. Disons tout de suite, à l'honneur de notre pays, que la philosophie s'est glorieusement réhabilitée parmi nous. Non-seulement elle est revenue au spiritualisme; mais encore, renonçant à une déplorable hostilité, elle a paru naguère vouloir signer avec la théologie une sorte de traité d'aillance. Rien ne serait d'un meilleur augure pour l'avenir. Pourquoi faut-il qu'à des signes non équivoques on ait déjà lieu de craindre que la réconciliation ne soit pas définitive?

Après avoir signalé comme une cause de péril pour la société les sciences qui tendent à accroître indéfiniment notre domaine matériel, il serait injuste de passer sous silence celles qui, dans une région intermédiaire, apportent aussi leur concours au maintien de l'équilibre social, je veux parler des sciences historiques, reprises de toutes parts avec une louable ardeur, et dont les progrès sont dignes de la plus sérieuse attention.

Ne dirait-on pas, Messieurs, qu'il y a des moments marqués d'avance pour le développement d'une science spéciale? Quand le moment favorable est proche, cette science, devenue aussitôt le point de mire de toutes les

sique (1), être exaucée dans ses vœux si sagement conçus et appuyés de tant de savoir et de vigueur d'esprit. A demi vaincue comme le zend, la langue symbolique de l'Egypte, depuis les belles découvertes de Champollion, nous livre peu à peu ses obscures énigmes, dont la clef était perdue depuis deux mille ans; et déjà commencent à se reconstruire, à l'aide des inscriptions et des papyrus, les anciennes annales égyptiennes, couvertes de tant de ténèbres et mêlées de tant de contradictions. En même temps que le voile se déchirait sur l'origine des langues et la filiation des peuples, la terre nous rendait des trésors d'archéologie enfouis depuis des milliers d'années. Les antiques régions qui ont été le berceau du monde et de la civilisation se sont ranimées, en quelque sorte, à la lueur de leurs monuments découverts par d'infatigables recherches et interprétés par la science. On a constaté dans l'Arabie, contradictoirement à l'opinion commune, l'existence de peuples agriculteurs, depuis longtemps disparus, qui bâtissaient des villes et cultivaient les arts. On ne se lasse pas d'explorer la terre des Pharaons, cette vaste nécropole, fermée pendant tant de siècles, mais qui promet de n'avoir bientôt plus de mystères pour nous. On fouille à cette heure encore l'Assyrie et la Chaldée; et les précieux monuments qu'on en retire

---

(1) *L'Orientalisme rendu classique* : fragments d'un mémoire sur les moyens de ranimer et d'utiliser les facultés de lettres, par M. le baron G. de Dumast. Nancy, 1853.

lettres et les arts. Prédestinée dans les desseins de Dieu au salut de la grande nation dans laquelle, plus tard, elle devait se confondre, elle donna le jour à la vierge héroïque (1) qui chassa l'étranger, et dont la sainte mémoire n'a pas hélas ! attendu moins de quatre cents ans pour être vengée de l'ingratitude et de la profanation. Devançant à quelques égards les peuples, ses voisins, la Lorraine avait eu déjà son âge florissant sous son glorieux duc Charles III, lorsque la France et l'Allemagne étaient encore déchirées par les guerres religieuses. Tous ces souvenirs sont loin d'être éteints dans la patrie des Blarru, des Barclai, des Charpentier, des Le Pois, des Bassompierre, des Beauvau, des Callot, des Richier, des Silvestre, des Adam, des Saint-Urbain, des Duval, des Maimbourg, des de Vence, des Calmet, des Willemet (2), etc. Et les travaux dont cette même patrie est

---

(1) Il n'est plus permis de contester l'origine lorraine de Jeanne d'Arc, depuis que l'autorité de la tradition, déjà presque décisive en pareille matière, a été victorieusement établie par la savante et lumineuse dissertation de M. Henri Lepage, du 17 novembre 1854, insérée dans les mémoires de l'Académie de Stanislas, dont l'honorable archiviste du département de la Meurthe est un des Membres les plus laborieux.

(2) Il n'est guère besoin de faire remarquer que cette liste devrait être beaucoup plus étendue ; on sait que tout un volume de la grande histoire de dom Calmet est exclusivement consacré aux *hommes illustres qui ont fleuri en Lorraine.* Le savant bénédictin n'hésite pas à mettre sous le nom de l'une des célébrités lorraines,

Au résumé, Messieurs, car il est temps de ne point fatiguer davantage votre attention, qu'y a-t-il à conclure du tableau qui vient de passer sous vos yeux, à supposer toutefois qu'il vous ait paru, je ne dirai pas complet et harmonieux de couleurs (ma prétention ne monte pas jusque-là), mais pris simplement dans la réalité des choses? Un mouvement irrésistible a surgi, qui, dans son accélération, déplace ou modifie tous les rapports sociaux. Les uns, et c'est le grand nombre, participent à ce mouvement qu'ils secondent de tous leurs efforts; d'autres, ébahis de la nouveauté du spectacle, ne s'y abandonnent qu'avec des alternatives de réserve et de confiance; quelques-uns, à tort ou à raison, s'inquiètent: ils se demandent si le niveau des sentiments et des idées ne s'abaissera pas dans la même proportion que s'agrandissent nos conquêtes sur le monde sensible. Les gouvernements, disait-on naguère, ne versent jamais que du côté où ils penchent. Si cette loi est vraie, la société elle-même ne doit pas lui être moins soumise que le pouvoir politique, préposé à sa direction. On voyait autrefois et l'on voit encore sur quelques vaisseaux des poids considérables qui se roulent à droite ou à gauche du navire, selon que l'impétuosité du vent fait sentir, d'un côté ou de l'autre, le besoin d'une plus grande résistance. Faisons donc comme ces prudents navigateurs, portons-nous de tout notre poids là où la force de résistance menace de fléchir. En d'autres termes, Messieurs, honorons d'un culte plus fervent encore les lettres et les sciences qui

à l'Académie de Stanislas, et que je vous remercie de nouveau, Messieurs, de m'avoir permis d'en franchir le seuil.

Sa vie laborieuse s'est écoulée au milieu de vous. Il vous appartenait depuis un demi-siècle. Voué de bonne heure à l'étude des sciences mathématiques, il était à même de les enseigner à un âge où l'on apprend encore. Les succès de ses nombreux élèves, admis aux écoles du gouvernement, avaient étendu sa réputation; chaque année voyait élargir le cercle de ses auditeurs. M. de Caumont possédait le don bien rare de faire aimer ce qu'il enseignait. L'aridité du sujet disparaissait sous l'élégance de la forme; la clarté de l'exposition faisait pénétrer la lumière jusque dans les moindres détails; de telle sorte que plus on avait appris avec lui, plus on avait le désir d'apprendre. Cette prééminence dans un art difficile, il la devait surtout à l'heureuse alliance qu'il avait su faire des connaissances les plus variées et dont la réunion est trop rare de nos jours. M. de Caumont n'était pas seulement un savant, c'était aussi un légiste et un littérateur. Peut-être même la disposition naturelle de son esprit l'entraînait-elle plus volontiers vers les études littéraires. Nous n'en voulons pour preuve que les trop rares morceaux de poésie dont il a enrichi le recueil de vos Mémoires. Mais il pensait que le commerce des muses s'allie difficilement aux travaux de l'administration. Une fois placé à la tête de l'Académie universitaire de Nancy, il se livra tout entier à ses fonctions en se bornant

autre enceinte, aujourd'hui nos collaborateurs, vous qui avez distingué ses applaudissements au milieu de ceux de la foule et recueilli si souvent ses félicitations particulières; vous en avez été à bon droit heureux et fiers. Ce témoignage si flatteur vous a été trop promptement ravi. Celui qui l'exprimait avec tant de charmes a été enlevé au milieu des plus douces joies de la famille. Il est parti pour le céleste conseil des âmes avec la sérénité que donne la conscience d'une vie si bien remplie.

M. de Caumont n'est pas mort tout entier, Messieurs, il vous a laissé plus que son souvenir. Le nouveau confrère qui lui appartient par des liens si étroits nous rend, pour ainsi dire, l'objet de nos regrets et reproduit, rajeunies encore et ravivées, les rares et précieuses qualités que nous admirions en lui. Nous espérions qu'il nous serait donné d'entendre aujourd'hui même, la lecture d'un travail que prépare M. Mezières sur une célébrité militaire de notre Lorraine et dont le nom se rattache à l'affranchissement de la Grèce. Ce plaisir n'est que différé, et nous aimons à divulguer l'engagement pris par un membre de l'Académie de consacrer quelques pages à la mémoire du général Fabvier. Ainsi deux frères si différents par la destinée, si semblables par le cœur, auront été l'objet des travaux de l'Académie qui tient à honneur de transmettre à la postérité le souvenir des Lorrains dont le nom appartient à l'histoire

cependant son auteur, aussi infatigable que savant, ne croyait pas avoir encore assez fait. Il avait conçu la pensée d'un vaste travail hagiographique que la mort seule l'a empêché de terminer.

Les travaux de notre confrère nous avaient privé de sa collaboration depuis quelques années. Appelé et fixé à Paris par la nature de ses recherches et par la position nouvelle qui lui avait été faite dans l'enseignement ecclésiastique, il était passé dans la classe de nos correspondants. Ce titre n'était pas pour lui purement honorifique, et chaque année il nous envoyait de nouvelles productions. Il espérait reprendre un jour sa place au milieu de vous. Ce vœu qui nous est commun avec lui n'a pu être exaucé ; il ne nous reste plus que le souvenir d'un savant infatigable et d'un homme de bien.

La mort n'a pas épargné nos correspondants étrangers. L'un d'eux, M. le baron de Stassart, membre du sénat de Belgique, entretenait avec nous des relations suivies. Poëte, littérateur, historien, M. de Stassart avait consacré les dernières années de sa verte vieillesse à la publication de ses œuvres complètes, dont il venait de vous faire hommage. On y retrouvera toujours avec plaisir ces fables charmantes dont plusieurs ont été insérées dans les recueils destinés à l'éducation.

Nous avons aussi perdu M. Husson, jeune et savant

lucidité d'exposition, cette logique serrée, qui attiraient à ses leçons un si grand concours d'auditeurs. Nous ne doutons pas des succès qui l'attendent dans ses nouvelles fonctions. A Bordeaux, comme à Nancy, il saura maintenir et développer le goût des études philosophiques.

Quant à M. Saudbreuil qu'un avancement si bien mérité vient d'appeler au poste de premier avocat général à la cour impériale d'Aix, il vous était connu par plus d'un genre de mérites. En l'accueillant, vous avez rendu hommage, non-seulement aux éminentes qualités du magistrat, mais aussi et surtout à celles du littérateur qui s'étaient révélées dans une occasion solennelle.

Les trois membres dont nous venons de parler n'ont pu prendre une part active à vos travaux. Vous y perdez une collaboration d'autant plus précieuse qu'elle vous promettait une plus grande variété; vous n'en conserverez pas moins un souvenir durable de relations, trop courtes sans doute, mais qui peuvent encore se rétablir.

C'est ici en effet que se reconnait la sagesse de vos règlements. Aucun de ceux qui vous ont appartenu ne vous quitte sans esprit de retour. Le lien n'est jamais complétement brisé et la qualité de correspondants donne toujours aux anciens titulaires le droit de reprendre leur place et leur rang parmi vous lorsqu'ils reviennent habiter votre ville. C'est ainsi qu'un de mes prédécesseurs dans

Enfin, la liste des correspondants lorrains, dont le nombre est illimité, s'est accru par l'adjonction de MM. Cournault, de Barthelémy, Vuillaume et Chabert.

Après cette revue des acquisitions et des pertes de l'Académie, je dois répondre aux discours que vous venez d'entendre. Les précédents m'autorisent à le faire brièvement; d'ailleurs, votre attention, quelque soutenue qu'elle soit, doit avoir des bornes.

A M. DE METZ.

Vous, Monsieur, qui venez de nous attendrir en nous racontant la triste mort du malheureux Sâti, vous auriez également pu nous intéresser par la lecture d'un travail sur l'économie politique. C'est en effet, cette science que vous représentez dignement parmi nous. Vous avez craint, pour cette solennité, l'aridité du sujet. Cette appréhension était peut-être exagérée, car nous n'ignorons pas que vous savez racheter par la profondeur des considérations générales et l'élégance du style ce que le sujet peut avoir d'abstrait. Nous aurions aimé à vous voir tracer à grands traits l'histoire de la science nouvelle et peu connue à l'étude de laquelle vous vous êtes consacré. Vous nous auriez fait voir que cette science est inséparable des bases fondamentales de la Société et que les systèmes produits

suspendu sur la tête des malheureux qui, après avoir été assez insensés pour renier leur foi, auraient le courage de la confesser de nouveau. La liberté de conscience doit être le premier article du code des lois internationales. Le sang de Sâti crie aussi haut que celui des victimes d'Elizabeth et de Philippe II ; et l'éternel honneur de notre siècle sera d'avoir mis fin à ces actes d'intolérance qui doivent être flétris, quels que soient l'époque et le pays auxquels ils appartiennent. Les musulmans finiront par comprendre un jour que, malgré la différence des cultes, tous les hommes sont frères. Puissent-ils comprendre aussi combien la religion qui pardonne est préférable à celle qui demande des expiations sanglantes.

A M. NICKLÈS.

Quant à vous, Monsieur, le choix de votre sujet est tout différent, mais non moins heureux. Sans sortir du cercle habituel de vos études, vous avez su nous intéresser vivement en nous parlant du savant, modeste autant que laborieux, qui non content d'avoir été l'une des illustrations de notre cité a voulu en être le bienfaiteur. Vous n'avez pas vu M. Braconnot et cependant vous le connaissez mieux que nous. Les détails intimes que vous avez recueillis sur sa vie privée, la lecture de ses travaux

et l'appréciation de ses belles découvertes vous ont fait connaître à la fois l'homme et le savant. En nous communiquant le résultat de vos recherches, vous avez bien mérité de la ville de Nancy et de l'Académie de Stanislas.

Nous regrettons que le temps ne vous ait pas permis de nous donner un aperçu plus étendu de cette étude considérable poursuivie par vous avec cette verve, cet entrain qui caractérisent tous vos travaux. Nous retrouverons, du moins, dans les Mémoires de l'Académie, le résultat complet de vos recherches, avec tous les développements scientifiques et anecdotiques que comporte le sujet.

Vous avez, Monsieur, ce qu'on peut appeler la passion de la science. Vous ne vous bornez pas à la faire rayonner autour de vous, vos publications répandent dans les deux hémisphères les découvertes nouvelles dont plusieurs vous appartiennent en propre. Heureux ceux qui sont animés de ce feu sacré et qui peuvent le communiquer en le faisant passer dans leurs paroles et dans leurs écrits. Au savant, comme au littérateur, il faut ce souffle divin sans lequel il ne se fait rien de grand ni de durable.

Dans la science à laquelle vous vous êtes livré tout entier, chaque pas fait en avant est une conquête. L'application pratique des découvertes nouvelles se fait quelquefois attendre longtemps ; mais, souvent aussi, l'étude

et la persévérance des essais conduisent à des résultats qui dépassent les espérances qu'on aurait pu concevoir. A ce point de vue, les progrès que vous avez déjà fait faire à la science font pressentir ceux qu'elle vous devra un jour.

A M. DE SAINT-MAURIS.

Vous, Monsieur, quoique vous nous appartenicz depuis bien peu de temps, vous n'êtes pas pour nous un inconnu. Lorrain par la naissance et par le cœur, vous êtes venu chercher dans votre pays d'affection le repos dont vous dites avoir besoin. Ce repos n'a pas été pour vous l'oisiveté. Débarrassé du fardeau des fonctions publiques, vous avez mis la dernière main à un travail qui nous fait voir face à face, tel qu'il est, le plus grand poëte du moyen âge ; Dante a trouvé en vous un interprète digne de lui et ceux qui n'ont pas le bonheur de pouvoir lire ses *rimes* vous doivent du moins d'en connaître le sens et le mouvement.

Dans le brillant tableau que vous venez de tracer de la marche des sciences et des lettres, nous avons été surtout frappés de la justesse de vos aperçus. L'analyse froide et décolorée, que nous en pourrions faire, ne serait qu'une redite. Nous aimons mieux vous féliciter du point de vue

ses empoisonneurs. Les enivrements de l'orgueil sont venus à la suite de cette débauche de l'intelligence, à tel point qu'on a vu des écrivains se tresser à eux-mêmes des couronnes destinées à remplacer celles que le public désabusé laissait se flétrir sur leurs têtes.

Si, comme vous l'avez si bien démontré, la littérature proprement dite n'est pas en progrès, vous avez cependant reconnu qu'une branche des études littéraires a donné des fruits inconnus aux temps antérieurs. Au point de vue des recherches historiques, aucune époque n'est comparable à la nôtre. Les sociétés savantes ont pris une large part à ce mouvement qui est loin de se ralentir. Notre sage et clairvoyant fondateur, qui fut le trait d'union entre la Lorraine et la France, avait voulu que son Académie s'occupât de l'histoire d'une nationalité dont il ne reste plus que le souvenir. Cette œuvre collective souvent entreprise, puis abandonnée pour des causes diverses, pouvait difficilement aboutir. L'un d'entre vous s'est chargé, à lui seul, de la tâche commune et il vient de mener son œuvre à bonne fin. Les deux premiers volumes de l'histoire de Lorraine publiée par M. Digot ont été placés, dès leur apparition, au nombre des meilleures productions historiques de notre époque. Ce début est pour nous un gage certain que la tâche imposée par Stanislas sera dignement accomplie par un membre de la société qui porte son nom.

antique nationalité; mais s'ils aiment à rappeler leurs titres de noblesse, c'est pour montrer qu'ils étaient dignes de faire partie de la nation sans laquelle rien de grand ne peut s'accomplir dans le monde. Il n'y a plus aujourd'hui ni Lorraine, ni Barrois, ni Alsace, ni Bourgogne; il n'y a plus qu'une France et vive la France!

ments les plus purs et les plus élevés, si l'auteur avait été un méchant homme?

Que les admirateurs de Bernardin de Saint-Pierre se rassurent. Sa vie, quoi qu'on en ait dit, ne dément pas ses ouvrages. La calomnie qui s'est attachée à lui, comme à tous les hommes supérieurs, ne pourra rien contre la vérité des faits. Bien des récits mensongers ont déjà été victorieusement réfutés sur plusieurs points. Cette réfutation aurait pu être plus complète, si l'on avait soigneusement consulté les preuves matérielles des sentiments doux et tendres dont ce cœur aimant était pénétré. C'est dans la correspondance de Bernardin de Saint-Pierre avec ses amis et sa femme, que ces témoignages se rencontrent à chaque pas. C'est là que sont révélées les pensées les plus secrètes de l'immortel écrivain. Si jamais on a pu dire : « Le style est l'homme, » c'est surtout à l'égard de ces lettres intimes, adressées à des personnes tendrement aimées et dans lesquelles la pensée vient se peindre sur le papier avec toute sa vérité. Quiconque voudra parcourir cette correspondance reconnaîtra que M. de Saint-Pierre pouvait dire avec un juste orgueil : « Ma réputation n'est qu'une petite flamme agitée par tous les vents ; si elle attire quelques regards de mes contemporains, si elle éclaire les infortunés, c'est que je l'ai allumée au pied de l'image sainte de la Providence. »

Quelques détracteurs de Bernardin de Saint-Pierre se sont surtout attaqué à cette partie de son existence qui a précédé et suivi son mariage avec Mlle Félicité Didot, fille

M. Aimé Martin dut être condamné. Sur son appel, la cour de Paris reconnut qu'il n'y avait pas eu diffamation, mais que les termes de l'attaque avaient dépassé les limites permises. Un arrêt du 16 mai 1821 déclara injurieux les passages incriminés et ordonna leur suppression.

Cette condamnation détruisit dans le public l'effet moral du mémoire de M. Aimé Martin. Les gens de lettres et ceux du monde purent croire que la condamnation du biographe impliquait la réfutation de son ouvrage et que, par suite, on devait accepter comme vrais les faits dont il avait voulu prouver la fausseté. Il n'en est rien, et la question reste entière. L'arrêt de la cour ne prouve rien autre chose, sinon que M. Aimé Martin avait outrepassé le droit de l'écrivain; qu'aux yeux des magistrats l'expression était d'une rudesse allant jusqu'à l'injure. Rien de plus, rien de moins.

Depuis ce moment, plus de trente années ont passé sur ces fâcheux débats. Néanmoins l'impression est restée et elle ne s'est pas complétement effacée. Il y aurait donc peut-être aujourd'hui quelqu'utilité à produire toutes les pièces de ce procès dont le jugement appartient à l'histoire littéraire bien plus qu'à la justice.

Un heureux hasard a fait tomber entre nos mains, depuis quelques années, tout ce qui s'est conservé de la correspondance de l'auteur de Paul et Virginie avec Mlle Félicité Didot, sa première femme. Nous possédons cinquante-trois lettres autographes dont vingt-trois sont

entièrement inédites. Les trente autres ont été pour la plupart incomplétement reproduites et souvent mal classées. Quoique les lettres de Mlle Didot aient dû être à peu près aussi nombreuses que celles de M. de Saint-Pierre, nous n'en possédons que six ; mais ce sont celles dans lesquelles elle témoigne la plus vive affection pour celui qui devait être et a été son époux. La correspondance entière se divise en deux parties bien distinctes. La première comprend les lettres qui sont antérieures au mariage, elles sont au nombre de vingt-cinq ; neuf seulement ont été publiées en 1826 et l'éditeur n'a pas indiqué les nombreux retranchements qu'il leur a fait subir. La seconde partie se compose des lettres postérieures au mariage ; elles ont été publiées.

On pourrait donc, on devrait même peut-être, reproduire intégralement toute cette correspondance si attachante, en la disposant suivant un ordre aussi exactement chronologique que possible, ce qui n'est pas toujours facile à l'égard des lettres qui ne portent aucune date. Toutefois nous avons pensé qu'il suffirait d'en donner tantôt une analyse succincte, tantôt quelques extraits choisis dans la correspondance inédite.

Pour l'intelligence de ces lettres il est nécessaire d'indiquer dans quelle situation se trouvaient leurs auteurs.

Vers le milieu de l'année 1792, Bernardin de Saint-Pierre était parvenu à l'âge de 56 ans. A cette époque, Paul et Virginie et les Etudes de la nature avaient révélé un écrivain hors ligne. Au moins égal par le style aux

philosophes de l'école encyclopédique, il leur était infiniment supérieur par l'élévation et la moralité des idées. C'est, comme on l'a si bien dit, le génie de J.-J. Rousseau s'appliquant exclusivement à l'étude du monde et à la démonstration de la Providence. L'ouvrage qui a fondé la réputation de Bernardin commence par cette prière touchante : « O mon Dieu, donnez à ces travaux d'un homme, je ne dis pas l'esprit de vie ni la durée, mais la fraicheur du moindre de vos ouvrages.» Ce double vœu a été exaucé. La fraicheur du style est le plus vif attrait du livre qui restera toujours à côté si ce n'est au-dessus de celui de Fénelon.

La première édition des Etudes sortait des presses de Didot. La publication de ce grand travail avait établi des relations amicales entre l'auteur et son imprimeur. Bien que déjà fort avancé dans sa carrière, M. de Saint-Pierre paraissait devoir conserver longtemps encore la vigoureuse verdeur qu'il devait à sa robuste et énergique constitution. Sans les beaux cheveux blancs qui encadraient son visage doux et coloré, on l'aurait cru beaucoup moins âgé qu'il ne l'était réellement. Il n'était point marié, et il n'aurait peut-être jamais songé à devenir père de famille s'il n'avait, sans le savoir, troublé le repos d'une jeune fille de vingt ans. « Mlle Félicité Didot n'avait pu voir l'auteur de tant d'ouvrages qu'elle admirait, sans être profondément touchée ; elle aima cette simplicité unie à un mérite si supérieur, ces vertus domestiques qui naissent tout naturellement des méditations les plus sublimes.

L'amour est un feu qui rayonne de toutes parts ; celui de Mlle Didot fut bientôt aperçu et partagé (1). » L'intimité s'accrut sans cesser d'être aussi pure ; une correspondance s'engagea. Il est certain que, dans les premiers temps, les parents de la jeune fille ignorèrent qu'elle écrivait à Bernardin de Saint-Pierre. Toutefois, on ne peut faire à ce dernier un reproche sérieux de ce mystère, puisqu'il voulait s'assurer par cette correspondance que l'attachement de Mlle Didot n'était pas un simple caprice ou un enthousiasme de jeune fille subit et passager. Lorsqu'il fut éclairé sur la nature du sentiment qu'il avait inspiré, M. de Saint-Pierre demanda la main de Mlle Didot. Sa proposition fut agréée. Toutefois il désira que le secret fût gardé avant et après son union, tant à cause de la disproportion des âges que de sa place incertaine et qui l'obligerait à une représentation trop dispendieuse si son mariage était connu. En effet peu de jours avant le 10 août 1792, il avait été nommé par Louis XVI intendant du jardin des plantes et du cabinet d'histoire naturelle. Après le renversement de la monarchie il craignait avec raison que cette place ne fût supprimée. Cette crainte ne fut réalisée qu'une année plus tard. Dans cette incertitude, et au milieu des ruines qui s'amoncelaient de toutes parts, M. de Saint-Pierre ne songeait qu'à assurer son bonheur en se retirant à la campagne. Il voulait acheter une île entourée par la Seine, à Essonne, et s'y bâtir une

---

(1) M. Aimé Martin, mémoire, p. 347.

retraite. « J'aurai, dit-il, une maison, une île et une femme, sans que personne en sache rien à Paris. » L'exécution de ce projet fut, de même que l'accomplissement du mariage, longtemps retardé par les événements révolutionnaires. Pendant ce temps, sa correspondance avec Mlle Didot continua plus active que jamais. Tour à tour raisonnable, littéraire, tendre, quelquefois même passionnée, charmante toujours. Il cherche à inspirer à celle qui doit être sa femme un vif amour pour l'étude des poëtes et des philosophes, mais il l'engage surtout à apprendre la botanique. « Les plantes sont une bibliothèque remplie de pensées profondes, ingénieuses, gaies. Il y en a pour tous les esprits. La nature les a étendues sous les pas de l'homme et dans les arbres des forêts qui s'élèvent sur sa tête, pour élever par degrés son âme jusqu'au ciel. L'amant, le philosophe, l'enfant, trouvent à y faire des couronnes, des méditations et des bouquets. Je voudrais vous donner les premières leçons de botanique et vous couronner, comme une nayade, avec quelques jolies fleurs de joncs. » (31 août 1792.) — Sauf la dernière phrase, ce qui précède n'est-il pas comme la suite de cette pensée des Etudes : « Les forêts, les rochers et les eaux semblent avoir des passions et des murmures. »

Il veut que la correspondance soit fréquente, inépuisable. « Peut-être n'avez-vous rien à me dire, c'est vraiment là ce que je crois ; mais si votre cœur se tait, ne pouvez-vous faire parler votre esprit ? Pourquoi, par exemple, ne me dites-vous rien sur Thompson ; je vou-

drais savoir quels sont les endroits de ce poëte de la nature qui vous ont fait le plus de plaisir... » Il ne pense qu'à la campagne ; cette idée revient sans cesse dans toutes ses lettres. « Vous ne voyez pas les orages qui s'élèvent à l'horizon et qui rempliront longtemps la capitale de troubles. S'il y a quelque repos à espérer, ce n'est qu'aux champs... C'est là où, si l'Auteur de la nature bénit notre union, je veux élever les fruits de nos amours. Ne comptez-vous pas les élever vous-même? c'est le premier de vos devoirs de mère et ce doit être le plus doux de vos plaisirs. Si vous ne concentrez pas dès à présent toutes vos vues dans le bonheur domestique, quel sera le vôtre quand cette flamme légère et volage que vous appelez de l'amour sera évaporée et que les infirmités de l'âge viendront assaillir votre vieux ami. Vous ne pourrez supporter aux champs ni son hiver ni celui de l'année... » (Octobre 1792.)

Non content d'élever le cœur de son amie à la hauteur du sien, il la reprend sur l'irrégularité de son orthographe. « Ce sont de petites taches, et vous n'en devez pas montrer. Votre esprit est susceptible de tout genre d'instruction ; vous devez donc soigner un peu vos expressions. La parole est l'habit de la pensée ; la mauvaise orthographe est, par rapport à elle, ce qu'une déchirure est à un habit. Excepté un peu d'attention sur ce point que la lecture vous donnera, ne suivez pour modèle de votre style que la nature, soyez comme elle simple et sans fard. Ne forcez rien. Ne cherchez point vos idées

dans votre esprit, mais dans votre cœur. Pour bien s'exprimer, il faut bien sentir. Voilà, mon enfant, les conseils que te donne ton sincère ami. Sois douce ; c'est par la douceur que tu triompheras toujours. Puissai-je trouver en toi ce que j'ai cherché si longtemps. Sois ma colombe... » Le reste est trop intime. (Octobre 1792, *inédite.*)

Devenu tout à fait amoureux, Bernardin de Saint-Pierre veut que celle qu'il aime soit toute à lui. « Vous avez de temps en temps un petit air grondeur qui ne convient point à mon enfant. Vous me dites d'un ton fâché que, si je le désire, vous rendrez plus rares les visites d'un de vos anciens amis. Ce n'est point à moi à le désirer, je ferais une injustice. C'est vous seule qui pouvez connaître le degré et la nature de l'affection qu'il a pour vous... » (Octobre 1792, *inédite.*)

Dans une autre lettre il termine ainsi : « Adieu ma Félicité, je t'embrasse de toute mon âme... Adieu, mon enfant, ne crains pas de te livrer à celui qui est pour toi plus qu'un ami, plus qu'un père, plus qu'une mère. Donne-moi des noms qui expriment ce que tu sens. Ne feins rien, ne dissimule rien, songe que tu dois être ma moitié et que je dois être la tienne. S'il y a quelqu'être sur la terre qui partage ton cœur, il n'est pas destiné pour le mien. Ecris-moi sans réserve, avec ratures, sans orthographe, comme tu sentiras. » (Octobre 1792, *inédite.*)

La fin de cette lettre accuse le développement d'un sentiment jaloux qui perçait déjà dans la précédente. La

recommandation d'écrire sans orthographe est bien différente des premiers conseils précédemment donnés. Bernardin de Saint-Pierre appréciait le bonheur qu'il devait trouver auprès de Mlle Didot. Inquiet et ombrageux, il n'admettait aucun partage. On voit cependant qu'il fut promptement rassuré; le ton devient moins vif, mais aussi plus tendre et plus affectueux. Après avoir dit pour la centième fois peut-être à sa fiancée combien il l'aime, combien il la trouve jolie, il ajoute : « Ce que je désire encore, c'est qu'en redoublant de confiance pour moi qui dois être ton époux, tu diminues un peu avec les autres de cette familiarité que le cousinage, l'enfance, le voisinage, rendent sans conséquence pour une âme indifférente, mais qui ne le sont pas pour celle qui aime. Qu'on sente en te voyant que ton cœur est engagé par des liens que tu chéris ; que ce doux mystère répande un tendre intérêt sur ta physionomie ; qu'il éloigne de toi les jeux trop folâtres ; que ta démarche et ton maintien annoncent une vierge bien-aimée, ma future épouse et la mère de famille. Hier au soir tu étais charmante ; tu pensais peut-être au plaisir que me ferait ton billet. Adieu mon bouton de rose... J'ai à peine un moment pour t'écrire. Ton jugement sur Thompson m'a fait plaisir. » (Fin d'octobre 1792, *inédite*.)

Du reste il n'épargne pas les remontrances et il écrit parfois des lettres singulières, telles que pouvait se les permettre un amoureux de 56 ans à l'égard d'une jeune fille aussi raisonnable que l'était Mlle Didot. Il critique sa

toilette. « Elle était de mauvais goût et tout le monde la regardait à la promenade... Il est dangereux dans ce temps-ci de se faire remarquer par des ajustements extraordinaires... Les couleurs dures et tranchées ne vous vont point ; pour moi je n'aime que les couleurs douces et les formes simples. En toutes choses je fuis l'éclat. La nature n'emploie que des contrastes doux pour produire l'harmonie. » (Octobre 1792, *inédite.*)

Nous aurions voulu multiplier ces extraits, choisis surtout dans la correspondance inédite. Ils suffisent à peine pour donner une idée du ton général de ces lettres et du caractère de leur auteur. Jusque dans les détails matériels relatifs à la construction de la maison et aux plantations de l'île, elles sont délicieuses de grâce et de fraîcheur. Celles de Mlle Didot ne sont pas moins charmantes, elles témoignent d'une passion mêlée de respect. C'était le sentiment que Bernardin inspirait par-dessus tout. Jamais il ne dissimule à sa fiancée son âge et son caractère sérieux. Quelquefois cependant il veut justifier les mariages disproportionnés. Il cite ceux de Socrate et de Sénèque. Il va même chercher ses comparaisons jusque dans les phénomènes de la nature qu'il embellit et poétise à sa manière. Il rappelle que « chaque jour la jeune Aurore couronne de roses le vieux Triton et que le tendre chèvrefeuille enlace le chêne antique malgré les frimas... Mais, ajoute-t-il, avez-vous besoin de ces exemples ; c'est dans votre propre cœur que vous devez chercher les motifs de votre affection qui doivent vous rendre tous les

temps et tous les lieux agréables.» — On voit que nous ne voulons rien dissimuler ; il y a certainement dans ce passage quelques lignes qui appellent aujourd'hui le sourire sur les lèvres, mais qui ne choquaient pas à la fin du XVIIIe siècle.

Cette correspondance, commencée en août 1792, se continue jusqu'au 8 octobre 1793. A cette époque Bernardin a perdu sa place d'intendant du jardin des plantes. Cet événement prévu n'arrêta pas la conclusion du mariage qui eut lieu quelques jours après.

Ainsi, au milieu des plus mauvais jours de la révolution, après le supplice des Girondins, au moment même du triomphe de la démagogie, Bernardin de Saint-Pierre, malgré les cinquante-sept hivers qui avaient déjà neigé sur sa tête, trouva près d'une femme charmante, éprouvée par plus d'une année de constante affection, la consolation et le calme dont il avait tant besoin. Aussi lui écrit-il en perspective du bonheur qu'il attend : « On ne peut être heureux, mon amie, qu'au sein de la nature, plus tu vivras, plus tu seras persuadée de cette vérité. Nous vivons dans un temps malheureux. Je ne veux pas troubler ta raison par la perspective de l'avenir ; mais qu'est-ce qui te manquera à la campagne pour y passer des jours agréables...» (Suit un plan de vie champêtre, n° 8 de la correspondance imprimée.)

Une seule fois, cependant, Bernardin de Saint-Pierre parait douter que le bonheur soit compatible avec l'état des affaires publiques : « Je vous ai fait entrer, écrit-il

à Félicité, comme une portion de mon bonheur dans les plans de retraite et de repos dont j'aimais à embellir mon avenir. C'est dans cette intention que j'ai désiré une correspondance intime avec vous, afin que nos âmes pussent se connaître et se convenir. Mais les malheurs publics portés à leur comble, m'empêchent de m'occuper de mon bonheur particulier... » (N° 9 de la correspondance imprimée.)

Cette préoccupation ne dura pas longtemps. M. de Saint-Pierre gémissait aussi profondément que personne sur les déchirements de la patrie; mais, impuissant à y porter remède, il cherchait à en détourner ses regards. Ne reconnaissant plus les créatures de Dieu dans les égorgeurs officiels qui ensanglantaient son pays, il aimait à se réfugier dans la contemplation de la nature et la perspective du bonheur domestique. Toutes ses lettres reflètent ce sentiment sous des formes variées comme sa pensée. Croirait-on qu'il s'est trouvé des écrivains pour lui faire un crime de cette tournure de son esprit et pour en tirer les conséquences les plus odieuses. Nous ne citerons qu'un fait. On raconte dans un ouvrage sérieux l'anecdote suivante, qu'on déclare garantie par les témoins les plus respectables : « M. Terrier de Monciel, alors ministre, qui avait fait donner à l'auteur des Etudes la place d'intendant du jardin du roi, avait une clef de ce jardin pour qu'il pût y entrer quand il voudrait et s'y reposer des travaux de l'administration. Au 10 août, M. Terrier, poursuivi par les égorgeurs, se réfugia au-

près de celui dont il était le bienfaiteur; il exposa sa situation et les dangers qu'il courait à Bernardin de Saint-Pierre et le pria de lui accorder un asile. A la peinture qu'il faisait des désordres, des troubles et de la férocité du peuple, le philosophe répondit par ces mots : *Je me suis levé ce matin, et la nature ne m'a pas paru moins belle qu'à l'ordinaire*, et il refusa durement d'accorder l'asile que lui demandait un homme auquel il devait son bien-être.» (Biog. universelle, t. 40, p. 59, 1re colonne, *ad notam*).

Les faits sont précis; l'accusation est nettement articulée. A la prière faite par son bienfaiteur, M. de Saint-Pierre a répondu par un refus, en y ajoutant l'odieux d'une phrase ridiculement absurde. On donne même à entendre que ce refus a causé la mort de M. Terrier de Monciel. Il est certain qu'il n'y aurait pas d'autre sentiment possible que celui du mépris pour l'auteur d'un acte aussi infâme. Heureusement des témoins plus respectables que ceux qui ne se nomment pas viennent, pièces en main, confondre l'imposture. Charles Nodier fait savoir à l'éditeur de la biographie qu'il possède une lettre par laquelle M. de Monciel dément complétement l'assertion dont on veut charger la mémoire de Bernardin de Saint-Pierre; M. de Monciel n'a jamais demandé d'asile au jardin des plantes; il n'a parlé à l'intendant ni avant le 10 août ni depuis; l'anecdote est fausse de tout point. Foudroyé par l'évidence, l'éditeur promet de donner un *carton;* on l'imprime en effet,

mais on *oublie* de le faire insérer, de telle sorte que le plus grand nombre des exemplaires de la Biographie universelle, et notamment tous ceux que nous avons consultés, contiennent la note qui vient d'être rapportée (1).

Faut-il s'étonner, quand chacun peut lire de semblables calomnies dans un ouvrage très-répandu, que le public ait dû se représenter Bernardin de Saint-Pierre comme un homme dur, égoïste, dépourvu de tous sentiments généreux. Quand l'erreur se répète et se propage, on ne peut trop protester contre elle. Laisser échapper une occasion de la dévoiler c'est, pour ainsi dire, s'en rendre complice.

Etudions maintenant Bernardin de Saint-Pierre époux, père de famille, atteint dans sa fortune et dans ses affections les plus chères. Voyons quelle a été pendant six années la conduite de cet homme qu'on a dépeint comme un mauvais mari, un parent haineux, un homme difficile en affaires, d'autant plus avare qu'il était plus riche. Sa correspondance nous fournit encore à ce sujet de curieux détails.

Au mois de mars 1794, madame de Saint-Pierre est à Paris où elle s'occupe de quelques détails domestiques. Son mari est impatient de la revoir. « Viens, lui écrit-il,

(1) Il paraît que le carton ne fut inséré que dans quelques exemplaires du tome 40 distribués à Paris. Les exemplaires destinés aux départements ont tous conservé la note mensongère, sans que a rectification ait jamais été envoyée aux souscripteurs.

embellir notre hameau de ta présence. Gaie, tu me réjouis; mélancolique, tu m'intéresses; tu es toujours sûre de me plaire. Viens mon amie, si tu souffres, je partagerai tes maux par mes consolations, comme j'ai partagé mes plaisirs par tes jouissances. Nous élèverons ensemble nos cœurs vers celui qui distribue à tous les hommes des *deux tonneaux*. Nous le prierons dans un temple où tout parle de lui et où il ne refuse aucun des biens nécessaires aux cœurs pénétrés de son existence. »(Essonnes, 10 ventôse an II.)

... « Plus constante et plus aimée que la fille volage d'Inachus, viens joindre les accents de ta voix à celle de l'alouette. Devance l'hirondelle, toi qui, dans mon automne, m'as rappelé au printemps de la vie. Oh! quand pourrai-je te voir, assise à mes côtés, et allaitant le fruit de nos amours, m'inspirer des pensées douces comme ton lait... (14 ventôse an II.) ... Passe ces crises accablantes qui accompagnent les premiers temps de toutes les grossesses, comme les giboulées du mois de mars qui précèdent la saison des fleurs et des fruits. Tout se contraste dans la nature, la douleur et le plaisir, l'hiver et le printemps. Adieu, mon joli mois de mai, songe que tu m'es doublement chère... » (17 ventôse an II.)

Tels furent les sentiments de Bernardin de Saint-Pierre pour sa femme pendant les premiers temps de son mariage. La suite de la correspondance est du même ton. Il passa ainsi une année entière, ignoré de tous, dans son île d'Essonnes. Il en fut arraché, trois mois après la

chute de Robespierre, par un arrêté du Directoire qui le nomma professeur de morale à l'école normale. Il n'y fit qu'un petit nombre de leçons. La première, commençant par ces mots : « Je suis père de famille et j'habite à la campagne... » fut très-applaudie. Il transmettait fidèlement à sa femme l'effet produit sur le public par ses premières leçons : « L'un m'a demandé ma parole de prendre son fils pour mon secrétaire quand il serait en âge ; un autre s'est déclaré mon disciple ; plusieurs m'ont prié instamment de faire imprimer mes leçons à part. Un autre m'a dit : Nous étions *cannibalisés,* vous nous avez *humanisés...* » (8 prairial an III.)

Les hommes et les choses de cette époque duraient peu. L'école normale ne subsista pas longtemps telle que le Directoire l'avait organisée. « J'apprends avec un secret plaisir, dit M. de Saint-Pierre, que l'école normale finira ses séances le 24 de ce mois ; ainsi ce sera elle qui me quittera. » Il retourne en effet quelques jours après à la campagne où il retrouve avec bonheur sa femme, sa fille et sa chaumière. Peu de mois s'écoulent et madame de Saint-Pierre est appélée à Paris par la maladie de son père. La correspondance reprend son cours. Les lettres du mari témoignent de la plus tendre et de la plus vive sollicitude pour toute la famille Didot. Il s'inquiète de la maladie de son beau-père ; il craint que le chagrin qu'en éprouvera sa femme n'augmente son indisposition. Puis il ajoute : « Mon amie, il n'y a qu'un être qui ne nous trompe point, qui seul mérite notre confiance, qui nous

donne le bon esprit pour diriger notre santé et nos affaires ; c'est Dieu, je le prie de venir à ton secours... » (6 vendémiaire an IV.)

Peu de jours après, M. de Saint-Pierre vient prendre auprès de son beau-père mourant la place de sa femme ; il assiste à des querelles de famille dont il veut être le médiateur, « il voudrait rapprocher ce qui ne devrait jamais être séparé. » Quelle qu'ait été la cause inconnue de ce débat, il est certain que M. de Saint-Pierre y était étranger et que, s'il s'y est trouvé mêlé, il a toujours invité ses parents au calme, à la modération, à la concorde. Il ne paraît pas qu'il y soit parvenu. Bien que ses lettres témoignent qu'il a été jusqu'à offrir sa signature et celle de sa femme pour faciliter des arrangements de famille, on ignore s'il put y parvenir. Cependant la maladie de M. Didot s'aggrave, il succombe et voici comment M. de Saint-Pierre annonce cette triste nouvelle à sa femme restée près de sa mère à Essonnes : « Plus nous perdons d'amis plus nous devons resserrer les liens de l'amitié avec ceux qui nous restent. Tu n'as pas perdu ton père, mon amie, puisque mon âge, ma qualité d'époux et la tendre affection que je te porte, m'en donnent les fonctions auprès de toi. Mais nous avons tous un père commun du sein duquel nous sortons et où nous rentrons, c'est celui-là que nous devons invoquer dans nos malheurs. C'est pour obéir à ses lois que nous devons nous rapprocher non-seulement de nos amis, mais de nos ennemis même qui, après tout, sont nos frères.

« D'après ces sentiments je me suis réuni autant qu'il était en moi à tes frères, en leur recommandant une concorde mutuelle. Ils ont paru partager mes sentiments. J'espère qu'ils s'étendront à toute la famille. L'état de ta mère m'inquiète, et pour elle et pour toi. Donne-moi des nouvelles de sa santé et de la tienne. Calme ses regrets en l'assurant que c'est la crainte de sa sensibilité qui a empêché ton père de la voir. »

La concorde recommandée par M. de Saint-Pierre ne fut pas de longue durée. Obligé de prendre parti dans cette querelle il écrit à ce sujet : « Il faut, mon amie, tirer parti de ses ennemis pour se rendre meilleur. Leur malveillance nous perfectionne, en ce qu'elle surveille nos défauts. Quand nos ennemis sont nos parents, ils nous sont encore plus utiles, car nous devons croire que nous tenons d'eux par les qualités du tempérament. Il faut donc songer en cela à se réformer soi-même, et espérer que nous pourrons les réformer par notre exemple. Il y aurait de quoi faire sur ce texte un beau discours de morale dont tu n'as pas besoin... La bienveillance publique me console des peines domestiques et une de mes joies est de penser qu'elle me survivra, et que plus durable et plus douce que la fortune, elle protégera un jour ma femme et mes enfants. Tâchons donc de la mériter par notre conduite envers nos ennemis eux-mêmes. » (9 nivôse an IV.) — Voilà les pensées que les discussions de famille inspirent à cet homme si difficile à vivre, si acariâtre, si âpre au gain, avec lequel les transactions sont impossibles !

Après la mort du père de famille les affaires parurent plus embarrassées qu'on ne l'avait pensé. Ce fut un nouveau sujet de discorde, sur lequel il faut jeter un voile. Pendant six mois Bernardin se compare à Ulysse errant au milieu des affaires litigieuses et des hommes insidieux. Il partage ses soins entre ces affaires auxquelles il est si peu fait, ses nouvelles fonctions de membre de l'Institut, et la préparation d'une cinquième édition des Etudes de la nature. Enfin il accepte les offres de son beau-frère Saint-Léger et il passe un acte que sa femme doit ratifier. « J'ai eu, lui écrit-il, pour but de terminer des affaires qui n'avaient point de fin ; de rapprocher les esprits de la concorde en ôtant les sujets d'intérêt qui les divisaient ; enfin d'avoir à ma disposition une quantité suffisante de papier pour faire l'édition de mon nouvel ouvrage (les Harmonies) et une belle édition de mes Etudes. Ce sera là la principale portion du patrimoine de nos enfants et si elle se débite nous la réaliserons en quelque partie de terre. En attendant il en résultera de l'aisance pour eux et pour nous. Je viens de choisir des libraires fidèles... » (18 thermidor an IV.)

Tel était le riche héritage qu'avait recueilli Bernardin de Saint-Pierre dans la succession de son beau-père. Quelques milliers de rames de papier destiné à l'impression de ses ouvrages. Encore cet héritage fut-il pour lui la source de bien des déboires. Quoiqu'il n'eût pas une seule dette personnelle, il se vit assailli par les créanciers de la succession. Les assignations pleuvaient sur sa chau-

mière qui bientôt se trouva grevée de 280,000 francs d'inscriptions (1). Il fallut plaider, transiger, s'occuper de tous ces détails de procédure odieux à un homme accoutumé à contempler les beautés naturelles pour leur demander ses inspirations les plus vraies et les plus éloquentes. Quelle harmonie, quel rapport pouvait-il y avoir entre les études de la nature et celles des affaires? Quelle différence entre les promenades dans l'île d'Essonnes et les visites alors obligées aux juges rapporteurs des procès. On raconte à ce sujet une anecdote charmante: « Le beau-frère de Bernardin, M. Henry Didot, qui se trouvait dans la même position que lui, vint quelques jours avant le jugement d'un procès décisif l'avertir qu'il fallait faire visite aux juges..... Les voilà cheminant, devisant des sciences et des beaux arts et oubliant l'un et l'autre leur procès. Arrivés à la porte du juge, M. de Saint-Pierre dit à son beau-frère: *Vous m'avez amené ici; mais c'est vous qui parlerez*. Henry Didot se récrie; le juge arrive pendant la discussion et M. de Saint-Pierre tâche de faire

(1) Ce passage pourrait laisser supposer que la succession de M. Didot père était fort embarrassée. La vérité est que les dettes de M. Didot jeune provenaient d'engagements solidaires, de signatures de complaisance. La liquidation fut difficile, mais l'actif demeura bien supérieur au passif. Ce qui le prouve c'est que les inscriptions prises sur la chaumière de Bernardin de Saint-Pierre ont toutes été levées. Voy. d'ailleurs, à cet égard, la brochure de M. Didot Saint-Léger, intitulée : La vérité en réponse aux calomnies, Paris, Lelong, 1821, in-8°.

bonne contenance et d'expliquer les motifs de leur visite. Dès les premiers mots il s'embrouille; Henry Didot, qui s'en aperçoit, vient à son secours et ne parle pas plus clairement; bref tous deux sortent de chez leur juge, assez peu satisfaits de leur éloquence, mais fort contents d'en être quittes. On voit par ce trait que M. de Saint-Pierre était l'homme du monde le moins propre aux affaires. » (1) Vivant dans le monde idéal du vrai et du beau il ne savait pas s'accommoder aux exigences de la vie pratique. La modicité de sa fortune le forçait cependant de penser à l'avenir pour sa femme et ses enfants. Ses ennemis (quel homme n'en a pas) publiaient partout qu'il recevait des pensions du clergé; qu'il avait bâti dans une île ravissante un temple à l'amour. D'autres trouvaient le moyen de lui nuire en exagérant sa fortune. On affirmait qu'il avait douze mille livres de rentes, qu'il habitait un palais à la campagne, et on l'empêchait ainsi d'avoir part aux récompenses accordées par le gouvernement aux gens de lettres.

Nous avons sous les yeux le brouillon d'une lettre inédite que Bernardin de Saint-Pierre écrivit à ce sujet à l'un de ses collègues à l'Institut qui était en même temps membre du Directoire. C'était La Reveillière-Lépaux. Ce brouillon est tout à la fois un témoignage de la pauvreté, de la bonhomie et de la candeur de celui qui l'écrit. Il expose d'abord à nu sa situation de fortune. « La vérité,

(1) M. Aimé Martin. Mémoire, p. 351.

dit-il, est que j'habite une maison construite en pierre meulière brute qui est entourée de deux arpents de terrain ; que je n'ai pas actuellement 1,200 livres de rente; que je suis père de famille, sexagénaire, et occupé depuis longtemps d'un grand travail qui demanderait une vie plus tranquille et plus heureuse.

« Il convient donc de vous donner une idée de ma fortune :

« J'ai sur le grand livre........... 440# de rente

« Une maison rue Blanche, louée... 300

« Mes pensions rétablies se montent à 3,025 (mais je n'en ai encore rien touché) ;

« Ma place à l'Institut.

« A la vérité mes ouvrages auraient pu me donner un revenu suffisant, mais ils sont, depuis la révolution, en proie aux contrefacteurs qui les vendent de tous côtés à meilleur marché que mes éditions de Didot ne me coûtent. J'en ai fait poursuivre et saisir quelques-uns, mais en vain. Depuis deux ans les gens de loi me disent tantôt qu'il y a des défauts de formalités, tantôt que le mari a transigé de ses biens avec sa femme, de sorte que je ne peux obtenir justice.

« J'imaginai de lâcher contre mes contrefacteurs un libraire qui se prit à les poursuivre. Je lui permis de faire une édition in-18 à ses frais. Ce libraire ayant éprouvé de la part des gens de loi les mêmes difficultés, prétend que je dois lui rembourser ses frais et il n'a point fait l'édition in-18 sur laquelle j'attendais des ressources.

« J'en espérais d'une autre nature de la part de la succession de mon beau-père. Mais depuis dix-huit mois elle n'est pas encore ouverte ni prête de l'être. Un de mes beaux-frères, maître de la papeterie d'Essonnes, m'offrit de me payer en papier d'impression et en quelque numéraire, mais il a manqué à une partie de ses engagements et m'a fourni du papier à 10# la rame qui ne vaut que 7# sur la place.

« J'avais voulu employer ce papier à l'impression de mes Harmonies de la nature; mais ayant proposé une souscription elle n'a point été remplie, et mon beau-frère ne m'ayant pas fourni les fonds en numéraire je l'ai arrêtée. D'ailleurs, j'ai su qu'une compagnie de contrefacteurs était prête à les contrefaire, étant sûrs de l'impunité.

« Je comptais pour ressource ma place à l'Institut, mais dernièrement on a agité de faire exécuter l'article du réglement qui oblige les membres de l'Institut à la résidence. Cependant, quand j'acceptai cette place honorable, je répondis au Ministre que, chargé d'un grand travail, et retiré à la campagne, il me serait impossible d'assister régulièrement aux séances de l'Institut. Le Ministre m'a promis à la vérité un logement; mais si je vais demeurer à Paris je me trouve forcé de vendre à grande perte mon domicile à Essonnes. Si je le conserve, je me trouve dans l'impossibilité d'entretenir deux maisons.

« Telle est ma position. Vous vous intéressez à ma fortune, à mes travaux; voici des moyens : 1° de me faire

acheter par la République le papier d'impression fourni au prix de la transaction. C'est un objet de quinze mille livres qui me servira à subvenir à mes besoins et à acheter quelque peu de terre pour assurer un faible mais solide revenu à ma femme et à mon enfant.

« Voici le deuxième moyen. Ne pourriez-vous pas m'employer pour quelque mission de paix en Angleterre? Cela n'interromperait guères mes travaux sur la morale; je la mettrais en pratique. J'ai dans ce pays, malgré la guerre, des amis accrédités, des marins illustres qui ont accordé à ma théorie des marées une estime que lui refusent mes collègues. Tel est, entre autres, le comte de Bentinck, capitaine de vaisseau. Je ne demande point de titre personnel; je ne désire d'autre pouvoir que celui de concourir au bien public.

« Il y a encore un autre moyen. S'il est impossible de remplir aucune grande fonction sans être appuyé d'un grand parti; si un solitaire est condamné à l'inaction, qu'on me fasse jouir de la prérogative accordée aux membres de l'Institut (1), celle de voyager pour l'utilité publique. Qu'on me fasse faire cet été un voyage dans l'intérieur de la République jusqu'aux montagnes de la

(1) Article 4 de la loi du 3 brumaire relative à l'Institut : « L'Institut national nommera tous les ans six de ses membres pour voyager, soit ensemble, soit séparément, afin de faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines, autres que l'agriculture. » *(Note annexée au brouillon de Bernardin de Saint-Pierre.)*

Suisse. J'y vérificrai les correspondances que j'ai indiquées dans mes études, entre les glaciers de la Suisse et les pôles, qui seront peut-être un jour les bases de la physique. Il y a plus, je dirigerais le but de mes voyages vers la morale. On fait voyager plusieurs de mes collègues pour recueillir des minéraux, des plantes, des tableaux. N'est-il pas plus intéressant de voyager pour recueillir ce que les hommes ont de plus estimable dans leurs espèces? N'y a-t-il donc que l'étude de l'homme qui sera négligée? J'ai vu des enfants qui ont des talents et des vertus précoces qu'il serait intéressant de recueillir pour ainsi dire en pépinière, en les réunissant dans des écoles. Ne puis-je pas, au sein de l'indigence, trouver quelque Duval, quelque Amiot, quelque nouveau Jean-Jacques qui ne demande qu'un terrain fertile pour prospérer et fleurir. Un seul enfant d'un mérite extraordinaire ne serait-il pas plus utile que tant d'animaux rares, de plantes, de médailles dont nos cabinets sont remplis? Ne serait-ce pas aussi louable que de rapporter des plantes exotiques qu'on ne peut élever que dans des serres ou des monuments qui ne peuvent former que des artistes? Il en résulterait pour moi, que je me rendrais susceptible de quelque gratification, que les économies même de mon traitement dans mon voyage serviraient à élever ma famille et à revenir dans ma solitude avec de nouvelles études morales, et me donneraient les moyens de continuer tranquillement mes travaux. Ces voyages me seront sans contredit plus utiles que des courses réitérées

d'Essonnes à l'Institut où je ne suis qu'un auditeur inutile, et de Paris à Essonnes où est ma petite famille et tout mon avoir.

« C'est pour répondre à l'intérêt que vous témoignez, ainsi que vos collègues, à ma fortune, que je vous ai fait part d'une partie de mes embarras. Vous avez employé avec sagesse les grands moyens de la guerre ; ceux de la paix, qui en réparent les maux, ne sont pas moins difficiles. Vous avez gouverné, avec vos collègues, le vaisseau de la République au sein des plus horribles tempêtes, il doit vous être facile de faire voguer ma nacelle au sein du calme. Les succès diminuent au dehors le nombre des ennemis, et les augmentent au dedans. Nos descendants vous rendront justice, mais les contemporains sont sans gratitude. Les services publics font naître l'envie ; il n'y a que les services particuliers qui fassent naître la reconnaissance.

« Pardonnez si je vous ai fait une lettre si longue ; mais j'ai cru vous la devoir comme à mon supérieur, en qualité de membre du Directoire, à mon collègue, comme membre de l'Institut, et comme à un homme qui m'a donné en plusieurs occasions des marques particulières de son amitié. »

En lisant ce long exposé des embarras financiers de l'homme de lettres le plus éminent de son époque, est-il possible de se défendre d'une triste émotion? Si l'on y trouve la preuve de la fâcheuse position dans laquelle était un illustre écrivain, on voit aussi combien la pratique

et le langage des affaires lui étaient peu familiers. A peine entrevoit-on dans ce budget et dans l'indication des voies et moyens quelques idées pratiques dont l'exécution pût être sérieusement proposée. Se figure-t-on Bernardin de Saint-Pierre, diplomate d'une nouvelle espèce, ou voyageur pour l'Institut en quête des génies inconnus! Le style lui-même ordinairement si vif, si élégant, si pur, est traînant, trivial et incorrect. Aussitôt que ce rare esprit sort du monde idéal pour entrer dans le monde réel, il perd une partie de sa distinction, et tombe dans la vulgarité. Quelle différence entre ce brouillon travaillé, couvert de ratures, refait dans plusieurs de ses parties (1), et les lettres à Félicité ou aux amis intimes auxquels il écrit chaque jour! On le croyait riche et puissant, on lui demandait sa protection. Il s'expliquait quelquefois à ce sujet d'une manière fine et charmante. Nous avons notamment sous les yeux une lettre *inédite* adressée à Chateauneuf à une époque contemporaine de la requête officielle envoyée à La Reveillière-Lépaux et bien différente pour la forme et pour le fond. On va en juger. Elle achèvera de nous faire connaître tout l'homme.

« J'ai perdu mon petit Paul, à l'âge de six mois. Ma Virginie est dépareillée. Elle-même a pensé mourir d'une coqueluche dont elle n'est pas tout à fait guérie. Ma femme, malade de chagrin, est allée prendre un peu de dissipation à Paris, avec sa mère, chez une de ses

---

(1) Le brouillon contient plus d'une page de variantes.

tantes. Je compte sous quinze jours aller la rejoindre pour m'y occuper des contrefacteurs de mes livres dont je ne puis avoir justice; pour mettre fin aux affaires de la succession de mon beau-père qui durent depuis plus d'un an sans que je puisse les terminer; pour commencer l'impression de mon ouvrage chez Didot l'aîné, et enfin me montrer à l'Institut dont j'ai l'honneur d'être membre. Il est certain que, dans mon pied-à-terre, je vais me trouver loin de mes juges, des gens d'affaires, de mon imprimeur, de mes collègues et des amis que vous avez voulu me procurer. Plût à Dieu que j'y fusse loin des soucis! Mais je suis comme ces saints de bois que les princes adorent et que les rats dévorent. Je n'ai aucun crédit pour moi-même. Je donnerais bien volontiers mes espérances d'un logement au Louvre et les compliments ministériels dont elles ont été accompagnées pour une petite chambre bien tranquille dans le voisinage de mes amis. Si vous pouvez m'en indiquer une vous m'obligerez et encore plus quelqu'homme de bon conseil. Je pourrais bien le trouver en vous, si vous n'étiez pas homme de lettres; mais je ne connais pas d'hommes qui haïssent plus les affaires que les gens de lettres, du moins à en juger par mon propre goût. Il n'y a que celles qui me lient avec le bien public qui puissent m'intéresser; encore me faut-il du repos d'esprit pour m'y livrer. C'est ce que j'éprouve sensiblement dans ma retraite où j'ai employé à revoir mon ouvrage un temps considérable qui s'est écoulé aussi paisiblement que l'eau de la rivière

qui m'environne. Mais nous parlerons de mes travaux et de mes embarras à notre première entrevue. Je dois de la confiance à une personne qui m'a inspiré de l'intérêt pour mes propres affaires en s'occupant de mes plaisirs. » (Essonnes, 17 ventôse an V.)

Depuis cette lettre on n'en connait aucune écrite avant le 13 thermidor an VI. A cette époque M. de Saint-Pierre est à Paris. Il s'inquiète des ravages de la petite vérole sur les enfants. Il fait des recommandations infinies sur les soins à prendre pour la santé de sa femme. Quant à lui, « sa mélancolie ne le quitte point; il n'est heureux que dans la solitude en pensant aux moyens de rendre heureuse celle qu'il aime. » Peu de jours après (15 fructidor an VI), il écrit encore : « Certes, je t'irai voir; je sens que tu me manques souvent..... Puissai-je te retrouver en bonne santé et contribuer à t'y maintenir, pauvre petite mère de famille, toujours occupée de tes enfants. Je t'embrasse de tout mon cœur. Tu ne me dis rien de notre Paul (1). Je ne saurais aller dans les promenades que je n'entende de tous côtés : Ne courez pas, Virginie; allons un peu plus vite, Virginie; attends, attends, Virginie. Il me semble que la génération future, du moins pour les filles, sera ma famille. Les Paul ne sont pas si communs. Je pense que ton cœur maternel sera souvent

(1) Un nouveau fils était né à M. de Saint-Pierre qui l'avait appelé Paul en souvenir de celui qu'il avait perdu l'année précédente.

ému de ces douces appellations. Louison m'a dit que tous ces noms de Virginie venaient d'une chanson qu'on avait chantée il y a quatre ans. Je ne lui ai rien répondu, sachant que nul n'est prophète en son pays. » — Une lacune d'une année se rencontre encore dans la correspondance. Nous n'avons plus qu'une lettre à citer, ce sera la dernière. La maladie de madame de Saint-Pierre avait fait des progrès qui inquiétaient vivement son mari. On a représenté celui-ci comme ayant, par ses mauvais procédés, occasionné la mort de sa femme ; les moins malveillants l'ont au moins taxé d'indifférence. Qu'on lise ce qui suit et qu'on juge : « Je suis bien inquiet, ma bonne amie, de ne pas recevoir de tes nouvelles..... J'espère bientôt passer quelques jours auprès de toi. Fais-moi donc en attendant un petit mot de réponse. Embrasse pour moi ta bonne mère dont je partage bien toute la sollicitude. Notre Virginie est-elle bien obéissante : Je lui apporterai une poupée..... Ma chère amie, mets toute ta confiance en Dieu ; il est le grand médecin de la vie, puisque c'est lui qui nous la donne. Il aura pitié des souffrances d'une aussi bonne mère que toi, si nécessaire à tes enfants que tu élèves avec tant de soin. Il aura pitié de moi, ma tendre compagne, la couronne de roses de mes cheveux gris. Il te conservera pour de meilleurs jours. Tout le monde ici prend part à ta santé..... Sois bien tranquille du côté de l'esprit. Le corps s'en porte mieux quand l'âme est en repos. Je t'embrasse de tout mon cœur, ma chère et tendre amie. Je suis pour toujours ton tendre et fidèle mari. (21 fructidor an VII.)

Nous n'avons jamais pu lire la fin de cette lettre sans une profonde émotion. Est-il possible de trouver rien de plus tendrement affectueux, de plus chastement passionné! Quand nous n'aurions que ce seul monument du caractère de Bernardin de Saint-Pierre, ne suffirait-il pas pour établir qu'il a été, malgré son grand âge, et jusqu'à la fin de son mariage, le meilleur des époux et des pères. Faut-il encore y joindre le témoignage de madame de Saint-Pierre elle-même. On comprend la réserve qui nous est imposée à l'égard des lettres écrites par elle avant son mariage. En voici une postérieure à son union et qui a été écrite la veille même du 13 vendémiaire (madame de Saint-Pierre mourut l'année suivante) : « Je suis à Paris, mon tendre ami, dans un temps orageux de toutes manières..... toutes les affaires sont suspendues dans un moment si critique..... Je ne puis non plus prendre à Paris la dissipation que je m'étais promise, et à laquelle tu as toi-même l'aimable attention de m'engager..... L'affaire avec tes contrefacteurs en est restée là, malgré les autres mesures que l'on a prises. Les lois ne sont nullement suivies; la plus petite affaire est remplie d'entraves. Aujourd'hui on ne pourrait pas même trouver un portefaix; ils sont tous à leurs sections.

« Essonnes est bien plus tranquille; puis son aimable solitude renferme ce que j'ai de plus cher au monde, toi et ton enfant. Tu trouveras notre Virginie maigrie, ses dents y ont contribué, elle n'a plus avec moi cette gaité qui la rendait si aimable; mais elle a comme ton habita-

tion (1) une petite teinte de mélancolie qui la rend plus intéressante. Je ne lui laisse pas oublier son père... Lorsque je prononce ton nom la pauvre petite te cherche des yeux. Quand je m'aperçois qu'elle va pleurer je la distrais en chantant et toute ma chanson est : *Nous le reverrons bientôt.* Adieu, mon bon ami, je m'aperçois que je bavarde, mais tu dois m'excuser puisque c'est de notre enfant que je parle. »

On peut voir par cette lettre, que M. de Saint-Pierre avait rencontré une femme digne de lui. Leur union fut heureuse, mais courte, et la séparation cruelle pour Bernardin ; il ne devait pas s'attendre au chagrin de survivre à une femme plus jeune que lui de vingt-sept ans ; il est vrai que malgré ses soixante-trois ans, il épousa encore une jeune fille, mais il ne faut pas oublier qu'il lui fallait donner une mère à ses enfants. J'ai connu cette seconde mère qui entoura Virginie des plus tendres affections. Combien de fois ces deux femmes, dont la tombe vient à peine de se fermer, m'ont entretenu de leur père et de leur mari ! C'était pour elles un intarissable sujet de conversation ; leur entretien sur cet objet si cher était un concert continuel de louanges dans lesquelles la tendresse se mêlait à l'admiration et au respect. Ce sont les sentiments qu'inspirait M. de Saint-Pierre à ceux qui vivaient dans son intimité. M. Calais de Jouy et M. Robin (2), qui

---

(1) La maison de la rue de la Reine-Blanche.

(2) Ancien Directeur de la Poudrerie de Maromme. Les lettres de M. de Saint-Pierre à M. Robin ont été imprimées.

ont passé de longues années entre Bernardin de Saint-Pierre et Ducis, s'accordent à dire que l'amitié la plus constante n'a cessé de régner entre ces deux hommes célèbres si différents par le caractère et par le talent, si semblables par le cœur. Combien de fois mon père ne m'a-t-il pas parlé aussi de l'auteur des Etudes de la nature ; il lui était moins connu qu'à ses deux amis, MM. de Jouy et Robin ; mais ces derniers lui ont toujours affirmé que, sauf une susceptibilité de *sensitive*, et à part quelques accès de maussaderie qui duraient peu, l'auteur de Paul et Virginie était ordinairement le plus aimable des hommes.

Reste un chef d'accusation dont nous ne chercherons pas à disculper Bernardin de Saint-Pierre, parce qu'il est tout à son honneur. Oui, il est vrai qu'il poursuivit avec persistance les spoliateurs qui s'enrichissaient à ses dépens, par la contrefaçon de ses ouvrages ; sa correspondance en fait foi. Il y eut effectivement un temps où il ne pouvait se faire rendre justice et il s'en plaignait amèrement. Que diraient donc aujourd'hui les princes de la littérature contemporaine si l'on venait leur contester le fruit légitime de leurs veilles ? Bernardin de Saint-Pierre aurait-il fait entendre des plaintes si amères et si persistantes, s'il eût pu se faire rendre justice ? Dans le désordre de toutes choses où l'on vivait alors, il ne pût obtenir que son droit de propriété fût consacré. Les lois étaient impuissantes et les contrefacteurs s'enrichirent à ses dépens, jusqu'au moment où une main ferme

et vigoureuse rendit aux lois toute leur énergie, à toutes les propriétés la juste protection à laquelle elles avaient droit. Bien que Bernardin de Saint-Pierre eût refusé d'écrire l'histoire des guerres d'Italie, ce à quoi il était très-peu propre, Napoléon ne lui retira point sa bienveillance et, jusqu'aux désastres de 1814, l'auteur de Paul et Virginie en ressentit les effets. Ses pensions furent augmentées, et la fin des jours de l'illustre vieillard fut à l'abri du besoin.

Quant à nous, dont l'admiration pour les ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre est égale à l'estime que nous avons pour sa personne, nous serions heureux si les pages qui précèdent pouvaient détruire, dans quelques esprits, les préventions défavorables que des accusations, aussi persistantes que mal fondées, ont entassées sur l'un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à la pensée humaine.

PINEL

ET SON ÉPOQUE [1],

PAR M. LE DOCTEUR

C. SAUCEROTTE.

Pinel s'inspirant de la philosophie du XVIII[e] siècle, et de l'analyse, qui est sa formule la plus générale, nous est un frappant exemple des rapports intimes qui lient la marche de chaque science à l'esprit philosophique d'une époque. Entre la logique de Condillac et la *nosographie* la filiation est évidente. Même confiance dans l'infaillibilité des nomenclatures, et dans l'influence d'une langue bien faite sur les progrès de la science : même engouement pour ces méthodes analytiques qui, à force de diviser, finissent quelquefois par désunir, et par perdre de vue les rapports synthétiques, et les grandes lois des faits.

---

(1) Voir dans le volume des Mémoires de l'Académie de Stanislas, pour 1852, l'Etude sur Bichat.

En expliquant par quels motifs les procédés analytiques avaient obtenu une faveur exclusive au commencement de ce siècle, je n'entends pas m'en faire le détracteur absolu ; en toute chose il y a l'usage et l'abus. D'ailleurs, pour croire avec Pinel, ou pour répéter sur la foi de ses apologistes que l'application de l'analyse à la médecine date de la fin du XVIII[e] siècle, il fallait avoir oublié qu'on ne peut observer sans le secours de l'analyse, point de départ de toute méthode expérimentale : que c'est là un procédé aussi vieux que l'esprit humain, et dont on trouve l'application chez les grands observateurs de tous les temps, à commencer par Hippocrate, et à finir par les contemporains de Pinel lui-même (1). Mais enfin puisqu'à ce nom justement vénéré se rattachent la vogue dont jouirent à cette époque les méthodes analytiques, et les avantages qui purent en découler pour l'art de guérir, voyons ce que le célèbre professeur apporta dans cette direction d'idées neuves et de perfectionnements réels.

C'était alors le règne des nosologies, nées de la néces-

---

(1) Il n'est pas de méthode d'où l'analyse, il n'en est pas d'où la synthèse soit totalement proscrite ; seulement l'analyse doit constituer le point de départ et le procédé dominant dans les sciences d'observation. «Nous ne décomposons *que pour recomposer*. Si nous ne pouvions nous retracer toutes les choses *ensemble*, nous ne pourrions jamais juger *des rapports* où elles sont entre elles, et nous les connaîtrions mal. » Qui a dit cela ? Condillac lui-même. Logiq. 1[re] part., chap. 2.

sité de coordonner les nombreux matériaux dont se compose la pathologie, non moins que du discrédit des vieilles théories, et de l'impossibilité constatée d'y trouver un lien commun pour la systématisation de tous les faits. Séduits par l'exactitude des méthodes de classification qui avaient conquis dans les sciences naturelles une faveur méritée, les nosologistes avaient cru pouvoir appliquer à la distribution méthodique des maladies les principes de ces sciences. On s'en était laissé imposer par une fausse analogie entre les caractères spécifiques inhérents aux êtres matériels, et les phénomènes transitoires qui résultent de cet acte anormal qu'on nomme la maladie. Sauvages qui croyait à la possibilité d'importer en pathologie les formules usitées dans les classifications botaniques, avait donné le premier l'exemple d'une nosologie fondée sur ces principes. C'était une erreur du grand Linné ; ce fut la grande préoccupation de la fin du XVIII[e] siècle, et même du commencement du XIX[e]. « Il n'y eut pas, dit Coutanceau, de si mince professeur qui ne crût marcher à l'immortalité en attachant son nom à une classification nosologique (1). Parce que Condillac avait dit, au rebours de la vérité, que la rigueur de la langue fait la rigueur de la science, on s'imagina connaître beaucoup mieux les maladies auxquelles on avait donné

(1) Réveillé-Parise comptait en 1816 cinquante-quatre publications de ce genre à lui connues, et parues dans l'espace d'une quarantaine d'années. (Journ. de Sédillot.)

de nouveaux noms, ou bien auxquelles on avait assigné de nouveaux compartiments dans le cadre nosologique. On avait d'ailleurs multiplié les divisions de la manière la moins philosophique. Ainsi Sauvages reconnaissait 315 genres et 2,700 espèces de maladies (1).

Pinel se conforma à l'esprit de son temps. « Une impulsion générale nous porte, dit-il, à coordonner les faits en médecine suivant leurs degrés d'affinité, c'est-à-dire à les classifier suivant la méthode des naturalistes (*Méd. clin, 1re édit.*). Il annonçait dans la première édition de la *Nosographie* qu'il ne se proposait d'autre dessein que celui-ci : « Une maladie étant donnée, déterminer son vrai caractère, et le rang qu'elle doit occuper dans un tableau nosologique ; » (préface, de la 1re édit. p. IV) pour cela, imaginer un cadre qui offrit, placés au-dessous de leurs dénominations, les caractères des maladies réduites à leur plus grand degré de simplicité, et la succession de leurs phénomènes depuis le commencement jusqu'à la fin. Certes, voilà une vue singulièrement restreinte de la science pour un homme qui en fut regardé

---

(1) Pour juger à quelles puérilités quelques écrivains étaient arrivés en ce genre, il faut ouvrir un ouvrage publié en 1803 par un praticien réputé de son temps, Vitet, sous le titre de *médecine expectante*. C'est un gros traité de nosologie en 6 vol. in-8°, où l'on voit figurer à titre d'espèce nosologique « la faim, et les lassitudes qui surviennent après de violents exercices. » L'analogie y était tellement respectée qu'on trouvait dans la même classe l'*indigestion* et le *rhumatisme*.

pendant vingt ans comme le législateur : et si le mérite de Pinel se fût borné à imaginer une nouvelle distribution nosologique, il eût pu prétendre à la réputation d'un écrivain disert, d'un classificateur ingénieux, mais il n'eût pas pris rang parmi les hommes qui ont exercé une influence considérable sur leur époque. C'est qu'il se montra de beaucoup supérieur à ses devanciers, lorsqu'il proclama la nécessité de tenir compte en nosologie « *de la structure et des fonctions organiques des parties lésées,* » (ibid.) : lorsqu'il chercha en un mot dans la distinction des tissus une base à la localisation des maladies, autant du moins que le permettait l'état de la science d'alors. Les travaux de Bichat, et tous ceux qui ont été accomplis depuis cinquante ans dans cette direction se trouvent en germe dans cette vue, que l'immortel auteur de l'*anatomie générale* s'appropria en la fécondant. C'est là le grand mérite de la nosographie, ainsi que le reconnaissait Bichat lui-même, qui, de son propre aveu, s'en était inspiré dans ses premiers travaux. « M. Pinel, dit-il, a établi un judicieux rapprochement entre la structure différente, et les différentes affections des membranes. *C'est en lisant son ouvrage que l'idée de celui-ci s'est présentée à moi.* » (Préf. du Traité des membranes, 1re édition.)

Si l'on ajoute à la valeur que cette idée-mère donnait à l'œuvre de l'illustre professeur, la supériorité relative que lui assurait sur ses émules la netteté de l'exposition, la simplicité et la sage ordonnance du plan, on com-

prendra le succès que la *nosographie* obtint pendant vingt ans dans nos écoles, où l'on se bornait en quelque sorte à la commenter comme le Code de la médecine. Mais pour aller à la postérité, il faut aux productions de la science une valeur absolue, indépendante des circonstances où elles se produisent : un mérite autre que celui qu'elles peuvent tirer de l'habileté de la mise en œuvre. Or, la nosographie n'a pas résisté à cette épreuve ; et tandis qu'on lit encore avec plaisir et profit les œuvres des Sydenham, des Zimmermann, des Barthez, on ne songe plus guère à ouvrir un livre qui, dans ce qu'il avait de vraiment original, fut bientôt dépassé par les recherches de Bichat et de ses successeurs. Certes, l'ouvrage de Pinel figurera toujours parmi les productions qui font le plus d'honneur à la médecine française au commencement de ce siècle. Mais une telle œuvre essentiellement transitoire ne pouvait, quel que fût le mérite de son auteur, survivre aux progrès de la science. A la faveur extraordinaire dont les nosologies jouirent pendant un demi-siècle, a succédé de nos jours une profonde indifférence pour ces arrangements artificiels qui, s'ils éclairent un côté des choses, laissent tous les autres dans l'ombre, rompant souvent pour les exigences d'un principe arbitraire plus d'analogies qu'ils n'en respectent, ou reléguant à un rang subalterne les rapports les plus essentiels des choses.

Je ne voudrais pas viser au facile mérite de démontrer les imperfections de la *nosographie philosophique*

Broussais s'est chargé naguères de cette tâche avec une verve de critique incisive et passionnée qu'on aurait tort sans doute d'imiter, mais qu'on ne saurait facilement égaler. Il y avait d'ailleurs à cette polémique une opportunité qui ne se retrouverait pas aujourd'hui. Toutefois, l'œuvre de Pinel occupe une trop grande place dans l'histoire pendant les vingt premières années de ce siècle pour que je passe ici sous silence ces cinq grandes classes qui furent, suivant l'expression de M. Bouillaud, comme le Pentateuque médical de l'époque, à savoir : les *phlegmasies*, les *hémorragies*, les *névroses*, les *fièvres* et les *lésions organiques* (1).

La plus nouvelle et la plus considérable de ces classes était celle des *phlegmasies* où était établi sur l'analyse des tissus malades le principe important, et alors trop négligé de la localisation. Il est juste cependant de faire remarquer que déjà J. Hunter avait décrit avec précision les effets de l'inflammation dans le tissu cellulaire, dans les séreuses et dans les muqueuses (2), et que Bordeu avait ouvert par ses *Recherches sur le tissu muqueux*, la

(1) Contrairement à l'exemple donné par les nosologistes ses prédécesseurs, Pinel ne faisait entrer dans sa classification que les maladies internes ou par cause interne.

(2) Le *Traité sur le sang, l'inflammation et les plaies d'armes à feu*, qui date de 1785, ne fut traduit en français qu'en 1799 : mais il devait être connu de Pinel, qui traduisait lui-même l'anglais.

voie à l'histologie. Mais à Pinel appartient essentiellement l'honneur d'avoir, dès 1792, décomposé les divers appareils en membranes ou en tissus distincts pour y rattacher les divers ordres de phlegmasies. C'était d'ailleurs une satisfaction donnée aux tendances anatomiques qui commençaient à se montrer de son temps. Sans doute cette classe offrait de nombreuses imperfections. L'inflammation n'y était guère décrite qu'à son summum d'intensité. A l'état chronique elle figurait tantôt parmi les névroses, tantôt parmi les lésions organiques dont Pinel ne décrivait que les résultats sans remonter à leur origine. La phlegmasie de la muqueuse digestive n'y était pas nettement distinguée de celles des séreuses. Quoi qu'il en soit, il y avait là un progrès véritable, et je n'ai rien à ajouter à l'éloge que je faisais tout à l'heure de cette remarquable partie de la nosographie, lorsque j'ai dit qu'elle inspira à Bichat l'idée de ses premières recherches.

Suivant M. le professeur Rostan (Cours de médecine clinique), Pinel, frappé du vague qui régnait dans l'histoire des *fièvres continues,* aurait d'abord voulu les fondre dans les autres classes de la nosographie, et notamment dans les phlegmasies, mais son éditeur l'aurait décidé à les conserver, lui faisant craindre s'il les rayait de son cadre un insuccès certain, et l'hostilité de puissants confrères. J'ignore jusqu'à quel point l'anecdote est vraie, et si l'illustre nosographe poussait réellement à ce point cette réserve prudente jusqu'à la faiblesse. Il est certain

qu'il montra peu d'énergie dans ses luttes avec Broussais. Mais indépendamment de la part qu'il faut faire à l'âge qui s'appesantissait sur lui, on ne pouvait attendre de cet esprit expectant et souvent indécis la verve de conviction intolérante et passionnée qui anime les réformateurs (1). En tous cas, si M. Rostan a été bien informé, Pinel aurait par la suite bien changé de manière de voir, lorsque se prononçant hautement dans la dernière édition de son livre pour l'essentialité des fièvres, il disait, en parlant d'Alibert qui avait cherché à rattacher chacune d'elles au système d'organes où son action s'exerce spécialement : « l'auteur a voulu sans doute s'égayer par un paradoxe piquant, à la manière de Rabelais. » Quoi qu'il en soit, c'est sur ce terrain que se livrèrent, comme on sait, les luttes qui amenèrent le discrédit de ses idées au profit d'une école rivale. Ce n'est pas que Pinel eût méconnu le mouvement qui emportait son époque vers des solutions nouvelles. En prenant pour modèle les descriptions des épidémistes, il avait voulu rester fidèle à cet éclectisme traditionnel qu'on décorait alors du nom d'Hippocratisme. Mais au point où en étaient les choses, il ne pouvait pas ne pas

---

(1) Ajoutons que s'il manqua, en matière de science, de la hardiesse qui caractérise les novateurs, il fit, comme homme privé, preuve de courage civil en sauvant des proscrits à une époque où il était si dangereux de se montrer humain.

prendre en grande considération les lésions signalées dans ces maladies, et il lui fallait, pour être conséquent avec le principe qu'il avait posé leur chercher un siége. Nous aurions mauvaise grâce aujourd'hui à lui reprocher, comme l'école de Broussais, d'avoir laissé subsister une barrière absolue entre les fièvres essentielles et les phlegmasies : mais force nous est de convenir que l'idée générale qui doit présider à une classification méthodique lui faisait entièrement défaut, et que sa classe des fièvres péchait essentiellement par la base, en offrant pour principe de distribution ici les symptômes (fièvre ataxique, adynamique), là le siége vrai ou supposé (fièvres adéno-méningée, méningo-gastrique, angeïoténique.) Enfin, en inscrivant dans ses dernières éditions à côté de ses pyrexies essentielles, *la fièvre entéro-mésentérique* de Petit et Serres, qui bouleversait sa classification : en s'efforçant de démontrer que cette affection (qui n'est autre, comme on le sait, que la fièvre typhoïde) ne représentait aucun des états qu'il avait décrits comme des fièvres, Pinel prouva en réalité sur quelle base fragile, sur quels arrangements artificiels reposait sa pyrétologie composée avec des variétés symptomatiques empruntées à cette même maladie. Quant à l'assimilation des fièvres continues avec les fièvres intermittentes, dont l'école physiologique sut beaucoup de gré à l'auteur de la nosographie, on sait aujourd'hui ce qu'il faut en penser.

Je ne m'arrêterai pas sur la classe des *hémorragies* que Pinel divisait, ainsi que les phlegmasies, suivant les

les tissus qu'elles occupent, et dans la théorie desquelles il se montrait stahlien comme Cullen. Quant à la classe des *névroses*, où l'auteur présentait des considérations neuves et des vues d'un ordre élevé sur l'application de la médecine morale à la folie, les affinités anatomiques et physiologiques y étaient si peu respectées que l'auteur y avait fait entrer sous le nom d'*affections comateuses* l'apoplexie, les asphyxies et l'empoisonnement par les narcotiques.

On ne peut guère s'en prendre qu'à l'état arriéré de la science des nombreuses imperfections que l'on trouve à signaler dans la classe des *lésions organiques* (1), Pinel reconnaissant lui-même qu'aucune analogie ne réunissait les affections disparates qu'il s'était cru obligé d'y faire entrer, faute de savoir où les caser. Il est certain qu'au point de vue du solidisme exclusif où il s'était placé, il eût été difficile à l'auteur de la nosographie de faire mieux. Mais aussi pourquoi nier les cachexies comme autant d'êtres imaginaires, quand on est obligé de reconnaître la chose en en rejetant le nom, et de supposer, par exemple, des *lésions organiques générales*, idée contradictoire s'il en fut, pour celui qui nie les altérations des liquides.

(1) Dans la 1re édition de la nosographie, cette classe en comprenait deux autres; dans l'une se trouvaient les maladies du système lymphatique et dermoïde (5e classe), dans l'autre (6e classe) les maladies indéterminées ou non classées.

Dans le premier ordre figuraient le scorbut, plusieurs affections dartreuses, *la gale*, etc. Dans le second, les scrophules et la syphilis à côté du cancer. Dans le troisième, les hydropisies quelles qu'en fussent les causes. Enfin venaient dans un dernier groupe sorte de *caput mortuum* de la pathologie *le diàbète, les venins, les affections vermineuses*, etc.

Et cependant, nourri d'études exactes, Pinel se flattait d'avoir introduit une exactitude rigoureuse, une analyse sévère dans les maladies! « Il faut, disait-il, appliquer à la médecine une méthode d'enseignement analogue à celle des autres sciences physiques (1). » C'était même pour marquer la différence qu'il y avait sous ce rapport, entre ses prédécesseurs et lui, qu'il avait substitué le terme de *nosographie* à celui de nosologie. Peut-être est-ce aussi à cette prétention à l'exactitude géométrique que l'on doit attribuer l'allure de son style coupé, sec, et dont la concision visant à l'aphorisme tombe assez souvent dans les négligences et l'obscurité : à moins qu'on n'aime mieux y voir l'intention de reproduire le style aphoristique employé par Hippocrate : car l'Hippocratisme fut une des visées de cette époque analytique.

---

(1) Pinel qui avait longtemps étudié et même enseigné les mathématiques, occupa d'abord une chaire d'hygiène et de physique médicales à la faculté. Ce furent des travaux d'anatomie comparée qui lui ouvrirent au début de sa carrière les portes de l'Institut, et le firent présenter en concurrence avec G. Cuvier, pour une chaire de zoologie au Muséum.

Je ne parlerai pas de la *médecine clinique,* qui n'est que l'application particulière des idées générales contenues dans la nosographie. Je n'ai guère plus à dire de la thérapeutique de Pinel, qui rentre dans les errements d'une pratique peu aventureuse, et tour à tour empirique ou expectante ; mais ce serait laisser dans ce travail une lacune grave que de passer entièrement sous silence les travaux de Pinel, considéré comme aliéniste.

Jusque-là les fous étaient regardés, au moins par le vulgaire des médecins, comme incurables pour la plupart, et traités comme des criminels. Il faut lire dans les documents de cette époque le tableau révoltant des tortures infligées à ces infortunés à Bicêtre et dans les autres établissements ayant la même destination (1). Pinel, inspiré et secondé par l'esprit de son siècle, revendiqua les droits de l'humanité en faveur de ces malheureux, fit

(1) Confondus avec les voleurs et les vagabonds, les aliénés étaient jusqu'à la fin du siècle dernier enfermés dans les hôpitaux ou dans les prisons. Quelques salles de l'Hôtel-Dieu furent seulement réservées à ceux qu'on regardait comme susceptibles de guérison. Ils y couchaient au nombre de trois ou quatre dans le même lit. Les furieux étaient enchaînés. Quant aux incurables, ils étaient renfermés à Bicêtre et à la Salpétrière dans des cabanons de deux mètres carrés, où l'air et le jour n'arrivaient que par la porte, et où ils gisaient sur la paille. Ce n'est qu'à dater de la nomination de Pinel comme médecin de Bicêtre, et de la création du Conseil général des hospices (1800) que cessa complétement ce barbare état de choses.

tomber leurs chaînes, et substitua aux procédés barbares employés jusqu'alors contre eux des mesures de douceur, de bonté et de justice qui opérèrent la plus heureuse révolution dans le traitement de ces maladies. Le *traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale,* bien que moins original sous les autres rapports, a été, par l'esprit philosophique élevé qui y règne, et par l'intérêt qu'il répandit sur un genre d'affections trop négligé jusques-là en France, le point de départ des travaux accomplis depuis lors. L'anatomie pathologique n'y occupe pas une grande place. Pinel croyait pouvoir conclure de ses recherches que les lésions indiquées comme résultant de la folie ne se trouvent pas dans tous les cerveaux d'aliénés, et se rencontrent à la suite de maladies différentes de l'aliénation mentale. Sa division de la folie en quatre espèces n'est pas non plus à l'abri de toute objection. Cependant les aliénistes qui ont cherché en dehors de la symptomatologie une base plus physiologique pour leurs divisions, ont été obligés de conserver, en général, les groupes de Pinel; et les travaux des anatomo-pathologistes, appuyés sur une base en apparence plus rationnelle, n'ont guère servi qu'à démontrer l'insuffisance de la science à cet égard, abstraction faite néanmoins des notions intéressantes qui en sont résultées pour l'histoire de l'aliénation mentale en général.

S'il me fallait, arrivé au terme de cette étude, formuler en quelques mots l'opinion que l'on peut se former aujourd'hui de cette grande illustration contemporaine, je

n'aurais garde de contester les éminents services que cet esprit d'élite rendit à la science, mais j'ajouterais : que pour être un nosologiste ingénieux, un écrivain disert, un esprit sagace, on n'est pas un homme de génie. On sert la science sans doute en lui montrant le parti qu'elle peut tirer de ses découvertes, mais on ne lui ouvre pas une nouvelle carrière. Ces descriptions rajeunies, ces symptômes agencés avec art, reflet ingénieux de la science contemporaine ne lui montraient pas de nouvelles perspectives, ne constituaient pas, malgré la nouveauté de l'étiquette, une réforme sérieuse. Il n'y avait là, en un mot, rien de fécond pour l'avenir, si ce n'est la distinction pathologique des tissus, dont il n'appartenait d'ailleurs qu'à l'immortel Bichat de saisir toute la portée.

SUR L'ISOMORPHISME

DES

COMBINAISONS HOMOLOGUES

Lu à l'Académie des Sciences le 28 avril 1855,

PAR M. J. NICKLÈS.

Les divers membres d'une même série homologue offrent entre eux une si grande analogie de fonctions et de propriétés, qu'il était naturel de penser que cette analogie se reconnaîtrait également dans les propriétés physiques, et notamment dans la forme cristalline de ces composés. J'ai eu occasion de constater, dès 1849 (1), qu'il en est ainsi quant aux dérivés de la série alcoolique $C^n H^{n+2} O^2$, c'est-à-dire, des acides :

formique, $C^2 H^2 O^4$,
acétique, $C^4 H^4 O^4$,
propionique, $C^6 H^6 O^4$,
etc., etc.,

unis à l'oxyde de cuivre ; des éthers :

---

(1) V. Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences, 1849, et comptes rendus des travaux de chimie, 1849.

$C^6 Az^3 O^3, C^2H^3O$ (cyanurate de méthyle),

$C^6 Az^3O^3, C^4 H^5 O$ (cyanurate d'éthyle),

et enfin des sels à bases d'alcaloïdes homologues, tels que

la méthylammine $C^2 H^5 Az$,

l'éthylammine $C^4 H^7 Az$.

Ces dérivés, tous cristallisés, se prêtaient assez bien aux mesures goniométriques; les résultats furent conformes à mes prévisions, et en admettant avec Laurent, qu'un rhomboèdre voisin de 90° peut être isomorphe avec le cube (paramorphisme), que le prisme droit, rhomboïdal, peut, dans certains cas être isomorphe avec le prisme à base d'hexagone, il était impossible, en présence de mes résultats, de ne pas conclure à *l'isomorphisme des combinaisons homologues* examinées.

Ces conclusions ont prévalu. Après MM. Hofmann, Weltzien et Muller de Fribourg qui constatent l'isomorphisme du chloroplatinate de tétréthylammine avec le chloroplatinate d'ammoniaque, nous voyons venir MM. Titus Von Alth et Schabus qui, ayant obtenu avec la méthylammine et l'hétylammine des aluns octoèdriques, cristallographiquement indentiques à l'alun ordinaire, admettent, sans restriction, que ces alcaloïdes sont isomorphes entre eux, et que de plus, ils sont isomorphes avec la potasse, l'ammoniaque et la quinine (1).

---

(1) Annales de chimie de MM. Liebig et Woehler, 1854, p. 272.

Ils ne pensent pas de même des acides correspondants; ils ont examiné des sels de cuivre monohydratés appartenant aux genres acétate, métacétate, busyrate, etc., dont l'homologie ne leur parut nullement reflétée par la forme cristalline, attendu que ces sels cristallisent dans des systèmes différents et affectent des formes polyédriques incompatibles.

On voit que ces chimistes se sont placés au point de vue de l'isomorphisme, tel qu'il a été formulé par son illustre fondateur. Tant que cette loi répondait aux faits principaux, et qu'elle embrassait si heureusement la généralité des cas offerts par la chimie minérale, il n'y avait point de motif d'y toucher; mais aujourd'hui que la chimie organique a enrichi la science de tant de combinaisons nouvelles et que l'expérience nous a fait connaitre des matières qui sont isomorphes chimiquement, sans qu'elles puissent l'être au point de vue de la loi de M. Mitscherlich, il devient nécessaire de donner plus d'extension à cette loi, afin de ne pas jeter dans l'hétéromorphisme, des substances déjà caractérisées par tant d'analogies, et dont les formes cristallines, bien qu'appartenant à des systèmes différents, n'ont d'autre caractère différentiel que celui qui peut exister entre les variétés dimorphes d'un même corps.

En témoignage de cette nécessité, je citerai un fait qui vient d'être constaté par MM. Weltzien et Schabus (1)

---

(1) Annales de Liebig et Woehler, février 1855.

et qui met la loi de l'isomorphisme en défaut; car il impose cette conclusion extraordinaire que les combinaisons homologues sont tantôt isomorphes et tantôt ne le sont pas.

En effet, d'après ces chimistes, le chloroplatinate d'éthylammine ne possède pas la forme cristalline de ses homologues; au lieu de se présenter en cubes ou en cuboctaèdres, il cristallise dans le système rhomboèdrique.

L'observation est faite avec soin, les incidences sont déterminées avec rigueur, et si les observateurs considèrent le résultat comme une anomalie, c'est qu'ils l'envisagent du point de vue de l'isomorphisme restreint; mais le paramorphisme qui admet l'isomorphisme des rhomboèdres avec le cube, lorsque le rhomboèdre est voisin de 90 degrés, le paramorphisme fait rentrer cette anomalie dans la loi commune, car le rhomboèdre du chloroplatinate éthylammonique est, tout simplement, une forme limite, très-voisine du cube, en effet :

Faces du rhomboèdre :

$O R : \frac{R \infty}{2}$	90° 00
$r'' : r$	90° 54′
$r'' : r'$	89° 6′

Cette cristallisation rhomboèdrique était donc prévue par le paramorphisme qui entrevoit des exemples plus surprenants encore; ainsi, qu'on s'attende à trouver un jour, un alun à alcaloïde homologue, cristallisant dans le système du prisme à base carrée ou dans le système du

prisme rhomboïdal droit; de même, on pourra découvrir un chlorure double de platine et de méthylammine, de propylammine ou autre homologue de Wurtz, cristallisant également dans l'un ou l'autre de ces systèmes au mépris de l'isomorphime restreint; mais qu'on examine ces polyèdres qui font disparate, et on verra que les axes du prisme à base carrée sont entre eux.

: : *a* : *a* : *b*

où *b* ne diffère que très-peu de *a*.

Et quant au solide à base rhomboïdale, on lui trouvera pour forme primitive un prisme dont les angles approcheront de 60° et 120°; ensuite, parmi les divers spécimens du sel, on en observera chez lesquels l'angle 60° sera modifié par une facette parallèle à l'axe, et formant, par suite, avec ce même angle de 60°, deux autres angles de 120°; le tout offrira l'allure d'un prisme à base d'hexagone, le prisme lui-même sera une forme limite appartenant au système rhomboïdal.

Ce que je viens de dire des trois premiers systèmes cristallins se rapporte aux quatre autres, si bien qu'on peut s'attendre à la découverte d'aluns obliques, de chloro-platinates obliques, à bases homologues, sans que ces aluns ou ces chlorures doubles aient cessé d'être isomorphes avec leurs congénères du système régulier.

Il est peut-être superflu d'attendre de nouvelles confirmations; l'apparente anomalie signalée par MM. Weltzien et Schabus, ainsi que le fait général que j'ai établi, il y a près de six ans, nous fournissent assez de données pour

nous autoriser à conclure que la loi de M. Mitscherlich n'est qu'un cas particulier d'une loi plus générale, le paramorphisme qui enchaîne les faits, même en ne tenant pas compte des systèmes cristallins.

ANALYSE

D'UN

CALCUL DE BŒUF,

PAR LE MÊME.

En découpant des rognons de bœuf, dans le but de les apprêter, le chef de l'hôtel de France sentit sous son couteau une résistance particulière qu'il ne savait à quoi attribuer ; en y regardant de près, il vit que ces rognons étaient remplis de petits fragments à aspect métallique, dont les uns atteignaient la grosseur d'un pois ; ces matières ressemblaient à des gouttes de cuivre rapidement refroidies, de véritables stalagmites, telles qu'on les obtient lorsqu'on verse les derniers restes de cuivre tenu en fusion dans un creuset. Mais à côté de leur aspect cuivreux, ces pierres offraient une densité trop peu considérable pour qu'on pût s'arrêter à l'idée d'avoir affaire à une masse métallique. Quoi qu'il en soit, on me soumit la difficulté qui, on le comprend bien, était aisée à résoudre.

Ces pierres étaient des calculs muraux, conséquence d'une sécrétion anormale ; elles étaient de nature calcaire

et ont été déposées lentement par couches concentriques; la coupe transversale offrait un aspect terreux, mais en soumettant un de ces calculs à un choc un peu brusque, il éprouvait un véritable clivage et se divisait en une multitude d'enveloppes qui étaient emboitées, en manière de boite à savonette.

Ces enveloppes étaient extrêmement minces; sous le microscope on pouvait les diviser en enveloppes plus minces encore, et douées de l'éclat métallique propre au solide entier. Cependant leur poudre était de couleur grise. L'aspect cuivré de ces calculs a donc sa raison d'être; il n'est pas dù à une matière colorante, c'est un phénomène de lames minces.

La composition chimique de ces calculs est extrêmement simple; ils sont essentiellement formés de carbonate de chaux mélangé avec une substance muqueuse organique. Voici les résultats de l'analyse rapportés à 100 parties.

carbonate de chaux . . .	90,10
matière organique. . . .	3,27
eau.	5,06
phosphate de chaux. . . / magnésie	1,57
	100,00

La densité a été prise d'après la méthode du flacon, sur deux exemplaires de même origine; la superficie de chacun correspondait sensiblement à un quart de centi-

mètre cube; la densité trouvée était de 2,251 pour l'un, et de 2,264 pour l'autre.

Ces calculs étant presqu'exclusivement composés de carbonate de chaux, sont solubles dans les acides, sauf le petit résidu de matière organique qui flotte dans le liquide lorsque la dissolution est opérée.

On a publié beaucoup d'analyses de calculs rénaux. Un calcul urétral de bœuf, que M. Lassaigne a examiné, a offert une constitution analogue au calcul qui nous occupe; mais il ne parait pas qu'il ait offert l'aspect métallique qui m'a frappé et qui m'a déterminé à examiner de plus près cette concrétion.

RECHERCHES

SUR

L'AIMANTATION,

PAR LE MÊME.

Dans un mémoire lu à l'Académie des sciences, le 14 mars 1853 (1) et traitant de l'allongement des barreaux aimantés, et de l'influence qu'il exerce sur la puissance attractive; j'ai admis en principe que l'attraction doit augmenter avec la distance qui sépare les deux pôles du barreau, me fondant sur cette considération qu'en écartant ces pôles on diminue les effets de neutralisation qu'ils peuvent exercer entre eux. Après avoir donné des preuves à l'appui, je fis voir que l'influence signalée a une limite à partir de laquelle elle change de signe, et qu'elle est nulle chez les électro-aimants disposés en fer à cheval (2) agissant, à la fois, par les deux pôles sur l'armature.

---

(1) Voir aussi, Annales de chimie et de physique, t. xxxvij, p. 399.

(2) Et non pas seulement chez les électro-aimants qui sont garnis de fil dans toute leur longueur, comme me le fait dire M. Dub, dans les Annales de Poggendorff, T. XC, p. 452.

La même erreur est commise par le Jahresbericht de Giessen, 1853, p. 248.

Ces faits qui ont été vérifiés depuis par divers physiciens, permettent de présumer ce qui se passera lorsque, sans rien changer au courant ou à l'hélice, on vient à faire varier la distance qui existe entre les branches polaires d'un électro-aimant bifurqué ; car en augmentant cette distance, on augmente la masse du fer qui fait partie de l'électro-aimant, ou, ce qui revient au même, on en allonge les branches polaires, ce qui constitue une tendance à l'augmentation de force ; ensuite, on diminue les chances de neutralisation qui peuvent se produire entre les deux pôles, d'où résulte une autre tendance à l'augmentation de force.

On s'aperçoit facilement que les deux tendances ne sont pas de même espèce ; l'une peut être nulle dans un cas donné quand l'autre a tout son effet ; par l'écartement des branches parallèles on ne change rien dans la situation respective des hélices et du fer induit, mais on change beaucoup la position des pôles à l'égard de l'armature, car il est évident que celle-ci intercepte plus de rayons magnétiques quand les pôles sont écartés, que quand ils sont très-voisins.

Dans le cours de mes recherches sur les électro-aimants circulaires, j'ai été souvent à même de vérifier ce point de vue, et comme les lois de ces aimants sont les mêmes que celles qui régissent les électro-aimants bifurqués, on pouvait prévoir que l'écartement des pôles serait également pour quelque chose dans la puissance de ces derniers. Tous les physiciens ne sont pas de cet

avis, et M. Dub, entre autres, vient de se prononcer formellement pour l'opinion contraire (1) à la suite d'expériences dont je ne conteste pas d'ailleurs la précision.

Les faits que j'ai à faire connaître ne contredisent pas les résultats de ses observations, mais ils infirment la conclusion qu'il en tire. Pour mieux le prouver j'opérerai comme lui, avec des électro-aimants bifurqués. L'appareil dont j'ai fait usage est un électro-aimant en fer à cheval, fig. 1, dont l'une des branches *a* est mobile et susceptible d'être déplacée; la pièce de jonction avec laquelle ces branches forment le fer à cheval, est une barre de fer rectangulaire *b*, d'une longueur appropriée, munie d'une rainure dans le sens de l'axe; la branche fixe, *a'* est rivée à l'une des extrémités de cette rainure; la branche mobile est munie d'un épaulement qui lui permet de voyager et de se maintenir dans la rainure; des trous pratiqués de distance en distance dans la pièce de jonction *b* permettent de fixer, au moyen d'une cheville, la branche polaire *a*, qui est destinée à être déplacée. Les deux branches se terminent en ligne droite à leur extrémité inférieure; l'extrémité supérieure est recourbée; le rayon de la courbe est plus grand que le rayon de la bobine, de sorte que les deux pôles peuvent être amenés jusqu'à se toucher par un de leurs côtés, si l'on rapproche suffisamment les deux branches.

Du reste, la démonstration que j'ai à fournir n'exige

(1) Annales der Physik. u. Chem. t. XC, p. 451.

pas qu'il y ait contact immédiat, mais comme, d'un autre côté, on peut indéfiniment écarter les branches, il est aisé de se placer dans des conditions extrêmes, et de décider, du premier coup, la question. C'est aussi de cette manière que j'ai procédé en me servant d'un courant de la constance duquel je m'assurais à l'aide de la boussole.

Les éléments galvaniques employés étaient de grandes dimensions; les branches de l'électro-aimant avaient 15 millimètres de diamètre, et 9 centimètres de longueur; les bobines contenaient chacune 47 mètres de fil de un millimètre de diamètre; enfin, l'armature était un cylindre de fer de 15 millimètres d'épaisseur et de 30 centimètres de longueur.

Voici d'abord les résultats obtenus dans des conditions extrêmes :

DISTANCE ENTRE LES POLES.	ATTRACTION.	
	Courant *a*.	Courant *b*.
Epaisseur de 8 feuilles de papier (1/2 millimètre.)	14-15 kil.	52 kil.
120 millimètres	18	65

On le voit, la différence est notable; maintenant, il s'agit de savoir si ces nombres expriment des limites ou si les résultats varient avec l'écartement des pôles. Il me fut aisé de reconnaître qu'avec les intensités en jeu l'attraction ne grandissait plus sensiblement, à partir de 12 centimètres d'écartement; que la distance favorable à l'accroissement, augmentait avec la puissance magnéti-

suspendue quand cette distance a été augmentée ; enfin, elle tombe de nouveau quand l'écartement a atteint un certain point de la progression décroissante.

Des faits analogues ont été observés avec un électro-aimant circulaire construit *ad hoc ;* il se compose de deux disques de fer *a*, fig. 2, de 9 centimètres de diamètre et de 2 centimètres d'épaisseur, évidés à une profondeur de 8 millimètres ; ces deux disques sont rapportés sur un axe *m* de 35 millimètres de diamètre ; la bobine *h* est enroulée sur le milieu de cet axe qui est suffisamment raccourci, pour pouvoir être emprisonné par les disques évidés ; ces derniers sont mobiles et peuvent, à partir du contact intime, être écartés à volonté jusqu'à 15 millimètres ; ils sont fixés sur des supports en laiton *l*. Avec cet appareil l'accroissement de force, produit par l'écartement des cercles polaires, est tellement sensible qu'on le reconnait au simple attouchement avec une armature, malgré les diverses causes qui tendent à produire un effet contraire. Voici quelques résultats :

DISTANCE ENTRE LES CERCLES.	ATTRACTION.	
	Courant *a*.	Courant *b*.
Contact	1 kil.	1 1/2 kil.
Epaisseur d'une feuille de papier	3	5
1 millimètre	5	10
2 millimètres	9	12-13
10 millimètres	9	15
14 millimètres	7	15

Ces faits ajoutés aux précédents expliquent les résultats obtenus par M. Dub, ainsi que les conclusions qu'il en tire. Ce physicien n'ayant pas assez étendu la limite de l'écartement des branches de ses électro-aimants, limites variant de 2 1/2 pouces à 3 1/4, a obtenu des nombres à peu près invariables, analogues à ceux que j'ai moi-même obtenus dans les mêmes circonstances (tableau 2).

Au nombre des diverses conditions auxquelles il faut avoir égard dans la construction des électro-aimants rectilignes, bifurqués ou circulaires, il faut donc placer le soin de donner aux pôles un écartement approprié à l'intensité magnétique que l'on se propose de développer; la distance moyenne à adopter pour les électro-aimants bifurqués de la dimension ordinaire peut varier entre 6 et 12 centimètres, ce qui représente l'écartement généralement usité. Il faut absolument rejeter des dispositions du genre de celle dont on trouve un exemple dans l'ouvrage intitulé : *Le Télégraphe électro-magnétique américain,* disposition dans laquelle on s'efforce de rapprocher les pôles de manière à les amener presqu'au contact.

PHILOSOPHIE
DU LANGAGE
ET DES SIGNES GRAPHIQUES DE LA PENSÉE.

SIMPLIFICATION
DE L'ÉTUDE DES LANGUES,

PAR M. FERDINAND SCHÜTZ.

CHAPITRE PREMIER.

Possibilité de simplifier l'étude des langues. Logotomie comparée et graphonomie.

Notre siècle a vu naitre plusieurs sciences qui sont appelées à renouveler la face du monde en rapprochant de plus en plus les membres de la grande famille humaine. Devenu maitre de la vapeur, de l'électricité et de la lumière, l'homme opère chaque jour des prodiges qui surpassent les rêves de l'antique magie. Mais c'est en vain que l'espace et le temps sont annulés; les communications resteront difficiles et lentes, tant que les peuples

seront séparés par la diversité du langage. — Suivant quelques philosophes, cette diversité cessera d'elle-même par la seule fréquence des relations. Il est vrai que la multiplicité des rapports prépare et amène chaque jour quelques progrès dans la fusion des idiomes ; à chaque heure les langues existantes se font, sous nos yeux, des emprunts réciproques, et, par l'effet de la simple continuation de cette sorte de commerce, un temps doit venir, où, chaque langue ayant emprunté aux autres ce qui lui manquait pour sa perfection, elles seront par ce fait devenues toutes identiques. Et quand il n'y aura plus qu'une seule langue pour toute la terre, cette langue ne sera plus ni le français, ni l'arabe, ni le chinois, ni aucun des idiomes qui se partagent aujourd'hui la population du globe, mais une langue à la composition de laquelle auront concouru toutes les autres, en raison des qualités propres à chacune.

Mais combien faudrait-il de siècles pour arriver à cette harmonie !

La science ne peut-elle pas accomplir ou hâter l'œuvre lente du temps, en simplifiant l'étude des langues à un tel point que, tout en subsistant, la diversité des idiomes cesse d'être un obstacle à l'échange des pensées.

Oui, il existe une science qui peut accomplir cette œuvre. Cette science n'a pas encore reçu de nom, et je suis obligé de la désigner par une périphrase ; c'est la philosophie générale du langage et des signes graphiques de la pensée ; c'est la science profonde des manifesta-

tions successives de la parole divine, du *Logos* éternel au sein de l'espèce humaine.

Sous les noms de symbolisme, d'esthétique, de paléographie, de grammaire générale, de philologie comparée, quelques branches de la philosophie du langage sont étudiées avec succès par d'excellents esprits, mais on n'est pas encore arrivé à la tige commune. Une vaste synthèse n'a pas encore uni les matériaux épars fournis par les patientes analyses. L'attention du monde savant n'est pas encore attirée sur les problèmes sans nombre, sur les applications utiles, sur les arts pratiques, sur les formes vivantes et populaires que recèle en son vaste sein la philosophie du langage.

On ne sait pas assez à quels immenses résultats conduirait la solution des problèmes suivants :

I.

Trouver un moyen graphique, matériel d'apprendre presque instantanément et de fixer sans peine dans la mémoire les formes bizarres et compliquées des alphabets asiatiques ; un moyen de faciliter aux Orientaux l'étude de l'alphabet romain.

II.

Grouper autour du français les langues d'origine latine, faciliter l'étude du français et de l'anglais en trouvant un moyen d'indiquer la prononciation réelle sans altérer l'orthographe étymologique. Moyen qui serait lui-même applicable à toute *transcription*.

III.

Rendre l'usage du dictionnaire chinois aussi facile que celui des dictionnaires européens.

IV.

Rendre phonétiques pour les Occidentaux les caractères hiéroglyphiques des Chinois. (Forme kiàï-choù, *écriture carrée d'impression.*)

V.

Rendre possible au premier coup d'œil la distinction des mots chinois homophones, transcrits en lettres européennes.

VI.

Trouver pour ces mots un système d'accentuation plus simple que celui que les missionnaires ont introduit.

VII.

Chercher jusqu'à quel point une image ou une définition intelligible est obtenue par la décomposition d'un caractère ou d'un groupe de caractères chinois.

VIII.

Rechercher si l'on ne pourrait pas appliquer ces principes de décomposition aux hiéroglyphes égyptiens figuratifs, et les étendre à l'interprétation de l'hébreu, de l'arabe, du sanscrit, du grec, en un mot, de toutes les langues anciennes et modernes.

IX.

1° Dresser la table des radicaux primitifs ;

2° Déterminer la cause du sens de chaque radical ;

3° Trouver les lois de la formation, de la combinaison et de l'altération des signes premiers ;

4° Etablir quels rapports nécessaires unissent les formes primitives de l'écriture aux éléments de la pensée et de la parole, remonter ainsi de la forme actuelle des caractères, à leurs formes primitives et de là aux objets.

X.

Enfin trouver un instrument matériel de traduction, quelque chose d'analogue au suan-pan, aux machines à calculs. Avec le secours de cet *Interprète universel*, un homme qui saurait seulement lire et écrire, pourrait, sans connaître la grammaire, la syntaxe, la loi des constructions directe ou inversive, et sans feuilleter un dictionnaire, écrire facilement et correctement dans une langue étrangère.

Les conséquences de la solution de ces problèmes seraient incalculables.

La première serait de rapprocher les trois grands types de l'humanité, les trois chefs de la civilisation moderne, le Franc, le Chinois et l'Arabe. La seconde serait de donner naissance à deux sciences nouvelles :

1° *L'Anatomie comparée de la parole* ou LOGOTOMIE COMPARÉE ;

2° *L'Intelligence des signes graphiques de la pensée* ou Graphonomie ;

Et ces deux sciences répandraient les plus vives lumières sur l'histoire de l'humanité, puisque les mots, compris dans leur sens intime, seraient les témoins irrécusables de la croyance des peuples ; puisque la liste des noms successifs d'un objet, serait le tableau du développement et de la filiation de tout un ordre de pensées et de sentiment. Il avait entrevu cette vérité le philosophe qui a écrit dans un essai de grammaire générale : puisque la terre est ronde, il doit y avoir dans l'autre hémisphère un continent opposé à l'ancien, et qui lui fasse contrepoids. Ainsi raisonnait Colomb. Disons comme lui : puisque les mots sont les signes des idées, l'histoire du langage doit renfermer l'histoire de toute philosophie ; et l'origine de la parole une fois expliquée, doit donner le principe des connaissances humaines. — Qui sait si par elle on n'arrivera pas au premier principe, à l'aphorisme, à la base des déductions et des raisonnements, au critérium tant cherché ?

La philosophie du langage vient seulement de naître parce qu'elle n'a pu trouver plus tôt les conditions nécessaires à son existence. Comment serait-elle née quand chaque famille, chaque tribu, chaque peuple proclamait sa patrie le centre du monde, le séjour unique des dieux ; quand chacun se croyait dans son orgueil naïf, l'homme par excellence, le fils du ciel, le saint, le parfait, parlant la langue divine, tandis que l'étranger était le fils des

démons, le tchandala, le goï, l'infidèle, le barbare au langage impur et confus? Comment aurait-on pu dresser la table des langues et des dialectes quand les émules de Colomb n'avaient pas exploré le globe d'un pôle à l'autre, découvert les îlots perdus dans l'immensité de l'Océan, les peuplades cachées dans les gorges des montagnes inaccessibles, dans les déserts de l'Afrique centrale? Qui aurait jamais pu nous révéler les nombreux et patients efforts par lesquels l'homme est arrivé à peindre successivement les sensations du sauvage, les exploits du héros, les méditations du philosophe; si nous avions ignoré l'existence de ces livres chinois qui racontent, avec des détails précis et des dates certaines, l'invention et les progrès de l'écriture (1); si la main de la science n'avait pas soulevé le voile qui couvre, depuis des milliers d'années, la grande figure de l'antique Isis; si des génies patients n'avaient pas retrouvé la langue de Zoroastre, et déchiffré les mystérieux caractères des époques primitives?

Toutes ces découvertes, toutes ces conquêtes glorieuses sur le monde et sur les siècles étaient les conditions indispensables de l'existence de la philosophie du langage; mais pour faire sentir la nécessité de de-

---

(1) (Environ 3,369 ans avant notre ère.) Voir le commentaire de KHOÛNG-TSEU sur le *hi-thséu de Wén-wâng* et de *Tcheou-Koùng*, intitulé *tchouân* ou traditions.

mander à cette science des applications matérielles et pratiques, il fallait qu'à l'aide de la vapeur et du télégraphe électrique, le génie de l'homme fût parvenu à supprimer l'espace et le temps; il fallait que des événements politiques, d'une immense portée, eussent fait tomber les barrières morales qui séparaient, depuis plus de quatre mille ans, les fils de la grande famille.

CHAPITRE SECOND.

§ I.

ECOLES PHILOLOGIQUES.

Mais si la science de la parole a conquis depuis peu d'années une place glorieuse parmi les réalités; jamais, depuis le premier jour, l'homme n'a cessé de la pressentir, de l'espérer, de la glorifier.

Toujours ainsi le berceau d'une science est entouré de rêves brillants, d'espérances téméraires et d'aspirations divines. Ces visions prophétiques peuvent seules donner aux amis du savoir la force de soutenir les rudes épreuves qu'exigent l'étude patiente des faits, la conquête des lois, et la longue incubation des œuvres du génie. Mais il n'est point de rêve qui ne soit éclipsé par la splendeur d'une science nouvelle qui surgit comme Pallas; grande, forte, bien armée, se mêle à la vie active et manifeste les hautes théories dans l'usage facile et l'utilité générale.

Jamais les aspirations divines n'ont trompé le cœur et l'esprit de l'homme; jamais il n'y a eu de travail stérile dans les champs immenses du savoir. C'est à la grandeur des espérances, c'est à la masse des travaux préparatoires qu'on peut apprécier l'importance des sciences nouvelles, comme on estimerait la grandeur future d'un édifice d'après l'étendue et la solidité de ses bases.

Faisons donc une rapide énumération des traditions religieuses, des données scientifiques et des essais pratiques sur cette grande question, l'*origine*, le *pouvoir* et l'*avenir* de la parole. Cette revue sera une histoire abrégée de la philologie. — Je ferai connaître ses trois grandes écoles avec une impartialité complète, car je crois qu'on peut (sans les mutiler par les concessions de l'éclectisme), les concilier toutes dans une vaste synthèse qui prendra chacune d'elles tout entière, et l'absorbera dans un principe supérieur.

§ II. ÉCOLE TRADITIONNELLE OU RELIGIEUSE.

Tradition universelle.

Au sujet de l'origine de la Parole, toutes les traditions religieuses sont d'accord.

Toutes sont résumées dans ces mots : Au commencement était la *Parole*, λογος, *verbum*, la Parole était avec Dieu, et la Parole était Dieu. — Elle était au commencement avec Dieu, toutes choses ont été faites par elle, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans elle. En Elle était la vie, et la vie était la lumière des hommes, etc. (S. Jean, ch. I.)

Les livres sacrés de l'Inde parlent ainsi : Avant toutes choses était l'Être des êtres, *Brahm*, l'unique, l'incomparable, le pur, l'infini, forme de toutes choses et supérieur à toutes choses, exempt de toute dualité. (Oupnekha, I et II ; passim, IV.)

La première parole que prononça le Créateur fut *Oum*. Oum parut avant toutes les choses, et il s'appelle le premier né du Créateur. Oum ou Prana pareil au pur éther, renfermant en soi toutes les qualités, tous les éléments est le nom du corps de Brahm, et par conséquent infini comme lui, comme lui Créateur et maître de toutes choses. — Brahma, méditant sur le Verbe divin, y trouva l'eau primitive, lien commun de toutes les créatures, et le feu primitif, et la *Trinité* et les Védas (livres sacrés), et les mondes et l'harmonie universelle des choses. (I, 5; III, 69; IX, 92; XXV, 131, XLVIII, 168.)

Zoroastre enseigne que l'Eternel par son essence est Verbe, du trône du Bon fut donné le Verbe, Honover, l'excellent, le pur, le saint qui était avant que le ciel fût, non plus qu'aucune des créatures. De ce Verbe et par lui est la primitive lumière, à la fois eau primitive et feu primitif, de laquelle procèdent la lumière réelle, l'eau et le feu que nous voyons.

Ce verbe de bonté est Ormuzd, le fils de l'Eternel, le premier né des êtres, image resplendissante et vase de l'Infini, toujours lumière et lumière immense dont la volonté infiniment sainte a sa source profonde dans l'Etre infini.

MM. Creuzer, Gœrres et Guignault s'accordent à voir dans les livres d'Hermès Trismégiste et d'Asclépius la source la plus précieuse des mystères de la théologie égyptienne.

Il serait facile de justifier leurs théories par des faits

nouveaux, et de reconstruire le texte égyptien des livres d'Hermès et d'Asclépius, en disposant dans un ordre semblable les tableaux hiéroglyphiques où des scènes et des dogmes identiques ont été représentés avec une grande exactitude, et cela des siècles et des milliers d'années avant la fondation de l'école néo-platonicienne d'Alexandrie.

Or, c'est en ces termes que parle Toth dans le Pymandre : « Je suis cette lumière, l'Intelligence ton Dieu plus ancien que le principe liquide sorti des ténèbres et du froid, je suis le principe de la raison, le Verbe glorieux, le Fils de Dieu. Ce qui, en toi, vit et entend répond au Verbe du Seigneur, ton âme à Dieu le père ; rien ne peut les séparer leur union est la vie. »

Et tous les peuples de l'antiquité ; Hindous, Perses, Ethiopiens, Egyptiens, Arabes, Grecs, considéraient leur langue sacrée comme la langue du ciel, ils distinguaient les noms divins et les noms humains ; ils attribuaient aux premiers le pouvoir de produire des effets merveilleux, et de soumettre à la volonté de l'homme les esprits élémentaires, célestes et infernaux.

Suivant Moïse, la parole de Dieu créa tous les êtres ; Dieu donna lui-même des noms aux éléments, aux astres, aux règnes naturels, aux grandes fonctions de la vie, aux principales formes animales, et enfin au premier homme. Tous ces noms sont divins.

Il parla ensuite à l'homme et lui communiqua ainsi la *langue adamique,* primitive, naturelle, le verbe insépa-

rable de la vie et de la pensée. En combinant ce petit nombre de radicaux divins l'homme forma à son tour des noms :

« *Car l'Eternel Dieu,* dit la Genèse, *avait formé de la terre toutes les bêtes des champs et tous les oiseaux des cieux ; puis il les avait fait venir vers Adam, afin que celui-ci vît comment il les nommerait, et que le nom qu'Adam donnerait à tout animal fût son vrai nom. Et Adam donna des noms à tous les animaux domestiques et aux oiseaux des cieux, et à toutes les bêtes des champs.* »

Cette parole de Dieu dans Adam, cette langue formée par l'homme au contact de la nature animale, subsista jusqu'après le déluge, c'est-à-dire, pendant plus de 1,600 ans.

Alors toute la terre avait une même langue et une même manière de la prononcer.

La volonté de Dieu divisa en des dialectes sans nombre la forme adamique primitive. Mais toutes ces langues ainsi produites sont par cela même d'origine divine. — Dieu est toujours la Parole, l'homme ne peut ni la créer, ni la modifier à son gré.

Cependant les Hébreux revendiquent pour leur nation le privilége d'avoir conservé la langue primitive, la langue de l'Eden ; suivant leurs docteurs, les Anges, les intelligences célestes, les âmes des bienheureux chantent dans le ciel les Psaumes de David en langue hébraïque. L'historien Flavius Josèphe prétend que longtemps avant

le déluge, Seth et Enoch élevèrent deux colonnes sur lesquelles ils écrivirent en hébreu un exposé de tous les arts et de toutes les sciences. Une de ces deux colonnes, ajoute-t-il, se voyait encore de son temps en Syrie.

§ III. SYSTÈME CABALISTIQUE.

Voici le résumé du système des adeptes de l'antique cabale.

Chaque dialecte issu de la langue hébraïque, primitive, nécessaire, a reçu pour marque de sa différence spécifique un alphabet dont les caractères ont un ordre, un nombre et une figure déterminés. Ce n'est pas le concours des circonstances, ni le hasard, ni le caprice de l'homme qui les a disposés et formés, non, c'est la volonté de Dieu qui a voulu établir un rapport entre les puissances célestes et les signes de la pensée.

L'alphabet hébraïque, avec ses lettres qui représentent la substance, ses points voyelles qui reproduisent les manières d'être, et ses accents qui sont l'image du souffle vital, est certainement le plus sacré de tous. C'est dans le royaume de Dieu, c'est dans la position des astres que resplendissent les types de ces lettres, aussi, par leurs figures, leurs formes, leurs significations, les nombres qu'elles représentent, et par leurs combinaisons diverses elles sont l'image fidèle du monde supérieur.

« C'est sur les vingt-deux lettres, c'est en leur donnant une forme et une figure, c'est en les mêlant, c'est en les

combinant de diverses manières que Dieu a fait l'âme de tout ce qui est formé, de tout ce qui l'a été, de tout ce qui le sera, c'est sur ces mêmes lettres que le Saint, béni soit-il, a fondé son nom sublime et ineffable. » Courage donc, pieux adeptes de la science secrète que Moïse transmit à nos Sages, pénétrez les mystères de la parole, vous pourrez tout expliquer par les formes des lettres et par leur signification. Chaque mot recèle une définition féconde, un mystère de la nature, un secret de Dieu. Tout par vos travaux peut être dans les signes ramené à l'Unité, comme dans l'univers tout émane de la Cause première et finit par rentrer en Elle. Cette science vous fera pénétrer le sens des langues inférieures et le mystère des noms de ces démons qui sont les dieux des nations. Vous connaîtrez par elle les arcanes de la nature, vous aurez le pouvoir d'évoquer, de faire revivre tout ce qui est caché dans les abîmes du temps. Tout sera soumis dans ce monde à qui saura comprendre et prononcer le nom mystérieux de Jéhovah. (Sèpher ietzirah chap. 2, prop. 2.)

§ IV. OPINION DES PÈRES DE L'ÉGLISE.

Les Chrétiens n'admirent pas complétement la croyance des Cabalistes. Cependant saint Jean établit une différence entre les noms divins et les noms d'homme, entre les nombres divins et les nombres humains : il dit en sa révélation : Que celui qui a l'*Intelligence,* compte

le nombre de la bête, car c'est un nombre d'homme, et son nombre, est 666. Mais tous les Pères reconnurent pleinement la divinité de la langue hébraïque : saint Clément d'Alexandrie, saint Jérôme, saint Augustin, Origène, saint Ambroise, saint Grégoire de Naziance, saint Athanase, saint Basile, saint Hilaire ont laissé de cette croyance des témoignages formels.

Mansit lingua per Adam primitùs data, nous dit Origène, dans son Homélie XIe, sur les Nombres, *lingua, quæ non pars alicujus angeli sed quæ Dei portio permansit.*

Saint Jérôme va plus loin encore : *Initium oris et communis eloquii, et hoc omne quod loquimur hæbream esse linguam quâ vetus testamentum scriptum est, universa antiquitas tradidit.* (Epître à Damasus.) *Nosse possumus linguam hebraïcam omnium liguarum esse matricem.* (*Sur Sophonie,* chap. 3.)

A ces témoignages imposants vinrent se joindre plus tard deux allégations d'ordre scientifique ; on a dit : tous les noms bibliques sont significatifs, les noms hébreux des animaux expriment la nature et les propriétés de chaque espèce, plus exactement que les noms de toute autre langue. Ces faits établissent l'originalité absolue de l'hébreu. Parmi les nombreux partisans de cette doctrine nous citerons seulement les plus distingués : Guichard, auteur des harmonies étymologiques ; Gaspard Neumann et Fabre d'Olivet qui vont jusqu'au cabalisme ; Buxtorf, Bergier et son éditeur de 1837. Ce dernier

cherche dans la science moderne des arguments favorables à sa cause. Dans son essai de grammaire générale, il dit, après avoir cherché à fonder sur la philologie l'unité de l'espèce humaine : Si l'humanité comme le langage, est une dans son origine, elle n'est pas née en même temps sur tous les points du globe; en Grèce et à la Chine, en Afrique et au Canada; elle a dû apparaître d'abord dans une seule contrée, d'où elle se sera ensuite, et de proche en proche, répandue sur toute la surface de la terre. Quel pays a donc été habité le premier? quelle est la patrie du genre humain?

L'étude comparée des langues me fournira, peut-être, des lumières sur ce curieux problème :

1° Un phénomène singulier attire mes regards, et fixe mon attention. Toutes les langues autrefois parlées en Syrie, en Arabie, en Chaldée, même au pied du Taurus et du Caucase, portent, autant que nous pouvons en juger par les monuments qui nous sont parvenus, les caractères d'une commune physionomie, dont le type originel paraît devoir être fixé au centre même des contrées que nous venons de parcourir, sur les bords de l'Euphrate, à Babylone. En effet, à mesure que les langues, par leur position géographique, se rapprochent de la Chaldée, leurs traits de ressemblance semblent augmenter et devenir plus frappants, ils s'altèrent au contraire et diminuent à mesure qu'elles s'en éloignent. Toutes les langues, la face tournée vers Babel, semblent regarder leur mère patrie, et comme autant de rayons

diversement colorés, converger et se réunir en un seul point lumineux. Que j'essaie de déplacer ce centre du langage, je ne conçois plus rien à la ressemblance plus ou moins prononcée de toutes ces figures ; je n'entends plus qu'une mêlée confuse de sons discordants, là où j'avais cru reconnaître une progression harmonieuse. Mais le phénomène existe, tel que je viens de le décrire, et brille avec éclat ; or il ne saurait avoir qu'une cause, c'est que le berceau du genre humain fut situé entre la mer Caspienne et le golfe Persique, près de l'Euphrate et du Tigre.

§ V.

Contre ces arguments s'élèvent les objections suivantes :

Il y a dans la langue de chaque peuple, un grand nombre de mots qui se trouvent radicalement dans les idiomes qui appartiennent à la même famille glossale.

Chaque fois que deux peuples sont longtemps en contact ils se font des emprunts réciproques de mots.

Quand un peuple a beaucoup voyagé, quand il a séjourné chez des nations parvenues à un haut degré de civilisation, sa langue est surchargée de termes étrangers.

Or aucun peuple n'a voyagé autant que le peuple Hébreu, aucun n'a séjourné plus longtemps chez autrui, aucun n'a été soumis à des rapports aussi intimes, aussi prolongés avec des maîtres puissants.

Tous les mots étrangers que vous retrouvez dans

l'hébreu ne sont pas des signes de son antériorité, mais les preuves de sa lente formation pendant la vie nomade des patriarches et les longues captivités d'Egypte et de Babylone. Lisez le dixième chapitre de la Genèse, vous verrez que les enfants de Japhet et de Chus avaient déjà fondé et conquis des empires puissants, à l'époque où les fils d'Héber n'étaient encore qu'une petite famille errante; d'après le trente-unième chapitre de la Genèse, l'hébreu loin d'avoir été la langue d'Adam, n'aurait pas même été celle d'Abraham, qui aurait parlé le Chaldéen, jusqu'aux premiers temps de son séjour en Palestine.

Au temps de Josué nous voyons les Israélites communiquer sans interprète avec les peuples de la terre promise, l'hébreu serait-il ainsi que paraît le croire Isaïe (ch. 18), une langue chananéenne? Le savant Adelung établit, dans son Mithridate, que l'hébreu est la plus jeune des diverses langues sœurs parlées par la postérité de Sem, et qu'il n'a pu être formé qu'après le chaldéen, l'assyrien, l'élamite, le syriaque et le phénicien.

Les arguments tirés de la valeur des noms d'animaux n'ont pas un grand poids; si l'onomatopée est le signe de l'antiquité, le Chinois et le Mantchou l'emportent à cet égard sur toutes les langues du monde.

Dans toutes les langues mères, les noms des dieux et des personnages mythiques sont significatifs, ce fait n'est qu'une preuve de l'origine nationale d'un culte. Or, suivant Grotius, les noms bibliques qui n'ont pas de sens dans la langue hébraïque sont très-nombreux, et la

plupart des noms significatifs s'expliquent encore mieux par les autres langues orientales que par l'hébreu lui-même.

§ VI. RECHERCHE DE LA LANGUE PRIMITIVE.

Quand l'hébreu fut ainsi dépouillé de ce prestige d'antiquité qui l'environnait depuis tant de siècles, on chercha partout la langue primitive.

On produisit en faveur de l'arménien des arguments très-spécieux.

Le chinois, le sanscrit apparurent comme les chefs de deux grandes familles linguales qui couvrent la plus grande partie du globe.

Des langues moins anciennes et moins répandues, présentèrent aussi leurs titres à l'honneur de la maternité universelle. Les droits du grec, du latin, du scythe, de l'éthiopien, du suédois, du flamand lui-même, furent défendus avec beaucoup d'érudition et de talent, les auteurs espagnols soutinrent la gloire du cantabre avec un acharnement égal à celui des français qui ramenaient tout aux langues celtiques.

Le résultat de tant d'efforts fut considérable :

1° Le classement des langues fut préparé;

2° Il fut démontré que la langue primitive n'était ni l'hébreu, ni aucune des langues connues ;

3° Il fut prouvé par les tentatives malheureuses de Grotius et de Court de Gebelin, que la langue de nos premiers parents ne pouvait pas être reconstruite par la

réunion des membres épars qu'elle aurait laissés dans les langues dérivées. En effet aucun des idiomes connus ne répond à l'idéal de la langue adamique, aucun ne peut prouver la légitimité de ses prétentions en donnant un moyen de rétablir l'unité antédiluvienne.

§ VII. A QUELS CARACTÈRES ON RECONNAÎTRAIT LA LANGUE PRIMITIVE.

Que serait-ce en effet que la langue adamique? La parole divine, la première révélation, la forme spontanée et nécessaire de la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Cette parole ayant pour triple base : Dieu, l'homme et le monde, la raison suprême, le sentiment et la vie, ne peut être détruite ou changée tant que la nature divine et la nature humaine demeurent invariables. Comme œuvre de Dieu la langue adamique est à la fois parfaite, immuable, progressive et surtout d'une prodigieuse simplicité. Si elle n'a pu ni périr, ni changer, elle existe tout entière; la diversité apparente ne peut être pour elle qu'un voile; au fond, elle est la substance et la vie nécessaire de tous les idiomes, la lumière latente au sein de froides ténèbres. C'est ainsi qu'existait la parole cachée, avant le premier jour. Une étincelle divine fit jaillir les splendeurs de la création, à l'instant le chaos disparut, et la chaine immense des êtres déroula dans le temps et l'espace ses anneaux infinis.

La langue primitive apparaitrait ainsi comme un point lumineux; quelques dizaines de mots, quelques formes

simples, autour desquelles la foule innombrable des langues devenues instantanément intelligibles pour tous, et pour toujours, viendraient se grouper dans un ordre admirable.

Et les savants constateraient avec étonnement que les langues les plus antiques et les plus récentes, les langues mortes et les langues qui naissent de nos jours portent, l'empreinte du type nécessaire, et sont soumises dans leur formation à des lois immuables. Ils posséderaient la plus éclatante démonstration de ce grand principe reconnu et proclamé par les plus illustres sages de l'antiquité et de nos jours par Schelling, Linnée, Goëthe et le grand Cuvier.

« Une même loi règne à la fois dans le monde intellectuel et dans le monde physique ; c'est celle du développement progressif de l'esprit et de la matière, c'est celle de la multiplicité provenant de l'unité.

» Ce qui paraissait exception, c'est la règle même ; ce qui semblait désordre, c'est un ordre plus savant ; partout la simplicité de la cause triomphe dans la complication infinie des effets (1). » (R. Collard.)

---

(1) Aussi la grande question de l'origine du langage n'a-t-elle pas encore reçu sa démonstration scientifique.

Dans l'antiquité, Platon déclare la parole d'inspiration divine ; Diodore, Vitruve, Horace, Lucrèce, Cicéron la croient d'institution humaine. Lord Monboddo et Adam Smith partagent cette dernière opinion. Jean-Jacques Rousseau cherche au contraire à établir la révélation de la parole.

M. de Mérian et Klaproth admettent l'existence de la langue

§ VIII. ÉCOLE ANALYTIQUE OU SCIENTIFIQUE.

Scientia nexuum notionum et formarumque humanum sermonem constituunt. Hæc altiore etiam nomine METALINGUISTICA *nuper dicta est.*

---

primitive, ils veulent qu'on se représente le langage comme ayant commencé sur un point du globe pour se répandre ensuite partout.

Condillac et Dugald Stewart, sans discuter la question de fait, admettent que l'homme, par le développement naturel de l'exercice de ses facultés, était en état d'arriver de lui-même à la grande opération de la formation des langues.

Enfin il y a des savants qui déclarent hautement que l'homme est l'inventeur de la parole. Ils raisonnent ainsi : Signalons d'abord deux grandes erreurs ; l'une qui fait remonter l'origine du langage à une révélation de Dieu, et l'autre, conséquence ou non de la première, qui a égaré les savants dans la recherche d'une prétendue langue primitive. La raison la plus spécieuse qu'on allègue en faveur de la première opinion, c'est que Dieu, en se révélant à l'homme dans la pensée, devait d'abord se révéler à lui dans les moyens de la manifester. Mais cette intelligence, cette véritable et unique révélation de Dieu dans l'homme n'était-elle pas elle-même, pour ce dernier, un moyen : 1° d'appliquer l'agilité de ses membres, l'adresse de ses doigts à la confection d'instruments propres à une satisfaction plus prompte de ses besoins ; 2° d'employer son organisation vocale à établir une communication plus prompte, plus intime et plus expansive avec ses semblables ; 3° de se perfectionner dans l'un et l'autre cas, en raison des nouvelles perceptions qu'il devait acquérir par l'observation de ce qui l'entourait ? Si rien, ensuite, n'indiquait dans la conformation physique de l'homme qu'il dût faire un usage naturel de la parole,

Les rapports mutuels des idées et des formes des différentes langues, voilà quel est l'objet de la philologie comparée.

---

on aurait quelque raison d'en chercher une cause extérieure, invisible ; mais il était doué d'un instrument vocal, d'un admirable clavier propre à faire entendre des intonations variées à l'infini, d'organes si artistement conformés, qu'il put rendre au moins, d'une manière approchante, certains objets extérieurs, et en marquer même les modifications par celles de ses organes.

Si Dieu eût donné à l'homme une langue, il devait la lui donner parfaite, inaltérable ; ce qui est d'institution divine ne devait pas subir les accidents de ce qui est d'institution humaine. Cette langue apportait alors par avance, à l'homme, toutes les perceptions à venir puisqu'elle lui en donnait les mots, la révélation d'une langue entraînait celle de toutes les institutions humaines. Dira-t-on que Dieu n'en traça que les premiers éléments que l'homme devait étendre en raison du développement de son intelligence ? Pourquoi l'homme, doué du pouvoir de créer de nouveaux mots n'a-t-il pu créer les premiers, puisque les uns et les autres dépendaient de son organisation physique et morale ; ensuite ces premiers éléments du langage devaient-ils sentir l'imitation ? Nous voyons dans les plus anciennes langues que les premiers éléments, surtout les mots qui expriment les premiers objets qui durent s'offrir à l'observation de l'homme, sont des imitations de ces objets eux-mêmes et trahissent par conséquent une origine naturelle.

D'autres philologues sont disposés à revenir à la croyance de l'existence d'une langue primitive universelle. Dans une publication récente, un sinologue, un indianiste distingué s'exprimait ainsi :

Cette question tant de fois traitée, et par conséquent si obscurcie, semble peut-être la moins abordable, et me paraît cependant

Les savants qui l'étudient laissent à chacun ses opinions sur l'origine et sur l'avenir du langage, ils se contentent de compter, de classer, d'analyser, de comparer les nombreuses formes de la parole humaine.

Les travaux accomplis par cette école sont immenses.

Elle a compté et classé plus de deux mille langues et de cinq mille dialectes.

Elle a fait de l'Etymologie une science positive en découvrant ses lois. C'est en suivant une marche certaine que l'on peut aujourd'hui :

---

la plus neuve et la plus digne de nouvelles attentions, après les travaux philologiques des Rémusat, Champollion, Chezi, Klaproth et autres, qui, en faisant pour ainsi dire renaître à nos yeux trois langues primitives, ont ouvert un nouveau champ à de nouvelles conjectures pour les esprits systématiques, comme à la découverte de la vérité pour les esprits impartiaux. M. Ch. Nodier, le dernier qui ait traité cette question, me paraît avoir le plus approché de la vérité, non sans quelque scrupule, non sans quelque doute de sa part, mais enfin il l'a laissé entrevoir. Quant aux critiques qu'il a soulevées, elles étaient trop peu importantes, trop peu logiques, pour qu'il dût s'en effaroucher et daignât même y répondre. Son opinion, il est vrai, demandait d'être appuyée de beaucoup plus de preuves, car on a bien assez de conjectures osées sur telle ou telle question, on veut avant tout des faits ; en raison de l'indépendance et de la latitude accordées maintenant à l'esprit, le public est plus circonspect, plus sévère, plus incrédule, et c'est tant mieux, on n'en sera que plus intéressé à proclamer des choses vraies et utiles et plus contraint d'entourer ses opinions de preuves qui commandent l'attention et tendent à persuader.

1° Distinguer le radical de ses dérivés ;

2° Le dégager de ses accessoires ;

3° Déterminer son origine d'une manière certaine ;

4° Etablir son mode de formation au moyen des éléments de sa composition et de son état actuel ;

5° Prouver quelle doit être la conséquence de son acception rigoureuse, et obtenir ainsi d'un mot quelconque une étymologie incontestable, démontrée par sa décomposition, son origine et son radical.

Des études patientes firent découvrir les lois du changement des sons et de la variation des consonnes. — On comprit qu'il y avait deux classes de radicaux : 1° les racines qui constituent la commune parenté des langues et consistent dans certains rapports généraux qu'on remarque entre les racines premières, essentielles de toutes les langues ; 2° les racines qui constituent les affinités des familles glossales. De l'analyse étymologique qui avait pour but l'étude d'un idiome ou d'une famille linguale, on s'éleva jusqu'à l'étude comparative de toutes les langues.

La classification, en s'attachant aux différences avait empêché les philologues de considérer le langage sous un aspect plus vaste, comme un tout, comme une souche féconde qui a donné naissance à une infinité de branches.

Cette étude occupe l'intelligence beaucoup plus que la mémoire, et fortifie la mémoire en liant les opérations de celle-ci à celles de l'esprit.

Elle devient ainsi la meilleure des mnémoniques fon-

dée non sur le hasard et l'arbitraire, mais sur les véritables et immuables rapports des choses, des idées et des mots. Assembler des mots du même son, mais de sens différents (comme dans les dictionnaires ordinaires), c'est occuper la mémoire seule, et l'esprit n'y est pour rien. Mais si, au contraire, on forme d'amples recueils de mots *ayant le même sens et le même son,* l'intelligence met en jeu le jugement, ou la faculté qu'elle a de comparer et de distinguer. La mémoire à son tour, s'appuyant sur une base plus solide, se repose; elle semble avoir trouvé un guide, un moniteur secret auquel elle s'abandonne, et qui l'avertit à propos. Aussi est-elle capable d'embrasser, de retenir et de servir beaucoup plus que lorsqu'elle est seule, et bornée à ses moyens propres et chétifs.

On se figurerait difficilement tout ce dont est capable une mémoire, même médiocre, lorsqu'elle est ainsi soutenue et dirigée par l'intelligence. Il ne lui est *plus impossible d'embrasser toutes les langues de l'univers,* du moins quant à la connaissance de leurs parties essentielles; aucune de ces langues ne lui échappe; elle peut facilement les mander toutes devant soi et les passer en revue, opération qui dépend beaucoup plus de la connaissance exacte des modifications des mêmes mots que du passage brusque d'un mot à l'autre. — L'étude générale du langage humain nous indique les routes les plus sûres et les plus commodes pour arriver à la science. (*Voir Klaproth et M. de Mérian.*)

§ IX. ÉCOLE PASIGRAPHIQUE.

Mais tandis que les savants laborieux poursuivaient leurs patientes analyses, des esprits plus hardis, plus impatients, cherchaient à conquérir par des moyens artificiels l'unité du langage.

Dès qu'on avait appris en Europe que les peuples de l'extrême Orient possédaient depuis des siècles une écriture philosophique assez parfaite pour servir de lien commun à plus de 300 millions d'hommes qui parlent des langues différentes, les imaginations avaient été vivement frappées des immenses avantages que produirait dans le reste du monde la création d'un système analogue; car le nombre et la bizarrerie des caractères chinois en empêchaient l'adoption. D'autres circonstances faisaient encore sentir l'utilité d'une pasigraphie. — La langue latine, cette langue admirable de la guerre et de l'administration avait dû se transformer successivement pour traduire les idées philosophiques de la Grèce et de l'Orient; pour discuter les dogmes du catholicisme; mais elle n'avait plus le pouvoir de fournir des signes aux nombreuses pensées que venaient d'enfanter la renaissance, la réforme, et le progrès irrésistible des sciences.

Voici quel est le problème que la pasigraphie cherche à résoudre :

1° Classer les idées;

2° Représenter directement les idées au lieu de représenter les sons;

3° Rattacher à chacune d'elles un signe, une lettre, un caratère universel lisible par toutes les nations ;

4° Etablir une grammaire d'une excessive simplicité, n'ayant que des règles absolues ;

5° Composer le mot de telle façon que la signification soit toujours révélée par son aspect seul.

En sorte que chacun puisse toujours comprendre et, à la rigueur, écrire sans dictionnaire spécial.

Le premier savant qui osa chercher la solution de ce problème fut, selon Caspar Schott et Digby, un Espagnol dont le nom ne nous est point parvenu ; il publia à Rome, en 1653, un essai dans lequel les classes d'idées étaient représentées par des nombres.

Le *Nuntius inanimatus* de l'Evêque Godwin, les théories de Wilkins suivirent de près cette première tentative. — L'Ecossais Dalgarno publia à Londres, en 1661. *Ars signorum vulgò character universalis et lingua philosophica ;* toutes les idées possibles étaient ramenées à seize classes générales, représentées par des caractères gréco-latins. Et Wilkins donna à l'appui l'Essai sur la langue philosophique avec un dictionnaire conforme à cet essai. Dans le même temps Becher mit au jour à Francfort son *Character pro notitia linguarum universali*, et comme la complication des caractères rendait sa pasigraphie impraticable, il conçut le premier l'idée d'un dictionnaire numéroté, et son système ainsi modifié parut en 1674, sous le titre de *Methodus dialectica, seu clavis et praxis super novum organum philologicum.*

Kircher s'empara de cette idée qui fut reproduite de nos jours sous le titre de *Manuel interprète des correspondances*, par Cambry.

M. Demaimieux donna ses essais de pasigraphie et de pasilalie.

M. de Pariès Firmas chercha, en 1811, à les appliquer au télégraphe, dans son livre de la Pasitélégraphie.

Enfin, en 1855, M. l'abbé Bonifacio Sotos Ochando, docteur en théologie, ancien membre du conseil de l'Instruction publique de l'Espagne, publia un projet de langue universelle.

Les pasigraphes étaient, presque tous, des hommes d'un esprit ingénieux, d'une immense érudition, d'une patience infatigable.

Presque tous ont réussi à classer les idées, à combiner logiquement des signes simples à simplifier les formes grammaticales. Leibnitz leur rend ce témoignage.

Dudùm egregii quidam viri excogitaverint linguam quamdam seu characteristicam universalem, quâ notiones et res omnes pulchrè ordinantur et cujus auxilio diversæ nationes animi sensa communicare et quæ scripsit alter in suâ quisque linguâ legere queat.

§ X. CAUSES DE L'IMPUISSANCE DES PASIGRAPHES.

Mais toujours ces ingénieuses combinaisons sont tombées devant l'indifférence publique, elles ont péri sans laisser de trace. Elles n'ont pas même pu s'établir comme idiome scientifique.

La raison de cette impuissance est facile à reconnaître. Une langue arbitrairement construite sur une base fournie par la science, ne peut représenter qu'un moment déterminé de la vie scientifique. Si le monde savant avait adopté au XVIIe siècle la pasigraphie de Dalgarno ou celle de Becher, comment pourrait-elle représenter les nomenclatures de notre époque? Comment une pasigraphie inventée aujourd'hui suffirait-elle aux idées nouvelles qu'amèneront demain les conquêtes inévitables de la science? Les langues scientifiques ne sont que des classifications utiles au présent, mais sans cesse augmentées, détruites, renouvelées, changées complétement.

D'ailleurs une langue, non plus qu'une religion, ne peut être le résultat d'une invention individuelle; pour avoir un avenir il faut qu'elle ait un passé. Sous le chaos apparent des langues mortes et vivantes, il n'existe pas une racine qui n'ait sa source profonde dans le triple et mystérieux rapport de Dieu, de l'homme et du monde.

Les premiers rayons de la science du langage ne sont pas encore descendus jusqu'à la foule, et cependant cette foule qui ne peut soupçonner l'unité et la fécondité des racines adamiques, sent instinctivement qu'il y a dans son langage même le plus inculte un principe supérieur aux opérations artificielles, aux conventions ingénieuses des savants.

A quelques esprits timorés, l'espoir de créer une pasigraphie semble inspiré par un orgueil satanique. Faire une langue, disent-ils, c'est empiéter sur l'œuvre

de Dieu ; c'est tenter d'usurper le rôle qu'il s'est réservé ou du moins qu'il a confié à la spontanéité des masses humaines inspirées par lui.

§ XI. QUELLES SERAIENT LES QUALITÉS NÉCESSAIRES D'UNE ÉCRITURE UNIVERSELLE.

Comme la langue primitive, l'écriture universelle devrait aussi avoir des caractères incontestables de sa haute mission providentielle.

1° Chacun pourrait en lire du premier coup les caractères sans avoir besoin de connaître une seule lettre d'un alphabet quelconque ;

2° Chaque figure représenterait à la fois tous les attributs, toutes les facultés, toutes les propriétés d'un objet par des signes qui n'auraient absolument rien d'arbitraire, et dont chacun aurait sérieusement le droit de signifier une chose ;

3° Enfin, dans cette langue, facilement universelle en raison de l'évidence de sa forme extérieure, dans cette langue immuable par son principe, chaque idée nouvelle, chaque objet nouveau trouverait, en naissant, son nom tout formé, son nom nécessaire, et dès lors intelligible partout et toujours.

Souvent d'ailleurs la formation philosophique du nom conduirait à la découverte des choses.

La langue serait comme le demandait Leibnitz, un moyen de démonstration et d'invention.

Ce grand homme est le seul qui s'élève jusqu'à l'idéal

d'une langue parfaite, et qui ose concevoir la possibilité de donner aux opérations de la pensée la forme et la rigueur de l'algèbre et de l'arithmétique.

Nemo agressus est linguam sive Characteristicen, in quâ simul ars inveniendi et judicandi contineretur : id est cujus notæ et characteres præstarent idem quod notæ arithmeticæ in numeris et algebricæ in magnitudinibus abstractè sumptis.

On peut terminer la classification des philologues par les auteurs, qui, sans demander aux traditions religieuses ou à la science humaine, le secret des origines de la parole et le miracle du don des langues, cherchent avec ardeur les moyens d'en simplifier l'étude.

§ XII. COMPOSITION D'UN ALPHABET UNIVERSEL.

C'est encore à cette école que se rattachent les savants qui travaillent à la composition d'un alphabet universel et rigoureusement phonographique.

De Brosses a le premier proposé ce problème, Volney a cherché à le résoudre. De nos jours, on s'est remis à l'œuvre avec ardeur en Allemagne et en Angleterre. M. Lepsius vient de publier, à Berlin, Das allgemeine linguistiche alphabet.

Depuis 1765, une foule de grammairiens philosophes cherchent cet alphabet qui contiendra toutes les lettres, et qui sera adopté à la fois par tous les peuples du monde. On les regarde comme des esprits téméraires, obstinés à la poursuite d'un fantôme. L'opinion vulgaire attribue l'impossibilité de l'alphabet universel au nombre illimité des

sons que peuvent produire les organes de la voix, à l'étrangeté phonétique de certaines langues, dont jamais aucun signe graphique ne pourrait indiquer les sauvages intonations. C'est une erreur dont la science a fait justice. L'état actuel des recherches physiologiques et mathématiques dont cette question a été l'objet, permet de définir la nature exacte de chaque son dans une langue donnée, de manière à lui attribuer la place qui lui convient. Enfin, on peut s'assurer que le système a été développé de telle sorte que l'application puisse en être universelle. Avant les ingénieuses investigations du docteur John Herschel; Volney, Beauzée, Destutt-Tracy, Eichoff et Büttner avaient compté les voix et les articulations. Le nombre en étant rigoureusement fixé, rien n'était plus facile que d'attacher à chacun d'eux un signe quelconque, un chiffre par exemple, et l'on arrivait à des combinaisons infinies. Le savant auteur du *Traité de la formation méchanique des langues*, le président de Brosses, a classé les sons en 1765. Il a créé un alphabet organique, dont chaque signe représente le mouvement qu'on doit imprimer aux organes de la voix pour produire le son indiqué.

§ XIII.

La propagation d'un tel alphabet n'est pas impossible. Il est aisé à une société de missionnaires de convenir d'un système régulier de transcription et de l'imposer aux néophytes. Le monde savant pourrait encore à la

rigueur s'entendre sur l'adoption de quelques signes arbitraires de la pensée. Bien loin de s'égarer comme les pasigraphes dans une immense carrière, les auteurs qui ont imaginé des méthodes de transcription les ont souvent fait adopter; mais plutôt en raison de la facilité qu'en raison de la perfection. Ainsi pour l'arabe et l'hébreu, la vieille méthode vulgaire, malgré ses nombreux défauts, a été suivie par l'illustre de Sacy et par la commission officielle de 1803. C'est en vain que Volney a proposé quelques réformes; on n'a pu se résoudre à employer des lettres modifiées qui semblaient des signes nouveaux, aussi étranges que les caractères ingénieux de l'alphabet organique. — L'alphabet universel ne saurait être non plus le résultat de la fusion des alphabets nationaux; car ceux-ci sont presque tous des tachygraphies maladroites à la fois incomplètes et surchargées de signes inutiles.

Conditions que devrait remplir un alphabet rigoureusement phonographique.

L'alphabet universel aura pour premier caractère une simplicité extrême : 1° avec moins de lettres, avec moins d'accents que les anciens systèmes graphiques, il représentera tous les sons articulés, et jusqu'à des intonations délicates que l'écriture ne peut rendre; 2° il désignera dans la lettre double l'articulation dominante; 3° il donnera un moyen facile d'indiquer la prononciation réelle et variable sans toucher à l'orthographe étymologique.

Et comme pour obtenir ces résultats on ne sera pas obligé d'apprendre une seule lettre nouvelle, chacun pourra sans peine écrire les mots étrangers avec les caractères usités dans son pays, et le rétablissement de la forme originale sera toujours correct. Ainsi l'Européen ne représentera jamais par une lettre un point voyelle ou diacritique de l'hébreu et de l'arabe, ou l'a bref inséparable de la consonne dans le syllabaire Dèvanâgari; il ne remplacera pas une lettre indienne ou sémitique par deux ou trois lettres romaines; et les Orientaux n'altèreront plus les mots empruntés aux langues occidentales. Enfin c'est à l'aide de cet alphabet qu'on pourra faire comprendre à tous la valeur des racines primitives fournies par l'onomatopée, et signaler dans l'écriture actuelle les traces de l'hiéroglyphe figuratif et de l'hiéroglyphe mimique. En un mot, il s'agit moins de créer un alphabet nouveau que de trouver la loi générale et féconde du rapport des signes graphiques de la pensée chez les différents peuples. — Je montrerai, dans la seconde partie de ce Mémoire, que cette tâche n'a rien d'impossible. Mais ce qu'on peut regarder comme chimérique, c'est l'espoir d'abolir toutes les complications de l'écriture, et de faire adopter par tous les peuples un caractère phonétique restant à jamais uniforme, et que le bourgeois de Paris et celui de Péking pourraient lire et tracer avec la même facilité, malgré la conformation différente des organes de la voix; malgré l'opposition des idées esthétiques qui déterminent nécessairement la forme des caractères. Car, pour le dire en pas-

sant, l'art d'écrire est celui qui garde la plus forte empreinte de l'âme et du cœur des peuples. Voyez les formes originales et bizarres du chinois, les lettres hastiformes du scandinave. Le sanscrit avec ses ornements gracieux et ses formes capricieuses nivelées par une large barre horizontale, n'est-il pas l'image de l'Inde rêveuse et passionnée qui s'agite sous l'éternel niveau du Bramanisme? Les traits maigres et rapides du phénicien semblent une page détachée tout fraîchement d'un livre de compte, et ces mêmes caractères prennent sous la main des Grecs des proportions plus gracieuses que celles du magadha et de l'hymiarite, et non moins nobles que celles des alphabets de Ninive et de Babylone. Sous la plume pesante des enfants du nord, les lettres latines deviennent raides et aiguës comme les sapins, comme le toit du donjon, la flèche de la cathédrale et l'épée du chevalier, tandis que l'arabe avec ses courbes gracieuses rappelle à la pensée le cimeterre d'Ali, les dômes arrondis des mosquées, et le croissant des Osmanlis; tandis que les caractères français de la renaissance unissent dans une heureuse proportion la grâce hellénique, la simplicité romaine et la vigueur gothique.

Il est impossible aux gouvernements d'imposer aux peuples un alphabet nouveau, Claude et Chilpéric n'ont pu obtenir l'introduction de quelques lettres doubles. Le prestige de la gloire littéraire n'a pas plus d'autorité que la puissance des rois; Voltaire n'a pas réussi à réformer l'orthographe française. L'histoire de l'écriture nous

prouve que les systèmes graphiques n'ont jamais été imposés ou détruits que par des révolutions religieuses. Interrogez tous les peuples anciens et modernes. L'Egyptien vous dira que les hiéroglyphes, les anaglyphes et la cursive démotique ont été successivement donnés par le grand Tot, l'Hermés trois fois grand, seigneur des divines Ecritures.

L'Hébreu vous dira que son alphabet a été révélé au premier homme par le Dieu suprême, que chacun des 22 caractères représente une idée créatrice, une force de la nature.

Le Brame a donné aux caractères sanscrits le nom significatif de Dèvanâgari, écriture des dieux.

Le Perse seul entre tous les peuples de l'antiquité a attribué l'invention de l'écriture au mauvais principe, parce que les dèvas de l'Indoustan étaient des démons pour le Parse, depuis que le peuple Zend s'était séparé du peuple Arya (1).

---

(1) Il y avait un destour pur qui se tenait loin des voies du mal et qui était révéré en tous lieux. Schildaps était son nom, il ne portait ses pas en toutes choses que vers le bien, toute la journée sa bouche était fermée à la nourriture, toutes les nuits il se tenait en prières devant Dieu. Il était cher au cœur de tous les hommes, il ne cessait de prier jour et nuit, il était la bonne Etoile du Roi, il tenait dans ses liens les âmes des méchants, il enseignait au roi toutes les voies du bien et ne cherchait la gloire que par la vertu. Le roi demeurait tellement pur de tout mal que de lui émanait une splendeur divine, puis il alla et enchaîna Ahriman

Quand les Germains et les Scandinaves embrassèrent le Christianisme, ils adoptèrent les lettres latines de l'E-

---

par ses enchantements et le monta comme un coursier rapide (voyez la légende des Perses), il lui imposa la selle sans relâche et faisait ainsi le tour du monde sur lui.

Les divs voyant cela s'affranchirent de ses liens et s'assemblèrent en grand nombre, car il avait laissé vide le trône d'or. Lorsque Thamouraz eut nouvelle de cela, il revint en hâte pour s'opposer aux entreprises des divs courageux, et les enchanteurs accoururent tous, formant une immense armée de magiciens. Le div noir les précédait en poussant des cris, et leurs hurlements s'élevaient jusqu'au ciel, l'air devint sombre, la terre devint noire et les yeux des hommes furent enveloppés dans les ténèbres. Thamouraz, le maître du monde, le glorieux, s'avança les reins ceints pour le combat et la vengeance; d'un côté était le bruit, les flammes, la fumée des divs, de l'autre les braves du Roi. Tout à coup il engagea avec les divs un combat qui ne fut pas de longue durée, il en enchaîna les deux tiers par la magie, il terrassa les autres avec sa lourde massue, et on les amena blessés et honteusement liés, ils demandaient grâce pour leur vie, disant : ne nous tue pas pour que tu puisses apprendre de nous un nouvel art qui te sera utile. Le Roi illustre leur accorda leur grâce pour qu'ils pussent lui dévoiler leur secret, et lorsqu'ils furent délivrés de leurs chaînes ils demandèrent humblement sa protection.

Ils enseignèrent l'écriture au Roi et le rendirent brillant de savoir : ils lui enseignèrent une seule écriture ? non; près de trente, comme le roumi, le tazi, le parsi, le sogdhi, le chinois et le pehlvi, et à les représenter telles qu'on les prononce. Que d'actions glorieuses le Roi n'a-t-il pas faites pendant trente ans outre celles que nous avons racontées, puis il mourut et sa vie disparut, mais ses travaux restèrent comme un monument impérissable. (*Châh-nâmeh de Firdousi.*)

glise romaine; et les runes que le javelot d'Odin avait gravées sur le granit devinrent des figures magiques, des signes diaboliques. Les Persans, les Maugrebins, les Afghans, les Malais n'abandonnèrent leurs caractères nationaux que pour adopter ceux que la main d'Allah avait tracés de toute éternité sur les pages du Coran, et que Gabriel apportait du ciel au prophète.

Les Goths reçurent l'alphabet grec de leur apôtre Ulphilas.

Les Arméniens et les Géorgiens remplacèrent par les lettres que Mesrob devait à l'inspiration divine les lettres maudites de Zoroastre et de Cadmus. Enfin, c'est à saint Jérôme que les Illyriens et les Slaves occidentaux attribuent l'invention du caractère glagolitique, et l'alphabet slavon de saint Cyrille ne fut modifié que par la révolution religieuse, opérée en Russie par Pierre-le-Grand.

Ainsi, aux yeux de tous les peuples, on ne pouvait assigner qu'une origine surnaturelle à un art qui est le dépositaire et le propagateur de la pensée, de la parole et de toutes les connaissances humaines. L'inventeur d'un pareil alphabet sera Dieu ou diable, mais il ne sera jamais un homme, et ce n'est pas seulement le vulgaire qui pensait ainsi, mais Platon; mais Cicéron qui disait : *Non ex hâc terrenâ mortalique naturâ concretus is esse videtur.* Aussi les peuples, ne touchent-ils jamais à l'alphabet qu'avec une excessive répugnance. Quand ils peuvent s'y résoudre, et ce n'est jamais sans une impérieuse nécessité, sans une circonstance où il s'agit de la foi re-

ligieuse et de la nationalité ; ils font les efforts les plus ingénieux pour ne pas augmenter le nombre des caractères sacrés, ils préfèrent modifier les lettres anciennes que les progrès de la civilisation, le développement des organes de la voix et de l'ouïe ont rendues insuffisantes.

Ils modifient les signes sacrés par des barres, des accents, des daguesch, des points voyelles ou diacritiques.

C'est ainsi qu'ont procédé les Hébreux, les Arabes, les Scandinaves, les Turcs, les Persans, les Allemands, les Polonais et les Espagnols. Pour cette œuvre, en apparence modeste, il ne faut plus être d'une nature supérieure à l'humanité, les Massorètes du concile de Tibériade étaient de simples rabbins, les arabes Asouab et Khalil n'étaient que des grammairiens.

Par un singulier scrupule, on ne veut jamais convenir que le nombre des lettres a été augmenté, toutes les grammaires hébraïques enseignent qu'il n'y a que 22 caractères, et quand on y regarde de près, on voit qu'on leur a successivement ajouté 14 voyelles brèves, 6 lettres douces, qu'un caractère a deux emplois, un autre trois, etc., et que le nombre des sons hébraïques portés directement à 46, devait dépasser de beaucoup le nombre de ceux de l'alphabet sanscrit, quand ils étaient accompagnés d'une foule de signes à l'aide desquels on désignait les intonations, la psalmodie, l'accent traditionnel, sans lequel la prière aurait perdu toute sa puissance théurgique.

§ XIV.

Il me semble donc clairement démontré que la religion, le goût artistique et l'habitude, qui est aussi une puissance, empêcheront les peuples d'adopter à la fois un alphabet qui ne répondrait à rien, et qui serait la création arbitraire d'un savant ou d'une Académie. Un alphabet universel ne me paraît possible qu'au temps où l'unité politique et religieuse sera établie dans le monde. Mais comme cette époque est peut-être encore loin de nous, il faut bien en prendre son parti, imiter la conduite de Mahomet, à l'égard de la montagne : puisque les peuples ne veulent pas renoncer à leurs alphabets nationaux pour adopter celui qu'il nous serait commode de leur imposer, c'est à nous de trouver un fil d'Ariane qui nous conduise dans cet effrayant labyrinthe de caractères innombrables représentant les sons de deux mille langues et de cinq mille dialectes.

N'y a-t-il pas un moyen de déterminer l'origine de chaque lettre, l'objet et l'idée qu'elle représente, d'expliquer toutes les transformations graphiques, et d'apprendre et de retenir ainsi, assez facilement, l'alphabet le plus compliqué ?

CHAPITRE TROISIÈME.

Etat actuel du langage. Carte philologique du globe.

Pour bien comprendre mon but et mes travaux, il faut jeter un coup d'œil sur la carte philologique du monde, et voir comment des milliers d'idiomes et de caractères nationaux sont remplacés par les langues et les alphabets d'un petit nombre de peuples civilisateurs.

§ I. LANGUES MARITIMES.

Lingua franca. — Lingoa-geral. — Malai.

Au premier aspect de cette carte philologique, nos regards sont attirés par ces langues maritimes qui, pareilles à des serpents immenses, s'enlacent autour des continents et des îles des deux mondes, et semblent couvrir de leurs anneaux le globe tout entier. C'est par l'étude de ces langues que plusieurs philosophes ont été conduits à rêver pour la terre l'unité du langage. La plus ancienne langue littorale était cette *lingua franca*, parlée sur toutes les côtes de la Méditerranée, mais que remplacent aujourd'hui l'italien et le français. Le doux idiome que les Castillans ont nommé le langage des fleurs, le portugais, est l'un des plus harmonieux et des plus féconds de la terre; uni aux langues sauvages de la Nigritie maritime, du Congo, du Zanguebar, il a produit la *lingoa-geral*, cette langue générale qui sert d'interprète à l'Europe sur

les côtes orientales et occidentales de l'Afrique. Sur le littoral de Ceylan et de l'Indoustan il a créé avec les filles de l'Indi le dialecte *moors*. Au Brésil, il a formé avec les idiomes guaranis une autre langue commune, le *toupi* dont l'utilité fut si grande aux travaux de l'apostolat, de la conquête et du négoce, et qui est encore aujourd'hui très-répandu parmi les Indiens et les Portugais de la province de Saint-Paul; mais ces langues hybrides sont restées à l'état d'idiome commercial, aucune d'elles n'a été transformée par un grand génie en langue stable et littéraire. Le malai est plus avancé, il possède un code rédigé depuis le XIII[e] siècle, de nombreux monuments historiques et des traductions des chefs-d'œuvre de la littérature orientale; le domaine du malai s'étend depuis le cap de Bonne-Espérance, jusqu'à la nouvelle Guinée inclusivement, c'est-à-dire, sur un espace de près de 3,000 lieues. Malgré les emprunts qu'il a faits au sanscrit, malgré les termes nombreux que lui a imposés l'arabe, le malai n'est pas un métis, c'est une langue conquérante. Suivant Crawfurd, sur 100 mots malais : 50 appartiennent au fond général océanien, 27 à la Malaisie, 16 au sanscrit, 5 à l'arabe, 2 enfin au télinga, au persan où aux langues européennes. D'après le savant navigateur Freycinet, le malai remplit dans l'Océanie le rôle que joue en Europe le français. Aux Philippines et à Java, où il règne sur les côtes et dans les ports, on trouve dans l'intérieur des langues qui ont avec lui un grand rapport de fraternité.

§ II. L'ANGLAIS.

L'anglais est une langue maritime, en ce sens qu'on le retrouve en tous les lieux où des positions militaires ou de vastes colonies assurent à la nation anglaise l'empire de l'Océan. L'anglais est parlé dans les Etats-Unis d'Amérique, il est assez répandu dans le Hanovre, les îles Ioniennes, le groupe de Malte, le Portugal, le Brésil et la République d'Haïti ; cette langue occupe donc sur la carte philologique une place considérable, mais elle semble frappée de stérilité, elle n'a produit aucun de ces dialectes hybrides qui ont survécu à la puissance maritime du Portugal, elle ne parait pas non plus douée de cette force d'absorption que l'allemand, l'arabe et le persan possèdent à un si haut degré. Dans l'Inde elle n'a pu détruire les langues brahmaniques. Dans l'Amérique du nord elle est repoussée par les colons d'origine française. Sur le sol même des îles britanniques, elle n'a pas anéanti les débris du celte ; le gaëlique, l'irlandais, le gallois, l'erse, le caldonach et le mank, ces langues des races vaincues sont réduites à l'état d'idiome populaire ou de patois, mais elles vivront longtemps encore.

Cependant, cette langue anglaise est riche et flexible, elle est dans sa structure le plus simple et le plus logique de tous les idiomes de l'Europe, elle est comparable sous ce rapport au copte et au chinois. D'où vient donc sa stérilité, son impuissance relative, pourquoi l'anglais n'est-il pas devenu l'idiome littoral du monde entier, puisque,

chaque jour, les relations politiques et commerciales de la Grande-Bretagne, ainsi que ses nombreuses missions évangéliques vont le porter dans toutes les contrées du globe?

La stérilité et l'impuissance relative de l'anglais doivent être attribuées à son orthographe incertaine, toujours en désaccord avec la prononciation ; plus encore à l'obscurité de ses voyelles, au sifflement de ses consonnes, au grand nombre des monosyllabes durs et saccadés du vieux saxon, à l'anéantissement des syllabes après celle qui est affectée de l'accent. Ces difficultés sont-elles insurmontables, doivent-elles subsister aussi longtemps que la nation? Je ne le pense pas, des langues plus saccadées et plus dures encore que l'anglais, se sont assouplies, et déjà, dit-on, aux Etats-Unis, aux Antilles et dans l'Inde anglaise, la prononciation est plus uniforme et plus douce que dans la mère patrie.

Enfin, les étrangers ne rencontreront plus dans l'étude de l'anglais des obstacles sérieux, dès qu'on aura adopté un moyen d'indiquer à la fois l'orthographe étymologique et la prononciation réelle.

§ III. LANGUES FINNOISES.

Dans les vastes régions de la zone circumpolaire, nous ne trouvons aucune nation puissante. Les Esquimaux sont encore sauvages ; le groënlandais n'offre rien de remarquable sous le rapport philologique, si ce n'est la richesse de ses formes grammaticales qui lui permettent,

à l'aide des modifications et des flexions dont chaque mode et chaque temps sont susceptibles, de conjuguer un verbe de 180 manières différentes. C'est en comparant cette opulence et celles de plusieurs peuples barbares à la simplicité des conjugaisons de l'anglais, du copte et du chinois, qu'on est arrivé à penser que le luxe des formes verbales n'était pas un signe certain de civilisation. — Sous la même latitude vivent des peuples antiques ; Lapons, Finnois, Estoniens, Permiens, Biarmiens, Samoïedes, Votiaks, Vogouls, Ostiaks d'Obi, Tchouvaches et Tcheremises, tour à tour opprimés par les Scythes royaux, les Goths, les Huns, les Mongols et les Russes. Ils n'ont jamais pris une part directe aux affaires de l'Europe ; ils n'ont pas encore de littérature, et cependant c'est une chose bien remarquable que la disposition innée des Finlandais pour la poésie et pour la musique. Souvent dans l'intérieur du pays un village misérable, caché au fond des bois et des marais, voit naître dans son sein un poëte populaire, dont les chants rustiques sont pleins de verve, de sentiment et d'esprit. La musique joue dans les légendes finnoises un rôle intéressant. On y voit les sables du rivage se transformer en diamants, les meules de foin accourir d'elles-mêmes dans la grange; les flots de la mer se calmer, les arbres se mouvoir en cadence et les ours s'arrêter avec vénération aux accents de la lyre de Waina-Moïnen, qui, saisi enfin lui-même par le pouvoir de sa magie, tombe dans une douce extase et verse au lieu de larmes un torrent de perles. Qui

s'attendrait à trouver en Finlande une image plus poétique peut-être que l'Orphée et l'Amphion des Hellènes? Mais les Finnois furent jadis les voisins de la Grèce, leurs frères habitent encore aujourd'hui aux bords du Tanaïs, et le Caucase recèle le dernier débris de la puissante nation des Huns, chez les Lesghi-awares, on retrouve encore fréquemment le nom d'Attila, celui de sa fille Eska, de son frère Bleda, ou Boudak, et d'autres noms des familles Hunniques, Ouldin, Eslak, Dingitsik, Leel, Tsolta, Zarolta, Almous et Balamir.

§ IV. LE FRANÇAIS, L'ALLEMAND ET LE SLAVE.

Trois langues, le français, l'allemand et le slave se disputent le continent européen. Propagée par les chefs-d'œuvre de notre siècle littéraire et par les conquêtes de la République et de l'Empire, la langue française est devenue la langue des sciences, de la discussion, de la politique et de la diplomatie, elle a su faire oublier sa pauvreté, sa monotonie ; elle est fière de sa clarté ; et l'on va jusqu'à prétendre que la marche simple et régulière de sa construction est tellement conforme aux principes de la logique et de la raison, que rarement elle admet deux manières d'exprimer une idée, et que souvent il suffit d'énoncer en français une proposition qui paraissait juste dans une autre langue pour en faire voir immédiatement la fausseté. La langue française domine en Belgique, dans le duché de Luxembourg, l'archipel Anglo-Normand, dans les cantons suisses de Berne, de Neufchâtel,

de Fribourg, de Vaux, de Genève, dans le Bas-Valais, la Savoie et le val d'Aoste ; elle pénètre lentement dans l'Algérie ; elle règne encore dans les colonies que nous avons perdues, à l'île de France, aux îles sous le Vent, à Saint-Domingue, au Canada, dans la Louisiane et chez les sauvages de l'Ouest. Sur la carte philologique la France occupe une place assez considérable, mais ce qu'on ne peut indiquer sur une carte, c'est l'importance dont elle jouit dans presque toute l'Europe, comme la langue de la haute société, elle semble par là toucher à la monarchie universelle. Sans doute elle aurait fait d'immenses progrès, si elle n'était pas arrêtée du côté de l'Est par une rivale qui joint à une opiniâtreté extrême une grande force de propagation. Depuis bientôt deux siècles, la langue allemande résiste, dans une partie de la Lorraine et dans toute l'Alsace, aux efforts du gouvernement français. Elle cherche à dominer en Belgique et en Hollande, mais c'est surtout aux idiomes slaves qu'elle fait une guerre acharnée. La Prusse orientale et la Prusse occidentale sont conquises ; des seize cercles de la Bohême, le slave n'en conserve que trois ; les peuples de la Hongrie, de la Transylvanie et de la Moravie commencent à oublier leur langue nationale. On dirait que l'Allemagne alarmée des théories ambitieuses du Panslavisme frappe le colosse dans sa base, en détruisant la communauté des idiomes, en arrachant, chaque jour, des rameaux et des branches à la grande souche Slavonne ; cette guerre pacifique, ce triomphe de l'intelligence sera peut-être le

gage du repos et du salut de l'Europe. Plus heureuse que Charles XII et que Napoléon-le-Grand, la langue allemande poursuit toujours victorieuse l'invasion de la Russie, déjà établie en Finlande, en Esthonie, en Courlande, elle s'est emparée de la moitié de la Pologne et de toutes les villes sur la Baltique; elle a imposé à la noblesse russe l'obligation d'apprendre l'idiome germanique et de le placer au niveau du français parmi les signes d'une haute naissance et d'une éducation complète. Tandis qu'elle fermait à la Russie les états Scandinaves ralliés de plus en plus à la grande famille germanique, des troupes innombrables d'émigrants allaient répandre les idiomes teutoniques dans toute l'Amérique du nord. Tant de succès ont inspiré à l'Allemagne un légitime orgueil et de grandes espérances. Elle aspire aussi à donner au monde l'unité du langage. Si le français est la langue de l'aristocratie; des princes d'origine allemande sont assis sur presque tous les trônes de l'Europe; le français a conquis des individus et des classes, mais l'allemand a conquis des peuples et des nations, il les possède pour longtemps; car après tant de siècles on retrouve encore dans les langues mortes et vivantes de la Grèce, du Caucase, et de l'Inde Brahmanique les traces glorieuses des victoires et de la domination des enfants de Teutsch et de Hertha.

Le persan, le sanscrit lui-même porteront à jamais l'indélébile empreinte de la conquête germanique. L'histoire nous prouve que les Celtes et les Germains

ont pénétré souvent jusqu'au cœur de l'Asie ; les annales de l'Inde nous apprennent que les Aryas, les Pandawas, les visages pâles, sont venus du nord-ouest, tandis qu'on ne peut raisonnablement supposer que les pacifiques habitants des plaines du Gange et de l'Indus auraient abandonné la plus belle contrée du monde pour les forêts glacées de la Germanie (1). Quant aux Perses, l'histoire nous prouve qu'ils n'ont jamais fait en Europe d'autre expédition que celle de Darius contre les Scythes, et de Xerxès contre les Grecs. La plus heureuse conséquence des progrès de l'allemand classique est la destruction des idiomes particuliers, quand il adoucit les voyelles rudes et aspirées, quand il donne plus de grâce et plus d'énergie aux consonnes molles et traînantes, il prépare par là l'unité nationale ; il n'y aura plus, un jour, ni Prussien, ni Souabe, ni Saxon, ni Autrichien, il n'y aura plus que des Allemands ; un empire de soixante et dix millions d'hommes. Alors, quel que soit le chiffre prodigieux de la population croissante de la Russie, quand même cette puissance devenue maîtresse de l'Indoustan parviendrait à séduire les nomades belliqueux de l'Asie centrale, ces Mongols qui dans leurs sacrifices invoquent encore la grande âme de Timour ; l'ambition des czars rencontrerait une barrière infran-

(1) Quis Asia aut Africa, aut Italia relicta, Germaniam peteret? informem terris, asperam cœlo, tristem cultu, aspectuque, nisi si patria sit. Tacite, *de moribus Germ.*

chissable dans l'Allemagne, formant l'avant-garde de cette immense armée de la civilisation, qui aurait pour corps de bataille l'Angleterre, la France, l'Espagne, l'Italie, et pour réserve la grande Amérique du Nord.

§ V. LANGUES ROMANES.

Si la France veut conserver en Europe son antique prééminence il faut qu'elle resserre étroitement les liens qui l'unissent aux peuples de langue romane, et qu'elle augmente par des services moraux et scientifiques l'ascendant légitime qu'elle possède aujourd'hui dans tout l'Orient; il faut que les peuples de l'Asie aient un moyen prompt et facile de s'initier à l'étude des langues de l'Occident. La philologie comparée nous indique un puissant moyen d'amélioration, qui a parfaitement réussi dans l'Indoustan et dont nous pourrions faire une heureuse application à l'étude des langues romanes.

Suivant le traité de rhétorique de Manicya Chandra, radjah de Tirhout, suivant Colebrooke, Ellis et M. Lassen; il y a six dialectes populaires ou dialectes prâcrits, lesquels en suivant l'ordre de leur plus ou moins de ressemblance avec le sanscrit sont: 1° le prâkrita (pracrit propre) dont se servent les Mahârâshtrici (Mahrattes), et qui fut autrefois parlé par les Saraswates et régna pendant de longues années dans tout le sud et l'ouest de l'Indoustan; 2° le çaurâseni, langue des Suracènes du pays de Matthura; 3° le mâgad'hi; 4° le paiçachi des provinces de Kêkaya et de Pândya, son dérivé; 5° le

chùlika-paiçachi, propre au Gàndhara, au Népal et au Kountala; 6° l'apabrança des habitants du pays d'Abhira sur les côtes occidentales de l'Inde.

Ces divers dialectes pracrits ont chacun pour la formation de leurs vocables, leurs règles étymologiques et leurs habitudes particulières de permutations alphabétiques. Les grammairiens Hindous ont donné la méthode à suivre pour transformer un texte sanscrit pur en pracrit. Ils ont de même déterminé les principes d'après lesquels un dialecte donné du pracrit se transforme en un autre et toujours d'après un système régulier d'altérations. Plusieurs philologues allemands et français ont déjà essayé quelque chose de semblable pour les langues teutoniques.

On a dressé des tableaux synoptiques des mots similaires qui se trouvent dans les langues persanne, mœso-gothique, islandaise, suéo-gothique, allemande, suédoise, danoise, anglo-saxonne, anglaise, alémanique ou francique, haut et bas-allemande; il serait encore plus facile de trouver la règle des transformations et des permutations pour les mots latins, romans, provençaux, espagnols, portugais, italiens, français, et même anglais, car 29,854 de ces derniers sur 43,000, procèdent directement de radicaux latins. Les résultats pratiques de ce travail seraient d'une haute importance, puisque le français prend chaque jour une extension nouvelle et tend à devenir la langue des classes lettrées de l'Europe, de l'Orient et de l'Amérique du Sud. Puisque l'italien est parlé dans presque toute l'Italie et les iles de la Méditerranée, dans une

partie du Tyrol méridional, en Istrie, en Dalmatie, dans les îles Ioniennes, à Constantinople et en Grèce. Puisque l'espagnol est encore en Amérique, la langue du Mexique, de la Colombie, du Pérou, du Chili, de Cuba, de plusieurs des Antilles, puisqu'en Asie, on le retrouve aux îles Philippines, Mariannes, dans le Grand-Océan, aux îles Carolines; en Afrique, à Ceuta, Penon de Velez, Melilla et Mesalquivir; dans le golfe de Guinée, aux îles de Fernando-Po et d'Annobon; dans l'Atlantique aux îles Canaries. J'ai déjà obtenu dans cette recherche des résultats satisfaisants, et je me propose de les publier dès qu'ils auront subi l'épreuve d'une série suffisante d'expériences pratiques.

Concordance de l'orthographe et de la prononciation.

Une seconde amélioration serait plus nécessaire encore. Il existe chez presque tous les peuples, et surtout chez les Anglais, les Français et les Russes, une grande différence entre l'emploi des lettres dans la parole écrite et dans la parole prononcée. Cette différence vient de ce que les lettres restent à peu près immuables dans les livres, tandis que la parole varie avec le temps, surtout lorsqu'une nation emprunte les signes inventés chez un autre peuple, et adaptés à un autre idiome; ainsi, presque tous les peuples de l'Europe se servent des mêmes lettres, mais ils les emploient à des usages tout à fait différents, de manière que cette identité de caractères semble n'être qu'un piége tendu à celui qui en

commençant l'étude d'une langue nouvelle croit pouvoir conserver aux signes qui lui sont familiers leur signification ordinaire.

Cependant, on ne peut toucher à l'orthographe sans effacer la trace précieuse des origines étymologiques, sans rompre les liens des familles linguales. Une langue ainsi privée de base, varierait sans cesse au gré de la mode ou du caprice individuel, et ne tarderait pas à périr. Il faut donc, comme je l'ai dit déjà au sujet de l'anglais, trouver un moyen d'indiquer à la fois la prononciation variable et l'orthographe immuable.

§ VI. L'ARABE.

Parmi les langues sémitiques et sous le triple rapport de l'utilité politique, commerciale et scientifique l'arabe doit tenir le premier rang. Pour les Français, maîtres de l'Algérie, protecteurs des saints lieux, civilisateurs de l'Egypte, explorateurs de Thèbes, de Ninive et de Babylone ; l'arabe est digne d'un intérêt tout particulier.

Aucune langue ne règne sur une aussi vaste portion du globe. Fixée depuis le Kalifat d'Ali, conservée avec un soin superstitieux qui ne permet pas la traduction du livre sacré, la langue du Coran est l'idiome religieux et scientifique des nombreux enfants de Mahomet. L'arabe étend son empire de Tanger à Samarcande, et de Madagascar aux rives du Volga ; dans toute l'Asie orientale il tend à détruire les dialectes indigènes. C'est ainsi qu'il est parlé dans le Kouzistan et dans l'ancien foyer du Parsisme, au

Malabar, sur les côtes de Coromandel, dans l'Inde Brahmanique. Chaque jour en Afrique il étend son domaine aux dépens du copte et du berbère; il règne en Nubie, en Abyssinie, il pénètre dans les Oasis du Sahara, il se propage avec l'Islamisme dans les royaumes du Kordofan, de Darfour, de Bornou, de Borgou, il envahit l'Afrique occidentale jusqu'au Niger, et s'étend vers l'est jusqu'au pays des Caffres. A mesure que la race éthiopienne abandonne ses fétiches pour le Dieu d'Abraham, la prépondérance de l'arabe est assurée. Non-seulement, c'est à lui qu'on emprunte les signes des idées nouvelles, mais on l'étudie, le prophète l'a voulu, apprends l'arabe, disait-il, c'est la langue du Paradis; c'est elle, qu'au jour du jugement Allah doit parler à ses serviteurs.

Si, négligeant les intérêts futurs, nous voulons nous contenter de l'étude du passé, combien de renseignements précieux l'histoire peut demander à ces Maures d'Espagne, qui furent au moyen âge les instituteurs de l'Occident. Après avoir vu dans l'histoire ancienne la civilisation passer de l'Inde en Perse, en Egypte, en Chaldée, en Grèce, en Italie et dominer le monde païen sous la forme hellénique, pouvons-nous laisser une lacune dans les annales du monde, et ne pas connaître les nobles et patients efforts qui nous ont transmis les trésors de l'antiquité? Comment ne pas suivre avec intérêt dans les auteurs arabes, les progrès de l'art de la guerre, l'ingénieux emploi du naphte, du feu grégeois, la propagation de la poudre à canon, qui devait anéantir la puissance

féodale. L'esprit des règles de cette architecture que nous admirons aujourd'hui, n'aurait-il pas son utilité ? N'est-il pas étonnant, comme le dit dans son *Vicende delle Littere,* le savant Denia, de trouver chez les Mahométans les doctrines et les titres mêmes d'une foule d'ouvrages théologiques, sur la nature de Dieu, la liberté, la vie éternelle, qui furent enseignées pendant des siècles dans les écoles chrétiennes.

Il est même plus d'une science qui pourrait gagner à l'étude des auteurs arabes. Ainsi, leur logique est à la fois plus simple, plus puissante que la nôtre, elle a quelque chose de l'algèbre, ses procédés n'ont d'analogue en Europe que dans la méthode socratique. Les Sémites semblent avoir reçu, comme un don naturel, cette logique que nous trouvons dans les livres de Job, des prophètes et dans le Coran lui-même. Au contact des formes aristotéliques le génie arabe reçut une excitation féconde, et les travaux successifs d'Al-Kindi, d'Al-Farabi, d'Avicenne, d'Al-Gazel et d'Averrhoës sur l'analyse et les méthodes portèrent l'art de raisonner à un haut degré de perfection.

§ VII. LE TURC.

Le domaine de l'antique race des Turcs s'est étendu depuis les bords de la mer glaciale et les bouches du Volga jusqu'aux frontières du Maroc et aux sources du Nil. La langue turque est encore parlée dans sa simplicité primitive par les Oïgours Usbecks du Turkestan in-

dépendant, anciens fondateurs du Khannat de Boukhara et du Sultanat de Kharezm ; par les Turcomans, anciens conquérants de la Perse, du Caboul, du Daguestan et du Chirvan ; par les Kirghiz, par les Nogaïs errants dans les Steppes, qui vont du Caucase au Volga ; par les Touraliens ou Alatys, encore en majorité dans les gouvernements russes de Tomsk, d'Orembourg et de Tobolsk, et dont le dialecte offre une ressemblance extrême avec celui de Constantinople. Enfin, la dernière tribu des Turcs est ce petit peuple Osmanli, qui, comptant à peine 12,000,000 d'âmes, s'est emparé de l'Asie-Mineure, de la Syrie, de l'Empire grec, des Etats barbaresques ; a résisté à l'Europe entière au temps des Croisades, et combattu avec gloire les Allemands et les Slaves. Ne serait-il pas possible de réunir autour d'un chef aussi justement célèbre, les membres belliqueux de la grande famille turque ? Ne serait-ce pas un moyen d'enlever la Sibérie aux Russes et de leur fermer le chemin de l'Asie méridionale ?

Sous le rapport philologique, les Osmanlis peuvent faire d'immenses progrès ; leur langue est déjà une magnifique synthèse de l'arabe, du persan et du turc.

Suivant un proverbe oriental rapporté par William Jones, *ad lusus et amores sermo persicus, ad poemata heroïca et eloquentiam arabicus, ad moralia scripta turcicus videtur idoneus,* et sous une forme plus concise, le persan séduit, l'arabe persuade et le turc commande.

Les rapports mystérieux en vertu desquels trois peu-

ples d'origine différente cherchent à se compléter par leur union intime, peuvent encore devenir un moyen de grandeur et d'unité pour les nations musulmanes. Un homme de génie, le Scheik Mohy Eddin avait compris cette tendance significative, et pour hâter la fusion, il avait composé un idiome spécial réunissant toutes les séductions, toutes les grâces du perse à la poétique énergie des enfants du désert, à l'imposante majesté des Osmanlis. Il avait confié la propagation de ce magnifique langage à la secte mystique des sophis; il avait donné à son œuvre le nom de *balaï balan,* parole de lumière. Si les rêves du génie devancent les temps, un homme ne fera jamais ce que les peuples et les siècles peuvent seuls accomplir; la grande pensée de Mohy Eddin n'est pas encore une réalité.

On ne peut blâmer dans la langue ottomane que l'incertitude de quelques voyelles et la longueur des phrases incidentes, mais la fréquentation des occidentaux et les progrès intellectuels feront bientôt disparaître ces deux imperfections. Elles ne sont pas particulières au caractère de la langue, qui est claire, mâle, sonore, harmonieuse.

Elles tiennent uniquement à la perturbation momentanée qui est jetée dans les esprits par la lutte de l'ancien régime et des formes européennes. Quand l'esprit français et l'esprit saxon se disputaient l'Angleterre, encore indécise entre l'antique croyance et les idées nouvelles, tous les écrits étaient embarrassés de longues parenthèses et de lourdes périodes. Le même fait se repro-

duisit en Allemagne. Au sortir de ces douloureuses époques de transition, la paix intérieure et extérieure vient toujours donner à l'expression une précision remarquable ; la grammaire est étudiée avec une ardeur intelligente, et d'heureux efforts achèvent de régulariser et de polir la langue.

§ VIII. L'HINDOUSTANI.

En poursuivant notre voyage philologique nous rencontrons encore un hybride célèbre et fécond, c'est l'hindoustani, qui naquit au XIe siècle, de l'union du prakrita, de l'hindouï et de la langue persane. Cette double origine permet à l'hindoustani de se servir indifféremment des lettres arabes et du syllabaire sanscrit, il transcrit même le sanscrit en neski avec une facilité prodigieuse ; il lui a suffi de quelques points diacritiques pour mettre l'alphabet sémitique au niveau du devânagâri. Les Hindous Brahmanistes ont bien de la peine à soustraire le vieil hindi, le khâri boli à l'influence de son jeune parent.

La fortune de l'hindoustani fut brillante et rapide vers 1659, sous Aureng Zeyb, il était devenu l'idiome de la cour du Grand-Mogol ; il règne encore aujourd'hui dans la plus grande partie des provinces de Delhi, d'Agra, d'Oude et d'Allahabad.

Il est compris dans presque toutes les grandes villes et parlé, à l'exclusion de toute autre langue, par tous les musulmans de l'Inde. C'est aussi la langue du commerce et de l'administration. Depuis Calcutta jusqu'à Bombay,

depuis le Dékan jusqu'à Cachemire, il n'y a pas une ville de quelque importance, où l'étranger ne puisse se faire entendre au moyen de l'hindoustani, qui est sous ce rapport pour l'Inde, ce que le français est pour l'Europe. D'après les calculs qui portent à 130 millions la population dont l'hindoustani est le lien commun, son domaine ne le céderait en importance qu'à celui du Chinois, puisqu'il s'étendrait à l'immense territoire qui sépare l'Indus du Gange, et le cap Comorin de la Boukarie.

§ IX. QUELLES PRÉCAUTIONS IL FAUT PRENDRE DANS LA TRANSCRIPTION DES NOMS EUROPÉENS EN CARACTÈRES ORIENTAUX.

Il est nécessaire de pouvoir transcrire en caractères orientaux les noms propres européens, de manière à ce qu'il soit toujours possible de rétablir la forme originale; c'est une précaution des plus importantes, car tous les noms géographiques de l'Europe, de l'Amérique et d'une partie de l'Océanie, vont passer d'Occident en Orient. Il en est de même pour les grands noms historiques de la civilisation européenne; les sciences naturelles, la physique, la chimie, la technologie introduiront par milliers des termes spéciaux dans le dictionnaire oriental. Jusqu'à présent le peuple qui est le plus en contact avec l'Europe moderne, le peuple turc a transcrit assez fidèlement les mots français et italiens, ainsi *vapor, numero, passeport, Paris, Toulon, Madrid, Roma, english, papa,*

patente sont transcrits lettre pour lettre; cette transcription est toujours facile, puisque les alphabets sémitiques sont très-riches; l'alphabet turc, par exemple, a en réalité, 36 caractères; il a le p qui manque à l'alphabet arabe, le j et le z, le x, l'o bref, et l'u qui manquent à l'alphabet sanscrit. Mais comme l'alphabet romain employé par les Français, représente le même son par plusieurs lettres, il faudrait convenir d'un moyen de distinguer j de g doux, s de c, k de q et de c dur. Il faudrait ne jamais représenter une lettre romaine par un point voyelle, comme on l'a fait dans *gazeta*, parce que les Occidentaux ne pourraient plus aussi facilement ramener le mot transcrit à la forme originale, surtout si on avait négligé, comme il arrive souvent aux Turcs, d'écrire le point voyelle. De leur côté les Occidentaux, quand ils veulent transcrire des noms, des lieux et des personnages célèbres de l'Orient, doivent prendre garde de ne jamais représenter une lettre étrangère par plusieurs lettres romaines, dont rien n'indique le groupement; ils doivent aussi s'interdire de représenter le point voyelle par une lettre, car ils détruisent dans les langues qui portent encore la trace du groupe hiéroglyphique, la définition qui résulte de la combinaison des caractères. En représentant le point voyelle par des lettres on rend très-difficile la découverte du radical, et tel mot dont les consonnes sont restées semblables en hébreu, en chaldéen, en arabe, en turc et en persan, paraîtra sous cinq formes différentes, parce qu'il aura été

ponctué différemment. Cependant il est impossible, comme le voulaient Capelle, Mascelf, Bergier, Lacour et tant d'autres, de supprimer les points voyelles. Ainsi pour ne parler que de l'hébreu dont ces savants désiraient simplifier l'étude, les points voyelles n'y servaient pas seulement à indiquer toutes les variétés de prononciation que le temps avait introduites ; mais ils servaient encore à représenter une foule de modifications importantes de genre, de nombre, de temps. Ainsi DBR composé de trois consonnes variera selon les points voyelles qui l'accompagneront, et fera *dâbâr,* parole ; *dâbar,* il a parlé ; *dâbèr,* parle ; *débér,* destruction; *dober,* pli ou pâturage. Cette observation s'applique aussi aux autres alphabets asiatiques, à l'aide desquels on peut facilement transcrire les noms européens, parce qu'à l'exception du sanscrit, ils peuvent tous représenter par une lettre au moins, chacune des lettres de l'alphabet romain, toujours à l'exception de l'u adouci allemand ou l'u des Français. L'alphabet mongol a l'u, mais il manque de j. Quant au syllabaire japonais et aux signes chinois pris phonétiquement ils ne s'appliqueraient que difficilement et à l'aide de conventions spéciales, à la transcription des caractères européens ; il faudrait par exemple y introduire un signe de mutisme semblable à celui qui indique dans le syllabaire sanscrit qu'une consonne est muette, c'est-à-dire qu'elle n'a pas l'a bref avec elle. L'alphabet arménien avec ses 47 caractères, en comptant les diphthongues, est celui qui se prête le mieux à la transcription

de tous les alphabets européens et asiatiques, car il peut rendre lettre par lettre les caractères du syllabaire sanscrit, de l'alphabet hébreu et de l'alphabet romain. Il faut classer les alphabets non d'après le nombre de leurs lettres, mais d'après le nombre des sons qu'ils peuvent représenter. Ces considérations demandent un examen spécial.

§ X. LE CHINOIS, SON IMPORTANCE.

La langue chinoise a été successivement présentée comme une langue à part, n'ayant rien de commun avec aucun autre idiome du globe ; comme une langue si simple qu'elle n'exigeait presque aucune étude ; comme une langue si compliquée et si difficile, que la vie d'un homme suffisait à peine pour l'apprendre. Nous verrons plus loin ce qu'il y a de réel dans ces assertions contraires. Sur tout ce qui touche à la Chine, il y a toujours ainsi deux opinions absolument opposées. Marc Pol au XIII[e] siècle, les Portugais et les premiers missionnaires au XVI[e], ont visité et admiré naïvement la Chine, à une époque où sa tolérance religieuse, son agriculture florissante, son industrie merveilleuse, son luxe et ses richesses lui assuraient sur l'Europe une supériorité incontestable.

Mais depuis l'établissement des Mantchous, la Chine est restée stationnaire en apparence, divisée, affaiblie, isolée, absorbée par le travail caché qui préparait sa régénération. Cette activité latente, comparée aux progrès merveilleux

du monde européen pendant les deux derniers siècles, ressemblait à l'immobilité de la mort. Enfin la Chine fermée aux étrangers n'était plus jugée que d'après ses deux sentines, Canton et Macao. Aussi les exagérations du dénigrement surpassent-elles de beaucoup les exagérations de l'enthousiasme.

Un membre de l'Académie française, l'auteur de la divine épopée, résume ainsi les préjugés de l'Europe au sujet des Chinois.

Peuple de Confutzée, aux pentes du Thibet,
Usant un âge d'homme à lire un alphabet;
Filant tes arts mesquins sans amour et sans joie,
Comme sur tes mûriers le ver filait la soie ;
Et d'un œil indécis mesurant ta grandeur
A tes magots lustrés, types de ta laideur!
Jamais ton pied tremblant ne bondit sur la terre
Au rhythme impétueux des hymnes de la guerre.
Par tes timides lois ton génie arrêté
De l'instinct du castor eut l'immobilité,
Et comme ton empire, en éteignant sa flamme,
Un mur infranchissable emprisonnait ton âme,
Reste à jamais couché dans ta seconde mort.

Des hommes d'un grand savoir partagèrent longtemps cette fausse opinion. Selon Volney, les peuples de l'Asie avaient tout à apprendre des Occidentaux, mais l'Europe ne pouvait rien gagner à l'étude du vieil Orient. C'est vainement, disait-il, qu'un antique préjugé vante la lit-

térature orientale ; le bon goût et la raison attestent qu'aucun fond d'instruction solide, ni de science positive, n'existe en ses productions. L'histoire n'y récite que des fables, la poésie, que des hyperboles, la philosophie n'y professe que des sophismes, la médecine que des recettes, la métaphysique que des absurdités, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, les hautes mathématiques y ont à peine des noms ; l'esprit d'un Européen ne peut que se rétrécir et se gâter à cette école. Il est vrai, disait-on, que les peuples chinois ont connu des siècles avant nous la poudre à canon, l'imprimerie, la porcelaine, la boussole, les puits forés, que nous appelons artésiens, l'éclairage au gaz hydrogène et le fond de cale à compartiments. Suivant le père Amyot, ils auraient même autrefois possédé l'art de diriger les ballons. On doit reconnaître que leur industrie est encore florissante, qu'ils ont exécuté d'immenses travaux pour la construction des canaux et l'aplanissement des montagnes. On ne saurait leur refuser un certain talent dans la disposition de leurs jardins ; mais ils semblent n'avoir précédé les autres nations dans toutes ces découvertes, que pour rester stationnaires.

La croyance qu'il n'y avait rien à apprendre de l'Orient détournait les Européens de l'étude du chinois, plus encore que sa réputation d'insurmontable difficulté. Aujourd'hui l'orgueil occidental commence à comprendre l'injustice de ces accusations d'immobilité qui se prêtaient si bien à la période et à l'antithèse, on s'aperçoit que la

Chine n'est pas seulement un marché de 400,000,000 de consommateurs, pesant déjà de tout son poids dans la balance commerciale du monde ; un vaste champ ouvert à l'ambition politique, à l'exploitation industrielle, à la propagande religieuse ; un nouveau peuple que la guerre et la vapeur font entrer malgré lui dans le courant européen. On commence à savoir quel prodigieux travail se faisait, depuis des siècles, au fond de cette vieille société si calme, si apathique à sa surface. L'association du ciel et de la terre (Tien ti wei), celle de la Triade, les sociétés de secours mutuels, et plus tard, les clubs minaient sans relâche la puissance de l'empereur Tartare, et les superstitions des Bonzes, en préparant cette vaste synthèse où la Bible et les Chou-King, Iè-Sou et Kong-Tseu sont unis au nom de l'antique divinité nationale, le *Chang-Ti* ou souverain suprême (1) ; tandis que le prince de la paix universelle, Taï-Ping-Wang, arrivait aux portes de Pé-king, l'émigration Chinoise jetait 20,000 âmes à San-Francisco, et ses essaims féconds de laborieux cultivateurs, se répandaient dans les régions du Tropique, jusqu'à ce jour mal exploitées par le nègre esclave et l'Espagnol indolent.

Un témoin digne de foi, le père Huc, attribue tous les maux de la Chine à la dynastie Tartare. La fausse poli-

(1) Locution défendue aux Chinois catholiques, depuis Benoît XIV qui décida qu'on donnerait à Dieu le titre de Tien-tchou, maître du ciel.

tique des Mantchous, pour maintenir leur domination sur un pays plus fort qu'eux, a constamment cherché à désorganiser le mandarinat, l'armée nationale et la flotte; à fermer le pays aux étrangers. Mais au jour où les Chinois seraient disciplinés et organisés à l'européenne, ils formeraient des troupes excellentes, car ils ont toutes les qualités qui font les braves soldats : obéissance, sobriété, facilité incroyable à supporter les privations de tout genre. Le courage ne leur manque pas à l'occasion, témoin leurs brigands et leurs pirates. La marine chinoise est dans le même désarroi que l'armée. Cependant ici encore, si la discipline et l'organisation européenne leur donnaient la confiance en eux-mêmes, les Chinois seraient des marins de premier ordre. Les émigrations, la guerre civile et l'influence étrangère amèneront infailliblement la régénération de la Chine. Et dès lors il y aura entre l'Europe orientale et l'Amérique un contre-poids assez considérable pour assurer l'équilibre universel.

D'ailleurs, ce peuple qui prend désormais part au mouvement général, avait conservé dans son isolement plus d'un genre de supériorité ; son alphabet philosophique, ses géographies statistiques et historiques, ses vastes encyclopédies, son histoire écrite et documentée avec un soin religieux ; enfin, sa philosophie essentiellement pratique, et surtout sa morale épurée dont les enseignements se soutiennent depuis plus de 3,000 ans. La philosophie grecque et le mazdéïsme sont loin d'atteindre la perfection des quatre livres sacrés. lao et

Kongtseu n'ont-ils pas dit : « Développer et rendre à son éclat primitif ce principe lumineux de la raison que nous avons reçu du ciel ; améliorer sans cesse les hommes ; placer sa destination définitive dans la perfection ou le souverain bien ; posséder la droiture du cœur, aimer son prochain comme soi-même, voilà toute ma doctrine, elle est simple et facile à pénétrer (1). Dans le domaine des sciences naturelles, les Chinois ont agité depuis longtemps cette théorie moderne, encore inconnue à la France, et que l'Allemagne appelle philosophie de la nature ; comme Schelling, Steffens, Oken, Fries, Runge, Schubert, Wilbrand, ils distinguent l'éther de la matière fixée, et rendant compte de tous les phénomènes par l'action de ces deux principes, ils admettent aussi le resserrement et l'expansion, l'attraction et la répulsion, le repos et le mouvement : c'est une véritable explication universelle. Sur un point de haute philosophie, dit M. G. Saint-Hilaire, ils s'accordent avec nous ; la définition qu'ils donnent des insectes, suivant Abel de Rémusat, porte sur ce que ces animaux ont la chair dans l'intérieur du corps, et les os à l'extérieur.

---

(1) *Ki sò pou yo fe chi iù jîn.** Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. *Jin tchè jîn yè.* L'amour du prochain c'est le tout de l'homme ; l'homme (tout entier). *Yeoù jin i eùl ii.* Justice et charité tout est là. — *Lun iu et Chou-King.* Grc. chin. *Abel de Rémusat.*

* Le manque de caractères spéciaux ne me permet pas une accentuation complète des mots chinois, mais cette légère imperfection n'empêchera pas les sinologues de reconnaître les noms et le texte cités.

Deux botanistes éminents, M. de Siebold et M. Hoffmann, disent en parlant de la Chine et du Japon : « Si ces pays étaient occupés par des barbares, nous nous contenterions de ce que les voyageurs y découvriraient et nous communiqueraient, mais les indigènes de la Chine et du Japon jouissant d'une très-ancienne civilisation, et ayant examiné et déterminé la végétation du sol, se sont créé une littérature indigène, sur le règne végétal. Cette littérature nous offre une ample moisson de notions intéressantes sur la patrie, la migration, la distribution géographique, l'usage des plantes cultivées, et nous promet, outre la connaissance de cette Flore, les notions les plus intéressantes sur l'industrie et les arts ; témoin le ver à soie du chêne. Pour faciliter l'accès de ces sources, il nous faut un lien qui unisse la littérature botanique de ces peuples avec les recherches et les découvertes de nos savants ; il nous faut une synonymie enfin, où, à côté du nom systématique donné par nos naturalistes, soit rangé le nom chinois. Notre travail est un pas vers ce but » et M. Hoffmann établit d'après soixante-quatre botanistes, cette synonymie pour 630 plantes Sino-japonaises. Le dictionnaire du Père Bazile de Glemona en mentionne un grand nombre, que M. de Guignes est dans l'impossibilité d'indiquer en français autrement que par ces mots : espèce d'arbre, sorte de plante. Par exemple, qu'est-ce que le *nân-mou*, ce mélèze incorruptible que les architectes chinois préfèrent au marbre et à la pierre ?

Au point de vue zoologique, les naturalistes chinois signalent aussi plusieurs anomalies qui se rattachent à des questions d'histoire universelle et d'anthropologie dignes d'attirer l'attention des savants de l'Europe. Que doit-on penser de l'oiseau des glaciers (*tcha-kéou*), de l'oiseau suif, du *syrym*, ce dernier est-il un dinornis ou un condor? la Chine aurait-elle pu conserver jusqu'aux temps historiques, et peut-être jusqu'à nos jours, des chevaux, des chiens, des ours et des renards d'une grandeur prodigieuse, dont les analogues n'existeraient plus en Europe qu'à l'état fossile? (*Kiāo, lay, ngâo, ouan-yén?*) Les Chinois primitifs ont-ils pu rencontrer dans les plaines brûlantes et inondées de leur pays, des individus échappés à la destruction des grands sauriens des époques antédiluviennes?

Quand nous comparons les anciennes traditions du Japon, de la Chine et de l'Inde, elles s'accordent à nous dire que l'Asie Orientale était autrefois habitée par deux races puissantes qui s'en disputaient la possession. La première de ces races était noire, anthropophage, et d'une taille colossale, la seconde était petite, agile et velue comme les singes, dont elle avait le museau proéminant. Le noir Ravana, le ravisseur de Sita ne serait pas un être allégorique, mais un personnage réel, chef des noirs Varvaras de Lanka. Hanouman et Sougriva, ces deux princes des singes ne seraient pas non plus des personnages mythologiques; mais les anciens chefs d'une nation qui a vécu sur le continent asiatique. La construction de ce

fameux pont de Rama, qui unissait la côte du Dékan à celle de Ceylan ne serait plus une fable. L'ethnographie moderne a constaté d'une manière certaine à Sumatra et à Iesso, l'existence de plusieurs peuplades, dont le corps est entièrement couvert de longs poils. A la nouvelle Galles, aux environs de la baie des Verreries, on a rencontré des sauvages dont la grosse tête se rapproche, par la forme et le peu d'ouverture de l'angle facial et de la disposition des protubérances, de celle des orangs, d'une manière bien plus frappante que chez les nègres. Suivant Collins, l'intelligence bornée et presque nulle de ces êtres d'ailleurs très-velus et très-agiles à grimper sur les arbres, les place à peu de distance des singes. S'ils sont les descendants du singe héroïque du Ramayana, ils n'ont rien conservé du génie de leurs pères, ou bien les poëtes de l'Inde abusent de leurs priviléges, quand ils nous représentent Hanouman qui dispute à une Gandharva le prix du luth et du chant.

Ce serait encore Sumatra qui recèlerait les derniers débris de cette race, autrefois nombreuse dans l'Asie centrale, à laquelle une tête énorme sur un corps chétif donne l'apparence des pygmées. Les anciens Chinois mentionnent encore l'existence de plusieurs peuplades éteintes ou dispersées qu'ils ne pouvaient rattacher à aucune des cinq figures de l'homme ; car, depuis un temps immémorial, ils ont ainsi divisé l'espèce humaine : race gris bleuâtre, race jaune, race rouge, race blanche et race noire (*Tsing, hoang, tché, pé, hé*).

Iao (2,357 av. J.-C.) semble avoir eu bien de la peine à résoudre cette question : où commence l'humanité dans la chaine des êtres? Il trouva enfin cette réponse : l'homme se reconnait à trois caractères distinctifs : l'idée du devoir dans les relations sociales, l'amour paternel stable, et l'institution du mariage. C'est par là que les trois grandes puissances, le ciel, la terre et l'homme (tien, ti, jinn) sont unies dans l'œuvre de Dieu. Ainsi, malgré les apparences, le kourilien d'Iesso, le singe du Dekan et le noir de Malicolo sont des hommes, mais le Kio *(qui mulieres rapit et ex illis filios generat)* n'est cependant qu'un animal, dont la ressemblance avec l'homme est tout extérieure. Une étude sérieuse des historiens chinois jetterait aussi de grandes lumières sur les questions relatives à la formation des langues, à l'invention et à la propagation de l'écriture ; car l'histoire est, après la philosophie morale, la science à laquelle les Chinois ont accordé le plus d'attention. Si leur littérature est la première de l'Asie par le nombre, l'importance et l'authenticité des monuments, leurs annales forment le corps le plus complet et le mieux suivi qui existe dans aucune langue. L'ethnographie a été cultivée avec beaucoup de soin, et a donné naissance à d'excellents ouvrages, à des traductions nombreuses des livres sanscrits sur la religion et la psychologie. — Dans le dernier siècle on a commencé l'impression d'une collection encyclopédique d'ouvrages choisis, en 180,000 volumes, dans lesquels, grâce aux index détaillés que l'Europe abandonne, il est facile

de trouver les objets que l'on recherche. M. Abel de Rémusat avait le droit de dire : « Il n'y a pas, même en Europe, une nation chez laquelle on trouve tant de livres, ni des livres si bien faits, si commodes à consulter et à si bas prix. » Le peuple chinois parait avide d'instruction. Il n'y a pas d'artisan qui ne sache lire quelques caractères et faire usage des livres relatifs à sa profession. La foule des lettrés, qui n'ont pu réussir dans les examens, se répand dans les villes pour y enseigner la lecture et les éléments de la littérature. Les colléges sont fréquentés, et surveillés par des examinateurs. Enfin, il y à à Péking une école des interprètes, où l'on enseigne les langues des pays voisins de la Chine, et où les étrangers étudient la langue chinoise.

§ XI. DIFFICULTÉS DE L'ÉTUDE DU CHINOIS.

Quand on peut apprendre sur les lieux, et par la pratique, le chinois vulgaire, cette étude n'est pas plus longue que celle d'un autre idiome. La Grammaire est d'une extrême facilité ; les mots sont peu nombreux.

« Quand on compare le chinois au sanscrit, dit un Indianiste distingué, M. Delâtre, et que l'on voit la simplicité des moyens avec laquelle la première de ces langues rend les idées que l'autre n'exprime qu'à l'aide de mots de plusieurs syllabes ; on se demande *si le chinois n'est pas la plus naturelle et la plus logique de toutes les langues.* On se demande à quoi servent ces longues terminaisons que le sanscrit et les langues qui en dérivent ajou-

tent à la racine quand cette racine monosyllabe pourrait à elle toute seule dire exactement la même chose, ainsi que le chinois le prouve. Cette observation paraît surtout vraie, quand on l'applique au Latin, à l'Italien, au Français, où il arrive souvent que la terminaison n'a aucune valeur, et que le mot pourrait en être dépouillé sans perdre sa force. *Ra-dius* fait *ray-on* en Français, et *ray* en Anglais, *rai* en ancien Français ; assurément le mot Anglais est aussi expressif que les deux autres, quoiqu'il manque de terminaison. »

Il est difficile de transcrire le chinois parlé.

Mais cette langue vulgaire à la Chine, cette langue parlée n'a jamais été réellement représentée par aucune espèce d'écriture.

Cette impossibilité dans laquelle se trouvent la plupart des peuples de la Chine, de prononcer certaines lettres de l'alphabet européen empêchera longtemps encore les Chinois de parler d'une manière intelligible les langues occidentales (1).

Le chinois présente à tout système de transcription des obstacles insurmontables, les onomatopées y sont

(1) A Canton, ils ont essayé de former un langage hybride composé de mots anglais disposés selon les règles de la syntaxe chinoise, mais le seul changement de R en L produit bien des équivoques, ainsi les marchands de riz qui parcourent le quartier Anglais, proposent leur marchandise en criant *lice* au lieu de *rice*.

plus nombreuses que dans tout autre idiome, les interjections y abondent, et leur signification, comme partout ailleurs, varie selon des nuances d'intonation que l'écriture ne peut rendre.

Le fond de la langue chinoise est un véritable langage de cris et d'imitations naïves des bruits des voix de la nature. C'est un curieux monument de cette époque reculée où l'intelligence humaine commençait à mêler à l'emploi spontané des cris et des gestes naturels, les premières conventions traditionnelles d'un langage articulé.

Un idiome qui renferme un aussi grand nombre d'éléments primitifs, ne pouvait pas être transcrit par les syllabaires grossiers, qui se dégagent lentement des grands systèmes hiéroglyphiques. Le passage du caractère mixte au caractère purement phonétique, l'oubli du sens idéographique de l'hiéroglyphe transformé en lettre, la simplification arbitraire de sa figure première sont des faits généraux qui se retrouvent en Egypte, au Mexique, partout, dans l'histoire de l'écriture. Les Chinois ont depuis longtemps altéré la nature de leur système graphique ; ils ont écrit les idiomes provinciaux, ils ont représenté la prononciation des noms étrangers par des caractères figuratifs qui ne représentent pour eux que des syllabes ; ils ont changé la forme de ces caractères, au point de réduire chacun d'eux à un seul coup de pinceau ; mais ils ne sont pas encore parvenus à transcrire d'une manière reconnaissable les mots étrangers. Ainsi Christus est de-

venu *Ki-li-ssè-tou;* Spiritus Sanctus *Se-pi-li-tou Sa-na-ko-tou;* français *fa-lan-saï* ou *fo-lan-sai.*

Il est difficile de représenter exactement par un mot les caractères chinois composés.

Quant à la représentation des caractères philosophiques par le langage parlé, elle est devenue impossible. Le nombre des syllabes radicales varie de 300 à 629, suivant les différents systèmes de transcription; tandis que le nombre des caractères est fixé à 53,165 par le dictionnaire composé, en 1054, par Sse-ma-Kouang, et s'élève selon quelques auteurs jusqu'à 80,000, « ce qui ne serait pas trop, dit le P. de Mailla, si on avait égard à tous ceux qui ont été faits sans modèle et sans règle, » et surtout au nombre infini qui peut résulter de la combinaison régulière des clefs pour la représentation des idées nouvelles que produiront les rapports de la Chine et de l'Occident.

§ XII. DISTINCTION DES HOMOPHONES PAR LES TONS.

Pour obvier à cet inconvénient, les Chinois ont imaginé un système assez ingénieux d'accentuation, le ton sur lequel une syllabe se prononce la distinguant d'une autre, composée d'ailleurs des mêmes éléments alphabétiques, et formant d'une seule syllabe autant de mots différents qu'il y a de tons. Mais l'addition de ces tons n'ayant donné que 1,445, ou, suivant certains auteurs, 1,525 prononciations différentes, ces prononciations n'ont pu suffire à rendre tous les caractères. Aussi en

en existe-t-il un grand nombre dont le son est semblable, l'accent absolument semblable, et dont les significations sont nombreuses, diverses et souvent opposées. Ainsi le mot *fou* a jusqu'à 80 significations, quelques autres en ont jusqu'à 200, 240.

Accentuation des missionnaires.

Les missionnaires ont inventé une manière convenable de représenter les *tons* chinois par une combinaison d'accents et d'esprits rudes; ils ont ainsi cherché à fixer, à représenter ce que les Chinois n'écrivent pas et n'apprennent que par l'usage. Ils n'ont pas réussi complètement dans cette difficile entreprise, une oreille européenne a de la peine à saisir les nuances délicates qui modifient le sens des mots. Les Chinois eux-mêmes sont obligés, pour éviter la confusion, de réunir souvent deux monosyllabes qui s'éclairent l'un par l'autre; ainsi le mot *tchin*, parent, ajouté au mot *fou*, avertit qu'entre les nombreuses significations de ce dernier mot, il faut s'en tenir à celle de père.

Et souvent ce moyen est insuffisant, et les lettrés, dans une conversation scientifique, sont obligés de recourir au procédé de tracer en l'air avec le doigt le caractère de l'idée qu'ils veulent exprimer. S'ils désignent ce caractère par un geste unique, correspondant à un seul trait, comme ceux de l'écriture Tsao, le procédé est praticable; il doit bien souvent être impossible, s'il faut représenter un signe simple de dix-sept traits ou un composé

de soixante-dix. Ce qui augmente encore la difficulté, c'est la coexistence de trois langues dans le Chinois, le style ancien *Kou-wen*, langue morte ou littéraire; le style mixte *Wen-tchang;* le style scientifique, le style moderne officiel ou mandarinique, *Kouang-hoa*. La langue parlée s'éloigne tellement de celle de la littérature, qu'une personne versée dans la connaissance de l'une pourrait être tout à fait étrangère à celle de l'autre; et qu'un homme du peuple qui assiste à la lecture d'un livre écrit dans le style antique, en peut rarement saisir complétement le sens. Les deux styles diffèrent également par les tournures et par les termes. Une foule de particules dont on fait usage dans la langue de la conversation, ne s'écrivent jamais. Aussi y a-t-il tel lettré, dit le Père Cibot, qui ne viendrait pas à bout d'écrire passablement un dialogue en *Kouang-hoa*. Il ne saurait pas même les caractères dont il faudrait se servir. Cette invention des tons qui est si loin d'atteindre le but qu'on s'était proposé et qui laisse un si grand nombre de caractères sans marque distinctive, est cependant, selon M. de Guignes, ce qui empêche que la langue actuelle des Chinois ne devienne alphabétique.

En effet, chacune des lettres du nouvel alphabet devant être nécessairement modulée, de manière à rendre toutes les intonations occasionnées par les cinq tons simples et les cinq tons gutturaux, il s'en suivrait que les lettres seraient très-multipliées, et rendraient par conséquent l'alphabet d'un usage extrèmement compliqué et même

impraticable. Il est hors de doute, d'après ce que je viens de dire, que les Chinois ne peuvent plus avoir une langue alphabétique et qu'ils conserveront désormais leurs caractères hiéroglyphiques. M. Léon Vaisse partage à cet égard l'opinion de M. de Guignes. C'est en partie à l'imperfection de notre système de transcription que tient le petit nombre des valeurs phonétiques que l'on assigne aux Chinois. Le dictionnaire composé en Chine par l'ordre de l'empereur Khang-hi présenta en effet une liste de 36 consonnes et de 108 voyelles ou diphthongues que notre alphabet ne nous fournit pas le moyen de distinguer toutes par l'écriture.

§ XIII. ÉCRITURE CHINOISE.

Caracteres reales non nominales qui silicet nec litteras, nec verba, sed notiones exprimunt : ces paroles de Bacon définissent exactement l'écriture chinoise telle que l'a inventée, combinée, perfectionnée la haute antiquité. C'est un tissu d'environ 200 images et symboles, qui différemment assortis et mariés dans des caractères sans nombre, sont une peinture de tous les objets de nos idées : peinture sans illusion et sans couleur qui parle à l'esprit par la vue ; rapproche les choses les plus disparates, sans choquer la vraisemblance ; donne du corps aux pensées ; spiritualise les êtres les plus matériels ; montre à l'âme, ou plutôt lui fait voir en elle-même, les sentiments et les idées dont elle lui présente les tableaux ; peinture que l'on pourrait appeler l'alphabet des pensées

humaines, l'algèbre pittoresque des sciences et des arts.

Dans le vrai, chaque objet de nos connaissances y a son caractère propre qui en est comme le portrait, et une phrase de bon style est aussi claire, aussi précise, aussi laconique que la démonstration algébrique la mieux touchée. Quelques caractères suffisent pour peindre un fait, un raisonnement, une pensée, avec une force, une énergie, une grâce dont aucune autre langue n'est capable. Il faut lire les King et les vers des grands poëtes pour sentir combien le coloris et le lumineux étincelant des caractères aident à rendre vivement toutes les pensées. Chaque point, chaque trait y parle à l'esprit, *tot linguæ quot membra*. Rien de plus juste que cette énumération des avantages des caractères chinois; il faut y joindre encore la possibilité de les entendre sans savoir la langue chinoise. On se sert de ces caractères en Cochinchine, en Corée, au Tonquin, au Japon, et pour écrire ce qui a été pensé en cochinchinois, en coréen, en japonais. Les savants de tous ces royaumes entendent les livres chinois sans savoir, ni avoir besoin de savoir un seul mot chinois; la cour de Pékin fournit la Corée d'almanachs et d'éphémérides. Les caractères chinois sont par rapport à ces nations comme les chiffres arabes qui se lisent différemment à Rome, à Madrid, à Paris, et présentent les mêmes idées de nombre en termes différents. La raison en est toute simple, les caractères chinois sont des signes immédiats des idées et non des signes de sons et de mots, *In his explicandis dimitte sensus, accipe sensum*, a dit Kircher (*Missionnaires de Pékin*).

Ils peuvent être lus dans toutes les langues comme les signes algébriques, les caractères chimiques, les figures de géométrie ; ils peuvent aussi fournir des dates certaines à l'histoire des sciences et des arts, aux événements de la plus haute antiquité, aux états successifs de la civilisation à la Chine, et dans les contrées voisines. Quelques savants d'Europe ont voulu contester à la Chine son empereur Iao ; mais leurs objections tombent devant ce fait, que, depuis nombre de siècles, son nom est placé à côté de plusieurs symboles, images et caractères même déjà formés de son temps, pour les déterminer à un sens plus avantageux. Ainsi à côté du symbole de parole (parole d'Iao) pour signifier discours saint et religieux ; à côté de l'image de soleil pour dire (lumière d'Iao) savoir éminent ; à côté de celle de pierre (solidité, roc d'Iao) pour très-solide, inébranlable ; à côté du caractère aliment pour exprimer (nourrir le peuple comme Iao.) Les statues d'Alexandre et de César ne sont plus, le nom d'Iao ainsi lié aux caractères, perpétuera son souvenir et sa gloire d'âge en âge. (Amyot, Fourmont.)

Pourquoi l'écriture chinoise ne peut devenir universelle.

De tous ces faits, l'on doit conclure que le système graphique des Chinois renferme déjà, bien que sous une forme imparfaite, enfantine et compliquée, les éléments précieux de la véritable écriture philosophique, de la caractéristique universelle de Leibnitz, et que si elle ne remplit pas exactement les six conditions indiquées par le

génie de Fohi, elle en approche au moins beaucoup plus qu'aucune des manières actuelles de peindre la pensée. Fourmont a osé dire que l'écriture chinoise pourrait devenir celle de tous les peuples, de façon qu'on entendît à Paris, en Français, ce qu'un Suédois aurait écrit dans sa langue à Stockholm et un Moscovite dans la sienne à Moscou. En parlant ainsi, Fourmont oubliait que l'habitude du langage prosaïque et découpé des peuples parvenus aux dernières limites des systèmes analytiques et phonétiques ne leur permet pas de se faire une idée de la concision, de la clarté, de l'énergie de la grâce pittoresque de l'algèbre psychologique de cette langue écrite, où la plus vaste synthèse s'unit partout aux détails minutieux de l'analyse; mais il oubliait aussi qu'à côté des qualités admirables que nous avons signalées, l'alphabet chinois présente d'immenses difficultés et des défauts considérables.

§ XIV. DIFFICULTÉS ET DÉFAUTS DE L'ÉCRITURE CHINOISE.

1° Cette écriture si ingénieusement inventée a ses inconvénients, elle demande une main légère et exercée au dessin pour avoir un aspect agréable; 2° elle exige des proportions si régulières dans l'ensemble des images qu'on ne saurait jamais les tracer avec la rapidité de pinceau que demande l'impétuosité du génie et la chaleur de l'imagination; 3° elle occupe trop de place; elle ne peut sans confusion dans la forme, sans altération du sens, être réduite en caractères cursifs, et par là elle

paraît plus propre aux grands monuments destinés aux races futures qu'aux livres de la science usuelle ; 4° à côté d'une écriture philosophique admirable le système chinois présente encore une assez grande quantité de caractères phonétiques.

Caractères phonétiques.

Ces caractères forment toute la 4e classe nommée *Kiai-in* (explication par le son). La cause de leur invention est, dit-on, la difficulté de faire les images assez ressemblantes pour distinguer par les traits du dessin les différentes espèces d'oiseaux, de poissons, de plantes, de vases, d'habits, et de façon qu'il suffise de les voir pour s'en former ou s'en rappeler l'idée. La même difficulté avait forcé les Egyptiens à recourir aux déterminatifs.

A côté de l'image générale se trouve un caractère qui n'est censé représenter que pour un son, et ce son la détermine à signifier tel individu en particulier. On prend le nom des choses qui sont peintes pour en former un mot ou une phrase avec qui elles n'ont aucun rapport ; de même dans la classe *Kiai-in*, on n'a égard qu'au son du caractère qu'on met à côté de l'image générale. Ainsi l'image commune d'oiseau avec un caractère à côté qui se lit *ngo* signifie oie ; avec celui de *ya*, canne ; avec celui de *tchi*, une poule sauvage ; l'image de poisson avec le son *king*, souffleur ; avec *tsieou*, lamproie ; et cette nécessité, cette impuissance a été considérée sous son véritable point de vue par le savant Choue-Ouen, quand il dit :

« l'art d'écrire a ses limites, les objets de nos connaissances n'en ont pas. Comment les signes pourraient-ils en embrasser tous les détails? Il a fallu imaginer le *kiai-in* pour étendre la sphère des caractères, en peignant non plus les images, mais les choses. » Cependant l'image du genre domine toujours ; celle du son n'est que l'indication de l'espèce, le son change la signification, et la signification ne change pas le son. Suivant quelques grammairiens ces caractères mixtes formeraient au moins la moitié de la langue chinoise écrite, en sorte qu'on pourrait définir l'écriture chinoise une écriture phonétique imparfaite, mais renfermant les premiers éléments d'une écriture philosophique, d'une véritable pasigraphie.

Ces éléments ont concouru puissamment à empêcher la création d'un système alphabétique complet.

§ XV. IMPERFECTION DES DICTIONNAIRES CHINOIS.

Enfin la différence qui existe entre le génie des langues anciennes et celui des langues modernes a presque toujours fait attacher une signification analytique, restreinte, actuelle et locale à un signe qui représentait une idée générale, vaste et complète, éminemment concrète et synthétique.

C'est le principal défaut du grand dictionnaire chinois-latin du Père Bazile de Glemona, publié par M. de Guignes.

Je ne donnerai qu'un exemple de l'imperfection de la traduction des clefs et des défauts du dictionnaire.

On traduit par fille ou femme le caractère NUU, qui désigne hiéroglyphiquement une femme qui tient une quenouille ou un enfant sur ses genoux; et c'est (Neith, Nahama, Nous, Noumen) la vierge céleste, la cause première, le principe féminin; la grande mère, l'esprit créateur et réparateur du ciel, la déesse de la beauté ayant sa résidence dans la lune; présidant à la constellation *leóu*, à l'étoile *tsu;* dans sa colère, c'est le génie de la sécheresse et de la peste *nuù tsién;* c'est le surnom des femmes célèbres par leur beauté ou par leur élévation au mandarinat; c'est le nom de celle qui inventa la musique; c'est encore le nom de la sœur de Fo-hi.

Des détails que je viens de donner, on peut facilement comprendre combien il a été difficile aux Chinois de faire un dictionnaire complet et méthodique de leur propre langue. Chez eux comme chez les Egyptiens, l'hiéroglyphe pur avait précédé le signe hiératique, mais ce dernier n'était pas arrivé à revêtir la simplicité démotique et complément phonétique; à passer de la forme concrète du syllabaire à la forme analytique d'un alphabet analogue à ceux des peuples modernes.

Comme il n'y avait pas en Chine une caste sacerdotale, un collége de scribes sacrés, conservateurs vigilants du nombre et de la forme des caractères, il y eut à plusieurs époques une confusion inexprimable dans les signes de la pensée; les valeurs et les formes varièrent à l'infini. Mais ce désordre même fit sentir de bonne heure la nécessité des dictionnaires. Les plus anciens sont purement

hiéroglyphiques et rangés par ordre de matières; on commence par le ciel et on finit par les animaux. C'est l'ordre naturel des dictionnaires hiéroglyphiques, c'est celui que Champollion a récemment suivi dans son dictionnaire égyptien. De ces anciens recueils, le plus célèbre est l'*Eul-ya*. Il est inutile de dire de combien la recherche d'un caractère était longue et difficile dans un vocabulaire de ce genre; il fallait parcourir toute une longue suite de pages pour rencontrer le caractère cherché. Cet état de choses dura jusqu'en l'an 121 de notre ère. Ce fut seulement alors que l'ingénieux *Hiu-Chin* conçut l'idée d'extraire de la totalité des caractères chinois, les clefs ou classes sous lesquelles il pouvait les ranger. Il fixa le nombre de ces clefs à 540 et les disposa d'après un ordre qui semble arbitraire, le résultat de ses efforts est le Dictionnaire *Choue-Wen*.

Dans la foule des publications qui lui succédèrent, le nombre des clefs varia de 500 à 83, et demeura indéterminé jusqu'en 1616. A cette époque, le célèbre *Meï-tan* publia le *Tsu-Weï* et fixa les 214 clefs actuellement en usage. En ne considérant que les éléments graphiques, il serait possible de ramener le nombre indéfini des caractères chinois à *quinze* figures principales formées de *huit* traits seulement, et chacune de ces figures simples serait l'initiale déterminative commune de plusieurs classes.

§ XVI. DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE LA RECHERCHE D'UN CARACTÈRE CHINOIS DANS LE DICTIONNAIRE.

Tout dictionnaire hiéroglyphique étant nécessairement divisé en classes, rien de plus aisé que de chercher l'explication d'une figure, quand cette figure représente fidèlement un objet, quand elle est facile à retenir, quand elle a une valeur invariable. Ces qualités qui rendent extrêmement simple l'usage du dictionnaire égyptien de Champollion manquent totalement aux meilleurs dictionnaires chinois. Les radicaux chinois ont perdu pour la plupart leur valeur figurative ; ils ont perdu le pouvoir de parler aux yeux ; il est difficile de fixer dans la mémoire leurs formes bizarres et compliquées ; leur signification varie suivant la place qu'ils occupent dans les groupes.

La recherche d'un caractère chinois dans un dictionnaire est une opération assez embarrassante pour les commençants, quand même ils auraient de l'instruction et l'aptitude nécessaire pour apprendre les langues.

Lorsqu'en traduisant on rencontre un caractère dont on veut connaître la prononciation et la signification, on doit, pour y parvenir, examiner d'abord quelle est la clef, la chercher ensuite dans la table des clefs, et enfin dans le dictionnaire parmi les caractères dont les traits sont en nombre égal aux traits du caractère qui est joint à la clef.

Par exemple dans le groupe 便 dont on ne sait

ni la prononciation, ni la signification, il faut premièrement découvrir la clef de deux traits qui est 亻 *jin;* chercher ensuite dans la table des deux cent quatorze clefs, sous les clefs de deux traits, la clef *jin,* qui renvoie à la page 8 du dictionnaire, dans lequel parcourant, sous cette même clef *jin,* les caractères de sept traits, nombre égal à celui du caractère, 便 on trouvera, page 17, n° 224 (du *han tsé sy y* de Guignes), le groupe cherché qui se prononce PIEN, qui signifie *commode, avantage.* Il y a donc trois opérations à faire pour trouver la prononciation et la signification d'un caractère :

1° Reconnaitre la clef ou le radical;

2° Compter les traits qui y sont ajoutés afin de pouvoir, si la classe est nombreuse, le trouver promptement parmi ceux qui ont le même nombre de traits;

3° Enfin trouver le caractère cherché, et choisir parmi ses acceptions, souvent très-variées, le sens qui convient le mieux au texte.

Je reviendrai sur cette dernière difficulté, occupons-nous d'abord des deux premières. La clef n'occupe pas dans le groupe hiéroglyphique une place fixe comme celle du déterminatif égyptien. S'il y a des radicaux qui sont presque toujours à la même place dans les dérivés, il y en a d'autres qui se mettent tantôt en haut, tantôt en bas, tantôt à gauche, tantôt à droite dans les caractères

composés. On nomme dominantes les clefs qui ont une place déterminée. Tout caractère qui offre le radical à cette place appartient nécessairement à ce radical. Sur les 214 radicaux il y en a 73 qui n'ont pas de place fixe, quatre ou cinq qui peuvent se placer de deux manières, six qui embrassent le groupe additionnel, six qui se mettent dessous, 25 qui occupent la partie supérieure des caractères composés, 20 qui se placent à droite et 85 à gauche (Abel de Rémusat).

Les radicaux qui se mettent presque toujours à la même place contiennent au moins les quatre cinquièmes du nombre total des dérivés, parce que les classes les plus nombreuses y sont comprises. Quand un caractère semble composé de deux parties divisibles, soit horizontalement, soit verticalement, on doit le chercher sous le radical qui est à la place qui lui est assignée comme dominante. Si, des deux parties dont un caractère est composé l'une est formée d'un seul radical, et l'autre de plusieurs radicaux rapprochés en groupe, c'est au premier que le caractère doit appartenir. Souvent il arrive que la connaissance des 214 clefs et celles des places qui leur sont affectées ne suffit pas pour faire trouver le radical. Le composé contient plusieurs radicaux auxquels il pourrait également se rapporter, ou bien il s'y trouve des caractères groupés ou enchevêtrés d'une manière insolite; alors il faut faire une nouvelle opération, recourir à la table des caractères difficiles. On y trouvera tous les caractères dont le radical est difficile à déterminer, rangés suivant l'ordre

des traits dont ils sont formés, avec le renvoi en chiffres à la clef dont ils dépendent. Dans ce cas, il y aura cinq opérations bien distinctes, on aura feuilleté le dictionnaire des clefs, le dictionnaire des dérivés, le dictionnaire des caractères difficiles. On aura été renvoyé au dictionnaire des clefs avant de revenir pour la dernière fois au dictionnaire des dérivés. Il est donc important de bien compter les traits dont un caractère se compose, cette opération qui paraît au premier abord d'une extrême simplicité demande au contraire beaucoup d'attention. Quelques-uns paraissent doubles, tandis qu'ils ne le sont pas réellement. Par exemple, on ne compte qu'un trait dans un angle, on n'en compte que deux dans un carré, cela dépend de l'habitude que les Chinois ont prise dans le maniement du pinceau avec lequel ils écrivent, et c'est ce que l'usage seul peut apprendre, c'est-à-dire qu'il faut étudier la manière dont les caractères sont tracés dans les manuscrits, analyser minutieusement les 214 radicaux dont le nombre de traits est fixé par la place qu'ils occupent dans les 17 sections de la table des clefs.

La grammaire nous dit que les irrégularités ne sont qu'apparentes, et qu'il faut penser au caractère manuscrit en décomposant le caractère imprimé ; mais il semblera toujours bizarre que l'angle compte pour un trait, et le carré pour deux. Pendant ces laborieuses recherches, on oublie à chaque instant la forme souvent compliquée du caractère dont on veut connaître la signification, on est obligé de recourir sans cesse au texte ; enfin ce caractère

si péniblement trouvé ne se grave dans la mémoire qu'après une longue pratique.

Simplification de l'étude du chinois.

Résumons les détails indispensables que je viens de donner; les difficultés que présente l'étude de la langue chinoise peuvent être ramenées à quatre principales :

1° Difficulté de fixer promptement dans la mémoire la forme compliquée des caractères;

2° Impossibilité de représenter les onomatopées chinoises par des signes alphabétiques;

3° Impossibilité de distinguer à l'aide de l'accentuation des missionnaires le sens des mots homophones;

4° Multiplicité des opérations nécessaires à la recherche des caractères chinois dans le dictionnaire.

I.

Je suis parvenu à surmonter la première difficulté à l'aide d'un moyen graphique, analogue à celui que j'emploie pour l'enseignement des autres alphabets. Des expériences nombreuses ne me laissent aucun doute sur l'efficacité de cette méthode.

II.

Je propose de substituer aux accents qui sont maintenant en usage, des signes plus simples représentant chaque ton diacritique chinois par un seul trait. En y ajoutant quelques accents j'ai obtenu des moyens de transcription

assez puissants pour indiquer des nuances de son, de chant et de cri dont la valeur ne peut être indiquée par des lettres alphabétiques.

III.

Mais comme cette notable amélioration ne suffirait pas encore pour rendre facile aux Européens la distinction des termes homophones, j'ai imaginé de remplacer l'accent par des signes déterminatifs muets, empruntés à des systèmes de notation usités depuis longtemps en Europe.

Ces déterminatifs ne laissent subsister aucun doute sur la nature de l'objet représenté par le monosyllabe chinois transcrit en lettres romaines.

Le signe déterminatif pourrait indiquer au besoin les genres, les nombres, les cas, les relations, et rendre absolument au chinois les mêmes services que les affixes, les suffixes, les flexions, les terminaisons rendent aux langues polysyllabiques.

Quand le chinois est transcrit de cette manière, toute obscurité disparaît. Le style ancien, le style mixte et le style officiel sont également intelligibles et conservent leurs caractères distinctifs.

Ce qui produisait les difficultés et souvent l'obscurité des textes chinois, c'est-à-dire, le petit nombre des éléments primitifs, deviendra une cause de simplicité et de clarté. Cette langue dont l'étude passe pour inabordable deviendra la plus facile de toutes; puisqu'il suffira, pour comprendre, sans dictionnaire, un auteur chinois transcrit en lettres

européennes, de se souvenir de la valeur de quatre cents monosyllabes dont la plupart sont des onomatopées faciles à retenir. Il serait d'ailleurs aisé de faire entrer ces quatre cents racines dans un texte, dans un exercice analogue à ceux de Coménius ou de Robertson. Une seule page pourrait les contenir, et ce texte une fois gravé dans la mémoire, on n'aurait plus pour traduire instantanément qu'à tenir compte de la valeur des accents déterminatifs.

Pour transcrire l'écriture philosophique du chinois, il m'a suffi d'augmenter d'un très-petit nombre de caractères idéographiques la table des déterminatifs dont je viens de parler, et qui se compose de signes européens depuis longtemps connus. A l'aide de ces signes, je traduis rigoureusement la table des clefs et j'obtiens, sous une forme extrêmement simple, des groupes identiques en valeur idéographique aux groupes de l'écriture chinoise, en sorte que celle-ci ne perd rien des propriétés remarquables qui lui ont mérité le titre de langage vivant, d'algèbre pittoresque des sciences et des arts.

Quant à la dernière difficulté, celle du maniement compliqué du dictionnaire chinois, je l'ai complétement détruite, et j'ai trouvé un procédé graphique, un moyen matériel qui permet de chercher un caractère chinois aussi facilement qu'on cherche un mot de toute autre langue dans un dictionnaire spécial; un mot français, par exemple, dans un dictionnaire français.

Dans la seconde partie de cet ouvrage, toutes ces améliorations seront développées avec les plus grands détails.

Il serait inutile de discuter ici leur possibilité. Il ne s'agit pas de systèmes douteux, mais de vérités matérielles dont l'existence se démontre par des faits matériels et incontestables.

Il est encore une question sur laquelle je veux, en terminant cette étude, appeler l'attention des sinologues; cette question est étroitement liée à celles des origines de la parole et de l'écriture; sa solution aurait pour la simplification de l'étude des langues, des conséquences incalculables.

Faut-il, avec Klaproth et Abel de Rémusat, considérer les caractères chinois actuellement en usage, comme le résultat naturel de l'altération des hiéroglyphes primitifs du kou-wên? ou bien, faut-il, avec les missionnaires de Péking, avec le père Amyot, avec Fourmont et de Guignes, regarder l'écriture chinoise actuelle comme un ensemble régulier, établi d'une manière systématique?

L'inventeur de cette écriture a-t-il procédé comme les pasigraphes, en établissant d'abord une table des idées générales? A-t-il représenté chacune d'elles par un caractère emprunté autant qu'il le pouvait faire, à l'ancien système hiéroglyphique, et ramené toujours à sa forme la plus simple? A-t-il ensuite composé tous ses caractères par la combinaison logique de ses radicaux primitifs et d'un petit nombre de signes modificatifs et explétifs consacrés par l'usage?

Mais s'il en est ainsi, on peut reconstruire la table primitive, déterminer rigoureusement le sens de chaque

signe, et trouver toujours par décomposition la définition qui résulte de la combinaison des caractères premiers, qu'il ne faut pas confondre avec les clefs, dont la plupart sont des caractères composés.

On pourrait donc, à l'aide de cette liste, pénétrer dans la pensée des auteurs. L'homme du peuple et l'étranger liraient sans peine les livres sacrés. Les occidentaux comprendraient dans les textes originaux ce qu'ils n'ont fait qu'entrevoir dans les meilleures traductions. Ils verraient comment une écriture philosophique, même imparfaite, fournit aux préceptes moraux des formules énergiques qui saisissent l'esprit, des équations rigoureuses, des contrastes frappants, des figures symétriques qui gravent à jamais les pensées dans la mémoire.

La poésie chinoise se présenterait aux yeux de l'Europe, avec ses formes gracieuses; l'histoire avec ses tableaux animés et ses locutions originales, vivantes empreintes des siècles et dont le magique pouvoir évoque les âges passés.

Pour résoudre cet important problème de la nature de l'écriture chinoise, il faut examiner les trois questions suivantes :

I.

L'analyse des éléments graphiques des caractères chinois actuels permet-elle de regarder ces caractères comme des altérations des hiéroglyphes primitifs du kou-wên ?

II.

La place assignée aux clefs est-elle arbitraire ou a-t-elle sa raison d'être dans la nature des systèmes idéographiques ?

III.

Les caractères décomposés présentent-ils des peintures ou des définitions satisfaisantes ?

Si l'écriture chinoise actuelle provenait du kou-wên, elle serait plus simple, plus cursive que lui, en vertu d'une loi générale que nous révèle l'histoire de l'écriture.

Ainsi, en Egypte, l'écriture hiéroglyphique avec ses formes élégantes, correctes, rigoureusement déterminées, a fait place à l'écriture hiératique et celle-ci à l'écriture démotique, qui n'est plus qu'une sorte de sténographie dans laquelle on ne retrouve rien du type original. (Champollion.)

Souvent aussi le caractère actuel n'a aucun rapport de forme avec l'hiéroglyphe ancien.

Chez les Chinois, au contraire, le kiai-chou, l'écriture carrée d'impression, est plus compliqué que le kou-wên. Il lui a certainement emprunté plusieurs figures, mais il les a modifiées systématiquement, et pour des raisons purement graphiques, remplaçant par le carré et l'angle droit le cercle et la courbe que le pinceau trace difficilement. Il suffit d'ailleurs de jeter un coup d'œil sur la table des clefs pour voir que certaines figures significatives re-

paraissent dans les groupes, qui représentent des choses analogues.

Ainsi le signe terre, *thoù*, reparait comme élément de la clef *thiàn*, champ, *li*, lieu, *iu*, jaspe, *kin*, métal, etc.

Les signes *mi* et *mian* qui signifient couvrir entrent aussi dans un grand nombre de composés.

Je reviendrai sur cette question que je ne puis qu'indiquer ici. Les exemples que j'ai donnés suffisent d'ailleurs pour établir que les caractères kiai-chou ne sont pas des altérations des hiéroglypes primitifs, et qu'ils semblent de prime abord être formés systématiquement.

On ne peut que s'affermir dans cette opinion quand on voit que les clefs ne sont pas placées dans les groupes hiéroglyphiques d'une manière arbitraire, mais qu'il y avait une intention, un motif de leur assigner tel ou tel rang. Ainsi les caractères *hàn*, antre ; *yàn*, toit ; *pieoù*, cheveux; *mi*, couvrir ; *mian*, toit ; *tchou*, bambou ; *hiouèï*, caverne, se placent AU-DESSUS des autres caractères. *Weï*, enceinte ; *hi*, cacher ; *fàng*, coffre, se placent AUTOUR des signes qui représentent les choses enfermées ; *sin*, cœur, et *ming*, l'écuelle, se placent AU-DESSOUS.

Tout arme qu'on manie de la main droite, en frappant en avant se place à droite ; ainsi *li*, force ; *taô*, couteau ; *kô*, lance ; *phou*, frapper ; *kin*, hache, *chù*, bâton ; *i*, tirer de l'arc, se placent A LA DROITE du groupe, tandis que l'arc qu'on tient de la main gauche, la flèche dont la pointe se place sur la main gauche quand on vise, la hallebarde qui a sa pointe à gauche quand on la croise

contre l'ennemi, sont représentés par des signes qui se placent A LA GAUCHE du groupe.

Enfin, pour un peuple qui écrit de droite à gauche, mettre un signe à gauche c'est le placer derrière, au rang le moins honorable. Tout ce qui est par rapport à l'homme dans un rapport d'infériorité, de postériorité, de production se place à gauche ; telle est la raison qui a fait assigner cette place aux éléments, aux végétaux, à la femme, au fils, au sujet, à l'esclave, à l'infirme, aux meubles, aux instruments, aux animaux domestiques.

Il faut donc admettre que l'écriture chinoise est une écriture philosophique, une écriture caractéristique. On peut donc la traduire sans dictionnaire, on peut écrire en chinois avec une table des signes premiers. Mais ici se présentent deux objections tirées de la nature diverse des caractères.

Si tous les hiéroglyphes chinois étaient figuratifs ; il est évident que la table des éléments dont ils se composent donnerait l'intelligence d'une combinaison quelconque ; mais il n'en est pas ainsi, les grammairiens disent que 608 caractères seulement ont sans mélange la valeur figurative ; 740 caractères combinés, 372 inverses ou antithétiques s'y rattacheraient encore sans trop de difficulté.

Mais les 598 groupes dont la valeur est métaphorique ou symbolique seront-ils toujours rendus intelligibles par la seule décomposition ? Ils ont été primitivement des termes poétiques ou des expressions allégoriques empruntées au kou-wên et que l'usage a consacrés, mais il

serait quelquefois difficile aux Occidentaux d'en saisir la portée ; s'il est aisé de comprendre que *ji tseù*, l'enfant du soleil, signifie le jour, que le matelot est le bras du navire, que l'homme en qui réside la raison primordiale est un religieux sectateur du Tao, il sera moins facile de deviner une hirondelle sous le titre pompeux de *thiân niù*, fille du ciel, ou de reconnaitre un préfet dans le nom bizarre de *foù youân*, jardin de la ville. Suivant le père Amyot et les missionnaires de Péking, cette objection n'aurait pas une grande portée. Le savant auteur des recherches sur les caractères Chinois dit à cet égard : les définitions empruntées aux sciences exactes, aux événements historiques, aux mœurs de l'antiquité, à la fable de Fo, ne sont pas, à beaucoup près, aussi difficiles à retenir qu'on pourrait le croire. Il en cite plusieurs à l'appui de cette assertion.

Pensées, sentiment de l'esclave, signifie *haine;* pensée de jugement, le cœur qui se juge, *conscience;* pensée de Dieu, *humilité;* cœur de tigre, *avidité, convoitise, rapacité;* cœur entier, *zèle, application;* tenir le fanal de la barque, *gouverner,* éviter *les écueils pendant la nuit;* ôter la vase du puits, *découvrir le mal caché;* la main qui transmet, l'*historien;* maladie de jeune fille, *mal peu sérieux;* l'art est à la nature comme la hache à la perle, *l'art est toujours bien imparfait;* démon pesant sur quelqu'un, *cauchemar, incube;* parole des anciens, *proverbe, discours instructif;* l'époux de la terre cultivée, *l'homme, l'agriculteur.*

La plupart des expressions poétiques et symboliques ne perdraient rien à être ainsi traduites textuellement et telle figure qui est inintelligible dans l'isolement serait expliquée par le texte.

Quant au petit nombre de caractères qui font allusion à des coutumes particulières, ils demandent sans doute un vocabulaire spécial ; mais leur intérêt historique les grave dans la mémoire. En voici quelques-uns : La main qui tient le balai, *la femme de ménage, la maîtresse de la maison ;* la fille debout, *la femme de second ordre* qui ne peut s'asseoir dans les assemblées de famille ; la terre du cachet de pierre précieuse, le *fief impérial ;* l'homme qui plane au-dessus de la montagne sacrée, *l'immortel.*

Reste donc la difficulté de comprendre, à l'aide de la décomposition, les caractères *kiai-in*, c'est-à-dire, phonétiques ou idéo-phonétiques.

Quelques-uns de ces caractères sont bien réellement la représentation d'un son. Tous ceux qui sont destinés à transcrire les noms propres étrangers, renfermés ou non dans un cartouche, appartiennent réellement à cette classe, tels sont *Ièsou, Màlià, Pi la to, fei-li-pé.*

Cependant il y a des noms propres étrangers significatifs, tels sont : *tà tsèu*, l'enfant des batailles, le tartare ; *Si tân jînn*, l'homme de l'Occident, l'Européen. Le nom d'*hôa-ki*, Américain, rappelle la bannière étoilée des Etats-Unis. Comme il y a pour chaque son plusieurs caractères de sens différent, la même valeur phonétique

peut être représentée par des signes dont la valeur philosophique est opposée. Ainsi tel nom boudhiste est figuré, chez les sectateurs de Fo, par un groupe de caractères dont le sens est très-flatteur; chez les lettrés, par un groupe dont le sens est injurieux et ridicule; et ces deux signes contradictoires n'auront qu'une seule et même valeur phonétique. Les noms bibliques, les noms des peuples modernes semblent écrits au hasard sans autre pensée que celle d'indiquer les sons.

On serait tenté de croire que tous les caractères qui représentent des cris, des sons, des voix, doivent être phonétiques; il n'en est rien; gloussement et aboiement sont indiqués par des caractères qui signifient : cri d'oiseau, cri de chien.

On dit qu'une des causes de l'usage des valeurs phonétiques a été la nécessité d'indiquer les signes caractéristiques des animaux. Cependant, pour un grand nombre de ces noms, on a procédé, autant que possible, par définition; les résultats sont satisfaisants. Il n'est pas difficile de savoir ce qu'on entend par *Ver porte-feu*, *insecte chanteur des prairies*, *oiseau parleur*, *poisson blanc*, *le plus grand des pachydermes*, *l'oiseau qui mange les oiseaux domestiques et sauvages*.

Parmi les noms reconnus pour être idéo-phonétiques, il en est sans doute dont la signification peut être obtenue directement par l'analyse des caractères. Prenons pour exemple quelques-uns des caractères cités par un sinologue éminent dans son traité : *Sinico-Ægyptiaca*, page 52.

Le signe *tchi* 支 qui représente et signifie seul *une mesure, diviser*, joint au *signe déterminatif générique* FEMME 妓 signifiera *femme publique*; parce que, dans la langue parlée, on exprimait l'idée de *femme publique* par l'articulation khì. — Joint au signe *déterminatif générique* COEUR 忮 : il signifiera *sentiment de haine, de répugnance, de violence,* parce que, dans la langue parlée, on exprimait ce sentiment par l'articulation *tchi*. —Joint au *signe déterminatif* EAU 汥 : il sera en même temps *idéographique* et *phonétique,* et il signifiera une *division* ou une *ramification d'un ruisseau;* adjoint au signe déterminatif ESPRIT [illegible], il exprimera le mot *félicité, bonheur*.

Dans ces quatre cas, nous pouvons arriver directement à l'intelligence du groupe chinois; il suffit pour le traduire, d'écrire à la suite l'un de l'autre les noms français, de chaque signe; ainsi adoptant pour le mot *tchi* la signification générale *qui se partage,* nous avons pour le pemier caractère, *femme qui se partage;* pour le second, *eau qui se partage;* pour le troisième, *cœur qui se partage,* l'opposé du groupe qui signifie cœur entier, ou de tout cœur; pour le quatrième, *esprit, génie qui se partage*, qui fait participer à ses attributs : nous avons donc quatre définitions exactes de la courtisanne, du ruisseau qui se sépare en deux branches, d'un cœur qui se sépare d'un autre, et de l'état d'une âme unie à un être surnaturel. C'est surtout quand il s'agit de rendre le sens des caractères analogues à ce dernier, qu'un Eu-

ropéen comprend l'impossibilité de traduire par un seul mot français la définition donnée par les groupes chinois. Ainsi dans le seul chapitre consacré à la clef *chi*, esprit, dans le dictionnaire de Guignes, quinze groupes chinois sont représentés successivement par le seul mot *bonheur*; tandis que l'analyse des signes hiéroglyphiques, nous montre que les Chinois attribuent à l'intervention des âmes bienheureuses des ancêtres, tous les genres de bonheur, tous les états prospères, toutes les chances favorables. C'est le *lar familiaris* qui fait participer ses enfants à l'existence supérieure, c'est lui qui dirige le glaive du héros; chasse les démons et les tigres, donne ici-bas la stabilité, l'impassibilité de la vie éternelle, la santé, la richesse et les bonnes inspirations.

Je pourrais continuer cet examen, et montrer que parmi les exemples cités dans le *Sinico-Ægyptiaca*, presque tous donnent des définitions assez claires, mais les limites de ce mémoire et le manque de caractères chinois ne me permettent pas ces développements.

Suivons ici les inductions de l'analogie, avec d'autant plus de raison qu'on ne peut plus douter de la formation similaire des écritures chinoise et égyptienne, signalée par les missionnaires de Péking, par de Guignes le père, et démontrée scientifiquement par M. Pauthier.

Parmi les hiéroglyphes égyptiens, de nombreux signes doivent avoir aussi tout à la fois une valeur idéographique et une valeur phonétique, représenter un sens et un son complet, en ce cas, l'intelligence du sens peut

être obtenue directement, par la seule interprétation des figures.

M. Lepsius signale à ce sujet, chez les Egyptiens, une tendance primitive et continuelle, à ne pas renoncer aux signes symboliques. En effet, dit-il, dans sa lettre à M. Rosellini, cette écriture symbolique, propagée de génération en génération depuis tant de siècles, s'était trop identifiée avec la religion, les mythes, les coutumes des Egyptiens, pour pouvoir être remplacée par le système uniforme sans attrait pour l'œil ni pour la fantaisie, d'une écriture purement phonétique. Qu'on se figure ces milliers d'inscriptions brillantes, imposantes par la variété des objets, qui couvrent les temples, les palais, les obélisques et les statues, transformées dans une répétition monotone de ces vingt ou trente lettres de notre alphabet.

Les signes employés symboliquement figurent souvent comme un éclaircissement d'un groupe alphabétique, de sorte que l'on a en même temps et la prononciation du mot et une métaphore qui s'y rapporte.

Je reviendrai plus tard sur cette question. Dans la première partie de mon travail, je ne m'occuperai pas des langues mortes, je ne dirai rien non plus des langues nombreuses qui disparaissent chaque jour en Afrique et en Amérique, au contact des langues conquérantes et des hybrides dont j'ai fait l'énumération. Ces langues présentent certainement, surtout celles de l'Afrique, plus d'un point de vue intéressant; ainsi que l'esquimau, le groen-

landais, elles prouvent que c'est la simplicité des grammaires et non pas leur extrême complication qu'il faut regarder comme le signe d'une civilisation supérieure.

On est souvent étonné de trouver, dit Malte-Brun, chez les nations les moins policées des idiômes dont la syntaxe et les formes grammaticales ingénieusement combinées, ou du moins compliquées avec art, indiquent un génie méditatif étranger à l'état habituel de ces peuples. Sont-ce les débris d'une civilisation éteinte et dont tous les autres monuments ont disparu? Sont-ce les fruits du loisir de quelques législateurs supérieurs à leur nation? Sont-ce les restes d'anciennes langues sacrées, devenues la proie de la multitude après la destruction des castes de prêtres dont elles formaient le lien de communication? Quoi qu'il en soit, la langue du Congo, dont celles de Loango et d'Angola paraissent des dialectes, se distingue par des formes grammaticales très-riches et très-compliquées. Les divers articles ajoutés à la fin du substantif, dont ils déterminent le sens, la formation régulière des mots dérivés, les nombreuses modifications que subissent les prénoms, la grande variété des modes et des temps que présentent les verbes et par lesquels tous les rapports de personne ou de localité s'expriment, le nombre étonnant des verbes dérivatifs, l'abondance des voyelles sonores, l'absence des consonnes les plus dures et la douceur de la prononciation, tout fait de cette langue d'un peuple barbare une des plus belles de l'univers.

Après avoir indiqué les simplifications qu'il serait pos-

sible d'introduire dans l'étude des langues conquérantes, il nous reste à indiquer les rapports de la graphonomie avec la logotomie comparée.

Pour ces langues il n'y a que trois systèmes graphiques.

1° Le Syllabaire chinois, qui sert directement à plus de 400 millions d'âmes, puisque dans la Chine seule, sur un espace qui égale presque sept fois le territoire français, on compte environ 360 millions d'habitants; puisque ce Syllabaire se propage, avec les émigrants chinois, dans toute la région intertropicale, où de grandes destinées semblent attendre les races mongoliques.

2° L'Alphabet arabe dont l'origine, pour le dire en passant, est méconnue, et qui est adopté par plus de 108 millions de Musulmans, Turcs, Persans, Afghans, Hindous et Malais, maîtres de l'Asie occidentale et de l'Afrique septentrionale.

3° L'Alphabet romain et ses congénères, adopté par tous les sectateurs de Jésus-Christ, dont le nombre s'élève dans toutes les parties du monde à 261 millions.

Voyons s'il ne serait pas possible d'établir, entre ces trois alphabets, ces trois instruments analogues sinon identiques de la pensée, un lien commun unissant à jamais les 3 grandes formes de civilisation qui se disputent l'empire de l'humanité.

L'histoire du langage, étudiée sur les plus anciens monuments de l'Egypte et de la Chine, nous permet de démontrer les faits suivants, qu'on pourrait d'ailleurs établir à *priori*.

Quatre langages distincts se sont développés simultanément mais inégalement dans l'humanité, ils se développent encore aujourd'hui, suivant le même ordre dans chaque homme et correspondent à l'accroissement simultané, mais inégal des facultés de l'âme. Le premier de ces langages est le cri, le son inarticulé, l'expression de la sensibilité physique et affective. Le second langage, aussi ancien que le premier, est le langage d'action, le geste et le mouvement de la physionomie, il correspond à la volonté, il indique le fait, l'acte avec tous les rapports de lieu et de manière, c'est à lui qu'il appartient d'exprimer la menace, la prière et le commandement.

Les animaux sont doués de ces deux langages, qui suffisent également à la première enfance de l'homme.

La langue des sons inarticulés, des cris et des gestes, est spontanée, universelle, immuable. « Elle est de tous les temps et de tous les lieux. Elle fut connue de nos premiers pères, elle sera connue de nos derniers neveux. Savants, ignorants, tout le monde la comprend. Que l'un de nous soit transporté aux extrémités du globe, au milieu d'une horde sauvage : Croyez-vous qu'il ne saura pas exprimer les besoins les plus pressants de la vie ? Croyez-vous qu'il se méprenne sur les signes d'un refus barbare, ou d'une intention généreuse et compatissante ? »

Le troisième langage appartient exclusivement à l'espèce humaine, il est produit par l'intelligence au contact

du monde extérieur, il étend le domaine des communications au delà du moment présent ; il donne à tous les êtres de la création, des noms significatifs. C'est le langage d'imitation, qui procède par onomatopée. Ce langage est encore en grande partie universel, parce que les mêmes sons naturels imités par des organes semblables, ont dù produire des mots semblables.

Le quatrième et dernier langage est celui qui se compose de sons articulés et combinés. S'éloignant de plus en plus des cris et des sons primitifs, il se substitue à toutes les autres manifestations de l'âme et devient un signe, en apparence arbitraire, de la pensée.

Formé sous l'influence d'un grand nombre de circonstances diverses, il cesse d'être universel.

Chacun de ces langages est figuré par une écriture spéciale. Ainsi, le langage de cri et de geste est représenté par l'hiéroglyphe mimique. Ce signe est imparfait sans doute, mais il est encore universel, parce que le geste et le cri étant deux expressions simultanées d'un même mouvement de l'âme, n'ont pu être séparés dans la pensée. La figure du suppliant, celle de l'homme qui se détourne avec horreur, celle du guerrier qui menace de ses armes, ont indiqué dans l'origine des exclamations et des gestes que l'écriture phonétique n'a pu jusqu'ici rendre avec autant de fidélité et d'énergie, dans la table reduite de ses interjections, qui après tout, n'ont pas encore perdu leur caractère d'universalité, et resteront jusqu'au dernier jour, semblables chez tous les peuples du monde.

Le langage d'imitation, l'onomatopée, correspond à un genre d'écriture qui lui est infiniment supérieur en précision, cette écriture se compose d'hiéroglyphes figuratifs, kyriologiques (κυριολογικὴ,) *siang hìng* ou significatifs au propre par le moyen des premiers éléments vocaux et graphiques (διὰ τῶν πρώτων στοιχείων). Ces hiéroglyphes seront compris partout et toujours ; les scènes d'histoire qu'ils reproduisent n'offriront jamais la moindre obscurité. Les noms propres significatifs qu'ils indiquent sont immédiatement compris.

Quand l'hiéroglyphe est détourné de sa voie primitive, quand il devient tropique, métaphorique, *kià-tsiéi,* il reste facilement intelligible, car l'esprit humain est accoutumé à la comparaison, et va facilement du semblable au semblable ; ainsi quand l'hiéroglyphe métaphorique nous dit d'un roi ou d'un héros : c'est un lion, un lion veillant sans cesse, il a tête, cœur et griffes de lion ; quand il nous dit d'un importun, c'est un rat, une mouche, un moineau ; d'un méchant, c'est un crocodile, une vipère ; nous comprenons ces métaphores aussi aisément que l'hiéroglyphe figuratif, propre. La plupart de ces valeurs tropiques sont universelles ; la taupe, le pourceau, le cygne, la fourmi, l'abeille, l'aigle, l'éléphant, l'âne sauvage et tant d'autres représentent, depuis des siècles, les mêmes vices et les mêmes vertus. Les hiéroglyphes allégoriques n'étant composés que d'une suite de métaphores, se rattachent encore directement à la forme primitive. Il n'y a de difficulté que pour les

hiéroglyphes énigmatiques, et qui font allusion à des croyances religieuses, à des opinions scientifiques. Ici le caractère d'universalité disparait. Le signe n'est intelligible que pour les initiés ; ainsi, les statues grecques seraient dépourvues de sens, si la Mythologie des Hellènes nous était inconnue ; ainsi, la sculpture symbolique du moyen âge n'a plus de signification pour ceux qui n'ont pas lu ces lapidaires, ces bestiaires, ces volucraires, ces miroirs de la nature, dans lesquels les Pères de l'Eglise avaient signalé les faits nombreux où leur piété naïve croyait retrouver les images du Christ et de Satan, du fidèle et du pécheur.

Tandis qu'en Egypte, dans la caste supérieure, l'hiéroglyphe de plus en plus obscur et stérile, perdait tout caractère d'universalité, et n'était plus que l'objet d'une science mystérieuse et vide, enseignée à un petit nombre d'adeptes ; il subissait dans les classes inférieures, des modifications bien autrement profondes. La difficulté de tracer suivant les rits sacrés les lignes gracieuses prescrites aux hiérogrommates, avait de bonne heure amené l'usage d'un caractère plus simple, dans lequel se retrouvaient cependant les principaux traits de la figure primitive ; mais bientôt la nécessité de simplifier encore les signes devint plus impérieuse, la forme épistolographique, enchoriale, démotique, vulgaire ; analogue au *thsaô* des Chinois, ne représenta plus aux yeux et à l'esprit que des syllabes, des articulations et des voix ; il n'était plus possible d'obtenir l'idée par l'analyse des

figures, et d'ailleurs on n'y songeait plus; l'écriture purement phonétique, l'écriture, qui répond directement aux sons articulés, se propageait et se simplifiait de jour en jour. La science était moins profonde, mais plus générale; les mots n'avaient plus la même précision, mais ils étaient plus nombreux; l'aspect des caractères ne donnait plus directement l'idée; il fallait définir tous les termes et confier ces définitions à la mémoire abandonnée à elle-même, mais chacun apprenait facilement à écrire les sons bien connus de la langue maternelle. Le même alphabet servit à des dialectes différents au-dessus desquels n'existait plus une écriture commune et philosophique, et quand des idiomes hybrides se formèrent, les racines perdirent le caractère qu'elles avaient conservé dans les langues primordiales; elles cessèrent de produire des dérivés dans un ordre certain de formation. Dès lors le secret des signes graphiques fut entièrement perdu; l'orthographe ne fut plus d'accord avec la prononciation, le langage ne put reconquérir sa rigueur primitive.

L'obscurité et l'ambiguité des termes, la nécessité de tout définir et de surcharger la mémoire, amenèrent la lenteur des études, et la formation d'une langue spéciale pour chaque science et pour chaque métier, et dans la suite l'oubli ou la négation de la science universelle.

Et quelques philosophes songeant aux vices des langues, aux abus que ne cessent d'en faire les passions et l'ignorance, en vinrent à accuser la parole d'être un

obstacle au mouvement de l'esprit et au progrès de la raison. Combien une telle erreur est éloignée de la vérité! La parole, même sous une forme imparfaite, est toujours le signe et l'instrument par excellence de la raison.

Quand l'unité primitive sembla périr en se cachant sous des rameaux sans nombre, une œuvre nécessaire, progressive et providentielle fut accomplie. Par là, le monde fut peuplé complétement; par là, chaque tribu, chaque classe sociale, scientifique ou industrielle put s'isoler, se renfermer dans les limites étroites d'un domaine terrestre ou intellectuel, pour en tirer tous les avantages possibles et servir plus tard les intérêts généraux de l'humanité.

Aujourd'hui la science va passer de l'étude des rameaux à celle de la tige; elle va chercher à reconquérir l'impérissable unité, mais en la reconstituant elle respectera les aptitudes et les fonctions des groupes nationaux. Chaque idiome devra conserver son caractère original et se développer suivant son génie, mais l'étude des langues sera de plus en plus simplifiée par les moyens que nous fournit la philologie et surtout par le rétablissement d'un lien commun.

Ce lien commun, nous n'avons pas à l'inventer, nous n'avons pas à le chercher bien loin : il existe depuis des milliers d'années.

S'il est vrai comme le démontre l'histoire de l'écriture, et comme je viens de le prouver; s'il est nécessaire que

chaque son articulé et par conséquent chaque lettre se rattachent à la fois à un cri, à un geste, à une onomatopée et à une forme graphique :

I.

Les sons représentés par les lettres de l'alphabet doivent être regardés comme les racines premières des racines phonétiques, comme les éléments de la langue naturelle primitive, adamique ou humanitaire.

II.

Ces racines désignent nécessairement les mêmes objets, dans toutes les langues du monde, elles sont au fond de tous les idiomes ; la variété apparente résulte uniquement de quelques accessoires explétifs, de quelques transformations euphoniques et surtout des définitions que des peuples différents ont données du même objet, mais ces différences ont aussi en elles-mêmes leur explication ; ces accessoires et ces transformations ne sont pas arbitraires.

III.

Un alphabet expliqué et comparé peut donc tenir lieu de dictionnaire et suffire à la traduction d'un texte quelconque.

IV.

Les alphabets sont donc autant de véritables pasigraphies parfaites et légitimes, ne procédant pas des inven-

tions plus ou moins ingénieuses de l'homme, mais du triple rapport de Dieu, de l'homme et du monde.

V.

Les alphabets peuvent donc aussi devenir des caractéristiques, à l'aide desquelles on peut pénétrer le génie symbolique de l'antiquité, expliquer tous les mythes, régulariser les méthodes techniques, faire des démonstrations et des découvertes, réaliser en un mot les aspirations traditionnelles des sages d'Israël et de Babylone, de la Grèce et de l'Eglise primitive, aller au-delà des espérances de Descartes, de Leibnitz, de Charles de Brosses, de Bergier, de Condorcet, et s'élever à la conception d'un langage parfait.

PERFECTION IDÉALE DU LANGAGE.

Cette parole : soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait, n'est pas seulement la règle de l'humanité, mais c'est la loi éternelle de toute créature intelligente et libre. Sans un idéal divin, sans un attrait irrésistible, sans un ciel qui s'élève à mesure que l'homme grandit, il n'y aurait pour les êtres finis aucun motif, aucun moyen de gravir de progrès en progrès vers la source infinie de tout pouvoir et de toute beauté.

L'idéal est la voie, la vérité et la vie dans le monde des intelligences.

Le but des sciences philologiques doit donc être la

perfection idéale du langage humain, l'image de plus en plus fidèle du Verbe de Dieu. Pour l'humanité, le langage a été tour à tour le cri spontané du cœur et des sens, l'écho des voix de la nature, l'image exacte des choses, le signe abstrait des idées, l'instrument mnémonique et logique de l'esprit. La perfection idéale du langage consisterait donc dans une forme phonétique et graphique qui pourrait posséder à la fois tous les avantages des formes antérieures et suffire à toutes les exigences d'un avenir indéfini. Sans autre instrument que l'alphabet le plus simple, on indiquerait les onomatopées avec une exactitude dont rien n'a pu jusqu'ici donner une idée. Comme cet alphabet serait en même temps la table abrégée des racines primitives, le lien commun de toutes les langues mortes, vivantes et futures, on pourrait représenter tous les êtres, tous les phénomènes, tous les actes avec une précision que n'atteignirent jamais les hiéroglyphes figuratifs et mimiques. Ainsi, le nom scientifique d'un animal indiquerait ses dimensions, sa forme, sa couleur, ses mœurs, son utilité, et ce vrai nom ne serait pas plus long que le nom vulgaire aujourd'hui dépourvu de sens, il ne serait pas comme les termes techniques intelligible à un petit nombre d'adeptes, mais chacun en trouverait facilement l'explication dans sa langue maternelle. Chacun pourrait étudier avec une facilité inouïe les sciences descriptives, puisqu'une liste de noms, une série de tableaux pourrait présenter l'échelle immense des êtres, avec les rapports, les correspondances, les harmonies de

ses degrés vivants, sous une forme complète et saisissante que ne peuvent révéler aujourd'hui des volumes innombrables. Dans les sciences philosophiques il ne serait plus possible d'abuser de l'ambiguité des termes, les contradictions et les paralogismes seraient dénoncés par les contradictions des éléments alphabétiques destinés à les représenter; la table des noms successifs d'une chose serait l'histoire d'une idée; la substance d'un livre étant renfermée dans quelques lignes, il serait possible de comparer des doctrines comme on compare aujourd'hui des quantités, d'établir mathématiquement l'égalité, la supériorité et l'infériorité des systèmes, de poursuivre avec méthode la découverte des vérités nouvelles, et de montrer sous la diversité infinie l'unité divine et providentielle de tous les ordres de la création. On comprendrait alors ces paroles de Leibnitz. « Le genre humain possèdera un nouvel instrument logique qui rendra plus de services à l'intelligence que les instruments d'optique à la vue, et qui sera aussi supérieur au microscope et au télescope que la raison l'est aux yeux, et jamais l'aiguille aimantée n'aura été plus utile aux nautonniers que cette nouvelle boussole à ceux qui naviguent sur la mer des expériences, *experimentorum mare tranantibus.*

» Les conséquences de cette découverte dépendent de la Providence, mais elles ne peuvent être que grandes et bonnes. Les hommes peuvent abuser du développement de leurs facultés, la droite raison seule est toujours salutaire, et qui pourra douter de sa rectitude, lorsqu'enfin

tous ses procédés seront aussi clairs, aussi évidents que ceux de l'arithmétique ? (1) »

L'apôtre de la civilisation apprendra avec une promptitude prodigieuse la langue du sauvage, car l'idiome le plus barbare renferme aussi bien que le plus parfait la langue adamique tout entière; au lieu de se borner à donner à ses frères des traductions toujours imparfaites, le propagateur de la vérité leur présentera des textes originaux. Une simple clé alphabétique, avec ses déterminatifs et ses hiéroglyphes primitifs en regard, permettra aux néophytes de pénétrer sans peine le sens intime des livres sacrés et d'étudier des traités relatifs à l'enseignement de toutes les sciences et de tous les arts utiles.

En un mot, la perfection idéale du langage consiste dans la réunion des caractères suivants : *Précision, clarté, universalité, immuabilité.* Ses effets nécessaires sont la simplification de l'étude des langues ralliées autour d'un centre commun, et par suite, la simplification des méthodes techniques d'enseignement, et l'application

(1) Cuncta ad numeros revocabit, et ut ponderari etiam rationes queant velut quoddam staticæ genus dabit. — Religio vera quæ maximè rationi consentanea est, stabilita erit et non magis in posterùm metuenda erit apostasia, quàm ne homines arithmeticam aut geometriam, quam semel didicere, mox damnent. Itaque repeto, quod sæpè dixi, hominem, qui neque Propheta sit neque princeps, majus aliquid generis humani bono nec divinæ gloriæ accommodatius suscipere unquàm posse.
(Leibnitz. *Œuv. phil.*, p. 533.)

possible du calcul à tous les genres de démonstration, la diffusion des sciences et des arts, l'organisation universelle des expériences et des travaux scientifiques.

En dernier résultat, l'unification de l'espèce humaine dont chaque groupe conservera cependant son individualité originelle et nécessaire.

Si j'ai poursuivi ma pensée jusqu'aux dernières limites d'un idéal irréalisable peut-être ici-bas; c'est que je voulais faire connaître tous les problèmes que doit poser et résoudre la philosophie du langage et des signes graphiques de la pensée. Parmi ces problèmes, il en est plusieurs dont j'ai cherché la solution. Je ferai bientôt connaître les résultats que j'ai obtenus ; la tâche sera facile. Les vérités métaphysiques sont un perpétuel sujet de contradiction, les démonstrations mathématiques ne frappent que les initiés ; mais les faits philologiques parlent directement aux sens, à la vue et à l'ouïe, ils sont ainsi à la portée du vulgaire.

En comparant à l'importance des résultats la simplicité des moyens, on dira : comment des faits aussi palpables n'ont-ils pas été signalés plus tôt ? Comment n'a-t-on pas, depuis longtemps, songé à en tirer parti ? Il en fut toujours ainsi ; chaque découverte doit venir en son temps : avant l'époque qui lui est assignée elle échappe aux plus grands génies ; quand l'heure est arrivée, elle peut s'offrir au travailleur le plus obscur, au plus modeste ami de la science ; mais pour celui qui la rencontre, c'est un devoir de la faire connaître.

NALA,

ÉPISODE DU MAHÂBHÂRATA,

TRADUIT DU SANSKRIT EN FRANÇAIS

PAR M. ÉMILE BURNOUF.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

La littérature de l'Inde produit de nos jours en Europe le même étonnement que fit naître à la fin du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e] l'apparition des œuvres de l'ancienne Grèce ; mais, comme alors aussi, il est difficile au public de se procurer ces nouveautés et de les étudier à loisir ; on s'étonne déjà que cette grande littérature indienne, si variée, si intéressante, n'ait encore suscité qu'un si petit nombre de traducteurs. Des quatre Vêdas, il est vrai, dont l'ensemble compose la Sainte-Ecriture de l'Inde, le plus important, le *Rig-Véda*, a été traduit en Français ; nous possédons aussi quelques fragments épiques et plusieurs grands ouvrages d'un haut intérêt, tels que le *Bhâgavata-Purâna* où sont réunis tant de mythes sacrés des brahmanes, le *Lotus de la bonne Loi* qui est comme un évangile des bouddhistes. Mais

ni l'une ni l'autre des deux grandes épopées n'est encore rendue dans notre langue. Nous n'ignorons pas que les premiers chapitres du *Râmâyana* de Vâlmîki ont été publiés dernièrement dans deux traductions différentes; mais nous ne savons ni à quelles époques elles seront terminées, ni quelle en sera la valeur. Ajoutez que jusqu'à ce jour les traductions des ouvrages sanskrits, généralement publiées avec les textes, sont tellement coûteuses, que le public et les libraires même, ne pouvant se les procurer, en connaissent à peine l'existence.

Cependant l'une des deux grandes épopées indiennes, le Râmâyana, peut aisément être traduite par un seul homme, comme le prouve la belle version italienne de M. Gorresio; son étendue, qui équivaut à peu près à deux Homères, ne dépasse point les forces d'un esprit ordinaire; et nous aurions lieu de nous étonner que cette traduction tant désirée n'existe pas encore, si nous n'en connaissions la principale cause : l'étude de l'Inde, toute récente, n'est abordée que par un petit nombre d'esprits ou trop élevés ou trop curieux pour vouloir se consacrer entièrement à l'œuvre d'une traduction; quand ils ont vaincu les premières difficultés, ils se croiraient mal récompensés de leur peine s'ils mettaient seulement en français des œuvres que tous les gens du métier lisent dans la langue originale; ils vont donc plus avant, et s'enfonçant dans ce que le public appellerait les curiosités de la science, ils veulent faire du nouveau et découvrir eux-mêmes quelque chose; ils continuent le défrichement, tandis que derrière

eux s'étendent de grands espaces défrichés, et qu'il serait temps de mettre en culture.

L'autre épopée indienne, le Mahâbhârata, forme moins un poëme unique, œuvre d'un seul homme, qu'un vaste cycle héroïque, dont seulement toutes les parties se rattachent à un centre commun, à une unité d'action et de doctrine. Ce poëme immense attribué à Vyaça, se compose de 107,389 çlokas ou distiques, c'est-à-dire, d'environ 215,000 vers; un homme traduisant dix vers par jour emploierait donc près de soixante ans à traduire le poëme entier. Toutefois le puissant intérêt qui s'attache à cette grande œuvre, soit qu'on la lise pour elle-même, soit qu'on en veuille comparer les récits aux traditions des autres peuples, demande qu'elle soit dans un avenir prochain entièrement reproduite en notre langue. Or, si l'on considère comme peu probable qu'un seul homme réalise une version de si longue haleine, on peut cependant concevoir deux moyens également puissants d'arriver au même but : plusieurs personnes pourraient s'entendre pour former en quelque sorte un comité de traduction, sous la direction de l'une d'elles, se partager le travail, et faire pour le Mahâbhârata ce que firent les Septante pour les livres de la Bible; ou bien, ce qui est plus probable de nos jours, ce partage peut se faire de lui-même et par la force des choses, et des traducteurs isolés livrer au public les parties séparées de l'œuvre totale.

C'est dans cette pensée que nous publions l'histoire de

Nala et de Damayantî, comprise dans le livre IIIe de l'épopée, lequel a pour titre : *Vana-parva* (le livre de la Forêt).

On sait que le sujet du Mahâbhârata est la lutte des Kurus (1) et des Pândus, deux puissantes dynasties prétendant l'une et l'autre au gouvernement général de l'Inde. Le droit est pour les fils de Pându, qui sont au nombre de cinq sous l'autorité de l'aîné d'entre eux, Yudhichthira ; la force est aux Kurus, leurs nombreux cousins, fils du vieux roi Dritarâshtra ; ils ont à leur tête leur aîné Duryôdhana.

Nous n'avons pas à donner ici l'analyse de la grande épopée ; il nous suffit de dire que par éducation autant que par leur naturel, les fils de Pându, en qui revivent des divinités bienfaisantes, sont doux, humains, modérés, généreux et justes, tandis que les Kurus ont les défauts ou les vices opposés. La naissance et l'éducation des uns et des autres sont racontées dans le premier Livre, ainsi que les inimitiés de leur adolescence, l'incendie de l'habitation des Pàndus, leur fuite secrète dans la forêt, le mariage de Draupadî. Le royaume fut partagé à l'amiable entre les Kurus et les Pândus ; les premiers eurent pour capitale Hastinâpura, et les Pândus régnèrent dans Indraprastha (Delhi). La contiguité de ces deux villes entretint la haine ; elle éclata lorsque Yudhichthira voulut

---

(1) Prononcez *ou*, comme en italien, et de même dans toute traduction du sanskrit.

célébrer le grand sacrifice royal où l'Inde entière devait le reconnaître pour son chef suprême : tel est le sujet du second Livre. Mais bientôt Yudhichthira mit au jeu son palais, sa fortune, ses frères, sa femme et lui-même ; la convention était que, s'il était vaincu, il passerait avec les siens douze ans au désert et qu'il resterait inconnu la treizième année. Il perdit, et partit pour la forêt avec ses frères et sa femme Draupadî. C'est ici que se place l'histoire de Nala : elle est racontée au chef des Pândus pour lui rendre l'espoir et l'engager à la résignation ; elle ne se lie donc qu'incidemment au sujet du grand poëme et s'en peut aisément détacher.

Considérée comme œuvre littéraire, l'histoire de Nala est d'une composition irréprochable : à peine y a-t-il une phrase que l'on en pût ôter sans nuire au récit ; et d'ailleurs le lecteur n'y désire rien de plus que ce qu'il y trouve. L'histoire de Nala et celle de Damayantî d'abord confondues, se séparent ensuite et sont amenées successivement jusqu'au point où elles vont se confondre de nouveau. Pendant ce temps l'intrigue ou plutôt l'action avance toujours ; les événements se succèdent comme dans la réalité, tantôt se déroulant avec lenteur, tantôt se précipitant ; et tout ce qui arrive a son explication dans ce qui précède. Nous ne connaissons aucun récit, aucun drame dans lequel l'art de la composition se montre plus parfait. Du reste cette qualité n'appartient pas seulement à l'histoire de Nala : elle est commune à toutes les œuvres épiques des Indiens, quelle que soit leur étendue.

Les sentiments naturels sont exprimés dans cette histoire avec une vérité bien remarquable : rien de forcé, rien de recherché ; c'est le langage de la nature. Mais il y a de plus dans les héros indiens une délicatesse de mœurs, une aménité de caractère que ne connaissaient point les Grecs, et qui étonnent même les modernes. La pensée religieuse, qui cependant se fait plus remarquer dans d'autres écrits, est dans celui-ci d'une grande élévation ; elle se rapproche singulièrement de la pensée chrétienne et domine tous les actes de la vie.

Le lecteur sera frappé également de plusieurs traits de mœurs ou touchants, ou pleins d'intérêt : le rôle si noble de la femme dans la société indienne, l'amour tout moderne de Damayantî pour Nala, le choix de l'époux, la scène du jeu ; et plus loin, l'habileté pleine de charme et de tendresse avec laquelle Damayantî retrouve et reconnaît son époux.

Nous n'avons pas besoin de dire que le lecteur ne sera point étonné de voir les dieux se mêler avec les hommes ; la Grèce antique nous y a tous accoutumés. Mais il ne faut pas oublier que la religion indienne est le panthéisme à la fois le plus complet et le plus systématique ; que l'unité de Dieu et son impersonnalité en sont les fondements ; que les dieux et les déesses de ce grand Olympe oriental, à la tête desquels se trouve Indra, ne sont que des déités imparfaites ; ils forment avec tous les êtres une hiérarchie dont ils occupent les premiers rangs, mais ils ne diffèrent de l'homme que par le degré. Les hommes, par leur science et leur vertu, peuvent

prendre place parmi eux, et même se résoudre dans le sein de Brahma, l'Être infini. La place intermédiaire que l'homme occupe dans la série des êtres le met en relation avec les génies supérieurs d'une part, et de l'autre avec les êtres inférieurs à lui, guidé ou égaré par les uns, maître quelquefois absolu des autres. Cette double relation est pour la poésie comme pour la religion une source inépuisable d'événements miraculeux auxquels notre imagination se prête aisément; car il est loisible aux génies de communiquer une partie de leur puissance à un homme, qui à son tour domine par elle les événements et les forces de la nature. Tel est le caractère du merveilleux oriental. Par de semblables causes, des êtres inférieurs à l'homme sont parfois élevés au-dessus de leur condition et entrent en relation avec lui : on en voit plusieurs exemples dans l'histoire de Nala. On y voit aussi des forces physiques, comme les vents, l'air, le feu, s'animer et parler le langage des hommes; comme si la religion et la poésie de l'Inde reposaient sur ce principe émis quatre mille ans plus tard par Spinoza : qu'il n'y a ni corps sans âme, ni âme sans corps; doctrine que l'on croirait toute moderne ou tout au moins conçue à Alexandrie, si l'on ne savait aujourd'hui qu'elle fut reçue dès les temps les plus reculés par les peuples de la Haute-Asie.

Nous ne dirons rien des traductions modernes de Nala, si ce n'est qu'il n'en a point été fait en France. Celle de M. Bopp a été faite pour les commençants; comme elle re-

produit non seulement l'ordre des termes, mais leurs cas, leurs nombres, leurs modes, elle est barbare, souvent moins claire que le sanskrit, et ne saurait passer pour une traduction en langue latine. Toutefois elle peut tenir lieu de lexique aux étudiants ; et tel a été sans doute le vrai but de l'auteur, auquel les lettres indiennes sont si redevables ; à ce titre, nous ne cesserons de la recommander. Nous aussi, nous avons suivi avec scrupule le texte sanskrit : nous avons fait nos efforts pour ne point sacrifier la pureté de la langue française au génie de l'Inde antique ; mais nous avons cru aussi que le véritable moyen d'en faire connaître la poésie à ceux qui ne peuvent lire les textes, c'était de rendre toutes les pensées, toutes les images, tous les mots de l'auteur, et de reproduire même dans notre phrase la marche des idées et de la phrase antique. Du reste la simplicité du style épique de l'Inde et les nombreuses analogies de sa civilisation avec celle des peuples modernes, nous ont rendu cette tâche plus facile.

NALA.

I.

Il y eut un roi nommé Nala, fils de Virasèna ; fort, beau, habile cavalier, doué de toutes les qualités désirables, il était, parmi les rois des hommes, semblable au maître des dieux ; fort au-dessus de tous, il égalait le soleil par sa splendeur. Ce héros, qui honorait les brahmanes et connaissait la Sainte-Ecriture, gouvernait dans les Nichadhas (1). Il aimait le jeu de dés ; il était véridique ; il commandait à une grande armée. Désiré de toutes les nobles dames, ce prince excellent, maître de ses sens, gardien habile à lancer la flèche, était pareil à Manou (2) lui-même.

---

(1) Pays situé dans la partie S. E. de l'Inde. Voy. Wilford, *Asiat. Researches*, t. VIII.

(2) Chef de la race humaine et législateur de l'Inde. Voy. *Lois de Manou*, de Loiseleur Deslongchamps.

Tel était aussi, dans les Vidarbhas (1), Bhima le redoutable, héros doué de toutes les vertus. Il désirait une postérité et n'avait point d'enfants; pour en avoir, il fit, en s'y livrant tout entier, un suprême effort. Un sage brahmane nommé Damana étant venu chez lui, Bhima, toujours plein du même désir, lui donna, d'accord avec sa femme, la joie d'une brillante hospitalité. Damana leur fut propice et leur laissa pour présent la perle des jeunes filles et trois fils excellents : ce furent Damayanti, Dama, Dânta et le brillant Damana, doués de toutes les vertus, forts et redoutables.

Damayanti à la belle taille acquit dans le monde une grande renommée pour son éclat, sa beauté, sa gloire, sa grâce et sa bonne fortune. Devenue grande, elle eut autour d'elle, comme Çatchi (2), cent servantes bien parées et cent amies. Au milieu d'elles brillait la fille de Bhima, ornée de toutes les parures : ses beaux membres étaient brillants comme l'éclair; elle était d'une beauté admirable et telle que Çri (3) aux longs yeux. Ni parmi les dieux, ni parmi les Yaxas (4), ni parmi les hommes,

---

(1) Les *Vidarbhas*, qui paraissent répondre à la ville de Barra-Nagpour, avaient pour capitale *Kundina*, dans le Bérar moderne.

(2) *Çatchi*, épouse d'*Indra*, maître des dieux de l'ordre inférieur; Indra préside aux phénomènes de l'air et gouverne la région orientale du monde.

(3) *Çri*, ou *Laxmi*, épouse de *Vichnu*, l'un des grands dieux, et déesse de l'abondance et du bonheur.

(4) Les Yaxas, génies, ministres de Kuvêra, dieu des richesses.

ni ailleurs on n'avait jamais vu ni entendu nommer une femme aussi belle ; elle troublait l'âme des dieux même par sa beauté.

Nala non plus ne pouvait sur la terre être comparé à aucun homme : il était beau comme Kandarpa (1), quoiqu'il eût un corps. Auprès de Damayanti l'on célébrait à l'envi Nala ; et auprès du roi des Nichadhas on redisait sans cesse le nom de Damayanti. Ils s'aimèrent sans se voir : en entendant vanter toujours les qualités l'un de l'autre, leur désir croissait toujours. Nala, ne pouvant plus supporter dans son cœur un tel amour, part en secret et va s'asseoir dans le parc voisin de l'appartement des femmes. Là il vit des cygnes parés d'or qui erraient dans le bosquet ; il en prit un ; et l'oiseau lui tint ce discours : « Ne me tue pas, ô roi ; je ferai une chose qui te plaira : je te rappellerai au souvenir de Damayanti de telle sorte qu'elle ne pensera plus à un autre que toi. » Le prince laissa partir l'oiseau. Les cygnes s'envolèrent donc et allèrent dans les Vidarbhas ; arrivés à la ville, ils s'abattirent devant Damayanti qui les aperçut aussitôt. Elle admira d'abord la belle forme de ces oiseaux, et entourée de ses amies elle les poursuivit pour les saisir ; ils se dispersèrent dans le parc de tous côtés ; les jeunes filles se dispersèrent en les poursuivant. L'oiseau que poursuivait Damayanti prit une voix humaine et lui dit :

---

(1) Kandarpa, ou Kâma (le désir), dieu de l'amour, surnommé Ananga (l'incorporel). Voy. le Râmâyana, liv. I.

« Damayanti, il y a dans le pays des Nichadhas un prince nommé Nala, égal en beauté aux Açwins (1); les hommes ne lui ressemblent pas : si tu étais son épouse, belle Damayanti, le jour où tu es née, ta beauté, la grâce de ton corps porteraient leurs fruits. Car nous avons beau regarder parmi les dieux, les Gandharvas (2), les hommes, les serpents et les Râxasas (3) : nous n'en voyons aucun qui soit tel que lui. Toi, tu es une perle parmi les femmes et Nala est beau entre les hommes : une femme choisie, un homme choisi, l'union serait excellente. Damayanti répondit à l'oiseau : « Eh bien! dis à Nala : que cela soit. » Après cet entretien avec la fille des Vidarbhas, l'oiseau s'en retourna dans les Nichadhas et raconta tout à Nala.

II.

Depuis ce discours du cygne, Damayanti n'était plus avec elle-même; elle ne pensait plus qu'à Nala. Damayanti était pensive, malheureuse, pâle, amaigrie et livrée aux soupirs. Elle levait les yeux comme dans la méditation ; sa raison semblait égarée; son visage pâlissait tout à coup et son âme était saisie d'un ardent désir;

(1) Les Açwins (cavaliers), deux frères, d'une grande beauté, médecins célestes, fils de Sûrya, dieu du Soleil, et de la nymphe Açwint.

(2) Les Gandharvas, musiciens célestes, habitant le ciel d'Indra.

(3) Les Râxasas, démons grands et forts, ennemis des dieux et des hommes.

sommeil, repos, nourriture ne lui procuraient aucun plaisir ; elle ne dormait plus ni la nuit ni le jour. « Ah ! ah ! » disait-elle, et elle se mettait à pleurer.

Ses amies connurent bientôt à son aspect et à ses mouvements qu'elle n'était plus maîtresse d'elle-même. Elles déclarèrent donc à Bhima que, par amour pour un prince inconnu, Damayanti avait perdu tout empire sur son âme. Quand le roi eut appris cette nouvelle, il considéra que c'était une grande affaire pour sa fille. « Ainsi donc, se dit-il, ma fille aujourd'hui ne paraît plus maîtresse d'elle-même. » La voyant parvenue à la jeunesse, il pensa que le temps était venu où Damayanti devait librement choisir un époux ; il convoqua donc les princes et leur dit : « Occupons-nous de ce libre choix. » Quand tous ces rois eurent appris que Damayanti allait choisir un époux, ils se rendirent à l'invitation de Bhima ; ils remplissaient la terre du bruit des éléphants, des chevaux et des chars ; ils avaient des escortes magnifiques, parées de guirlandes de toute couleur. Bhima aux bras robustes reçut, comme il convenait, avec honneur ces rois magnanimes : et ils habitaient auprès de lui.

Or dans ce temps deux sages éminents et magnanimes, qui d'ici-bas sont parvenus au ciel d'Indra, deux illustres dévots, Nàrada (1) et Parvata, entrèrent comblés d'honneurs au palais du Roi des dieux. Après les honneurs

---

(1) *Nârada*, sage divin, fils de *Brahmâ*.

rendus, le Bienheureux (1) Indra les interrogea sur leur félicité sans fin et sur leur santé immortelle. Nârada répondit : « Notre santé, Seigneur, est excellente; et dans le monde aussi tous les rois se portent bien. » A ces mots, le meurtrier de Bala et de Vritra (2) fit encore cette question : « Quand les gardiens de la terre qui connaissent la justice combattent au mépris de la vie et que la flèche en main, au moment voulu, ils vont à la mort sans détourner le visage, ce monde éternel est à eux comme ma kâmaduk (3) est à moi : mais où sont les Xatriyas (4)? car je ne vois pas venir ces maîtres de la terre, mes hôtes chéris. » A cette question de Çakra (5), Nârada répondit : « Ecoute, Bienheureux, pourquoi tu ne vois pas les rois : tu connais la fille du roi des Vidarbhas, l'illustre Damayanti, qui surpasse en beauté toutes les femmes de la terre; c'est bientôt, Çakra, qu'elle va choisir un époux. Là se rendent tous les rois et les fils des rois; car cette perle du monde, tous les maitres de

---

(1) Bienheureux, en sanscrit, *Maghavan*, de *magha*, béatitude.

(2) *Bala* et *Vritra*, deux fils de *Diti*, personnifications du nuage (v. le Rig-Vêda, passim); ils furent tués par Indra. *Diti*, une des épouses de Kaçyapa. Les nombreux fils de Diti sont appelés *Asuras*.

(3) *Kâmaduk*, la vache céleste, la vache d'abondance, personnification de la vertu fécondante du nuage.

(4) Les *Xatriyas*, la seconde caste de l'Inde, c'est-à-dire, les princes ou *râjas* et les guerriers.

(5) *Çakra* (le puissant) surnom d'Indra.

la terre la désirent et la recherchent, ô meurtrier de Bala et de Vritra. »

Pendant cet entretien, les gardiens du monde, avec Agni (1), s'approchèrent du Roi des dieux, eux les plus excellents des Immortels, pour écouter tout ce que disait Nârada. Quand ils eurent entendu, ils dirent avec joie : « Nous y allons, nous aussi. » Tous alors avec leur suite et leurs chars allèrent dans les Vidarbhas, où étaient rassemblés les princes de la terre.

Nala aussi, averti que les rois se réunissaient, était parti gaîment, tout dévoué à Damayanti. Chemin faisant, les dieux le virent marchant sur la terre et si beau, que l'on eût dit Manmatha (2) revêtu d'un corps. Quand les gardiens du monde l'aperçurent, brillant comme le soleil, ils s'arrêtèrent déconcertés et surpris d'une si grande beauté. Ces habitants du ciel laissèrent leurs chars au milieu des airs, puis descendant de l'espace aérien, ils dirent au prince des Nichadhas : « Roi des rois, Nala, tu es dévoué à la vérité : sois donc notre aide, sois notre messager, ô le plus excellent d'entre les hommes. »

III.

« Je le serai, » leur dit-il. Après avoir fait cette promesse, debout, les mains jointes, Nala leur demanda :

---

(1) *Agni*, dieu du feu, et le feu lui-même, en latin *ignis*.

(2) *Manmatha* (celui qui agite la pensée) surnom de l'Amour.

« Qui êtes-vous, et à qui dois-je porter le message que vous désirez? Que demandez-vous de moi? Dites-le comme il est vrai. » A ces questions, le Bienheureux Indra répondit : « Sache que nous sommes des Immortels venus pour Damayanti : je suis Indra; voici Agni; voici le maitre des eaux; et voici encore Yama (1), celui qui met un terme à l'existence corporelle des hommes. Toi, prince de la terre, annonce à Damayanti que nous sommes arrivés et dis-lui : « Les gardiens du monde, le » grand Indra et les autres dieux, viennent pour te voir; » ils désirent te posséder; ce sont Çakra, Agni, Yama, » Varuna (2); choisis pour époux un de ces dieux. » A ces ordres de Çakra, Nala les mains jointes répondit : « Je suis venu dans un seul dessein; ne me chargez pas de cette commission : comment dans son bon sens un homme peut-il parler ainsi à une femme en faveur d'un autre? Ainsi, que les maitres suprêmes aient de l'indulgence. »

Les dieux reprirent : « Je serai votre messager, voilà ce que Nala vient de nous promettre. Pourquoi donc ne le serais-tu pas? Va, roi des Nichadhas, sans retard. »

Interpellé de la sorte par les dieux, Nala dit à son tour : « Le palais est bien gardé; comment pourrai-je entrer? » « Tu entreras, » lui répondit Çakra. « Soit, » dit Nala, et il se rendit à la demeure de Damayanti.

---

(1) *Yama* ou *Dharmarâja* (roi de la justice), dieu et juge des morts, le Rhadamanthe des Grecs.

(2) *Varuna*, dieu des eaux, de *vâri*, eau.

Là il vit la fille des Vidarbhas entourée de la foule de ses amies, brillante de beauté, excellente parmi les femmes; il vit ses membres délicats, sa taille légère, ses beaux yeux; elle éclipsait la lumière de la lune par son éclat. Quand il la vit avec son beau sourire, son amour s'en accrut encore. En le voyant lui-même, les jeunes filles au beau corps se levèrent tout émues de leurs siéges, frappées de son éclat; elles célébraient avec joie Nala dans leur admiration; elles ne lui adressaient pas la parole, mais elles lui rendaient honneur dans leur pensée. « Oh! quelle beauté! quelle splendeur! quelle fermeté dans cette grande âme! Qu'est-il? un dieu? un yaxa? un gandharva? » Elles ne pouvaient rien lui dire, frappées de son éclat et pleines de pudeur, ces filles au beau corps. Nala souriait. Damayantî, qui avait souri la première, lui dit tout étonnée : « Qui es-tu, toi qui es si beau et qui accrois mon amour? O héros! tu viens ici semblable à un Immortel; je désire te connaître, toi qui es sans tache. Comment es-tu venu ici, et comment n'as-tu pas été vu? car ma demeure est bien gardée, le roi a donné des ordres sévères. » A ces questions Nala répondit : « Je suis Nala, fille excellente; je viens ici comme messager des dieux. Les dieux désirent te posséder : ce sont Çakra, Agni, Varuna, Yama; choisis l'un d'eux pour époux, belle Damayantî. C'est par leur toute-puissance que je suis entré sans être vu; personne ne m'a aperçu et ne m'a arrêté. Tel est le sujet pour lequel les dieux suprêmes m'ont envoyé; tu as entendu; choisis selon tes désirs. »

IV.

Elle adora les dieux et dit en souriant à Nala : « Prends ton épouse avec confiance, ô prince. Que ne ferais-je pour toi ? Moi certes, et tout ce que j'ai, t'appartiens ; accomplis le mariage que tu désires ; le discours des cygnes me brûle encore ; c'est pour toi, héros, que les princes ont été rassemblés. Si tu me repousses, moi qui t'aime, le poison, l'eau, le feu, la corde, j'aurai recours à tout à cause de toi. » Nala répondit à la fille des Vidarbhas : « En face des gardiens du monde, comment peux-tu choisir un homme ? Ces créateurs du monde, ces maîtres magnanimes, je n'égale pas la poussière de leurs pieds. Que ton âme soit à eux : car le mortel dont l'action déplaît aux dieux va à la mort. Sauve-moi donc, fille au beau corps ; choisis les plus excellents d'entre les dieux. Ces vêtements purs de toute poussière, ces guirlandes célestes aux belles couleurs, ces parures merveilleuses, tu en jouiras en épousant un dieu. Celui qui contracte la terre et la dévore, Hutâça (1), maître des dieux, qui ne le choisirait pour époux ? Celui sous le sceptre duquel les troupes des êtres vivants rassemblées pratiquent avec crainte la justice, qui ne le choisirait pour époux ? Celui dont l'âme est si juste, ce dieu magnanime qui a écrasé

(1) *Hutâça* (des mots *huta*, θύω, la chose offerte en sacrifice, et *aç*, lat. *esse*, manger) le feu, le même que Agni.

les fils de Diti et de Danu (1), le grand roi de tous les dieux, qui ne le choisirait pour époux? Que Varuna du moins le devienne, si tu le préfères dans ton cœur aux autres gardiens du monde ; écoute le langage d'un ami. »

Quand le roi des Nichadhas eut cessé de parler, Damayanti reprit, les yeux baignés de larmes témoins de son chagrin : « J'ai adressé mon hommage à tous les dieux, et c'est toi que je choisis pour époux ; c'est la vérité que je te dis. » Le roi dit à Damayanti qui tremblait et se tenait les mains jointes : « Je suis venu accomplir un message, noble demoiselle ; comment plaiderais-je ma propre cause? J'ai fait une promesse, une promesse aux dieux ; comment, après m'être chargé de défendre leur cause, plaiderais-je ici ma propre cause? Voilà mon devoir. Si ma cause vient plus tard, alors je pourrai la défendre. Voilà, ô bienheureuse, ce qu'il faut considérer. »

Alors Damayanti au pur sourire prononça lentement ces paroles troublées par les larmes : « J'ai trouvé un remède infaillible, ô maitre, et qui te mettra à l'abri de tout péché. Toi, prince, et les dieux précédés d'Indra, venez tous ensemble là où je dois faire choix d'un époux. Et moi en présence des gardiens du monde je te choisirai : ainsi, il n'y aura pas de faute commise. »

Quand la fille de Bhîma eut ainsi parlé, le roi Nala s'en

(1) *Danu*, ainsi que Diti, femme de Kaçyapa, et fille de Daka; les fils de *Danu* sont aussi des *Asuras*, ennemis des dieux.

retourna où les dieux étaient rassemblés. Les gardiens du monde maîtres suprêmes le virent venir et lui demandèrent ce qui s'était passé ; « As-tu vu Damayantî au calme sourire? Qu'a-t-elle dit pour nous tous? Parle, maître de la terre exempt de péché. » Nala dit : « Envoyé par vous à la demeure de Damayantî, je suis entré par une très-grande porte environnée de vieillards qui la gardaient ; personne ne m'a vu entrer, si ce n'est la fille du roi ; tout cela par votre puissance. J'ai vu aussi ses compagnes et elles-mêmes m'ont aperçu ; elles étaient étonnées en me regardant. J'ai fait votre portrait, maîtres des dieux ; mais cette fille au beau visage, sans doute ayant l'esprit égaré, m'a choisi, ô dieux excellents, et m'a dit : « Que les dieux viennent ensemble avec toi là où je » dois faire choix d'un époux ; en leur présence, roi des » Nichadhas, je te choisirai ; ainsi tu seras exempt de » péché. » J'ai rapporté la chose telle qu'elle est arrivée. Mais vous avez la toute-puissance, ô maîtres des dieux. »

V.

Quand le temps favorable fut venu, au jour pur de la lune, le roi Bhîma convoqua les gardiens de la terre pour le choix de l'époux. A cette nouvelle, tous les gardiens de la terre pressés par l'amour arrivèrent en hâte, recherchant Damayantî. Par une porte ornée de colonnes d'or les rois entrèrent sur la scène brillante comme de grands lions qui gagnent la montagne. Là les maîtres de

la terre s'assirent sur des siéges de couleurs variées : ils portaient tous des guirlandes parfumées et des pendants d'oreilles faits de brillantes pierreries ; on voyait leurs bras robustes, puissants comme des massues, beaux, délicats, tels que des serpents à cinq têtes ; avec leurs belles chevelures, la grâce des yeux, du nez et des sourcils, les visages des rois resplendissaient comme les astres dans le ciel. Au milieu de cette pure assemblée, remplie des princes des héros, comme la Bhôgavatî (1) est remplie de serpents, ou comme une caverne des montagnes est remplie de tigres, Damayantî parut en scène avec son beau visage, éblouissant par son éclat les yeux et les âmes des rois. Les regards de ces héros magnanimes se portèrent vers son beau corps : ils y demeuraient attachés et ne s'en pouvaient détourner. Mais lorsqu'on vint à dire les noms des rois, la fille de Bhîma vit devant elle cinq hommes qui se ressemblaient. Devant ces formes que rien ne distinguait les unes des autres, livrée au doute, elle ne pouvait reconnaître le roi Nala : celui qu'elle regardait, quel qu'il fût, lui semblait être ce prince ; et la belle Damayantî se disait en elle-même : Comment reconnaîtrai-je les dieux ? et comment reconnaîtrai-je le roi Nala ? Au milieu de ces pensées, la fille des Vidarbhas très-affligée cherchait à retrouver les marques distinctives de ces dieux dont on lui avait parlé : « Les marques des dieux

(1) Bhôgavatî, ville infernale, souterraine, habitée par les serpents. (Racine : *bhôga*, serpent, de *bhuj*, ployer, courber.)

que les vieillards m'ont fait connaître, maintenant que les voilà sur la terre, je ne les vois sur aucun d'entre eux. »

Quand elle les eut bien regardés et considérés plusieurs fois, elle pensa que le moment était venu d'avoir recours aux dieux eux-mêmes. De la voix et du cœur, elle les adora; et les mains jointes, tremblante, elle dit ces mots : « Comme il est vrai qu'après le discours des cygnes j'ai choisi pour époux le roi des Nichadhas, au nom de cette vérité que les dieux me le fassent voir! — Comme il est vrai que je n'ai péché ni en paroles, ni en pensée, au nom de cette vérité que les dieux me le fassent voir! — Comme il est vrai que par les dieux eux-mêmes le roi des Nichadhas m'a été destiné pour époux, au nom de cette vérité que les dieux me le fassent voir! — Comme j'ai fait vœu d'honorer toujours Nala, au nom de cette vérité que les dieux me le fassent voir! — Que les gardiens du monde, maîtres suprêmes, reprennent leur forme véritable pour que je reconnaisse le roi Punyaçlòka! » Quand les dieux eurent entendu cette plainte lamentable de Damayanti, considérant sa sagesse profonde, sa véracité, la pureté de son âme et son intelligence, son amour, son culte et sa passion pour Nala, les dieux la satisfirent en reprenant leurs insignes. Elle les vit exempts de sueur, les yeux immobiles, avec leurs guirlandes fermes et fraîches; elle les vit purs de poussière, debout, ne touchant pas la terre. Doublé par son ombre, la guirlande fanée, couvert de sueur et de poussière, Nala était debout sur le sol, et ses paupières avaient

leur mouvement. Elle considéra Punyaçlôka et les dieux; et selon son droit elle choisit le roi des Nichadhas. Pleine de pudeur, Damayanti aux longs yeux le prit par l'extrémité de son vêtement, lui déposa sur les épaules une belle guirlande, et c'est ainsi qu'elle le choisit pour époux. Ah! ah! dirent aussitôt tous les princes; les dieux et les sages répétaient pleins d'admiration : « C'est bien, c'est bien! » Et ils célébraient le roi Nala.

Le fils de Virasêna consola Damayanti à la belle taille et lui dit le cœur joyeux : « Puisque tu rends hommage à un homme en présence des dieux, oui, je suis ton époux et j'accepte pour moi tes paroles. Tant qu'un souffle animera mon corps, fille au beau sourire, je serai avec toi; c'est la vérité que je te dis. » Ces paroles la comblèrent de joie : heureux l'un par l'autre et regardant Agni qui les précédait, ils s'adressèrent mentalement à ces dieux.

Quand la fille de Bhima eut fait choix du prince des Nichadhas, les gardiens du monde à l'éclat éblouissant, l'âme pleine de joie, firent à Nala huit présents : la perception de ce qui est visible dans le sacrifice, une marche excellente et heureuse, tel fut le présent de Çakra, le bienheureux époux de Çatchî; Agni lui donna l'existence par soi dès que Nala la désirerait; il lui donna de plus les mondes brillants par eux-mêmes; Yama lui donna le goût des aliments et la constance dans la vertu; le maître des eaux lui donna la puissance de produire de l'eau selon son désir, et des guirlandes aux parfums délicieux : tous ensemble lui donnèrent deux enfants. Tels furent les

présents que lui firent les dieux ; puis ils se rendirent au triple (1) ciel. Les rois assistèrent à son mariage avec Damayanti, et joyeux, pleins d'admiration, s'en retournèrent comme ils étaient venus.

Quand les rois furent partis, le magnanime Bhima fit célébrer avec joie les noces de Nala et de Damayanti. Ce prince, le plus excellent d'entre les hommes, demeura en ces lieux autant qu'il le voulut, prit ensuite congé de Bhima et s'en retourna dans sa ville. Uni à la perle des femmes, le roi Puṇyaçlôka goûtait le bonheur avec elle, comme avec Çatchi le meurtrier de Bala et de Vritra. Ce roi bienheureux, ce héros brillant comme le soleil, gouvernait ses sujets, les protégeant selon la justice ; il faisait le sacrifice du cheval (2) comme Yayâti (3) fils de Nahucha, et beaucoup d'autres sacrifices avec l'offrande sacrée qui leur convenait. Là, dans des bosquets et des jardins délicieux, Nala se promenait avec Damayanti et ressemblait à un Immortel. Il eut d'elle deux enfants, un fils Indrasêna et une fille Indrasênâ. C'est ainsi que, entre la promenade et le sacrifice, le roi des hommes, maître de la terre, gouvernait une contrée pleine de richesses.

---

(1) *Tridivan* (de *tri*, trois, et *diva*, le ciel, en latin *divum*).

(2) L'*açvamêdha*, le sacrifice du cheval, un des plus anciens sacrifices de l'Inde. Voy. le Râmâyana et le Rig-Vêda.

(3) *Yayâti* et *Nahucha*, deux anciens rois de l'Inde.

VI.

Lorsque Nala eut été choisi par la fille de Bhîma, les gardiens du monde tout resplendissants virent en chemin venir à eux Dwâpara (1) avec Kali. Indra dit à Kali en le regardant : « Où vas-tu donc, Kali, en compagnie de Dwâpara ? » Kali répondit : « Au mariage de Damayanti ; j'y vais et la choisirai, car mon cœur s'est tourné vers elle. » Indra lui dit en riant : « Il est fait, ce mariage ; c'est Nala qu'elle a pris pour époux en notre présence. » A ces mots, Kali plein de colère, après avoir salué tous les dieux, prononça ces paroles : « Puisque au milieu des dieux elle a pris un homme pour époux, qu'elle reçoive son juste châtiment. » Les habitants du ciel (2) lui répondirent : « C'est avec notre permission que Damayanti a choisi Nala. Quelle femme ne pencherait pour le roi Nala, qui est doué de toutes les vertus, connaît toutes les lois, sait agir comme il convient, qui a lu les quatre Védas (3) tout entiers, et l'âkhyâna qui est comme un

---

(1) *Dwâpara*, le démon du troisième âge du monde, et cet âge même.

Kali (discorde, guerre), le démon du quatrième âge, et cet âge.

Krita est l'âge d'or ou âge des dieux.

Tréta est le second âge ou âge des trois feux sacrés.

(2) *Divaukasa* (de *diva*, en lat. *divum* le ciel, et *ôka* maison, en grec οἶκος) lat. cœlicola.

(3) Savoir le *Rig-Véda*, le *Yajur-Véda*, le *Sama-Véda*, et enfin l'*Atharva-Véda*.

cinquième Vêda; dans la maison duquel les dieux sont justement rassasiés par les sacrifices; Nala, dévoué à la clémence, véridique, fidèle à ses vœux; en qui la probité, la constance, la libéralité, la dévotion, la pureté, la tempérance, la patience sont à l'épreuve; Nala prince des hommes, roi semblable aux gardiens du monde? Avec une telle nature, qui voudrait le haïr, Kali? Que celui-là se déteste lui-même et qu'il se donne la mort! que celui qui voudrait le haïr, soit plongé dans l'horrible tartare, dans le vaste et profond marais. » Quand les dieux eurent parlé de la sorte à Kali et à Dwâpara, ils allèrent au ciel.

Les dieux partis, Kali dit à Dwâpara : « je ne puis retenir ma fureur : j'irai demeurer chez Nala; je le renverserai de son trône. Qu'il ne goûte plus de bonheur avec la fille de Bhima. Toi, commençant la partie de dés, prête-moi ton concours. »

VII.

Quand il eut fait cette alliance avec Dwâpara, Kali se rendit auprès de Nala. Il demeura longtemps dans les Nichadhas, cherchant toujours une occasion favorable; elle se présenta enfin après douze ans. Un soir, au crépuscule, le roi Nala marcha dans son urine et s'assit sans avoir purifié ses pieds; c'est alors que Kali l'aborda. Puis il alla trouver Puchkara, frère de Nala et lui dit : « Viens jouer aux dés avec ton frère, je t'aiderai et tu gagneras; tu joueras avec lui la royauté même et tu

l'auras. » Sur ces paroles de Kali, Puchkara va trouver son frère ; et Kali, devenu comme le taureau du troupeau, accompagne Puchkara ; celui-ci s'approche à son tour de Nala et lui dit : « jouons une belle partie de dés. » Le frère de Nala lui répéta ces mots plusieurs fois ; ce roi magnanime ne put supporter la provocation, et pensa que sous les yeux mêmes de Damayanti, il devait jouer sa fortune, son or, son char et ses vêtements. Kali se mit de la partie, et Nala perdait ; bientôt la fureur du jeu le saisit et aucun de ses amis n'eut la force de l'en arracher. Tous les citoyens avec les conseillers vinrent le voir pour le retirer du péril. Son écuyer alla dire à Damayanti : « toute la ville, ô reine, est à la porte, prête à vous secourir : que l'on dise au roi des Nichadhas que tous ses sujets sont là et qu'ils ne peuvent supporter le malheur de leur roi qui connaît la justice. » La voix étouffée par les larmes, entraînée par la douleur, la fille de Bhima dit à Nala le cœur plein de tristesse : « la ville est à la porte ; elle voudrait te voir ; elle est là toute entière avec tous les conseillers, conduite par son respect pour son roi ; veuille la voir. » Elle lui répéta plusieurs fois ces paroles ; vainement cette femme aux beaux yeux se lamenta de la sorte : livré au jeu par Kali, le roi ne répondit rien ; tous les conseillers et les habitants de la ville, pleins de douleur et disant : « ce n'est plus lui, » s'en retournèrent par pudeur dans leurs demeures. Le jeu dura plusieurs mois entre Puchkara et Nala, et Punyaçlòka perdait toujours.

VIII.

Voyant Punyaçlòka, roi des hommes, semblable à un insensé quoiqu'il ne le fût pas, et perdant la raison à ce jeu, Damayanti, pleine de crainte et de douleur, comprit l'importance de cette affaire. Elle craignait les effets de cette passion et voulait être agréable à Nala ; quand elle le vit privé de tout ce qui était à lui, elle dit à Vrihatsènà, sa nourrice, sa servante fidèle qui connaissait toutes choses, lui était dévouée et possédait l'art de la parole : « Va, Vrihatsènà, amène les conseillers par l'ordre de Nala, dis leur tout ce qu'il a perdu et quels biens lui restent encore. » Sur l'ordre du roi, tous les conseillers vinrent en disant : « Que telle soit aussi notre destinée ! » Tous les sujets vinrent après. La fille de Bhima lui annonça leur arrivée : il n'y fit pas attention. Voyant donc que son époux n'entendait plus ses paroles, Damayanti pleine de pudeur se retira de nouveau dans son appartement. Quand elle vit que les dés lui étaient toujours contraires et qu'il avait perdu tout ce qu'il possédait, elle dit encore à sa nourrice : « Va encore, Vrihatsènà, va trouver l'écuyer Varchnèya par l'ordre du roi; amène-le, bonne nourrice; il s'agit d'une grande affaire. » Vrihatsènà, sur l'ordre de la reine, fit amener l'écuyer par des hommes sachant agir comme il faut. Alors la fille de Bhima, qui connaissait les lieux, les occasions et les moments favorables, dit à Varchnèya d'une voix douce et caressante :

« Tu sais comment tu as toujours aidé le roi : dans la difficulté où il se trouve, rends-lui encore un service : plus le roi est battu par Puchkara, plus sa passion pour le jeu s'accroît ; et tandis que les dés de Puchkara tournent à son gré, la chance contraire est toujours contre Nala. Il n'écoute plus les paroles de ses amis ni de ses parents ; dans son délire, il n'entend même plus ma voix. Certes, je le crois, ce roi magnanime n'est pas coupable si, dans sa fureur, il ne m'entend plus. J'ai recours à toi, écuyer, fais ce que je vais te dire ; car mon esprit ne peut trouver le calme, et il me semble qu'il va s'égarer. Attèle les chevaux chéris de Nala, rapides comme la pensée ; mets nos deux enfants sur le char et va à Kundina (1). Quand tu auras remis à mes parents mes enfants, le char et les chevaux, habite auprès d'eux si tu le désires, ou bien va demeurer ailleurs. » Varchnèya, écuyer de Nala, rapporta ces paroles de Damayanti aux principaux conseillers du roi, délibéra avec eux, obtint leur assentiment, mit les deux enfants sur le char et partit pour les Vidarbhas. Là il remit aux parents les chevaux, le beau char, la petite Indrasênâ et Indrasêna son jeune frère, salua le roi Bhîma, et triste, plein de pitié pour Nala, il s'éloigna de ces lieux et se rendit à Ayôdhyâ (2) ; là,

---

(1) *Kundina*, ville des Vidarbhas, où régnait Bhîma.

(2) *Ayôdhyâ*, grande ville de l'Inde (auj. *Aoude*), sur la *Sarayou* (auj. *Gôgra*), l'un des affluents du *Gange*. (Voy. le Râmâyana.)

tout affligé, il alla trouver le roi Rituparna, devint écuyer de ce prince et reçut de lui un salaire.

IX.

Après le départ de Varchnèya, Nala vaincu au jeu livra à son frère la royauté et tout ce qu'il possédait. Puchkara dit en riant à Nala privé de son royaume : « Jouons encore ; quel est ton enjeu ? Il ne te reste plus que Damayanti ; j'ai gagné tout le reste. Eh bien ! jouons Damayanti, si tu le veux. » A ces mots, Nala sentit son âme déchirée par la douleur et ne répondit rien ; puis regardant son frère, Nala, plein de tristesse, dépouilla de son corps tous ses ornements et, avec un seul vêtement, presque nu, objet de douleur pour ses amis, ce roi glorieux sortit, laissant derrière lui une grande félicité ; Damayanti, couverte aussi d'un seul vêtement, le suivait par derrière. Il demeura dehors avec elle trois nuits.

Puchkara fit publier par la ville « Celui qui se mettra du parti de Nala, qu'il me le paye par sa mort. » Par cet ordre et par la haine qui les animait, les citoyens refusèrent de le recevoir : et ainsi, ayant droit à un asile et ne le pouvant obtenir, le roi demeura trois nuits dans le voisinage de la ville, ne vivant que d'eau pure, mourant de faim, arrachant des fruits et des racines. Enfin Nala s'éloigna suivi de Damayanti. Plusieurs jours après, étant accablé par la faim, il vit des oiseaux aux ailes dorées, et se dit en lui-même : « Voici de la nourriture aujour-

d'hui et une fortune qui m'arrive. » Puis il les enveloppa dans le vètement qu'il portait : les oiseaux prirent ce vêtement et s'enfuirent dans les airs. En s'envolant, ils parlèrent ainsi à Nala, qu'ils voyaient nu sur la terre, misérable, la tête baissée : « Nous sommes des dés, insensé ; nous voulions ton vêtement ; c'est pour cela que nous sommes venus ; car nous ne t'avons pas vu de bon gré t'en aller avec un vêtement. »

Quand il vit ces dés envolés et lui-même dépouillé de ses habits, Nala dit à Damayanti : « Qui sont ceux dont la colère m'a renversé de mon trône, ô mon amie, et fait que je ne trouve plus d'aliments, affligé que je suis et accablé par la faim ? Pourquoi les habitants des Nichadhas ne m'ont-ils pas donné l'hospitalité ? Ces dés, devenus oiseaux, m'enlèvent jusqu'à mon vêtement. Dans cette extrémité où me voilà, triste, l'âme égarée, je suis ton époux ; écoute ces paroles salutaires : ces routes nombreuses conduisent vers le rivage du midi, franchissant les monts Avanti (1) et Rixavanta. Là est le grand mont Vindhya et la Payòchni qui coule vers la mer, puis les demeures solitaires des grands Sages fournies de toutes sortes de racines et de fruits ; c'est la route des Vidarbhas. Celle-là mène aux Kôçala (2): ce pays est plus loin de ce côté, au midi ; c'est la plage méridionale. » Ces discours, Nala les répéta plusieurs fois à dessein à Damayanti, triste

(1) Ce nom a été comparé à celui du mont Aventin de Rome.
(2) Pays dont Aydòhyâ est la capitale.

et lui montrant cette direction. Damayanti, la voix étouffée par les larmes, entraînée par sa douleur, adressa au roi des Nichadhas ces paroles pleines de pitié : « Mon cœur frémit et tous mes membres s'affaissent quand je réfléchis, ô roi, à ton dessein. Privé de ton royaume, privé de tes biens, sans vêtements, accablé par la faim et la soif, comment te laisserai-je pour m'en aller dans cette forêt où il n'y a point d'hommes. Si tu es fatigué, si tu as faim dans cet affreux désert, tu penseras à notre bonheur et je te délasserai de tes fatigues ; car une épouse est pour toutes les douleurs un remède tel que les médecins n'en connaissent pas un semblable ; ne dis-je pas la vérité ? » Nala dit : « Oui, tu dis vrai, belle Damayanti ; il n'est pas pour l'homme affligé de remède aussi ami qu'une épouse ; et je n'ai pas le désir de te quitter. Pourquoi donc crains-tu ? tu es trop timide. Je m'abandonnerais moi-même, mais non pas toi, ô mon amie. » Damayanti reprit : « Si tu ne veux pas me quitter, ô mon maître, pourquoi donc me montres-tu le chemin des Vidarbhas ? Je comprends bien, ô roi ; mais non, ne m'abandonne pas ; ce serait une folie de me laisser ici. Mais tu me montres toujours ma route, et c'est cela qui augmente ma peine. Si tu te dis en toi-même : qu'elle aille chez ses parents ; eh bien ! si tu le désires, allons ensemble dans les Vidarbhas. Le roi t'honorera, toi qui honores les autres ; et toi-même, honoré par lui, tu habiteras heureux dans notre demeure.

X.

Nala répondit : « Je suis roi comme ton père sans aucun doute ; mais je n'irai pas chez lui dans l'embarras où je me trouve. Comment, après y être allé riche et comme un sujet de joie pour toi, irai-je misérable et comme un sujet de douleur pour toi? » Par ces mots qu'il répétait plusieurs fois, le roi Nala consolait la belle Damayanti. Cachés sous le même vêtement, errant çà et là, fatigués par la faim et la soif, ils arrivèrent à une cabane ; ils y entrèrent, et là le roi des Nichadhas s'assit à terre avec la fille de Bhima. Sans vêtements, sans natte, couvert de boue et de poussière, il s'endormit de lassitude sur le sol même. La belle Damayanti céda bientôt au sommeil ; car, faible et pieuse, elle avait supporté la douleur. Pendant qu'elle dormait, Nala, l'âme agitée par le chagrin, ne pouvait sommeiller comme autrefois : songeant à sa royauté perdue, à l'abandon de tous ses amis, à ses courses errantes dans la forêt, il se disait en lui-même : Que m'en reviendra-t-il, si je le fais? Que m'en reviendra-t-il, si je ne le fais pas? Que dois-je préférer, la mort ou l'abandon des hommes? Cette femme dévouée souffre à cause de moi : sans moi, elle peut retrouver un jour sa famille. Auprès de moi, elle trouvera certainement la douleur; laissée seule, peut-être... elle peut même retrouver la joie quelque part. » Après avoir beaucoup réfléchi et considéré plusieurs fois la chose, le maître des

hommes pensa qu'il valait mieux quitter Damayanti : « elle a tant de dignité qu'elle ne peut être insultée en chemin ; elle est si illustre, si fortunée, si dévouée à son mari ! » C'est ainsi que dans sa pensée, par le mauvais génie de Kali, il méditait l'abandon de Damayanti. Mais, se voyant sans vêtement, et qu'ils n'en possédaient qu'un seul, le roi songea à le partager en deux : « comment déchirerai-je ce vêtement, sans que ma bien-aimée s'en aperçoive ? » et en pensant à cela, il faisait le tour de la cabane ; il trouva dans un coin un glaive excellent hors du fourreau ; il coupa donc la moitié du vêtement, s'en couvrit, et laissant la fille de Bhîma endormie, il s'enfuit hors de lui-même. Mais son cœur retournant en arrière, il revint à la cabane ; et regardant Damayanti, le roi des Nichadhas pleura : « Celle que ni le vent, ni le soleil ne voyaient, ma bien-aimée, la voilà maintenant qui dort à terre dans cette cabane, comme abandonnée de son protecteur. Avec son vêtement déchiré, la belle Damayanti au doux sourire, comment se réveillera-t-elle semblable à une insensée ? Comment l'heureuse fille de Bhîma que j'aurai abandonnée ira-t-elle seule dans cette forêt terrible habitée par les bêtes sauvages et les serpents ? Que les Adityas (1), les Vasus, les Rudras, les deux Açwins et

---

(1) Les 12 *Adityas* sont les douze figures du Soleil (Sûra) dont une se montre chaque mois.

Les *Vasus*, au nombre de huit.

Les *Rudras* sont onze ; Rudra est le chef des Vents, l'air person-

la troupe des Maruts te gardent! ô bienheureuse, tu es protégée par ta vertu. » Après avoir ainsi parlé à son épouse bien-aimée, incomparable pour la beauté sur la terre, l'esprit égaré par Kali, Nala s'éloigne à la hâte. Il part, il part encore, et il revient toujours à la cabane; entraîné par Kali, son amour le ramène; son cœur est déchiré; tel qu'un jouet du vent, il s'éloigne et revient. Enfin, emporté par Kali, Nala s'enfuit hors de lui-même, laissant sa femme qui sommeille et sanglottant violemment. [L'âme égarée, touché par Kali, ne songeant qu'à cela, à cela seul, le roi s'en va abandonnant son épouse seule dans la forêt déserte, lui-même accablé de douleur.]

XI.

Quand Nala fut parti, Damayantî délassée s'éveilla épouvantée dans cette forêt solitaire. Ne voyant plus son époux, pleine de chagrin et de douleur, elle s'écria tout effrayée : « Grand roi! » S'adressant au roi des Nichadhas : « Ah, mon défenseur! ah, grand roi! ah, mon maître! pourquoi me quittes-tu? Je suis perdue, je suis morte, j'ai peur dans ce désert! Tu ne connais donc pas la justice? tu n'es donc pas véridique? Pourquoi, après m'avoir dit « c'est la vérité, » me laisser ainsi pendant mon sommeil et t'enfuir? Où iras-tu sans ton épouse

---

nifié. Les *Maruts* sont les Vents eux-mêmes, au nombre de 49. Pour toutes ces déités, consultez les Védas.

sage et dévouée? surtout quand elle ne t'a pas offensé et que l'offense vient d'un autre? Tu peux bien, ô mon maître, accomplir les promesses que tu me fis autrefois en présence des gardiens du monde. La mort arrive toujours à propos aux mortels; car, abandonnée de toi, ta bien-aimée n'a que peu de temps à vivre. — Mais non, c'est un jeu; — pourtant j'ai peur; montre-toi à mes yeux. — Je te vois, je te vois; oh! je te vois bien, Neichadha! Tu.t'es entouré de buissons; pourquoi donc ne réponds-tu pas? Oh! méchant; je t'ai suivi ici, je suis tourmentée et tu ne viens pas me consoler; ce n'est pas moi que je plains, ni rien autre chose; mais toi, dans quel état seras-tu, seul? C'est de toi que j'ai pitié. Comment, ô roi, accablé de soif, de faim et de fatigue, le soir au pied d'un arbre, comment seras-tu quand tu ne me verras pas? »

Ainsi, dans son amère douleur et consumée par l'inquiétude, elle court çà et là en pleurant. Tantôt elle s'élance; tantôt elle retombe pleine de trouble; tantôt elle s'affaisse de frayeur; tantôt elle crie, elle pleure. Consumée par la douleur, affligée, après avoir poussé de longs soupirs, la fille de Bhîma, dévouée à son époux, dit en sanglotant : « Que celui par la malédiction duquel, accablé de douleur, Nala trouve encore la douleur, qu'à celui-là une douleur arrive plus grande encore que notre douleur! Que l'être coupable, qui a réduit à cet état Nala dont l'âme n'est pas coupable, que celui-là plus misérable que lui, vive une vie privée de joie! »

C'est ainsi qu'en gémissant, l'épouse d'un roi magnanime cherchait son époux dans le désert habité par les bêtes sauvages ; c'est ainsi que pareille à une insensée la fille de Bhîma, pleurant sans relâche, court çà et là en criant : « O roi, ô roi ! » Comme elle pleurait outre-mesure semblable à la kururi gémissante, comme elle redisait ses plaintes lamentables, tout à coup s'offre à Damayantî qui errait dans son voisinage un serpent au grand corps tout affamé. Surprise, pleine de trouble, elle a moins pitié d'elle-même que de Nala : « O mon protecteur, disait-elle, me voilà prise dans ce désert par un serpent, telle qu'une femme sans défenseur ; pourquoi n'accours-tu pas ? Dans quel état seras-tu, lorsque tu penseras à moi, et que délivré de la malédiction, tu auras recouvré l'intelligence, la raison et ta fortune ? Fatigué, affamé, languissant, ô roi des Nichadhas, ta fatigue, qui te l'ôtera ? »

Bientôt un chasseur qui parcourait l'épaisse forêt, entendant des cris, accourut à la hâte ; il aperçoit cette femme aux longs yeux saisie par le serpent, il s'avance au plus vite, et il perce d'une flèche aiguë la face du serpent qui ne résiste pas. Lorsqu'en le tuant, le chasseur qui vit de sa proie l'eut délivrée, lorsqu'il l'eut lavée avec de l'eau et ranimée en lui donnant quelque nourriture, alors il l'interrogea et lui dit : « De qui es-tu fille, ô toi qui a les yeux d'une gazelle ? Comment es-tu venue dans cette forêt ? Et comment est-tu arrivée à ce degré de misère, toi qui est si belle ? » Damayantî lui raconta tout ce qui s'était passé. En regardant cette femme couverte de

la moitié d'un vêtement, son sein et ses jambes arrondies, ses beaux membres si délicats, son visage brillant comme la pleine lune, ses yeux aux cils recourbés, sa voix si douce, le chasseur tomba sous la puissance de l'amour; il commença d'une voix caressante et tout rempli de sa passion; elle le comprit. Mais lorsqu'elle eut bien compris ce criminel, Damayanti dévouée à son époux fut saisie d'une violente colère et enflammée d'indignation. Cet homme au cœur vil et pervers mais impuissant à lui faire violence, considérait cette femme difficile à vaincre qui brillait comme la flamme du feu. Damayanti, pleine de tristesse, privée de la royauté et de son époux, vit qu'il n'était plus temps de parler, et elle le maudit dans sa colère : « Comme il est vrai que, même en pensée, je ne désire aucun autre que Nala, qu'ainsi tombe mort le vil chasseur. » A ces seules paroles, le chasseur tomba à terre comme un arbre brûlé.

XII.

Quand elle eut tué le chasseur, la reine au regard doux comme le lotus s'avança dans la forêt terrible, déserte, retentissante des troupes de grillons, remplie de panthères, de lions, de daims, de tigres, de buffles sauvages, d'ours enfin, habitée par des troupes d'oiseaux divers, parcourue par les Mlètches (1) et les voleurs; là

(1) C'est le nom général des populations barbares, qui occupaient l'Inde avant la population aryenne et brahmanique.

croissaient le çâla, le vênu (1), le dhava, l'aswattha (2), le tinguda, l'inguda, le kimsûka, l'arjuna, l'arichta (3), qui la couvraient de leur ombre, le syandana avec le sâlmaka (4), le jambu (5), l'âmra (6), le lòdhra, le khadira (7), le'sâla, le vètra (8); elle y voyait le padmaka (9), l'âmalaka, le plaxa (10), le kadamba (11), l'udumbara, le vadari (12), le vilva, le nyagròdha (13), le priyâla, le tala (14), le kharjura (15), le haritakî (16), le vibhîtaka. Elle vit aussi des montagnes diverses pourvues de toute sorte de métaux; des rameaux qui se brisaient avec bruit, des cavernes merveilleuses, des fleuves, des étangs, des lacs, des bêtes sauvages et des oiseaux variés, de nombreux piçâtchas aux formes terribles, des serpents et des râxasas; des marais, des viviers, des sommets de montagnes, des rivières, des cascades merveilleuses à voir; la fille de Bhîma voyait aussi rassemblés des bubales, des sangliers, des ours, et des serpents de la forêt. Douée de splendeur, de gloire, de félicité, et d'admirable constance, Damayantî errait seule cherchant Nala, et la royale fille de Bhîma ne ressentait aucune frayeur.

---

(1) Le bambou. — (2) Ficus religiosa. — (3) Le mélia azedarach. — (4) Le coton en arbre. — (5) Jambosa eugenia. — (6) Le manguier. — (7) Le catéchu. — (8) Sorte de roseau. — (9) Le nelumbo. — (10) Le figuier tinctorial. — (11) Nauclea cadamba. — (12) Le jujubier. — (13) Ficus indica. — (14) Le palmier éventail. — (15) Le dattier sauvage. — (16) Le myrobalan.

Engagée dans la forêt terrible, affligée du malheur de son époux, elle se lamentait dans son infortune. Le corps brisé par la douleur, elle arriva sur le haut d'un rocher et s'écria : « ô roi des Nichadhas à la forte poitrine, aux bras vigoureux, où donc es-tu allé, me laissant seule dans ce désert? Après avoir fait l'açvamêdha et les autres sacrifices avec toute sorte d'offrandes, comment peux-tu me tromper ainsi? Souviens-toi, ô le meilleur des hommes, du langage que tu tins en ma présence. Et le discours des cygnes que tu entendis et qu'ils tinrent devant moi, songes-y donc. Certes elle est une et simple la vérité de ces quatre Vèdas avec les Angas et les Upângas que tu as si bien lus. Ainsi, fais qu'il soit vrai ce langage que tu as tenu autrefois en ma présence. O héros exempt de péché, ne suis-je pas ta bien-aimée? Dans cette terrible forêt pourquoi ne me réponds-tu pas? Voici un roi du désert, un tigre affamé, avec sa forme horrible, le voici la gueule ouverte, il va me dévorer; pourquoi ne viens-tu pas à mon secours? « Nulle autre que toi ne m'est chère », voilà ce que tu m'as toujours dit; qu'elle soit donc vraie, cette parole. Vois ta femme, l'âme égarée, gémissante, vois ta femme aimée que tu désires, qui te désire aussi : réponds-lui donc. Elle est amaigrie, misérable, pâle et souillée de fange; elle n'a que la moitié d'un vêtement; seule et gémissant comme une femme qui a perdu son défenseur, pareille à une biche aux grands yeux séparée du troupeau, tu ne m'honores plus, ô roi, moi qui te pleure. C'est ta femme, seule dans la

grande forêt, c'est moi, c'est Damayanti qui t'appelle ; pourquoi ne me réponds-tu pas ? O mon noble maître, doué de vertu et dont tous les membres sont si beaux, ne te verrai-je donc pas aujourd'hui sur cette montagne ? Dans ce bois affreux, demeure des lions et des tigres, je te vois gisant, assis, debout, marchant de nouveau, ô toi qui accrois ma douleur. Qui interrogerai-je, malheureuse que je suis ? Accablée de douleur à cause de toi, à qui dirai-je : « As-tu vu par hasard dans la forêt le roi Nala ? » Qui me fera trouver maintenant dans ce bois ce prince si beau, si magnanime, destructeur des ennemis ? « celui que tu cherches, le roi Nala aux yeux de lotus, le voici » ; de qui entendrai-je aujourd'hui ces douces paroles ? Voici le roi de la forêt tout joyeux, le tigre aux quatre dents, aux grandes mâchoires, le voici qui vient à ma rencontre ; je vais à lui sans peur : — tu es le roi des animaux, tu es le maître dans cette forêt ; moi, je suis la fille du roi des Vidarbhas, Damayantî, la femme du roi des Nichadhas, de Nala destructeur des ennemis ; je cherche mon époux ; je suis seule, misérable, accablée de douleur. Console-moi, ô roi des bêtes sauvages ; dis moi si tu as vu Nala ; ou bien si tu ne peux me dire où il est, mange-moi, prince des animaux, délivre-moi de cette douleur. — Maintenant qu'il a entendu ma plainte dans cette forêt, voilà ce roi des bêtes sauvages qui s'en va vers le fleuve limpide qui descend à la mer. Cette montagne pure, aux nombreux sommets qui touchent le ciel, brillent de mille couleurs et ravissent la pensée ;

pleine de métaux divers et de pierres précieuses ; élevée ici comme l'étendard de la forêt ; habitée par les lions, les tigres, les éléphants, les sangliers, les ours et les antilopes ; toute bruyante du chant de mille oiseaux ; embellie par le kimsùka, l'açôka, le punnâga, par le kârnikara, le dhava, le plaxa (1) couverts de fleurs ; remplie de cours d'eau que fréquentent les oiseaux ; cette reine des montagnes aux nombreux sommets, je vais maintenant lui demander où est Nala : ô bienheureux roi des monts à l'aspect céleste, mont illustre aux mille retraites, je te salue, soutien de la terre ; je viens à toi et je t'adore ; je suis fille d'un roi, belle-fille d'un roi, femme d'un roi ; je suis Damayanti. Mon père est le roi des Vidarbhas, Bhîma aux grands chars, maître de la terre, gardien des quatre castes ; il accomplit, avec toutes les offrandes, le sacrifice royal et l'açvamèdha ; c'est le meilleur des princes ; il est grand, beau, vénérable à voir, religieux, de bonnes mœurs, véridique ; il n'est point médisant ; il est courageux et d'un bon naturel ; il est fortuné ; il connaît la justice, il est pur ; il est véritablement le protecteur des Vidarbhas, il triomphe de la foule de ses ennemis : Sache donc, ô mont bienheureux, que c'est sa fille qui vient vers toi. Dans les Nichadhas, ô grande montagne, habite mon beau-père, le meilleur des hommes ; il a reçu le nom de Vîrasèna ; il a un fils, un

(1) Espèce de figuier ou d'hibiscus.

héros heureux et courageux qui gouverne le royaume qu'il tient de son père ; il se nomme Nala ; il est brun ; on l'a surnommé Punyaçlòka ; il est religieux, il connait les Védas ; il est éloquent ; sa vie est pure ; il boit le sòma et sacrifie sur le feu ; il est libéral, guerrier ; enfin il est roi suprême. O le meilleur des monts, je suis sa femme qui vient ici ; je n'ai plus de bonheur, j'ai perdu mon époux, mon protecteur ; la douleur m'accable. Je le cherche, lui le meilleur des hommes ; de tes cent cimes qui touchent le ciel, n'as-tu pas vu Nala dans cette forêt terrible ? Fort comme le roi des éléphants, sage, ardent et puissant, vigoureux, véridique, ce héros, mon époux glorieux, le roi des Nichadhas, Nala, ne l'as-tu pas aperçu ? Et moi qui gémis seule ici, pleine de trouble, pourquoi donc, ô roi des monts, ne me consoles-tu pas comme ta fille affligée ? O mon époux puissant, toi qui connais la justice, qui tiens tes promesses, maître de la terre, si tu es dans cette forêt, montre-toi donc à mes yeux. Quand donc entendrai-je clairement sa douce voix, semblable au bruit de la nue et telle que l'ambroisie, cette voix qui dira : Damayantì ! voix heureuse d'un roi magnanime, voix féconde, puissante comme le Véda et qui doit calmer mes douleurs ? console-moi dans ma frayeur, ô roi qui aimes la justice. »

Après avoir ainsi parlé à la grande montagne, la fille des rois Damayantì s'avança jusqu'à la plage septentrionale. Quand elle eut marché trois jours et trois nuits, cette femme aux beaux membres vit un bois d'anacho-

rètes, semblable à une forêt céleste ; il avait pour ornement des solitaires pareils à Vaçichtha (1), à Bhrigu, à Atri, austères, tempérants et purs, vivant d'eau, de vent et de feuilles, victorieux de leurs sens, heureux, désireux de voir le chemin du ciel, Munis (2) vêtus d'écorces et de peaux, maitres de leurs désirs. Là elle vit un groupe charmant de cabanes habitées par ces solitaires, fréquentées par des troupes de singes et d'autres animaux sauvages, visitées par des anachorètes ; elle les vit, et respira. La bru chérie de Vîrasêna, aux beaux sourcils, aux beaux cheveux, au beau sein, aux belles dents, aux beaux longs yeux noirs, la perle des femmes, brillante, heureuse et renommée, la pieuse Damayantî entra dans le lieu où étaient les demeures des solitaires. Elle se courba devant les dévôts ermites et demeura inclinée par modestie : « Sois la bien venue, lui dirent tous les anachorètes, et quand ils lui eurent rendu les honneurs convenables : « Assieds-toi, lui dirent-ils, parle, que devons-nous faire ? » Damayantî à la belle taille répondit : « O dévots bienheureux et sans péché, tout pros-

---

(1) *Atri*, poète védique ; *Vaçichtha*, *Bhrigu*, solitaires des anciens temps de l'Inde ; à ce dernier est attribuée la rédaction des lois de Manu.

(2) Un *Muni* (moine) est un solitaire, ordinairement d'un âge avancé, habitant le désert, et se livrant à la pénitence, à la prière et à la méditation. Voyez dans les lois de Manu les devoirs des anachorètes.

père-t-il ici, les dévotions, les feux, les devoirs, les bêtes sauvages, les oiseaux, l'accomplissement des cérémonies? — Oui, noble dame, lui dirent-ils, tout prospère ; mais toi qui est toute belle, parle, qui es-tu donc, et que désires-tu ? En voyant ton extrême beauté et l'éclat que tu répands, nous sommes saisis d'admiration ; respire et ne pleure pas. Es-tu la divinité de ce bois, de cette montagne, de ce fleuve ? dis-le nous, toi qui es si belle. — Non, répondit-elle aux Richis (1), je ne suis pas la divinité de la forêt, ni de la montagne, ni la divinité du fleuve. Je suis une femme, sachez-le tous, dévots Munis. Je vous dirai longuement qui je suis ; veuillez l'entendre de moi. Il y a dans les Vidarbhas un roi maître de la terre nommé Bhima ; je suis sa fille, bons solitaires. Le roi des Nichadhas, le sage et glorieux Nala, héros instruit et victorieux, est mon époux ; il commande aux hommes ; il est voué au culte des dieux, il est l'ami des brahmanes ; il protége son peuple ; il est plein de gloire et de force ; il est véridique, il connait la justice ; il est intelligent, fidèle à ses promesses, destructeur des ennemis, religieux, soumis à la divinité ; il est heureux, il prend d'assaut les villes ennemies. Nala, le meilleur des princes, égal en éclat au roi du ciel, mon époux aux

---

(1) Un *Richi* est un sage antique, voué à l'étude des Vêdas ; on distinguait les richis brahmanes ou Brahmarchis, les richis royaux ou Radjarchis, et les richis divins ou Dêvarchis.

grands yeux dont le visage brille comme la pleine lune, qui accomplit les grands sacrifices, qui a lu les Védas et les Védângas, qui frappe les ennemis dans le combat, qui resplendit comme la lune et le soleil ; provoqué par des hommes sans probité et sans honneur, pleins de mauvaises pensées, adroits au jeu et pervers, Nala, qui aime la vérité et la justice, a perdu son royaume et ses biens. Je suis sa femme, je me nomme Damayanti, et je désire revoir mon époux. Forêts, montagnes, lacs, fleuves, marais, bois de toute sorte, j'ai cherché partout Nala, mon époux magnanime qui connaît la guerre et les armes ; j'ai tout parcouru dans ma douleur. N'est-il pas venu dans cet aimable ermitage, le maître des Nichadhas, le roi Nala pour qui j'erre dans cette forêt impraticable qui inspire l'horreur et l'effroi, toute remplie de tigres et d'antilopes ? Si dans quelques jours je ne revois pas Nala, je trouverai bien moi-même le bonheur en me délivrant de ce corps. Qu'ai-je à faire avec la vie sans ce roi bien-aimé ? Pourrai-je vivre encore pleurant toujours mon époux ? »

Ainsi gémissait la fille de Bhima seule dans la forêt. Les solitaires qui voient la vérité lui dirent : « L'avenir, belle Damayanti, sera beau pour toi ; nous le voyons par nos austérités. Bientôt tu reverras ton époux, le maître des Nichadhas, Nala destructeur des ennemis ; fille de Bhima, tu verras le meilleur de ceux qui rendent la justice délivré de ses ennuis, purifié de toute faute, orné de tous ses joyaux, gouvernant sa ville ; ses ennemis domptés

et pleins de terreur, ses amis consolés ; tu le verras, belle Damayanti, ce roi d'une naissance illustre. »

Après avoir ainsi parlé à l'épouse bien-aimée de Nala, tous les Munis disparurent avec leurs feux sacrés et leurs cabanes. A la vue de ce grand miracle, la belle Damayanti demeura étonnée : « Ai-je vu un songe ? Quelle est cette aventure ? Où sont ces solitaires ; et leurs cabanes ; et cette agréable rivière aux eaux pures, toute peuplée d'oiseaux ; et ces beaux arbres couverts de fruits et de fleurs ? » La fille de Bhîma au pur sourire médita longtemps ; puis triste et affligée, elle resta le visage décoloré. Elle s'en alla donc dans un autre lieu : les pleurs étouffaient sa voix ; elle sanglottait, et ses yeux étaient pleins de larmes. Bientôt elle aperçoit dans la forêt un açôka, le plus excellent des arbres, couvert de fleurs et de bourgeons, retentissant du chant des oiseaux ; elle l'aborde et dit : « Oh ! oh ! l'arbre bienheureux ! au milieu de cette forêt il brille de guirlandes de fleurs, heureux comme le roi de la montagne. Ote-moi vite ma douleur, aimable açôka ; arbre fortuné, as-tu vu exempt de chagrins un prince nommé Nala, destructeur des ennemis, l'époux bien-aimé de Damayanti ? As-tu vu le roi des Nichadhas mon bien-aimé ? Il n'a que la moitié d'un vêtement ; sa peau est fine et tendre ; accablé de douleur, il est venu dans cette forêt. Fais, açôka, que je m'en aille consolée. Que ton nom soit vrai, açôka ; car ton nom veut dire qui chasse la douleur. »

Après avoir passé près de l'açôka, la gracieuse fille de

Bhima entra dans un pays plus terrible encore. Elle vit là beaucoup d'arbres, de rivières, de montagnes agréables, beaucoup d'oiseaux et de bêtes sauvages, des grottes, des collines, des fleuves merveilleux à voir; elle les voyait en cherchant son époux. Après avoir marché longtemps, Damayanti, au pur sourire, vit une grande caravane conduisant des chevaux, des éléphants et des chars ; et au delà un fleuve agréable, d'une eau limpide, fleuve fortuné, large, aux ondes paisibles, garni de roseaux, animé par les cris des hérons, des canards sauvages et des aigles marins, rempli de tortues, de serpents et de poissons, parsemé de grandes îles. Quand elle eût aperçu la grande caravane, la glorieuse épouse de Nala s'avança au milieu des hommes : elle était défigurée par le chagrin, accablée de douleur, couverte d'une moitié de vêtement, amaigrie, décolorée, sale, les cheveux remplis de poussière. En la voyant en cet état les uns s'enfuirent de peur, les autres se tinrent tout pensifs, d'autres se mirent à crier; plusieurs riaient d'elle, quelques-uns la maudissaient, d'autres enfin avaient pitié d'elle et lui disaient : « Qui es-tu, pauvre femme? Quel est ton père? Que cherches-tu dans cette forêt? Nous avons été émus en te voyant. Es-tu bien une femme? Dis-nous la vérité; n'es-tu pas une divinité de la forêt, de la montagne, ou du pays? Protége-nous. Si tu es une yaxi, une râxasi ou enfin une femme du ciel, donne-nous le salut, défends-nous. Fais, ô toi qui es si belle, que bientôt cette caravane s'éloigne heureusement d'ici et que la fortune soit pour nous. »

Telles étaient les questions que faisaient à la fille des rois, si bonne et si affligée, le chef de la caravane, ceux qui la composaient, jeunes gens, enfants, vieillards, et ceux qui marchent devant les caravanes ; elle leur répondit : « Je suis femme, croyez-le, fille d'un roi, belle-fille d'un roi, femme d'un roi, je voudrais revoir mon époux. Mon père est le roi des Vidarbhas ; c'est dans les Nichadhas que règne mon mari ; il se nomme Nala le fortuné ; je cherche cet époux invincible ; si vous savez où il est, dites-moi tout de suite où est Nala, destructeur des ennemis ? » Le chef de la caravane, un marchand nommé Çutchis répondit à la belle Damayanti : « Ecoute bien mes paroles : Je suis le chef de la caravane et marchand moi-même ; femme au doux sourire, je n'ai vu personne du nom de Nala. Des éléphants, des léopards, des buffles, des panthères et des antilopes, voilà ce que j'ai vu dans cette forêt où n'habitent point les hommes. Si ce n'est toi, je n'ai vu dans ce grand bois aucun être humain. Que Manibhadra, roi des yaxas, nous soit propice ! » Elle dit alors à tous les marchands et à leur chef : « Où va cette caravane ? Dis-le moi, je te prie. » Le chef lui répondit : « Cette caravane se rend pour son commerce au pays du roi de Tchêdi, le clairvoyant Subâhu ; elle y sera bientôt. »

XIII.

Sur ces paroles du chef, Damayanti au beau corps fit route avec la caravane, désirant toujours son époux.

Longtemps après, au milieu de cette forêt terrible, les marchands virent un grand lac fortuné, tout parfumé de lotus, entouré de bois et de gazon, avec beaucoup de fleurs et de fruits, des oiseaux divers, une eau claire, douce et fraîche, enfin un lac à ravir le cœur. Les chevaux étaient fatigués : on songea donc à gagner ce lac ; avec l'assentiment du chef, les marchands entrèrent dans la belle forêt, et la grande caravane s'arrêta sur la rive occidentale. Mais au milieu de la nuit, quand tout était silencieux et humide de rosée, et que la caravane fatiguée sommeillait, survint une troupe d'éléphants. Ils venaient boire au torrent de la montagne, et l'humeur qui découlait de leurs tempes les troublait. Quand tous ces éléphants sauvages aperçurent la caravane et ses éléphants domestiques, ils accoururent avec vitesse, ivres de désir et prêts au carnage. La rapidité de leur chute fut irrésistible, comme si des crêtes se détachant du haut des montagnes tombaient à terre. Dans leur course ils jonchaient les chemins d'arbres renversés, et, obstruant les sentiers, ils arrivèrent au lac où dormait la grande caravane : en un moment, et sans qu'elle résistât, ils l'écrasèrent sur le sol. Ah ! ah ! criaient les marchands dans leur fuite ; et tout aveuglés par le sommeil, ils s'agitaient parmi les buissons ; les uns furent tués par la dent des éléphants, d'autres par leur trompe, d'autres sous leurs pieds. Beaucoup perdirent leurs chameaux qui se trouvaient mêlés avec les hommes, et s'agitant de frayeur se tuèrent les uns les autres. Poussant des cris

terribles ils tombaient à terre, ou montant précipitamment sur les arbres ils retombaient parmi les broussailles. Ainsi, de bien des façons, par la venue de ces éléphants que la destinée conduisait, l'opulente caravane périssait tout entière. Il se fit un grand tumulte portant la terreur dans les trois mondes : « Voici un feu terrible, sauvez-vous, courez — prenez donc cet amas de pierreries écrasées — pourquoi courez-vous? — C'est un bien commun — écoutez-moi donc — je ne me trompe pas — je vous le répète — réfléchissez-donc, insensés ! » Au milieu de ces cris et de cet horrible massacre, Damayanti s'éveilla, saisie d'épouvante à la vue de ce désastre capable d'effrayer l'univers. Devant ce spectacle inouï la jeune femme aux yeux pareils au lotus, la voix étouffée et ne respirant plus, se leva épouvantée. Ceux des marchands qui avaient échappé au désastre se disaient entre eux : « De quoi recueillons-nous le fruit ? Sans doute nous n'avons pas rendu hommage au glorieux Manibhadra, bienheureux roi des yaxas, à Veiçravana notre maître; car ce n'est pas rendre hommage que de s'interrompre ou de le rendre une seule fois. C'est peut-être une sinistre influence des oiseaux ; les astres peut-être nous sont contraires ; enfin d'où est venu ce malheur ? » Parmi ces malheureux, privés de leurs familles et de leurs biens, il y en eût qui dirent : « Cette femme à l'air insensé, qui est venue aujourd'hui dans la caravane, dont l'aspect était affreux et qui n'avait plus forme humaine, c'est elle qui avait exercé contre nous sa magie malfaisante ; certainement c'est

une râxasi, une yaxî ou une piçatchî redoutable; c'est elle qui a fait tout le mal, il n'en faut pas douter. Si nous revoyions cette criminelle qui a tué la caravane et nous a causé mille maux, nous jetterions sur elle des mottes de terre et de la poussière, et nous la tuerions à coups de poings ou à coups de cannes et de bâtons; car c'est elle qui a perdu la troupe. »

Quand Damayanti eut entendu ces mots effrayants, elle s'enfuit honteuse à travers la forêt; et craignant d'être coupable, elle gémissait sur elle-même : « Ah! la colère terrible du destin est sur moi! le bonheur ne dure pas; de quoi recueillé-je le fruit? Je ne me souviens pas d'avoir fait le moindre mal à personne en action, ni en pensée, ni en parole; de quoi donc recueillé-je le fruit? J'ai donc commis quelque grande faute dans une vie antérieure; car je suis parvenue au comble de la misère : mon mari a perdu son royaume; je suis séparée de lui, séparée de mes parents, séparée de mes enfants; j'ai perdu mon défenseur et me voici dans une forêt au milieu des serpents. »

Le lendemain ceux qui avaient échappé à la mort sortaient de ce pays pleurant sur le carnage, sur un frère, un père, un fils, un ami. Et la fille des Vidarbhas gémissait encore : « Quelle mauvaise action ai-je donc commise pour que dans cette forêt déserte cette troupe d'hommes ait été tuée par cette troupe d'éléphants? C'est ma mauvaise fortune qui en est cause et certainement une longue misère m'est réservée. Nul n'est emporté avant que

l'heure soit venue, dit une parole des anciens ; c'est pour cela que je n'ai pas été écrasée aujourd'hui par les éléphants ; car rien n'arrive aux hommes sans la volonté des dieux. Dans mon enfance pourtant je n'ai commis aucune faute ni en action, ni en pensée, ni en paroles, pour en être venue à cette misère. Peut-être ces gardiens du monde qui vinrent à mon mariage et que je repoussai pour choisir Nala, c'est par leur puissance que je suis ainsi séparée de mon époux. » Voilà comment la belle Damayanti gémissait dans sa douleur.

Elle fit donc route avec de pieux brahmanes échappés au désastre. Sur le soir Damayanti, pareille au croissant de la lune d'automne, parvint à une grande ville appartenant au roi de Tchèdi, à Subâhu le clairvoyant. Couverte d'une moitié de vêtement, elle entra dans cette grande ville ; elle était agitée, amaigrie, misérable, souillée ; avec ses cheveux épars, elle ressemblait à une folle ; les habitants de la ville la regardaient, et tandis qu'elle entrait, les enfants du faubourg prenaient plaisir à la suivre. Entourée par eux, elle arrive devant le palais du roi. La mère du roi, qui s'y trouvait, la vit environnée d'hommes et dit à la nourrice : « va et amène-la moi : la pauvre femme est tourmentée par ces hommes et ne sait où se réfugier. Elle est si belle que tout mon palais en resplendit ; et quoique vêtue comme une folle, elle ressemble à Çrî aux longs yeux. » La nourrice écarta les hommes et la fit monter sur la belle terrasse du palais ; là toute étonnée, la reine dit à Damayanti : « Toute malheureuse

que tu es, tu as un corps merveilleux et tu brilles comme l'éclair dans les nuages ; qui es-tu, dis-moi, et de qui es-tu fille? Tu n'as point une forme humaine, quoique tu sois privée des insignes divins. Sans être accompagnée, tu n'as donc pas peur des hommes, femme brillante comme les Immortels? » A ces paroles la fille de Bhîma répondit : « Je suis une femme, sache-le bien, dévouée à son époux ; je suis une ouvrière de bonne famille, une servante sans domicile, qui vit de fruits et de racines, seule et s'arrêtant où le soir la trouve. Mon mari a toutes les vertus et m'est toujours dévoué, et moi je l'honore et le suis en chemin comme son ombre : mais le sort a voulu qu'il aimât le jeu outre mesure ; battu aux dés, il est parti seul pour le désert ; il n'avait plus qu'un vêtement, et il ressemblait à un pauvre insensé ; pour le consoler, je suis partie moi aussi pour le désert : mais là, je ne sais pour quelle raison, affamé, hors de lui-même, il a perdu son seul vêtement. Caché sous le mien, presque nu, privé de raison et pareil à un fou, je l'accompagnais depuis plusieurs nuits et je ne dormais pas : enfin, il m'a laissée dormant, je ne sais où, il a coupé en deux mon vêtement, et il m'a abandonnée, moi qui n'avais fait aucun mal. Depuis lors je cherche mon mari. Et je suis consumée nuit et jour ; car je ne vois pas le bien-aimé de mon cœur, beau comme le calice du lotus ; je ne retrouve pas celui qui est pareil aux Immortels, le maître bien-aimé de ma vie. »

Elle gémissait ainsi les yeux pleins de larmes. La mère

du roi dit donc à la fille affligée de Bhîma, plus affligée encore elle-même : « reste près de moi, pauvre femme, je suis heureuse de t'avoir ; mes hommes te chercheront ton mari ; ou peut-être que errant çà et là il viendra ici lui-même. Demeure donc ici, et tu le retrouveras. » Damayantî répondit à la mère du roi : « Je puis demeurer avec toi, mère de héros, mais à une condition, c'est que je ne mangerai pas les restes, que je ne ferai point de courses à pied, et que je ne parlerai à aucun homme; si un homme me demande, qu'il soit puni et châtié de sa folie : telle est la grâce que je te demande. Mais pour chercher mon mari, que je puisse voir des brahmanes. Si l'on agit de la sorte, je resterai certainement ici ; à d'autres conditions je ne veux rester nulle part. » La mère du roi satisfaite lui répondit : « Je ferai ce que tu voudras, prends courage, puisque tel est ton désir. » Après avoir ainsi parlé à la fille de Bhîma, la mère du roi dit à sa fille Sunandâ : « Voici une ouvrière, Sunandâ ; elle est belle comme une déesse ; elle est de ton âge ; qu'elle soit ton amie ; réjouis-toi avec elle et ne crains rien. » Ensuite Sunandâ s'en alla toute joyeuse dans son appartement, entourée de ses amies et emmenant Damayantî.

XIV.

Lorsque Nala se fut éloigné de Damayantî, il vit un grand feu allumé dans l'épaisse forêt, et du milieu il entendit sortir un grand cri d'un être animé : « Accours,

Nala, disait-il à haute voix; et il répéta plusieurs fois : Punyaçlôka ! Ne crains rien. » A ces mots, Nala entra dans le feu et vit un roi des serpents roulé à terre en anneau. Nala se tenait les mains jointes ; le serpent lui dit tout tremblant : « Je suis le serpent Karkôtaka ; j'ai trompé le grand richi Nârada, l'illustre anachorète ; dans sa colère, il m'a maudit : « Sois immobile, m'a-t-il dit, « jusqu'au jour où Nala te retirera d'ici ; car c'est lui qui « te délivrera de ma malédiction. » Depuis cette imprécation je ne puis changer de place. Si tu veux me sauver je te montrerai le bonheur, je te serai propice : il n'y a pas un serpent qui m'égale ; je te rendrai service : va, délivre-moi bien vite. » A peine le roi des serpents avait-il dit ces mots, qu'il devint long comme le doigt ; Nala le prit et sortit du feu. Quand Nala fut hors de l'air embrasé et qu'il songea à déposer à terre le serpent, Karkôtaka lui dit : « Marche encore un peu en comptant tes pas ; alors je te ferai un grand plaisir. » Nala commença donc à compter. Au dixième pas, le serpent le mordit, et aussitôt Nala changea de forme ; il s'arrêta tout surpris de se voir défiguré, et il s'aperçut que le serpent avait repris sa forme première. Karkôtaka dit alors à Nala pour le consoler : « C'est moi qui t'ai transfiguré pour que les hommes ne te reconnaissent pas. Celui par qui tu es sous le poids du malheur, celui-là par la vertu de mon venin habitera dans ton corps et y souffrira à son tour ; et tant qu'il ne te délivrera pas, il séjournera malheureux dans tes membres empoisonnés. Celui qui t'a fait tout ce

mal à toi qui ne le méritais pas, celui-là, prince, je le maudis et je te sauve en même temps. Grâce à moi, tu n'as rien à craindre ni des sangliers, ni des ennemis, ni des brahmarchis eux-mêmes. Ne crains pas non plus les effets du venin ; dans les combats tu remporteras toujours la victoire. Va, prince, tu diras : « Je suis le cocher Vâhuka. » Va trouver le roi Rituparna ; il est maintenant dans la charmante ville d'Ayôdhyâ ; il connaît le jeu de dés ; il t'en donnera la science en échange de la science du cheval, que tu possèdes ; et l'heureux descendant d'Ixwaku sera ton ami. Quand tu sauras le jeu de dés, alors tu recouvreras le bonheur ; tu retrouveras ta femme, ton royaume et tes enfants, que ton cœur ne s'attriste point : c'est la vérité que je te dis. Et quand tu voudras reprendre ta forme, pense à moi et revêts cet habit. Couvert de ce vêtement, tu redeviendras ce que tu étais. »

A ces mots, il donne à Nala une paire de vêtements divins, et quand il lui eut fait ces recommandations, il disparut.

XV.

Quand le serpent fut parti, Nala s'éloigna, et le dixième jour il entra dans la ville de Rituparna. Il alla le trouver et lui dit : « Je suis Vâhuka : personne sur la terre ne sait aussi bien que moi conduire les chevaux ; on peut aussi me consulter dans les affaires difficiles et dans les différentes études ; de plus, je sais mieux que personne préparer les aliments ; enfin tout ce qu'il y aura à faire,

même de difficile, je m'efforcerai de le faire; prends-moi à ton service, Rituparna. » Le roi lui répondit : « Eh bien, reste ici, Vâhuka; porte-toi bien, et voici ce que tu feras : mon esprit est toujours occupé de courses rapides; que ton soin soit de rendre rapides mes chevaux; tu seras l'inspecteur de mes écuries; tu recevras un bon salaire, tu auras pour subordonnés Vârchnéya et Djîvala; tu joueras avec eux. Demeure donc chez moi, Vâhuka. »

Depuis lors Nala honoré demeura dans la ville de Rituparna avec Vârchnéya et Djîvala; il y demeura pensant toujours à Damayanti, et chaque soir il répétait ces vers :

A cette heure où donc est celle
Qui souffre la soif et la faim,
Femme pieuse et fidèle,
Et la fatigue du chemin?
Qui, maintenant, est devant elle?

Comme il redisait ces vers pendant la nuit, Djîvala lui dit : « Qui plains-tu donc ainsi, Vâhuka? je voudrais le savoir. Puisses-tu vivre longtemps mon ami; mais à qui donc est cette femme que tu plains de la sorte? » Le roi Nala lui répondit : « C'est un certain fou, qui avait une femme excellente; il n'a pas trop su tenir sa parole. Je ne sais pour quelle raison, le sot s'est éloigné d'elle; et maintenant qu'il l'a quittée, il erre, l'insensé, accablé de douleur. Consumé nuit et jour par le chagrin, il se souvient d'elle chaque nuit et chante sans cesse les mêmes

vers. Sans doute il parcourt la terre, ou fixé quelque part il remplit quelque fonction vile, et pense aux malheurs de sa femme. Pour elle, qui l'avait suivi dans son infortune, cet homme de peu de vertu l'a laissée dans un bois, si toutefois elle vit encore : une femme, seule, qui ne connaît pas les chemins, qui ne le méritait pas, qui était abattue par la soif et la faim, quelle indignité ! Pourvu qu'elle vive encore ! Entourée de bêtes sauvages, dans un grand bois, dans un affreux désert, abandonnée par lui, le malheureux, l'insensé ! »

C'est ainsi que le roi des Nichadhas, se souvenant de Damayanti, habitait inconnu dans le palais du roi.

XVI.

Lorsque Nala eut perdu son royaume et qu'ils eurent été, lui et sa femme, réduits à servir, Bhima, pressé du désir de revoir Nala, fit partir des brahmanes. Il leur fit de grands présents et leur dit : « Allez chercher Nala et Damayanti, ma fille. Quand vous aurez fini et que vous aurez vu le roi des Nichadhas, je donnerai mille vaches à celui de vous qui les amènera tous deux ; et je lui donnerai de plus des provisions, des biens et un village grand comme une ville. Si l'on ne peut amener Nala ni Damayanti, pourvu qu'on les voie, je donnerai en présent les mille vaches. » Les brahmanes joyeux s'en allèrent dans tous les pays, dans les villes et les royaumes, cherchant Nala et sa femme ; mais ils ne virent nulle part

ni le roi des Nichadhas ni la fille de Bhima. Enfin un brahmane nommé Sudêva, en visitant l'agréable ville de Tchêdi, vit Damayanti dans le palais, un jour de proclamation royale. Elle était avec Sunandâ : sa beauté incomparable était au dessus de toutes les louanges ; elle paraissait comme la lumière du soleil enveloppée d'un réseau de vapeurs. Quand il vit ses grands yeux, sa maigreur, la fange dont elle était souillée il se dit : « C'est elle » et se fit ces raisonnements : « Cette femme ressemble à celle que j'ai vue autrefois ; maintenant ma tâche est remplie. Elle est telle que Çri, l'amour du monde ; elle brille comme la pleine lune ; elle est brune; elle a le sein gracieux et arrondi ; par son éclat elle répand la lumière autour d'elle comme une déesse ; ses grands yeux ont la grâce du lotus ; on dirait l'épouse de l'Amour ; elle est aimée du monde entier. Son corps est souillé de boue et de poussière, comme une fleur de lotus arrachée d'un lac des Vidarbhas, ou comme une nuit de pleine lune quand la lune est éclipsée. Malheureuse, attristée par la perte de son époux, elle est comme une rivière desséchée, où le lotus a perdu ses feuilles et d'où les oiseaux effrayés se sont enfuis ; comme un lac de lotus agité et troublé par les trompes des éléphants. Elle est tendre et belle, elle mériterait une maison pleine de bijoux ; elle est pourtant comme un lotus arraché que brûle le soleil. Elle est belle et vertueuse, elle mériterait des parures, et elle n'en a pas ; elle est comme le croissant de la lune nouvelle dans un ciel nébuleux. Elle a les

sourcils noirs. Elle est privée des douceurs de l'amour ; elle est privée de toute sa famille ; si elle se soutient, l'infortunée, c'est par le désir de revoir son mari : car l'époux, c'est la parure d'une femme privée de parure ; mais, quand il l'a quittée, si bien parée qu'elle soit, elle ne brille plus. Nala aussi fait une chose difficile de se soutenir privé d'elle, et de ne se pas consumer de douleur. Quand je vois cette femme aux cheveux noirs, aux grands yeux de lotus, digne d'être heureuse et pourtant affligée, mon cœur non plus n'est pas content. Quand donc sortira-t-elle de ces chagrins et retrouvera-t-elle son époux, cette femme si bonne, pareille à Rôhini ? (1) Certainement en la retrouvant, le roi Nala aussi retrouvera le bonheur, lorsqu'il possèdera de nouveau son trône et la terre : égaux par la naissance et par la vertu, Nala mérite bien la fille de Bhîma, et Damayanti aux yeux noirs le mérite aussi. Il faut que je console la femme de ce roi incomparable, si courageux, si sage et si regretté d'elle. Oui, je vais la consoler, cette femme belle comme la pleine lune, qui ne connaissait pas la douleur et qui maintenant est affligée et livrée à ses tristes réflexions. »

Quand il eut fini ces remarques et ces raisonnements, le brahmane Sudêva s'approcha d'elle et lui dit : « Je suis Sudêva, Damayanti, l'ami chéri de ton frère ; c'est par l'ordre du roi Bhîma que je suis venu ici te chercher.

---

(1) Fille de Daxa, et l'une des épouses du dieu de la lune.

Ton père, la reine et tes frères se portent bien ; et tes deux enfants qui sont là-bas promettent aussi de vivre longtemps. Tous tes parents, affligés à cause de toi, semblent avoir perdu la raison ; et, pour te retrouver, des brahmanes, par centaines, parcourent la terre. »

Quand elle eut reconnu Sudêva, Damayanti lui demanda tour à tour des nouvelles de tous ceux qu'elle aimait ; et elle pleura beaucoup en voyant ainsi à l'improviste cet excellent brahmane, l'ami de son frère. Lorsque Sunandà la vit pleurant de la sorte et s'entretenant en secret avec Sudêva, elle dit à sa mère : « l'ouvrière pleure beaucoup, elle est avec le brahmane ; tâche de savoir qui elle est. » Alors la mère du roi de Tchèdi sortit de l'appartement secret et se rendit où était la jeune femme avec Sudêva, puis elle appela le brahmane et lui dit : « De qui cette charmante est-elle femme, et de qui est-elle fille ? Comment a-t-elle été séparée de sa famille et de son mari, cette femme aux beaux yeux ? Tu la connais, brahmane : comment est-elle partie de chez elle ? Je désire savoir de toi toutes ces choses : raconte-les moi exactement, comme si j'interrogeais cette divine créature elle-même. »

A ces mots, l'excellent brahmane satisfait s'assit et raconta avec vérité l'histoire de Damayanti.

XVII.

« Il y a dans les Vidarbhas un roi juste et illustre nommé Bhima : c'est sa fille, la belle Damayanti. Dans

les Nichadhas règne Nala, fils de Virasèna. Elle est sa femme, l'excellente épouse du sage Punyaçlòka. Vaincu au jeu par son frère, et privé de son royaume, il est parti avec Damayanti, on ne le retrouve pas ; et c'est à cause d'elle que nous parcourons la terre. J'ai rencontré cette jeune femme dans le palais de ton fils : il n'est pas une créature humaine qui l'égale en beauté. Damayanti avait entre les sourcils un signe de naissance, noir et beau comme un lotus ; je l'ai vu ; il n'y est plus ; mais il est sans doute couvert par la poussière, comme la lune par un brouillard ; cette marque a été choisie par le Créateur pour être un signe d'excellence : mais le croissant de la lune nouvelle ne brille guère dans un ciel sombre. La beauté de Damayanti n'est pas détruite pour être cachée sous l'ordure ; et, sans parure, elle se montre et brille comme l'or. A ce beau corps et à ce signe j'ai reconnu notre reine, comme un feu caché se reconnait à la chaleur. »

Après avoir entendu ces paroles de Sudèva, Sunandà lava la poussière qui couvrait le signe, et bientôt le signe brilla comme la lune dans un ciel sans nuages. Sunandà et sa mère en le voyant se mirent à pleurer, embrassèrent Damayanti et un moment restèrent immobiles ; puis, chassant peu à peu les larmes, la mère du roi lui dit : « Tu es la fille de ma sœur, puisque tu as ce signe ; ta mère et moi, nous sommes filles du roi magnanime des Daçàrnas, de Sudàmana gracieux à voir ; elle fut donnée à Bhima et moi à Viravàha ; je t'ai vue à ta naissance

dans les Daçârnas (1), chez ton père. Ton père a une maison, mon enfant, mais j'en ai une aussi ; et mes domaines, Damayantî, sont les tiens. » Le cœur joyeux, Damayantî s'inclina et dit à la sœur de sa mère : « Tant que je suis restée inconnue, j'ai été heureuse chez toi ; j'ai eu tout ce que je désirais, et tu m'as bien protégée ; à présent ce séjour me serait encore plus agréable ; mais, ma mère, je suis exilée depuis longtemps ; laisse-moi partir ; mes deux jeunes enfants sont là bas, affligés, privés de leur père, et de moi aussi ; si tu veux m'être agréable, je désire aller dans les Vidarbhas, fais-moi vite préparer un char. » « C'est bien », lui répondit avec joie la sœur de sa mère ; puis, avec l'assentiment de son fils, elle lui donna une bonne escorte et la fit partir toute heureuse dans un char porté par des hommes et garni des choses nécessaires à la vie.

En peu de temps elle arriva dans les Vidarbhas ; elle y fut reçue avec joie et honorée par ses nombreux parents. Les trouvant tous en bonne santé, ainsi que ses deux enfants, son père et sa mère et toutes ses amies, la glorieuse reine Damayantî remercia solennellement les dieux et les brahmanes ; et le roi, joyeux de revoir sa fille, fit don à Sudêva de mille vaches, d'un village et d'autres grands biens. Elle s'établit dans la maison

---

(1) Pays situé dans la partie centrale de la presqu'île indienne, et s'étendant au S.-E. des monts Vindhya.

paternelle, et quand elle s'y fut reposée une nuit, elle parla en ces termes à sa mère : « Si tu veux que je vive, ma mère, je vais te dire la vérité, tâche de ramener aussi le héros Nala. » La reine affligée pleura et ne répondit rien ; et quand on la vit elle-même en cet état, tout l'appartement des femmes fut plein de gémissements et de pleurs. Alors la reine dit au grand-roi Bhima, son époux : « Damayanti, ta fille, pleure son mari ; et renonçant à toute pudeur elle m'a dit : « que tes serviteurs tâchent de retrouver Punyaçlôka. » Excité par ces paroles, le roi envoya dans toutes les directions des brahmanes prêts à le servir et leur dit : « Tâchez de retrouver Nala. »

Ensuite par son ordre, ces brahmanes se rendirent auprès de Damayanti et lui dirent : « Nous partons. » Elle leur répondit à son tour : « Dans tous les royaumes où vous irez, allez dans les réunions d'hommes et répétez ces mots : « où es-tu, joueur, où es-tu allé, après » avoir coupé en deux mon vêtement et m'avoir laissée, » moi qui te suis dévouée, seule dormant dans la forêt, » un bien-aimé, sa bien-aimée ? Comme elle le doit, la » faible femme, elle est assise, les yeux tournés vers toi, » consumée, couverte encore de la moitié du vêtement ; » elle pleure toujours de douleur ; ô roi, sois lui propice » et réponds-lui. » Dites ces mots et d'autres encore pour qu'il ait pitié de moi : « le feu brûle la forêt agitée » par le vent, et l'époux doit toujours soutenir et pro- » téger sa femme. Pourquoi donc les as-tu perdus tous

» deux, toi qui connait la justice ? On te disait sage, » noble et généreux, tu es devenu impitoyable ; c'est sans » doute parce que je ne suis plus heureuse. Fais-moi » grâce, ô prince des hommes ; tu me l'as dit, la bonté » est le premier des devoirs. » Quand vous direz ces mots, si quelqu'un vous répond, c'est Nala : observez-le, sachez qui il est, où il demeure ; quand il vous répondra, écoutez-le bien et ensuite, bons brahmanes, faites-moi tout savoir ; et pour qu'il ne sache pas que vous agissez par mon ordre, revenez sans tarder : Sachez toutefois s'il est riche ou pauvre, s'il désire être riche ; enfin sachez ce qu'il veut. »

Sur ces avis, les brahmanes s'en allèrent dans toutes les directions, cherchant Nala, qui en ce moment même était malheureux. Ils parcoururent les royaumes, les villes, les hameaux, les habitations des bergers et les ermitages ; et ils firent entendre partout les paroles qu'avait prononcées Damayanti.

XVIII.

Longtemps après, un brahmane nommé Parnâda, revint à la ville et dit à Damayanti : « Tout en cherchant Nala, ô reine, je suis arrivé dans Ayôdhyâ ; je me suis présenté chez Bhângâsuri et lui ai fait entendre tes paroles ; ce surnom est celui du fortuné Rituparna ; ce roi m'a écouté et n'a rien dit ; et quoique j'aie répété plusieurs fois tes paroles, personne de sa compagnie n'a

répondu. Mais quand le roi m'a eu congédié, un des hommes de Rituparna, nommé Vâhuka, m'a parlé en secret. Cet homme est l'écuyer du prince; il est difforme; il a les bras courts; mais il sait conduire un char avec vitesse et préparer des mets excellents. Il a beaucoup soupiré, pleuré abondamment; et, après m'avoir interrogé sur ma santé, il m'a dit : « Même tombées dans » la misère, les femmes bonnes et généreuses se gar» dent elles-mêmes et certainement gagnent le ciel; » même abandonnées de leurs époux, elles ne s'irritent » jamais; elles se font une cuirasse de leur vertu, les » femmes généreuses..... Il est malheureux, le pauvre » fou, il a perdu la joie : qu'elle ne s'irrite pas contre » lui de ce qu'il l'a quittée. Il cherche sa vie. Des oi» seaux lui ont dérobé son vêtement. Il est consumé par » les inquiétudes : qu'elle ne s'irrite pas contre lui, bien » ou mal traitée, en voyant son mari tombé si bas, privé » de son royaume, privé de joie, affamé, plongé dans » l'infortune. » Après avoir entendu ces mots, je suis revenu à la hâte; réfléchis maintenant et fais connaître au roi ta volonté.

Quand elle eut entendu le récit de Parnâda, Damayanti, les yeux pleins de larmes, aborda sa mère en secret et lui dit : « Ma mère, n'en dis rien à Bhima : en ta présence je donnerai mes ordres à l'excellent brahmane Sudêva; mais, toi, tâche que le roi Bhima ne connaisse pas mon dessein, si tu veux m'être agréable; et comme Sudêva m'a ramenée promptement auprès de

vous, qu'il aille encore, ma mère, avec le même bonheur dans Ayôdhyâ, et qu'il ramène Nala. » Puis quand Parnâda se fut reposé, la bonne Damayanti le combla de richesses et d'honneurs : « Quand Nala sera de retour ici, lui dit-elle, je t'en donnerai davantage; car tu as fait pour moi plus que personne ne pourra faire : tu as fait, bon brahmane, que je serai bientôt réunie à mon mari. » Le brahmane magnanime lui adressa des paroles d'espérance et de bonheur, et sa mission remplie, s'en retourna dans sa demeure.

Alors, s'adressant à Sudêva, Damayanti affligée lui dit en présence de sa mère : « Va dans Ayôdhyâ, Sudêva, et, comme sans préméditation, aborde le roi Rituparna et dis lui : « La fille de Bhîma, Damayanti, se prépare à » choisir un nouvel époux; tous les rois et les princes » se rendent près d'elle; et, si je compte bien les jours, » c'est après-demain que le choix aura lieu. Si tu veux » y aller, fais-le promptement; c'est après demain qu'elle » choisira un époux. Car on ne sait si le roi Nala est » mort ou vivant. »

Sur cet ordre le brahmane Sudêva se rendit auprès du roi Rituparna.

XIX.

Quand il eut entendu Sudêva, le roi Rituparna, d'une voix douce et caressante, dit à Vâhuka : « Je désire aller dans les Vidarbhas au mariage de Damayanti, en un jour, si c'est ton avis, à toi qui connais les chevaux. » A ces

paroles du roi, Nala sentit son âme déchirée par la douleur, et se dit en lui-même : « Parle-t-elle, agit-elle ainsi égarée par le chagrin ? Ou bien est-ce une ruse qu'elle a imaginée à cause de moi ? Veut-elle donc faire une méchante action, la pieuse Damayanti, parce que dans mon erreur je l'ai offensée et qu'elle est malheureuse par ma faute : la nature des femmes est mobile en ce monde, et ma faute est horrible. Peut-être aussi que exilée, accablée de douleur et de désespoir, Damayanti à la belle taille a perdu toute affection pour moi. Mais non : elle a des enfants, cela n'est pas possible. Quoi qu'il en soit, j'irai, je saurai la vérité ; et par là j'agirai selon le désir de Rituparna et selon le mien. » Après avoir fait ces réflexions, l'infortuné Vâhuka se tint les mains jointes et dit au roi : « Prince, je me rends à ta demande, j'irai en un jour à la ville des Vidarbhas. »

D'après l'ordre du roi Bhângâsuri, Vâhuka se rendit aux écuries et fit l'inspection des chevaux ; pressé par ce prince, lorsqu'il les eut tous bien visités et examinés, il choisit des chevaux maigres, excellents et forts pour la marche, ardents et vigoureux, généreux et de bonne race, exempts des dix marques fâcheuses, des chevaux aux larges naseaux, aux grandes mâchoires, nés sur les bords de l'Indus, rapides comme le vent. Quand le roi les vit, il dit un peu fâché : « Que veux-tu faire de cela ? Tu veux donc te jouer de nous ? Comment ces chevaux, qui n'ont ni force, ni souffle, nous conduiront-ils ? Et comment pourront-ils faire une si longue route ? » Vâ-

huka répondit : « Une au front, deux à la face, deux de ce côté, deux de l'autre, deux et deux encore sur le poitrail, enfin une sur le dos : veuille reconnaître ces marques ; ces chevaux iront aux Vidarbhas, sans aucun doute ; mais parle, ô roi ; ceux que tu jugeras les meilleurs, je les attellerai. » Rituparna reprit : « Tu connais les chevaux et tu es habile, Vâhuka, attelle promptement ceux que tu crois convenables. »

L'habile Nala prit quatre bons chevaux de race, vigoureux et rapides, et les attela au char ; le roi y monta avec empressement. D'abord les excellents coursiers s'agenouillent et tombent à terre, mais le fortuné roi Nala caresse ses ardents et vigoureux chevaux, les retient avec les rênes pour faire monter l'écuyer Vârchnéya, et part avec une grande vitesse. Poussés selon les règles par Vâhuka, les chevaux généreux fendent l'air, comme s'ils voulaient renverser l'écuyer. Quand le roi d'Ayôdhyâ vit ses chevaux l'entraîner avec la vitesse du vent, dans sa joie il fut ravi d'admiration. Quant à Vârchnéya, étonné par le bruit du char et par l'adresse du conducteur, il se disait en lui-même : « Ce Vâhuka ne serait-il pas Mâtali (1), l'écuyer du roi des dieux ? C'est bien à ce signe qu'on le reconnaîtrait dans le héros Vâhuka. Ou bien ne serait-ce pas Çâlihôtra, qui connait si bien la race et la qualité des chevaux ? Il aurait revêtu

(1) L'écuyer qui conduit le char d'Indra.

cette forme humaine surprenante. Ou enfin ne serait-ce pas le roi Nala, vainqueur des villes ennemies, qui serait arrivé ici ? » Telles étaient ses réflexions. « Ou bien, se disait-il encore, cette science que Nala possède, Vâhuka la possède-t-il aussi ? Car je ne vois pas de différence entre Vâhuka et Nala ; et de plus ils sont du même âge. Si ce n'est pas le héros Nala, c'en est un du moins qui l'égale : car les héros magnanimes parcourent en secret cette terre sous des formes empruntées, conduits par une puissance divine. Voyons : ne pourrais-je faire la distinction ? Quant à la difformité, je n'en puis tirer aucune conclusion ; il faut m'en tenir là. L'âge, qui est le même, est bien un indice, mais la figure est différente. Enfin je croirais bien que ce Vâhuka, c'est Nala lui-même, doué de toutes les vertus. »

Telles étaient les réflexions de Vârchnêya, second écuyer de Rituparna. Ce roi se réjouissait avec lui en voyant l'adresse de Vâhuka, son cocher, et prenait grand plaisir à voir l'attention et le zèle extrême qu'il mettait à conduire les chevaux.

XX.

Il eut bientôt laissé derrière lui des fleuves, des monts, des forêts et des lacs, tel qu'un oiseau qui traverse l'air. Pendant que le char courait ainsi, le roi Bhângâsuri, vainqueur des villes ennemies, vit tomber à terre son vêtement de dessus ; ce roi magnanime dit aussitôt à Nala : « Je vais le ramasser : retiens tes chevaux rapides,

pendant que Vârchnêya ira chercher mon vêtement. » Nala lui répondit : « il est bien loin, ton vêtement ; il est à plus d'un yôjana ; on ne peut plus l'aller chercher. »

Bientôt dans une forêt, on approcha d'un vibhîtaka tout en fleurs. En le voyant le roi dit à Vâhuka : « Tu vas voir, écuyer, comme je sais compter ; un homme ne peut pas tout connaître ; il n'y a pas un seul homme en qui réside tout le savoir. Et bien, des feuilles et des fruits de cet arbre, ce qui est tombé s'élève à cent un ; il y a donc là cent une feuilles et cent un fruits ; sur ces deux branches il y a cinq *kôtis* (1) de feuilles ; va chercher les deux branches avec les autres petits rameaux ; il y en a deux mille quatre-vingt-quinze. » Vâhuka arrêta le char et dit au roi : « Grand-roi, tu me parles d'un fait que je ne puis voir ; mais je le verrai, si je compte les feuilles du vibhîtaka ; car, le compte fait, on voit ce qu'il en est. Je vais donc compter sous tes yeux ; car je ne puis juger si tes chiffres sont vrais ou faux. Je compterai les fruits en ta présence ; que Vârchnêya tienne un moment les rênes des chevaux. » Le roi répondit à l'écuyer : « Nous n'avons pas le temps de nous arrêter. » Vâhuka, plein de curiosité, reprit : « Attends un seul moment ; ou, si tu es pressé, la route est belle ; que Vârchnêya te conduise. » Rituparna lui répondit d'un air caressant :

(1) Un kôti égale 10,000,000.

« Il n'y a pas sur la terre un écuyer qui t'égale, Vàhuka; c'est avec toi que je veux aller aux Vidarbhas ; je me suis adressé à toi, n'interromps pas le voyage. Je ferai ce que tu désireras, Vàhuka, si à mon arrivée dans les Vidarbhas, le soleil est encore sur l'horizon. » Vàhuka lui dit : « Quand j'aurai compté le vibhîtaka, alors j'irai aux Vidarbhas ; ainsi permets ce que je te demande. » Le roi, presque malgré lui répondit : « Compte donc, mais seulement une portion de rameau que je te montrerai ; et que cela te satisfasse. » Vàhuka descendit promptement du char, compta les feuilles de l'arbre, et plein d'admiration, dit au roi : « J'ai compté, il y a autant de feuilles que tu l'as dit. Je suis stupéfait de ta science, ô roi ; je voudrais savoir par quels procédés tu découvres ces nombres. » Le roi, pressant la marche, lui répondit : « Sache donc que je possède la science des dés et celle des nombres. » « Enseigne-moi cette science, dit Vàhuka, et je te transmettrai celle des chevaux. » « Soit, dit Rituparna qui comprit l'importance de la chose et qui désirait connaître l'équitation ; je t'enseignerai la science des dés, et en revanche tu m'apprendras celle du cheval que tu possèdes ? »

Après cet entretien Rituparna livra sa science à Nala ; dès qu'il la connut, Kali sortit de son corps en vomissant par la bouche l'amer venin de Karkòtaka. Ainsi sortit le feu de la malédiction dont souffrait Kali. Et Nala, comme amaigri, fut longtemps hors de lui-même. Kali, délivré du venin, reprit sa forme ; le roi Nala irrité voulut le

maudire ; mais Kali effrayé, tout tremblant, joignit les mains et lui dit : « Retiens ta colère, ô roi, et je te donnerai une gloire suprême. La mère d'Indrasèna m'a maudit ; irritée contre moi quand tu l'as quittée, depuis lors j'ai demeuré en toi, consumé par le poison du roi des serpents et souffrant nuit et jour. J'ai recours à toi maintenant, écoute mes paroles : tout homme qui en ce monde aura soin de célébrer tes louanges, n'aura rien à craindre de moi, si tu ne me maudis pas, moi qui suis saisi de frayeur et qui ai recours à toi. » Nala retint sa colère, et aussitôt Kali effrayé entra dans le vibhîtaka. Or, pendant ce dialogue, Kali était invisible pour tout autre que Nala. Sorti de ces embarras, ce roi vainqueur des ennemis, après avoir compté les fruits et vu Kali disparaître, plein de joie et de gloire, remonta sur le char et lança ses rapides coursiers. Depuis l'approche de Kali le vibhîtaka demeura malfamé.

Les excellents coursiers volaient comme des oiseaux, et Nala les pressait, animé d'une joie intérieure : plein de gloire, il allait droit vers les Vidarbhas. Lorsqu'il fut en route, Kali aussi s'en retourna dans sa demeure ; le roi Nala, devenu libre, n'avait plus qu'à reprendre sa forme première.

XXI.

Sur le soir les serviteurs de Bhîma lui annoncèrent l'arrivée du puissant roi Rituparna. Sur l'ordre de Bhima, ce prince entra dans la ville de Kundina, faisant retentir

du bruit de son char tous les lieux d'alentour. Ce bruit, les chevaux de Nala l'entendirent et en furent réjouis, comme ils l'étaient autrefois de la présence de Nala. Damayanti aussi entendit ce bruit du char qui retentissait profondément comme le ciel à l'arrivée des nuages; et elle fut toute étonnée en entendant ce bruit qui lui rappelait le char de Nala, quand Nala le conduisait lui-même autrefois. Elle crut reconnaitre ce bruit; ses chevaux le crurent de même. Les paons dans le palais, dans les écuries les éléphants et les chevaux entendirent le char bruyant du roi; et aussitôt les paons et les éléphants crièrent en levant la tête, joyeux comme si c'eût été le bruit de la nue : « Ce bruit qui remplit la terre, dit Damayanti, réjouit mon âme : c'est le roi Nala. Si aujourd'hui je ne vois pas le beau visage de ce héros dont les vertus sont innombrables, je mourrai certainement; si je ne suis pas entre ses bras et si je ne me réjouis pas en le touchant de mes mains, je ne vivrai plus; si je ne vois pas Nala dont le char retentit comme la nue, je me jetterai dans un feu brillant comme l'or ; oui, si ce roi des rois, fort comme un lion et comme un éléphant dans l'ivresse, ne revient pas, je mourrai. Je ne me souviens pas qu'il ait commis une action mauvaise, une offense, dit aucune vaine parole même sur des sujets indifférents ; il est noble, patient, généreux et supérieur à tous les princes, mon Nala ; il ne fait pas en secret des bassesses, comme font les eunuques ; quand je pense à ses vertus et que j'en suis occupée nuit et jour, mon cœur se déchire, privé de son bien-aimé. »

Gémissant ainsi et telle qu'une insensée, elle monta sur la haute terrasse pour voir Nala. Elle aperçut au milieu de la cour, monté sur le char, le roi Rituparna avec Vârchnêya et Vâhuka. Tous trois descendent du char excellent; Vâhuka dételle les chevaux et met le char en place. Rituparna descendu se rendit auprès du grand roi Bhîma qui lui rendit les honneurs, et pensa que ce prince fortuné n'était pas venu sans cause auprès de lui : « Sois le bienvenu, lui dit-il ; que dois-je faire pour toi ? » Bhîma ne supposait point qu'il était venu pour sa fille. Quant au sage et puissant Rituparna, il ne vit ni rois, ni princes, ni brahmanes, ni rien qui annonçât un mariage. Après un moment de réflexion, ce roi des Kôçalas dit à Bhîma : « Je suis venu pour te saluer. » Bhîma sourit et pensa en lui-même que pour venir ce roi avait fait plus de cent yôjanas : « On ne traverse pas tant de villages pour un tel motif, se disait-il ; la raison qu'il donne a peu de valeur ; je saurai plus tard ce que cela veut dire. » Après un bon accueil, le roi le congédia ; « repose-toi », lui dit-il ; et il lui répétait : « Tu dois être fatigué. » Après un agréable entretien, Rituparna remis se retira, suivi des serviteurs du roi et accompagné de Vârchnêya, dans l'appartement qui lui fut indiqué.

Vâhuka avait emmené le char et s'en était allé dans la remise ; là il avait dételé les chevaux, les avait pansés habilement et caressés, et s'était lui-même assis sur le siége du char. Damayantî affligée, après avoir vu le roi

Bhângâsuri, l'écuyer Vârchnèya et enfin Vàhuka, se disait en elle-même : « A qui donc appartient ce char bruyant ? Il a retenti comme celui de Nala, et pourtant je ne vois pas Nala. Vârchnèya peut-être possède la même science que lui et c'est pour cela que ce char a retenti comme le sien. Peut-être aussi Rituparna est tel que le roi Nala, et c'est pour cela que le bruit de son char ressemble à celui de Nala. »

Après ces réflexions, Damayanti envoya pour s'informer de Nala une belle messagère.

XXII.

« Va, Kèçini, lui dit-elle, informe-toi quel est ce cocher mal fait et aux bras courts qui se tient sur le siége du char ; aborde-le ; demande-lui doucement comment il se porte ; ensuite, belle Kèçini, interroge-le selon la vérité. Je soupçonne grandement que c'est le roi Nala, tant mon cœur éprouve de joie et de plaisir. Répète-lui en finissant les paroles de Parnâda et la réponse ; enfin, séduisante et irréprochable Kèçini, sache qui il est. » La messagère attentive alla donc parler à Vâhuka, tandis que la belle Damayanti regardait de la terrasse du palais : « Sois le bienvenu, noble seigneur, je te salue ; écoute ce que dit Damayanti : « Depuis quand êtes-vous » partis, et quel sujet vous amène ? » Dis-le comme il convient ; car Damayanti désire le savoir. » Vâhuka répondit : « Un brahmane a dit au magnanime roi du Kô-

çala : « Demain Damayanti se remarie » ; à ces mots le roi est parti, traîné par des chevaux excellents, rapides comme le vent, et qui ont fait cent yôjanas. Je suis son écuyer. » Kêçini reprit : « Mais quelle est cette troisième personne ? D'où vient-il ; de qui est-il fils ? Et toi-même de qui es-tu fils, et comment as-tu été chargé de cet office ? » Vâhuka répondit : « Cet homme était l'écuyer de Punyaçlôka, il se nomme Vârchnêya ; après la fuite de Nala, belle demoiselle, il est venu auprès de Bhângâsuri. Moi aussi, qui connais les chevaux et les chars, Ritu-parna m'a pris pour conduire son char et préparer sa nourriture. » Kêçini continua : « Mais Vârchnêya sait-il où est allé le roi Nala ? Que t'a-t-il dit à cet égard, Vâhuka ? » « Il a remis, dit Vâhuka, les enfants du malheureux Nala, et s'en est allé où il a voulu. Mais il ne sait rien de Nala lui-même, et personne, noble demoiselle, ne sait où il est. Ce prince erre inconnu par le monde, après avoir changé de forme. Nala seul se connaît lui-même et ce qui l'entoure ; car il ne donne jamais aucun signe de sa présence. » Kêçini dit enfin : « Mais ce brahmane qui est allé dans Ayôdhyâ et qui répétait partout ces paroles d'une femme : — Où es-tu, joueur, où es-tu allé, après avoir coupé en deux mon vêtement et m'avoir laissée, moi qui te suis dévouée, seule dormant dans la forêt, un bien-aimé, sa bien-aimée ? Comme elle le doit, elle est assise, les yeux tournés vers toi, consumée nuit et jour, couverte encore de la moitié du vêtement ; elle qui toujours pleure de

douleur, ô roi, sois-lui propice et réponds-lui. Envoie lui ces douces paroles, ô prince magnanime, l'irréprochable Damayanti les attend,... la réponse, Vâhuka, que tu as faite à ce brahmane, Damayanti voudrait l'entendre elle-même. »

Kêçini parlait encore ; Nala sentit son cœur ému et ses yeux pleins de larmes ; mais il réprima sa peine ; brûlé par la douleur et la voix étouffée par les sanglots, il répéta ces mots, lui aussi : « Même tombées dans la misère, les femmes bonnes et généreuses se gardent elles-mêmes et certainement gagnent le ciel. Même abandonnées de leurs époux, elles ne s'irritent jamais ; elles se font une cuirasse de leur vertu, les femmes généreuses. Il est malheureux le pauvre fou ; il a perdu la joie : qu'elle ne s'irrite pas contre lui de ce qu'il l'a quittée. Il cherche sa vie ; des oiseaux lui ont dérobé son vêtement; il est consumé par les inquiétudes : qu'elle ne s'irrite pas contre lui, bien ou mal traitée, en voyant son mari tombé si bas, privé de son royaume, privé de joie, affamé, plongé dans l'infortune. »

En répétant ces mots, le malheureux Nala ne pouvait retenir ses larmes, et il pleurait. Kêçini alla tout redire à Damayanti, et ses paroles et l'émotion qu'il avait éprouvée.

XXIII.

Après cet entretien, l'infortunée Damayanti, pensant que c'était Nala, dit à Kêçini : « Va de nouveau, Kê-

çini, observe Vâhuka; tiens-toi près de lui sans rien dire et examine ses actions; quoi qu'il fasse, observe le exactement. Pour lui susciter des obstacles, qu'on ne lui donne pas de feu, Kêçini; s'il demande de l'eau, aie soin de ne pas lui en donner; et quand tu auras tout observé, viens me le redire, surtout si tu vois en lui quelque chose de surhumain. » Après avoir entendu ces paroles, Kêçini alla de nouveau, et quand elle eut aperçu dans l'habile cocher des marques d'une puissance surnaturelle, elle les vint rapporter à Damayanti : « Ses actions, dit-elle, sont d'une pureté singulière; je n'ai jamais vu ni entendu nommer un homme tel que lui. S'il entre par une porte basse, il ne s'incline jamais, mais à son approche l'ouverture s'élève selon son désir. Le roi lui a envoyé pour Rituparna des provisions variées et des viandes de boucherie, et pour les laver on lui a apporté des vases : à peine avait-il regardé ces vases, qu'ils se remplissaient. Les viandes une fois lavées, Vâhuka s'est avancé, a pris une poignée de foin, l'a présentée au soleil, et aussitôt elle s'est enflammée. Quand j'ai vu une chose si surprenante, toute étonnée je suis accourue. Mais j'ai vu encore d'autres prodiges : quand il touche le feu, belle Damayanti, il n'en est point brûlé; l'eau coule ou disparait à son gré. Enfin voici un dernier miracle que j'ai vu : il a pris des fleurs et les a broyées lentement dans ses mains, et ces fleurs ainsi broyées devenaient encore plus odorantes et plus fraiches. Après avoir vu ces signes extraordinaires, je suis accourue ici. »

Quand Damayanti eut appris ces actions de Punyaçlôka elle pensa que Nala lui-même était arrivé et qu'elle touchait au but de ses désirs ; elle crut reconnaître son époux sous la figure de Vâhuka ; elle dit donc encore d'une voix douce et en pleurant à Kêçini : « Va encore auprès du malheureux Vâhuka ; prends dans la cuisine la viande cuite qu'il aura préparée, et reviens, ma belle. » Elle alla près de Vâhuka, prit la viande et à la hâte l'apporta toute chaude encore à Damayanti pour lui être agréable. Damayanti en mangea, et reconnaissant un mets de Nala qu'elle avait souvent goûté auparavant, elle poussa un cri persuadée que c'était lui-même. Dans une extrême agitation elle lava le visage à ses deux enfants et les envoya avec Kêçini. Vâhuka reconnut Indrasênâ et son frère, accourut, les baisa et les pressa sur son sein. Quand il eut caressé de la sorte ces deux enfants pareils aux enfants des dieux, l'âme toute remplie de douleur, il pleura ouvertement. Puis voyant qu'il trahissait son émotion, il laissa aussitôt les enfants et dit à Kêçini : « Ces deux enfants, belle demoiselle, ressemblent tout à fait aux deux miens ; c'est pour cela que j'ai pleuré en les voyant. Mais toi, si tu viens souvent ici, les hommes te soupçonneront : nous sommes vos hôtes ; va donc, belle Kêçini, si tu le veux bien. »

XXIV.

Lorsque Kêçini eut vu toute l'émotion du sage Punyaçlôka, elle alla promptement tout redire à Damayanti.

Alors celle-ci, désirant dans son affliction revoir Nala, l'envoya dire à sa mère : « J'ai bien examiné Vâhuka dans la pensée que c'était Nala lui-même ; qu'on le fasse entrer, ma mère, ou permets moi d'aller à lui ; que mon père aussi me permette de voir si je le connais ou s'il m'est inconnu. » La reine redit à Bhîma les paroles de sa fille, et le roi accéda à son désir. Avec la permission de son père et de sa mère, elle fit donc entrer Vâhuka dans son appartement. Lorsque le roi Nala revit tout à coup Damayanti, pénétré de douleur, il fut tout inondé de larmes ; et quand Damayanti le vit dans cet état, cette noble femme fut saisie d'un amer chagrin. Couverte d'un vêtement rouge, les cheveux mêlés, souillés de fange, Damayanti adressa ces mots à Vâhuka : « N'as-tu pas vu, Vâhuka, un homme connaissant le devoir, qui est parti laissant dans une forêt une femme endormie? cette femme innocente, sa bien-aimée, son épouse, accablée de fatigue, qui pouvait la laisser dans ce bois, si ce n'est Nala? Quelle offense pourtant lui avais-je faite depuis mon enfance pour qu'il me laissât dormant dans cette forêt? Celui que j'avais publiquement choisi de préférence aux dieux, à qui j'étais dévouée, que j'aimais, de qui j'avais des enfants, comment a-t-il pu me quitter? Sur les feux sacrés il me prit la main, et en présence des dieux il me dit : « Je te serai fidèle. » C'était la vérité qu'il me jurait; qu'est-elle devenue? »

Pendant qu'elle parlait ainsi, un ruisseau de larmes né de la douleur, coulait de ses yeux. Quand Nala les

vit tomber de ses beaux yeux noirs, dont les angles étaient rougis par les pleurs, il dit ces mots : « Si j'ai perdu mon royaume, ce n'est pas ma faute ; c'est celle de Kali, c'est lui aussi qui m'a entraîné loin de toi, et pour cela, quand il t'était difficile de faire ton devoir, affligée et me pleurant jour et nuit dans ce bois, tu l'as frappé de ta malédiction ; Kali, consumé par elle, a séjourné dans mon corps ; c'était comme un feu ajouté à un autre feu. Par mes efforts et par ma piété je l'ai vaincu. Cessons donc de souffrir, belle Damayanti : le coupable m'a quitté, il est parti, et moi je suis venu ici pour toi seule, femme au beau corps ; car cela seul m'amène. Mais comment une femme peut-elle comme toi laisser jamais un époux aimant et dévoué, pour en choisir un autre ? Des messagers parcourent le pays et publient par ordre du roi : « la fille de Bhîma va choisir un second « mari, librement, à son gré et comme il lui conviendra. » C'est cette nouvelle qui a fait accourir ici le roi Rituparna. »

Quand Damayantî eut entendu ces plaintes de Nala, les mains jointes, tremblante et craintive, elle lui dit : « Ne me soupçonne pas d'une faute, bon Nala ; j'ai renoncé aux dieux pour te choisir. C'est pour te faire venir que des brahmanes sont allés par toute la terre, chantant mes vers dans les dix régions. Le sage Parnâda t'a trouvé dans le Kôçala, au palais de Bhângâsuri : il t'a parlé, il a reçu de toi une réponse, et j'ai imaginé cette ruse pour t'amener ici. Nul autre que toi au monde n'est capable de faire parcourir à des chevaux cent yôjanas dans un

jour. Je toucherai tes pieds, ô mon maître, pour témoigner que même en pensée je n'ai commis aucun mal. Le Vent va sans cesse par le monde et voit tous les êtres : qu'il m'ôte la vie, si je pense au mal! Le Soleil aussi va sans fin au-dessus de la terre : qu'il m'ôte la vie, si je pense au mal! La Lune va à travers toutes les créatures comme un témoin : qu'elle m'ôte la vie, si je pense au mal! Certainement ces trois divinités soutiennent le monde : qu'elles disent donc la vérité ou qu'elles m'abandonnent aujourd'hui! »

Interpellé de la sorte, le Vent dit du milieu des airs : « Non, elle n'a point fait le mal, Nala; c'est la vérité que je te dis; Damayanti a bien gardé le riche trésor de sa vertu; nous avons été ses témoins et ses gardiens pendant trois ans; c'est pour toi qu'elle a employé cette ruse sans pareille; car nul autre que toi ne pouvait faire en un jour cent yôjanas. Ainsi tu l'as retrouvée, et elle t'a retrouvé; n'en fais aucun doute et retourne avec ton épouse. » Tandis que le Vent parlait ainsi, une pluie de fleurs tombait, les cymbales des dieux retentissaient, il soufflait une brise heureuse. Quand le roi Nala vit ce prodige, il écarta tous les soupçons. Puis, il revêtit la robe sans poussière en pensant au roi des serpents, et dès lors il reprit sa forme première. Voyant son époux redevenu tel qu'il avait été, la fille de Bhima poussa un cri, et cette noble femme l'embrassa. Le roi Nala, brillant comme autrefois, pressa aussi dans ses bras Damayanti et caressa ses deux enfants. Puis reposant sur son sein la tête de

son époux, la belle Damayanti aux longs yeux, encore oppressée par la douleur, soupira. Le roi aussi, encore affligé, tint longtemps embrassée Damayanti au pur sourire, quoiqu'elle fût souillée de fange.

La reine mère raconta toute joyeuse à Bhîma ce que venaient de faire Nala et Damayanti; le grand-roi lui répondit : « Je verrai demain Nala quand il se sera purifié ainsi que ma fille, et quand il aura pris du repos. »

Les deux époux réunis passèrent joyeusement la nuit à se raconter leurs courses dans le désert. Nala et Damayanti, le cœur content, demeurèrent dans le palais du roi Bhîma, attentifs à se rendre heureux l'un l'autre. Ainsi, après quatre ans, réuni à son épouse, satisfait dans tous ses désirs, Nala ressentit un bonheur extrême. Et Damayanti après avoir retrouvé son époux fut inondée de joie, comme la pluie arrose une terre recouverte d'un gazon naissant.

[Unie à lui, remise de ses fatigues, hors des difficultés, l'âme remplie d'une joie plus grande encore, la fille de Bhîma, au comble de ses vœux, resplendissait comme la nuit quand la lune est levée.]

XXV.

Quand la nuit fut écoulée, le roi Nala bien paré et accompagné de Damayanti, alla voir à l'heure convenable le roi Bhima; il salua son beau-père en s'inclinant et Damayanti après lui fit aussi le salut à son père. Bhima

le reçut avec joie comme un fils, lui rendit les honneurs et consola Damayanti, désormais réunie à son époux bien-aimé; Nala, après avoir reçu les honneurs selon la coutume fit hommage au roi de son obéissance. Dans toute la ville retentit un bruit d'allégresse : les habitants se réjouissaient de voir Nala de retour; ils ornèrent la ville d'étendards déployés et de guirlandes; les rues royales furent arrosées et décorées de fleurs et d'autres beaux ornements; devant les portes on répandit des fleurs effeuillées, et l'on offrit des actions de grâces à tous les autels des dieux.

Rituparna sut aussi que Nala, caché sous la figure de Vâhuka, avait retrouvé Damayanti et il s'en réjouit. Nala le fit venir et lui présenta ses excuses; le sage roi donna aussi des raisons pour s'excuser, et après avoir été reçu comme un hôte, l'étonnement sur le visage, il félicita Nala en ces termes : quel bonheur pour toi d'être réuni à ta femme! T'ai-je fait quelque offense, roi des Nichadhas, quand tu habitais inconnu dans mon palais? Si j'ai fait sciemment ou sans le vouloir quelque chose qu'il ne fallait pas faire, veuille me le pardonner. » Nala répondit : « Non, prince, tu ne m'as pas fait la plus légère offense; m'en eusses-tu fait une, je ne m'en irriterais pas et je devrais te la pardonner; car tu étais mon ami et mon parent. Que ton bonheur s'accroisse encore! Quand j'étais près de toi j'avais tout ce que je pouvais désirer, plus encore peut-être que dans mon propre palais. Cette science des chevaux, que je possède, je te la transmettrai,

prince, si tu le désires. » Après cet entretien, Nala transmit sa science à Rituparna; celui-ci la reçut, avec la pratique et la théorie; et quand il la posséda, il prit un autre écuyer et s'en retourna dans sa ville.

Après son départ, le roi Nala demeura quelque temps encore dans la ville de Kundina.

XXVI.

Après un mois de séjour le roi des Nichadhas fit ses adieux à Bhima et quitta la ville : accompagné de quelques serviteurs, il était sur un char splendide, suivi de seize éléphants, de cinquante chevaux et de six cents hommes à pied; le sol tremblait sous sa marche rapide. Ce roi magnanime rentra dans sa ville précipitamment et plein de trouble; là Nala, fils de Virasèna, aborde Puchkara et lui dit : « jouons maintenant : j'ai beaucoup d'argent; Damayanti et tout ce que je puis avoir, voilà mon enjeu; toi, Puchkara, tu mettras au jeu ta royauté. Ainsi reprenons la partie : c'est mon projet bien arrêté, et si tu le veux, nous jouerons aussi notre vie. Quand on a fait perdre à un homme ou son royaume ou tout autre bien, c'est un devoir suprême de lui donner sa revanche. Si tu n'es pas disposé au jeu de dés, alors jouons à nous battre, et qu'un duel donne raison à l'un ou à l'autre. Cette royauté, qui est un bien de famille, il la faut revendiquer d'une façon ou d'une autre et par tous les moyens : c'est la maxime des anciens. Ainsi, Puchkara,

choisis de deux choses l'une, ou de jouer aux dés ou de tendre l'arc et de nous battre. » A ces mots Puchkara se mit à rire, se croyant sûr de la victoire, et il dit au roi Nala : « Tant mieux, mon ami, tu t'es enrichi pour la revanche ; tant mieux ! La chose était difficile, mais enfin t'en voilà venu à Damayanti ; tant mieux encore, que tu vives aujourd'hui ainsi qu'elle, prince aux grands bras ; car Damayanti, toute parée des biens que tu as acquis, va m'appartenir, comme au ciel les Apsaras appartiennent à Indra. Aussi bien, Nala, je pensais à toi depuis longtemps et je t'attendais ; je n'ai pas de plaisir à jouer avec des gens que je n'aime pas ; mais si je gagne aujourd'hui l'irréprochable Damayanti à la belle taille, je serai satisfait ; car elle me tient toujours au cœur. »

En voyant toutes ces forfanteries, Nala sentit le désir de lui couper la tête avec son épée. Mais il sourit et les yeux rouges de colère il lui dit : « Nous jouons ; pourquoi parles-tu ? battu, tu ne parleras pas si bien. » Nala et Puchkara commencèrent donc la partie. Au premier coup Puchkara fut battu et perdit ses pierreries et son or ; le roi, vainqueur de son adversaire, lui dit en riant : « c'est à moi maintenant ce royaume invincible et qui n'a plus d'ennemis ; tu ne peux plus, pauvre roi, jeter les yeux sur Damayanti ; insensé, te voilà devenu son esclave, toi et tes serviteurs. Si tu m'as battu autrefois, ce n'est pas ton œuvre, c'est l'œuvre de Kali ; mais toi, insensé, tu ne le comprends pas. Pourtant, je ne me laisserai pas irriter contre toi : sois content, je te laisse la vie ; je te

donne même de nos richesses la part qui te revient. Car sois sûr qu'en toi aussi je mets ma joie et que tu ne perdras jamais mon affection : tu es mon frère, Puchkara ; puisses-tu vivre cent ans ! » Le puissant Nala rassura ainsi son frère et le renvoya dans sa ville après l'avoir embrassé plusieurs fois. Puchkara consolé s'inclina devant lui, joignit les mains et lui dit : « Gloire à toi éternellement, ô roi ! vis heureux dix mille années, toi qui me rends la vie et mon domaine ! » Traité par le roi comme un hôte, Puchkara resta un mois auprès de lui et partit joyeux pour sa ville ; suivi de ses proches, d'une grande escorte et de serviteurs soumis, il resplendissait comme le soleil.

Après avoir congédié Puchkara riche et sans dommage, le roi bienheureux fit son entrée dans sa ville merveilleusement décorée. Par son retour les habitants furent consolés ; ceux de la ville et les paysans aux poils hérissés vinrent tous avec leurs premiers magistrats et dirent, les mains jointes, à Nala : « Aujourd'hui, prince, nous sommes heureux à la ville et aux champs et nous venons te rendre hommage, comme les dieux à Çatakratu (1). »

Lorsque Puchkara s'en fut retourné joyeux et paisible et que ces grandes fêtes furent passées, le roi fit venir Damayanti avec une grande escorte ; le puissant Bhima à la grande âme renvoya donc sa fille avec les honneurs

---

(1) Surnom d'Indra, signifiant *celui qui reçoit cent sacrifices.*

de l'hospitalité. Quand Damayanti fut de retour avec ses deux enfants, le roi Nala redevint heureux, comme le roi des dieux dans le paradis Nandana (1) ; il reprit son éclat parmi les rois de l'Inde (2), gouverna avec gloire son royaume recouvré, célébrant les divers sacrifices et présentant aux dieux les offrandes sacrées.

---

(1) Jardin et bosquet de plaisance d'Indra.

(2) L'*Inde* est ici nommée, selon la coutume des ouvrages indiens *Jambudwipa*, l'île des jambus, plante caractérisque de la presqu'île indienne, *Jambosa Eugenia*, Fam. des Myrtacées.

OBSERVATIONS

SUR LE

DROSERA OBOVATA,

PAR M. GODRON.

Le *Drosera obovata* a été considéré successivement comme espèce, comme hybride des *Drosera rotundifolia* et *anglica*, et enfin comme une simple variété de cette dernière espèce. Aujourd'hui encore, ces trois opinions divisent les botanistes, et l'on n'a produit jusqu'ici aucuns faits de nature à trancher cette question litigieuse. Nous allons faire connaître le résultat de nos observations sur cette plante, qui nous semblent conduire à une solution.

Ce *Drosera* paraît avoir été observé pour la première fois par Zuccarini, dans les Alpes de la Bavière, au Mont-Vorderjoch, où il croît en société avec les *Drosera anglica* et *rotundifolia*. Mertens et Koch, qui reçurent de l'auteur de la découverte des échantillons de cette plante, la décrivirent comme espèce dans le *Deutschlands Flora*, et lui imposèrent le nom sous lequel elle est connue;

ils la distinguèrent par la forme des feuilles et par l'échancrure des stigmates.

Fries fait observer que l'échancrure des stigmates n'est pas un fait constant, et que la division de ces organes coïncide toujours avec l'élargissement des feuilles. Nous ne pensons pas non plus qu'il faille attacher à ce caractère une grande importance et de nouvelles observations ont démontré à Koch, que les stigmates du *Drosera obovata* sont quelquefois entiers. J'ajouterai que, dans nos tourbières des Vosges, c'est le cas le plus général, même sur les échantillons dont les feuilles sont les plus larges.

La forme des feuilles, qui permet cependant de distinguer au premier coup d'œil le *Drosera obovata* du *Drosera anglica*, ne serait peut-être pas un caractère d'une assez haute valeur, pour séparer spécifiquement ces deux plantes, et il faudrait accepter l'opinion émise par Koch, qui, dans la seconde édition du *Synopsis*, considère le *Drosera obovata* comme une simple variété à feuilles larges du *Drosera anglica*, s'il n'existe pas en réalité d'autres caractères plus importants qui séparent ces deux plantes.

Cependant il est à remarquer, et Fries a déjà fait cette observation, qu'on ne trouve pas d'intermédiaires qui réunissent ces deux formes ; quoique très-voisines, elles restent toujours à égale distance l'une de l'autre. En serait-il ainsi, si elles n'étaient que de simples variétés d'une seule et même espèce?

Le docteur Hussenot, qui a passé un été tout entier à Gérardmer, qui a étudié avec beaucoup de soins les *Drosera*, si communs dans les tourbières de cette localité, et particulièrement le *Drosera obovata*, qu'il considérait alors comme une espèce inédite, a indiqué un caractère saillant qui ne permet pas de confondre cette dernière plante avec le *Drosera anglica*, je veux parler de la forme du fruit et de sa longueur relativement au calice. Dans le *Drosera obovata*, la capsule à l'état de maturité est ovoïde et de moitié plus courte que le calice ; elle est au contraire oblongue dans le *Drosera anglica* et dépasse le calice.

Ce caractère est-il constant? Je l'ai indiqué comme tel dans ma *Flore de Lorraine*, après l'avoir vérifié sur des échantillons d'herbier, où l'on peut du reste parfaitement l'observer en enlevant avec précaution la corolle marcescente qui l'enveloppe. Dans une herborisation que j'ai faite à la fin d'août 1848, au lac de Lispach, dans les Vosges, j'ai constaté sur le vif l'exactitude de mes premières observations. Il est vrai d'ajouter qu'à cette époque les capsules n'étaient pas encore complétement développées, mais une différence de moitié existait dans la longueur des capsules de ces deux espèces.

Cette année j'ai reçu de mon excellent ami, M. le docteur Mougeot, de Bruyères, plus de 200 échantillons vivants de *Drosera obovata* et autant de *Drosera anglica*, recueillis à Lispach au commencement d'octobre, c'est-à-dire, à l'époque où cette dernière espèce présente

des graines mûres. Tous les échantillons de *Drosera anglica* m'ont offert une capsule plus longue que le calice; tous ceux de *Drosera obovata* une capsule de moitié moins longue que cette enveloppe de la fleur. Ce caractère du *Drosera obovata* existe donc, bien qu'il ait été nié, et de plus je me crois en droit, après tant d'observations successives, de l'admettre comme constant.

Toutefois, le raccourcissement de la capsule de cette plante pourrait être considéré comme un demi-avortement, et cette circonstance serait de nature à donner de la vraisemblance à l'opinion, émise par plusieurs auteurs et dès 1825 par Schiede, que le *Drosera obovata* n'est qu'une hybride des *Drosera rotundifolia* et *anglica*.

Koch n'admet pas la nature hybride de cette plante, et il en est de même de Fries, qui s'exprime ainsi : *Drosera obovata hybrida minimè est; nam per se copiosissimè catervatim nascitur*.

Nous examinerons plus loin si en réalité le *Drosera obovata* se reproduit par lui-même. Mais ce qui est vrai, c'est que là où il existe, il est généralement assez abondant, et cette circonstance, qui ne m'avait pas échappé, avait jusqu'ici éloigné de moi l'idée que cette plante pût être une hybride.

Toutes les plantes n'ont pas une tendance égale à se marier à leurs congénères, et si les hybrides sont rares dans certains genres ou dans certaines familles, elles sont bien plus fréquentes dans d'autres. J'ai rarement vu plusieurs espèces de *Verbascum* croissant pêle-mêle,

sans y rencontrer de nombreuses hybrides, et celles-ci ne peuvent être contestées, puisqu'elles ont été reproduites artificiellement par plusieurs expérimentateurs.

De plus, tous nos *Drosera* de France sont vivaces, comme il est facile de s'en convaincre par l'examen de leurs pousses annuelles qui sont courtes, et de leur rhizome vertical, enfoncé dans le sol souvent d'un décimètre. On trouve même quelquefois à la partie supérieure de ce rhizome des restes assez bien conservés, des hampes anciennes (1). Or, si le *Drosera obovata* est une hybride, il doit vivre pendant plusieurs années, ce qui explique encore jusqu'à un certain point sa fréquence.

Jusqu'ici tous les auteurs qui ont considéré le *Drosera obovata* comme une hybride, ont accepté cette opinion plutôt par instinct, qu'en se fondant sur des preuves positives. Deux faits viennent toutefois confirmer cette opinion.

D'une part, le *Drosera obovata* croit toujours en société avec les *Drosera anglica* et *rotundifolia;* jamais on ne l'observe isolé de ces deux espèces, ni en

---

(1) Les hampes sont axillaires dans les *Drosera*, et le rhizome est indéterminé, ce qu'il est facile de constater à l'automne, où le bourgeon central commence à se développer. On peut observer également à cette époque, que les feuilles ont d'abord le limbe complétement réfléchi sur le pétiole, qui est embrassé en outre par ce limbe infléchi sur les bords.

compagnie seulement du *Drosera anglica*, ce qui devrait cependant arriver s'il n'était qu'une variété de cette espèce. Il est donc permis de conclure que son existence est vraisemblablement liée à celle de ses congénères.

D'une autre part, en examinant, sur des échantillons desséchés, les graines du *Drosera obovata*, ou du moins ce que j'ai pris autrefois pour des graines, on les trouve plus petites que dans les autres *Drosera* et d'une forme assez mal déterminée, tandis que dans les autres espèces les graines ont des formes nettement définies. J'ai pu m'expliquer cette anomalie par l'observation attentive des nombreux échantillons de *Drosera obovata* que j'ai eus sous les yeux cet automne. Tous, sans exception, avaient leurs graines avortées, tandis que celles des deux autres espèces, recueillies en même temps et dans la même localité étaient parfaitement développées.

Le *Drosera obovata* ne se multiplie donc pas par lui-même, puisqu'il ne porte ni graines, ni bulbilles, ni stolons. On ne peut expliquer son existence que par l'effet d'une fécondation adultérine, et comme nous venons de le voir, il présente en réalité tous les caractères essentiels d'une plante hybride.

NOTE

SUR

UN MOLLUSQUE

RÉCEMMENT

NATURALISÉ EN LORRAINE,

PAR LE MÊME.

Aujourd'hui que les idées d'acclimatation ont pris faveur en France et provoquent, sur divers points de l'Empire, des expériences sérieuses, il y aurait peut-être opportunité, non-seulement à rappeler les nombreux exemples de naturalisations bien établies, dues aux efforts persévérants de l'homme, mais encore de comprendre dans cette énumération ceux qui se sont produits à son insu et même malgré lui.

Sans parler des plantes assez nombreuses, dont les graines ont été transportées accidentellement dans des pays plus ou moins éloignés de leur sol natal, et qui néanmoins ont indéfiniment prospéré dans leur nouvelle

patrie, nous trouverions aussi, dans le règne animal, des faits de tous points semblables.

Ainsi la Blatte orientale, qui se plait dans le voisinage du four des boulangers et près du foyer de nos cuisines, a été anciennement importée en France par le commerce du Levant et cet insecte fétide s'y est malheureusement trop bien acclimaté. Nous sommes menacés en outre par un autre orthoptère du même genre, de taille bien plus grande, la Blatte américaine, qui s'est montrée à Paris au commencement de ce siècle et s'y propage de plus en plus.

On pourrait citer encore le rat noir qui n'existait pas autrefois en Europe, qui n'y a paru qu'à l'époque des Croisades, importé sans doute par les nombreux navires qui ramenèrent nos pères de ces lointaines expéditions. Cet animal si fécond, comme le sont du reste presque tous les rongeurs, y pullula bientôt d'une manière effrayante.

Il est devenu aujourd'hui assez rare, non pas que notre climat ait cessé de lui convenir à merveille. Mais, depuis le milieu du XVIIIe siècle, une nouvelle espèce du même genre, le rat surmulot, importé également par la navigation de l'Inde ou d'Amérique, on n'est pas d'accord sur son lieu d'origine, a fait invasion sur notre sol et a déclaré une guerre d'extermination aux premiers occupants.

Si nous n'avons gagné aux exploits de ce nouveau conquérant qu'un ennemi plus redoutable, et qui, dans

nos grandes villes, est devenu un véritable fléau, contre lequel la police s'arme en vain de toutes ses rigueurs, il n'en résulte pas moins des faits que nous venons d'exposer, que des animaux étrangers à notre pays peuvent s'y acclimater d'une manière complète dans un temps souvent peu considérable.

Un fait, récemment observé par M. Mathieu, professeur à l'Ecole impériale forestière, et dont j'ai pu constater la parfaite exactitude, nous fournit un exemple d'un naturalisation bien plus rapide encore, qui vient de se produire en Lorraine par une cause purement fortuite.

Le *Dreyssena polymorpha Van Bened.*, mollusque bivalve, qui jamais n'avait été rencontré dans nos rivières, vient d'apparaître dans le canal de la Marne au Rhin, à peine mis en eau depuis six années ; et, circonstance remarquable, il s'y est bien plus multiplié que nos espèces aquatiques indigènes. Ce qui démontre encore son introduction récente, c'est qu'on n'y trouve pas jusqu'ici d'individus ayant atteint la taille qui leur est habituelle.

Ce mollusque, originaire des rivières du nord de l'Europe, ne nous est pas arrivé des contrées septentrionales sans stations intermédiaires ; il a paru successivement en France à l'embouchure de la Somme, dans l'Escault à Valenciennes, dans la Seine à Rouen et à Paris.

On s'explique, du reste, très-facilement son importation dans le canal de la Marne au Rhin par l'effet de

la navigation. Ce bivalve possède un byssus, au moyen duquel il s'attache non-seulement aux pierres, mais aussi à la coque des bateaux, et bien certainement, c'est par cette voie de transport qu'il est venu visiter les eaux de la Lorraine.

ÉTUDE OPTIQUE

DE DIFFÉRENTES

SUBSTANCES ORGANIQUES,

PAR M. CHAUTARD.

Les phénomènes de polarisation circulaire peuvent être très-précieux pour établir l'identité ou la différence de certains corps qui, au point de vue chimique, présenteraient entre eux l'analogie la plus complète.

Depuis que M. Piria démontra par voie analytique que l'asparagine et l'acide aspartique devaient être considérés comme des amides de l'acide malique, correspondant, par exemple, à l'oxamide et à l'acide oxamique, M. Dessaignes a fait voir, d'une manière plus philosophique peut-être, le lien intime qui existe entre l'acide malique et l'acide aspartique, en reproduisant par synthèse ce dernier acide à l'aide du premier.

L'acide aspartique artificiel, ainsi que son auteur l'a

reconnu tout d'abord, diffère par sa forme cristalline de l'acide naturel. On sait comment M. Pasteur a développé ce fait et a montré en outre que l'acide aspartique artificiel est dépourvu de la faculté de dévier le plan de polarisation, propriété que possède au contraire l'acide naturel. C'est dans le but d'éclaircir une question de cet ordre que j'ai examiné quelques acides isomères de la formule $C^4 H^2 O^4$.

M. Braconnot avait découvert dans la prêle, *equisetum fluviatile,* un acide qu'il appela équisétique ; M. Regnault l'ayant également retrouvé dans l'*equisetum limosum,* considéra cet acide comme identique à l'acide maléique. Plus tard, M. Baup démontra l'identité de cet acide avec l'acide aconitique extrait de l'aconit, et l'acide artificiel, d'abord appelé citridique, obtenu par la décomposition de l'acide citrique. Il s'assura en outre qu'il existait une grande différence entre les propriétés de ces trois acides et celles de l'acide maléique.

En même temps que M. Baup, M. Dessaignes s'occupait de la même question et arrivait également, mais en partant d'un autre point de vue, à constater l'identité des acides aconitique et équisétique et leur différence avec l'acide maléique. Il a pu convertir le bifumarate et le bimaléate d'ammoniaque en acide aspartique, sans en produire avec le biaconitate ou le biéquisétate d'ammoniaque soumis au même traitement. De plus, le maléate ammonique neutre ne précipite pas le chlorure ferrique, tandis

que l'aconitate et l'équisétate neutres d'ammoniaque précipitent le même sel.

J'ai pu reconnaitre une nouvelle analogie entre les acides aconitique et équisétique en vérifiant leur absence d'action sur la lumière polarisée. Pour cela on a dissous environ 30 gr. de biéquisétate et de biaconitate d'ammoniaque séparément, dans à peu près 70 gr. d'eau, quantité suffisante pour remplir un tube de 500 millimètres. La dissolution n'a pas donné la moindre apparence de déviation.

L'acide aconitique artificiel extrait de l'acide citrique est également sans action, ce qui ne doit pas étonner, en envisageant d'une part son mode de préparation, et d'un autre côté, que l'acide citrique d'où on l'extrait est dépourvu de pouvoir rotatoire.

J'ai encore soumis à l'action de la lumière polarisée plusieurs autres acides, résultats des expériences récentes entreprises par M. Dessaignes sur l'acide tartrique.

Dans tous les corps actifs, le pouvoir rotatoire exercé sur les différents rayons simples est inégal. Dans tous, à la seule exception jusqu'ici connue de l'acide tartrique, cette inégalité suit une même loi, qui consiste en ce que les déviations du plan de polarisation des divers rayons simples sont toujours proportionnelles entre elles. L'exception présentée à cet égard par l'acide tartrique, et exposée d'une manière si complète par M. Biot, est d'autant plus remarquable, que toutes les combinaisons de ce

corps avec les bases salifiables, même avec l'acide borique, ont des pouvoirs rotatoires conformes à la loi générale, et que cette loi reprend son irrégularité lorsque l'acide tartrique vient à être dégagé de ses combinaisons. C'est un nouveau fait de ce genre que je viens ajouter à l'histoire de l'acide tartrique.

Lorsqu'on traite cet acide en poudre fine par le mélange nitro-sulfurique, deux éléments nitreux se substituent à deux molécules d'hydrogène pour donner un corps acide, très instable, mais cependant pouvant cristalliser en petites aiguilles soyeuses et enchevêtrées, lorsqu'on le dissout dans de l'eau à peine tiède et que l'on refroidit aussitôt la solution dans de l'eau à 0°. Séché rapidement entre des doubles de papier Joseph, il se conserve assez bien à l'air sec.

Dissous dans l'alcool absolu, il ne paraît pas se décomposer sensiblement, ce qui m'a permis de soumettre cette dissolution à l'action de la lumière polarisée.

Voici les éléments de l'expérience :

Acide nitrotartrique dans une quantité pondérable de solution représentée par 1.........	$\varepsilon = 0{,}3183$.
Alcool absolu......................	$a = 0{,}6819$.
Densité de la solution..............	$\delta = 0{,}9678$.
Température de l'expérience.........	$\theta = 11°$.
Longueur du tube d'observation......	$l = 500^{mm}$.

Déviation du rayon rouge.......... α_r = 8°,35

Pouvoir rotatoire................. $(\alpha)_r = +1°,9$

En cherchant le rapport de la déviation du rayon rouge 8°,35 à la déviation de la teinte de passage 10°,8, on trouve $\frac{23,1}{30}$. Ce qui indique que l'acide nitro-tartrique perd la propriété moléculaire propre à l'acide tartrique lui-même.

En se décomposant sous certaines influences, l'acide nitro-tartrique peut reproduire l'acide qui a servi à le préparer. Quoique les propriétés chimiques de l'acide ainsi régénéré, l'identifient en tout point à l'acide tartrique ordinaire, l'examen de ses propriétés optiques était nécessaire pour en compléter l'étude. Voici les résultats que j'ai obtenus :

		N° 1. Acide tartrique régénéré spontanément.	N° 2. Acide tartrique régénéré à l'aide du sulfhydrate ammonique.
Proportion pondérable d'acide dans un poids de 1 de solution.........	ε	0,18718	0,1466
Densité de la solution...........	δ	1,0876	1,069
Température de l'expérience......	θ	25°,6	25°,2
Longueur du tube d'observation...	l	499mm.,8	499mm.,8
Déviation du rayon rouge........	α_r	13°,35	9°,82
Pouvoir rotatoire calculé.........	$(\alpha)_r$	+12°,14	+12°,54

Les pouvoirs rotatoires de ces deux acides ne sont pas

complétement identiques, ce qui devait être, puisque la proportion d'eau, dans l'unité de poids de la solution, n'est pas la même.

M. Biot, à la suite de nombreuses expériences, a fait connaître la relation mathématique qui existe entre le pouvoir rotatoire (α) de l'acide tartrique et la proportion pondérable d'eau contenue dans la solution, proportion que l'on désigne ordinairement par la lettre e. Cette relation est très-simple, car, à température égale, le lieu géométrique des deux éléments (α) et e est une ligne droite, c'est-à-dire qu'on a toujours pour un même rayon de réfrangibilité fixe,

$$(\alpha) = A + Be,$$

A et B étant deux constantes. Si la nature du rayon vient à changer, la température restant la même, A et B prennent d'autres valeurs, qui restent pareillement constantes pour le nouveau rayon tant que la température ne varie pas ; en sorte que la relation de e à (α) pour ce rayon-là reste rectiligne ; seulement elle est exprimée par une droite différente. Si, au contraire, c'est la température qui change, la nature des rayons restant la même, les coefficients A et B, propres à ce rayon, varient encore suivant d'autres lois. Ainsi, généralement ce sont des fonctions dépendantes de la température des solutions et de la nature du rayon transmis.

Pour la température à laquelle j'ai opéré dans mes

deux expériences, B est égal à 14,31 et A ne diffère pas sensiblement de + 0,32465.

Dans le n° 1, on a $e = 0{,}81285$; la formule donne alors :

$$(\alpha)_r = + 0{,}32465 + 14{,}31 \times 0{,}81285$$

d'où $$(\alpha)_r = + 11^\circ{,}956.$$

L'expérience donnait 12°,14; l'excès du calcul sur l'observation est donc de — 0,1835.

Dans le n° 2, on a $e = 0{,}8534$, la formule donne dans ce cas :

$$(\alpha)_r = + 0{,}32465 + 14{,}31 \times 0{,}8534$$

d'où $$(\alpha)_r = 12^\circ{,}541.$$

D'après l'observation on avait 12°,540, accord parfait pour de telles expériences.

Enfin, en prenant le rapport de la déviation du rayon rouge à la déviation de la teinte de passage, on trouve dans le premier cas $\frac{25{,}82}{30}$ et dans le second $\frac{25{,}62}{30}$, ce qui met encore en évidence l'irrégularité propre à l'acide tartrique, relativement à la rotation des rayons de différentes couleurs.

Si au lieu de laisser l'acide nitro-tartrique se décomposer à l'air libre, auquel cas il régénère de l'acide tartrique, on l'abandonne en dissolution aqueuse, il se transforme en un acide nouveau, auquel M. Dessaignes donne le nom d'acide tartronique.

13gr,437 de ce corps ont été dissous dans 54gr,601 d'eau. La solution examinée à travers un tube de 500mm n'a pas donné la moindre apparence de déviation, même avec la plaque à deux rotations. Cette épreuve démontre donc l'inactivité complète de ce corps, et que la molécule tartrique y est complétement détruite.

RECHERCHES

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

JACQUES CALLOT,

PAR M. E. MEAUME.

SECTION DEUXIÈME.

SUJETS PROFANES.

§ I.

ESTAMPES GRAVÉES POUR ORNER DES LIVRES TRAITANT DE MATIÈRES PROFANES.

TITRES.

426. *Titre des Coutumes de Lorraine.*

Il est renfermé dans une espèce de cartouche d'architecture. A gauche, on voit la justice sur un piédestal orné d'un alérion couronné, et, à droite, la paix sur un piédestal orné d'une croix de Lorraine surmontée de la couronne ducale. Au haut, et au-dessous de deux palmes qui se croisent, on aperçoit le *bras armé issant de la nue*. Les deux figures de la justice et de la paix écartent un voile qui laisse voir ces mots : COVS | TVMES *generales* | *du Duché* de | LORRAINE, écrits au-dessus des armes de Lorraine. On lit dans le bas : A ESPINAL | *Par*

Ambroise Ambroise Imprimeur aud | lieu | 1631. — Morceau anonyme.

Hauteur : 101 *millim. Largeur :* 55 *millim.*

427. *Titre de l'Harpalice* (*).

Cette pièce a été gravée au burin pour servir de frontispice au livre intitulé : *L'Harpalice Tragedia di Francesco Bracciolini Al motto Illre e Clarisso Sig.— Il Sig.— Donato del Antella. Con Privilegio in Fiorenza* 1615. *Appresso Giandonato e Bernardino Giunti, e compagni. Con licenza de Superiori Ja. Callot Fe.*

Ce titre se trouve renfermé dans un frontispice d'architecture au devant duquel on voit, sur deux piédestaux, deux femmes debout : l'une tient un sceptre et représente l'Eloquence; l'autre tient une épée et représente la Tragédie. Ce frontispice se termine par un fronton auquel sont attachées les armes de la Maison de Médicis au milieu de deux Renommées. (*Cette pièce, excessivement rare, est un des moindres ouvrages du maître.*)

Hauteur : 141 *millim. Largeur :* 95 *millim.*

(*) On lit dans les notes de Mariette, fol. 57. « Callot a gravé ce titre de livre sur son propre dessin. J'ai vu ce dessin chez M. Boulle. Il était lavé de bistre, le trait au crayon, manière qui a toujours été fort familière à ce graveur. Du reste, quoiqu'il ne fût pas d'une grande manière, il était infiniment mieux que la gravure, ce qui fait connaître que Callot, avant de se mettre à graver s'était déjà fort exercé dans le dessin, et voilà ce qui fait qu'il est devenu si habile graveur en peu de temps. »

428. *Titre des Statuts des Chevaliers de saint Etienne* (*).

Des esclaves turcs sont enchaînés au bas d'un piédestal, au-dessus duquel on voit deux femmes assises représentant la justice et la force. Au milieu de ces figures s'élève celle de la Religion de saint Etienne, portant un drapeau et un bouclier décorés de la croix de l'ordre (**). Sur une draperie surmontée des armes de Florence, et qui couvre une des faces du piédestal, on lit le titre suivant : STATVTI | DEL L'ORDINE DE' | CAVALIERI DI S.TO | STEFANO | *Ristampati conagiute* | *in tempo del Ser.mo* | COSIMO II. | *gran duca di Tos.a* | *e gran*

(*) « Cette planche ayant manqué à l'eau forte a été toute retouchée au burin par Callot ; voilà pourquoi il est si difficile d'en trouver de belles épreuves. » (Notes ms. de Mariette, fol. 56). — Les retouches au burin dont parle Mariette, ne se remarquent que sur les épreuves du second état décrit ci-après. On rencontre quelquefois des épreuves du premier état décrit ci-contre, très-affaiblies par le tirage, mais sans aucune retouche de burin.

(**) « L'an 1561. Cosme de Medicis, Premier Grand Duc de Toscane, érigea l'Ordre de Saint Etienne de Florence. Les Chevaliers de cet Ordre s'obligéoient par serment de defendre la Réligion Chrétienne par Mer & par Terre, Contre les Infidèles. La Marque de Côte Chevalerie est une Croix, comme Celle de Malte, à Huit Pointes de Satin Cramoisi, bordée d'un Galon d'Or. Les Chevaliers portent Côte Croix les Jours de Fêtes atachée au Col avec une Chaine d'Or, & Tous les Jours ils doivent l'avoir sur leur Manteau, & en Tems de Guerre sur Leurs Cotes-d'Armes de Damas Blanc.» (*Notes politiques sur la chevalerie militaire.*)

Maestro. A gauche, au-dessus du trait carré : *Iac. Callot F. in acqua forte.* A droite : *In firenze con lic. de Superiori.* — Rare (*).

Hauteur : 200 *millim. Largeur* : 134 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. La planche a été retouchée et les fonds ont été refaits ; l'inscription a été effacée et reproduite ainsi qu'il suit : STATUTI | DELL'ORDINE DE' | CAVALIERI di | STO Stefano | *Ristampati con l'Addizioni* | *ordinate in tempo de' Seren=mi* | COSIMO II. *e* | FERDINANDO. II. | *Gran Duchi di Tosca.* | *e Gran Maestri.* Au-dessous du titre et entre le nom de Callot et les mots *In firenze,* on lit : *Per Francesco* Onoferi 1665. Cette dernière date se lit avec peine (**). — Planche ruinée.

ORAISONS FUNÈBRES.

429. *Portrait de François de Médicis, prince de Capistran, décorant le discours à sa louange prononcé par Vieri Cerchi, en* 1614.

Ce prince, mort à l'âge de vingt et un ans, était fils de Ferdinand Ier, grand duc de Toscane, et frère de Cosme II. Il est représenté de profil, à mi-corps et dirigé à droite, dans un cartouche ovale, orné de trophées, au haut duquel est une tige de lis traversée d'une banderolle sur laquelle se lisent ces mots : PROCERO EX VIRIDI MAGIS. — On lit au milieu du bas : FRANCISCVS

(*) Les épreuves de cet état décorent la première édition du livre imprimé à Florence chez Pierre Cecconcelli. 1620, in-4°.

(**) Il y a des épreuves où l'on croit pouvoir lire la date de 1635.

MEDICES FERD : MAG : D. | ETRVR : F. OB : ÆT. A XXI., et, à droite : *Ia. Callot F.* — Morceau gravé au burin en 1614.

Hauteur : 210 *millim. Largeur :* 145 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit. — Très-rare. — Les épreuves de cet état décorent le livre intitulé : *Delle lodi di don Francesco Medici de' principi di Toscana, orazione di Vieri Cerchi recitata nella Academia degli alterati in Firenze* 1614. *Nella Stamperia di Cosimo Giunti,* pet. in-fol.

II. Retouché, surtout à la figure. — Cet état se reconnaît à ce que la partie ombrée vers le milieu du mascaron placé dans le haut, au-dessus du lis, est percée de trois trous dont les marques viennent en noir sur les épreuves ; chacune de ces marques est entourée irrégulièrement d'un petit cercle blanc. Il semble que la planche, percée en cet endroit, ait été imparfaitement bouchée.

429 *bis. Portrait de Cosme II, grand duc de Toscane, décorant l'oraison funèbre de ce prince.*

Le grand duc est représenté en buste, dans un cartouche ovale, surmonté d'un mascaron ailé, et accompagné, dans le bas, de deux génies dont l'un tient un casque et l'autre un bouclier. Entre ces deux génies se voient les armes des Médicis couronnées. On lit autour de l'ovale : COSMVS II MAGNVS DVX ETRVRIÆ MAGV̄S MAGIST. ORD. S. STEPHANI. — *Morceau anonyme.*

Hauteur : 202 *millim. Largeur :* 131 *millim.*

Il existe deux états de cette planche, la dernière que Callot exécuta à Florence avant de revenir à Nancy.

I. Avant le nom du prince autour de l'ovale. (*Extrêmement rare* (*)).

II. C'est celui qu'on vient de décrire.

Ce portrait, gravé dans la manière du titre : *Statuti dell'ordine de' cavalieri di S. Stephano*, se trouve placé en tête de l'oraison funèbre de ce prince, imprimée sous le titre suivant : *Orazione di Cosimo Minerbetti archidiacono di Firenze in lode del serenissimo Cosimo II, Gran Duca di Toscana fatta nelle essequie sue a di* 13 *di marzo* 1620 (**). *In Firenze, per Pietro Cecconcelli*. 1621, *in*-4°

ESTAMPES EN SUITES.

430-431. *Estampes décorant l'oraison funèbre* de Donato dell Antella, par Camille Rinuccini. Florence, 1618, in-4.

430. *Portrait de Donato dell Antella, sénateur florentin.*

(1) Il est en buste, dirigé à gauche, dans un ovale placé au milieu d'un cartouche figurant un morceau d'architecture en carré. Autour de l'ovale on lit : DONATVS ANTELLENSIS SENATOR FLORENTINVS ANNVM AGENS. LXXVIII. On lit à la gauche du bas : *Iac. Callot Fa : in aqua Forte*. — *Très-jolie pièce dite le Sénateur*. Elle est gravée à l'eau forte, à une seule taille, dans le goût des Caprices de Florence. (*Très-rare*.)

Hauteur : 191 *millim. Largeur :* 147 *millim.*

(*) Nous n'avons jamais rencontré cet état ; mais il est cité par M. Benard, Catalogue de M. Paignon-Dijonval, p. 207.

(**) Le calendrier grégorien n'était pas d'un usage général à Florence au dix-septième siècle. C'est ce qui explique comment la cérémonie est datée de mars 1620, tandis que l'impression, achevée en avril, après pâques, porte le millésime de 1621. La vérité est que le tout doit être rapporté à l'année 1621, d'après notre manière de compter.

Ce beau portrait, remarquable par une grande sobriété de travaux, se trouve en tête de l'oraison funèbre du personnage, imprimée sous le titre suivant :

Orazione di Camillo Rinuccini in Lode del sig. Donato dell' Antella, senator Fiorentino, Priore di Pistoia, nell'illustrissimo ordine di S. Stefano, consigliere di stato dell sereniss. Gran-Duca di Toscana, Soprintendente di tutte le fortezze di S. A... In Firenze, nella stamperia di Zanobi Pignoni, 1618, *in*-4.

431. *Les armes de Médicis.*

(2) Ces armes décorent le frontispice de l'oraison funèbre dont le titre a été rapporté au numéro qui précède. Elles sont dans un cartouche auquel sont adossées deux figures de femmes qui se terminent, par le bas, en rinceaux d'ornements. (*Très-rare.*)

Nous décrivons cette pièce d'après Mariette qui ajoute : « morceau gravé au burin par Callot pendant son séjour à Florence, pour l'oraison funèbre du sénateur dell' Antella — *Hauteur* : 3 *p*. 3 *l*. *Largeur* : 2 *p*. 5 *l*. »

432-433. *Estampes décorant le poëme intitulé :* Fiesole distrutta, par Peri d'Archidosso. Florence, 1621, in-4.

432. *Titre.*

(1) Il représente les deux sommets du Parnasse entre lesquels s'élève un laurier qui porte, entre ses branches, les armes des Médicis couronnées. On lit sur la peau d'un bélier appendue aux deux branches principales : FIESOLE DISTRVTTA | DI GIO. DOMENICO PERI | CONTADINO D'ARCIDOSSO | AL SER.^{mo} G. DVCA DI TOSC^{A} | COSIMO | SECONDO. A gauche la figure de la poésie, assise, donne à boire de l'eau de l'Hippocrène à une paysanne, également assise et qui tient sur ses genoux une corbeille remplie de légumes et de fruits. Cette scène fait allusion à la profession de l'auteur du poëme, qui était un paysan du village d'Archidosso. Ce poëme est

trée est de Monsieur le Comte | de Brionne Grand Chambelan de | son Altesse, representant Jason, et à la gauche du bas : *Callot fec.*

Largeur : 241 *millim. Hauteur :* 153 *millim.*

498. *Entrée du Marquis de Moy* (*).

(7) Copie faite par le maître, dans le sens de l'original, mais dans de plus faibles proportions, du sujet décrit n° 490. On lit au

---

lonnes d'inégale largeur. La première, un peu plus large que la seconde, contient le discours de Jason qui commence ainsi :

Ce n'est pas en discours que je suis redoutable,

et dont le dernier vers est :

Il est touiours vainqueur.

La seconde colonne contient le discours de La Renommée qui commence par :

Dv Thessalique bord, le Prince renommé.

et finit ainsi :

Pour ouyr ses merueilles.

L'épreuve de ce placard que nous avons vue est coupée par le bas et l'on n'y voit aucun nom d'imprimeur.

(*) Le premier tirage de cette planche a eu lieu en tête d'un placard analogue à ceux dont nous avons parlé numéros 490, 491, 493 et 497. En voici la description :

On y voit trois colonnes de texte (caractères romains), dans une bordure terminée en haut par un simple filet.

1° La Fidelité.

Qve les yeux de l'vniuers,
Soient ouuertz,

2° La Perseuerance.

Par sa fidélité.

3° Le Chœur de Musique.

Pyrandre serait Mars.

l'édition ci-dessus indiquée de la tragédie de Soliman. Suivant Mariette, cette suite est l'une des plus belles de Callot. Le titre, dont les différents états sont indiqués ci-après, n'est pas chiffré. Les cinq autres pièces sont chiffrées de 1 à 5, à la gauche du bas. Voici les dimensions de ces cinq morceaux qui correspondent, suivant l'ordre des numéros, aux différents actes de la pièce.

Largeur : 75 à 79 *millim.* *Hauteur* : 203 à 210 *millim.*

434. *Titre.*

Soliman, empereur des Turcs, est représenté au milieu de l'estampe, entre deux soubassements surmontés et entourés de trophées. Il tient de la main gauche un sceptre au-dessus duquel est un croissant, et sa droite soutient un bouclier sur lequel on lit : IL | SOLIMANO | TRAGEDIA | DEL | CO. PROSPERO | BONARELLI AL | SER.^{MO} GRAN DVCA | DI | TOSCA | NA. — On voit, dans le

---

dramatique en Italie (v. Salfi, t. XII, chap. VII). L'auteur était frère du comte Giudibaldo Bonarelli, auteur lui-même de *la Filli di Sciro* (la Philis de Sciros), dont une édition a été imprimée à Paris, en 1678, avec les jolies figures de Séb. le Clerc. — Le Soliman de Prospero Bonarelli fut imprimé, pour la première fois, à Venise chez Salvadori en 1619, in-12 ; c'est, du moins, la seule édition que Haym cite sous cette date. Outre l'édition de Florence, 1620, dans laquelle les figures de Callot parurent pour la première fois, il en existe deux autres, aussi in-4°, l'une de Rome, Corbelletti, 1632, et l'autre de Bologne, Manolessi, 1649. Celle de Rome a échappé à nos recherches. Nous avons pu constater que les figures de Callot décorent celle de Bologne ; mais les planches sont très-usées.

Une traduction française de cette pièce par Ch. Viou, s[r] Dalibray, a été publiée à Paris en 1637, in-4°.

haut, les armes couronnées de Florence au-dessus d'un croissant ; le fond représente une bataille.

Hauteur : 91 *millim.* *Largeur :* 35 *millim.*

On connaît trois états de cette planche :

I. C'est celui qu'on vient de décrire. On ne voit aucune inscription ailleurs que sur le bouclier ; le nom du maître n'est pas encore gravé (*très-rare*).

II. On lit dans le haut, sur l'espèce de croissant placé au-dessous des armes de Florence : *Quindi e'l mio lume offeso* ; et à la gauche du bas : *Iac. Callot Fa in aqua fort.* — A la suite du nom du maître, au-dessous du bouclier, on lit un fragment d'inscription en deux lignes, autre que celle que nous rapportons en parlant de l'état ci-après. Nous n'avons jamais rencontré d'épreuve où cette inscription fût entière. Dans celles que nous avons vues, l'inscription est en grande partie effacée, et il y a des épreuves fort belles où elle n'est pas apparente ; dans d'autres, on lit à l'aide d'une loupe : *ntana Sotto*^ma^ *Fortezz.* (*).

III. On lit distinctement au-dessous du bouclier : *Con due lettere discorsiue* AL Sr ANTONIO BRVNI.

(*) Cette inscription se voit aussi, quoique difficilement, sur l'épreuve sans le nom de Callot et sans l'inscription du croissant qui se trouve à la bibliothèque impériale. En général plus l'épreuve est belle et ancienne et moins cette inscription est apparente. Notre conviction est que Callot s'est servi d'un vieux cuivre pour graver cette estampe, cuivre sur lequel les traces laissées par l'inscription antérieure n'ont pas été bien effacées. Nous ne pouvons expliquer la faiblesse des traces anciennes sur le premier état et leur apparition plus vigoureuse sur celles du deuxième et du troisième, que par ce fait que les épreuves du premier état ont été imprimées légèrement, tandis qu'on a imprimé plus fortement les suivantes, en faisant *teter* la planche.

435. *Acte premier.*

(1) Le théâtre représente une vaste place à laquelle viennent aboutir plusieurs rues dont trois sont en perspective dans le fond. A droite et à gauche, on voit des maisons ornées de balcons. En avant des maisons qui forment le commencement de la grande rue du fond, on aperçoit deux statues dans leurs niches. Les acteurs principaux sont debout, au milieu de l'estampe et environnés de divers personnages. Au-dessous de ces acteurs on lit : *Rus. Sol. Ac.*, et, à droite : *Iac. Callot F.*, à gauche, le n° 1.

436. *Acte deuxième.*

(2) Même décoration ; les acteurs sont rangés dans l'ordre suivant : *Rus. Sol. Reg.ª Nut.* A gauche, le n° 2 (*Morceau anonyme*).

437. *Acte troisième.*

(3) Même décoration ; les acteurs sont placés ainsi : *Ad. Mus. Or.* On lit à droite : *Iac. Callot F.*, et à gauche, le n° 3.

438. *Acte quatrième.*

(4) Toujours même décoration ; les acteurs sont ainsi disposés : *Rus. Ac. Sol. Al. Des. Giaf.* On lit à gauche lo n° 4 retourné (*morceau anonyme*).

439. *Acte cinquième.*

(5) La ville qui forme la décoration des quatre premiers actes est livrée au pillage. Les habitants sont massacrés ou emmenés en captivité. La plupart des maisons sont la proie des flammes. Les personnages sont rangés ainsi : *Ac. Ad.* On voit à gauche le chiffre 5 (*morceau anonyme*).

440-454. *Pompe funèbre de la reine d'Espagne.*

Estampes décorant le livre intitulé: *Esseqvie della sacra cattolica e real maesta di Margherita d'Avstria, regina di Spagna, celebrate dal serenissimo don Cosimo*

Il Gran duca di Toscana IIII, Descritte da Giovanni Altoviti. In firenze, Nella stamperia di Bartolomeo Sermatelli e fratelli. 1612. Suite de vingt-neuf estampes gràvées par différents maîtres et dont quinze seulement, que nous allons décrire, appartiennent à Callot; ce sont les premières qu'il ait gravées à l'eau forte, en arrivant à Florence.

Largeur : 170 à 180 *millim. Hauteur :* 124 à 130 *millim.*

On connaît deux états de cette suite :

I. Les angles sont aigus.

II. Les angles sont arrondis.

440. *Entrée solennelle de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche dans la ville de Ferrare.*

(1) Cette pièce est la sixième de la suite. On y lit à droite : *I Callot. f.*, et plus loin le n° 6.

441. *Le pape lui donne audience.*

(2) Cette pièce est la septième de la suite. — Morceau anonyme. On lit à droite le n° 7.

On lit dans les notes de Mariette : « Plus je considère ce morceau, plus j'y trouve la manière de Callot et je ne puis croire qu'elle soit d'un autre que de lui. Il fallait que l'exécution de ces planches fût bien pressée, car le bras et la main du cardinal qui est debout derrière l'archiduchesse, ne sont qu'au trait et l'on a oublié de les ombrer. »

442. *Sa réception à Mantoue.*

(3) Cette pièce est la neuvième de la suite. On y lit à gauche : *I Callot f.*, et à droite le n° 9.

443. *Son embarquement à Gènes.*

(4) Cette pièce est la douzième de la suite. — Morceau anonyme. On lit à droite le n° 12.

« Elle est sans nom, dit Mariette, mais je n'y vois rien qui puisse me faire douter qu'elle ne soit de Callot.»

444. *Elle arrive dans la ville de Valence.*

(5) C'est la quatorzième. — Morceau anonymo. On lit à droite le n° 14.

« Cette pièce est entièrement dans la manière de Callot, et je ne doute point qu'elle ne soit de lui.» (Mariette.)

445. *Son entrevue avec Philippe III.*

(6) « C'est la seizième, sans nom, l'on ne peut cependant pas douter qu'elle ne soit de Callot.» (Mariette.) — On lit à droite le n° 16 ; ce numéro a été effacé dans les épreuves modernes et reporté à gauche.

446. *Les cérémonies de leur mariage célébré dans l'église de Valence.*

(7) Cette pièce est la dix-septième de la suite. On y lit à gauche : *Callot*, et à droite le n° 17.

447. *Les nouveaux époux se trouvent assaillis d'une tempête sur les côtes de Barcelone.*

(8) Cette pièce est la dix-huitième de la suite. On y lit au milieu, vers la gauche, le nom de *Callot* suivi du n° 18.

448. *Le baptême du prince d'Espagne, leur fils aîné.*

(9) C'est la dix-neuvième. On y lit à gauche le nom de *Callot* précédé du n° 19.

449. *Le roi d'Espagne, par le conseil de la reine Marguerite, envoie du secours en Hongrie contre les Turcs.*

(10) « C'est la vingt-et-unième ; le nom de Callot n'y est pas ; elle est cependant de lui incontestablement.» (Mariette). Le numéro est à droite.

450. *Il reçoit les remerciements que le duc de Bavière lui fait faire par un capucin son envoyé.*

(11) Cette pièce est la vingt-deuxième de la suite. On y lit à gauche le nom de *Callot*. Le numéro est à droite.

451. *La reine d'Espagne pose la première pierre de l'église des religieuses de sainte Claire en Espagne.*

(12) C'est la vingt-troisième de la suite. On y lit à gauche le nom de *Callot*. Le numéro est à droite.

452. *L'envoyé de Pologne remercie la Reine au nom de son maître, Sigismond roi de Pologne, de ce qu'elle lui a procuré l'alliance de l'archiduchesse Constance, sa sœur.*

(13) « C'est la vingt-quatrième, sans nom. Au premier aspect, je doutais qu'elle fût de Callot, car elle est d'une toute autre manière que la plupart de celles qu'il a exécutées dans cette suite. Cependant la neuvième est dans cette même manière. Callot y a mis son nom. De là je conclus que celle-ci est encore incontestablement de lui.» (Mariette.) — Le numéro est à droite.

453. *Celui de Toscane lui fait faire les mêmes remerciments, et Marguerite promet le mariage de l'archiduchesse Marie-Madeleine d'Autriche avec le prince de Toscane.*

(14) « C'est la vingt-cinquième, sans nom, elle est pourtant bien de Callot.» (Mariette.») — Le numéro est à droite.

454. *La mort chrétienne de Marguerite reine d'Espagne.*

(15) Cette pièce est la vingt-sixième de la suite. On y lit à gauche : *Callot*. Le numéro est à droite.

Outre les quinze pièces que nous venons de décrire, le volume en contient quatorze autres dont six ont été gravées par Tempesta, ce sont les 1re, 2e, 10e, 11e, 13e et 20e, cinq par Raphaël Schiaminozi, ce sont les 3e, 4e, 5e, 8e et 15e, et trois, représentant des décorations funèbres et un catafalque, ont été tirées hors texte. Ces trois dernières sont du dessin de Jules Parigi dont elles portent le nom. La gravure peut en être attribuée soit à Mei Tinghi, soit à Parigi lui-même.

Ces trois dernières pièces sont les plus rares de la suite et les planches n'en ont pas été retrouvées. Les autres planches qu'on dit avoir été conservées longtemps à Florence dans le cabinet du grand duc, ont fourni des épreuves assez nombreuses, sans aucun texte, et on les rencontre souvent en cet état. Les cuivres eux-mêmes existaient encore à Paris, il y a quelques années.

Dans les épreuves de tirage moderne, quelques numéros ont été changés de place et plusieurs planches ont été diminuées.

455-489. *Figures du voyage à la Terre-Sainte.*

Suite de quarante-sept estampes sur trente-cinq planches (*), gravées pour décorer le livre dont le titre est transcrit ci-après, et composé par le P. Bernardin Amico, de Gallipoli, de l'ordre des frères Mineurs.

(*) M. Regnault Delalande, Cat. Silvestre, p. 215, compte 49 estampes sur 36 planches ; nous n'avons trouvé que 47 figures et Mariette dit qu'il n'y a que 35 planches en y comprenant le frontispice. Du temps de Mariette ces planches étaient encore dans le cabinet du grand duc, d'où elles ont disparu depuis. Mariette ajoute : « elles sont gravées d'une manière très-ferme et le peu de figures qui s'y rencontrent sont des mieux qu'ait faites Callot. »

Quoiqu'il y ait dans cette suite quelques figures spirituellement touchées, les gravures qui en font partie appartiennent plutôt à la topographie proprement dite qu'à l'histoire ou au paysage. La description en serait aussi longue que fastidieuse et elle est à peu près inutile, puisque ces pièces se rencontrent le plus ordinairement avec le livre qu'elles sont destinées à décorer. Disons seulement qu'elles sont numérotées de 1 à 47 et qu'on les trouve quelquefois d'un tirage postérieur à l'édition, c'est-à-dire, sans texte au verso. — On a des épreuves de la pièce portant le n° 23, avant la banderole contenant l'inscription et avant les chiffres de renvoi.

Voici, au surplus, le titre du livre dont il s'agit : *TRATTATO delle Piante et Immagini de Sacri Edifizi di TERRA SANTA Disegnate in Ierusalemme secondo le regole della Prospettiua, e uera misura della lor grandezza DAL R. P. F. BERNARDINO Amico da Gallipoli dell' ord. di S FRANCESCO de Minori osseruantj Stampate in Roma e di nuovo ristampate dalli stesso Autore in piu piccola forma, aggiuntoui la strada dolorosa e altre figure. IN FIRENZA Appresso Pietro Cecconcelli ALLE STELLE MEDICEE con licenza de Superri* 1620, pet. in-fol.

490-491. *Combat à la Barrière (Planches surnuméraires).*

Deux pièces non chiffrées, destinées à décorer le livre du Combat à la barrière décrit ci-après, nos 492-503 ; mais qui n'y ont pas été employées.

490. *Entrées de Monseigneur Henry de Lorraine, marquis de Moy* (*).

(1) Ces entrées de personnages montés sur des machines sont au nombre de cinq, disposées horizontalement sur la même planche ; trois en bas et deux en haut. Nous suivrons l'ordre de leur introduction dans la salle où la fête s'est passée, en commençant par la dernière à droite des trois du bas et en finissant par celles du haut. — Le premier char représente la *fidélité* traînée par des chiens ; le second la *constance* traînée par un dragon volant ; le troisième la *persévérance* traînée par le temps ; le quatrième char, roulé par un moteur invisible, a la forme d'un phénix battant des ailes sur un bûcher et portant sur son dos un grand nombre de musiciens ; enfin le dernier char, traîné par un cygne et conduit par l'amour, a la forme d'une salamandre et porte le prince et ses compagnons allant à la conquête de la toison d'or. — *Morceau anonyme.*

Largeur : 360 *millim. Hauteur :* 182 *millim.*

(*) Il est facile d'expliquer pourquoi cette planche, qui est la première que Callot ait faite pour le livre de Henry Humbert, ne décore pas le Combat à la barrière. Le graveur n'avait sans doute pas consulté l'imprimeur, et il avait pris au hasard un cuivre qui aurait nécessité l'emploi du format grand in-4°, alors inconnu. D'ailleurs, même en adoptant ce format, la planche eut été trop étroite pour remplir convenablement la hauteur du livre ; l'artiste a donc été obligé d'abandonner les dimensions qu'il avait adoptées et d'en choisir de moins fortes. C'est pour ce motif qu'il a gravé la pièce décrite ci-après, n° 498, laquelle est une réduction du n° 490.

Si la plus grande des deux planches dont nous venons de parler n'a pas servi au livre de Henry Humbert, elle a été très-certainement employée en tête d'un placard contenant une partie des

On connaît deux états de cette planche :

I. Avec le numéro 2 à droite. — *Très-rare.*

II. Sans ce numéro. — *Rare.*

508. *Louis de Lorraine prince de Phalsbourg* (fils naturel de Louis II, cardinal de Guise et favori du duc Henri II) (*).

Il est représenté à cheval, dirigé à gauche où il regarde, tenant en main le bâton de commandement. Le fond représente une bataille.

On lit dans la marge l'inscription suivante, divisée en deux parties par les armes du prince : *LOVYS DE LORRAINE PRINCE DE PFALSEBOURG, GENERAL DES ARMEES DE SON ALTESSE; etc*

---

terminée et que cette épreuve n'a pu être commencée que dans la seconde moitié de 1630, puisque la bataille de Veillane eut lieu le 10 juillet de cette même année. Callot ne pouvait prévoir, à cette époque, que le mariage de Gaston d'Orléans amènerait l'envahissement de la Lorraine et la prise de Nancy en 1633. Si donc Michel Lasne, propriétaire de la planche et qui en débitait les épreuves comme l'atteste l'inscription, y a inséré l'épithète *Lotharingico*, il l'a fait évidemment sans la participation de Callot.

Quant aux fonds du portrait de M. de la Vallette qu'on attribue à Callot, ils ne sont pas de lui. Ce portrait, gravé également par Michel Lasne, est considéré comme le pendant de celui de Louis XIII ; mais Callot n'y est pour rien.

(*) Le dessin original de ce morceau se trouve dans la collection de M. Robert-Dumesnil. — Les premières épreuves de la gravure sont tirées sur un papier de fabrication lorraine (double C, lion couronné, etc.). L'eau forte ayant inégalement mordu, il est difficile de trouver des épreuves parfaitement satisfaisantes.

Cette inscription est suivie des huit vers ci-après, disposés sur deux colonnes :

Prince foudré de Mars & sejour des Carites,
Digne obiect juste soing du sage grand HENRY,
Lesclat de tes vertus, l'effort de tés merites
Non le sort de faueur, te' rendent sj chery.
Car bien què le doux Ciel, & la terre opportune
Tache, a qui mieux, former ton esleuation,
Sj faut il confesser, que l'heur de ta fortune
Nest sortable, au degré de ta perfection.

— Morceau anonyme. *Rare.*

Largeur : 339 *mill. Hauteur :* 286 *mill., dont* 39 *de marge.*

508 *bis. Peri Jean-Dominique (d'Archidesso).*

Pièce dite le Jardinier; voyez n° 433.

§ III. Sujets historiques.

509. *Combat de Veillane près de Turin, livré le 10 juillet* 1630 (*).

Ce combat est représenté dans le fond d'une vallée, entre Veillane, à gauche, et Saint-Ambroise, à droite.

(*) Voyez le récit détaillé de ce combat dans les Mémoires de Richelieu, éd. Michaud et Poujoulat, p. 231 et suiv.

On lit dans les notes de Mariette : « L'armée n'était pas commandée par le Marquis d'Effiat, mais par le duc de Montmorency, celui qui eut dans la suite la tête tranchée en 1632. Le Marquis d'Effiat signala cependant son courage dans ce combat, y ayant combattu avec beaucoup de valeur, à la tête des chevau-légers de la garde. » Plus tard, et en marge de cette note, Mariette a ajouté : « Cette pièce a été gravée depuis que le Marquis d'Effiat

L'arrière-garde française, attaquée par une partie des troupes du duc de Savoie sorties de Veillane, met en fuite l'ennemi, qui regagne ses retranchements, pendant que le gros de l'armée file à droite par un sentier étroit et très-escarpé. Les troupes françaises étaient commandées par le duc de Montmorency et par le marquis d'Effiat, surintendant des finances qui, pour cette fois, avait pris le harnais de la guerre. C'est son portrait qu'on voit au haut de l'estampe, dans un ovale environné de trophées. Ses armes sont dans le milieu du bas. — *Morceau anonyme.*

Largeur : 528 *millim. Hauteur :* 352 *millim., dont* 35 *de marge.*

La planche se conserve à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry ; elle n'a jamais porté le nom d'Israël.

---

a été fait marechal de France, en janvier 1631, car ses armes y sont accompagnées du baston de marechal. »

Callot n'a point indiqué, dans cette pièce, que le duc de Montmorency assistait au combat de Veillane. Il est vraisemblable qu'à l'époque où l'artiste gravait son estampe, le duc était déjà compromis par les intrigues de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. C'est peut-être cette circonstance qui a obligé Callot à garder l'anonyme et à ne mettre aucune inscription dans la marge qui devait évidemment en recevoir une. Il est permis de croire que, si le parti de Gaston eût triomphé, une inscription aurait indiqué la part qu'avait eue le duc de Montmorency au combat de Veillane.

510. *Siége de Breda* (*).

Composition sur six planches qui sont destinées à être assemblées. Elle est marquée de lettres et de chiffres qui renvoient aux explications en caractères mobiles, dont nous parlons en note. La première planche du haut, à gauche, contient l'écusson armorié d'Autriche-Espagne, entouré du cordon de l'ordre de la Toison d'or et surmonté de la couronne impériale. La troisième planche du haut, à droite, contient l'écusson armorié de Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas, entouré

(*) On peut consulter, sur le siége de Breda, l'ouvrage suivant qui en donne une relation détaillée :

« Obsidio bredana armis Philippi IIII, Auspiciis Isabellæ, ductu Ambr. Spinola perfecta, auctore Hermanno Hugo » *Antuerpiæ*, Plantin, 1629, in-fol.

Il en existe une traduction française sous le titre suivant : « Le siége de la ville de Breda conquise par les armes du roy Philippe IV, par la direction de l'infante Isabelle Claire-Eugénie, trad. du latin de H. Hugo par Ph. Chifflet.» *Antuerpiæ*, 1631, in-fol.

Nous connaissons encore sur cet événement :

Recit véritable du siége de Breda. *Paris*, 1624 in-8°.

Réduction véritable de la ville de Breda et de son chateau, 1628 in-8°.

L'horrible et espouvantable embrasement fait en l'armée du marquis de Spinola pour secourir la ville de Breda. *Paris*, 1625 in-8°.

Défaite totale du convoi du marquis de Spinola par le prince d'Orenje. *Paris* 1625.

Voy. aussi notre première partie, p. 42 et suiv.

de sa cordelière et surmonté de la couronne impériale. La première planche du bas, à gauche, contient une échelle géométrique, au-dessus de laquelle est écrit : *Scala di passi Geometri mille ; di piedi cinq, per passi.* La seconde, qui occupe le milieu du bas de la composition totale, est ornée, au centre, de l'écusson des armes de Spinola dont la partie supérieure s'étend dans le champ de la composition. Enfin la troisième planche inférieure contient cette inscription, tracée sur un rocher, à la droite du bas : *Iac. Callot in et Fecit* (*).

L'ensemble de cette composition est entouré d'une bordure de feuilles d'acanthe et de rosettes en partie ombrées. En voici les dimensions :

(*) Cette composition, quand on la trouve encadrée ou collée sur toile en rouleau, est bordée, à gauche et à droite, de tables d'explications ; celles de gauche sont en latin et en italien ; celles de droite sont en espagnol et en français, de l'imprimerie de Plantin à Anvers, 1628. Ces légendes, en caractères typographiques, sont imprimées sur des feuilles destinées à être collées de chaque côté de la composition assemblée, qu'elles dépassent en haut et en bas. Ces bordures latérales se rencontrent difficilement. On lit dans les notes de Mariette, au sujet de ces bordures : « Les explications relatives aux chiffres ont été imprimées chez Plantin en 1628, ce qui me fait croire que c'est à peu près le temps que Callot a gravé les planches. Ce sont de ses plus parfaits ouvrages, et, des trois siéges celui qui est fait avec le plus de soin. Ce qui est incontestable, c'est qu'il n'a pu être gravé plus tôt que 1625, ni plus tard que 1628. »

1re *feuille.*	*Hauteur :*	546 *millim.*	*Largeur :*	462 *millim.*
2e	—	—	546	—	462
3e	—	—	546	—	485
4e	—	—	653	—	455
5e	—	—	653	—	483
6e	—	—	653	—	465

Dimension totale, y compris la bordure. Largeur : 1 *mètre* 402 *millim. Hauteur :* 1 *mètre* 200 *millim.*

On connaît trois états de la composition gravée, dont les planches, après avoir été possédées successivement par Israël Silvestre, par Fagnani et par Benoît Audran (IIe du nom), sont aujourd'hui conservées dans le cabinet de M. Thiéry.

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit au bas de la troisième planche du bas : *Israel Siluestre ex. Parisis. Cum priuil. Regis.*

III. On lit sur le ciel de la seconde planche du haut, dans une grande banderole : SIÉGE DE BREDA.

On rencontre assez souvent des épreuves du troisième état avec le nom de Benoît Audran (IIe du nom), rue Saint-Jacques, à la ville de Paris. Cette inscription se trouve sur des planches accessoires contenant aussi les légendes dont nous parlons dans la note de la page précédente. Ces planches accessoires sont disposées, non pas latéralement, comme dans l'édition originale, mais dans le bas, à peu près comme les autres éditeurs du XVIIIe siècle l'ont fait pour les Siéges de la Rochelle et de Ré.

511. *Siége de la Rochelle* (*).

Les six feuilles sur lesquelles est gravée la composition principale de cette estampe, peuvent s'assembler

---

(*) La relation de ce siége a été imprimée plusieurs fois sous le titre suivant : « Le Journal des choses les plus mémorables qui

au moyen des lettres qui se trouvent au haut de chaque planche. La première, à gauche, porte la lettre A, la seconde B C, la troisième D, la quatrième E, la cinquième F G et la sixième H. A l'angle droit de la dernière feuille, et au-dessus d'une échelle géométrique de 20 à 1,000 toises, on lit sur l'eau : *Jac. Callot fec.* (*).

L'ensemble de cette composition, sans la bordure dont elle est entourée, et que nous décrivons ci-après, a les dimensions suivantes :

1re	*feuille.*	*Hauteur :*	561 *millim.*	*Largeur :*	448 *millim.*
2e	—	—	564	—	446
3e	—	—	565	—	445
4e	—	—	564	—	448
5e	—	—	563	—	447
6e	—	—	563	—	445

se sont passées au dernier siége de la Rochelle par Pierre Mervault Rochelois »... *Rouen*, Lucas, 1648, pet. in-8. — Revu corrigé de nouveau et augmenté, en cette dernière édition de près de la moitié ». *Rouen*, Lucas, 1671, pet. in-8°. Cette édition, à la tête de buffle, imprimée avec les caractères des Elzevier, est beaucoup plus ample que les précédentes. — Autre édition, même format, sans lieu ni date.

On connaît encore un autre récit sous ce titre : Histoire des deux derniers siéges de la Rochelle ; le premier soubs le règne du roi Charles IX, en 1573, et le second soubs le roi Louis XIII, à présent régnant, és années 1627 et 1628. *Paris*, Franc. Targa, 1630, in-8.

V. aussi notre biographie de Callot, p. 56 et suiv.

(*) « Le plan de ce siége, dit Mariette, est celui des trois que Callot a gravé avec le plus de négligence ; il s'y est laissé emporter à la fougue de son génie. »

Dimension totale, sans la bordure : Largeur : 1 *mètre* 340 *millim. Hauteur :* 1 *mètre* 113 *millim.*

512-521. *Bordures du siége de la Rochelle.*

Elles se composent de dix morceaux, trois en haut, trois en bas, deux à droite et deux à gauche. Les ornements, les portraits et les armoiries ne sont pas de la main du maître. Les sujets renfermés dans des cartouches appartiennent seuls à Callot. Ces bordures s'assemblent au moyen de doubles lettres de renvoi, de A à F. Elles sont placées alternativement au haut et au bas de chaque morceau. La lettre A se trouve à la droite du haut de l'assemblage total, et la lettre F au milieu du haut.

512. *Bordure supérieure. — Premier morceau.*

(1) On y lit : *Les Rochelloys demandant pardon au Roy.* Dans le haut, à droite, on lit en très-gros caractères : OBSID.

Largeur : 596 *millim. Hauteur :* 160 *millim.*

On connaît trois états de cette planche :

I. C'est celui qu'on vient de décrire.

II. Le chiffre 1 se lit à la gauche du bas.

III. La planche a été diminuée ; les inscriptions ont été enlevées, ainsi que le chiffre et une partie des ornements qui, dans le premier état, entourent le mascaron du bas. La planche, ainsi réduite, se conserve à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry. Elle a les dimensions suivantes :

Largeur : 305 *millim. Hauteur :* 130 *millim.*

513. *Bordure supérieure. — Second morceau.*

(2) On y voit, au milieu, le portrait de Louis XIII, dirigé à gauche, et on lit autour de l'ovale : LOVIS XIII DV NOM ROY DE

FRANCE ET DE NAV. Dans le haut, à gauche, on lit en très-gros caractères : 10, et à droite : R. — Cette planche n'est pas gravée par Callot.

Largeur : 458 *millim. Hauteur* : 160 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Le chiffre 2 se lit à la gauche du bas.

514. *Bordure supérieure. — Troisième morceau.*

(3) On y lit au bas de la planche : *Lentrée du Roy a la Rochelle.* Dans le haut, à droite, on lit en très-gros caractères : VPELLÆ.

Largeur : 589 *millim. Hauteur* : 157 *millim.*

On connaît trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Le chiffre 3 se lit à la gauche du bas.

III. La planche a été diminuée ; les inscriptions ont été enlevées, ainsi que le chiffre et une partie du cartouche. La planche, ainsi réduite, se conserve à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry, elle a les dimensions suivantes :

Largeur : 260 *millim. Hauteur* : 70 *millim.*

515. *Bordure inférieure. — Premier morceau.*

(4) On lit au haut de la planche : *Monsieur le mareschal de Schomberg présentant les Angloys captifz a sa Mayeste.*

Largeur : 596 *millim. Hauteur* : 158 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Le chiffre 4 se lit à la gauche du bas.

516. *Bordure inférieure. — Second morceau.*

(5) On y voit le portrait de Gaston d'Orléans, dirigé à gauche,

autour duquel on lit : GASTON DE BOVRBON FRERE VNIQUE DV ROY. — Cette planche n'est pas gravée par Callot.

Largeur : 454 millim. Hauteur : 160 millim.

On connaît quatre états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On aperçoit, au bas du portrait, la lettre C sur un nœud qui unit des drapeaux disposés en sautoir.

III. Le nom de BOVRBON, qui se lisait sur la bordure ovale du portrait a été effacé et remplacé par le nom de FRANCE : on n'aperçoit encore aucun chiffre à gauche.

IV. Le chiffre 5 se lit à la gauche du bas.

517. *Bordure inférieure. — Troisième morceau.*

(6) On lit dans le haut de la planche : *Profil de la Rochelle et de la Digue.*

Largeur : 568 millim. Hauteur : 157 millim.

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Le chiffre 6 se lit à la gauche du bas.

518. *Bordure latérale à gauche. — Morceau supérieur.*

(7) On lit une longue légende qui commence ainsi : « CALLOT A TOVT L'VNIVERS POVR LA GLOIRE PERPETVELLE DV ROY TRES CHRESTIEN LOVIS LE IVSTE.

» *Qu'on ne parle plus à l'honneur......* Cette légende se termine par ces mots : *de Bassompierre et de Schomberg.*»

Hauteur : 573 millim. Largeur : 160 millim.

519. *Bordure latérale à gauche. — Morceau inférieur.*

(8) On y lit une longue légende, avec chiffres de renvois, dont voici l'intitulé : ANNOTATIONS DES LIEVX LES PLVS REMARQVABLES DE LA ROCHELLE....

Hauteur : 566 millim. Largeur : 158 millim.

520. *Bordure latérale à droite. — Morceau supérieur.*

(9) On y lit : CALLOTVS...., traduction latine de la légende française qu'on voit, à gauche, sur le morceau correspondant, décrit n° 518.

Hauteur : 570 *millim. Largeur :* 161 *millim.*

521. *Bordure latérale à droite. — Morceau inférieur.*

(10) On y lit : SVPER OMNIBVS NOTATV | DIGNIS AD RUPELLAM | PERTINENTIBVS SCHOLIUM, etc., traduction latine de la légende française du morceau correspondant à gauche décrit sous le n° 519.

Hauteur : 570 *millim. Largeur :* 159 *millim.*

Callot n'a rien gravé dans aucun des quatre morceaux dont la description précède. — Les renvois sont exprimés de A à Z, etc., et de 1 à 107 ; en avant du chiffre 1 se trouve une croix servant elle-même de signe de renvoi (*).

(*) A une époque qu'il est difficile de préciser, mais certainement après que plusieurs morceaux des bordures ont été détruits ou égarés, on a fait graver des planches accessoires pour servir à l'assemblage des six pièces du siége de la Rochelle. En voici la description :

On voit au-dessus de la seconde planche de la composition un cartouche oblong, soutenu par deux personnages dont on n'aperçoit que la tête ; l'un d'eux est coiffé d'un casque et l'autre d'un chapeau ; on lit dans l'intérieur : RUPELLÆ OBSIDIO REGNANTE LUDOUICO XIII° REGNUM ADMINISTRANTE RICHCLEO. — Au-dessous, se trouve la traduction, en français, de cette inscription. Ce cartouche est tiré sur une planche accessoire.

Dans le bas, les légendes latérales, en français et en latin de l'ancienne bordure, tirées sur des planches accessoires, se lisent, en quinze colonnes, disposées cinq par cinq, au bas de chaque planche. La rédaction de ces légendes a été modifiée ; mais le sens n'en a pas été altéré.

522. *Siége du fort de Saint-Martin dans l'île de Ré* (*).

Les six feuilles sur lesquelles est gravée la composition principale de cette estampe, s'assemblent au moyen des lettres qui se trouvent au haut de chaque planche. La première planche supérieure, à gauche, porte la lettre A, la seconde B C, la troisième D, la quatrième E, la cinquième F G, et la sixième H. A l'angle droit de la dernière planche on lit sur l'eau : *Jac Callot fe* (**).

(*) On connaît deux relations de ce siége. La première, qui est anonyme, a été publiée par le garde des sceaux, Michel de Marillac, sous le titre suivant : « Relation de la descente des Anglois en l'isle de Ré, et de tout ce qui s'est passé, jour par jour, au siége de la place, jusqu'à la défaite des dits Angloys. » *Paris*, Ed. Martin, 1628, in-8.

La seconde relation a pour titre : « *Arcis Sam-Martinia obsidio et fuga Anglorum a Rea insula, scriptore Jacobo Isnard.* » *Parisiis*, 1629, in-4° fig. — Voyez aussi notre 1re partie, p. 56 et suiv.

(**) On lit dans les notes manuscrites de Mariette : « Si l'on y prend garde, on remarquera quelque chose qui a été effacé, entre les figures de Louis XIII et de Gaston qui sont représentés à cheval sur le devant du tableau, à gauche. J'ai entendu dire à mon grand père (et je crois même qu'il lui était passé une épreuve par les mains où était cette particularité), que Callot avait représenté, entre les deux princes, le cardinal de Richelieu aussi à cheval et une baguette à la main, ce qui fut effacé sur le champ ; de sorte qu'une épreuve où cela se rencontrerait serait inappréciable. »

Plus tard les doutes de Mariette se sont changés en certitude ;

L'ensemble de cette composition, sans la bordure dont elle est entourée et que nous décrivons ci-après, a les dimensions suivantes :

1re *feuille.*	*Hauteur :*	570 *millim.*	*Largeur :*	433 *millim.*
2e —	—	572	—	455
3e —	—	570	—	447
4e —	—	568	—	450
5e —	—	570	—	456
6e —	—	572	—	444

Dimension totale, sans la bordure : *Largeur :* 1 *mètre* 335 *millim. Hauteur :* 1 *mètre* 140 *millim.*

523-532. *Bordures du siége de Ré.*

Elles se composent de dix morceaux : trois en haut, trois en bas, deux à droite et deux à gauche. Les ornements, les armoiries et les portraits ne sont pas de la main du maître. Les quatre sujets renfermés dans des cartouches appartiennent seuls à Callot. Ces bordures s'assemblent au moyen de doubles lettres de renvoi de

aussi écrivait-il à la date de 1731 : « M. Boulle avait le dessin original de Callot, de ce groupe où était représenté le cardinal de Richelieu au milieu du roi et de Monsieur, tel qu'il était avant qu'on eût effacé sur la planche la figure du cardinal de Richelieu, ce qui est une preuve qu'il y a été ; il est présentement en Angleterre. Un marchand de tableaux, anglais, nommé M. Haye, l'a acheté de M. Boulle. J'ai vu, chez M. Boulle, un autre dessin de Callot qui est une première pensée pour ce groupe. Gaston, duc d'Orléans, ne s'y trouve point représenté, mais le cardinal de Richelieu y est à cheval auprès du Roy.» (Note de Mariette datée de 1731.)

G à M. Elles sont placées alternativement au haut et au bas de chaque morceau. La lettre G se trouve à la droite du haut de l'assemblage total, et la lettre M au milieu de la pièce du haut, sous le portrait du roi.

523. *Bordure supérieure. — Premier morceau.*

(1) On y lit : *Dessan^t de Monsieur de Toyras en Lisle de Re.* On lit dans le haut de l'estampe, en très-gros caractères : OBSIDIO A.

Largeur : 590 *millim. Hauteur :* 160 *millim.*

On connaît trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Le chiffre 1 se lit à la gauche du bas.

III. Les inscriptions et le chiffre ont disparu ; il ne reste plus de traces du cartouche que dans la partie inférieure de l'estampe, qui a les dimensions suivantes :

Largeur : 256 *millim. Hauteur :* 60 *millim.*

La planche, ainsi réduite, se conserve à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry.

524. *Bordure supérieure. — Second morceau.*

(2) On y voit, au milieu, le portrait de Louis XIII, dirigé à droite, et on lit autour de l'ovale : LOVIS XIII DV NOM ROY DE FRANCE ET NAVARRE. On lit en haut de l'estampe, en très-gros caractères, à gauche, les quatre dernières lettres du mot ARCIS, et à droite : SAM. — Cette planche n'est pas gravée par Callot.

Largeur : 452 *millim. Hauteur :* 158 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Le chiffre 2 se lit à la gauche du bas.

525. *Bordure supérieure. — Troisième morceau.*

(3) On y lit : *Secours envoyes à la citadelle.* On lit dans le haut de l'estampe, en très-gros caractères : MARTINIANÆ

Largeur : 604 *millim. Hauteur :* 159 *millim.*

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Le chiffre 3 se lit à la gauche du bas.

526. *Bordure inférieure. — Premier morceau.*

(4) On y lit : *L'assault general des Anglois a la citadelle.*

Largeur : 589 *millim. Hauteur :* 160 *millim.*

On connaît trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Le chiffre 4 se lit à la gauche du bas.

III. Les inscriptions et le chiffre ont disparu ; l'ovale du cartouche a été conservé et l'on y voit encore le mascaron du haut. La planche, réduite aux dimensions ci-après, se conserve à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry.

Largeur : 271 *millim. Hauteur :* 101 *millim.*

527. *Bordure inférieure. — Second morceau.*

(5) On y voit le portrait de Gaston d'Orléans, dirigé à droite, autour duquel on lit : GASTON DE BOVRBON FRERE VNIQVE DU ROY. Cette planche n'est pas gravée par Callot.

Largeur : 456 *millim. Hauteur :* 157 *millim.*

On connaît trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Le nom de Bovrbon, qui se lisait sur l'ovale du portrait, a été effacé et remplacé par le nom de France.

III. Le chiffre 5 se lit à la gauche du bas.

328. *Bordure inférieure. — Troisième morceau.*

(6) On y lit : *Defaicte des Anglois.*

Largeur : 604 *millim. Hauteur :* 159 *millim.*

On connaît trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Le chiffre 6 se lit à la gauche du bas.

III. L'inscription et le chiffre ont disparu ; l'ovale du cartouche a été conservé et l'on voit autour quelques fragments de gravure. La planche, réduite aux dimensions ci-après, se conserve à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry.

Largeur : 257 *millim. Hauteur :* 74 *millim.*

329. *Bordure latérale à gauche. — Morceau supérieur.*

(7) On y lit une longue légende qui commence ainsi : CALLOT | A TOVS LES POTENTATS DE LA TERRE | ET A TOVS CEVX QUI POSS- | EDENT ET DOMINENT LES | MERS POVR LA GLOIRE PERPE- TVELLE DU ROY TRÈS-CHRESTIEN LOVIS LE IVSTE : | *Empreurs, Roys, Princes,....* Elle finit par ces mots : *Faict à Paris le dousième mars mil six cens trente un.*

Hauteur : 373 *millim. Largeur :* 160 *millim.*

330. *Bordure latérale, à gauche. — Morceau inférieur.*

(8) On y lit une longue légende, avec chiffres de renvois, dont voici l'intitulé : ANNOTATIONS DE LISLE DE RE ET DES ACTIONS QVI S'Y SONT PASSEES DEPUIS L'ANNÉE 1625 IUSQUES A L'ANNÉE 1627.

Hauteur : 373 *millim. Largeur :* 160 *millim.*

331. *Bordure latérale, à droite. — Morceau supérieur.*

(9) On y lit : CALLOTVS, etc... Traduction latine de la légende du morceau correspondant à gauche.

Hauteur : 368 *millim. Largeur :* 160 *millim.*

532. *Bordure latérale à droite. — Morceau inférieur.*

(10) On y lit : ANNOTATIONES, etc.... Traduction latine de la légende du morceau correspondant à gauche.

Hauteur : 579 *millim. Largeur :* 160 *millim.*

Callot n'a rien gravé dans aucun des quatre morceaux dont la description précède ; les chiffres de renvoi sont de 1 à 47 ; le nº 1 est précédé d'une croix servant elle-même de renvoi (*).

Observation commune au siége de la Rochelle et à celui de l'île de Ré. — Une note de Mariette, datée de 1725, nous

---

(*) A une époque qu'il est difficile de préciser, mais certainement après que plusieurs morceaux des bordures ont été détruits ou égarés, on a fait graver des planches accessoires pour servir à l'assemblage des six pièces du siége de Ré. En voici la description :

En haut, au-dessus de la seconde planche, se place un cartouche oblong soutenu par deux dauphins. On lit dans l'intérieur de ce cartouche : OBSIDIO ARCIS SANCTI MARTINI | IN INSULA A RETE. ANNO M. D. C. XXV. | *Le siege de la Citadelle de Saint Martin dans l'Isle de Ré l'an* 1625.

Dans le bas, à gauche, et sous la quatrième planche, on lit un avertissement en latin. — La traduction est à droite sous la sixième planche (cet avertissement est différent de celui qu'on lit à droite et à gauche de la bordure primitive).

Toujours au bas et au milieu, se trouve une légende sur cinq colonnes. Elle reproduit, à peu de chose près, les détails qu'on lit en latin et en français à côté des 46 numéros placés à droite et à gauche dans les premières bordures. Dans cette dernière légende, on ne trouve pas l'explication du nº 47. Cette explication se voit dans les anciennes bordures.

apprend que les planches des siéges de la Rochelle et de l'île de Ré, vendues d'abord au médecin de Lorme, puis à l'orfèvre Fagnani, sortirent des mains de ce dernier peu de temps après qu'il en eut pris possession. « On avait, dit Mariette, été longtemps sans savoir ce qu'elles étaient devenues ; elles ont reparu, depuis un an ou deux, entre les mains du sieur Cars, graveur à Paris. »

Quant aux bordures, les cuivres ont été, en partie, perdus ou détruits longtemps avant que ceux des compositions principales arrivassent entre les mains de Fagnani. On a, depuis, retrouvé cinq de ces cuivres dont il a été tiré les épreuves qui forment le troisième état des nos 512, 514, 523, 526 et 528.

On a pu remarquer, dans la description qui précède, qu'aucun signe distinctif ne caractérise les différents tirages des planches des siéges de la Rochelle et de l'île de Ré. On trouve cependant la preuve d'un tirage du dix-huitième siècle, lorsqu'on rencontre des épreuves des planches inférieures, accompagnées d'un texte tiré sur chaque feuille au moyen d'une planche accessoire. Cette remarque n'est sensible qu'autant que les épreuves n'ont pas été coupées jusqu'au témoin du cuivre.

Les différences d'états proprement dits n'existant qu'à l'égard des bordures, on rencontre quelquefois les six planches principales de chaque siége en anciennes épreuves, mais sans bordures. Quelquefois aussi on a pu adapter des bordures anciennes à des épreuves provenant d'un tirage des planches principales exécuté à une époque fort éloignée de leur première publication.

533. *Débarquement de troupes.*

On voit, à droite, la mer couverte de barques portant des troupes, et, à gauche, deux bataillons carrés déjà formés. Tout à fait à gauche, dans le haut, le canon tire. Cette scène, représentée dans un cartouche qui n'est pas de Callot, paraît avoir été gravée pour servir aux bordures de l'un des siéges de Ré ou de la Rochelle ; mais

la planche n'a pas reçu cette destination. On lit à la gauche du bas : *Callot fecit,* et à droite : *Israel excudit.*

Largeur : 381 *millim. Hauteur :* 138 *millim.*

On connaît trois états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Les mots : *Israel excudit* ont été enlevés.

III. La bordure a été enlevée et remplacée par un trait carré. En cet état la planche ne porte plus le nom de Callot ni l'excudit d'Israël ; elle est retouchée dans sa partie inférieure. La planche, ainsi réduite, se conserve à Nancy dans le cabinet de M. Thiéry ; elle a les dimensions suivantes :

Largeur : 254 *millim. Hauteur :* 53 *millim.*

534–549. *Principaux faits du règne de Ferdinand Ier de Médicis, grand duc de Toscane.*

Suite improprement appelée *les Batailles de Médicis.* Elle se compose de seize pièces non chiffrées, dont quinze au burin et une à l'eau forte (n° 544). Ces seize planches représentent les principales actions de Ferdinand Ier, grand duc de Toscane, ainsi que plusieurs victoires remportées sur les Turcs, par les chevaliers de Saint-Etienne, pendant le règne de ce prince.

Largeur : 302 *à* 305 *millim. Hauteur :* 200 *à* 220 *millim., dont* 25 *à* 35 *de marge.*

Ces gravures, qu'on a quelquefois trop vantées, nous paraissent avoir été exécutées vers 1614, alors que Callot ne travaillait pas encore uniquement d'après ses propres dessins. Les unes sont d'après les peintures de Mateo Roselli et de Bernardino Poccetti, qui se trouvent au palais ducal et dans la maison de plaisance de Saint-Marc à Florence, où le cardinal Charles de Médicis les a fait peindre. Tempesta passe pour avoir fourni le dessin de toutes les

autres. Cependant Mariette, qui reconnaît avec raison le dessin de Tempesta dans quelques pièces, attribue à Callot lui-même l'invention de plusieurs sujets. « Les planches qui composent cette suite, dit-il, se conservent dans le cabinet du grand duc, ce qui fait que les épreuves sont si rares (*). Callot n'a mis son nom à aucune, et il était pourtant fort avancé, à en juger par celle gravée à l'eau forte, dans laquelle il fait voir qu'il y était bien plus propre qu'à manier le burin. »

Voici le détail des sujets dont Mariette avait reçu l'explication de M. Bianchi, antiquaire de S. A. R. le grand duc de Toscane, et garde de ses curiosités ; détail que nous complétons en précisant, lorsqu'il y a lieu, la description des pièces de manière à les faire reconnaître.

(*) Ces planches ne sont plus à Florence. Elles sont sorties du cabinet du grand duc vers la fin du siècle dernier, époque à laquelle il en a été fait plusieurs tirages sur un papier fort et très-différent du papier italien qui caractérise les anciennes épreuves.

On ne sait par quel accident la seizième planche, celle qui représente le couronnement de la grande duchesse Christine de Lorraine, a été égarée peu de temps après avoir été gravée. Il est certain qu'elle ne se trouvait pas dans le cabinet du grand duc avec les quinze autres ; cependant les seize planches ont été réunies dans la même main, en Angleterre, à une époque que nous ne pouvons préciser. Ces seize planches ont été apportées à Paris, en 1853, et l'on a cherché à les vendre à un prix fort élevé, mais infructueusement. Le détenteur actuel nous est inconnu ; mais nous savons qu'il a été fait en Italie et en Angleterre plusieurs tirages de la suite entière, et nous avons pu constater, au moins pour la seizième planche, qu'elle a été retouchée dans le haut et qu'il y a été ajouté, dans la marge, une inscription italienne que nous rapporterons n° 549. La lettre a pu être ajoutée aux quinze autres morceaux qui, dans les épreuves antérieures à celles du jour, se rencontrent sans aucune inscription marginale.

534.

(1) Cérémonie du mariage de Ferdinand Ier, grand duc de Toscane, avec Christine de Lorraine, fille du duc Charles III et de Claude de France. — Cette estampe est la reproduction d'un tableau de Matteo Rosselli (note manuscrite de l'épreuve de M. Noël) (*).

535.

(2) La grande duchesse Christine de Lorraine accompagne à l'église des jeunes filles dotées par elle. — La note manuscrite suivante se lit sur l'épreuve de M. Noël : *Madama Cristina di Lorena che colla gr. Duchessa Ma Maddalena si porta alla processione delle fanciulle.*

(*) « Il y avait, dit Mariette, dans l'œuvre de M. de Montarsis, trois épreuves de cette planche non encore achevée, dans trois états différents ; mais ce n'était que curiosité, il n'y avait rien de particulier. Cela fait seulement voir que Callot faisait, pour lors, imprimer des épreuves de ses planches, à mesure qu'il les avançait, pour être plus sûr de leur effet. »

La Bibliothèque impériale conserve deux épreuves, non terminées, qui sont peut-être celles dont parle Mariette. Elles présentent deux degrés d'avancement de la planche, ainsi qu'il suit :

1° Il n'y a que trois personnages : le duc, la duchesse et le cardinal célébrant. La figure de la duchesse est la seule qui soit entièrement terminée. La tête du cardinal et celle du duc ne sont pas encore gravées. Le groupe de personnages à gauche est indiqué au trait. Il y a aussi, à droite, quelques figures légèrement tracées ; le personnage en manteau qui tient son gant de la main gauche, est seulement dessiné au fusain.

2° La planche est plus avancée ; l'artiste n'a rien changé au groupe de droite qui se voit dans la précédente épreuve ; mais le groupe de gauche est buriné, à l'exception de l'enfant et de la femme qui se trouve derrière lui.

536.

(3) Le grand duc Ferdinand Ier examine les plans relatifs à la restauration du dôme de ***Santa-Maria del fiore,*** à Pise, et de N. D. de l'Annonciade, à Florence.

537.

(4) Il fait fortifier le port de Livourne.

538.

(5) Il fait rétablir les digues de Pise, nommées ***Bocchette.*** — Telle est l'explication que donne Mariette ; cependant nous avons vu une autre explication manuscrite au bas d'une ancienne épreuve, possédée par M. Noël, sur laquelle on lit : ***Ferdinando 1° che ordina i condotti dell'aqua nel piano di Pisa.*** On voit, en effet, le prince étendant la main vers un acqueduc en cours d'exécution, qui se dirige, à partir de la droite, vers la ville de Pise occupant le fond de l'estampe.

539.

(6) Il lève, contre les Turcs, des troupes qui reçoivent le prix de leur engagement (d'après Tempesta) (*).

« Callot, avant de graver cette planche, en avait déjà commencé deux autres du même sujet, sur des dessins fort peu différents. Il

---

(*) Une épreuve, non terminée, de cette planche, fait partie de la collection de M. Robert-Dumesnil. On n'y aperçoit que deux figures : 1° celle de l'officier qui est vu par derrière, à droite, la main appuyée sur une table ; et, à gauche, celle du page qui est sur le premier plan. Le chien et les groupes principaux sont légèrement indiqués.

On voit, à la Bibliothèque impériale, une autre épreuve plus avancée ; le fond n'est pas terminé et la partie droite du haut est entièrement blanche.

n'est pas aisé de deviner la raison pour laquelle, après avoir commencé quelques figures, il les laissa imparfaites et recommença une troisième planche. Ce qu'il y a de certain, c'est que les planches (imparfaites) lui étant demeurées, elles lui servirent, dans la suite, à graver d'autres choses sur le revers (*). Il y en eut même une qu'il coupa en deux morceaux. Le sieur Fagnani en a fait imprimer quelques épreuves, dans l'état où elles sont, pour la satisfaction des curieux. » (Notes de Mariette.)

540.

(7) Le départ de ces troupes, qui franchissent une montagne sous la conduite des chevaliers de Saint-Etienne (**).

541.

(8) La descente en Afrique des chevaliers de l'ordre de Saint-Etienne, et défaite de la cavalerie turque (d'après Tempesta) (***).

(*) Ces deux planches sont : 1° celle du Catafalque de l'empereur Mathias ; 2° celle de l'un des quatre paysages gravés par Callot. La planche des paysages est celle où l'on voit des vaisseaux à gauche, à droite un escalier conduisant à des maisons, et au milieu un pêcheur à la ligne. Elles se conservent, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry.

(**) On lit dans les notes de Mariette : « M. de Montarsis en avait trois épreuves, avec différences, dont deux avant que la planche fût achevée, mais il ne s'y rencontrait rien de singulier. »

On voit, à la Bibliothèque impériale, une épreuve analogue à l'une des deux dont parle Mariette. Les seules parties terminées sont : 1° le personnage à cheval, vu par le dos ; 2° celui qui est à sa droite, à pied, tenant une hallebarde ; 3° le cheval qui descend ; 4° trois personnages du second plan. Le surplus n'est qu'indiqué.

(***) Il y a, sur le devant, un cavalier turc dont le cheval s'élance en avant. On en trouve des épreuves tirées avant que la planche

542.

(9) Le rembarquement des chevaliers après une victoire (d'après Tempesta). — On voit, à gauche, un chevalier qui dirige le transport des pièces d'artillerie vers la mer. En regard, à droite, se trouve un porte-drapeau des chevaliers de Saint-Etienne, qui tient de la main droite l'enseigne de l'ordre déployée; il porte sous son bras gauche un drapeau pris sur l'ennemi.

543.

(10) Autre expédition des chevaliers de Saint-Etienne, prenant une ville d'Afrique occupée par les infidèles. — On voit, sur le devant, un chevalier de Saint-Etienne qui s'apprête à achever un turc qu'il maintient renversé sur le dos en le serrant à la gorge. Dans le fond, des soldats chargés de butin se dirigent vers la mer, emmenant en captivité les habitants de la ville conquise (*).

---

ait été entièrement terminée; il y en avait trois de cette sorte dans l'œuvre de M. de Montarsis. » (Notes de Mariette.) — Dans un autre passage, Mariette ajoute : « Au verso d'une épreuve de la planche non terminée, j'ai vu plusieurs figures grotesques dessinées par Callot pour introduire dans le sujet de la Tentation de saint Antoine (v. nº 138); et l'on voit par là que, dans le temps qu'il gravait ladite planche des batailles, il avait l'idée pleine de pensées pour ladite tentation, lesquelles il mettait alors sur le papier. Cette épreuve singulière est dans l'œuvre de Callot qu'avait rassemblé l'abbé de Villeloin.» — L'épreuve dont parle Mariette est encore à la Bibliothèque impériale. Il n'y a de terminé que le cavalier qui galoppe en avant et le cheval mort qui se trouve au premier plan. Les essais de gravure pour la Tentation de saint Antoine dont il est parlé ci-dessus, se trouvent au revers.

(*) Deux épreuves de cette planche, non terminée, se voient à la Bibliothèque impériale. Dans la première, il n'y a de gravé qu'un groupe à droite, où l'on voit un soldat chargeant son arquebuse.

544.

(11) Le combat de six galères des chevaliers de Saint-Etienne, contre trois vaisseaux turcs. — (Cette pièce est la seule de la suite qui soit gravée à l'eau forte) (*).

545.

(12) Autre combat naval, représentant un abordage entre quatre galères des chevaliers de Saint-Etienne et quatre vaisseaux turcs (**).

546.

(13) Les troupes du grand duc, jointes aux chevaliers de Saint-Etienne, et commandées par Jacques Inghirami, combattent contre les Turcs en Afrique. — Les armes de Florence se voient à droite, sur un drapeau, à l'angle supérieur de l'estampe. Dans le fond, au bord de la mer, on aperçoit une espèce de citadelle dont plusieurs tours sont en feu (***).

547.

(14) Ces mêmes troupes prennent d'assaut la ville de Bone dont les remparts se voient à la droite de l'estampe (****).

Le surplus de l'estampe n'est qu'indiqué. — Dans la seconde épreuve, plus avancée, tout le premier plan est terminé ; les autres sont seulement indiqués. M. Robert-Dumesnil possède une épreuve exactement pareille à la seconde que nous venons de décrire.

(*) M. Jacques Augustin de Silvestre possédait une épreuve d'essai de cette planche ; on n'y voit de terminé que les six galères ; la mer et les autres bâtiments ne sont indiqués qu'au trait.

(**) On voit, à la Bibliothèque impériale, une épreuve où la mer et les vaisseaux du fond sont seulement indiqués.

(***) La Bibliothèque impériale conserve une épreuve dans laquelle il n'y a de terminé que six personnages du premier plan. Le fond est à peine indiqué.

(****) Cette pièce et la précédente sont gravées d'après un ta-

548.

(15) Autre sujet de la prise de la même ville. — On y voit des troupes qui donnent simultanément l'assaut à deux forteresses, dont l'une est à droite et l'autre au fond de l'estampe (pièce gravée d'après le tableau de Mateo Rosselli).

549.

(16) Le couronnement de la grande duchesse. — Le grand duc Ferdinand Ier place la couronne sur la tête de Christine de Lorraine, en présence de toute la cour. Le prince et la princesse sont sous un dais porté par les grands officiers de la cour (*).

Les anciennes épreuves de cette planche sont extrêmement rares. Ainsi que nous l'avons expliqué, dans la note qui accompagne le préambule de notre description, Mariette n'en avait vu que deux épreuves ; l'une dans l'œuvre de M. de Beringhen, et l'autre dans le Cabinet du Roi. Une de ces anciennes épreuves se voit encore à la Bibliothèque impériale, et nous avons pu nous convaincre, par une comparaison attentive, que la planche retrouvée est bien celle qui a été gravée par Callot.

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit. — La marge est entièrement blanche.

II. La planche a été retouchée dans le haut. On lit dans la marge, à gauche : *Mo Rosselli inv.*, à droite : *Iac. Callot, fe.*, et au milieu : *Incoron.e di Cristina di Lorena M.e di Ferd. I. G. D. di Toscana*. Cette inscription est d'une écriture moderne.

---

bleau de Bernardino Poccetti qui se trouve dans la salle appelée *Sala di Bona*, au palais Pitti, à Florence (Baldinucci, vie de Poccetti).

(*) Cette planche a été copiée dans l'intention frauduleuse de faire passer les produits de cette fabrication moderne, tirés sur un papier ancien, pour des épreuves de la planche originale. Voyez notre quatrième partie.

550-553. *Le combat des quatre galères du grand duc* (*).

Suite de quatre pièces, non chiffrées, représentant le combat de quatre galères du grand duc de Toscane, sous la conduite de Jacques Inghirami, amiral des chevaliers de Saint-Etienne, contre des vaisseaux turcs. — Morceaux anonymes (**).

Largeur : 194 à 200 mill. Hauteur : 145 à 149 mill., dont 11 à 12 de marge.

(*) Les nos 551 et 553 ont été copiés, en contre-partie, par Claude Goyrand.

(**) On trouve dans la vie de Callot, par Baldinucci, un passage qui se rapporte au fait historique représenté par les estampes que nous décrivons. Le résultat de ce combat, livré le 23 novembre 1617, près de l'île de Corse, fut la prise des vaisseaux turcs, avec 160 prisonniers. La nouvelle de cette victoire s'étant répandue à Florence, on éprouva la plus grande curiosité d'en connaître les détails. Une relation en fut aussitôt imprimée, et l'on y joignit les gravures de Callot, dont les planches anonymes furent placées dans le garde-meuble du grand duc. — Nous n'avons pu découvrir cette relation. Quant aux planches, elles ont disparu de Florence avec toutes celles que possédait le grand duc. Nous ignorons ce qu'elles sont devenues.

Baldinucci nous a conservé les noms des commandants des quatre galères florentines. La plus forte était dirigée par le chevalier Alphonse Sozzifanti de Pistoie. Les trois autres étaient montées savoir : la Sainte-Marie-Madeleine, par le chevalier Jean-Paul, marquis del Monte ; le Saint-François, par Ferdinand Suarès ; et le Saint-Etienne, par Thomas Fedra Inghirami. L'amiral Jacques Inghirami dirigeait le combat.

550. *L'attaque.*

(1) Les quatre galères, marchant de conserve et désignées par la lettre C, attaquent le vaisseau tunisien, *Il Bertone*, en cherchant à le séparer le plus possible du second vaisseau, *Il Pettaccio*. On lit dans la marge : *A. Bertone di Tunis di 1500 salme.* — *.B. Petaccio di 800 salme conserua del Bertone.* | *C. Quattro Galera di S. A. S. che tracchéggiano il Bertone.*

On connaît trois états de cette pièce :

I. Le mot *salme* qui se lit, en interligne, dans l'inscription ci-dessus, après le chiffre 800, n'a pas encore été ajouté. — *Très-rare.*

II. C'est celui qui vient d'être décrit. — Les traits verticaux n'ont pas encore été prolongés jusqu'au trait horizontal à droite et à gauche du bas.

III. Ce prolongement a été effectué et les angles du bas sont raccordés comme ceux du haut.

551. *Le combat.*

(2) Les quatre galères entourent le *Bertone* et le pressent vivement. On voit dans le fond le *Petaccio* qui marche, à toutes voiles, au secours du Bertone. On lit dans la marge : *.D. Bertone di Tunis. E. quattro Galera che hanno abbordato detto bertone* | *.I. Petaccio, che uiene in soccorso del Bertone.*

On connaît deux états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit à la droite du bas : *Iac. Collot.*

552. *Suite du combat.*

(3) Deux des galères, la Sainte-Marie-Madeleine et le Saint-Etienne, ont quitté l'attaque du *Bertone* et sont près d'aborder le *Petaccio* qu'on aperçoit au fond, à la gauche de l'estampe, se défendant avec acharnement. La galère amirale va prendre part à ce combat, pendant que la quatrième galère tient seule en respect le *Bertone*. On lit dans la marge : *.H. Sta Maria Maddalena, e*

S^{to}, Stefano che uanano inuestire il Petaccio | .I. Galea Padrona uá á Soccorrerle .L. Petaccio che si difende

553. *La prise.*

(4) Le *Petaccio* a été capturé par la Sainte-Marie-Madeleine et le Saint-Etienne qui remorquent leur prise. La galère amirale revient prendre part au combat contre le Bertone qui est sur le point de se rendre. On lit dans la marge : *.M. Galea Padrona che torna a inuestire il Bertone e lo rimette | N Galea Sta Maria Maddalena e S^{to} Stefano che rimburchiano il Petaccio.*

On connaît deux états de cette pièce :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. On lit à la droite du bas : *Iac. Collot.*

554-555. *Autres combats de galères florentines contre des vaisseaux turcs.*

Il existe deux autres pièces relatives à des combats de galères, mais qui ne paraissent pas se rapporter aux faits dont on vient de parler. Nous n'avons pu découvrir ces pièces qui sont extrêmement rares et que Mariette n'avait vues que dans l'œuvre de M. de Beringhen. Il les décrit ainsi dans ses notes manuscrites :

« Deux pièces gravées à l'eau forte, à Florence, dans la même manière et apparemment dans le même temps que ces quatre pièces de bataille navale des galères du grand duc contre des vaisseaux turcs. Callot n'y a mis ni son nom ni aucune marque, mais elles n'en sont pas moins de lui et de son beau. Il y a au bas ces inscriptions relatives aux lettres de renvoy qui sont sur la planche : *A Galeone d'Algieri di* 2000 *salme combattutto da* 5 *galere di Tocana a capo spartivento.* —

B. Tartana di Tunisi pressa dalla Capitana a vista della Rocella in Calabria. — Au bas de l'autre pièce : *C Galera Turchesca presa dalla Capitana sotto la fortezza di schiatti nell' Archipelago.* — *D Fortezza dell' Isola di Schiatti.*

Elles ont chacune 3p 6l haut, sur 5p 9l travers.»

§ IV. Sujets de guerre.

556. *La revue.*

Pièce improprement appelée *le bataillon* et représentant la marche d'un corps d'armée, sur trois colonnes qui défilent devant un officier supérieur vu à cheval et par le dos, tout à fait à droite de l'estampe. On lit dans la marge : *Callot inuenit et fecit. Israel excudit cum priuilegio Regis.*

Largeur : 137 mill. Hauteur 120 mill., dont 8 de marge.

« C'est une de ces pièces trouvées apparemment après la mort de Callot et auxquelles il n'avait pas donné la dernière main.» (Mariette, notes manuscrites, fol. 54.) On remarque, en effet, que le ciel et les fonds ne sont pas terminés. — La planche se conserve dans le cabinet M. Thiéry.

557-573. *Les Petites misères de la guerre* (*).

Suite de sept pièces, y compris le titre gravé par Abraham Bosse après la mort de Callot. Ce titre n'est pas chiffré. Les six autres pièces portent les nos 1 à 6, à la gauche du bas, dans l'intérieur de l'estampe ; au no 2

(*) Cette suite a été copiée. — On y joint quelquefois les deux rencontres de cavalerie décrites nos 595 et 596. Ces deux pièces s'ajoutent, le plus souvent, à la suite des Exercices militaires. V. no 582 et suiv.

ce chiffre est, en outre, reproduit à droite. Au-dessous ou à côté des numéros de gauche, on lit : *Israel ex* ou *excud. Cum priuil Reg.* Ces compositions expriment les premières pensées de l'artiste sur les calamités de la guerre. Plusieurs de ces pensées se trouvent reproduites et complétées, dans la suite connue sous le nom de Grandes misères de la guerre, que nous décrivons ci-après. Les Petites misères ne paraissent pas avoir été publiées du vivant de Callot. Jusqu'à ce jour, on n'a découvert aucune épreuve tirée avant le nom d'Israël. Il est probable que les planches de cette suite ne sont parvenues entre les mains d'Israël Henriet qu'après la mort de Callot.

Voici les dimensions de ces planches, qui se conservent dans notre cabinet :

Largeur : 113 à 115 *millim. Hauteur :* 51 à 57 *millim.*

557. *Titre.*

Dans un cartouche formé par un mascaron on lit : *Misere de la guerre ; faict* | *Par Iacques Callot. Et mise en* | *Lumiere par Israel Henriet.* | A PARIS. | *Auec Priuilege du Roy.* | 1636.

558. *Le campement.*

(1) Des officiers, servis par des soldats, boivent et fument autour d'une table dressée sous un arbre, au milieu de l'estampe. Plusieurs tentes occupent les arrière-plans. Ce sujet n'a pas été reproduit dans les Grandes misères.

559. *Vol sur les grands chemins.*

(2) Des soldats, embusqués dans un bois, attaquent et détroussent des voyageurs. Vers le milieu de l'estampe, on voit un homme pendu à un arbre mort. Ce sujet a été traité tout autrement dans les Grandes misères, n° 8 de la suite. C'est notre n° 571.

560. *Dévastation d'un monastère.*

(3) Même sujet que celui qui est décrit sous le n° 569. On y retrouve à peu près les mêmes scènes avec quelques changements.

561. *Pillage et incendie d'un village.*

(4) Au fond, à gauche, on voit des paysans retranchés derrière un mur qui entoure une église en flammes, et soutenant un combat acharné contre des soldats. Du reste, le sujet représenté est, à peu près, le même que celui qui est décrit sous le n° 570.

562. *La revanche des paysans.*

(5) La description que nous donnons ci-après, n° 580, s'applique, en grande partie, à la pièce dont il s'agit ici.

563. *L'hôpital.*

(6) Des soldats mutilés se présentent à la porte d'un hôpital. Cette partie principale du sujet a été traitée, à peu près de la même manière, au n° 578. Dans le n° 16 de la suite des Grandes misères, l'artiste a fait une composition distincte de la scène des soldats mourant sur un fumier (v. notre n° 579) dont la première pensée se trouve exprimée à droite de la pièce que nous décrivons ici.

564-581. *Les grandes misères de la guerre* (*).

Cette suite, l'une des plus belles du maître (**), se

(*) Cette suite a été copiée.

(**) On lit à ce sujet, dans les notes manuscrites de Mariette : « Ceci représente particulièrement la vie du soldat et est un tableau de tout ce qu'il fait souffrir aux autres et des malheurs auxquels il est lui-même exposé... C'est un des ouvrages où cet habile graveur a donné le plus de preuves de son savoir et qui lui a acquis, en même temps, le plus de réputation.»

compose de dix-huit pièces qui représentent, plus complétement que dans la suite précédente, les malheurs occasionnés par la guerre. Sauf le titre, dont les dimensions sont indiquées ci-après, les planches de cette suite ont les dimensions suivantes :

Largeur : 183 *à* 188 *millim. Hauteur :* 80 *à* 83 *millim.*

On connaît trois états de cette suite, dont les planches, après avoir fourni des tirages considérables, se conservent, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry.

I. Avant les vers et avant les numéros au bas de chaque pièce; celles qui sont cotées, dans le second état, de 2 à 17 portent comme dans celui-ci : *Israël ex.* ou *excud. Cum Priuil. Reg.*, sauf le n° 2, où les mots *Priuilegio Regis* se lisent en toutes lettres. Sur le n° 18 on lit : *Callot fecit Israel excudit.* sans mention de privilége. Le titre est semblable à celui qui accompagne le second état. — *Très-rare* (*).

II. Au bas de chaque morceau, le titre excepté, on lit six vers français, disposés deux par deux. Leur auteur est le trop fécond abbé de Marolles. Chaque morceau est numéroté de 1 à 18. Dans la description qui va suivre, et qui se rapporte à cet état, nous reproduisons seulement le commencement du premier vers.

III. *L'excudit* d'Israël sur les pièces portant les n°s 2 à 18, ainsi que la mention du privilége, sur les pièces 2 à 17, ont été enlevés. Ces mots ont été remplacés par ceux-ci : *Callot inv. et fec.* Sur le n° 18, on a laissé subsister la mention *Callot fecit* ; les mots *Israel excudit* sont effacés. La marge est entourée d'un trait carré.

(*) La suite de cet état, qui se trouve au cabinet des estampes, porte sur le titre la signature P. Mariette 1667 ; mais ce titre appartient au second état, car on y voit le n° 1.

On rencontre quelquefois des épreuves de cette suite qui ont été tirées au milieu de cartouches gravés par P. Giffart, sur les dessins de Seb. le Clerc. Jombert a donné la description de ces cartouches dans son Catalogue de l'œuvre de le Clerc, n° 324. Ils ont été commandés par Fagnani qui croyait donner, ainsi, quelque valeur aux épreuves qu'il fit tirer avec ces ornements. Jombert ajoute, avec raison, que ces épreuves n'ont pas été pour cela rendues meilleures.

564. *Titre.*

(1) Il est dans un cartouche de forme carrée, garni de trophées dans le haut et dans le bas. A droite et à gauche, on voit deux généraux debout, couronnés de lauriers et accompagnés de soldats. On lit dans l'intérieur du cartouche : *Les* | MISERES ET LES | MAL-HEVRS | *De la guerre.* | *Representez Par iacques callot* | *Noble Lorrain.* | *et mis en lumiere Par israel* | *son amy.* | *A paris* | 1633. | *Auec Priuilege du Roy*

Largeur : 188 *mill. Hauteur :* 89 *mill., dont* 12 *de marge blanche.*

565. *L'enrôlement des troupes.*

(2) Des officiers engagent des soldats et leur font faire ensuite l'exercice. Plusieurs bataillons, déjà formés, occupent le milieu et le fond de l'estampe. — *Ce Metal que Pluton*,... etc.

566. *La bataille.*

(3) Le milieu de l'estampe représente un combat de cavalerie. Les terrasses des premiers plans sont jonchées d'hommes et de chevaux morts. L'engagement entre les troupes d'infanterie se voit à droite dans le lointain. — *Quelques rudes que soient*,... etc. — On rencontre difficilement des épreuves bien venues de cette pièce qui a mal réussi à l'opération de l'eau forte, surtout dans les fonds.

567. *La maraude.*

(4) Un parti de soldats a envahi une hôtellerie dont on ne voit que l'extérieur. Les uns se battent, dans la rue, avec les habitants ou les voyageurs, pendant que d'autres emportent le butin. — *Ces courages brutaux dans les hostelleries,*... etc.

568. *Le pillage.*

(5) A l'intérieur d'une maison vaste et abondamment pourvue, des soldats se livrent à toutes sortes d'excès. — *Voyla les beaux exploits*... etc.

569. *Dévastation d'un monastère.*

(6) Vers le milieu de l'estampe on voit une église en feu sur le portail de laquelle on lit : S. MARIA — A gauche, des soldats pillent un couvent de femmes et enlèvent les religieuses. En avant de l'église se trouve une charrette attelée de quatre chevaux et chargée de butin. D'autres scènes sont représentées dans les diverses parties de l'estampe. — *Icy par un effort sacrilege,*... etc.

570. *Pillage et incendie d'un village.*

(7) Des scènes analogues ont lieu dans un village dont l'église et plusieurs maisons sont la proie des flammes. A droite, on voit des bestiaux qu'un soldat chasse d'une étable ; vers le milieu, sont deux voitures chargées de butin ; à gauche, des habitants, dont plusieurs ont les mains liées derrière le dos, sont entraînés par des soldats. — *Ceux que Mars entretient,*... etc.

571. *Vol sur les grandes routes.*

(8) Des soldats, en embuscade dans une forêt, attaquent et pillent une voiture attelée de quatre chevaux. Le cadavre d'un voyageur assassiné est étendu sur le premier plan, à côté de sa valise ouverte. Sur le dernier plan, à gauche, deux soldats attaquent un porte-balle. — *A l'escart des forests,*... etc.

372. *Découverte des malfaiteurs.*

(9) Les soldats cherchent à se soustraire aux poursuites de la justice en se cachant dans les bois ; ils sont découverts et ramenés au camp par le grand prévôt. — *Après plusieurs excès,*... etc.

373. *L'estrapade.*

(10) Un condamné est attaché à l'estrapade, du haut de laquelle il va être précipité. Ce supplice a lieu en avant du régiment, enseignes déployées, et dont le premier rang est prêt à faire feu. A droite, un condamné, sortant de la prison, est dirigé vers l'estrapade. A gauche, quatre soldats, assis sur un chevalet, les mains liées derrière le dos, regardent le patient. — *Ce n'est pas sans raison,*... etc.

374. *La pendaison.*

(11) Un vieux chêne, dont on n'aperçoit que le tronc et les branches basses, occupe le milieu de l'estampe. Un grand nombre de malfaiteurs y sont déjà attachés. Celui qui se trouve sur l'échelle, entre les mains du bourreau, sera suivi de beaucoup d'autres qui attendent leur tour. Deux de ces misérables jouent aux dés, sur un tambour, au pied même du chêne où ils vont être pendus. — *A la fin ces Voleurs,*... etc.

375. *L'arquebusade.*

(12) Un condamné, attaché à un poteau à la droite de l'estampe, est arquebusé par des soldats placés à gauche, en présence d'un corps de troupes rangé en bataille, avec enseignes déployées. Deux soldats ont déjà subi le même supplice. Un quatrième paraît à droite, accompagné d'un religieux. — *Ceux qui pour obéir,*... etc.

576. *Le bûcher.*

(13) Les brûleurs d'églises et de maisons subissent le supplice du feu. L'un d'eux, attaché à un poteau au milieu d'un bûcher, est étranglé par le bourreau. Un autre bûcher se prépare en avant de l'estampe. L'exécution a lieu entre deux corps de troupes. Dans le fond, l'artiste a représenté une église et des maisons en flammes, comme pour indiquer la nature du crime qui donne lieu au supplice. — *Ces ennemis du Ciel,...* etc.

577. *La roue.*

(14) L'instrument du supplice, auquel est attaché un condamné assisté d'un prêtre et déjà frappé par le bourreau, est dressé au milieu d'une place couverte de troupes et de peuple. Un autre condamné, escorté d'un religieux, paraît à la gauche de l'estampe. — *L'œil tousiours surueillant,...* etc.

578. *L'hôpital.*

(15) Des soldats échappés aux dangers de la guerre, mais affreusement mutilés, se présentent pour être admis à l'hôpital. — *Voyez que c'est du monde,...* etc.

579. *Les mendiants et les mourants.*

(16) Au milieu d'une rue de village, des soldats licenciés demandent l'aumône, pendant qu'un prêtre et quelques personnes charitables assistent d'autres soldats mourant de misère sur un fumier. — *Que du pauure soldat,...* etc.

580. *La revanche des paysans.*

(17) Des soldats, revenant du pillage, ont été guettés à l'entrée d'une forêt par des paysans qui les massacrent, les dépouillent et se vengent sur eux des maux qu'ils ont soufferts. — *Apres plusieurs degast,...* etc.

381. *Distribution des récompenses.*

(18) Un prince assis sur son trône, au milieu de l'estampe, fait distribuer des récompenses à ceux qui se sont bien comportés à la guerre. — *Cet exemple d'vn Chef,...* etc.

382-394. *Les exercices militaires* (*).

Suite de treize pièces, titre compris, représentant des soldats dans différentes attitudes. On lit au milieu du bas de chaque morceau : *Cum priuile. Reg. Israel exoudit.* Cette mention est différente sur le titre.

Largeur : 82 *à* 84 *millim. Hauteur :* 62 *à* 64 *millim.*

On joint, le plus souvent, à cette suite les deux combats ou rencontres de cavalerie décrits ci-après, nos 395 et 396.

On connaît deux états de ces planches qui se conservent, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry.

I. Avant les nos 1 à 12 à la droite du bas. Le titre n'est jamais chiffré. On le rencontre quelquefois avant toute lettre.

II. Avec ces numéros.

382. *Titre.*

Il est dans un cartouche surmonté des armes de Bauffremont. De chaque côté des armes, on voit deux soldats sonnant de la trompette, à demi-couchés, les jambes croisées et étendues sur des drapeaux. A droite est un soldat jouant de la flûte, et à gauche un autre soldat battant du tambour. On lit dans le cartouche : EXERCICES MILITAIRES | *fait par Noble* I. CALLOT | *Mis en lumiere Par* ISRAEL *son amy :* | *Et dediez* | A MONSEIGNEVR

(*) Cette suite a été copiée. — Les éditions différentes dont parle M. de Heinecken, sont des copies.

CLAVDE CHARLES | DE BAVFFREMONT. | *Marquis de Senecey, Gouuerneur des Ville, et Chasteau d'Auxonne, et de Mascon, Et lieu= | tenant general pour le Roy au pais de Masconñ.*

Et plus bas, sous le cartouche : *Cum Priuilegio Reg Israel excu.* 1635.

583.

(1) Trois soldats coiffés de chapeaux à plumes. Celui de droite est vu de profil, les deux mains appuyées sur une canne. Celui de gauche, qui est vu de trois quarts et tenant une baguette à la main, fait un geste de la main gauche à celui du milieu, comme pour lui apprendre à marcher.

584.

(2) Trois soldats s'exercent à battre du tambour.

585.

(3) Trois hallebardiers. Celui du milieu est vu par le dos, les deux autres de face. Celui de gauche tient son arme presque horizontalement de la main droite. Les deux autres appuient leurs armes à terre.

586.

(4) Trois arquebusiers en marche. Celui de droite porte son arme sur l'épaule gauche en tenant de la main droite sa fourche sur laquelle il s'appuie. Celui du milieu accommode son arme ; celui de gauche est prêt à s'en servir.

587.

(5) Trois arquebusiers. Celui de droite s'arrête ; il tient son arme élevée de la main droite et sa fourche de la main gauche, sans la poser à terre. Celui du milieu porte son arme sur l'épaule gauche ; celui de gauche achève d'apprêter la sienne.

588.

(6) Trois lanciers à pied, casqués et cuirassés. Les pointes de leurs lances sont dirigées vers le ciel.

589.

(7) Trois lanciers, dont deux sont casqués et le troisième (celui de droite) est coiffé d'un chapeau. Leurs lances sont inclinées ou portées presque horizontalement.

590.

(8) Trois arquebusiers. Celui de gauche charge son arme ; celui de droite se dispose à la placer sur la fourche ; celui du milieu vise et s'apprête à faire feu.

591.

(9) Trois arquebusiers. Celui de droite fait feu ; celui du milieu cherche un objet à viser ; celui de gauche a son arme sur l'épaule gauche.

592.

(10) Deux artilleurs. Ils sont placés derrière un canon dirigé à gauche, près duquel on voit trois barils. L'un des artilleurs tient une mèche et l'autre un écouvillon.

593.

(11) Deux artilleurs et un hallebardier. L'un des artilleurs pointe un canon, dirigé à gauche, et paraît recevoir les indications de l'autre artilleur et du hallebardier.

594.

(12) Deux artilleurs. L'un vient de mettre le feu à un canon dirigé à droite. L'autre regarde en s'appuyant sur un bâton.

595-596. *Deux combats ou rencontres de cavalerie.*

Ces deux pièces se joignent, le plus souvent, aux Exercices militaires. C'est dans cette pensée que Fagnani, après avoir acquis ces planches, y fit ajouter les nos 13 et 14.

Largeur : 94 millim. Hauteur : 45 millim.

On connaît deux états de ces planches qui se conservent, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry.

I. Avant les nos 13 et 14.

II. Avec ces numéros.

595. *La rencontre à l'épée.*

Combat de cavalerie dans lequel on voit, sur le premier plan, deux cavaliers qui percent de leurs épées deux de leurs adversaires renversés sur leurs chevaux. De chaque côté on remarque un porte-étendard fuyant pour éviter qu'on prenne son drapeau. On lit à la droite du bas : *Callot fecit. Israel excudit.* — Dans le second état, cette pièce porte le no 13 à la droite du bas.

596. *La rencontre au pistolet.*

Autre combat de cavalerie dans lequel on voit un cavalier galopant à droite, qui tue d'un coup de pistolet son adversaire galopant à gauche, vers le fond de l'estampe. Au premier plan, on voit un cheval et un cavalier morts ; puis, tout à fait à droite, un commandant donnant des ordres et dont le cheval, ainsi que la moitié du corps, sont coupés par le trait carré. On lit à gauche : *Callot* ; puis, vers le milieu : *Israel excudit.* — Dans le second état, cette pièce porte le no 14 à la droite du bas.

§ V. Funérailles de souverains. — Généalogies. — Armoiries. — Monnaies. — Thèses et pièces emblématiques.

396 *bis*. *Pompe funèbre de la reine d'Espagne.*

Cette suite, qui décore un livre publié à Florence, en 1612, est décrite nos 440 à 454.

397. *Catafalque de l'empereur Mathias* (*).

Représentation de la pompe funèbre faite à Florence, en 1619, dans l'église de Saint-Laurent, pour célébrer un service en l'honneur de l'empereur Mathias. On y voit, à droite, dans une chaire, un orateur prononçant une oraison funèbre, en présence d'une nombreuse assemblée. Dans le fond, à gauche, est dressé un catafalque derrière lequel s'élève une pyramide de cierges qui projettent une vive lumière. On lit dans la marge : ESSEQVIE CELEBRATE IN FIORENZA DAL SERmo GRAN DVCA PER | LA MORTE DELL'IMPERATOR MATTIAS. M.D.C.X.I.X. *Iacomo Callot. Fe.*

Hauteur : 282 mill., dont 14 de marge. Largeur : 202 mill.

(*) Cette pièce a été copiée en contre partie et dans les mêmes dimensions. — Il en existe aussi une imitation en petit, mais sans le catafalque. On la désigne sous le nom du *Petit prédicateur*. Cette petite pièce, aussi en contre partie, a été attribuée au maître lui-même. Elle est très-douteuse.

On connaît trois états de cette planche qui se conserve, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry (*).

I. Avant toute lettre. — *Extrêmement rare.*

II. C'est celui qui vient d'être décrit.

III. On lit au milieu de la marge : *Israel Siluestre excudit cum priuil. Regis.*

598. *Généalogie de la Maison de Lorraine* (**).

Grande pièce, sur trois planches destinées à être assemblées. Dans le bas, au pied de l'arbre, Pharamond,

---

(*) Derrière cette planche on voit un commencement de gravure, au burin, d'un des sujets de la suite des Médicis. Nous avons parlé de cet essai n° 539.

(**) On lit, au sujet de cette pièce, dans les notes de Mariette : « Cette pièce est gravée dans la manière de la Grande thèse, et depuis l'année 1624, époque à laquelle Charles IV prit la qualité de duc de Lorraine. Comme ces planches n'étaient pas fort importantes, et qu'elles paraissent avoir été gravées assez négligemment et à la hâte, Callot n'a pas jugé à propos d'y mettre son nom ; mais il n'y est pas, pour cela, moins reconnaissable. Ce graveur y a mis sa touche, prononcée avec sa fermeté ordinaire, et c'en est assez. Mais comme la figure (la dimension) est un peu grande et que c'est un ouvrage fait trop à la hâte, il s'en faut beaucoup que ce soit une de ses bonnes choses. Elle n'a que le mérite d'être extrêmement rare. Jusqu'à présent, mon père n'en avait jamais entendu parler. M. Helle, neveu de M. d'Hermand, en a fait la découverte à Mannheim et en a apporté à Paris une épreuve assez mal conditionnée (car elle avait été longtemps exposée à l'air), qu'il a vendue à M. de Lorangère avec une épreuve de la Tentation rare qu'il a trouvée au même endroit. »

Cette pièce a été gravée en 1629, ainsi que le constate un

revêtu du manteau royal, est assis sur un amas de trophées d'armes; c'est la seule figure qui soit sur ces planches. Dans celle du haut, on voit, à la partie supérieure, deux cartouches renfermant les armes de Lorraine accompagnées de divers attributs relatifs aux mêmes armes; au-dessus, on lit en gros caractères: GENEALOGIE DE LA ROYALE MAISON DE LORRAINE. Tout le reste ne consiste que dans des noms et quelques armoiries renfermées dans des ronds attachés aux branches de l'arbre. Cette généalogie, qui s'arrête à Charles IV, est complétement fausse dans la partie qui comprend l'origine de la maison de Lorraine. — *Composition anonyme, très-rare.*

Hauteur : 2 *mètres*, 160 *millim*. *Largeur* : 680 *millim*.

599. *Généalogie de la Maison de Porcelet.*

Grande pièce gravée au burin, sur deux planches destinées à être assemblées. Au centre de la pièce, se trouve un rectangle contenant, en hauteur, l'arbre généalogique de la famille de Porcelet, originaire de Provence (*), et

---

mandat de 300 francs (Barrois) mentionné dans le compte du trésorier général de Lorraine (v. notre première partie, note 23 *in fine*).

(*) Cette famille, connue dès l'an 1000, tire son origine de la fable suivante: Une dame de cette Maison se trouvait à la porte de son château, en Provence, lorsqu'une pauvre femme vint lui demander la charité. Non contente de refuser, la châtelaine reproche à la mendiante d'avoir eu deux enfants à la fois. Celle-ci

dont un des membres était évêque de Toul, du temps de Callot. Autour de ce rectangle sont disposés trente-trois sujets, relatifs aux actions qui ont illustré cette maison. Il y en a douze à droite, en deux colonnes; douze à gauche, disposés de même ; six en tête, aussi sur deux colonnes, et trois en bas, disposés en manière de cul-de-lampe. Au haut de la pièce, on voit le Christ, debout, couronné d'épines et tenant sa croix de la main droite. Egalement dans le haut, on trouve, à gauche, le monogramme de Jésus-Christ, et, à droite, celui de Marie. On lit au bas, sur une banderole se déroulant à droite et à gauche du sujet qui la coupe : PRÆ-NOBILIS *hæc familia, quæ singulari dei prouidentia...... nonne alii nobiscum, et supra nos?* Sous la partie de gauche se trouve cette inscription : I. P. M. L. M. *Collector;* et sous celle de droite, cette autre : *Iac. Callot Sculptor.* Ces inscriptions sont de la main de Callot. — *Très-rare* (*).

---

répond à la grande dame : *Je prie Dieu que vous-même oyez autant d'enfants que cette truie a de petits.* La truie en avait neuf, et la dame était enceinte. Elle accoucha, peu après, de neuf enfants qui vécurent tous. « Cette fable, dit Lionnois, est très-ancienne dans cette maison, et on la voit enluminée à la bibliothèque des Prémontrés de Nancy à la tête d'une ancienne généalogie des Porcelets.» (Histoire de Nancy, t. 2, p. 422.) Cette généalogie se conserve aujourd'hui à la Bibliothèque publique de Nancy.

(*) Nous avons rapporté (1re partie, note 9), les différentes

Hauteur de la composition, après l'assemblage des quatre planches : 891 *millim. Largeur :* 540 *millim.*

---

observations de Mariette sur cette généalogie, qui a été décrite inexactement par Gersaint, p. 118 du Catalogue de Lorangère. Nous persistons à penser que cette pièce a dû être gravée en Lorraine vers 1608.

Nous ajouterons que le manuscrit conservé à la Bibliothèque publique de Nancy, dont nous avons parlé à la note précédente, est accompagné de 28 dessins qui paraissent être les originaux sur lesquels Callot a fait le dessin sur vélin qui appartenait à M. de Clérambault. Diverses mentions de ce manuscrit sont postérieures, de plusieurs années, à la gravure de la pièce ; ce qui nous porte à croire que le possesseur de ces dessins les aura employés à *illustrer* une généalogie manuscrite beaucoup plus étendue que celle de la gravure.

L'épreuve qui est conservée à la Bibliothèque impériale est tirée sur quatre feuilles, en avant desquelles on lit cette note, d'une écriture du XVIII[e] siècle : « Cette généalogie gravée par Callot est annoncée dans la description des ouvrages de ce célèbre artiste par Gersaint, comme une pièce unique et dont M. de Clérambault, généalogiste des ordres du roi, était seul possesseur. En 1755 on saisit l'occasion de la vente du cabinet de M. de Clérambault pour retirer cette pièce rare et la joindre au Recueil du Roi où elle manquait. Elle fut achetée sept louis et demi. Elle s'est trouvée accompagnée de 34 dessins peints en grisaille, rehaussés de blanc, représentant chacun un évenement que Callot a fidelement gravé autour de l'arbre généalogique de cette maison. La rareté de ce morceau semble nous imprimer plus vivement encore ce trait d'histoire qui fait tant d'honneur à la maison des Porcelets. Guillaume des Porcelets, gentilhomme Provençal, portait les armes en 1282, lors du massacre connu sous le nom de *Vepres siciliennes*. De tous les Français qui y furent égorgés, il fut le

600. *Généalogie de la famille del Turco.*

Pièce gravée au burin, en 1612, dans laquelle on voit le tronc d'un arbre généalogique qui s'élève jusqu'aux trois quarts, environ, de l'estampe. Ce tronc se termine à l'endroit où les deux branches principales se séparent. Celle de droite n'a qu'un seul rameau ; celle de gauche en a plusieurs qui se prolongent jusqu'au haut de l'estampe. Sur le tronc, coupé à l'endroit où les deux branches principales se séparent, est assis un écureuil rongeant une graine. Au pied de l'arbre est une troupe de chevaliers armés de lances, dont un porte un guidon aux armes de la famille del Turco. Dans le fond, à droite, on voit la ville de Florence surmontée de l'inscription *Firenze,* et, à gauche, une ville fortifiée, bâtie en amphithéâtre sur une colline au-dessus de laquelle on lit : *semi fonte.*

Une inscription italienne placée dans une espèce de cartouche appendu à l'une des branches, à gauche, indique que cet arbre généalogique a été dressé par Jean del Turco le 12 mai 1612, et qu'il est dédié par lui à son parent, Pierre-François del Turco, majordome d'Antoine de Médicis. A droite, en regard de ce cartouche, il s'en trouve un autre qui indique les autorités sur lesquelles la généalogie a été établie.

---

seul à qui les Siciliens conserverent la vie, par respect pour ses vertus. »

Les indications chronologiques commencent en 1202 et s'arrêtent en 1589. On lit au bas de l'estampe, et vers le milieu : I. Callot (*). — *Très-rare.*

Hauteur : 510 *millim. Largeur :* 376 *millim.*

601. *Armoiries de Callot.*

Armoiries où l'on voit cinq étoiles : deux en haut de l'écu, deux en bas et une au milieu. L'écu est surmonté d'un bras armé d'un marteau d'armes (dextrochère) et placé au milieu de deux branches de laurier ; cette pièce est négligée et peu ouvragée ; cependant Mariette pense qu'elle est véritablement de Callot. — On n'en connaissait, du temps de Mariette, qu'une seule épreuve chez M. de Beringhem ; Gersaint l'a décrite d'après l'œuvre du Roi, p. 110 du Catalogue de Quentin de Lorangère. Nous avons vainement cherché cette épreuve à la Bibliothèque impériale.

Hauteur : 136 *millim. Largeur :* 97 *millim.*

602. *Armoiries de Lorraine.*

Elles sont dans un cartouche surmonté d'une couronne ducale ; de chaque côté, se trouve un génie qui laisse reposer sa tête sur l'une de ses mains. — *Très-rare.*

Hauteur : 107 *millim. Largeur :* 76 *millim.*

(*) Mariette dit, avec raison, en parlant de cette pièce, que « Callot y paraît bien peu habile en comparaison de ce qu'il a fait depuis. » Il ajoute qu'elle est gravée au burin.

603. *Armoiries de la Maison de Rovère.*

Nous n'avons pas vu cette pièce que Mariette décrit ainsi qu'il suit, sans en donner les dimensions : « Elles sont dans un cartouche gravé au burin par Callot, pendant son séjour à Florence, sans doute pour la description de la fête donnée au Prince d'Urbin en 1615 et dont Callot a gravé les figures.»

604. *Recueil de blasons des familles nobles de Lorraine.*

Nous avons discuté, note 10 de notre première partie, la question de savoir si cette suite de blasons est de Callot. La collection la plus complète qu'on en connaisse, se trouve, à Nancy, chez M. Noël. Ce sont évidemment des ouvrages qui datent des premiers temps de Callot, avant qu'il ait été en Italie. Nous ne croyons pas devoir faire ici une description spéciale de ces blasons dont le nombre est incertain. Chacun d'eux est renfermé dans un lambrequin uniforme, bien que ce lambrequin ait été gravé chaque fois séparément autour de l'écu.

Il existe d'autres armoiries attribuées à Callot. Elles sont décrites par Gersaint (Catalogue de Lorangère), et, d'après lui, par M. de Heinecken. Elles paraissent trop douteuses pour qu'on puisse les comprendre dans l'œuvre du maître.

605-614. *Les monnoies.*

Suite de dix planches numérotées au bas, à droite, de 1 à 10, représentant la face et le revers de 106 monnoies

différentes ayant cours en Europe du temps de Charles IV. On lit sur toutes ces planches, à gauche : *J. Callot f.* A droite des nos 2 à 9 on lit : *Israel Siluestre ex* ou *excudit cum priuil. Regis.* Cette mention ne se trouve pas sur la planche chiffrée 10. On lit sur la planche 1, à la suite du nom de Callot : *A Paris chez Israel Siluestre, rüe de l'Arbre sec, au logis de Monr le Mercier Orfeure de | la Reyne, proche la Croix du Tiroir. Auec priuil du Roy.* 1662.

Hauteur des 9 *premières planches :* 300 *millim. Largeur :* 220 *millim.*

Les dimensions de la 10e planche sont :

Hauteur : 220 *millim. Largeur :* 225 *millim.*

Les planches chiffrées 2 et 10 se conservent, à Nancy, dans le cabinet de M. Thiéry.

« Ce sont, dit Mariette, les pièces les plus négligées de Callot. Il n'a pu les exécuter avant 1630 puisqu'il s'y trouve des monnaies de 1629. » Suivant Gersaint (Catalogue Lorangère, p. 96), cette suite aurait été gravée pour Gaston, frère de Louis XIII.

615. *La grande thèse dite énigmatique ou symbolique.*

Cette pièce est une allégorie à la gloire de François de Lorraine, second fils de Charles III et frère de Henri II. Elle a été gravée pour décorer une thèse soutenue au mois d'août 1625, à l'université de Pont-à-Mousson, par Nicolas-François de Lorraine, alors évêque de Toul. On voit, au milieu du haut de l'estampe, les armes écartelées de Lorraine et de France, soutenues par deux génies, entre deux banderoles sur lesquelles est écrit : FRANCISCO A LOTHARINGIA PARENTI OPT. |

HÆ PATREM DIVÆ. Plus bas, on remarque François de Lorraine, monté sur Pégase, au milieu de quatre femmes traînées dans des chars attelés d'aigles, de lions et d'ours ; elles sont environnées de diverses inscriptions. Les symboles de ces quatre femmes rappellent les soins donnés par ce prince à l'éducation de son fils, auteur de la thèse. Celui-ci est, lui-même, représenté au-dessous de son père, presqu'au centre de la pièce. Il est assis dans un bois, environné de quatre femmes debout, symbole de ses vertus. Elles sont accompagnées de diverses inscriptions. Deux autres figures symboliques, représentant la physique et l'astronomie, sont assises aux pieds du jeune prince et lui tressent des couronnes. Sur les arbres formant berceau au-dessus de la tête de Nicolas-François, on lit : NICOLAVS FRANCISCVS FILIVS ; et à ses pieds : FACIENT HEC NVMINA | GNATVM. Au-dessous, se trouve la thèse latine imprimée. Elle est entourée de génies et de figures allégoriques portant diverses inscriptions. Cette thèse comprend 21 propositions sur des sujets de physique. Enfin, tout au bas, à droite, on lit : *Iac. Callot In et Fecit in aqua forti.* — Très-grande pièce gravée sur une seule planche, mais dont on rencontre souvent des épreuves tirées sur deux feuilles.

Hauteur : 802 *millim. Largeur :* 503 *millim.*

On connaît trois états de cette planche, qui se conserve à la Bibliothèque publique de Nancy.

I. Avec le texte imprimé de la thèse ; mais avant que la planche ait éprouvé l'accident qui caractérise le troisième état.

II. Le texte n'existe plus ; mais l'angle droit de la planche est encore entier.

III. Toujours sans texte ; mais l'angle droit de la planche a été tronqué, de telle sorte qu'on ne lit plus que les mots : *Iac. Callot In et fecit in aqua f* (*).

615 *bis*. *La petite thèse ou le triomphe de la Vierge.*

Cette pièce, qu'on appelle quelquefois *le Jubilé*, a été décrite sous le n° 100.

615 *ter*. *Les emblèmes de la vie de la Vièrge.*

Cette suite, qui décore le livre intitulé : VIE DE LA MÈRE DE DIEV REPRESENTÉE PAR EMBLESMES, a été décrite sous les n°s 207 à 233.

615 *quater*. *Les emblèmes de la vie monastique.*

Cette suite, qui décore le livre intitulé : LVX CLAVSTRI, a été décrite sous les n°s 234 à 260.

616. *Le grand rocher.*

Pièce allégorique en l'honneur du comte de Brionne (**).

(*) La planche était déjà en cet état vers 1725, époque à laquelle Mariette écrivait, en parlant de cette pièce : « Pour qu'elle soit des premières épreuves, et de celles les plus estimées, il en faut trouver où les positions y soient imprimées et où le coin de la planche, du côté que Callot a gravé son nom, ne soit pas encore rompu.

» Elle est de deux feuilles, quoique d'une seule planche. » (Notes de Mariette, folio 55.)

(**) Charles-Joseph de Tornielle, marquis de Gerbéviller, comte de Brionne et de Deuilly, baron de Bauffremont et de Bullegné-

Elle représente un double rocher, situé au milieu de la mer, dont la pointe la plus élevée domine une enceinte fortifiée à laquelle on parvient par un escalier. Au-dessus, vers la droite, on voit un aigle qui apprend à ses petits à regarder fixément le soleil. Deux des aiglons qui voltigent sur le haut du rocher ont, sur la poitrine, l'écu de Tornielle et le troisième celui de Bassompierre. Au milieu du haut on lit, dans une banderole, ce passage d'Horace : NEC IMBELLEM FEROCES PROGENERANT AQVILÆ COLVMBAM. Au milieu de la marge du bas on voit, dans un cartouche richement orné, l'écu de Tornielle entouré des armes des familles alliées et notamment de celle de Bassompierre. « C'est, dit Mariette, une des pièces rares de l'œuvre, et des plus belles, quoique Callot n'y ait pas mis son nom. »

Largeur : 275 millim. Hauteur : 196 millim. dont 23 de marge.

---

ville, grand-maître de la garde-robe et grand-chambellan du duc de Lorraine, a été l'un des protecteurs de Callot. Ce personnage est celui qui, sous le nom de comte de Brionne, a figuré dans l'une des entrées du combat à la barrière de 1627.

NOUVELLES RECHERCHES

DE

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

PAR M. BEAUPRÉ.

1625.

En 1625, il y eut jusqu'à onze (1) imprimeurs en exercice dans la contrée que parcourent ces recherches ; ce sont : Jacques Marlier à St-Dié ; Simon S. Martel à Toul ; Jean du Bois à Verdun ; Jacob Garnich, Sébastien Philippe et Anthoine Charlot à Nancy ; Sébastien Cramoisy, Jean Appier Hanzelet et Jean Bernard à Pont-à-Mousson ; François et Jean du Bois (associés) à St-Mihiel et Pierre Houion à Epinal. Voici quelques produits typographiques de cette année à ajouter à ceux qui sont déjà connus et décrits.

Panegyricvs aeternæ memoriae et famae Ioannis Dvns Scoti, doctoris subtilis, dictvs et dicatvs ab.... Nicolao Vernulæo S Theol. L & publico Eloquentiæ Professore Louanii.... *Nanceii, Apud Anthonium Charlot Typo-*

(1) Ci-après et Recherches, pp. 366-376 et 527-532.

graphum, via Sancti Nicolai. 1625, pet. in-8 de 15 ff., pag. de 3 à 30.

Parmi les livres que Pantagruel trouva dans la bibliothèque de Saint-Victor, et dont on connait le burlesque catalogue, figurent *Barbouillamenta Scoti.* Le commentateur de Rabelais, Jacob le Duchat, croit qu'il s'agit des « ouvrages de Jean Scot, cordelier écossois qui vivoit » au commencement du XIVe siècle, parce que, dans les » 17 volumes in-folio qu'ils contenoient, il y a de quoi » se barbouiller l'esprit en proportion du papier que Scot » y a barbouillé. »

Erasme n'avait pas oublié, dans son Eloge de la folie, Jean Scot dont l'esprit, dit-il à propos des théologiens, est plus hérissé qu'un hérisson. *Scoti anima erinaceo spinosior.* Lorsque ce livre parut, il en donna à son ami Holbein un exemplaire qui ne tarda pas à lui revenir avec les illustrations marginales du célèbre artiste (1). En marge du passage relatif au cordelier écossais, Holbein avait dessiné un enfant nu, *capite raso, corolla pilosa continua* (2) ; ce que voyant, Erasme reprit la plume et écrivit au bas du dessin ces mots qui me dispensent d'une plus ample description : *Scoti anima cacat stulta logicalia.*

Les brocards de Rabelais et de son commentateur, ceux

---

(1) Cet exemplaire était autrefois, et je crois qu'il est encore aujourd'hui dans la bibliothèque publique de Basle.

(2) Joannis Physiophili Opuscula. *Augustæ Vindelicorum.* 1784, in 8, p. 11. *Monachus franciscanus.*

d'Erasme et de beaucoup d'autres écrivains, non moins irrévérents envers Jean Scot, n'empêchèrent pas, comme on voit, un savant professeur de l'université de Louvain de publier au XVII[e] siècle le panégyrique du docteur subtil, qui fut suivi, quatorze ans plus tard, d'une réimpression complète de ses ouvrages, en 12 volumes in-folio sortis des presses lyonnaises (1).

LA SAINCTETÉ DE L'EGLISE ROMAINE Et l'Impiété caluiniste en l'obseruation du Decalogue. Pour Reponse Au Dernier Desespoir et Appendice de Paul Ferry, Ministre de la Pretendue à Metz. Composé par le R. P. Ignace Le Gault, Gardien des PP. Recolects à Metz. *A S. Mihiel, Par Francois et Iean du Bois*... M. DC XXV. Pet. in-8 de 9 ff. prélim., y compris le titre qui est gravé, 859 pp. de texte et 1 f. d'errata.

La Bibliothèque lorraine ne dit mot de cet antagoniste

(1) Jean Scot est un des théologiens qui soutinrent avec le plus d'éclat l'opinion de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, qui, longtemps et vivement contestée, est aujourd'hui un dogme de l'Église catholique. Quelques écrivains prétendent même qu'il en est l'*inventeur*; mais cette assertion ne peut se soutenir en présence d'une lettre que S[t] Bernard écrivait, dans la première moitié du XII[e] siècle, aux chanoines de Lyon qui venaient d'instituer une fête de l'Immaculée conception, et où, réfutant l'opinion qui avait donné naissance *à ce faux honneur rendu à la Vierge reine*, il ne reconnait qu'à Jésus-Christ seul le privilége d'avoir été conçu sans la tache originelle. V. *Epistola ad Canonicos Lugdunenses de Conceptione Sanctæ Mariæ* : c'est la 173[e] dans l'édition de Bruxelles, 1481, pet. in-fol., et la 174[e] dans la célèbre édition de Mabillon.

J'en ai rencontré une autre du même temps à peu près, donnée à Paris, si mes souvenirs ne me trompent ; et récemment encore ce livre a eu les honneurs de la réimpression. Est-ce au mérite de l'ouvrage que ce succès est dû, ou à l'importance religieuse du sujet qui y est traité?

TRAITÉ DES INDULGENCES, par le P. Dagonet. *Nancy, Jacob Garnich*, 1626.

Ce livre est cité sans indication de format dans la Bibliothèque lorraine, ainsi que le CHEMIN DU CIEL, 1627, par le même auteur.

ORDONNANCE DE SON ALTESSE touchant la fondation faicte en la Ville de Nancy de la maison titulaire de Sainct Charles Borromée, pour y retirer & loger iusques a trois cents pauures enfans masles, afin d'y estre nourriz & entretenuz, & quant & quant instruictz tant à la piété & vertu qu'a des artz & mestiers pour bonnement gaigner leurs vies au labeur de leurs corps sans mendier. *A Nancy, En l'Hostel de Ville par Iacob Garnich, Imprimeur Iuré & Ordinaire de Son Altesse & de ladite Ville*. S. d. in-4 de 10 ff. non chiffrés.

A cette ordonnance rendue le 9 octobre 1626, et dont l'impression est probablement de la même année, il convient d'en réunir une seconde relative au même établissement de charité et qui a pour titre :

ORDONNANCE DE SON ALTESSE, Povr l'vnion & incorporation de l'Hospital Sainct Iulien de Nancy : tant a l'aumosne generale des pauures dudit lieu : qu'a la Maison titulaire de S Charles Boromée, y fondée pour pauures

Enfants masles. *A Nancy, En l'Hostel de ville, p. Hvmbert Bastoigne. Imp. Iure ord. de Son Al. & de ladite Ville*... 1631. In-4° de 4 ff., titre compris, pag. de 4 à 8.

1627.

Les premières épreuves des planches du COMBAT A LA BARRIÈRE, faict en covr de Lorraine le 14 febvrier... 1627, ont paru avant l'impression de ce volume, accompagnées de vers qui ne s'y retrouvent pas tous (1). Dans cet état, elles ont dû, comme programme figuré ou comme souvenir, être distribuées, soit avant, soit pendant le carrousel, aux seigneurs et dames de la cour, ainsi qu'aux étrangers de distinction que le duc Charles IV avait invités à cette fête chevaleresque. Le *Discours* ou relation n'a été donné que plus tard au public, avec les épreuves du second tirage, dans l'in-4° dont je viens de rappeler le titre. L'Artiste y a substitué de nouvelles gravures à deux des premières que peut-être il ne trouvait pas satisfaisantes, et qui d'ailleurs ne pouvaient guère figurer convenablement dans le volume, à cause de la dimension des planches, l'une trop grande, l'autre trop étroite. De son côté, le poète a fait des suppressions et des changements dans les vers où la critique avait mordu, en sorte

(1) Collection de M. Robert Dumesnil, auteur du Peintre graveur français.

que ce livre est une seconde édition, revue et corrigée, de la *Poesie du Sieur Henry Humbert.*

J'ai vu cinq de ces pièces rarissimes et je ne doute pas de l'existence des autres : car elles ont la même raison d'être. Chacune d'elles présente, sur un placard in-folio, la gravure de Jacques Callot et au-dessous les vers de H. Humbert. Je vais les décrire aussi exactement que possible, en relevant de la manière la plus sommaire les différences qui se rencontrent entre le texte de la première édition et celui de la deuxième.

1° Sans date ni lieu d'impression. En tête du placard, la gravure intitulée *Entrée de Monseigneur le Prince de Pfaltzbourg tenant au Combat.*

Cartel.

C'est ce mesme guerrier, c'est ce foudre de guerre.

Chœur de musique :

Ce guerrier à qui la victoire.

Cupidon ;

Maintenant je puis dire.

A six vers près du Chœur de musique (1), non réim-

---

(1) Jupin, sçachant que sur la terre
Il est plus craint que son tonnerre
Par les esclairs qui partent de ses yeux,
Suivy de tous les autres Dieux
Quitte ses foudres souveraines
Pour mourir de si belles mains.

primés, le texte du Combat à la barrière, pp. 8 et 9, 12, 13 et 14, 15 et 16, ne diffère en rien de ce placard.

2° Ce placard porte au bas le nom de l'imprimeur Jacob Garnich.. (1) et la date de 1627. En tête, la figure qui a été remplacée dans l'in-4° par celle que l'on connait généralement de l'*Entrée de Monsieur de Couvonge et de Monsieur de Chalabre*.

Minos et Rhadamante :

Au bruit qui se faict icy haut,

Minos à Madame la Princesse :

Princesse, vos faveurs dont je suis honoré,

Comme dans le Combat à la barrière, pp. 24, 29 et 30.

3° Sans lieu ni date. En tête la gravure de *l'Entrée de Monsieur le Comte de Brionne... représentant Jason*.

Jason.

Ce héros débite une tirade de vingt vers qui n'ont pas

---

(1) Les comptes des receveurs généraux et trésoriers de Lorraine mentionnent l'allocation à Jacob Garnich, d'une somme de 80 francs « pour avoir imprimé un grand nombre d'exemplaires des vers faictz, « aucuns sur la course de caroselle (carrousel) et autres composez sur « le combat à pied faict par S. A. en son hostel, es mois de janvier et » février de ceste année. » (1627). Cette mention ne laisse subsister aucun doute sur l'antériorité des épreuves tirées pour l'illustration des 2e et 3e placards qui, comme on voit, ne sont pas les seuls que Garnich ait imprimés, ses presses ayant aussi mis au jour les vers composés sur le combat à pied.

été réimprimés dans le Combat à la barrière et qui commencent ainsi :

Ce n'est pas en discours que je suis redoutable (1);

La Renommée ;

Du Thessalique bord le prince renommé

Comme dans l'in-4°, pp. 32 et 33.

4° Sans date, mais avec le nom de l'imprimeur Anthoine Charlot. Au-dessus du texte qui est encadré, la

---

(1) Ce n'est pas en discours que je suis redoutable ;
Ces despouilles pour voir l'effect tres-véritable,
Et qu'il n'estoit besoing d'envoyer un Jason
Pour gagner la toison.

Ma valeur a forcé et Médée et ses charmes
A prendre mon party, à protéger mes armes,
Pour vaincre ce dragon, le plus malicieux
Qui soit dessous les cieux.

J'ay soubmis les taureaux à labourer la terre ;
J'ay cultivé le champ des enfants de la guerre,
Treuvant que c'estoit peu de monstres et d'humains
Pour occuper mes mains.

Maintenant à ce bruict, de ceux que j'ay fait naistre
Je viens seul au combat, le soldat et le maistre ;
La suite ne m'est rien : car de tous mes effects
Moy-mesme je les fais.

Je sçais que ce païs produit des rares hommes
Et qu'il fournit des Mars dans le siècle où nous sommes
Mais j'ay cela de plus qu'où je porte mon cœur
Il est tousjours vainqueur.

gravure qui a pour légende *Entrée de Monseigneur Henry de Lorraine, Marquis de Moy, soubs le nom de Pirandre.*

La Fidelité :

Que les yeux de l'univers

La Constance :

Les cœurs ennemys des vertus

La Persévérance :

Par sa fidélité

Le Chœur de la Musique :

Pyrandre seroit Mars

Cupidon traînant la Salamandre :

Ce feu qui fait vivre la Salamandre.

Réponse de Pyrandre au Cartel :

Ce guerrier n'ayant point de nom

Comme dans l'in-4°, pp. 35, 36, 37, 38 et 39, 40 et 41.

5° Ce placard, le seul des cinq qui soit imprimé en italique, porte le nom de Jacob Garnich. S. d. En tête, la belle gravure de l'*Entrée de Son Altesse à pied.*

Chœur de musique :

Ce grand soleil par qui seul tout s'anime,

Comme dans l'in-4°, pp. 44 et 45.

Cupidon aux Dames :

Trois stances de 6 vers (1) remplacées par cinq dans l'in-4°.

Je laisse à l'iconographie (2) le soin de montrer les différences, s'il en est, qui existent entre les premières épreuves des gravures et les produits du second tirage (3).

---

(1) Voici ces stances :

Le soleil, quittant son séjour,
Obscurcit le ciel de ténèbres,
Et ses obscuritez funèbres
Obligent ces filles du jour
De quitter le palais des Dieux,
Pour le suyvre en ces lieux.

Cet astre tout luysant et beau
Va joignant ces feux à leurs flammes ;
Et n'ayant d'assez fortes armes
Pour résister à son flambeau
Soubmettent pour jamais leurs cœurs
A ce Roy des vainqueurs.

Venez belles, à vostre tour,
Adorer le jour en son temple ;
Et consacrez à leur exemple
Vos vœux au père de l'Amour,
Puisque cet astre entre les Dieux
Le mérite le mieux.

(2) V. Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot, par M. E. Meaume... Nancy, 1853 et années suivantes, 2e partie contenant la description de l'OEuvre de Callot.

(3) Callot reçut par ordre du duc une gratification de 100 francs, « pour avoir faict toutes les gravures des machines servant au combat « de barrière de S. A. — 300 fr. lui furent également donnés, pour les » frais de tirage des tables généalogiques de la maison de Lorraine que

Vita Sancti Nicolai Myrensis episcopi Lotharingiæ patroni, Collecta ex probatis auctoribus, distributeque scripta, A Leonardo Perino, e societate Iesv, doctore Theologo Stannensi... *Mvssiponti, Apud Ioannem Appier Hanz... Typog. & Sculpt. Iurat. & prostant apud Ioannem Bernardum Bibliopolam Iuratum.* 1627. Pet. in-12. Prélim. 3 ff. contenant : 1° le titre ci-dessus, au milieu duquel une petite gravure sur cuivre représente S[t] Nicolas à mi-corps, bénissant trois enfants qui sont dans une cuve, et dans le lointain une ville et les deux tours d'une église ; 2° la dédicace à Nicolas-François de Lorraine, évêque de Toul. Texte pag. de 1 à 227. A la fin du volume, 4 ff. non chiffrés pour l'approbation, l'index et le privilége.

Le succès de ce livre en fit donner deux éditions la même année. Celle-ci est l'édition en petits caractères ; l'autre a été décrite (1).

Covstvmes dv Bailliage de Sainct-Mihiel. Auec les Ordonnanees faictes sur le style & reglement de la Iustice au Siege dudict Bailliage & es inférieurs y ressortissants, Redigées par escrit... Et homologuées... Ensemble les

« ce prince lui avait fait graver. » (Comptes du trésor des chartes de Lorraine, année 1627.)

On trouve aussi dans ces comptes une autre mention, également relative aux fêtes de 1627. « A Claude de Ruetz peintre, mille francs, pour « avoir peinct les machines, diverses inventions et desseings que S. A. a « faict faire pour servir au combat à pied du mois de février de cette » année. »

(1) V. Recherches, p. 380.

articles rehomologuées par Son Altesse à present regnant... le vingt-troisiesme iour du mois de Iuillet mil six cens & neuf. *A Sainct Mihiel, Par Iean du Bois, Imprimeur de Son Altesse*. 1627. pet. in-4°. Prélim. 2 ff., titre compris; texte, pag. de 1 à 218, avec lacune de 107 à 119 dans les chiffres: ce qui réduit le nombre des feuillets à 103, au lieu de 109 que cette pagination défectueuse semble indiquer.

Copie assez mal exécutée de l'édition de 1615, *S[t] Mihiel François du Bois* (1), dont elle répète l'intitulé tout entier, quoique les mots *à présent regnant* ne s'appliquent pas au duc Charles IV, mais à Henry II son prédécesseur.

1628.

Il existe sous cette date quelques thèses de l'université de Pont-à-Mousson, imprimées par Appier Hanzelet avec son adresse et celle du libraire Jean Bernard. L'une d'elles a été soutenue sous la présidence de François Guinet le 4 septembre, d'où l'on pourrait induire que Hanzelet a continué d'imprimer pour l'université, quoique ayant, ainsi que Jean Bernard, encouru au mois d'août la disgrace du recteur (2). Mais ce fait n'est pas concluant; car il n'est pas sans exemple qu'une thèse ait été imprimée plusieurs mois à l'avance (3).

---

(1) V. Recherches, p. 307.

(2) V. Recherches, p. 386.

(3) On trouve quelquefois, dans les thèses de l'université de Pont-à-

Le Catalogue des livres de Secousse indique une édition du Discours des choses advenues en Lorraine... (par Nicolas Remy.) *Epinal*, 1628, in-8. On en connaît trois (1) et celle-ci serait la quatrième. Mais la date est-elle exactement rapportée? Et, supposé qu'elle le soit, reste encore à savoir si l'exemplaire n'est pas de l'édition de 1626 qui est du même format, rajeunie de deux ans par un renouvellement de titre.

Ordonnances de Son Altesse Touchant la nourriture,

Mousson, une série de propositions saugrenues que le récipiendiaire s'engageait à soutenir ou à combattre, si elles trouvaient des défenseurs: *ais nego; negas aio*. C'était pour délasser l'auditoire fatigué d'une discussion qui n'était pas toujours amusante et, dans la grande salle de l'université, la petite pièce succédait ainsi, comme au théâtre, à la représentation sérieuse. Une de ces thèses, que j'ai sous les yeux, est intitulée CONCLVSIONES DE IVRIDICTIONE ET IMPERIO QVAS.... Svb præsidio.... D. Domini Clavdii Christophorini I. V. Doctoris... Prodecani, Professoris primarij in Vniuersitate Pontimussana... defendere conabitvr in auditorio... pro suprema in V. I. adipiscenda laurea Adolphvs Badea Treuir. *Mussiponti. Apud Ioannem Appier Hanzelet*... 1623, pet. in 4° de 30 pp. outre le titre. Voici deux des quatre propositions, *Impertinentia*, dont le débat devait clore la séance :

Statutum erat, ut quicumque tyrannum interficeret decem aureorum millibus donaretur. Adolescens quidam, in adulterio cum uxore tyranni ab ipso tyranno deprehensus, ut vitam salvaret tyrannum interimit. Meritus ne præmium?

Statutum, quo olim mulieribus bibere vinum non licebat, utinam hodie observaretur ?

Cette thèse est encore remarquable par sa date de 1623, antérieure de deux ans aux premières impressions connues d'Appier Hanzelet.

(1) V. Recherches, pp. 234, 243 et 376.

entretenement & subuention des Pauures inualides de ses païs, en suite de l'Institution de l'aumosne generale de la Ville de Nancy, l'vne du 9 octobre 1626, & l'autre du 29 Ianuier 1628. *A Nancy, en l'Hostel de Ville par Iacob Garnich....*, in-4°, s. d., mais probablement 1628. 10 ff. sans chiffres pour l'ordonnance de 1626, et pag. de 1 à 11 pour celle de 1628.

1629.

Anagrammes par Tho. Salomon Musicien. *A Verdvn.* 1629. Pet. in-8 de 46 ff. non chiffrés, tout compris. A l'exception du titre au milieu duquel on voit une petite image de la Sainte Vierge, et des ff. Aij et Aiij, le volume n'a d'impression qu'au recto. Les anagrammes qu'il contient sont ceux des noms des dignitaires et chanoines du chapitre de Verdun.

La tragi-comédie de Richecourt (1) et les Odes sacrées du P. Gody (2) sont les seules impressions, connues jusqu'à présent, de Jacob François à St-Nicolas de Port. En voici une troisième non moins rare (3).

Harangve fvnebre svr la mort dv havlt et pvissant seignevr, Messire George de S. Belin, Chevallier de l'Ordre dv Roy, Seignevr de Bielle, Mandre... &c. Prononcée

---

(1) V. Recherches, p. 390.
(2) Ibidem, p. 409.
(3) Collection lorraine de M. Thiéry-Solet à Nancy.

par R. P. F. Thomas le Paige Prédicateur de l'Ordre S. Dominieque. *A S. Nicolas, par Iacob François a Lechequié à la grand rüe.* M. DC. XXIX, In-8 de 28 ff. non chiffrés, titre compris, signat. Aij — Dij, le dernier f. blanc. Le texte commence au verso du feuillet signat. Aiiij.

La Bibliothèque Lorraine cite entre autres ouvrages de ce Dominicain qui avait, dit Dom Calmet, toutes les qualités de l'orateur, trois autres oraisons funèbres prononcées et imprimées à Paris. Pas un mot de celle-ci qui a été imprimée en Lorraine.

Sommaire de la Sphere Artificielle et de l'Vsage d'icelle. Par Iean L'Hoste, Mathematicien, Conseiller & Ingenieur ordinaire ès Fortifications des pays de son Altesse. *A Nancy, Aux despe ns de l'Autheur,* 1629, In 4 de 208 pp., y compris le titre, l'épitre dédicatoire au duc Charles IV et l'avis au lecteur où l'on voit que « rendant présentement » à S. A. deux globes de bronze d'une grandeur bien no- » table sur lesquels il a tracé et buriné, par un travail de » sept à huit ans, et rapporté toutes les singularités, tant » de la terre et de la mer que des orbes, l'auteur a jugé » utile d'en indiquer à ce prince l'usage et la pratique. »

Jean l'Hoste est, comme on sait, l'auteur de l'Epipolimétrie imprimée en 1619, à Saint-Mihiel, par François du Bois, et dont il existe des exemplaires portant la même date, avec l'indication de Verdun au lieu de St.-Mihiel, et l'adresse de Jean du Bois, *imprimeur de Monseigneur Charles de Lorraine, évesque et Comte de Verdun*, sub-

stitué à celle de François du Bois (1). L'Almanach historique de Verdun par Dom Cajot, année 1777, fait mention de lui comme du premier professeur de mathématiques qu'on ait eu dans cette ville.

ENTRETIEN ECCLESIASTIQVE, OV recveil des cérémonies et mystères de l'office divin, sur les plus remarquables solemnitez de l'année... par Pierre Le Hevdre Curé de Bourg. *A Tovl, par Simon S. Martel,* M. DC. XXIX. Pet. in-8, 12 ff. prélim., titre compris, texte pag. de 1 à 683, et 18 ff. pour la table qui commence au dos de la pag. 683.

On voit que Simon S. Martel exerçait encore, en 1629, la profession d'imprimeur à Toul, en concurrence avec Simon Belgrand établi dans cette ville depuis deux ou trois ans.

---

(1) V. Recherches, p. 327, et Nouvelles Recherches, p. 73, où il est dit, par erreur, que les exemplaires sur le titre desquels on lit *Verdun* portent le nom de François du Bois. Ce nom ne se trouve que sur les exemplaires à l'indication de S[t] Mihiel.

Est-ce à S[t] Mihiel, par François du Bois, ou à Verdun par Jean du Bois, son fils, que l'Epipolimétrie a été imprimée? La première indication est plus fréquente que la seconde sur les exemplaires connus: motif qui probablement l'a fait prévaloir. A cela près, et si ce n'est aussi l'antériorité de l'établissement typographique des Du Bois à St Mihiel, il n'y a aucune raison de décider entre les deux villes. Ce qu'on peut tenir pour certain, c'est que le père et le fils étaient associés, qu'ils ont exercé la typographie à St Mihiel et à Verdun, imprimant tantôt ici, tantôt là, et que l'impression de l'Epipolimétrie est un des fruits de cette collaboration.

Narration panegyrique de S[t] Elophe martyr au duché de Lorraine. *Nancy,* 1629, sans indication de format.

La note qui me fournit ce titre ajoute que le rédacteur de l'article Saint Eliphe, dans la continuation des Bollandistes, mentionne une vie de St. Eliphe par François Henry, imprimée à Nancy en 1629 (1), et une autre vie du même saint, imprimée à Pont-à-Mousson en 1602. L'auteur de cette dernière s'est désigné par les initiales M. P. M. C. D. S. E., dont les quatre dernières semblent devoir s'interpréter par Curé de Saint Eliphe ou S. Elophe.

Recveil de temoignages apostoliqves mis en lumière pour la deffense des Religieux ou Religieuses du Troisiesme ordre du Seraphique Sainct François, contre ceux qui les calomnient et persécutent. *A Nancy, Par Anthoine Charlot*... 1629, in-4° de 4 ff. prelim., titre compris, et 84 pp. de texte.

C'est probablement la seconde partie, avec titre et pagination distincte, d'un livre sorti la même année des mêmes presses et intitulé de l'Institvtion et progres des religievx et religievses du troisiesme ordre dv Seraphique Pere

(1) Le P. Adrien de Nancy, capucin, auteur de l'Eloge historique de l'illustre martyr St Elophe (Nancy, N. Balthazard 1721, in 8) cite dans son avant-propos, parmi les légendes dont il s'est servi: « celle qui fut composée par M. François Henry, licencié en droit canon et doyen des chanoines de l'église collégiale de St Nicolas de Brixey, et imprimée à Nancy en 1629. »

Saint François, auec vn sommaire des lettres Apostoliques, concernant l'establissement et la defence dudit ordre..... (1).

LE SECRET DE LA COVR SAINCTE, povr acqverir et se conserver la favevr dv Sovverain monarqve. Tiré du latin du P. Jeremie Drexel de la Compagnie de Jesus par J. de Wepy verdunois. *A Verdvn. Ils se vendent chez Jacques le marquis au tournant*, 1629. In-12, chiffré 638, outre les ff. prélim. au nombre de 5.

1630.

STATVS strictioris reformationis in ordine Præmonstratensi institutæ. Et ad reverendos admodvm eiusdem ordinis abbates svpplicatio commvnitatis (qvam vocant) antiqvi rigoris. *Mvssiponti, Apud Gasparem Bernardvm*. 1630. In-4°, prélim. 4 ff., titre compris; texte : 1re partie 85 pp., 2e 42 pp. La dédicace fait connaître le nom de l'auteur, Pierre Desbans, prieur de St Paul de Verdun.

C'est en 1630 qu'a paru la PYROTECHNIE d'Appier Hanzelet, où se trouve refondue une partie de ce que contient le RECVEIL de plusieurs machines militaires et feux artificiels pour la guerre et récréation, avec l'alphabet de Trittemius... Avssy le moyen d'escrire la nuict à son ami absent. De la diligence de Iean Appier dit Hanzelet,

---

(1) V. Recherches, p. 412.

Chalcographe, et de François Thybourel, Chirurgien. *Av Pont à Movsson, par Charles Marchant*... 1620, pet. in-4°. Ces deux livres ont été décrits (1), et je n'y reviens que pour faire connaître une particularité du second. C'est qu'il en existe des exemplaires où le nom de Thybourel précède au titre celui d'Appier ; et le lecteur iconophile ne dira pas : *que m'importe ?* si je lui apprends que ces exemplaires présentent, dans les gravures à l'eau forte dont le texte est entremêlé, des différences indicatives du premier état des planches. C'est dans ceux-là qu'il faut chercher les premières épreuves des figures gravées par Appier, et par la comparaison l'on voit que dans les autres il y a des planches rognées par le bas, probablement à la demande du typographe et pour la régularité des interlignes (2). Quant aux planches que le volume de 1630 a empruntées à celui de 1620, ce sont généralement des copies ou des cuivres pesamment retouchés.

1631.

Le Bref Vsage de l'arithmetique par la plume et par les jettons, tiré de quelques escrits portant diverses questions d'Arithmetique laissés par feu le Sieur J. de Waipy

---

(1) V. Recherches pp. 332—335 et 413—414.

(2) Je suis redevable de cette observation à M. Thiéry-Solet qui possède, dans sa précieuse collection de livres imprimés en Lorraine, deux de ces rares exemplaires.

Conseiller en la Cité de Verdun. Auquel on a adjoinct sur la fin un autre usage de l'arithmetique sans plume et sans jettons. *A Verdvn. Par l'imprimeur de... Monseigneur l'Evesque et Comte de Verdun. Et se vendent chez louys le geant libraire rue du tournant.* 1631. Pet. in-8, 6 ff. prélim., contenant le titre, la dédicace à l'évêque François de Lorraine, la table des matières, l'errata et la préface ; texte pag. de 1 à 195. Vient ensuite le CALENDRIER OV Cadran Arithmetique povr dresser toutes sortes de comptes avec facilité sans plumes ni jettons : 16 ff. non chiffrés, signat. a— i. Le livre est terminé par un Calendrier sans chiffres ni signatures.

C'est, comme on voit, un ouvrage posthume de Jean Wapy, dont la mort était du reste encore récente. Mais quel est cet imprimeur anonyme de l'évêque de Verdun? C'est probablement Nicolas Jacquet dont j'aurai à citer, plus tard, quelques impressions. Il est à croire qu'il avait succédé à Jean Wapy, du vivant même de celui-ci ; car en octobre 1630 on les voit en procès, au sujet de *registres et feuilles* que Wapy avait vendus à ce Jacquet, *imprimeur bourgeois de* Verdun, pour 5,000 francs dont il lui réclamait le paiement (1).

ERECTION D'VN MONT DE PIETÉ en la Ville de Nancy. *A Nancy. En l'Hostel de Ville par Hvmbert Bastoigne Im-*

---

(1) Communication de M. Ch. Buvignier, d'après les anciennes minutes des notaires de Verdun.

primeur Iuré & *Ordinaire de Son Altesse* & *de ladite Ville*. 1631. In-4 de 4 ff. pag. de 1 à 8, outre le titre imprimé et un titre gravé au burin portant : MONT DE PIETÉ *Establi à Nancy sous l'heureux regne de Son Altesse Charles IV, Duc de Lorraine et de Bar* &c. 1631 (1). Ce frontispice qui est rare ne porte pas le nom du graveur et je ne sais à qui on pourrait l'attribuer.

L'ordonnance ducale portant érection du mont de piété de Nancy, doit être suivie d'une seconde, imprimée sur un seul feuillet in-4, qui nomme le protecteur et les conseillers ou administrateurs de cet établissement.

LES HONNESTES ET DIVERSES POESIES DE PLACIDAS Valornancien diuisées en cinq liures... *A Nancy. Par Sebastien Philippe*..., 1631, pet. in-8 (2).

Le Catalogue de M. Viollet le Duc indique une édition ayant pour titre : Les honestes poesies de Claude Philemon Gody divisées en cinq livres. *Paris, Jean Guillemot*, 1632, in-8. Ne serait-ce pas l'édition de Nancy avec un titre renouvelé ?

1632—1634.

J'ai donné ailleurs (3) la description de quatre volumes sortis des presses lorraines en 1632. S'il en existe d'autres,

---

(1) V. sur ce mont de piété l'abbé Lionnois, *libro citato*, T. III, pp. 144—145.

(2) V. Recherches, p. 419.

(3) V. Recherches, p. 420.

ils me sont tout à fait inconnus ; car pour cette année là je n'ai pas eu à choisir, comme j'ai pu le faire entre les produits typographiques des années précédentes. La stérilité de mes recherches qu'animait le désir d'en montrer un plus grand nombre, s'explique au reste par l'état du duché de Lorraine à l'époque où je suis parvenu. A la longue paix qui l'avait rendu si florissant, sous les règnes de Charles III et de Henry II, avaient succédé, vers la fin de 1631, une première invasion du pays par les armées de Louis XIII, et quelques mois plus tard une seconde. Alors commençait cette lutte inégale que le duc Charles IV soutint contre la France, pendant plus de quarante ans, avec une persévérance que secondaient les efforts incessants d'un peuple dévoué à son prince, et peut-être encore plus jaloux de sa nationalité (1). Une des premières conséquences de ces hostilités dut être de ralentir dans toute la contrée, envahie ou menacée de l'être bientôt, les travaux intellectuels sans lesquels l'imprimerie ne fait que languir, quand elle ne succombe pas.

L'année suivante n'offre à citer que deux ouvrages de peu d'importance, outre ceux en petit nombre que déjà l'on connait.

---

(1) V. sur cette guerre, sur les causes qui y donnèrent lieu et prolongèrent sa durée fort au-delà de la guerre de Trente ans avec laquelle elle se confond dans l'histoire, l'excellent ouvrage de M. le comte d'Haussonville intitulé *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*. (Paris, 1854, in-8).

Relation du Reverendissime patriarche d'Ethiopie, Don Alphonse Mendez, touchant la conversion des ames qui s'est fait en cet empire depuis 1629. *Pont-à-Mousson, Philippe Vincent.* 1633. In 12 de 3 ff. prélim. et 112 pp. de texte.

Ce volume, que je n'ai pas vu et qui est probablement petit in 8, format beaucoup plus usité au XVIIe siècle que l'in-12 ordinaire avec lequel on le confond trop souvent, doit être une suite de la première édition des Lettres édifiantes qui, comme on sait, a paru en un volume intitulé Extrait des lettres adressées au R. P. Général de la Compagnie de Jesus.. *Pont-à-Mousson, Francois Gaunault.* 1629 in 8 (1).

Breviarium totius orbis terrarum... *Mussiponti, Phil. Vincent.* 1633. In 16 de 112 pp.

L'Année 1634 n'est guère moins indigente en produits de la typographie lorraine. Nancy était alors occupée par les Français, et il est peu probable qu'on y ait imprimé autre chose que des placards de l'autorité française. Epinal, dans le duché de Lorraine, St.-Mihiel et Pont-à-Mousson, dans le Barrois non mouvant, sont les seules villes dont on cite des impressions portant ce millésime (2). On peut y ajouter Toul, ville française au milieu de la Lorraine, ville fortifiée et, comme telle, plus ménagée par la guerre que le reste du pays.

---

(1) V. Recherches... p. 388.
(2) V. Recherches, p. 434.

A Pont-à-Mousson, grace sans doute à son université encore en exercice cette année là, quoique la ville fût depuis longtemps au pouvoir de Louis XIII et occupée militairement, l'imprimerie a donné plus de signes de vie que partout ailleurs. Je puis ajouter à ce qu'on en sait déjà deux ouvrages dont le premier est cité, sans indication de format, dans la Bibliothèque des auteurs de Bourgogne au mot *Duneau (François)*, nom du Jésuite qui l'a écrit.

CONFÉRENCE tenue à Sedan en 1634 avec Pierre Dumoulin, ministre. *Pont-à-Mousson*. 1634.

Le second est intitulé :

LES REMARQVES svr la langve Françoise Pour parler a la Mode & selon l'air du Temps... *Av Pont a Movsson, Chez Philippe Vincent*. M. DC. XXXIV. Pet. in 8 de 3 ff. prélim., titre compris et 170 pp.

La dédicace de ce petit volume au marquis d'Everly, est signée Jean de Wepy. Le nom de l'auteur qui n'est autre que l'imprimeur Verdunois, Jean Wapy, montre combien était variable autrefois l'orthographe des noms propres. Dans les livres sortis de ses presses, c'est Wapy; dans ceux dont il est l'auteur et où la prononciation vulgaire a prévalu, c'est Waipy ou Vvépy. Celui-ci est encore un ouvrage posthume, imprimé avec la dédicace que probablement Jean Wapy se proposait d'y mettre.

Si j'ai ajouté Toul aux trois autres villes où les travaux de la typographie lorraine n'ont pas entièrement cessé en 1634, ce n'est pas pour l'importance de l'ouvrage où son

nom se trouve inscrit au frontispice. Ce n'est qu'un livre de quelques pages ; mais il y est question des possédées de Loudun et de Laubardemont.

Le grand miracle arrivé en la ville de Loudun en la personne d'Isabelle Blanchard fille seculiere receuant le S. Sacrement de l'autel et le procès-verbal faict sur ce sujet par Monsieur de Laubardemont avec l'exorcisme faict à ladite possedée. *A Toul, Jouxte la Coppie imprimée à Troyes par Antoine Chevillot.* 1634. In 8 de 8 pp.

Isabelle ou Elizabeth Blanchard était une des possédées de Loudun où le procès d'Urbain Grandier en fit surgir un si grand nombre. Il est question de cette fille et du miracle qui s'opéra en sa personne dans l'Histoire des diables de Loudun, ou de la possession des religieuses Ursulines, et de la condamnation et du supplice d'Urbain Grandier, Curé de la même ville, par Aubery (1). « Comme » la Supérieure excelloit entre les religieuses », dit cet au-» teur, « Elizabeth Blanchard remporta le prix entre les » séculieres... La Blanchard avoit osé soutenir à Grandier » qu'il avoit eu un commerce charnel avec elle et qu'il lui » avoit promis de la faire princesse des magiciens, si elle » vouloit le suivre au sabbat, quoiqu'il protestât ne l'avoir » jamais vue jusqu'au jour qu'elle lui fut confrontée. Elle » se disoit possédée par six diables : par Astarot et le » Charbon d'impureté qui étoient de l'ordre des anges,

(1) Amsterdam. S. D. in 8, pp. 138-139 ; 200 à 206.

» par Belzebud et le Lion d'Enfer, de l'ordre des Archanges, » et par Péron et Manon, de l'ordre des Cherubins. » Six diables au corps d'une fille, sans compter celui dont elle était possédée au jour du miracle et qui ne voulut pas dire son nom, c'est bien plus qu'il n'en fallait pour déterminer chez elle des mouvements convulsifs et autres. Au reste, je suis tenté de croire que, de tous ces suppots de l'enfer, le second était le seul dont elle fût réellement possédée.

Aubery ne dit pas où fut imprimée, pour la première fois, la relation du grand miracle opéré en la personne d'Isabelle Blanchard. La Copie de Troyes, sur laquelle fut faite l'édition Touloise, n'est probablement pas la seule qu'on ait imprimé en France, à une époque où la croyance aux sortiléges et aux maléfices était à peine ébranlée, et lorsqu'un ministre tout puissant avait, en raison du procès du curé Grandier victime de sa vengeance, un intérêt de circonstance à la soutenir.

Je n'ai connaissance d'aucun livre imprimé à Verdun en 1632 et dans les années subséquentes, et peut-être n'en existe-t-il point. Ce n'est qu'une conjecture ; mais elle est fondée sur la situation matérielle et morale de cette ville où la peste exerçait alors, et notamment en 1636, les plus affreux ravages (1).

---

(1) V. *Recherches historiques sur les maladies épidémiques et contagieuses qui ont régné dans le Verdunois*, par M. Ch. Buvignier (Verdun, 1855. In-8°).

1635. — 1699.

A dater de 1635 jusque vers 1660, les produits de la typographie ne se montrent plus que rarement dans le malheureux pays de Lorraine, où de toutes parts la guerre amoncelait des ruines, tandis que, secondée par la famine et la peste, elle changeait en déserts des campagnes fertiles où se pressait naguère une population nombreuse. Deux villes seulement des états du duc de Lorraine, Nancy et Pont-à-Mousson ont conservé des imprimeries qui ne fonctionnent plus que de loin en loin ; il en est de même de Toul et de Verdun (1), villes françaises dont la guerre a épargné les murailles, mais que la peste a dépeuplées. Pour ce qui est d'Epinal, de Saint-Nicolas et de Saint-Mihiel, il n'y a pas trace, au moins à ma connaissance, que la typographie y ait continué ses travaux dans les vingt-cinq années qu'embrasse cette calamiteuse époque ; et même la première de ces trois villes est la seule dont on puisse citer un livre imprimé dans la seconde moitié du XVII[e] siècle (2).

(1) Je ne parle pas de Mirecourt où la typographie n'a fait que se montrer en 1616, ni de S[t]-Dié où elle n'avait reparu, en 1625, que pour donner une édition incorrecte et mal exécutée des Sainctes Antiquitez de la Vosge.

(2) V. Recherches, p. 444 et suiv.

Aux approches de 1660, l'imprimerie semble se ranimer en Lorraine ; mais c'est à Toul seulement, siége d'un vaste diocèse, où l'on voit plusieurs imprimeurs associés exploiter, avec une activité toujours croissante jusqu'à la fin du siècle, le besoin de lectures pieuses et de livres liturgiques. Quelques ouvrages du même genre se montrent aussi à Verdun, à Nancy et à Pont-à-Mousson; mais la part des lettres et des sciences est à peu près nulle dans les impressions lorraines de cette époque ; et s'il en est qu'on puisse appeler historiques, c'est à l'histoire ecclésiastique qu'elles appartiennent presque toutes. Y a-t-il lieu de s'en étonner quand on voit à Pont-à-Mousson l'université en décadence depuis 1635, et se soutenant à peine ; lorsque Nancy qui, sous le gouvernement de ses ducs, avait été à la fois capitale du duché de Lorraine, résidence princière et siége de hautes juridictions, dépouillée successivement de tous ses avantages sous la domination française, n'était plus en 1683 qu'une ville secondaire, en ruines et aux trois-quarts dépeuplée, ressortissant du parlement de Metz et du présidial de Toul ?

Je vais parcourir cette époque inféconde en produits typographiques et surtout en livres de quelque valeur, quoiqu'elle ne comprenne pas moins de soixante-cinq ans d'un siècle éminemment littéraire. Il ne me faudra qu'un petit nombre de pages pour inventorier ce qui jusqu'à présent a échappé aux investigations de la bibliographie et quelques volumes encore qui, bien examinés,

ne méritaient pas à tous égards le dédain avec lequel ils ont été volontairement passés sous silence. Le butin ne sera pas riche ; mais on ne glane avec fruit que dans les champs où la moisson a été abondante.

L'ordre des dates est celui que je vais suivre, quelque soit le lieu d'impression.

1635.

LETTRES PATENTES DV ROY, contenant les povvoirs donnés Par sa Majesté à Monseignevr le Prince de Condé, premier prince du sang & premier Pair de France, pour commander és Païs & Duché de Lorraine. Publiées au Conseil souuerain estably par le Roy à Nancy le 7 May 1635. *A Nancy. Par Anthoine Charlot*... M. DC. XXXV. Pet. in-8.

Les termes de ces lettres patentes sont remarquables, et Louis XIII n'en aurait pas employé d'autres, si un traité lui eût assuré la souveraineté du duché de Lorraine conquis par ses armes. — « Nous avons, dit-il, establi » nostre dit cousin nostre lieutenant-général représen- » tant nostre personne en nostre pays et Duché de Lor- » raine. Avec plein pouvoir... de pourveoir et avoir » esgard à toutes choses généralement quelconques con- » cernant le bien de nos affaires et de nostre service en » l'estendue de nostre dit Pays et duché, contenir tous » nos subjets habitans d'iceluy en l'obéissance, respect » et fidélité qu'ils nous doivent..... Faire obéir aux arrests » et jugemens qui seront rendus au Conseil souverain par

» nous establi en nostre ville de Nancy et autres justices
» et jurisdictions de nostre dit pays... Commander pour
» nostre service, dans toutes les villes et places dudit
» pays de Lorraine, pareillement en nostre dite ville de
» Nancy; en chasser et mettre dehors, comme de tous
» autres lieux qu'il estimera nécessaire, tous les habi-
» tans qu'il recognoistra factieux et mal affectionnés à
» nostre service ou qui pourroient nous estre suspects,
» faisant sçavoir aux autres, par les voies qu'il jugera
» propres à cet effect, que le premier qui fera quelque
» action contraire à l'affection qu'il nous doit sera puny
» de mort, sans grace ni rémission..... »

Ce n'est pas, on le voit clairement, pour réprimer un voisin turbulent que Louis XIII a cette fois envahi la Lorraine, c'est *animo domini*, et ce pays n'est à ses yeux, comme il le dit encore, qu'une *province frontière* contre laquelle ses ennemis forment leurs principales entreprises et leurs mauvais desseins, et dont il lui importe d'assurer la *conservation*.

Ces lettres patentes auraient dû trouver place dans les preuves de la seconde édition de l'Histoire de Lorraine, par Dom Calmet; mais on les y chercherait vainement.

Reglement et establissement de la compagnie des penitens blancs de la ville de Nancy. *A Nancy par Anthoine Charlot...* 1635. Pet. in-8, pag. de 3 à 94, outre le titre et un frontispice gravé par Callot (1).

---

(1) C'est la pièce désignée au Catalogue de Sylvestre sous le titre

Ce règlement a été réimprimé avec quelques additions vers 1715, sous le même titre, à *Nancy, chez R Charlot et la veuve de P Deschamps ;* mais les *Pénitents* de Callot y sont remplacés par le même sujet gravé en bois.

1636.

MANIERE de faire election des personnes propres et idoines povr aerer & nettoyer les maisons infectées de Peste. Auec vne facile & assuree façon d'en chasser le foyer Pestilent. Mises en pratique à Nancy depuis l'An 1630, iusques au 19 Iuin Mil six eens trente-six. Dressée par vn Docteur Medecin choisi de Messieurs du Conseil de la Chambre de la ville de Nancy, pour assister au Conseil de Santé. *A Nancy, Par Anthoine Charlot Imprimeur*..... M. DC. XXXVI. Pet. in-8 de 16 ff, titre compris, pag. de 2 à 32.

Il est question de cet écrit, dont l'auteur est un sieur de Belchamps, docteur médecin au service de la ville de Nancy, dans une intéressante notice historique et médicale sur l'hospice de Maréville près Nancy, publiée par M. Archambault, médecin de cet hospice, dans les Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, année 1847.

---

des *Deux pénitents de la confrerie du Gonfalon*. Elle est décrite, sous le n° 199, dans la seconde partie des Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot, par M. E. Meaume.

1642.

Les registres du Conseil de ville de Nancy contiennent, à la date du 17 Aout 1642, la mention ci-après d'un typographe dont je n'ai vu encore le nom sur aucun imprimé. « Audit jour a este résoult qu'à l'advenir Pierre » Pierson, imprimeur, demeurant en cest hostel, sera » employé à imprimer toutes ordonnances et aultres dé- » pesches que besoing seroit pour le service de la ville, » sur l'offre qu'il a fait de se contenter, pour ses sal- » laires, de ce qui luy sera réglé et ordonné par les » Sieurs Conseillers et gens de céans, sur les parties qu'il » leur présentera de son travail, de temps en temps. »

On verra plus loin, à partir de 1646, Antoine Charlot joindre, sur les livres sortis de ses presses, le titre d'imprimeur de la ville à celui d'imprimeur du Roy ou de son Altesse, suivant les circonstances.

1643.

Ceremonial des religievses de la congregation de Nostre Dame. Tiré des Rubriques du Messel, Breuiaire, Pontifical, & Rituel Romain. Première partie... — Seconde partie Contenant la Vesture & Profession des Novices, & l'Election de la Mere Superieure. — *A Verdvn. Par Nicolas Iacqvet, Imprimeur du Roy.* M. DC. XXXXIII. 2 parties en 1 vol. in-8.

Première partie : 7 ff. prélim. titre compris; texte et

table pag. de 1 à 184 ; 28 ff. de plain-chant pag. ij-liiij. Seconde partie, pag. 4–229 outre le titre.

Il est à croire, comme je l'ai dit au chapitre précédent, que Nicolas Jacquet succéda à Jean Wapy, vers 1630. En tous cas, il était en exercice en 1637 : les registres de l'hôtel de ville de Verdun mentionnant, à cette date et en 1641, des requêtes par lui présentées pour être payé d'impressions qu'il avait faites par ordre du Conseil.

1644 et 1645.

M. Charles Weiss, auteur de l'article *Rigault* (*Nicolas*), dans la Biographie universelle, cite trois opuscules que ce savant philologue a fait imprimer à Toul, en 1644, 1645 et 1651. Rigault était alors Conseiller au parlement de Metz qui, comme on sait, fut transféré à Toul en 1637 et y siégea jusqu'en 1659; et c'est dans cette dernière ville qu'il mourut en 1654, doyen de sa compagnie :

1° De lege venditionis dicta. Observatio duplex ad legem *Curabit præses*. Cod. de actione empti. *Tulli*. 1644, in-4° ;

2° De modo proposito fœnoris observatio. *Tulli*. 1645, in-4° ;

3° Observatio de populis fundis, seu de statu et conditione populorum qui fundi facti esse dicebantur lege Julia, de Civitate Romana. *Tulli*. 1651, in-4°.

Les deux premiers de ces opuscules doivent porter l'adresse de Simon Belgrand, seul ou associé à Jean Laurent.

1646.

Addresse a la vie contemplative, par un religieux des peres Carmes deschaussez. *A Nancy par Anthoine Charlot imprimeur du Roy et de la ville,* pet. in-4°.

1647.

En 1647, parut à Toul une traduction française des Chroniques de l'ordre de S[t] Benoit, écrites en espagnol par Dom Antonio Yepez, religieux bénédictin. Voici ce que dit à ce sujet Dom Calmet, dans sa Bibliothèque Lorraine, au mot Rethelois (Martin).

« Dès l'an 1619 le P. D. Olivier Mathieu, natif de » Toulouse, et Profès de l'abbaye de Monferrat en Cata- » logne, avoit entrepris de mettre en françois l'ouvrage » du P. D. Antoine Yepez, et étant venu à Paris, il mit » son manuscrit entre les mains de Dom Laurent Ber- » nard, docteur en théologie, pour le lire et l'approuver; » puis il le fit imprimer en 1619 et le dédia au Roi » Louis XIII. Il avoit aussi traduit en françois un second » volume d'Yepez; mais la mort l'a empêché de conti- » nuer la traduction des autres volumes.

» Dom Rethelois ayant appris la langue espagnole, » résolut de continuer l'ouvrage du P. Olivier Mathieu, » et commença sa traduction par le troisième volume » d'Yepez qu'il fit imprimer à Toul en 1647, résolu de » faire réimprimer les deux premiers tomes de Dom

» Olivier en pareille forme : ce troisième volume de Dom
» Rethelois est dédié à la Reine régente.

» Le 4e tome fut dédié au prince de Conty et imprimé
» en 1648 ; le 5e tome fut imprimé en 1666 ; le 6e en
» 1667, le 7e en 1670 ; ensuite on fit réimprimer en
» 1674 le 1er tome.

» Le second fut seulement imprimé en 1684, par les
» soins des supérieurs de la congrégation qui le dédièrent
» à M. de Béthune, évêque de Verdun. »

Je renvoie à Dom Calmet pour la continuation de cet article qu'il termine en disant que la traduction du P. Rethelois « n'a pas eu tout le succès qu'on en espéroit,
» par ce qu'elle n'est pas écrite avec une parfaite pureté
» de langage et que l'impression n'a pas été exécutée
» avec la propreté du papier, ni la beauté des caractères
» que méritoit un livre de cette nature... »

Ces détails sont à peu près exacts, ainsi qu'on va le voir par la description bibliographique des sept volumes dont il est question, et qui sont in-folio. Dom Calmet aurait pu ajouter qu'en donnant une réimpression des deux premiers volumes, Dom Rethelois en a, c'est lui-même qui le dit dans la seconde préface du tome 1er, « corrigé le
» langage et augmenté l'histoire, selon les mémoires qui
» lui avaient été envoyés » et que, dans cette préface, il promet de faire toutes ses diligences pour recouvrer le texte espagnol du 8e volume de Yepez, encore inédit. Chacun des sept volumes est intitulé :

CHRONIQVES GENERALES DE L'ORDRE DE S. BENOIST, Compo-

sées en Espagnol par le R. P. Dom Anthoine de Yepez abbé de Saint Benoist de Valladolid. Et traduites en françois par le R. P. Dom Martin Rethelois, Président de la Congrégation de Saint Vanne et de Saint Hidulphe.

Seulement, dans les tomes 3 à 7 imprimés les premiers, le traducteur ne se qualifie encore que de religieux bénédictin de cette congrégation.

Le titre des tomes 1, 3, 4, 5, 6 et 7 est orné d'une gravure au burin, qui en occupe la majeure partie et qui représente S[t] Vanne et S[t] Hydulphe supportant un écusson sur lequel est inscrit le mot *pax*, devise de l'ordre de S[t] Benoit. Au 2[e] volume, cette gravure est remplacée par une autre de moindre dimension où l'on voit un saint abbé, à mi-corps, priant devant un Crucifix. Toutes deux sont anonymes.

Tome 1[er]. *A Toul, par Jean Laurent & Jean François Laurent Imprimeurs du Roy*. 1674. 12 ff. prélim., titre et faux titre compris. Texte paginé de 1 à 611, suivi de 60 autres pages pour les preuves et la table des matières. — Tome II : *A Tovl par Alexis Laurent Imprimeur du Roy*. 1684. 4 ff. prélim. Pages 1–712, 1–95.—Tome III : *A Tovl, Chez Simon Belgrand & Jean Lavrent,* Imprimeurs du Roy. 1647. 8 ff. prélim. Pages 1-612, 1-96. — Tome IV : *A Tovl...* (comme au précédent). 1648. 6 ff. prélim. Pages 1-623, 1-86. — Tome V : *A Tovl, Par Jean Lavrent & Jean François Lavrent...* 1656. 4 ff. prélim. Pages 1-612, 1–85. — Tome VI : *A Tovl...* (comme au précédent). 1657. 6 ff. prélim. Pages 1-606,

et 1-106. — Tome VII : *A Tovl...* (comme au précécent). 1670. 6 ff. prélim. Pages 1-643 et 1-77.

Regle de S. Augustin, a l'usage des Religieuses de la Congregation de N. D. avec ses Constitutions (1) & les Reglemens de Pierre Fourrier. *Nancy.* 1647, in-12.

Le Catalogue de Secousse (n° 320), où je trouve ce titre de livre, ne rapporte pas l'indication du typographe qui probablement est encore Anthoine Charlot, dont le nom est le seul que j'aie rencontré jusqu'à présent sur les impressions faites à Nancy, de 1635 à 1652 (2).

---

(1) J'ai sous les yeux une autre édition de ces constitutions, postérieure de deux ans à celle-ci, sans indication du lieu d'impression et assez mal exécutée pour être rangée, au moins conjecturalement, parmi les produits des presses Nancéiennes ou Mussipontaines de cette époque.

Les vrayes Constitvtions des religievses de la congregation de Nostre Dame Faictes par le Tres Reuerend Pere Pierre Fovrier leur Instituteur, & General des Chanoines Reguliers de la Congregation de Nostre Sauueur, approuuées par Nostre Sainct Pere le Pape Innocent X. S. l. 1649, pet. in-8, 13 ff. non chiffrés, y compris le titre au dos duquel est *Le vray Pourtraict du R. P. Piere Fourrier, autheur, et esleu General de la congregation des chanoines reguliers de Loraine. Decedé le 9e Decembre, l'an* 1640, *aagé de* 76 *ans*. Ce portrait qui est en médaillon ovale, assez bien gravé et qu'on peut croire ressemblant, est signé, au bas de la planche, *Gatian Aubry ex. à Paris*... Texte : pag. 4 (au verso du 14 f. signat B2) à 368 pour la 1re et la 2e parties. 3e partie : 1-96. 4e partie : 1 à 149. 5e, 6e et 7e parties ensemble : 1-68, la table comprise.

(2) V. Recherches, p. 530, note (1).

1648.

Claire et veritable explication de l'estat present de toût l'ordre Seraphique des freres mineurs fonde par le grand et insigne Patriarche Saint François. Compose en latin par le R. P. Benite Combusson Savoyard... et traduit en francois par le R. P. d'Alphonse Rethelois, Rel. benedictin de la Congregation de Sainct Vanne &c. Jouxte l'exemplaire en 1628 et *a Nancy pour la seconde édition, par Anthoine Charlot*..... 1648. Pet. in-8 de 171 p. p. et 1 f. non chiffré.

L'Impression de ce livre à Nancy et le titre de bénédictin de la Congrégation de S[t] Vanne, que se donne le traducteur, pourraient faire confondre ce dernier avec le P. Martin Rethelois qui, comme on l'a vu tout à l'heure, a traduit et publié à Toul les Chroniques générales de l'ordre de S[t] Benoit.

1649.

Relation veritable de la mort barbare et crvelle du Roy d'Angleterre arriuée à Lõdre le neufuieme Feburier 1649... *A Nancy, Par Anthoine Charlot Imprimeur du Roy et de la Ville demeurant deuant là primantiale* (1). Pet. in-8 de 8 ff. sans titre (2).

---

(1) Primatiale. Il n'y a pas plus de 25 ans que les gens du peuple, à Nancy, et surtout les vieillards prononçaient encore *primantiale*.

(2) Au moins dans l'exemplaire que j'ai vu à Nancy, chez M. Thiéry-

1651.

Les honnevrs rendvs a S. Ioseph, Par l'Eglise Cathedrale, & Ville de Toul. Auec les Regles de la Confrerie établie sous son Invocation, & diuers Exercices devots à l'honneur du mesme Sainct. Ensemble les Petits Offices de Iesvs, Marie, & Ioseph, leurs Litanies, & autres prieres : Le tout pour implorer la misericorde de Dieu, & luy demander la Paix. *A Tovl, Par Gerard Perin, Imprimeur & Libraire.* 1651. In-16. 8 ff. prélim. y compris le titre, au verso duquel est l'image de S[t] Joseph gravée en taille douce. Texte pag. de 1 à 292, suivi d'une seconde image du même Saint, différente de la première, et de la table : 2. ff. Une troisième gravure, représentant Jésus au berceau et à ses côtés la S[te] Vierge et S[t] Joseph, occupe le verso de la page 95. Elle est semblable aux deux autres, pour l'exécution qui est fort médiocre ; toutes trois sont anonymes, seulement on lit au bas de celle-ci : *Herman Weyen, excu cum Privilegio :* ce qui, comme on sait, n'est qu'une indication de tirage.

La ville de Toul était abritée par ses remparts contre les ravages de la guerre qui depuis vingt ans désolait le pays ; mais son territoire n'avait pas été épargné et, dans

---

Solet dont la précieuse collection lorraine m'a fourni, pour ces Nouvelles recherches, plus d'un livre rare à citer et plus d'une correction à faire.

le vaste évêché dont elle était le siége et qui comprenait presque toute la Lorraine ducale, la dévastation et la misère des habitants surpassaient tout ce qu'il est possible d'imaginer (1). C'est dans cet état de choses que « Jean Midot (2), docteur en théologie et ès droits, » Doyen et grand archidiacre, chanoine de l'église de » Toul et vicaire général du chapitre, député par icelui, » le siége épiscopal vacant, » rendit, le 18 Mai 1650, une ordonnance pour la célébration de la fête de S[t] Joseph. Les guerres, dit-il, en s'adressant « à tous abbez, Doyens, Chapitres, Doyens ruraux, leurs eschevins, Curez et leurs » vicaires de ce diocèse de Toul... Les guerres nous ayant » réduits à une telle extrémité de misères qu'il nous faut » succomber sous le faix de tant de calamités, si nous ne » sommes bientost soulagés par le moyen de la paix que » nous avons demandée au Ciel et à la terre depuis tant » d'années et toujours en vain, nous avons creu, pour » l'acquit de nostre charge, ne pouvoir présenter un » moyen plus efficace, pour obtenir cette paix si désirée, » que d'implorer le secours du bienheureux S[t] Joseph, » avec celui de la très-sainte Vierge son espouse : Car » que pourroit refuser un fils si pieux et si puissant à ses » parents qu'il ayme si tendrement. Partant nous vous » admonestons et enjoignons de commander, tous les » ans, en vos églises que la feste de ce grand sainct soit

---

(1) V. Histoire de la réunion de la Lorraine à la France. Chap. XVI.
(2) V. Biblioth. Lorr. au mot *Midot*.

» célébrée comme feste de commandement, conformé-
» ment à la Constitution d'Urbain VIII et de luy destiner
» un autel particulier (1), ou de faire mettre son image
» sur quelqu'un de ceux qui sont dans vos églises, devant
» laquelle tout le peuple fasse prières à Dieu pour la paix
» et principalement en cette année de Jubilé qui est un
» temps de pardon. De plus, de célébrer une messe
» solennelle en l'honneur de ce bienheureux patriarche,
» tous les mois, à certain jour que vous assignerez, et
» faire autres prières publiques chaque semaine, au jour
» pareillement que vous destinerez, adjoutant en outre
» aux messes que vous célébrerez tous les jours une
» collecte particulière de ce saint, pour impétrer son
» aide... »

L'Etablissement de la confrérie de S[t] Joseph eut lieu par une autre ordonnance datée du 3 juin de la même année et dont le préambule est remarquable. « Il y a
» vingt ans et plus que le ciel nous voyant engagés opi-
» niastrement dans nos péchés, nous tient par une juste
» punition enchaisnés dans une longue suite de funestes
» malheurs et asservis sous l'esclavage d'une impitoyable
» guerre, sans que dans l'obscurité de tant de tourbillons
» et tempestes, nos esperances se puissent relever à la
» veue d'un seul rayon favorable. Le fléau de Dieu se
» déborde tousjours et passe sur nos testes ; nous sommes

(1) L'Autel qui fut alors érigé à S[t] Joseph, dans la cathédrale de Toul, subsiste encore aujourd'hui.

« abandonnés au mespris, foulés aux pieds et accablés « sous le poids de la misère mesme. Nous avons invoqué « le Seigneur d'une forte voix, sans qu'il nous ait con- « solés d'un seul regard de sa miséricorde. Au contraire « les calamités s'élèvent plus fortement contre nous et, « s'enflant sans mesure, elles frappent nos yeux de l'hor- « reur présente d'un espouvantable naufrage. Toutefois « il faut se roidir contre le désespoir. Frappons à la porte « de la Providence divine, mesme au milieu de la ruine « de nostre adversité..... »

J'appelle encore l'attention sur ce qui suit, mais à un autre point de vue. « Donnons nos attentions à la voix « de Dieu qui nous crie du Ciel : *allez a Joseph*... Et de « vrai, ce n'est pas en vain que Dieu a remis en son « premier lustre le nom merveilleux de ce grand Sainct. »

Pour bien comprendre ces deux phrases et surtout la dernière, il est bon de feuilleter encore le petit volume dont je viens de donner la description. On y verra que le culte de S[t] Joseph ne date en Lorraine que de l'époque où furent rendues les deux ordonnances dont il vient d'être question, c'est-à-dire, du milieu du XVII[e] siècle. On avait bien fait à l'époux de la Sainte Vierge les honneurs du calendrier dans les missels (1) et dans les bréviaires

(1) V. Missale ad insignis Ecclesiæ Tullensis consuetudinem (Tulli, 1531. in folio) où S[t] Joseph figure au Calendrier, au jour accoutumé du 19 Mars. Mais on l'y chercherait vainement dans un livre d'heures, manuscrit du XIII[e] siècle ou de la première moitié du XIV[e], que j'ai sous

du diocèse de Toul, mais il était relégué parmi le commun des saints, sans place dans les églises et sans fête de commandement.

« Sur le commencement du siècle quatorziesme, je laisse parler l'auteur (1). « Henry Chiquot, chanoine de « l'église de Chartres et Jean Gerson chanoine de Nostre « Dame et chancelier de la faculté de Paris, deux célèbres « théologiens, après avoir conféré ensemble des moyens « qui seroient les plus propres et les plus efficaces pour « procurer de la gloire à S[t] Joseph *qui alors estoit peu « cognu et encore moins considéré des fidels,* ils tra- « vaillèrent, de vive voix et par livres escrits, à le faire « cognoistre et à establir sa dévotion auprès des grands « et parmy le peuple, représentant partout que les excel- « lentes charges, l'éminente saincteté, la sublimité de la « gloire et la grandeur du pouvoir de ce patriarche mé- « ritoient que tout le monde l'honorast, que chacun se « mist sous sa protection et eust en luy une confiance « extraordinaire. Leur zèle eut son effect, de telle sorte « que plusieurs personnes recommandables pour leur « probité, doctrine et condition, s'estant joincts à eux,

---

les yeux et qui très-probablement a été fait pour le diocèse de Toul : car on y trouve S[t] Gengoult, S[t] Amant et S[t] Epvre que d'autres Saints remplacent dans les calendriers des autres diocèses de France et, encore aujourd'hui, dans les almanachs imprimés ailleurs qu'en Lorraine. S[t] Joseph est remplacé dans ce livre d'heures par S[t] Offrodose.

(1) Libro citato, p. 4 et seq.

» aussitost le clergé, la noblesse et le tiers estat embras-
» sèrent d'une commune ardeur la dévotion de S[t] Joseph
» et revérèrent ce grand sainct d'un culte particulier,
» avec de rares et excellentes démonstrations de la très-
» háulte estime en laquelle ils l'avoient.

» Depuis ce temps et particulièrement depuis trente
» ou quarante ans, il s'est faict beaucoup de choses très-
» honorables à Sainct Joseph en plusieurs églises Cathé-
» drales et collégiales d'Italie, de France, d'Allemagne,
» d'Espagne, de Flandres et de plusieurs autres provinces
» où Messieurs les vénérables chanoines ont conspiré
» avec nosseigneurs les Prélats à exalter son auguste nom
» et à réclamer son secours en leurs nécessités. Ils ont
» célébré sa grande feste avec plus de magnificence
» qu'auparavant. Ils ont commencé de solemniser celle
» de ses espousailles virginales ; ils luy ont basti des
» autels, dédié des images, érigé des confrairies et fondé
» des services solennels. Ils ont publié ses louanges dans
» les chaires et dans les livres. Ils ont composé des
» messes, des offices, des litanies, des hymnes et des
» oraisons propres pour luy. Bref, ils ont exécuté à son
» honneur tout ce que leur excellente piété leur a sug-
» géré d'illustre et de dévòt. »

1653.

L'Exemple donné par le chapitre de Toul ne tarda
guère à être suivi à Verdun : témoin la mention ci-après

que j'extrais de l'Almanach historique de Verdun par Dom Cajot, année 1776.

« Baillot, Jacques, chanoine de la Cathédrale. Nous » avons de lui un livre de devotion intitulé : VERDUN » voué à S[t] Joseph. *Chez Jacquet imprimeur à Verdun* » 1653. »

PSALTERIVM BEATAE MARIAE VIRGINIS a S. Bonaventvra eximio Ecclesiae Doctori Seraphico editum... I H S. *A Verdvn. par Jean Jacquet Imprimeur du Roy*. M. DC. LIII in-16 de 312 pp. Initiales des phrases et des versets en encre rouge. La note que je transcris ajoute : « Charmant petit volume dont l'exécution typographique ne laisse rien à désirer. »

Il y avait alors à Verdun deux imprimeurs du nom de Jacquet : Jean Jacquet, éditeur du psautier de la Vierge qui vient d'être décrit et Nicolas Jacquet dont je ne connais pas d'impression antérieure à 1643, quoique son établissement remonte à treize ans en arrière de cette date (1).

LETTRE dv sievr Lalovette av sievr de Vemicovr son frere, contenant les raisons qui l'ont porté à embrasser la Communion de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. *A Tovl, Par S. Belgrand & I Lavrent*... 1653. In-4 de 76 pp. outre le titre au verso duquel on lit, sous la date du 20 Juin 1653, une approbation de Bossuet

---

(1) V. Supra, p. 408.

alors chanoine en l'église cathédrale de Metz. « Cet écrit, » dit-il « donnera à mon advis beaucoup de satisfaction » aux pieux lecteurs. Les considérations en sont très- » solides. »

1654.

VERDVN EN IOIE dediée a Monseignevr le Prince François de Lorraine, eveesque (sic) et comte de Verdvn. Pour son Hevrevx Retour (1). Par les Escoliers du College de la Compagnie de Iesvs de Verdun; le second iour de Mars de l'an 1654. I. H. S. *A Verdvn par Nicolas Iacqvet.* s. d. 6 ff. in-4 titre compris, paginés de 3 à 21 (pour 12).

C'est le Canevas d'une représentation théâtrale, avec les noms des personnages et ceux des jeunes acteurs.

TERRORIS SACRI TRIVMPHVS, sive Salomon penitens. Drama.... *Mvssiponti, Typis Ioannis Gvillere.....* s. d. 5 ff. in-4, pag. de 2 à 9.

Canevas d'une autre pièce annoncée comme devant être représentée, en février 1654, par les écoliers des Jésuites de Pont-à-Mousson. Le nom du typographe est imprimé de manière à faire lire *Civillere* au lieu de *Guilleré* (2).

---

(1) Le Prince François de Lorraine avait été, en exécution d'un article du traité de Munster, remis en possession de l'évêché de Verdun et des droits qui en dépendaient.

(2) V. Recherches, p. 449.

1655.

Le Soldat genereux. Par le R. P. Thomas Le Blanc de la Compagnie de Iesvs. Povr l'vtilité de tous les Soldats, afin qu'ils soient de iour en iour plus courageux & vertueux : & des Bourgeois qui les logent, afin de les auoir plus doux & plus traitables. *Av Pont à Movsson. Par Iean Gvilleré.* 1655. Pet. in-8 : 6 ff. prélim. contenant le titre et la dédicace *aux Soldats François ;* texte paginé de 1 à 364.

Le titre seul de ce livre témoigne de la candeur du P. Le Blanc, non moins que de ses bonnes intentions. Assurément ce n'est pas sa faute, si les soldats qui, en 1655, étaient logés sous le toit et mangeaient le lard du bourgeois mussipontain ne se montrèrent pas plus doux et plus traitables que leurs devanciers ; s'ils continuèrent de battre leur hôte et de courtiser brutalement sa femme et sa fille, de maugréer et blasphémer ; s'ils restèrent pillards et maraudeurs ; et si une horreur salutaire ne les tint pas à tout jamais éloignés du tripot, de la taverne et autres mauvais lieux. Il est fort à croire qu'ils n'ont pas lu son Soldat généreux. Ce n'est pourtant pas que ce livre soit illisible ; il doit même y avoir quelques bonnes pages, à en juger par le commencement du chapitre II que je transcris textuellement.

« Plusieurs nous dépeignent la vertu comme une bonne » vieille toute ridée et chassieuse, qui tient son chappelet

» en main, baisse les yeux et la tète en terre, marche
» sur des ronces et des épines et se cache dans quelque
» grotte d'une montagne stérile, affreuse et retirée du
» commerce des hommes, pour y vivre d'un peu d'herbes
» et de légumes et détremper son pain dans les larmes
» que la discipline et la douleur luy tirent du corps. Les
» autres jettent la vertu dans un cloître de religieuses où
» elle a non seulement les fers aux pieds et aux mains,
» mais aussy aux yeux : ne pouvant regarder le monde
» qu'à travers d'un voile et du fer (1) qui luy borne la
» veue de bien près.

» Non ! non ! la vertu est belle, vigoureuse, forte et
» agissante ; elle se trouve non seulement dans les grottes
» des hermites, les monastères des religieuses et les
» églises des prêtres ; mais aussy dans les cours des
» princes et des Rois et au milieu des armées, à la pointe
» des épées et à la bouche des canons. Elle se jette dans
» les plus rudes mêlées des batailles ; elle paroit avec
» joie et allégresse sur les brèches les plus dangereuses
» et se fait place au milieu d'un million de piquiers, de
» hallebardiers, de mousquetaires et des plus furieux
» soldats, armés de grenades, de pots à feu, d'huile
» bouillante et de tous les instruments que la furie des
» hommes et des enfers a inventés. »

En parcourant la table des derniers chapitres, on est

---

(1) La grille du parloir.

étonné du grand nombre de prières et d'oraisons jaculatoires que le P. Le Blanc fait dire au soldat généreux, et qui n'ont pas toutes le double mérite d'être courtes et bonnes. C'est pour ne pas être blessé et lorsqu'il est blessé ; avant, pendant et après la bataille ; quand elle est gagnée et quand elle est perdue ; quand il monte la garde et quand il la descend ; quand il entre dans la tranchée et quand il en sort ; lorsqu'il monte à l'assaut... Il y en a pour tous les actes et pour toutes les circonstances de la vie militaire, sans compter les oraisons et les litanies que notre soldat doit encore réciter en se levant et en se couchant ; quand il s'habille et quand il a fini de s'habiller, et les pratiques de dévotion, journalières, hebdomadaires et mensuelles que lui prescrit le bon jésuite son instituteur. Je ne sais pas jusqu'à quel point tout cela peut s'arranger avec les exigences de la vie de soldat, avec l'attention au commandement de ses chefs et l'exécution prompte et rigoureuse des ordres qu'il reçoit individuellement et collectivement. Si de nos jours, où tant de vieux livres sont remis en lumière, je voyais annoncer une réimpression de l'ouvrage du P. Le Blanc, je conseillerais à l'éditeur d'y ajouter une oraison que dirait le soldat généreux, toutes les fois que ses dévotes préoccupations le feraient mettre à la salle de police ou au cachot ; le P. Le Blanc a oublié de composer celle-là.

Le Soldat généreux n'est pas le seul ouvrage que le P. Le Blanc ait confié aux presses lorraines, témoin le titre ci-après recueilli dans un catalogue.

L'HOMME DE BONNE COMPAGNIE, par le P. Thomas Le Blanc, Jésuite. *Pont-à-Mousson, Jean Guilleré*. 1655. In-8 de 94 pp.

VRALDIN Comte de Montee ou le bon pensionnaire de la Compagnie de Iesvs. Presenté pour etrennes aux Pensionnaires du Collége du Pont à Mousson. *De l'Imprimerie de Iean Gvilleré. Pont-à-Movsson*. 1655. Pet. in-8, 12 ff. prélim. titre compris, texte pag. de 1 à 183.

1656.

LA VIE DE SAINCT ASTIER religievx anachorete confessevr. Par le R. P. Antoine Aubertin, Prieur de l'abbaye d'Estival. *A Nancy, Par Anthoine Charlot*... 1655. Pet. in-8. Prélim. 5 ff. titre compris, 107 pp. de texte.

On connait généralement (1) l'édition de la VIE du tres-revérend père Pierre Fourier, dit vulgairement le Pere de Mathaincour, par le P. Jean Bedel, imprimée à Pont à Mousson, chez Jean Guilleré en 1656. C'est la seconde édition d'un ouvrage très-recherché en Lorraine. La première fut donnée à Paris en 1645, suivant l'indication que fournit une pièce manuscrite où il en est fait mention et qui, émanée d'un abbé de S[t] Sauveur en Vosge, porte la date de 1647.

---

(1) V. Recherches, p. 449.

1657.

L'Imitation véritable de la Sainctelé de N. D. representee dans l'institut des religieuses de la Congrégation. Composé par M. I. Bailliot chanoine de l'église de Verdun. *A Verdun, chez Nic. Jacquet, imp de Mons. le Prince F. de Lorraine, Evesque et Comte de Verdun.* 1657. Pet. in-8 : 3 ff. prélim., 227 pp. de texte et 3 ff. pour la table et l'approbation.

1658.

Traitté de la Divine Sagesse et Contemplation des Chrestiens. Ou se voyent les tesmoignages certains de l'amour de Dieu enuers les hommes, & de l'amour reciproque des hommes enuers Dieu. Compose par le R. P. Cyrille de la Passion Carme dechausse. *A Nancy, Par Anthoine & Claude les Charlots Imprimeurs...* M. DC. LVIII. Pet. in-8 : 8 ff. prélim. contenant un frontispice gravé par Sebastien Leclerc et signé de lui, le titre imprimé et la dédicace *à très-haute, très-puissante et très-excellente Dame Madelaine d'Angene, Mareschale de la Ferté Senecterre, Gouvernante des duchez de Lorraine et du Barrois, etc.* Texte pag. de 1 à 715 et 9 ff. pour la suite de la table qui commence au verso de la page 715. Le titre gravé reproduit les neuf premiers mots du titre imprimé, avec cette sentence : *La multiplicité nous trouble, l'unité nous donne la paix.* Il y a en outre dans le volume

une planche de cercles concentriques, exécutée probablement par le même artiste.

1663.

La Clef dvcale de la Serenissime..... Maison de Lorraine (par le P. Jacques Saleur). *A Nancy, par Anthoine, Clavde Et Charles les Charlot...* 1663. Pet. in-fol. (1).

On rencontre quelquefois des exemplaires cartonnés de cet ouvrage qui contiennent, outre les deux pages de la Question apologétique, trois autres feuillets additionnels, paginés 129 à 134 et occupés par les généalogies des ducs d'Austrasie, etc.

1664.

Il existe à la date du 1er août de cette année un document sur la police de l'imprimerie, rapporté par François de Neufchateau, dans son Recueil des anciennes ordonnances de Lorraine. C'est un arrêt de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, rendu sur les réquisitions du procureur général, à l'occasion d'un imprimé relatif au commerce et à la marque des fers, et portant à la fin défense à tous imprimeurs ou autres d'imprimer ou afficher, soit imprimés, soit manuscrits, sans avoir préalablement communiqué à ce magistrat ou à ses substituts.

---

(1) V. Recherches, pp. 465 et suivantes, où ce livre est décrit avec détail.

Claude Charlot ayant été poursuivi pour cet imprimé, il avait d'abord été ordonné qu'il serait constitué ès prisons de la conciergerie et que ses biens seraient saisis et confisqués ; mais l'arrêt du 1er août 1664 ne prononce en définitif contre lui qu'une amende de 200 francs.

1665.

Edict de son Altesse portant la redvction des droictz d'entrees, et Sorties, Impostz de fredeav et des Toilles, auec le Reglement sur iceux. *A Nancy, Par Charles Charlot, Imprimeur Iuré de Son Altesse*... 1665. In-4° de 8 pp. y compris le titre aux armes de Lorraine. — Tarif general des droicts d'entrées et sorties des Dvchés de Lorraine et de Bar, Pays & Estat de Son Altesse. *A Nancy*... (comme ci-dessus)... 1665. In-4° de 16 ff. non chiffrés, y compris le titre aux armes de Lorraine, signat A-D.

Ces deux imprimés qui sont inséparables peuvent être consultés, comme documents officiels, sur le commerce qui se faisait, au XVIIe siècle, dans les états du duc de Lorraine.

1668 et 1669.

Alexander et Aristobvlvs tragœdia Ad solemnem Præmiorum distributionem Dabatur in theatrum a Selectis Rhetoribus Collegii Mussipontani Societatis Iesv. Die 21 Augusti 1668. *Mvssiponti Typis Ioannis Guilleré*. In-4° de 6 ff. non chiffrés, titre compris, qui suivant

l'usage ne contiennent autre chose que l'argument de la pièce, les noms des personnages et des jeunes acteurs.

Il n'est pas à ma connaissance que le nom de Guilleré reparaisse après 1668.

L'année suivante, deux pièces de circonstance furent jouées par les écoliers des Jésuites, l'une à Bar-le-Duc, l'autre à Pont-à-Mousson. Ce fut pour célébrer le mariage du Prince de Vaudémont (1) fils naturel de Charles IV. Le lieu d'impression ne s'y trouve pas : ce qui donne lieu de douter si elles ont paru à Pont-à-Mousson, ou si elles ne sont pas sorties des presses messines qui, vers cette époque, ont été employées plusieurs fois à de semblables publications, pour les colléges que les Jésuites avaient en Lorraine. En tout cas, l'exécution typographique de ces deux pièces diffère avantageusement de celle d'Alexander et d'Aristobulus.

1° MARS VAINCV PAR L'AMOVR. Action representée par les écoliers dv college de Bar de la Compagnie de Iesvs. Pour l'heureux Mariage de Monseigneur Charles Henry de Lorraine, Prince de Vaudemont auec Madame Anne Elizabeth de Lorraine, Duchesse d'Elbœuf. S. l. ni d. in-4°, 4 ff. pag. de 2 à 8.

ARIGENE ET CHARIPHILE. Comédie Héroiqve Representée par les Escholiers du College & de l'Vniuersité de Pont à

---

(1) C'est de ce prince qu'il existe un beau portrait gravé par N. de Larmessin, d'après un tableau de Rane.

Mousson. Povr l'hevrevx mariage de Monseigneur Charles Henry de Lorraine Prince de Vaudemont avec Madame Anne Elisabeth de Lorraine d'Elbœuf. *Imprimé en l'an* 1669. In-4°, 5 ff. y compris le titre, pag. de 2 à 9.

Les dix années qui s'écoulèrent de 1670 à 1680 sont encore plus pauvres en impressions Nancéiennes que celles qui suivirent l'entrée des Français dans la capitale du duché de Lorraine, en 1633. Claude Charlot et ses fils, qui seuls exerçaient l'industrie typographique dans cette ville appauvrie et déchue de toute son importance (1), n'eurent guère à imprimer durant ce long intervalle que les ordonnances de la police locale et les actes des intendants que Louis XIV avait préposés à l'administration du pays. Et plus tard, jusqu'aux approches du XVIIIe siècle, ce que

(1) V. *Recherches*, p. 476. C'est, je crois, au pillage du palais ducal, en 1670, qu'il faut attribuer la dispersion d'un certain nombre de manuscrits de haute importance artistique et historique, de livres imprimés, exemplaires de dédicace ou de présent, qui ont évidemment fait partie de la bibliothèque des ducs de Lorraine et qu'on retrouve au XVIIIe siècle et de nos jours, les uns chez les bibliophiles célèbres tels que Gaignat et le duc de La Vallière, les autres parmi les livres que la révolution française a fait sortir des monastères de l'ancienne Lorraine. L'existence d'une bibliothèque ducale est attestée par les registres des receveurs généraux et des trésoriers de Lorraine, conservés au trésor des chartes, et notamment en 1630 par un compte de Claude Gennetaire où se trouve la mention suivante. « Au Sr Antoine Coupdelance 25 » francs que S. A. luy devoit de terme échu, tant pour gages de la » charge de bibliothécaire de S. A. que pour l'entretien de sa biblio- » thèque. »

ces typographes imprimèrent, en dehors des publications officielles, est si clair semé que mes recherches pour découvrir quelque livre de cette époque, échappé aux bibliographes lorrains, sont restées infructueuses.

1671.

Le sermon dont l'intitulé va suivre ne porte pas de date d'impression ; mais il est à croire que le jour où il fut mis sous la presse suivit de près celui où il fut prononcé.

SERMON des graces qve la glorievse vierge Marie a fait à Verdvn, et des secours qu'elle luy a donnée, particulièrement contre les Heretiques. Prononcé par le R. P. Vrbain Quillot, Gardien des Peres Recolets. Le 3. septembre 1671, en la Procession générale, qu'on fait à Uerdun. *A Uerdun, Chez Iean Iacquet, Imprimeur de Monseigneur l'Illustrisime & Reverendissime Evêque, & Côte de Uerdun.* s. d. in-8 minimo. 8 ff. prélim. dont les 7 premiers contiennent le titre ci-dessus et la dédicace à Armand de Mouchy d'Hoquincourt, alors évêque de Verdun et le 8e est blanc. Texte pag. de 1 à 76.

On trouve dans ce sermon un narré, qui n'est pas sans intérêt, des dangers que Verdun courut à diverses époques, notamment au XIIe siècle, dans la guerre que cette ville eut à soutenir contre Renauld Comte de Bar, et en 1562, lorsque les protestants d'Allemagne que le Prince de Condé avait appelés à son secours tentèrent de

s'en emparer par surprise. Mais la meilleure partie est celle que l'orateur consacre à la mémoire de Nicolas Psaume évêque de Verdun, lors de ce dernier événement. La biographie de cet illustre prélat peut y puiser plus d'un trait caractéristique de sa sollicitude pastorale et de la vigilance avec laquelle, de loin comme de près, il administrait son diocèse.

Wassebourg qui a écrit l'histoire des évêques de Verdun, dans ses Antiquitez de la Gaule Belgique, imprimées en 1549, disait (1) de Nicolas Psaume dont l'épiscopat ne datait encore que d'un an : « Nicolas Psaulme natif de
» Chaulmont en Barrois, diocèse de Verdun, homme sa-
» vant... obtint l'évesché de Verdun l'an 1548... Il mit
» toute sa cure, tant par lettres, exemplaritez de vie que
» par prédications ordinaires, réformer son clergé et les
» subjectz de son évesché, ayant grand zèle d'entretenir
» et deffendre l'honneur de Dieu, les droicts et libertez de
» sondict évesché. En sorte qu'un chascun a grande
» expectation de luy qu'il proffitera cy-après, par ses ver-
» tuz et sçavoir, en tous faits héroicques. »

Au troisième point de son sermon, le P. Urbain Quillot donne quelques détails sur le temporel de l'évêché de Verdun qui de son temps comprenait « 120 villages et
» plus, » dit-il, « sans parler de quantité d'autres pièces
» d'importance qui en ont été aliénés, comme les Comtés

---

(1) Fol. 550.

« de Clermont, de Valdense, de Chiny et de Los, les
» seigneuries de Dun, Jametz, Stenay, Mussy, Neuville,
» Viennes, Hans, Varennes, Montfaulcon, Aubreville,
» Aspremont, Sampigny, Hatton-château avec sa prévoté
» de dix-sept villages, Renepont et plusieurs autres... »

Urbain Quillot, né à Verdun, dit Dom Cajot (Almanach historique de 1776), y fit profession chez les récollets en 1640 et mourut en cette ville, le 5 février 1693.

1676.

Bien-séance de la conversation entre les hommes. Commvnis inter homines scita urbanitas. *A Tovl, Par Jean Laurent, & Jean François Laurent Imprimeur du Roy & et de Monseigneur*. M. DC. LXXVI, pet. in-8., 8 ff. prelim. titre compris. Le texte français, imprimé en caractères romains, tandis qu'en regard le texte latin est en italique, commence au verso du 8e feuillet. Pagination 1–223 ; cahiers de 8 et de 4 ff. alternativement.

C'est une réimpression sans aucun changement, à ce qu'il m'a paru, de l'édition de Pont-à-Mousson, 1617 (1).

1679.

Tarif povr les Conseillers dv Roy, banqviers expeditionnaires en Cour de Rome, arresté au Conseil d'estat de sa Majesté le 25 May 1675, auec une briefue Instruc-

---

(1) V. Supra.

tion pour ceux qui veulent obtenir des Expéditions de Cour de Rome, dans le Ressort & Estendue du Parlement de Metz & pour les Bénefices y situez... *A Toul, Chez Estienne Rolin Imprimeur & Libraire.* 1679. In-4° de 24 pp. titre compris.

Je ne connais pas d'autre trace que celle-ci, découverte depuis peu, de l'exercice de l'imprimerie à Toul par Etienne Rolin, antérieurement au XVIIIe siècle.

1680.

TARIF de redvction de toutes les espèces de France en celles de Lorraine. Pour la commodité des personnes qui font leur résidence dans les Duchez de Lorraine & de Bar, Eveché & Comté de Toul, ou qui sont obligés d'y faire voyage trafiq ou Recette. Troisième Edition reveue & augmentée de plusieurs Especes. Par M. F. D. L. D. S. P., *A Toul, Par Alexis Laurent...* 1680. Pet. in-8, pag. de 2 à 37, outre le titre.

La quatrième édition de ce tarif, datée de 1687, ne diffère en rien de celle-ci. Dans l'une et dans l'autre, la pagination saute de 15 à 25, quoiqu'il n'y ait pas d'interruption dans les signatures (B. C.) Et cette reproduction d'une faute de typographie, si facile à corriger, donne lieu de croire qu'Alexis Laurent n'a fait que renouveler le titre des exemplaires de la 3e édition, qui restaient invendus en 1687.

Ce livret indispensable à nos ayeux, est encore aujour-

d'hui d'une utilité rétrospective, en ce qu'il montre quelle était la valeur relative de l'argent de France et de l'argent de Lorraine, ainsi que du franc Barrois. Il a été souvent réimprimé au XVIII[e] siècle.

1683.

Relation Iovrnaliere dv siege de la ville de Vienne en Avstriche. Ecrite par un officier de Chancellerie de la Cour qui étoit dans la Place. Avec une Description du Combat qui se fit le 12 septembre 1683. *A Espinal, Par François Maret, Imprimeur & libraire*. S. D. (A la fin.) *Sur la Coppie Imprimée à Metz*. Pet. in-12, pag. de 3 à 48, outre le titre.

Ce petit volume ne porte pas de date; mais on peut croire qu'il a vu le jour peu de temps après les événements dont il donne la relation.

Le siége de Vienne avait commencé le 14 juillet 1683 et il fut levé le 12 septembre suivant. « Après le combat de » ce jour (1), les troupes Ottomanes, » dit l'auteur de la Vie de Charles V duc de Lorraine (2), « rentrèrent dans leur « camp toutes délabrées et en désordre; mais n'ayant » pas cru y être en sureté, elles prirent la fuite à la fa- » veur des ténèbres. L'Épouvante des Turcs fut si grande

(1) Le burin de Sébastien Leclerc a concouru avec l'histoire à perpétuer le souvenir de ce combat. La gravure qu'il en a donnée, sous le titre de *Deffaite des Turcs pres de Vienne*, fait partie de la belle suite des *Conquêtes* ou *Victoires* de Charles V.

(2) *Amsterdam*, 1691 in 12.

» et leur fuite si précipitée, qu'ils abandonnèrent toutes
» leurs tentes et la plus grande partie de leur équipage,
» toutes leurs munitions généralement, toute leur artil-
» lerie et l'étendart de l'empire ottoman avec les queues
» de cheval qui sont les marques du pouvoir absolu que
» les Grand-visirs ont dans leurs armées..... Le lendemain
» le Duc de Lorraine envoya complimenter le Roi de
» Pologne (Jean Sobiesky) sur la victoire que l'armée
» chrétienne avoit remportée sur ses ennemis... Mais le
» Roi de Pologne qui avoit été témoin de ses actions et
» de celles des autres généraux lui fit répondre que
» c'étoit une victoire à laquelle tout le monde avoit part;
» mais que cependant on en devoit tout l'honneur à sa
» conduite et à la fermeté des troupes allemandes qui
» étoient entrées les premières dans le camp et dans les
» travaux des ennemis.» C'était, comme on sait, Charles V qui commandait les troupes allemandes, dont faisaient partie plusieurs régiments lorrains, restés fidèles à leur drapeau.

Le petit volume dont on vient de voir le titre ne porte pas de date; mais il est à croire qu'il a vu le jour peu de temps après les événements qui y sont rapportés. En tout cas, c'est le premier, à ma connaissance, qu'aient produit les presses Spinaliennes au XVII[e] siècle, depuis les dernières impressions d'Ambroise Ambroise, en 1634 (1).

---

(1) V. Recherches, p. 430.

On retrouvera un peu plus tard le nom de François Maret sur des livres imprimés à Pont-à-Mousson.

1684.

De l'Etat et qualité de l'abbaye de Sainct Mihiel. *A Toul, chez Alexis Laurent.* 1684. in-12.

L'auteur de la Bibliothèque lorraine attribue ce livre, tantôt à Dom Hennezon, tantôt à Dom Paul Cachet. Cette dernière opinion est celle que partage Dom de l'Isle (1) qui le trouvait indigne du savant abbé de Saint-Mihiel.

1688.

Cura clericalis, hoc est sacramentorum breve memoriale. *Tulli Leucorum*, 1688. Pet. in-12 de 118 pp.

1691.

La date de 1691 est inscrite sur la troisième édition de la Vie de... Philippe de Gueldres... *Pont-à-Mousson, Claude Cardinet et François Maret* (2), suivie, dans tous les exemplaires complets, d'une seconde partie due à l'éditeur Nicolas Guinet, abbé de Sainte Marie de la même ville et intitulée Addition à la vie de... Philippe de Gueldres. Le livre est bien connu (3), et si je le rappelle

(1) Auteur de l'Histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel. Nancy 1757. in-4.

(2) Il est à remarquer, que ces noms se trouvent sur des livres imprimés à Epinal : Claude Cardinet en 1634 et François Maret en 1684.

(3) V. d'ailleurs Recherches, pp. 453—454.

ici, c'est pour dire que le P. Guinet y a reproduit une dédidace au duc de Lorraine, par les sœurs et religieuses du couvent de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson, où la veuve de René II a fini ses jours. Cette dédicace, datée de Pont-à-Mousson, le août 1585, pourrait déjà servir à fixer avec quelque probabilité l'époque où parut l'édition originale. Mais il n'y a plus de doute possible, en présence de ces lignes que je transcris de la page 37 de l'Addition. « On a déjà deux fois » dit l'éditeur de 1691, « imprimé cette vie si édifiante, la première, l'an 1585, la seconde l'an 1607, vingt-deux ans après... Nous prouvons l'impression de 1585 par celle de 1607 où l'épitre dédicatoire, écrite en lettres italiennes (italiques), est datée de sa première date, 1585... Nous n'en avons pu, » ajoute-t-il « retrouver un ancien exemplaire entier. » Ce qui explique pourquoi l'édition de 1691 est *jouxte la copie imprimée* (à Pont-à-Mousson) *par Melchior Bernard*, 1607, copie qui, soit dit en passant, paraît aussi introuvable aujourd'hui que l'était à la fin du XVII[e] siècle l'édition originale.

Si c'est à Pont-à-Mousson qu'a paru pour la première fois cette vie de Philippe de Gueldres, elle a dû sortir des presses de Martin Marchant qui y était établi dès 1582 (1), et dont la dernière impression connue est datée de 1587.

(1) Parmi les documents dont je suis redevable, pour ces Nouvelles recherches, à M. Blondeau ancien principal du collége de Commercy et l'un des collaborateurs à la Biographie universelle, figure un titre de livre ainsi

1693.

Breviarium Virdunense Illustrissimi et Reverendissimi in Christo patris, D. D. Hyppoliti de Bethune Dei gratia Episcopi et Comitis Virdunensis autoritate editum. *Virduni, sumptibus Francisci Vigneulles Regis ac Illustrissimi Episcopi et comitis Typographi*, 1693, in-8, 4 volumes.

En tête de chaque volume, le mandement de M. de Bethune, daté du 1er février 1693, et le calendrier faisant avec le titre 11 ff., sans chiffres, suivis, dans le tome 1er seulement, de 12 autres feuillets intitulés Rubricæ generales.

Tome 1er. Pars hyemalis. 600 pp. Commune Sanctorum, pag. I à CLXX.

IIe. Pars vernalis, 570 pp. Commune Sanctorum, pag. I à CXXXIX.

IIIe. Pars æstivalis, 598 pp. Commune Sanctorum, pag. I à CLXXI.

---

conçu : La Vie de la Saincte et Vertueuse Princesse Madame Philippine de Gueldres de Glorieuse mémoire. *Douay, Balth Bellere* 1594, in 12. Serait-ce, avec quelques changements dont l'intitulé offre déjà de notables traces, une autre édition du livre dont il est ici question ? La Compagnie de Jésus ayant un collége à Douay, comme à Pont-à-Mousson, il n'est pas impossible qu'un jésuite de cette dernière ville, transféré plus tard à Douay, y ait fait imprimer en 1594 l'ouvrage des Religieuses de Sainte Claire. — V. aussi Recherches, p. 380, où est décrite une autre Vie de Philippe de Gueldres, par le P. Merigot. *Pont à-Mousson* 1627, pet. in 8.

IVᵉ. Pars automnalis. 584 pp. Commune Sanctorum, pag. I à CCII.

Le mandement de M. de Béthune fait la critique de l'ancien bréviaire de Verdun, sans indiquer s'il s'agit de celui de Nicolas Psaume ou d'un autre bréviaire que les Bollandistes, dont l'assertion paraît du reste contestable, disent avoir été imprimé en 1625, sous l'épiscopat du prince François de Lorraine. Cet ancien bréviaire était devenu tellement rare que les prêtres du diocèse étaient, presque partout, obligés de se servir du bréviaire romain.

On lit dans une histoire manuscrite de M. de Béthune, attribuée à M. Langlois, chanoine de Verdun, que le chapitre ne voulut pas recevoir le nouveau bréviaire, parce qu'il avait été rédigé sans son avis et sa participation. Ce fut seulement en février 1705 qu'il l'adopta. On rencontre à la fin du mandement une injonction, *sub pœna suspensionis* pour les prêtres réfractaires, de ne plus se servir d'autre bréviaire. Si ce n'est pas une injonction de forme, elle pourrait expliquer cette opposition du chapitre que M. de Béthune avait dû prévoir (1).

(1) En adoptant le nouveau bréviaire, dit encore l'auteur du manuscrit que je viens de citer, le chapitre de Verdun « fut obligé de conserver ses anciens livres de chant, parce que M. de Béthune, n'avait pas » eu le soin de faire imprimer des livres pour le chant canonial, de » sorte que jusqu'en 1779, où l'on prit le nouveau bréviaire de » M. Desnos, on faisait dans l'église cathédrale un office tout bigarré de » l'ancien chant du bréviaire de M. Psaume et du nouveau, dont M. de » Béthune avait seulement donné l'antiphonaire et le graduel. Il est vrai

On a vu Nicolas Jacquet et Jean Jacquet, qui était son frère puiné, exercer en même temps la typographie à Verdun, vers 1655. Ils étaient Verdunois d'origine, et parents assez proches de Jean Wapy. A Jean Jacquet, resté sans concurrent pendant quelques années, succéda en 1686 Julienne Moreau sa veuve, dont les registres du Conseil de l'hôtel de ville de Verdun mentionnent plusieurs requêtes en paiement d'impressions faites en 1687, 1688 et au commencement de 1689. Il est probable qu'elle céda son établissement à Vigneulles qui était son gendre, dans le cours de cette même année : car on lit à la date du 13 janvier 1690 « Messieurs (du Conseil) ont » ordonné au receveur payer à François Vigneulle, imprimeur, la somme de douze livres, pour avoir imprimé les » affiches et ordonnances pendant l'année dernière (1). »

1699.

Je franchis, sauf à y revenir, un intervalle de quelques années, pour compléter par un dernier document l'histoire de la typographie Verdunoise au XVII[e] siècle.

« que petit à petit on avait diminué cette bigarrure, en faisant faire à la « main des livres de chant. »

(1) Il est remarquable que la typographie fut, pendant tout le XVII[e] siècle, exercée à Verdun par la même famille : les Jacquet, successeurs de Jean Wapy étant cousins germains des Wapy, par Catherine Niclet, leur mère, et Vigneulles ayant épousé Marguerite Jacquet, fille de Jean Jacquet. (Registre de la paroisse Saint-Pierre Langelet.).

Missale Virdunense... D. D. Hyppoliti de Bethune... Episcopi et Comitis Virdunensis autoritate editum. *Virduni, apud Franciscum Vigneulle*... M. DC. XCIX. 1 vol. in-folio divisé en trois parties.

Iʳᵉ partie, 24 ff. non paginés, signatures ā — ū, comprenant : 1° le mandement épiscopal ; 2° le tableau des fêtes mobiles et le calendrier ; 3° Rubricæ generales missalis; 4° Ritus servandi in celebratione missæ ; 5° De defectibus circa missam occurrentibus ; 6° Præparatio ad missam et modus cantandi in missa servandus. — IIᵉ partie. Proprium de tempore, pag. de 1 à 556. — IIIᵉ partie, Commune Sanctorum, impr. à deux colonnes et pag. I—LXXXIX.

Ce missel (1), quoique portant la date de 1699, n'a dû paraître que l'année d'après : car le mandement qui en prescrit l'usage est du 15 février 1700. On lit dans cet acte de l'autorité épiscopale que la partie du missel, *quæ a veteribus cathecumenorum missa dicebatur*, est conforme à la tradition de l'église de Verdun, et qu'on a réformé, d'après les prescriptions du concile de Trente, ce que *vulgo vocamus canonem*.

A partir de 1699, on ne trouve plus le nom de François Vigneulle sur le registre des délibérations du Conseil de ville, et cette date est la dernière qui soit, à ma connaissance, inscrite sur les produits de son imprime-

---

(1) Il se trouve, ainsi que le bréviaire précédemment cité, à la Bibliothèque publique de Verdun.

rie. Etait-il mort? Avait-il cédé son établissement? Toujours est-il qu'en 1700, c'est un nommé Mauroy qui est imprimeur de la ville et, en 1701, c'est Michel Fanart, le premier des typographes de ce nom qui exercèrent à Verdun, pendant le XVIIIe siècle.

1697.

Très-humble remontrance au Roy, par les Gentils-hommes de Lorraine créez depuis l'an 1610. Présentée à Sa Majesté au mois de Septembre 1697. S. l. ni d., in 4. 4 ff. pag. de 1 à 7.

Cette remontrance est en vers. Il en existe deux éditions. L'une, sans adresse, et que je crois la première, a 172 vers : c'est celle qui vient d'être décrite. La seconde, mieux imprimée, en a 176 ; on y lit à la fin : *A Pont-à-Mousson chez F. Maret Imprimeur de l'Université.* Toutes deux sont sans titre et signées des initiales P. D. R.

Un arrêt du Conseil, daté de Versailles le 9 mars 1694, et rendu sur la requête de « maître Jean Fumée, chargé » par Sa Majesté du recouvrement des droits de Francs- » fiefs et Francs-Alleux » donne l'explication de cette remontrance.

Louis XIV avait rendu, le 4 mars 1671, une ordonnance qui déclarait sujets aux logements des gens de guerre, aux impositions et subsides pour son service, et mettant ainsi, sous ce rapport, au rang des roturiers, tous les anoblis depuis l'an 1611, *dont le nombre était si grand,*

qu'il était presque incroyable: ce sont les termes de la requête. Cet acte de l'autorité royale dut recevoir son exécution dans la généralité de Metz qui comprenait les duchés de Lorraine et de Bar, réunis alors aux Trois-Evêchés; mais il rencontra des obstacles. Les anoblis qu'il atteignait formèrent opposition à l'exécution des rôles de recouvrement. Ils invoquaient d'abord leurs lettres d'anoblissement, et le silence de l'ordonnance Royale qui ne les déclarait pas formellement roturiers. Ils se fondaient aussi sur ce que, depuis plus de vingt ans qu'elle était rendue, on avait reconnu au moins tacitement leur qualité de nobles, en les laissant en paisible jouissance, au lieu d'exécuter contre eux les dispositions de la coutume de Lorraine (1) qui exclut les roturiers de la possession des fiefs et biens nobles et les oblige, sous peine de confiscation, à en faire la remise, dans l'an et jour, entre les mains de gentilshommes capables de les retenir et posséder. L'Agent du fisc répondait à cela que le roi les avait suffisamment déclarés roturiers, en les soumettant aux impositions et charges des roturiers, et que s'ils étaient encore en possession de leurs fiefs, si on n'avait pas exécuté à leur égard les dispositions de la coutume, ils n'en étaient redevables qu'à la négligence des officiers qui, par le devoir de leurs charges, auraient dû faire déclarer ces fiefs confisqués et tombés en commise.

---

(1) Titre V. Article 2.

L'arrêt du Conseil du 9 mars 1694, donna raison à maitre Jean Fumée et ordonna que tous les particuliers anoblis par les ducs de Lorraine, depuis 1611, et déclarés sujets aux impositions ordinaires par l'ordonnance du 4 mars 1671, seraient tenus, nonobstant leurs lettres d'anoblissement, de payer les droits de francs-fiefs, fiefs et biens nobles qu'ils possédaient, et à cet effet d'en fournir leurs déclarations, sous peine de commise et sera, est il ajouté « le présent arrêt exécuté, nonobstant opposition » ou empêchement quelconque, desquels, si aucuns inter» viennent, S. M. se réserve la connoissance et icelle in» terdite aux cours et autres juges. »

C'était parler en maître.

Le 27 mai suivant, l'intendant général de justice, police et finances en Lorraine et Evêché de Toul déclara cet arrêt du conseil exécutoire dans toute l'étendue de son département.

Les poursuites furent donc reprises, et de manière à montrer à nos gentilshommes que les arrêts du conseil d'état de Louis XIV n'étaient pas simplement comminatoires « Scais tu » dit-il au Roi, le poète interprète de leurs doléances :

... Qu'à un faux prétexte un commis inhumain
Environné d'archers, les armes à la main,
Nous enlève nos biens, nous trouble, nous opprime;
Qu'Il nous poursuit par corps, comme on fait pour un [crime]
Et que nous menaçant de fers et de liens

Il arrache une taxe au-dessus de nos biens ?

. . . .

Le bruit pressant qui court d'une paix générale
Irrite d'autant plus cette fureur brutale.
Il craint, si tu conclus avec un souverain,
Que son butin n'échappe et tombe de sa main.
Il poursuit, il s'empresse à hâter nos misères,
Nous réduit à blâmer les vertus de nos pères,
A déplorer un titre autrefois mérité,
A nous plaindre aujourd'hui d'en avoir hérité.
Car enfin que nous sert une source si pure
Lorsqu'un cruel commis nous remet en roture

. . . .

Est ce estre criminels qu'estre nez gentilshommes ?
Pourquoi donc nous taxer à ces honteuses sommes ?

. . . .

Ils étaient nombreux en Lorraine ces nobles de fraiche date qui trouvaient si dur et si humiliant de contribuer aux charges de l'Etat, et là, bien plus encore qu'en France, le nombre en était incroyable. La majeure partie était de la création de Charles IV qui remboursait en lettres de noblesse, la plupart de ceux qui lui avaient prêté pour subvenir à ses besoins non moins impérieux qu'incessants, et payait en pareille monnaie les mémoires des marchands et artisans ses fournisseurs, les gages accumulés de ses barbiers, valets de chambre et autres gens de sa domesticité. Aussi leurs compatriotes et contemporains restés dans la roture, durent-ils se laisser aller à plus d'un mouvement de gaité railleuse, en lisant ces vers où le poète fait dire à nos gentilshommes :

Les Monarques lorrains, nos maîtres autrefois
Ont soustrait nos ayeux au destin des bourgeois,
Et répandant sur eux un rayon de leur gloire
Ont tiré de l'oubli leurs noms et leur mémoire.
Juges du vray mérite et du parfait honneur,
Ils ont connu le prix de leur haute valeur,
Ils les ont élevez au rang de la noblesse.
Nous nous y soutenons sans honte et sans bassesse ;
Ouy, nous sommes jaloux de l'honneur de leur sang,
Et pour nous maintenir dans cet illustre rang
Les uns ont embrassé le parti de tes armes.

Remarquons en passant que les *armes* de Louis XIV avaient expulsé, et les actes de son gouvernement dépossédé de leurs états héréditaires les descendants de ces *monarques lorrains,* qui avaient *soustrait au destin des bourgeois* les ayeux de nos gentilshommes.

Ont marché sans pâlir au milieu des alarmes,
Ont esté les témoins de tes faits inouys
Ont combattu, vaincu sous les yeux de Louis.
Les autres, élevez dans le sein des sciences,
Méditant jour et nuit tes sages ordonnances,
La balance à la main, au temple de Thémis,
Ont rendu la justice à des peuples soumis.
. . . .

C'est en 1697 que fut présentée à Louis XIV, *le maître d'alors,* la très-humble remontrance dont je viens de reproduire les traits les plus saillants. L'année suivante le descendant des *maîtres autrefois,* rétabli dans sa souveraineté par le traité de Ryswick, faisait son entrée à

Nancy (1), aux acclamations du peuple lorrain dont les longues infortunes de la maison ducale, suivies de trente ans d'exil, n'avaient pas ébranlé la fidélité (2). Il était entouré d'un cortége nombreux de nobles de toutes dates, parmi lesquels il est à croire que les moins empressés n'étaient pas les gentilshommes *remontrants*. Car alors comme de nos jours....; d'ailleurs Louis XIV n'avait pas tenu compte de leurs doléances rimées.

La Très-humble remontrance au Roy est, comme on voit, un livret assez curieux, et, quoique imprimée deux fois, elle a le mérite de la rareté. Une note de M. le comte Emmery, en marge de l'exemplaire qu'il possédait, lui donne pour auteur M. Pillement de Russange qui, dans les dernières années du XVIIe siècle, était doyen de la faculté de droit à l'université de Pont-à-Mousson, et fut depuis avocat-général à la Cour souveraine de Lorraine. Les initiales P. D. R. se rapportent parfaitement à ce nom; mais ce qu'on lit dans la Bibliothèque Lorraine, au mot

---

(1) Le 17 août pour la première fois Il était arrivé à Lunéville le 10 mai précédent.

(2) « A la première nouvelle de son arrivée, la noblesse se fit un de- » voir d'aller à sa rencontre ; les bourgeois des villes se réunirent et for- » mèrent une espèce d'armée pour lui servir d'escorte... Les habitants » des villages et des campagnes, abandonnant leurs travaux, accouraient » en foule sur son passage et, dans l'ivresse de leur joie, leurs yeux sem- » blaient apercevoir dans son retour la renaissance de la félicité publique. » —Histoire de Léopold Ier duc de Lorraine et de Bar... par le comte de Foucault. (Bruxelles 1791, in-8, p. 46.)

Pillement, rend l'attribution plus probable encore. « Pille-
» ment de Russange, » dit Dom Calmet, avec une naïveté qui n'est peut-être pas sans malice, « prononça dans la » salle publique de droit à Pont-à-Mousson, pendant que » la Lorraine était à la France, le panégyrique de Louis » XIV ; et depuis le rétablissement du duc Léopold dans » ses états, il y prononça celui de Charles V duc de Lor- » raine. On a de lui : Harangues prononcées à la Cour de » Lorraine, à l'occasion du rétablissement de son Altesse » Royale dans ses états. *Paris, Jean Musier 1700,* » in 12 (1). »

En écrivant la Très-humble remontrance, Pillement ne prêtait pas officieusement sa plume aux gentils-hommes de Lorraine ; il a dû se compter parmi eux, car son père avait été anobli en 1666 par le duc Charles IV.

1698, 1699, 1700.

Le retour de Léopold dans ses états fut célébré dans un opuscule intitulé Plainte de l'Allemagne (en vers latins) sur le départ de S A Léopold duc de Lorraine, avec la réponse (en vers français) de la Lorraine à l'Allemagne, par un Père de la Compagnie de Jesus. *Pont-à-Mousson.*

---

(1) Les trois premières harangues ont été prononcées, le 21 janvier 1698, au comte de Carlinford, chef du Conseil de Léopold, Régent et gouverneur de ses états, à l'abbé Le Begue et au président Canon, ses ministres et secrétaires d'Etat ; la quatrième, le 10 mai suivant, au duc lui-même à son arrivée à Lunéville.

Fr Maret, 1698, in-4° de 14 pp. Le nom de l'auteur n'y est indiqué que par les initiales *L. L. Jesuite* qui se rapportent assez bien au père Louis Laguille, dont on a une Histoire d'Alsace, publiée en 1727, et qui peut-être était, à la fin du dix-septième siècle, professeur à l'université de Pont-à-Mousson. Papillon, dans la Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, et M. Ch. Weiss, dans la Biographie universelle, citent parmi les ouvrages de ce Jésuite, né à Autun, un recueil de vers latins et français sur l'arrivée du duc Léopold dans ses états. *Pont-à-Mousson*, 1699, in-4°. Il est à croire que c'est une réimpression de l'opuscule dont je viens de donner le titre.

Relation de ce qvi s'est passé à l'entrée de leurs Altesses Royales dans leur ville capitale de Nancy, le 10 Novembre 1698 (1).

Cette relation en 4 pages in-folio est fort mal imprimée. Il en existe une seconde édition dont l'impression ne mérite pas le même reproche. Celle-ci a 8 pp. in-4° sans titre. Elles ne portent l'une et l'autre ni date ni indication de lieu; mais il y a une grande probabilité

(1) L'Iconographie lorraine peut profiter de deux indications que donne cet imprimé. Dans la première, il s'agit de deux arcs de triomphe élevés, l'un entre les deux villes, l'autre à la ville-vieille, au bout de la Carrière. On en verra dans peu, dit la relation, une description exacte et *peut être la planche*. La seconde est relative à un grand feu d'artifice qui eut lieu entre les deux villes sur une grande esplanade, derrière le jardin de la Cour. « Mais comme on *en a fait graver une planche* avec toute l'exactitude que méritent la grandeur et la beauté d'un ouvrage si rare » le lecteur est renvoyé *aux planches qui paraîtront dans peu de jours*.

qu'elles sont, comme la pièce suivante, sorties des presses nancéiennes.

Description du feu d'artifice (1) représenté à Nancy (1698) au sujet du mariage de Son Altesse Sérenissime avec Madame Elisabeth d'Orléans, 4 pp. in-fol., mal imprimées.

3° Description de la mascarade qui s'est faite à Nancy, le 3 Mars 1699, jour de Mardy Gras. *A Nancy par Nicolas, René les Charlot et Pierre Deschamps imprimeurs jurez de Son Altesse Royale et de Nosseigneurs de la Cour Souveraine...* 1699. 4 pp. in-folio, sans titre.

L'Ordre des dates appelle avant ces pièces deux autres opuscules que j'ai sous les yeux et qui sont en vers latins.

Pro sponsalibus Serenissimi Principis Leopoldi Lotharingiæ et Barri Ducis cum Serenissima Principissa Elizabetha Aurelianensi et pro ejusdem Serenissimi Ducis in Lotharingiam adventu toti provinciæ gratulatur P. Nicolaus de Gournay e Societate Jesu. 2 ff. in-folio, que terterminent ces mots : *Mussiponti, Postridie Kalendas Aprilis Anno Salutis* 1698.

Ad excellentissimum virum dominum Franciscum de Carlinford (2). Comitem de Taff Sacri imperii Marescallum Loricatorum equitum præfectum Lotharingiæ Gvber-

(1) C'est le feu d'artifice dont il est question dans la note qui précède.

(2) M. de Carlinford avait précédé Léopold en Lorraine pour y exercer, en qualité de chef de ses Conseils et de régent de ses états, les premiers actes de l'autorité souveraine.

natorem &c. P. Nicolai de Gournay societatis Jesu epistola Cum ad eundem mitteret Serenissimi Principis Leopoldi, Lotharingiæ, & Barris Ducis, necnon Serenissimæ Principissæ Elizabethæ Aurelianensis Elogium. Carmen Phaleucium. 2 ff., in-fol. A la fin : *Mussiponti tertio idus Aprilis Anno Salutis* 1698.

Le Père Nicolas de Gournay était de l'illustre famille des Gournay de Metz, dont plusieurs membres ont été à diverses époques haut-placés en Lorraine. On a de lui d'autres vers de circonstance, imprimés vers la même époque en feuilles volantes ; mais c'est assez de ceux que je viens de citer et dont je ne veux pas oublier de dire que l'impression, faite à Pont-à-Mousson, est d'une beauté remarquable.

Oraison fvnebre de tres-havte, tres-pvissante tres-excellente Princesse Marie Eleonore d'Autriche, Reine de Pologne et Duchesse de Lorraine. Prononcée dans le Convent des R. R. P. P. Carmes Anciens du Pont-à-Mousson, le 17 juillet 1698. Par le R. P. Théodose de la Mère de Dieu, Religieux audit Convent. *A Pont-à-Mousson, Par François Maret, Imprimeur Juré de l'Université*. S. d., in-4° de 13 ff., pag. de 1 à 18 (pour 26) outre le titre.

Oraison funebre de tres-haute, tres-puissante et tres-vertueuse princesse Eleonore Marie Joseph Reine de Pologne, archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Lorraine, &c. *A Toul, Par Alexis Laurent Imprimeur de Monseigneur l'Evêque de Toul*. M. DC. XCVIII, pet. in-8

de 32 ff., y compris le titre et 1 f. blanc à la fin, paginés 3 à 62.

La dédicace au Comte de Carlinford est signée de l'auteur, Mathieu Fontaine, Curé de Vignot, dont on a plusieurs ouvrages mentionnés par Dom Calmet dans la Bibliothèque Lorraine et, entre autres manuscrits inédits, un in-4° de 680 pp. intitulé : Dictionnaire de mots choisis enchassez dans diverses reflexions morales et politiques, et dédié au prince Léopold-Clément de Lorraine, fils ainé du duc Léopold.

Marie Eléonore d'Autriche, veuve de Michel Wiesnowiski, roi de Pologne, puis de Charles V dont la souveraineté en Lorraine ne fut jamais que nominale, n'avait pas eu la consolation de voir le sceptre ducal entre les mains de son fils. La mort l'avait enlevée le 17 décembre 1697, lorsqu'elle se préparait à conduire sa famille en Lorraine.

Je n'ai connaissance d'aucune oraison funèbre de Charles V, imprimée en Lorraine antérieurement à l'année 1700 où, sa dépouille mortelle ayant été transférée d'Inspruck à Nancy, il lui fut fait une pompe funèbre dont on a la relation suivante.

Relation de la pompe funebre faite à Nancy le dix-neuf Avril mil sept cent. Aux obseques de Tres-Haut, Tres Puissant & Tres Excellent Prince Charles V du nom, Duc de Lorraine & de Bar.... *A Nancy, chez Nicolas, René les Charlots, & Pierre Deschamps*.... 1700. Pet. in 8 de 124 pp. titre compris et 1 feuillet additionnel, non paginé.

Ce livre, dont la dédicace au Duc Léopold est signée Willemin de Heldenfeld, fait mention de trois oraisons funèbres prononcées les 20, 23 et 24 avril 1700. La première est de P. d'Aubanton, Recteur du collége des jésuites de Strasbourg. Je crois être certain qu'elle a été imprimée la même année ; mais faute de pouvoir la citer *de visu* et Dom Calmet l'ayant oubliée dans sa Bibliothèque lorraine, je n'en parle que pour mémoire.

Panegyrique du grand Charles V Duc de Lorraine et de Bar et generalissime des troupes impériales. Présenté à Son Altesse Royale le 20 Avril 1700. *A Nancy, chez René Charlot & Pierre Deschamps....* S. d., pet. in 8 de 192 pp.

L'auteur se nomme, au bas de la dédicace, Claude Waultrin Bachelier en Théologie.

Aux relations des fêtes qui célébrèrent le retour de Léopold et son mariage, aux vers qui exprimaient la joie du peuple lorrain, succédèrent bientôt des édits de ce prince, publiés en cahiers pet. in-4° dans sa capitale, par Nicolas et René les Charlot et Pierre Deschamps leur associé qui furent ses imprimeurs ordinaires. De ces premiers actes d'un gouvernement réparateur (1), datés de 1698 et 1699 (2), je ne citerai qu'un seul édit : c'est

(1) V. Histoire de Léopold Ier, par le Comte de Foucault et Mémoires.

(2) Les plus importants ont pour objet la réorganisation de la justice civile et criminelle (31 août 1698) ; la répression des duels (mai 1699),

celui qui restaure l'université de Pont-à-Mousson, une des gloires de l'ancienne Lorraine, sous les règnes de Charles III et de Henry II.

Edit de son Altesse Royale portant Règlement pour les Etudes & Promotions aux Dégrez publics en son Université de Pont-à-Mousson. Ensemble Confirmation de tous les Privilèges de ladite Université. Donné à Nancy le 6 janvier 1699. Vérifié à la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois le 8 du même mois. *A Pont-à-Mousson Chez Fr. Maret Imprimeur de S. A. R. & de l'Univ.* S. d. In-4 de 20 pp. titre compris.

Le préambule de cet édit (1) est remarquable : c'est tout ce que j'en reproduirai.

« Léopold, etc. Le relachement que le désordre des » guerres passées a fait naitre dans la discipline de notre » université de Pont-à-Mousson, l'ayant fait décheoir de » la réputation qu'elle s'étoit acquise chez les étrangers » qui y accouroient de toutes parts, pour y acquérir la » connaissance des lettres divines et humaines. Nous » avons cru qu'il étoit digne de nos soins de tâcher de

---

du vagabondage et de la mendicité; le repeuplement du pays, par la concession de divers priviléges en faveur des étrangers qui s'établiront dans le bailliage d'Allemagne « où il se trouve grand nombre de lieux » abandonnés et la plus grande partie des héritages en friche et sans » culture. » (10 octobre 1698, etc., etc.)

(1) Le complément de cet édit est dans une ordonnance du 18 février 1702, portant règlement pour l'ordre et discipline de l'université de Pont-à-Mousson.

» la remettre dans son ancienne splendeur, en rétablis-
» sant la pureté de ses exercices suivant ses anciens sta-
» tuts, réglant la forme des études de chaque faculté,
» fixant le nombre et les devoirs des professeurs et la
» conduite des étudiants et ouvrant la porte des dignités
» ecclésiastiques et séculières à ceux qui y auront acquis
» les degrés nécessaires. Ce qui nous fait espérer, non-
» seulement de la voir refleurir comme auparavant, par
» sa renommée dans toute l'Europe, mais encore qu'elle
» donnera à l'église et à l'état des sujets dignes des em-
» plois les plus importans. A ces causes... etc... »

Le Vœu de Léopold s'accomplit. On vit bientôt, grâce à sa sollicitude, refleurir l'université de Pont-à-Mousson; mais ce ne fut pas pour longtemps, et jamais elle ne put recouvrer entièrement son ancienne splendeur.

La bibliographie de la Lorraine sous les règnes de Léopold et de Stanislas est encore à faire. L'entreprise est séduisante par la facilité des recherches, par l'abondance des matériaux et surtout par leur richesse, en ce qui concerne l'histoire du pays; mais la fin du XVIIe siècle est le *nec plus ultra* de la tâche que je me suis imposée (1).

---

(1) Là s'arrêtent aussi les Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine, que ces Nouvelles recherches complètent et rectifient.

TABLE CHRONOLOGIQUE

des

IMPRIMEURS LORRAINS NOMMÉS DANS CET OUVRAGE,

AVEC LES DATES

INSCRITES SUR LES PREMIERS ET LES DERNIERS PRODUITS DE LEURS PRESSES, OU RÉSULTANT DE DOCUMENTS DIVERS.

Ce tableau a été dressé d'après les documents recueillis dans les Recherches sur les commencements et les progrès de l'imprimerie en Lorraine jusqu'à la fin du XVIIe siècle et dans les Nouvelles Recherches de bibliographie lorraine. Les détails qu'il présente, l'ordre même dans lequel il est établi, sont toutefois susceptibles d'être modifiés tôt ou tard par le résultat de nouvelles découvertes.

Le signe interrogatif (?) indique une date douteuse ou un imprimeur incertain.

SAINT-NICOLAS-DE-PORT.

1° Pierre Jacobi. 1501-1521.
2° Nicolas Symon. 1512. (Janvier 1511 vieux style).
3° Anonyme. 1524 et 1528.
4° Jérôme Jacob. 1525.
5° Didier Guillemin. 1559.
6° Nicolas Ihérosme ou Hiérosme. 1562-1566.
7° François Dubois. (?) 1627-1628.
8° Jacob François. 1628-1629.

LONGEVILLE-DEVANT-BAR-LE-DUC.

Martin MOUROT. 1506-1527 (?).

SAINT-DIÉ.

1° Gauthier LUD. 1494 (?) 1507-1509.
2° Jacques MARLIER. 1625.

TOUL (1).

1° Pierre JACOBI. 1505-1521.
2° Jean PALIER, le jeune. 1551.
3° François DU BOIS. 1608-1610.
4° Sébastien PHILIPPE. 1609-1618.
5° Simon SAINT-MARTEL. 1615-1629.
6° Simon BELGRAND. 1627-1660 (2).
7° Jean LAURENT. 1637-1679 (3).
8° Gérard PÉRIN. 1651-1661 (4).
9° Jean-François LAURENT. 1656-1676 (5).
10° Etienne ROLLIN. 1679.
11° Alexis LAURENT. 1678-1699 et au-delà.
12° Claude VINCENT. 1690.

---

(1) P. Jacobi ne résidait pas à Toul, et Jean Palier pourrait bien n'y avoir imprimé qu'une seule fois et accidentellement.

(2) On le voit d'abord seul, puis en société avec Jean Laurent à compter de 1650; plus tard avec Gérard Périn et le même Jean Laurent.

(3) Associé d'abord avec Simon Belgrand, puis avec Gérard Périn qu'ils s'adjoignent; plus tard avec Jean-François Laurent son fils. Je ne sais si c'est le même Jean Laurent, ou, un de ses fils, qu'on voit en 1673 associé avec Alexis Laurent.

(4) et (5) — V. (2) et (3).

VERDUN.

1° Nicolas BACQUENOIS 1542 à 1548 (?) 1554 (?). 1560-1567 (1).
2° François ANGEVIN. 1564.
3° Martin MARCHANT. 1573-1586.
4° Mathurin MARCHANT. 1588.
5° Richard GRÉGOIRE (2). 1592.
6° Jean WAPY. 1592-1629.
7° Jean DU BOIS. 1619-1645.
8° François et Jean DU BOIS. 1620 (3).
9° Nicolas JACQUET. 1630-1657.
10° Jean JACQUET. 1653-1686.
11° Julienne MOREAU Ve de Jean JACQUET. 1686-1689.
12° François VIGNEULE. 1689-1699.

NANCY.

1° Dominique FABERT, directeur de l'imprimerie ducale. 1560 (?)-1565 (?).

---

(1) La Bibliothèque historique de la France, N° 38,944, cite PONT-A-MOUSSON décrit en vers par Vaubreuil. *Verdun*, 1540, in-4° ; mais l'existence de ce livre, imprimé à Verdun avant l'établissement de N. Bacquenois dans cette ville, est des plus incertaines. V. Recherches, p. 156. Note 2.

(2) Indiqué par erreur dans les Recherches sous le nom de Richard Georges.

(3) François Du Bois, dont le nom se trouve sur des livres imprimés de 1607 à 1619, à Pont-à-Mousson, à Toul, à Verdun et à Saint-Mihiel était probablement le père de Jean Du Bois avec qui on le voit associé jusqu'en 1625, dans cette dernière ville où Jean Du Bois imprimait encore en 1634.

2° Nicolas HIÉROSME. 1566-1567 (?).
3° Jean JENSON ou JANSON. 1572-1573.
4° Jeanne PETIT, V° de Jean JANSON. 1576-1581.
5° Jean JANSON. 1584-1596.
6° Blaise ANDRÉ. 1589-1614.
7° Jacob GARNICH. 1604-1630 (1).
8° Jean SAVINE. 1610-1614.
9° Sébastien PHILIPPE. 1618-1633.
10° Anthoine CHARLOT. 1621-1666 (2).
11° Humbert BASTOIGNE. 1630-1634 (3).
12° Pierre PIERSON. 1642.
13° Claude CHARLOT. 1653-1670 (4).
14° Dominique POIREL. 1663-1664 (5).

---

(1) Le nom de Jacob Garnich, *imprimeur de S. A., à Nancy, en l'hôtel-de-ville*, figure encore au bas d'ordonnances ducales rendues en 1630.

(2) On voit encore en 1652 le nom d'Anthoine Charlot figurer seul au bas d'un placard, avec le titre d'imprimeur du roi et de la ville de Nancy ; mais, à compter de l'année suivante, c'est tantôt seul qu'il reparaît, tantôt avec les noms de Claude Charlot, de Charles Charlot et de Dominique Poirel, associé de ce dernier en 1663, pour les impressions de la Chambre des comptes de Lorraine.

(3) Bastoigne, qui comme Garnich demeurait *en l'hôtel de ville*, paraît avoir été son successeur pour l'impression des actes de l'autorité publique.

(4) Date d'une ordonnance de la Chambre des Comptes de Lorraine où son nom est associé à celui de Charles Charlot, comme imprimeur de cette Chambre. V. (1) et (5).

(5) En société avec Anthoine et Charles, puis avec ce dernier. En 1670, ils imprimaient conjointement les Règlements et Statuts des Maîtres Apothicaires de Nancy. Je n'ai pas retrouvé après cette époque le nom de Claude Charlot.

15° Charles CHARLOT. 1653-1688 (1).
16° Nicolas CHARLOT. 1680-1698 et au delà (2).
17° La Ve Claude CHARLOT. 1685 (3).
18° René CHARLOT. 1698 et au XVIIIe siècle (4).
19° Pierre DESCHAMPS. 1698 et au XVIIIe siècle.

CLAIRLIEU-LEZ-NANCY.

Jean SAVINE. 1606-1611.

PONT-A-MOUSSON.

1° Martin MARCHANT. 1582-1587.
2° Etienne MARCHANT. 1588-1597.
3° Nicolas CLAUDET (?) 1596.

---

(1) En société avec son père et son frère, puis avec ce dernier; plus tard avec Nicolas Charlot qui apparemment était son fils. Au commencement de 1663, il prend le titre d'imprimeur de la Chambre des Comptes, qu'on lui voit partager quelques mois après avec Dominique Poirel.

(2) Nicolas Charlot imprimait encore au XVIIIe siècle. Toutefois il est à observer que son fils et son petit-fils ont porté le même prénom.

(3) On peut s'étonner de ne trouver aucune impression qui remplisse la lacune de 1670, date à compter de laquelle le nom de Claude Charlot disparaît, à 1685, époque où l'on voit sa veuve exercer l'imprimerie. Il en existe assurément qui ont échappé à mes investigations.

(4) René Charlot était vraisemblablement arrière petit-fils d'Anthoine Charlot, dont on peut encore suivre la descendance fort avant dans le XVIIIe siècle. En 1772, cent cinquante ans après l'impression du premier volume qui porte le nom d'Anth. Charlot (1622), il y avait encore à Nancy deux imprimeurs de cette famille.

4° Melchior Bernard. 1599-1622.
5° La Vᵉ de Nicolas Claudet (?) 1605.
6° François Du Bois. 1605-1607.
7° Jean de la Fontaine. 1608.
8° Jacob Garnich. 1609-1610.
9° Michel Gaillard. 1611 (1).
10° Hélie Huldric (?) 1611.
11° Charles Marchant. 1616-1622.
12° Sébastien Cramoisy. 1622-1625.
13° Jean-Appier Hanzelet. 1624 (2)-1628.
14° Jean Bernard. 1625-1630 (3).
15° François Gaunault. 1628.
16° Philippe Vincent. 1629-1634.
17° Gaspard Bernard. 1630-1662 (4).
18° Jean Guilleré. 1649-1668.
19° Claude Bouchard. 1668.
20° Claude Cardinet. 1681-1691.
21° François Maret. 1691-1699 et au xviiiᵉ siècle.

SAINT-MIHIEL.

1° Philippe Du Bois (?) 1613.
2° François Du Bois. 1613-1619.

---

(1) Le lieu d'impression *Au Pont* est douteux.

(2) Hanzelet a imprimé plusieurs fois en société avec Jean Bernard.

(3) Jean Bernard qui, quoique destitué en 1625, de la charge d'imprimeur de l'université, n'avait pas laissé de continuer l'exercice de la typographie, a travaillé en société avec Appier Hanzelet, puis avec Gaspard Bernard.

(4) Associé en 1630 avec Jean Bernard. Son nom est inscrit avec la date de 1662 sur une thèse de l'université de Pont-à-Mousson.

3° François et Jean Du Bois. 1621-1625.

4° Jean Du Bois. 1627-1634.

ÉPINAL.

1° Pierre Houion. 1616 - 1626.

2° Ambroise Ambroise. 1631-1634 (1).

3° Claude Cardinet. 1633 (2).

4° François Maret. 1683.

MIRECOURT.

Ambroise Ambroise. 1616.

SAINT-ÉTIENNE-DE-VANDIÈRES (3).

Gaspar Bernard. 1632.

VILLE-SUR-ILLON (4).

Anonyme. 1680.

---

(1) Associé en 1633 avec Claude Cardinet.

(2) Associé avec Ambr. Ambroise.

(3) Lieu d'impression douteux.

(4) Lieu d'impression peut-être supposé.

RAPPORT

SUR UN NOUVEAU

PROCÉDÉ D'ÉCRITURE

INVENTÉ PAR M. LARIVIÈRE AINÉ,

ET DESTINÉ A METTRE LES AVEUGLES EN RAPPORT
AVEC LES CLAIRVOYANTS.

M. EDMOND SIMONIN, RAPPORTEUR.

7 juillet 1854.

Messieurs,

Dans la séance du 9 juin dernier, j'ai appelé votre attention sur une ingénieuse machine destinée à permettre aux aveugles de communiquer aux clairvoyants leurs pensées, sans aucun intermédiaire. Dans la séance du 23 du même mois, l'inventeur, M. Larivière aîné, a, par les mains d'un aveugle, M. Blanchet, professeur de musique à l'institution fondée à Nancy pour les aveugles des départements de l'est, et dirigée par M. l'abbé Maxé, fait fonctionner son appareil, et vous avez chargé M. le comte de Saint-Germain, M. Denys et moi de vous soumettre le résultat d'études nouvelles et de formuler des conclu-

sions. Rapporteur de votre Commission, je vais avoir l'honneur de vous communiquer son travail.

Avant de parler de l'invention de M. Larivière, il est indispensable, pour en faire apprécier la valeur, de vous exposer, brièvement, l'état de la question.

Vous connaissez tous le nom du bienfaisant Valentin Haüy, qui a rendu aux aveugles les services que les sourds-muets doivent à l'abbé de l'Espée et à l'abbé Sicard. Grâce à lui, dès 1786, les théories présentées, l'année précédente, à l'Institut, furent mises en pratique, et les malheureux privés de la vue furent rendus à une partie du bonheur auquel aspire l'humanité. C'est lui qui commença à rendre douce, utile et morale, une vie qui, chez les aveugles délaissés, leur était insupportable par son oisiveté, et qui, trop souvent, manquait de ce qui permet à l'homme de dominer toutes les situations, c'est-à-dire, de la moralité.

Vous savez, Messieurs, que les travaux auxquels on applique les aveugles se subdivisent en deux grandes catégories. Dans l'une se trouvent les travaux manuels exclusivement relatifs aux arts et aux métiers ; tels sont : le tricot, le filet, la couture, les ouvrages au rouet, les divers tissages, le brochage des livres, les ouvrages en paille, les arts du vannier, du fabricant de brosses, du tourneur, etc. ; dans l'autre se rangent la lecture, l'impression, l'écriture, le calcul, les langues, l'histoire, la géographie, les mathématiques, la musique, etc.

Nous ne devons appeler votre attention que sur la

lecture et sur l'écriture, parce que les moyens nouveaux offerts par M. Larivière ne tinrent leur raison d'être que des faits qui se rapportent à ces deux exercices. Quelques considérations qui vont suivre montreront le progrès que M. Larivière a réalisé au profit des aveugles.

Avant Haüy, on cherchait à montrer aux aveugles les caractères de l'alphabet, à l'aide de lettres offrant des figures en creux, et dans de grandes proportions. Lorsque Haüy voulut remplacer par des moyens certains, uniformes et usuels, les résultats de tentatives isolées, mal combinées et souvent inimitables, il fut frappé d'un fait vulgaire que tout auteur a remarqué lorsqu'on lui rapporte les épreuves que l'imprimerie envoie sous le nom de placards, c'est-à-dire, quand un seul côté d'une feuille de papier est imprimé. Cette feuille présente à son revers les lettres en relief, mais dans un ordre inverse à celui de la lecture. Haüy tira parti de sa remarque et fit fondre des caractères typographiques dans le sens où leur empreinte frappe les yeux. Le papier imprimé présenta alors au verso des saillies que les aveugles purent lire en promenant légèrement sur elles un ou plusieurs doigts. Le livre in-4° qui, en 1786, rendit publics les efforts dont nous parlons fut imprimé par les aveugles avec les caractères en relief, mais dont le foulage fut effacé pour permettre l'impression des deux côtés du feuillet, et à l'encre. Un volume in-4° relatif à l'instruction des aveugles fut également imprimé en relief, en 1820, sous la direction de M. Guillié, mais ce livre porte

un perfectionnement en ce que deux feuilles imprimées, chacune d'un seul côté, sont adossées et forment un feuillet comme dans nos livres. Nous avons vu à l'institution de Nancy une méthode de piano due à M. Lemoine, écrite d'après ce système, accompagnant des signes musicaux également reproduits en relief, et lue devant nous par le professeur M. Blanchet. Mais récemment les signes de la lecture furent simplifiés ; M. Barbier inventa des lettres modifiées, d'une manière heureuse, par M. Braille. Ces nouveaux caractères sont formés par des points en relief dont le nombre ne dépasse pas cinq et dont la position variée permet de former assez de signes tangibles pour remplacer toutes les lettres de notre alphabet, les diphthongues, les chiffres et la ponctuation. C'est ce procédé qui est aujourd'hui généralement admis, et devant nous M. Bourguignon, l'un des professeurs de l'établissement de Nancy, lut, au rebours, avec une très-grande rapidité, une page de grammaire ouverte au hasard.

Telle est la succession des procédés employés pour la lecture ; jetons maintenant un coup-d'œil sur l'écriture des aveugles.

De même qu'ils ne lisent que dans des ouvrages composés pour leur usage, et trop peu nombreux encore, de même, dans l'immense majorité des cas, ils n'écrivent que pour les aveugles. Voici quelques détails historiques qui montrent quel est l'enchaînement entre les procédés de lecture et les procédés d'écriture, et qui semblent pouvoir nous permettre de dire que tout progrès dans

l'un de ces exercices devra, tôt ou tard, être un progrès dans l'autre. Mentionnons de suite qu'on ne trouve aucun indice qui fasse penser que l'on ait songé avant la fin du XVIIe siècle à faire écrire les aveugles. Cent ans plus tard on citait l'exemple de Bernouilli qui avait appris à écrire à une jeune fille aveugle, et celui de Wissembourg qui, privé de la vue, dès l'âge de 7 ans, se procura l'avantage de retenir ses idées par écrit. Vers la fin du siècle dernier Haüy pensait qu'il était complétement inutile de faire écrire les aveugles, s'ils ne parvenaient à lire leur écriture, et il les faisait écrire avec notre alphabet vulgaire, en appuyant fortement sur du papier une plume en fer dont le bec n'était pas fendu. On produisait ainsi une écriture en creux, dont le relief formé au verso de la page permettait la lecture, au rebours toutefois. En lisant le premier ouvrage publié en 1817 par le docteur Guillié, directeur et médecin de l'institution royale des jeunes aveugles de Paris, on voit les procédés d'écriture se perfectionner; des tringles, des rainures, des indicateurs sont ajoutés aux planchettes destinées à cet exercice; puis Heilman substitue à la plume le style, en usage encore aujourd'hui, et il rend l'écriture plus lisible en plaçant au-dessus de la feuille de papier blanc, une feuille coloriée, sur laquelle agit le poinçon, d'où il résulte une écriture marquée par la couleur, et laissant encore au verso du papier blanc des reliefs suffisants pour permettre de lire ce qui a été tracé. M. Foucaut, membre des Quinze-Vingts, a imaginé, il y a environ 10 ans, une

machine dite à piston, à l'aide de laquelle on simule avec une grande précision les caractères propres aux clairvoyants. Mais le procédé de M. Foucaut que nous avons vu mettre en usage est encore très-compliqué. Ainsi pour former un M majuscule, il faut appliquer 40 points sur le papier, et donner [illegible] demi-tours à une manivelle.

Enfin les aveugles, à l'aide d'un appareil simple, mais bien disposé, écrivent aujourd'hui rapidement les caractères imaginés par M. Braille. Nous avons dicté à un très-jeune élève, pris au hasard, une phrase qui a été exécutée promptement. Le professeur, M. Bourguignon, après l'avoir lue a fait remarquer à l'élève une faute d'orthographe; la lettre *e* dans le mot *content* avait été remplacée par la lettre *a*. En quittant l'école et en entrant dans un atelier nous avons interrompu M. Coquet, professeur d'enseignement industriel, qui faisait un ouvrage au tour, et il a lu très-vite sur le même papier que nous avions emporté avec nous. L'art mécanique auquel se livre M. Coquet n'a point, chez lui, anéanti la délicatesse du toucher.

Vous le voyez, Messieurs, l'écriture a marché d'abord parallèlement avec la lecture, quant aux moyens employés, puis l'écriture est restée à l'emploi des caractères propres aux clairvoyants, tandis que la lecture est entrée dans la voie des caractères spéciaux, et propres aux aveugles. M. Larivière qui est peu au courant des détails dont nous venons de vous entretenir, et qui ne s'est pas

avisé de faire de la synthèse, est parvenu à mettre l'écriture destinée aux rapports avec les clairvoyants, au niveau de la lecture, en dispensant les aveugles de l'apprentissage de notre alphabet. Il n'est pas arrivé, tout de suite, à l'appareil dont nous allons vous parler. Déjà l'institution de Nancy avait, en s'unissant à M. Larivière, obtenu de lui un appareil fort ingénieux, mais d'une application assez difficile. Un mot sur cet appareil montrera la pensée de l'inventeur.

Ce premier appareil, que M. Maxé nous a fait voir, est constitué par un cadran mobile portant en rond les signes de lecture qui sont dus à M. Braille. L'aveugle amène devant un indicateur le point de la plaque portant la lettre cherchée. Là, par une combinaison de petits leviers que nous ne pouvons mieux comparer qu'à ceux du diagraphe de M. Gavart, l'aveugle introduisant un poinçon près de la lettre Braille, suit une fente ayant la forme de la lettre de notre alphabet qui répond à celle du système Braille, et un crayon reproduit sur le papier cette lettre réduite.

Dans l'appareil que nous allons décrire la pensée de M. Larivière est mieux dégagée, et les imperfections ont disparu. L'aveugle ne recherche plus que sa lettre à lui, et la traduction du caractère Braille se fait en caractères ordinaires, tout à fait à l'insu de l'écrivain, avec une grande rapidité. C'est ici bien le cas de dire, que la simple vue donne plus vite la connaissance d'une chose que les plus longues descriptions, et je tire de cette réflexion, l'idée des difficultés qui entourent l'aveugle dans la pratique,

et celle de la reconnaissance que méritent tous ceux qui cherchent à lui être utile.

DESCRIPTION DE L'APPAREIL.

Cet appareil se compose de deux parties principales; un fond en bois qui supporte le papier, et une partie métallique qui porte des caractères typographiques.

1° Fond en bois. — Une planchette longue de 28 centimètres, large de 18, est matelassée en peau fine. Sur cette peau on place une feuille de papier à lettre, et on recouvre cette page d'une feuille noircie; un cadre mobile en bois maintient les bords de cette dernière feuille. On comprend déjà que toute pression faite sur le papier noirci va se transmettre à la page blanche.

2° La seconde partie de l'appareil est ce qu'on nomme, en termes techniques, un chariot portant un disque mobile et dont la rotation horizontale peut avoir lieu de droite à gauche et *vice versa*. Quatre petites tringles de métal encadrent et retiennent le disque sur le champ du papier. A l'aide de clefs fixées sur les tringles latérales, l'appareil descend et s'arrête à volonté sur des degrés qui marquent et déterminent les lignes de la future impression. Un ressort permet de rapprocher, d'un seul coup, le disque du côté gauche du cadre en bois; puis une petite manivelle qui peut faire 80 tours, permet d'écarter, successivement, de ce bord le disque de l'épaisseur d'une lettre, et de placer 80 lettres l'une près de l'autre. Ainsi :

lignes graduées, écartement calculé pour les lettres, telles sont les avantages des deux premiers mouvements du disque.

Le disque que nous avons, déjà, plusieurs fois nommé, est la pièce principale de l'appareil; il a 11 centimètres de diamètre, et une épaisseur de 2 centimètres. La face inférieure n'est séparée du papier que de quelques millimètres; cette face inférieure est percée de trous, pour laisser passer les lettres dont une des extrémités apparaît sur la face supérieure au-dessus de laquelle elle fait une forte saillie.

Les caractères typographiques sont disposés en trois cercles concentriques dont l'extérieur touche, presque, à la circonférence du disque. Les lettres minuscules et les signes de la ponctuation forment le cercle le plus grand; les lettres majuscules forment le second, et le troisième est constitué par les chiffres. Chaque caractère est maintenu dans l'épaisseur du disque, et un ressort relève cette lettre sitôt que le doigt qui l'a enfoncée contre le papier, comme un piston, cesse sa pression. Chacun des caractères qui doit marquer sur le papier une lettre de notre alphabet porte sur sa partie supérieure et saillante une petite plaque en cuivre, ponctuée d'après le procédé Braille. L'aveugle, sans compter le rang d'un caractère, le reconnait donc au toucher par cette extrémité supérieure.

L'originalité principale de l'invention se trouve dans la rotation du disque, qui permet d'amener chacune des

lettres, successivement désirées, devant un indicateur en regard duquel est une ouverture percée dans une plaque de cuivre et au travers de laquelle la lettre doit passer, pour atteindre le papier. Le reste se comprend sans peine : un tour de vis très-bien limité éloigne le disque de la place où la 1re lettre vient d'être imprimée, afin que la lettre qui suit soit marquée à côté de cette première, et ainsi de suite ; deux tours de vis donnent l'écartement convenable entre deux mots. Les lettres majuscules se trouvant dans le 2e cercle, il faut, en conséquence, monter d'une ligne l'appareil pour employer les caractères du 2e cercle ; on monte de 2 lignes pour employer les chiffres qui forment le 3e cercle ; les clefs latérales que nous avons signalées le permettent facilement. Puis, en face et au-dessus de la fenêtre par laquelle chaque lettre vient passer, se trouve un ingénieux appareil portant les accents grave et aigu et le tréma. Quand une voyelle doit être timbrée par un accent, une pression du doigt sur une partie du petit mécanisme donne tantôt l'accent grave, tantôt l'accent aigu, et la pression simultanée sur les deux accents donne l'accent circonflexe.

Je vous ai évité, Messieurs, les mots clefs-bascules, coulisses, cliquets, pas de vis, écrous ; je vous fais grâce des charnières qui relient les diverses parties de l'appareil, et de tous les détails secondaires, dont la simple vue de la machine fait deviner l'emploi. Il nous faut cependant donner encore quelques explications sur le double V (W), sur le trait d'union et sur le guillemet. Le W

s'imprime en pressant sur le papier avec le V ordinaire qui, éloigné ensuite par un seul demi-tour de vis, vient imprimer une nouvelle empreinte qui tombe en partie sur la 1re. Le trait d'union se fait en pressant le signe qui forme le point et en le faisant marcher, à l'aide de la vis, ce qui permet un trait que l'on prolonge à volonté. Quant au guillemet, il manque, mais il serait facile de le placer sur le 3e cercle à côté des chiffres.

Après avoir décrit sommairement l'appareil, nous avons dû chercher à déterminer la part de M. Larivière dans sa composition. L'idée de l'imprimerie n'est pas nouvelle, car Haüy disait en 1786 : « Nous ne sommes » pas les premiers qui ayons osé tenter de faire coucher aux » aveugles leurs idées sur le papier à l'aide de lettres typo- » graphiques. Nous avons entre les mains une lettre de » Mlle Paradis, imprimée par elle en caractères *cicero* et » en langue allemande. » Nous vous rappellerons aussi l'aveugle de Puiseaux, visité par Diderot, et qui eut l'idée d'apprendre à lire à son fils avec des caractères en relief. Mais, la rotation des caractères d'imprimerie, telle que l'a imaginée M. Larivière, fait de son impression un procédé qui lui est propre, nous le croyons du moins. Puis son appareil se distingue par une simplicité réelle qui permet à un aveugle de ne pas connaître l'alphabet usuel et de pouvoir, à l'aide du seul alphabet Braille, communiquer avec les clairvoyants.

La première objection qui se présente à l'esprit de l'observateur est celle-ci : les aveugles ne peuvent lire ce

qu'ils ont écrit. Cette objection est forte, et lorsque nous avons interrogé les aveugles, ils ne la diminuent pas par leurs réponses. Il y a, jusqu'à présent, une tradition à ce sujet, et elle est bien établie. C'est cette tradition qui a déterminé la fabrication de volumineuses machines qui, par un ingénieux mécanisme, donnent à l'aveugle une copie pour lui, en caractères spéciaux, de la feuille qu'il a écrite avec notre alphabet. Mais un des avantages de l'appareil de M. Larivière, est la simplicité et aussi la modicité de son prix, qui ne s'élèverait pas au-dessus de 35 à 40 francs. On pourrait, sans doute, au moyen de caractères plus forts, de pressions plus énergiques, laisser, au verso du feuillet, un relief qui permît aux aveugles qui ont la connaissance des deux alphabets, mais ce serait revenir à cette double connaissance qui, selon nous, peut être évitée. Il nous semble qu'il peut en être pour l'aveugle comme pour le voyant, qui ne relit guère lorsqu'il n'écrit que quelques lignes, et si l'on se souvient de la prodigieuse mémoire qu'acquièrent les aveugles ; si l'on veut songer à la manière dont ils apprennent la musique, les craintes cesseront sur les erreurs qu'ils redoutent tant eux-mêmes. Vous avez, Messieurs, vu M. Blanchet au milieu de vous, pendant une lecture académique, et malgré des interruptions, composer très-rapidement l'impression de douze vers que nous remettons sous vos yeux. Un fait analogue s'était produit, antérieurement, devant votre rapporteur et devant les élèves de l'Ecole de médecine, lorsque M. Blanchet

n'avait, encore, eu l'appareil entre les mains que pendant une heure.

Une objection plus sérieuse nous a été faite ; si la personne à qui on écrit répond avec la plume, il faudra à l'aveugle un intermédiaire pour lire cette réponse, et autant vaudrait prier cet ami d'écrire aussi la lettre. Ici, nous combattons l'argument. D'abord, on n'attend pas toujours de réponse à une lettre, puis, cette réponse lue par un clairvoyant peut ne pas révéler le sens de la demande, s'il y a eu demande formulée. Mais un second progrès nous paraît pouvoir tout concilier. Qui empêcherait de fabriquer un appareil analogue à celui de M. Larivière, mais produisant un résultat inverse, c'est-à-dire, pendant que le clairvoyant mettrait le doigt sur un caractère d'imprimerie *portant notre alphabet*, ce caractère imprimerait *en points* l'alphabet de l'aveugle ; de telle sorte, qu'un enfant aveugle ne sachant que le procédé Braille écrirait à sa famille en caractères imprimés ordinaires, tandis que la famille ne sachant que l'alphabet usuel répondrait en caractères Braille, et notez qu'aujourd'hui les Allemands, dans l'impression, usent des caractères qui sont en usage en France, en Angleterre, en Espagne, en Italie, etc., et que, par conséquent, le même appareil pourrait servir chez la plupart des nations.

Nous avons signalé à M. Larivière un avantage auquel il n'avait pas songé pour son appareil. Nous avons interposé entre plusieurs doubles de papier noir, des feuilles de papier blanc, et nous avons obtenu simultanément plusieurs épreuves par une seule pression.

Nous avons entendu reprocher aux points saillants d'être trop petits. Chacun est disposé à penser que de même que l'on crie très-fort pour se faire entendre d'un sourd, il est nécessaire de présenter aux aveugles des objets de très-grande dimension ; c'est une erreur, car, dans ce cas, une opération intellectuelle leur est nécessaire, et il faut l'éviter à l'aveugle, lorsqu'elle est inutile. Il suffit de rappeler, ici, que le tact des aveugles devient très-délicat, et que Saunderson avait tellement perfectionné le sien, qu'en parcourant une suite de médailles, il distinguait, assure-t-on, les vraies des fausses, ce que nous croyons difficilement.

En 1786, Haüy disait de son enseignement : « l'institution ne prétend pas mettre jamais le plus habile des « aveugles en concurrence, dans aucun genre, avec le plus « médiocre des savants ou des artistes clairvoyants. » Mais déjà, le docteur Guillié, dans un chapitre consacré aux aveugles célèbres, avait donné une toute autre idée de la perfectibilité manuelle et intellectuelle des aveugles, et vous voyez, Messieurs, un nouveau progrès se faire devant vous, et vous ressentez cette douce joie qu'éprouve tout homme qui désire le bonheur de ses semblables.

Voulez-vous me permettre, Messieurs, avant de donner les conclusions de la Commission, une dernière citation sur de singuliers rapports des aveugles avec les sourds-muets.

Pendant un certain temps, les institutions des aveugles et des sourds-muets furent réunies dans l'ancien couvent

des Célestins. Les enfants de ces deux catégories cherchèrent à établir entre eux des points de contact, et voici ce que nous apprend M. Guillié :

« Ils avaient déjà reçu, les uns et les autres, quel-
» qu'instruction ; car je n'imagine point quel serait le
» mode de communication qui pourrait s'établir entre des
» aveugles et des sourds-muets qui seraient sans aucune
» instruction. Leur situation serait, je crois, celle d'un
» enfant sans expérience, avec lequel il faut convenir de
» tout. Aussi, n'est-ce pas de l'aveugle à l'état de nature
» dont je vais parler, mais de l'aveugle instruit.

» Quand les aveugles apprirent que les sourds-muets
» parlaient entre eux dans l'obscurité, en écrivant sur
» leur dos, ils pensèrent que ce moyen devait leur réus-
» sir pour les entendre, et il leur réussit en effet. Ce
» nouveau langage devint bientôt commun aux deux fa-
» milles. Les sourds-muets, qui trouvaient pénible de
» laisser écrire sur leur dos ce qu'ils pouvaient très-bien
» voir, essayèrent de faire écrire les aveugles en l'air,
» comme ils écrivent eux-mêmes. Ce moyen, qui était
» aussi long que le premier, leur parut de plus infidèle,
» parce que les aveugles écrivaient mal de cette manière ;
» ils préférèrent donc se servir, pour dialoguer, des
» caractères à l'usage de ces derniers ; mais ces carac-
» tères ne pouvant être transportés facilement, les muets
» enseignèrent aux aveugles leur alphabet manuel, et les
» uns par la vue, les autres par le toucher, reconnais-
» saient facilement, à l'inspection des doigts, les lettres que

» forment entre eux leurs différentes combinaisons. Néan-
» moins, cet alphabet manuel ne peignant que des mots,
» ralentissait singulièrement la conversation. Ils sentirent
» le besoin d'une communication plus rapide, et les
» aveugles apprirent la théorie des signes des sourds-
» muets : alors chaque signe représentant une pensée, la
» communication fut parfaite. Cette étude fut longue et
» pénible, parce qu'elle suppose une connaissance assez
» complète de la grammaire ; mais le désir de parler
» l'emporta sur les dégoûts, et en peu de mois, les
» signes, parfaitement connus, remplacèrent tous les
» autres moyens jusqu'alors employés. Voici comment
» l'échange se faisait :

» Lorsque l'aveugle avait à parler au sourd-muet, il
» faisait les signes représentatifs de ses idées, et ces
» signes, plus ou moins exactement faits, transmettaient
» au sourd-muet la pensée de l'aveugle. Quand le sourd-
» muet, à son tour, voulait se faire comprendre, il le
» faisait de deux manières : ou en se plaçant debout, les
» bras tendus et sans mouvement au devant de l'aveugle,
» qui les lui saisissait un peu au-dessus des poignets,
» sans les serrer, et les accompagnait dans tous les mou-
» vements qu'ils faisaient. S'il arrivait que les signes n'eus-
» sent pas été compris, l'aveugle se mettait à la place du
» sourd-muet. Celui-ci lui prenait les bras de la même
» manière, et leur faisant faire les mouvements qu'il
» aurait faits lui-même avec les siens devant un clair-
» voyant, il remplissait les lacunes restées dans la pre-

» mière opération, et complétait ainsi la série d'idées
» qu'il avait voulu communiquer à son compagnon.

» Mais le degré d'instruction n'étant pas le même pour
» tous les élèves, ils ne pouvaient se servir également
» bien des signes ; ils y suppléaient par tous les moyens
» que leur imagination inventive leur suggérait. C'était
» un singulier spectacle que celui d'une pantomime jouée
» dans le plus profond silence par 150 enfants jaloux de
» se comprendre les uns les autres, et ne le pouvant pas
» toujours, ennuyés, parfois, d'avoir fait de longues et
» inutiles tentatives, et finissant très-souvent, comme autrefois les enfants de Babel, par se séparer sans s'être
» compris, mais non toutefois sans s'être donné des
» preuves réciproques de leur mauvaise humeur, les uns,
» en frappant comme des sourds, les autres, en criant
» comme des aveugles. »

Il ne nous reste plus, Messieurs, qu'à vous donner nos conclusions. Votre Commission est convaincue que, bien que M. Larivière ait été aidé par la bienveillance qu'il a rencontrée à l'Institution des aveugles de Nancy, et par les conversations sur les inventions qui lui ont été révélées par le Directeur et par les professeurs, il a trouvé un procédé tout spécial d'impression. La simplicité de l'appareil, l'inutilité de connaître l'alphabet des clairvoyants, le bon marché de l'instrument, son petit volume, la possibilité d'ajouter avec un stylet une signature à la lettre imprimée, celle de faire un jour, peut-être, considérer devant la loi, comme document olographe, une

impression signée, tous ces avantages donnent à l'invention de M. Larivière un cachet de haute utilité.

En destinant à l'Institution des Aveugles de Nancy les résultats de son génie inventif, M. Larivière a mérité votre estime, et l'Institution, qui peut aussi revendiquer sa part dans un succès qui signale dignement ses débuts, a droit à notre reconnaissance.

M. Larivière, ancien fournisseur de l'Ecole de médecine de Nancy, vous est déjà connu, et ce ne sont point seulement ses derniers travaux qui militent en sa faveur. Le 12 juin 1842, votre Rapporteur a eu l'honneur de vous présenter un travail sur les instruments de M. Larivière, lors de l'exposition générale des produits de l'industrie du département que l'Académie avait mission d'apprécier. A cette époque, vous avez encouragé M. Larivière par une médaille. Aujourd'hui, vous ne pouvez que féliciter l'artiste et le remercier, mais vous partagerez, nous n'en doutons pas, l'espoir que vos commissaires ont conçu de voir M. Larivière récompensé lors de l'exposition universelle à láquelle figurera son utile invention.

L'Académie adopte les conclusions du rapport.

NOTE SUR LE RHYTHME

DES

BATTEMENTS DU CŒUR,

A PROPOS D'UNE FISSURE STERNALE OBSERVÉE CHEZ L'HOMME,

PAR M. LÉON PARISOT.

Les hommes habitués à la contemplation des phénomènes du monde inorganique sont surpris du peu d'accord qui existe entre les observateurs, lorsqu'il s'agit de rendre compte des manifestations des êtres vivants. Leur étonnement cesserait, s'ils réfléchissaient que la vie n'est pas un impondérable comme la lumière et l'électricité ; que son essence nous restera toujours cachée et que la complexité et la mobilité forment ses principaux attributs. Avec elle, en effet, nous ne pouvons, comme en physique, faire naître les phénomènes à volonté pour les étudier à notre loisir; le calcul ne saurait en prédire les résultats avant que l'expérience ne les ait démontrés. Néanmoins, l'analyse n'a pas craint d'aborder les mystères de la nature vivante. Mais l'histoire de ces tentatives de l'intelligence humaine nous apprend que la généralisation des phénomènes du monde organique donne souvent des résultats peu satisfaisants et que les assertions

les plus opposées se produisent à propos de faits qui paraissaient incontestables.

Ces réflexions me sont suggérées par l'étude du rhythme des mouvements du cœur. Il n'est guère, en effet, de question physiologique qui ait donné lieu à plus de débats et d'opinions contradictoires. Ici, non-seulement l'observation du phénomène normal est hérissée de difficultés en raison de sa nature, mais elle se complique encore par la situation exceptionnelle que l'on est obligé de créer pour s'en rendre témoin. Car si l'on veut étudier les battements du cœur d'un animal, il faut lui faire subir une mutilation : l'observateur alors n'a sous les yeux que des mouvements, tantôt faibles, tantôt irréguliers, et toujours dépourvus de leurs véritables caractères ; il est vrai de dire qu'on lève quelques-unes des difficultés en expérimentant sur des animaux à sang froid, dont le cœur transparent permet de suivre le passage du sang de l'oreillette dans le ventricule ; mais malgré la régularité que conserve encore l'organe mis à nu, on peut toujours objecter que l'on n'assiste pas à une scène vraiment physiologique. Aussi me suis-je empressé de mettre à profit une anomalie que m'a présentée un jeune Hambourgeois, déjà examiné par presque tous les professeurs des Universités allemandes et par un grand nombre de médecins français et étrangers.

Ici, c'est un sujet rempli de santé, porteur d'une fissure sternale, dont l'écartement permet de constater le mécanisme des mouvements du cœur, cette observation

nous a paru trop intéressante pour ne pas la recueillir. Il nous semble qu'elle peut jeter quelque lumière sur une question aujourd'hui si litigieuse. M. Hamernick, de Prague (1), M. le professeur Forget (2), et la Société médicale allemande de Paris (3) ont déjà entretenu le monde savant de cette rare anomalie : elle a été pour nous, au mois de mars 1855, le sujet d'une leçon à l'Ecole de médecine de Nancy.

M. Groux présente à la partie antérieure et médiane de la poitrine une excavation, se continuant en haut avec le cou et terminée en bas à l'épigastre ; elle résulte de l'écartement du sternum, dont les moitiés latérales ne se sont pas soudées. Sa forme est triangulaire ; la base du triangle répond à l'espace interclaviculaire, le sommet au cartilage xiphoïde ; sa largeur varie dans les différents points de son étendue ; elle diminue graduellement de haut en bas ; elle augmente sous l'influence des mouvements des grands pectoraux, soit qu'on porte les bras sur la tête ; soit qu'on les dirige en arrière. Lorsque la respiration est normale, sa profondeur est d'environ deux centimètres ; dans les plus grandes inspirations elle peut

(1) Notice sur une bifidité complète du sternum par le docteur Hamernick, traduite de l'allemand par Louis Grandeau.

(2) Gazette médicale de Strasbourg (XV[e] année, n° 3, 22 mars 1855).

(3) Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie (T. II, n° 14, 6 avril 1855).

atteindre le double; elle tend à disparaître dans l'expiration et dans ce mouvement exagéré, elle fait place à une tumeur molle, pulsatile, se dilatant régulièrement et progressivement :

1° Cette tumeur appartient à l'oreillette droite;

2° Son battement indique l'afflux du sang dans cette cavité ; il coïncide par conséquent avec la diastole auriculaire. La Société médicale allemande de Paris le regarde au contraire comme le signe de la systole : nous ne pouvons partager cette opinion; car, qu'une pulsation se produise dans une artère ou dans une autre cavité, elle ne peut avoir lieu qu'à la condition de l'écartement des parois du tube par le flot du liquide; personne n'a jamais rapporté le pouls à la contraction de l'artère; quelques-uns l'ont attribué à l'allongement du vaisseau; d'autres à sa dilatation; d'autres à sa locomotion; d'autres à plusieurs de ces causes ou à toutes réunies. La pulsation auriculaire coexiste donc avec la dilatation de la cavité;

3° Cette pulsation n'est isochrone, ni avec le pouls radial, ni avec le choc de la pointe du cœur contre les parois thoraciques, ni avec le battement que l'on perçoit entre les deux clavicules au-dessus de la tumeur. Ce dernier est simultané avec le pouls radial et appartient à la crosse de l'aorte ou à l'origine des gros troncs artériels. Ici M. le professeur Forget émet une opinion diamétralement opposée; il trouve que ce battement de l'oreillette est synchrone avec le pouls aortique;

4° Cette tumeur auriculaire disparait, mais jamais complétement, au moment où le choc du cœur se fait sentir entre la 5e et la 6e côte : pour nous, c'est l'instant de sa systole ;

5° Elle ne reparait pas brusquement, elle se forme lentement et semble diminuer de haut en bas ;

6° Dans les expirations forcées, elle acquiert un volume plus considérable ; elle est alors surmontée d'une autre tumeur située entre les clavicules, plus à droite qu'à gauche ; cette dernière est due aux gros troncs veineux ;

7° Le premier bruit, c'est-à-dire, le bruit sourd, a son maximum d'intensité au niveau du 5e espace intercostal, en dehors du mamelon gauche ;

8° Le deuxième bruit est plus éclatant que d'habitude, on le trouve à gauche vers la troisième côte en dehors de la fissure sternale.

« Les deux oreillettes se contractent ensemble et se » relâchent ensemble. Les deux ventricules exécutent » aussi simultanément leur systole et leur diastole. La » dilatation et le resserrement des oreillettes alternent » avec la dilatation et le resserrement des ventricules, de » sorte que les premières reçoivent du sang, alors que » les secondes chassent le liquide de leurs cavités. »

Telle est la régularité qu'a pu formuler la théorie, mais que la nature est loin de confirmer ; le respect que l'on a toujours montré pour ces spéculations de cabinet n'a pas peu contribué à entretenir la confusion qui règne

sur un sujet où tout le monde devrait s'entendre, puisqu'il est du ressort de l'observation.

Je ne crois pas que le ventricule attende que l'oreillette ait terminé sa contraction pour commencer la sienne et qu'il reste vide pendant la réplétion de l'oreillette. La contraction qui commence à cette dernière se propage au ventricule, comme ferait un mouvement péristaltique passant très-rapidement de l'une à l'autre. Le sang a un écoulement continu à travers les cavités et les orifices cardiaques, et il ne présente sur aucun point de son parcours une de ces intersections, un de ces temps d'arrêt que semblent exprimer les théories énoncées jusqu'à présent.

Les cavités du cœur, en raison de leur structure, ne se contractent pas toutes avec la même énergie, et ne se dilatent pas toutes avec la même facilité ; aux ventricules essentiellement actifs appartient principalement la propriété de se resserrer et aux oreillettes purement passives celle de se dilater. Le ventricule, en effet, n'est-il pas le moteur qui lance le sang vers le système capillaire, et l'oreillette le confluent où le rapportent les veines. Aussi la nature a donné à ces organes une structure en harmonie avec leur destination ; elle a doté le ventricule d'un riche appareil musculaire, tandis qu'elle a fait l'oreillette essentiellement membraneuse. N'est-on pas en droit de formuler ces déductions en face du fait présenté par M. Groux ? Nous assistons en effet à l'ampliation de l'oreillette ; elle se fait mollement sans précipitation et

fait place à une contraction douce et ondulante : quel contraste entre ce jeu des oreillettes et celui des ventricules où tout est brusque et saccadé!

Le sang doit faire alors dans l'oreillette un plus long séjour que dans le ventricule ; à la rigueur il pourrait s'échapper du sinus veineux sans le secours de la contraction musculaire, son propre poids et le *vis à tergo* lui suffiraient pour descendre dans le ventricule. Ce dernier reste en quelque sorte toujours béant ; sa cavité ne s'efface jamais complétement, elle est à peine agrandie par la dilatation. Le sang chemine donc sans cesse à travers le cœur dont la capacité augmente et diminue ; la colonne liquide qui le traverse peut diminuer considérablement de volume lors de la systole ; mais d'une part, la pression du sang s'oppose à l'arrêt du courant que ne sauraient supporter les valvules si délicates du cœur, et d'autre part cette juxta-position parfaite des parois est anatomiquement impossible.

Les mouvements de systole auriculaire et ventriculaire ne s'exécutent pas avec cette alternance ponctuelle que proclame la théorie. A la vérité ils sont bien distincts pour la pensée, mais ils se font avec une telle rapidité que pour nos sens ils sont simultanés. Leur allure peut être comparée justement, avec Harvey, à l'un des temps de la déglutition, le passage du bol alimentaire de l'isthme du gosier à l'œsophage.

« La succession de la contraction des oreillettes aux » ventricules est rapide, dit ce grand homme, mais elle

» n'en est pas moins certaine, de même que dans la dé-
» tonation d'un arme à feu où tout paraît simultané, il y
» a cependant des actions successives (le chien s'abat,
» le feu prend, le coup part). »

Or, il n'est arrivé à l'esprit de personne de contester que les actes nombreux dont se compose le deuxième stade de la déglutition, ne doivent être réunis en un seul temps, bien que par la pensée ils soient successifs. Aussi vouloir nier que l'œil n'embrasse pas dans le même moment le passage du sang de l'oreillette dans l'artère, bien que le temps se compose de divers actes distincts pour l'esprit, serait, à mon avis, aussi peu logique que de ne pas admettre la simultanéité des phénomènes de la déglutition.

Je crois que l'observation de M. Groux permet d'établir :

Que la carrière cardiaque du sang implique deux temps séparés l'un de l'autre par un petit silence, et que chaque révolution est distincte de la précédente par un repos plus long.

Pendant le premier temps qui marque le début de la révolution s'effectuent plusieurs actes successifs pour la pensée, mais simultanés pour nos sens ; le sang est conduit de l'oreillette dans l'artère. Pendant ce passage l'oreillette s'est contractée, le ventricule s'est dilaté et contracté, comme le pharynx s'est élargi et resserré en même temps sur le bol alimentaire, pour le conduire de la base de la langue à la partie supérieure de l'œsophage. Ces

mouvements se succèdent avec une telle rapidité que pour l'œil et l'oreille ils ne peuvent être séparés. Ils sont caractérisés par le bruit sourd et prolongé; ils coïncident avec le choc du cœur contre la poitrine, par conséquent avec la diastole artérielle.

Le second temps est séparé du premier par un petit silence; c'est pendant ce second temps qui correspond au bruit clair que l'oreillette se remplit, que l'artère entre en systole. Cette réplétion est caractérisée chez M. Groux par une pulsation régulière, non isochrone à la distole artérielle.

Les bruits du cœur n'appartiennent pas à ceux que M. Cagnard-Latour appelle *solidiens*. La théorie de M. Magendie, qui les attribue à la percussion de la poitrine, ne peut se soutenir devant l'observation de M. Groux, dont le cœur bat contre une membrane molle et élastique, et non contre un corps solide et résistant; nous trouvons dans ce fait une nouvelle confirmation de l'opinion de M. Rouanet.

Le premier bruit est donc produit par la tension de la valvule mitrale au moment de la systole ventriculaire.

Le deuxième bruit est dû à l'occlusion des valvules sigmoïdes par le choc en retour des colonnes sanguines artérielles.

Aussi nous pensons qu'un bruit anormal qui se fait entendre au premier temps n'implique pas nécessairement une lésion de l'orifice artériel.

L'expérience clinique démontre effectivement qu'une

lésion des valvules sigmoïdes peut coïncider avec un bruit de souffle au premier temps, tandis que ce bruit au deuxième temps dénote constamment une maladie des valvules artérielles.

Si ces conclusions ne sont guères en harmonie avec la régularité mathématique dont font preuve les traités dogmatiques de pathologie, elles concordent du moins avec les faits que signale l'observation.

NOTICE

SUR LES TREIZIÈME ET QUATORZIÈME CENTURIES

DES

STIRPES CRYPTOGAMÆ

VOGESO-RHENANÆ,

PAR M. LE DOCTEUR MOUGEOT PÈRE.

L'herbier de plantes cryptogames connu sous le nom de *Stirpes cryptogamæ Vogeso-Rhenanæ*, se compose aujourd'hui de 14 centuries, dont nous avons l'honneur, M. Schimper et moi, d'offrir les deux dernières à l'Académie de Stanislas. Avant de dire quelques mots de ces deux fascicules, qu'il me soit permis de rappeler ici l'origine de la publication dont ils font partie.

C'est en 1810 que le docteur Nestler et moi, ayant entretenu pendant plusieurs années une correspondance active avec les botanistes de toute l'Europe qui s'occupaient plus particulièrement des plantes cryptogames, en leur communiquant des échantillons de celles que nous recueillions dans nos herborisations, crûmes que nous pourrions être de quelqu'utilité aux personnes qui

voudraient étudier ces merveilles de la création, en plaçant sous leurs yeux des exemplaires *types*, rigoureusement déterminés, convenablement préparés, et qui seront toujours les guides les plus sûrs dans de pareilles études. Nous nous mîmes à l'œuvre d'autant plus volontiers, que c'était à cette époque le premier herbier cryptogamique qui paraissait en France. Et, comme les régions géographiques mises à contribution étaient assez étendues, qu'elles comprenaient les départements de l'est de la France, le Grand-duché de Bade, par conséquent les chaînes de montagnes des Vosges, de la Forêt-Noire et du Jura, ces territoires allaient nous offrir, pendant bien des années, d'abondantes moissons.

A partir de 1810, jusqu'en 1826 où parut le 9ᵉ volume, ces centuries furent publiées par Nestler et moi. La mort m'ayant enlevé mon collaborateur le 20 octobre 1832, je publiai seul, mais aidé de plusieurs amis, le 10ᵉ fascicule en 1833, et le 11ᵉ en 1840; puis je m'associai en 1843 au célèbre bryologiste le docteur Schimper, et alors parut la 12ᵉ centurie. A l'aide d'un collaborateur aussi versé dans la connaissance des mousses, cette 12ᵉ centurie offrit des espèces qui nous avaient échappé jusqu'alors, et il en fut de même pour la 13ᵉ, terminée en 1850, et la 14ᵉ, en 1854. C'est de ces deux dernières que je veux entretenir l'Académie, et je le ferai le plus succinctement possible.

Les 13ᵉ et 14ᵉ centuries renferment, comme les précédentes, des prêles, des fougères, des mousses, des hépa-

tiques, des lichens, des champignons et des algues. Ces derniers végétaux les distinguent particulièrement, et on est tout étonné de leur nombre et plus encore de leur organisation, lorsqu'on les soumet à l'observation microscopique. Déjà, dans les fascicules publiés antérieurement, nous avions inséré des Confervoïdées, des Ulvacées, des Nostochinées, quelques Diatomées ; mais, dans le 13e, et surtout le 14e cahier, cette dernière tribu des algues est représentée en assez grand nombre, et les échantillons ont été préparés sur talc, de manière à pouvoir être soumis de nouveau sous le microscope, seul moyen de révéler leur structure délicate et si curieuse. Les Bacillariées habitent les eaux douces et les mers ; on les a placées à la limite du règne animal, à raison du mouvement de locomotion dont beaucoup sont douées, et on les a aussi comprises parmi les infusoires.

Les Diatomées présentent des frustules rigides formées par une enveloppe (carapace) siliceuse, diaphane, se divisant en deux parties emboitées par leurs bords ; c'est une sorte de coquille bivalve, dit M. de Brébisson (1), qui renferme un endochrome de couleur brune ou jaunâtre. Dans les Annales de la Société d'émulation des Vosges (2), j'ai donné des détails très-curieux sur les

(1) *Note sur quelques Diatomées marines rares ou peu connues du littoral de Cherbourg* ; extrait des Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, 1854.

(2) Tome V, page 141.

Bacillariées, à l'occasion de l'envoi d'un grand nombre de Diatomées, fait au Musée vosgien par M. de Brébisson. Tout récemment ce naturaliste a publié une note sur les Diatomées marines (1), dont on nous saura gré de transcrire ici les passages suivants :

« La matière siliceuse des carapaces des Diatomées les » rend presque indestructibles. Les enveloppes peuvent » résister non-seulement à l'action prolongée des eaux et » à la décomposition putride propre aux matières orga- » niques, mais encore à la plupart des acides et à la cal- » cination. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'on trouve » sur presque tous les points du globe des amas considé- » rables de Diatomées à l'état fossile : ce sont plutôt » des dépôts conservés en couches plus ou moins puis- » santes dans des points qui ont été couverts d'eau douce » ou salée dans les temps les plus reculés. Les eaux de- » vaient alors être peuplées en immense quantité de ces » êtres microscopiques, comme on peut le voir par ces » dépôts dont je viens de parler et dont quelques-uns ont » parfois plusieurs mètres d'épaisseur sur une très- » grande étendue. Lorsqu'on vient à penser que ces ter- » rains, que ces roches même, sont entièrement compo- » sées de Diatomées, dont les plus grandes atteignent à » peine la longueur de huit à dix centièmes de milli-

---

(1) Mémoires de la Société impériale des Sciences naturelles de Cherbourg, Tome II, 1854.

» mètre !... Il semble plus facile de compter les grains de
» sable que renferme la mer...

« On connait de ces couches de Diatomées fossiles,
» soit marines, soit fluviatiles, sur plusieurs points des
» Etats-Unis explorés avec tant de soin par M. Bailey,
» en Allemagne, en Laponie, en Toscane, en France, en
» Angleterre, etc. Beaucoup de tripolis ou de *farines fos-*
» *siles* n'ont pas d'autre origine. La finesse de leur texture,
» résultat de l'agglomération de ces êtres si tenus, et la
» qualité âpre de la silice rendent ces terres très-propres
» à polir les métaux.

« Il est très-remarquable que beaucoup des espèces
» qui entrent dans la composition de ces terrains se
» trouvent être les mêmes sur les points les plus éloignés
» de la terre, lorsque leur station primitive a été de
» même nature, c'est-à-dire, marine ou fluviatile. Des
» faits analogues, qui prouvent la dispersion générale de
» ces petits êtres, se présentent de nos jours pour les
» espèces vivantes dans des parties opposées du globe.

« Le guano, cet engrais que l'on retire d'amas anciens
» d'excréments d'oiseaux aquatiques, renferme beaucoup
» de Diatomées ayant les formes les plus élégantes. Leurs
» carapaces ont donc résisté au pouvoir dissolvant des
» sucs gastriques de l'estomac de ces oiseaux et même à
» celui des poissons qui leur ont servi de proie, ainsi
» qu'à la fermentation de ces matières azotées. Dans le
» guano et dans les dépôts anciens de Diatomées marines,
» tels que ceux des Bermudes, de la Vera-Cruz, on a

» reconnu depuis longtemps des formes curieuses appar-
» tenant principalement aux genres *Coscinodiscus, Campylodiscus, Arachnodiscus, Actinocyclus, Eupodiscus, Triceratium*, etc. Un grand nombre de ces espèces » nous semblaient être étrangères à nos mers ou ne plus » exister qu'à l'état fossile. »

En outre de ces Desmidiées si singulières, on trouve dans la 14[e] centurie l'*Euactis calcivora* Al. Braun, qui habite les rochers calcaires baignés par les eaux du lac de Neuchâtel, et qui les ronge en y creusant des sillons flexueux méandriformes. Cette algue, qui appartient à la tribu des Rivulaires, est accompagnée de l'*Hydrocoleum calcilegum*, qui réunit les parcelles de la roche rongée par l'*Euactis* et en compose une agglomération formant une couche assez dure d'une nouvelle roche. J'ai joint à cette notice, pour qu'ils soient placés sous vos yeux, des fragments de roches des bords du lac de Neuchâtel, d'après lesquels vous pourrez apprécier l'action de l'*Euactis calcivora*. Les espèces du genre *Euactis* abondent sur les rochers des mers d'Europe ; et, si on ne les connait pas encore dans d'autres régions du globe, c'est probablement parceque ces êtres n'y ont pas été recherchés jusqu'à présent.

Une autre algue de cette 14[e] centurie, le *Sirosiphon Bouteillei* de Breb., de la tribu des Scytonémacées, a été découverte par M. Bouteille sur les roches crétacées des environs de Magny, et, avec quelques recherches, on la reverra sur les calcaires jurassiques de la Lorraine.

Elle est tout à fait aérienne ; elle ne vient pas sur les parois trop humides du bas de la roche, mais à un ou deux mètres au-dessus du sol, où elle s'établit dans des excavations qu'elle a dû creuser elle-même.

Une aussi curieuse espèce, de la tribu des Leptotrichées, le *Leptothrix foveolarum* Mont., croît dans les localités analogues à la précédente, sur les marnes calcaires, et de la même manière ; on y remarque également une multitude de fossettes arrondies creusées dans la marne, dont chacune, même la plus grande, n'a pas un demi-millimètre de diamètre, et dont la cavité, d'un vert noirâtre ou blanchâtre, est enduite d'une couche très-mince de cette algue.

Mais les roches calcaires, quoiqu'en général plus propices au développement des algues aériennes, ne sont pas seules ornées de ces productions. Dans la 13e centurie, n° 1291, on voit le *Glœocapsa Magma* Kütz., de la tribu des Palmellées, qui recouvre d'une teinte brune violette de grandes surfaces des grès et granits des Vosges. L'*Achnanthes minutissima* Kütz., n° 1395, qui se trouve sur les touffes d'un *Scytonema* attaché aux cailloux granitiques au bord du lac de Longemer, constamment recouvert des eaux de ce lac, est une Bacillariée des plus curieuses, dont les frustules, réunies par leurs angles, forment des filaments assez longs. J'avais des doutes à l'égard de l'espèce du *Scytonema* auquel adhère l'*Achnanthes ;* je sais maintenant que ce n'est pas l'*allochroum ;* mais le *S. turicense* Nœgel. *β rigi-*

dum Kütz. Sp. Alg. p. 306, qui se trouve sur les rochers de la cascade du Rhin au-dessous de Schaffhouse.

L'étude des lichens a pris dans ces derniers temps une grande extension. Les botanistes ne se contentent plus des formes extérieures, si caractéristiques pour établir les genres et les espèces de cette grande famille : on a introduit, pour arriver à les mieux connaître encore, l'usage du microscope, afin de scruter leur structure intime. On a trouvé de bons caractères dans les spermogonies, des différences dans l'organisation des utricules et des spores, dont il est fait mention, dans la 14e centurie des *Stirpes cryptogamæ*, pour l'établissement de plusieurs espèces de lichens. Nous suivons avec une extrême attention tous les travaux exécutés sur les plantes cryptogames. Nous sommes souvent obligés de quitter la nomenclature adoptée dans les premiers volumes ; mais nous cherchons à remédier à cet inconvénient, par une rigoureuse synonymie.

Notre intention est de poursuivre autant que nous le pourrons cette publication que nous croyons utile, et je m'occupe à préparer une 15e centurie.

Feu Demangeon, à qui nous sommes redevables de la majeure partie des magnifiques échantillons d'algues renfermés dans les 13e et 14e centurie, nous a légué, avant sa fin si malheureuse, toutes les récoltes de ces végétaux qu'il avait faites autour de Remiremont, avec les soins les plus minutieux, et ce don nous permettra d'en insérer encore, dans la 15e centurie, 36 à 40 formes.

Voici la liste des espèces contenues dans les deux centuries offertes à l'Académie de Stanislas :

Treizième Centurie : 1201. *Aspidium Braunii* Spenn. 1202. *A. rigidum* Sw. 1203. *A. alpinum* Sw. 1204. *Acaulon muticum* Müll. 1205. *Tayloria splachnoïdes* Hook. 1206. *Encalypta longicolla* Br. et Schimp. 1207. *E. obtusifolia* Funck. 1208. *Grimmia anodon* Br. et Schimp. 1209. *Barbula rigida* Schultz. 1210. *B. mucronifolia* Br. et Schimp. 1211. *Dicranum Sauteri* Br. et Schimp. 1212. *Campylopus fragilis* Br. et Schimp. 1213. *C. torfaceus* Br. et Schimp. 1214. *Fissidens grandifrons* Brid. 1215. *Orthotrichum cupulatum* v. *b.* Br. et Schimp. 1216. *Bryum bimum* Schreb. 1217. *B. capillare* v. *cochlearifolium* Brid. 1218. *B. turbinatum* v. *latifolium* Br. et Schimp. 1219. *Hypnum illecebrum* L. 1220. *H. catenulatum* Brid. 1221. *H. nitidulum* Br. et Schimp. 1222. *H. minutulum* Hedw. 1223. *H. Conferva* Schw. 1224. *H. pallescens* Vill. 1225. *H. flagellare* Vill. 1226. *H. crassinervium* Wils. 1227. *H. Vaucheri* Lesq. 1228. *H. cupressiforme* v. *ericetorum* Schimp. 1229. *Cylindrothecium Montagnei* Schimp. 1230. *Anomodon longifolius* Hart. 1231. *Leskea nervosa* Myr. 1232. *Rebouillia hemisphærica* Radd. 1233. *Riccia Bischoffii* Hübn. 1234. *Parmelia Mougeotii* Schœr. 1235. *Cladonia fimbriata* Schœr. 1236. *C. neglecta* Flœrk. 1237. *Calicium nigrum* v. *b. curtum* Schœr. 1238. *Coniocybe furfuracea* Schœr. 1239. *Collema minutissimum* Flœrk. 1240. *C. Demangeonii*

Moug. et Mont. 1241. *Stictis exigua* Desm. 1242. *S. hysterioïdes* Desm. 1243. *Hysterium cladophilum* Lév. 1244. *Chænocarpus Simonini* Desm. 1245. *Sphæria carpophila* Fries. 1246. *S. suffusa* Fries. 1247. *S. Godini* Desm. 1248. *S. ditopa* Fries. 1249. *S. Xylostei* Pers. 1250. *S. mamillana* Fries. 1251. *S. amœna* Nees. 1252. *S. subradians* Fries. 1253. *S. bruneola* Fries. 1254. *S. Lebiseyi* Desm. 1255. *S. rousseliana* Desm. 1256. *Microthyrium microscopicum* Desm. 1257. *Melanconium ovatum* Link. 1258. *M. sphærospermum* Link. 1259. *Coniothecium Amentacearum* Cord. 1260. *Dinemasporium gramineum* Lév. 1261. *Phragmotrichum Chailletii* Kunz. 1262. *Pestalozzia funera v. b. heterospora* Desm. 1263. *Neottiospora Caricum* Desm. 1264. *Septoria Equiseti* Desm. 1265. *S. Ficariæ* Desm. 1266. *Phyllosticta Laureolæ*. Desm. 1267. *Cheilaria Arbuti* Desm. 1268. *Hendersonia Lupuli* Lév. 1269. *H. Oleæ v. Phillyreæ* Desm. 1270. *Diplodia atrata* Desm. 1271. *Phoma Lingam* Desm. 1272. *Cytispora Mougeotii* Lév. 1273. *Tremella exigua* Desm. 1274. *Geaster fimbriatus* Fries. 1275. *Rhizopogon luteolus* Fries. 1276. *Melampsora betulinum* Desm. 1277. *Chara aspera* Willd. 1278. *Nitella syncarpa* Kütz. 1279. *Merismopædia violacea* Kütz. 1280. *Scytonema cinereum* Menegh. 1281. *Nostoc purpurascens* Kütz. 1282. *N. verrucosum* Vauch. 1283. *N. gymnosphæricum* Kütz. 1284. *Hapalosiphon Braunii* Naeg. 1285. *Cylindrospermum spirale* Kütz. 1286. *C. Demangeonii* Moug.

1287. *Lyngbia discolor* Al. Br. 1288. *Oscillaria princeps* Kütz. 1289. *O. Frœlichii* Kütz. 1290 *Tetraspora gelatinosa* Ag. 1291. *Glœocapsa Magma* Kütz. 1292. *Protococcus miniatus* Kütz. 1293. *P. viridis* Ag. 1294 *P. vulgaris v. b. pleurococcus* Kütz. 1295. *Pediastrum boryanum* Kütz. 1296. *Didymoprium Grevillei* Kütz. 1297. *Closterium striatulum* Ehrenb. 1298. *C. Ehrenbergii* Menegh. 1299. *Cocconema lanceolatum* Ehrenb. 1300. *Melosira varians* Ag.

Quatorzième Centurie : 1301. *Equisetum elongatum* Willd. 1302. *E. trachyodon* Al. Br. 1303. *Aspidium Filix mas v. degenerans* Dœll. 1304. *Phascum cuspidatum v. piliferum* Br. et Schimp. 1305. *Sphagnum squarrosulum* Lesq. 1306. *S. Mougeotii* Schimp. 1307. *Grimmia uncinata* Kaulf. 1308. *G. torquata* Grev. 1309. *Dicranum subulatum* Hedw. 1310. *D. palustre* Brid. 1311. *Barbula paludosa* Schw. 1312. *Orthotrichum tenellum* Br. 1313. *O. fastigiatum* Br. 1314. *Bryum capillare v. Ferchelii* Br. et Schimp. 1315. *Rhynchostegium demissum* Schimp. 1316. *R. confertum* Schimp. 1317. *R. rotundifolium* Schimp. 1318. *Hypnum imponens* Hedw. 1319. *H. revolvens* Sw. 1320. *H. fluitans v. falcatum* Br. et Schimp. 1321. *H. aduncum* Hedw. 1322. *H. pratense* Koch. 1323. *Jungermannia rubella* Nees. 1324. *Lophocolea hookeriana* Nees. 1325. *Arthonia lurida* Ach. 1326. *Lecidea ostreata* Schœr. 1327. *L. parasema, statu ecrustaceo* Nyland. 1328. *L. disciformis, idem* Nyland. 1329. *L.*

melæna Nyland. 1330. *L. (Biatora) vernalis v. anomala* Nyland. 1331. *Lecanora sophodes, statu ecrustaceo* Nyland. 1332. *Collema (Leptogium) scotinum* Ach. 1333. *Calicium disseminatum* Fries. 1334. *Sphæria latericia* Fries. 1335. *S. sinopica* Fries. 1336. *Diplodia pustulosa* Lév. 1337. *D. vulgaris* Lév. 1338. *Dothidea insculpta* Waler. 1339. *D. Potentillæ* Fries. 1340. *Cytispora carphosperma* Fries. 1341. *Phoma albicans* Rob. 1342. *P. subordinaria* Desm. 1343. *Sporonema strobilinum* Desm. 1344. *Exosporium Lilacis* Desm. 1345. *Peziza smaragdina* Lév. 1346. *Stictis berkeleyana* Dur. et Lév. 1347. *Podisoma fuscum* Duby. 1348. *Glœosporium Mougeotii* Desm. 1349. *Cronartium asclepiadeum* Fries. 1350. *Bispora monilioïdes* Cord. 1351. *Phycomyces nitens* Kunz. 1352. *Chara strigosa* A. Br. 1353. *C. hispida* L. 1354. *Spirogyra adnata* Kütz. 1355. *Chantransia chalybæa* Fries. 1356. *C. pygmæa* Kütz. 1357. *Bulbochæte setigera* Ag. 1358. *Oedogonium affine* Kütz. 1359. *Draparnaldia acuta* Kütz. 1360. *D. pulchella* Kütz. 1361. *Stigeoclonium tenue* Kütz. 1362. *Ulothrix tenuis* Kütz. 1363. *U. pallidevirens* Kütz. 1364. *U. moniliformis* Kütz. 1365. *U. æqualis* Kütz. 1366. *Euactis calcivora* A. Br. 1367. *Hydrocoleum calcilegum* A. Br. 1368. *Sirosiphon Bouteillei* de Bréb. 1369. *Calothrix Brebissoni* Kütz. 1370. *C. radiosa* Kütz. 1371. *Scytonema natans* de Bréb. 1372. *Nostoc foliaceum* Ag. 1373. *N. Demangeoni* de Bréb. 1374. *Leptothrix foveolarum* Mont. 1375. *Phormidium*

pannosum Kütz. 1376. *Oscillaria tenuis v. formosa* Kütz. 1377. *O. limosa v. uncinata* Kütz. 1378. *O. limosa v. allochroa* Kütz. 1379. *O. limosa v. chalybœa* Kütz. 1380. *Hydrurus penicillatus* Kütz. 1381. *Palmogloea Brebissoni* Kütz. 1382. *Glœocapsa Penioeystis* Kütz. 1383. *Hyalotheca mucosa* Ehrenb. 1384. *Cosmarium Meneghinii* de Bréb. 1385. *C. tetraophtalmum* Kütz. 1386. *Euastrum crassum* Kütz. 1387. *E. insigne* Hass. 1388. *Micrasterias oscitans* Ralfs. 1389. *Penium Digitus* Ehrenb. 1390. *P. Brebissoni* Ralfs. 1391. *Closterium didymotocum* Cord. 1392. *C. didymotocum v. baillyanum* Ralfs. 1393. *Leptomitus lacteus* Kütz. 1394. *Ceratoneis Arcus* Kütz. 1395. *Achnanthes minutissima* Kütz. 1396. *Fragilaria capucina* Kütz. 1397. *F. virescens* Ralfs. 1398. *Odontidium mesodon* Kütz. 1399. *Meridion circulare* Ag. 1400. *Himantidium pectinale* Kütz.

PRÉSENCE

DE LA VIVIANITE

DANS

DES OSSEMENTS HUMAINS,

PAR M. J. NICKLÈS.

Au milieu des ossements accumulés depuis plusieurs siècles dans le charnier du cimetière d'Eumont (Meurthe), on vient de remarquer, non sans un vif intérêt, deux os de femme, un cubitus et un radius qui se distinguaient par une forte coloration d'un vert bleu. L'un de ces os, le cubitus, ayant été rompu par un curieux, on vit que la coloration était générale et que la pâte osseuse en était affectée dans toute son épaisseur.

Ce fait sortant du domaine des faits vulgaires, le curé d'Eumont envoya les deux os en question à M. le Doyen de la Faculté des sciences qui me les remit. C'est avec l'un d'eux, le radius déjà entamé, que je fis des expériences dont le résultat me parait aussi curieux qu'innatendu.

La coloration virait fortement au vert; mais en consi-

dérant que la pâte osseuse était jaune, il était évident que la matière colorante devait être bleue. Cependant elle n'était pas due à une combinaison cuivreuse, car en faisant dissoudre un fragment d'os dans de l'acide chlorhydrique et sursaturant par de l'ammoniaque, on obtint un précipité blanc de phosphate de chaux légèrement teinté de bleu. Le liquide surnageant était incolore; il n'y avait donc pas de cuivre en présence; les réactifs indiquaient le fer, mais comme les os en contiennent tous, il n'était pas d'abord très-facile de s'assurer si ce métal faisait partie intégrante du principe colorant, bien que ce principe pût fort bien n'être que du phosphate de fer.

En poursuivant mes investigations, je ne tardai pas à reconnaître qu'en effet il en était ainsi. Après avoir divisé le fragment d'os que j'avais en expérience et exploré à la loupe le canal médullaire, je reconnus au milieu des sinuosités laissées par la moelle durcie, des points brillants qui offraient les caractères d'une véritable cristallisation. Ces points brillants ayant été détachés avec une pince en platine, et examinés au microscope, on reconnut aisément qu'ils constituaient des prismes rhomboïdaux hh' (*fig.* 1), paraissant obliques, surmontés d'un prisme horizontal uu'; les arêtes du prisme h portaient des faces terminales gg' appliquées aux deux extrémités du macrodiagonal et parallèlement à l'axe principal. La petitesse microscopique de ces cristaux ne permit pas de les soumettre à des mesures goniométriques, mais j'en réunis assez pour pouvoir faire quelques essais analytiques. Disons de

suite qu'ils offraient tous les caractères du phosphate de fer ; car, quand je les eus calcinés avec du bi-carbonate de soude, il me fut aisé d'en séparer l'acide et l'oxyde ; en effet, le produit de la calcination ayant été traité par de l'eau distillée, j'obtins un résidu jaune d'oxyde de fer et une dissolution alcaline, laquelle neutralisée, précipitait abondamment par un mélange d'ammoniaque, de chlorhydrate d'ammoniaque et de sulfate de magnésie. C'était donc de l'acide phosphorique, et la substance était du phosphate de fer cristallisé. Comme on ne connait qu'une seule espèce de phosphate de fer cristallisé, ce ne pouvait être que de la vivianite, intéressant minéral qu'on rencontre dans certains terrains de sédiment.

La coloration des os en question s'explique maintenant sans peine, ils ont dû séjourner dans une eau ferrugineuse ; l'oxyde de fer, introduit par capillarité, ayant rencontré le phosphate calcaire de l'os, s'y est uni et a donné lieu à la matière colorante, phosphate de fer, dont nous venons de constater la présence.

Cette formation d'un minéral au sein d'un corps organique nous rappelle une observation faite il y a quelques années par M. Schlossberger (1), sur une autruche morte subitement, et dans l'estomac de laquelle on remarqua deux clous entourés d'une boue bleue que l'auteur a

---

(1) Annuaire de Chimie, 1848, p. 481.

trouvée composée de phosphate de fer dans les rapports qui constituent la vivianite.

Les os examinés étaient dans un état de parfaite conservation; nous ne savons rien de précis au sujet de leur âge; les fragments traités par de l'acide chlorhydrique laissaient derrière eux un squelette de gélatine; ce qui prouve que le tissu organique ne s'est pas opposé à l'absorption du composé ferrugineux. L'état de parfaite conservation de cette substance animale dans des os abandonnés depuis longtemps à l'air n'a rien de surprenant. Témoins, le fameux bouillon antédiluvien de Cuvier, ainsi que la gélatine trouvée par M. Braconnot dans une corne fossile provenant d'un auroch (1), découverte dans un caveau antique aux environs de Commercy.

Certes, les os colorés d'Eumont sont loin d'atteindre à ce degré d'ancienneté; c'est à peine s'ils ont deux siècles d'existence, mais eussent-ils quelques siècles de plus que le fait, mentionné dans cette note, n'en conduirait pas pas moins à cette conclusion importante pour la minéralogie, savoir que la vivianite est de formation toute moderne et qu'elle se produit toutes les fois que l'acide phosphorique si répandu à l'état de phosphate, se trouve dans des conditions favorables en présence de l'oxyde de fer qu'on rencontre un peu partout.

---

(1) Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1808, et Journal de Physique, août 1806.

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES ET MÉDICALES

FAITES A NANCY

pendant 354 jours de l'année 1855 (1),

PAR M. LE Dr SIMONIN PÈRE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

Le vent dominant a été le nord-est qui a soufflé 75 fois; d'après leur fréquence décroissante, les autres vents sont venus des divers points de l'horizon, savoir : le sud-ouest 65 fois; l'ouest 58; le sud 47; le nord 39; le nord-ouest 33; l'est 20; le sud-est 12; le sud-sud-est et l'ouest-sud-ouest chacun 5; l'ouest-nord-ouest 3; le nord-nord-est, le sud-sud-ouest et le nord-nord-ouest chacun 2.

Le ciel a été pur 26 fois, presque pur 8, nuageux 235 et couvert 85. Il y a eu 120 jours de brouillard; 26 de bruine; 130 de pluie; 8 de grêle; 42 de neige; 3 de gré-

---

(1) Du 20 au 30 août inclusivement les observations n'ont pas été faites.

1855,

MOIS.	N.	N.-N.-E.	N.-E.	MÉTÉORES. Bruine.	Pluie.	Grêle.	Neige.	Grésil.	Gelées bl.	Gelées.	Verglas.	Tonnerre.	Eclairs.	OZONOMÈTRE. Moyenne nocturne.	Moyenne diurne.	PLUVIOMÈTRE.
																mm.
Janvier....	3	»	11	1	5	»	13	»	1	20	1	»	»	5, 26	2, 20	015
Février....	2	»	11	3	6	»	10	2	»	22	5	»	»	5, 71	3, 10	005
Mars......	4	»	3	2	16	»	6	1	3	9	»	»	»	5, 39	6 »	095
Avril......	10	»	8	»	12	4	»	»	2	3	»	1	1	5, 93	6, 73	045
Mai.	»	»	4	»	18	1	1	»	1	»	»	1	2	» »	» »	066
Juin......	6	1	2	»	12	2	»	»	»	»	»	3	3	» »	» »	088
Juillet.....	2	»	2	1	19	»	»	»	»	»	»	7	8	» »	» »	115
Août......	2	»	1	1	7	»	»	»	»	»	»	2	2	» »	» »	042
Septembre.	6	»	11	8	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5, 05	7 »	010
Octobre...	2	»	»	4	20	1	»	»	1	»	»	1	4	5 »	6, 50	198
Novembre..	1	»	15	6	7	»	2	»	1	3	»	»	»	5, 80	2, 21	024
Décembre..	1	1	5	»	8	»	10	»	»	22	1	»	»	5, 35	2, 61	019
TOTAUX..	39	2	73	26	130	8	42	3	9	79	7	15	20	» »	» »	722



sil; 9 de gelée blanche; 79 de gelée; 7 de verglas; 15 de tonnerre et 20 d'éclairs.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre, a été le 7 janvier, de...........		754 »
Le plus grand abaissement, le 14 février et le 23 mars, de...................		710 »
Hauteur moyenne.................		736 52
Le maximum de la température a été, le 7 juin, de........................	+	25° »
Le minimum, le 29 janvier, de......	—	14° 1/2
Température moyenne du 1er trimestre.	+	» 69
Du second........................	+	10° 79
Du troisième......................	+	14° 50
Enfin du quatrième................	+	4° 62
Température moyenne de l'année....	+	7° 65

(*Réaumur.*)

L'hygromètre, à l'intérieur, a varié de 43 à 52°; mais à l'extérieur il a marqué 45° le 19 décembre et 60° les 4 et 26 février et 17 décembre.

Le vent a été violent et souvent froid, les 22 et 23 avril, pendant les 25 premiers jours du mois de mai, les 14 juin, 17 et 20 juillet, 7 septembre.

Il y a eu tempête les 1er janvier, 18 mars, 8 et 27 mai, 10 octobre, 7 et 14 décembre.

Parmi les 120 jours de brouillard déjà indiqués, il convient de mentionner spécialement ceux des 6 février, 21 et 22 octobre, 17 et 31 décembre; brouillards re-

marquables par leur épaisseur, leur durée et leur odeur désagréable.

La pluie a produit 0m722 d'eau, quantité inférieure à la moyenne annuelle qui est de 0m826.

La neige a commencé à tomber le 14 janvier ; elle est restée sur terre jusqu'au 4 février ; il en est tombé de nouveau à divers intervalles, depuis le 9 février jusqu'au 23, où elle s'est fondue ; enfin, du 9 au 13 mars la terre a été encore couverte par une petite épaisseur de neige. Ce météore a reparu, non sans interruption du 2 décembre au 14 du même mois.

Jusqu'au 14 janvier, il a gelé plusieurs fois de nuit et dégelé de jour, mais à dater de cette époque, la gelée est devenue intense et n'a cessé qu'au 22 février. Le 9 décembre, il a gelé avec force jusqu'au 23, avec un intervalle de 6 jours.

Les dégels se sont effectués lentement et n'ont causé qu'un seul débordement des rivières qui a eu lieu le 27 février.

A l'exception de la foudre et des éclairs, il n'a paru aucun météore igné ou lumineux.

Faits divers.

Janvier 15. Les limonadiers rentrent de la glace d'une assez grande épaisseur, et le 18, d'une épaisseur beaucoup plus forte.

— 18. La Meurthe est gelée au pont de Malzéville.

Avril	18.	Les marronniers du Lycée sont couverts de feuilles ; la végétation depuis quelques jours est très-active.
—	19.	Les arbres des promenades commencent à se feuiller et l'on voit des hirondelles.
—	28.	Les cerisiers fleurissent.
Mai	8.	A la floraison des cerisiers a succédé celle des autres arbres fruitiers, elle s'est effectuée lentement à cause de la froideur et de la sécheresse de la température.
—	11.	Les marronniers commencent à fleurir.
—	16.	Les lilas se parent de fleurs.
Juin	5-6.	Apparition d'une comète télescopique (1).
—	6.	On expose en vente des bouquets de cerises et des fraises.
—	11.	Depuis plusieurs jours, dans un petit nombre de localités on fauche l'herbe.
—	15.	On coupe le trèfle ; la vigne est en fleur.
—	27.	Les tilleuls fleurissent, la fenaison devient générale.
Juillet	17.	La fenaison est contrariée par la pluie ;

(1) Cette comète découverte par M. Leverrier, à l'observatoire de Paris, dans la constellation des Gémeaux, est visible depuis 9 heures jusqu'à 11 heures.

son produit de très-bonne qualité, est celui d'une année moyenne.

— 25. Secousses de tremblement de terre à midi 45 minutes (1).

Août 6. On moissonne l'orge et le froment sur plusieurs points autour de Nancy. Le blé est de bonne qualité, mais sa quantité est un peu au-dessous de celle d'une année moyenne.

— 19. On fauche partout le regain.

Septemb. 6. Les hirondelles se rassemblent, indice de leur prochain départ.

— 8. Le raisin mêle dans les vignes.

— 24. On arrache les pommes de terre, elles sont abondantes et en général de bonne qualité.

— 25. Cueillette des fruits.

— 26. La sécheresse est grande, plusieurs fontaines de la ville ne sont plus alimentées.

Octobre 9. Malgré le mauvais temps la vendange

---

(1) Ce tremblement de terre dont il y a eu deux secousses très-rapprochées dans la direction du nord au midi, a été plus fortement senti à Remiremont qu'à Nancy, et son intensité a été croissante dans les départements du Bas et du Haut-Rhin, jusqu'en Suisse. A Viége, où il a occasionné de grands désastres, il s'est renouvelé à plusieurs reprises.

commence dans les communes voisines de Nancy. La vigne gelée le 22 avril n'a donné qu'une très-petite quantité de raisin. Le vin est agréable et bon.

— 27 au 28 novembre, les arbres se dépouillent de leurs feuilles.

Novemb. 29. La multiplication excessive des souris cause un grand dommage aux champs ensemencés.

Décemb. 13. A dater de ce jour les limonadiers renouvellent leur provision de glace.

— 20. Au pont de Malzéville, la Meurthe est gelée dans toute sa largeur.

Les météores observés à Nancy, éprouvent des modifications dans les parties du département de la Meurthe, les plus rapprochées des montagnes, et des phénomènes divers se sont produits dans l'arrondissement de Château-Salins; la connaissance de ces modifications et de ces phénomènes ne sera peut-être pas sans intérêt.

Si l'on compare les observations faites à Nancy, avec celles de M. le docteur Marchal, à Lorquin, on remarque les différences suivantes :

NANCY.			LORQUIN.
		centigr.	centigr.
Température maximum, le 7 juin...		+ 31°,25	Le 2 août... + 29°,7
— minimum, le 29 janvier.		— 18°,12	Le 29 janvier. — 22°,3
— moyenne............		+ 9°,51	+ 7,99
Etat du ciel.	Pur....................	26	39
	Presque pur..............	8	48
	Nuageux.................	233	186
	Couvert.................	85	98
Jours de Brouillard................		120	30
— Bruine....................		26	16
— Pluie.....................		130	160
— Grêle.....................		8	1
— Neige.....................		42	64
— Grésil....................		3	13
— Gelée blanche..............		9	19
— Gelée......................		79	119
— Verglas....................		7	7
— Tonnerre..................		15	27
— Eclairs...................		20	30
Quantité de pluie.................		722mm	881mm

De ce parallèle, il résulte que la température est plus froide à Lorquin ; qu'il y tombe une plus grande quantité de pluie et de neige qu'à Nancy ; mais que dans cette dernière ville les brouillards sont plus fréquents et l'air plus humide.

Le 12 mars, vers 4 heures 15 minutes du soir les habitants d'Albestroff ont éprouvé une secousse qui ne s'est pas étendue au delà de leur commune.

Dans les maisons situées au centre de cette localité, les meubles ont été déplacés, et les personnes qui étaient debout ont failli perdre l'équilibre. Au moment où cette agitation s'est manifestée, un bruit semblable à la décharge d'une pièce de canon s'est fait entendre. On attribue ce phénomène à un tremblement de terre ; il est douteux qu'il en ait été ainsi. On pourrait penser, avec

plus de raison, qu'il existe en cet endroit de vastes cavités souterraines à une profondeur considérable, et qu'une partie du sol qui en forme la voûte est tombée dans l'abîme. Cette explication paraît d'autant plus probable, qu'environ 12 ans auparavant, pareil fait a eu lieu sur le même point.

M. Ancelon, médecin distingué à Dieuze, décrit dans les termes suivants un météore qu'il a observé dans cette ville, le 11 mai, à 11 heures du matin, temps moyen.

« Une trombe, marchant du nord au sud, enleva dans un jardin, à l'extrémité sud de Dieuze et sur la rive gauche du Verbach, huit vitraux d'un mètre 50 centimètres carrés et du poids de 15 à 20 kilogrammes chaque ; ces vitraux, placés horizontalement et qui ne donnaient aucune prise au vent, transportés à 20 mètres de distance, furent brisés contre un mur de clôture. »

« Il avait gelé assez fort pour que les espérances données par les vignes fussent compromises. Le thermomètre avait marqué dès le matin 3° ; le ciel était resté couvert, et le baromètre au moment de l'apparition du météore était à 748^{mm}94 (1). Un orage lui donna naissance,

(1) D'après la carte de l'état major, Dieuze a 223 mètres d'élévation au-dessus du niveau de l'Océan, 22 environ de plus que Nancy. Dans la première de ces villes, le mercure par conséquent doit se soutenir à une hauteur un peu moindre que dans la deuxième, et néanmoins, le 11 mai, le baromètre marquait à Dieuze 748^{m}94, tandis qu'à Nancy il était à 729. Ce fait ne peut être expliqué qu'en admettant que M. le docteur Ancelon s'est servi d'un instrument infidèle.

poussé sans violence par le vent d'ouest, s'était divisé, comme cela arrive très-fréquemment, à la hauteur de Marsal, une partie, après en avoir été attirée dans la direction nord-est, par la forêt de Bride, avait bientôt disparu de notre horizon; l'autre partie, plus étroite, plus concentrée, remontait la vallée de la Seille; au moment de traverser la rivière, à angle droit, elle rencontra un rideau de peupliers qui lui fit obstacle et qu'elle franchit avec fracas. C'est à ce moment que se forma la trombe. »

« La trombe formée abandonna la résultante indiquée par la marche de l'orage et lui devint perpendiculaire en prenant brusquement sa direction du nord au sud. On a comparé le bruit qui accompagnait le météore à celui que ferait, en versant, une voiture chargée de bois de chauffage; une pluie torrentielle le suivit immédiatement. »

Pendant toute l'année les classes peu favorisées par la fortune ont éprouvé de grandes privations, et des souffrances causées par la cherté des céréales et de toutes les choses nécessaires à la vie, privations et souffrances auxquelles sont venues s'ajouter encore les épidémies et les épizooties dont nous allons parler.

Observations médicales.

Des maladies sporadiques se sont montrées en 1855, à peu près telles qu'on les voit chaque année; pendant l'hiver et le printemps, les plus fréquentes ont été les oreillons, les pharyngites, les bronchites, les pneumonies et les rhumatismes.

L'entérite avec diarrhée et la dyssenterie ont été très-répandues pendant les mois de juillet et d'août ; enfin, en novembre et en décembre les phlegmasies thoraciques ont paru de nouveau. Malgré la rigueur de l'hiver, la constitution inflammatoire peu prononcée, a rarement nécessité les émissions sanguines, tandis que l'état bilieux, par sa prédominance, a exigé dans le plus grand nombre des cas l'emploi des évacuants.

Une fièvre grave a sévi épidémiquement sur les détenus dans les prisons de Nancy, où elle a pris naissance, le 15 décembre 1854. Depuis cette époque jusqu'au commencement du mois de mars suivant, date de sa terminaison, elle a attaqué 175 prisonniers, dont 21 ont succombé. D'après le rapport de M. le docteur Parisot aîné, médecin des épidémies, les principaux symptômes de cette maladie étaient les suivants : une fièvre continue avec une grande prostration des forces ; des troubles cérébraux, des hémorragies, des pétechies et un ballonnement du ventre rarement accompagné de diarrhée. L'ouverture des corps ne faisait reconnaître dans le tube digestif qui était sain, ni gonflement, ni ulcération des glandes de Peyer. Des symptômes indiqués ci-dessus et de l'absence des altérations du canal intestinal, M. le docteur Parisot conclut que la maladie qu'il a observée n'était pas la fièvre typhoïde, mais un typhus.

Nous partageons l'opinion de notre honorable confrère, sans pouvoir reconnaître dans la fièvre épidémique qu'il décrit le véritable typhus, celui que nous avons ob-

servé en 1813 et en 1814. Dans ce dernier, on rencontrait toutes les lésions anatomiques qui caractérisent la fièvre typhoïde, ainsi que nous avons pu nous en convaincre, et comme l'a démontré M. Gauthier de Claubry, dans son ouvrage sur l'identité du typhus et de la fièvre typhoïde. Quoi qu'il en soit, la maladie qui a régné dans les prisons de Nancy et qui ressemble beaucoup au *typhus fever* des Anglais, nous paraît avoir eu pour cause l'encombrement, la malpropreté et le défaut de renouvellement de l'air que la rigueur du froid faisait redouter aux prisonniers.

Une calamité, plus grande encore que la précédente, est venue, inopinément, porter le deuil et l'effroi dans notre ville et dans nos campagnes ; nous voulons parler du choléra qui avait naguère décimé nos populations.

A Nancy, un cas mortel de cette redoutable maladie s'est produit dans les premiers jours de juillet et n'a été suivi par aucun autre jusqu'en septembre. A dater du 5 dudit mois, le fléau asiatique a pénétré presque au même moment dans tous les quartiers de la ville et y a fait de nombreuses victimes. Du 5 septembre au 22 octobre, l'épidémie a sévi avec force ; puis elle a ralenti sa marche, les cas graves sont devenus de moins en moins nombreux jusqu'au 16 décembre, où ils ont cessé de se montrer.

Les symptômes du choléra, en 1855, ont été les mêmes que dans les épidémies antérieures, nous nous dispenserons donc d'en reproduire la description et nous dirons seulement que, dans les cas où la terminaison a été fa-

tale, leur succession a été rapide et le mal de courte durée.

Pendant son cours, l'épidémie a enlevé 256 individus, 103 du sexe masculin et 153 du sexe féminin. Le sexe le plus faible est, comme on le voit, celui qui a payé à la mort le plus large tribut.

Sous le rapport des âges, les décès se sont répartis ainsi qu'il suit :

AGES.	DÉCÈS.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
De la naissance à 1 an	1	0	1
De 1 an à 5	6	11	17
De 5 à 10	6	7	13
De 10 à 20	8	11	19
De 20 à 30	9	16	25
De 30 à 40	6	12	18
De 40 à 50	11	14	25
De 50 à 60	18	32	50
De 60 à 70	19	20	39
De 70 à 80	18	21	39
De 80 à 90	1	9	10
TOTAL	103	153	256

Ce tableau démontre qu'au-dessus de l'âge de 10 ans, la période de la vie comprise entre 30 et 40 ans, est celle où les décès cholériques sont moins nombreux, et qu'ils augmentent ensuite jusqu'à la 60e année, pour décroître par le fait de la diminution du nombre des vivants.

Il était utile de rechercher l'influence des professions sur la production du choléra ; pour y parvenir, nous avons dressé le tableau ci-joint : 35

PROFESSIONS.	NOMBRE de décès.	PROFESSIONS.	NOMBRE de décès.
Artiste peintre.	1	*Report*....	115
Aubergiste..........	1		
Avoué	1	Juge de paix	1
Blanchisseuse........	1	Lingère	1
Boucher...........	1	Maçons............	3
Boulangers.........	2	Marchands de vins...	4
Brodeuses	17	Marchands	3
Cantonnier.........	1	Maréchal-ferrant	1
Cloutier...........	1	Menuisiers..........	3
Commissionnaire	1	Militaire en retraite ..	1
Cordonniers........	4	Militaires...	5
Couturières	6	Officiers en retraite ..	3
Cuisinières.........	2	Peintres en bâtiments.	2
Cultivateur.........	1	Professeur	1
Docteur en médecine .	1	Propriétaires et rentiers	22
Domestiques........	12	Religieuse	1
Ébénistes..........	2	Repasseuses.........	3
Éclusier	1	Sculpteur..........	1
Employé...........	1	Sommellier.........	1
Fruitière	1	Tailleur d'habits.....	1
Imprimeurs	2	Tisserands	2
Jardiniers..........	6	Tripière...........	1
Journaliers..... ...	47	Sans professions.....	83
A reporter....	115	TOTAL....	236

En parcourant cette liste, il est facile de se convaincre que les professions n'ont pas agi comme cause prédisposante du choléra : si les brodeuses, les domestiques et les journaliers tiennent le premier rang sous le rapport des décès, c'est parce qu'à Nancy ils sont plus nombreux que les autres artisans.

Si l'on étudie l'influence des localités, on verra, par le tableau suivant, qu'elle a été à peu près nulle.

DOMICILE DES CHOLÉRIQUES.	NOMBRE des décès.	DOMICILE DES CHOLÉRIQUES.	NOMBRE des décès.
Amerval (rue d')	2	*Report*	135
Anne (rue Sainte-)	8	Julien (rue de l'hôpital St-).	3
Artisans (rue des)	16	Léopold (cours)	4
Bailly (rue)	2	Maisons (faub. des Trois-)	4
Bellevue (chemin de)	1	Malzéville (rue de)	3
Boulevard de la Pépinière	4	Manége (rue du)	1
Callot (rue)	1	Manutention (rue de la)	1
Carmes (rue des)	4	Maréchaux (rue des)	1
Catherine (faubourg Sainte-)	1	Marché (place du)	1
Champs (rue des)	1	Maure qui trompe (rue du).	1
Chanoines (rue des)	1	Metz (rue de)	2
Charité (rue de la)	6	Michel (rue Saint-)	2
Cheval blanc (rue du)	1	Michottes (rue des)	4
Citadelle	1	Monnaie (rue de la)	2
Cloître (rue du)	1	Montesquieu (rue)	1
Constitution (rue de la)	2	Montet (rue du)	2
Cour (rue de la)	1	Morts (rue des)	2
Crône (rue du)	1	Moulin de Boudonville (r. du)	1
Dames (rue des)	1	Moulins (les Grands-)	1
Dames (place des)	2	Nicolas (rue Saint-)	2
Derrière (rue)	3	Notre-Dame (rue)	7
Dizier (rue Saint-)	6	Opéra (rue de l')	1
Dominicains (rue des)	2	Opéra (impasse de l')	1
Drouot (rue)	1	Orphelines (rue des)	1
Eglises (rue des Quatre-)	1	Pépinière (rue de la)	2
Epvre (place Saint-)	2	Pierre (rue et faub. Saint-)	11
Equitation (rue de l')	17	Poissonnerie (rue de la)	1
Etang (rue de l')	2	Ponts (rue des)	4
Fabriques (rue des)	4	Pont-Mouja (rue du)	2
Fayencerie (rue de la)	1	Port (rue du)	7
Georges (rue, place et faubourg Saint-)	6	Port aux planches	1
Girardet (rue)	1	Primatiale (rue)	2
Grande-Rue (ville-vieille)	5	Raugraff (rue)	4
Grève (rue de)	2	Ruisseau (rue du)	4
Hache (rue de la)	2	Source (rue de la)	5
Haut-Bourgeois (rue du)	4	Stanislas (rue)	12
Hôpital militaire	4	Tanneries (rue des)	1
Hospice Saint-Julien	10	Tanneries (rue derrière les).	1
Hospice Saint-Stanislas	1	Toul (rue de)	3
Jean (Porte Saint-)	1	Visitation (rue de la)	1
Jeannot (rue)	2	Domicile inconnu	9
Julien (rue Saint-)	1	Etrangers décédés dans la ville de Nancy	3
A reporter	135	TOTAL	256

Sur ces 256 cholériques, 60 ont succombé à l'hôpital Saint-Charles, où ils ont été transportés. Tous les quartiers de la ville ont été frappés par le fléau ; le nombre des malades et des décès n'a dépendu, ni de la nature du sol qui les supporte, ni de leur orientation ; mais de leur étendue et de leur population. Les rues des Artisans, de l'Equitation, le faubourg Saint-Pierre et la rue Stanislas ont été les plus maltraités, parce que ces rues ont une grande longueur, que leur population est nombreuse et pauvre, par conséquent soumise à toutes les privations que la misère impose.

On a cru remarquer que les épidémies de choléra coïncidaient avec une diminution de l'électricité et du magnétisme ; nous avons fait voir ailleurs (1) que c'était une erreur. Un savant chimiste, M. Schœnbein, dote l'ozone du pouvoir de détruire les miasmes encore inconnus, qui donnent naissance au choléra ; nos observations laissent en litige cette bienfaisante propriété. En effet, pendant les quatre premiers et les quatre derniers mois de 1855, l'ozonomètre du professeur de Bâle, nous a donné pour la quantité quotidienne, moyenne d'ozone, les chiffres suivants :

---

(1) Résumé des observations météorologiques faites à Nancy pendant l'année 1849, page 9.

MOIS.	OZONE.	MOIS.	OZONE.
Janvier...........	3,73	Septembre.........	5,025
Février...........	4,405	Octobre...........	5,78
Mars..............	5,695	Novembre..........	3,005
Avril.............	6,55	Décembre..........	5,98

Est-il possible d'admettre que l'épidémie qui a régné en septembre, octobre et novembre, n'ait pu être prévenue, en raison de la légère diminution d'ozone qui s'est produite pendant ces mois ?

M. le docteur Edmond Carrière, dans un mémoire intéressant à plus d'un titre (1), a prétendu que le soufle des vents occidentaux est la cause de la transmission du choléra. Cette opinion méritait d'être examinée et vérification faite, nous ne pouvons la partager. Notre journal météorologique nous a fait voir que l'épidémie cholérique qui a sévi à Nancy, depuis le 2 mai jusqu'au 20 novembre 1832, a été précédée et accompagnée par le soufle des vents du nord et de l'est, et qu'il en a été de même pour les épidémies de 1849, de 1854 et de 1855. Avouons-le donc, jusqu'à ce jour, la science n'a pu soulever le voile qui nous dérobe la cause et le mode de transmission du mal dont l'Inde est le berceau.

L'épidémie ne s'est pas concentrée dans la ville de Nancy ; 53 autres communes du département ont ressenti

(1) *Le choléra en Autriche. Union médicale*, nos 131 et 134, année 1855.

sa fatale influence. Voici les noms de ces communes, par arrondissement ; le chiffre de leur population et celui de leurs pertes.

NOMS des COMMUNES.	POPULATION.	INVASION de la MALADIE.	NOMBRE des DÉCÈS.
Arrondissement de Château-Salins.			
Attilloncourt.	210	7 juillet.	15
Bioncourt.	510	15 juin.	25
Juvrecourt.	258	3 octobre.	15
Manhoué.	391	15 id	5
Mazerulles.	401	21 juillet.	10
	1,770		70
Arrondissement de Lunéville.			
Anthelupt.	515	23 octobre.	18
Bauzemont.	399	25 id.	32
Blainville-sur-l'Eau.	1,249	25 août.	45
Bonviller.	336	11 octobre.	7
Saint-Clément.	822	2 id.	8
Crévic.	756	17 id.	11
Damelevières.	520	12 août.	41
Drouville.	447	15 octobre.	61
Haigneville.	134	17 id.	12
Haussonville.	602	15 id.	23
Hénaménil.	640	4 id.	71
Hudiviller.	329	30 septembr.	2
Laronxe.	627	2 octobre.	19
Lunéville.	15,607	25 septembr.	21
Maixe.	510	3 novembre.	14
Méhoncourt.	372	3 octobre.	17
Mont.	417	3 novembre.	8
Rehainviller.	535	30 septembr.	22
Vigneulles.	366	21 août.	8
Vitrimont.	384	20 octobre.	2
	25567		442

NOMS des COMMUNES.	POPULATION.	INVASION de la MALADIE.	NOMBRE des DÉCÈS.
Arrondissement de Nancy.			
Armaucourt.	470	4 août.	30
Arraye-et-Han.	307	7 octobre.	12
Art-sur-Meurthe.	398	14 id.	13
Bey.	265	8 juillet.	24
Bouxières-aux-Chênes. . . .	1,150	20 septembr.	49
Brin.	406	15 juin.	25
Buissoncourt.	392	16 septembr.	23
Cercueil.	305	9 octobre.	16
Dombasle.	1,336	5 id.	21
Dommartemont.	199	9 id.	2
Essey-les-Nancy.	726	17 septembr.	14
Haraucourt.	894	6 id.	53
Lay-Saint-Christophe. . . .	1,063	5 id.	74
Lemainville.	408	16 octobre.	15
Lenoncourt.	535	2 septembr.	22
Létricourt.	434	11 octobre.	6
Leyr.	869	27 août.	37
Mailly.	522	3 novembre.	12
Malzéville.	1,788	9 octobre.	15
Saint-Max.	385	16 septembr.	4
Neuves-Maisons.	858	20 id.	7
Saint-Nicolas.	3,422	11 août.	46
Pulnoy.	125	3 novembre.	1
Réméréville.	528	30 septembr.	7
Rosières-aux-Salines. . . .	2,350	22 août.	25
Varangéville.	715	14 juillet.	39
	21,277		392
Arrondissement de Sarrebourg.			
Saint-Quirin.	1,806	5 août.	1
Arrondissement de Toul.			
Bainville-sur-Madon.	385	1 octobre.	6

Ces 53 communes, dont la population totale est de 50,805 individus, ont été envahies par le fléau du 15 juin au 9 novembre, et ont perdu 1,111 habitants.

Les espèces ovine et bovine n'ont pas été plus que l'homme à l'abri des maladies. La première de ces espèces a été attaquée par le piétin, et la deuxième par la fièvre aphteuse.

Fièvre aphteuse des bêtes à cornes.

Cette fièvre préludait par de la tristesse, de l'inappétence et la suspension momentanée ou continue de la rumination, puis, elle se déclarait d'une manière non équivoque. Pour bien faire connaître les symptômes caractéristiques de la maladie, il convient de lui assigner deux périodes.

1re *période.* — Elle se révélait par la perte complète de l'appétit, le retroussement des flancs et le *changement* d'aspect du poil, qui devenait terne et piqué ; par une salivation assez abondante, claire et filante ; un piétinement continuel des extrémités abdominales ; un amaigrissement, et la diminution ou la cessation complète de la sécrétion du lait. Bientôt la salivation filante et mousseuse devenait plus abondante ; l'animal mâchonnait sans cesse et l'ouverture de la bouche de même que la langue se couvrait de petits boutons blanchâtres qui, après leur rupture, se convertissaient en aphtes. Chez un certain nombre de bêtes, les accidents qui viennent d'être décrits

se terminaient en quatre ou huit jours, par les seuls efforts de la nature ; mais, parfois aussi, ils se prolongeaient, s'accroissaient, se compliquaient, et alors commençait la 2e période.

2e période. — Dans cette seconde période, aux symptômes déjà indiqués venaient se joindre des ulcérations aux pieds de derrière, ulcérations qui pouvaient amener un décollement complet de la corne des sabots. A cette époque il existait toujours aussi un ulcère, au point de réunion des deux onglons, et la destruction du ligament interdigité était à redouter, car cet accident eût causé la perte de l'animal. Quand l'affection était parvenue au second degré, le décubitus était presque constant, et, comme dernière et grave complication, on voyait survenir des boutons sur les mamelles et des abcès dans le tissus de ces organes.

L'épizootie dont il est question a duré pendant environ trois mois ; elle était de nature contagieuse. Elle a fait peu de victimes ; mais le défaut de sécrétion du lait et l'altération de ce liquide ont fait éprouver des pertes considérables aux propriétaires des animaux malades (1).

Les faits qui précèdent montrent que la constitution médicale de l'année qui fait le sujet de ce résumé n'a pas été favorable à la santé. S'il restait quelque doute à

---

(1) Analyse d'un rapport adressé à M. le Préfet de la Meurthe, par MM. Jacob, Werner et Salle, médecins vétérinaires.

cet égard, le relevé des registres de l'état civil de Nancy suffirait pour le dissiper. En effet, en 1855, le nombre des naissances s'est élevé à 1,098, 561 du sexe masculin et 537 du sexe féminin. En éliminant 114 enfants morts-nés, le chiffre des décès a été de 1,642. — 753 du sexe masculin et 889 du sexe féminin. Il y a donc eu 544 décès en plus que de naissances.

DE LA VÉRITABLE ORTHOGRAPHE

DU NOM DE

JEANNE D'ARC,

PAR M. P. G. DUMAST.

En voyant qu'on voulait tout de bon, et non plus comme simple curiosité archéologique, introduire pour orthographe *Jeanne Darc* au lieu de *Jeanne d'Arc*, l'auteur avait senti, comme bien d'autres, une sorte de besoin de mettre obstacle sur-le-champ au prétendu redressement, lequel, selon lui, provient d'un mal-entendu. Il écrivit donc, de premier jet, quelques pages de protestation, et cela sans savoir que M. Athanase Renard venait déjà de réfuter le système de M. de Viriville.

Or, à la rigueur, la brochure de M. Renard pourrait suffire, car elle emploie des arguments victorieux. Toutefois, il y a peut-être avantage à laisser subsister le petit travail qu'on va lire, attendu qu'il apporte à l'appui de la chose quelques raisons différentes, et aussi parce qu'il dé-

veloppe, chemin faisant, certaines vérités dont la connaissance paraît n'être pas assez généralement répandue.

Impossible de jeter plus d'intérêt sur une question aride que ne l'a fait M. de Viriville dans son savant mémoire sur le nom de Jeanne d'Arc. Et cependant, il aurait pu, ce nous semble, arriver, et sans grandes incertitudes, à d'autres conclusions, à des conclusions opposées. Ce qui l'a laissé dans le doute sur une chose au fond très-peu embrouillée, c'est un désavantage qui lui fait grand honneur ; c'est l'embarras où le mettaient ses richesses.

Pour nous, chétifs, qui ne possédons pas à beaucoup près son érudition, nous n'aurions pas droit d'hésiter si longtemps que lui ; nous n'en avons pas envie non plus. A tort ou à raison (le public en décidera), *le parti* à prendre ici nous paraît clair comme le soleil en plein midi. La véritable orthographe du nom de l'héroïne de Vaucouleurs, c'est tout bonnement *Jeanne d'Arc*, et ce ne peut pas être même autre chose.

Non pas que la forme *Darc,* résultat d'une simple négligence dans l'écriture, n'eût dû aisément s'établir, et qu'il ne soit très-naturel qu'au siècle de la Pucelle, l'usage d'une telle altération eût depuis longtemps prévalu ; mais qu'importe !

Commençons par une remarque aussi puissante que

simple. Lorsqu'on supprimait ici l'apostrophe, nous dit M. de Viriville, on écrivait ou *Darc* ou *Dare*. Eh bien, cela suffit déjà pour montrer que le *c* date de l'origine; car, si cette consonne n'eût pas été primitive, personne ne l'aurait ajoutée après coup. En passant de leur articulation originelle et pure à la prononciation circulante ou populaire, les mots perdent leurs aspérités, s'usent par le frottement, se raccourcissent, s'adoucissent; ils ne s'allongent, ils ne s'endurcissent pas.

De très-bonne heure le *c*, à la fin des mots français, cessa, dans la plupart des cas, de se faire entendre. Cela commença par les pluriels; depuis longtemps, par exemple, « rue St-André-*des-arcs* » et « tendre *des lacs*, » s'articulent comme *des arts* et *des las*. Les singuliers suivirent. Ne mangeons-nous pas la finale de *tabac*, d'un *cric*, d'un *accroc*? Oui, tout à fait; nous prononçons comme s'il y avait *tabat*, *cry*, *accrot*.

Or, une fois que *Darc* ne produisit plus que le simple son de *Dar*, il va sans dire que les ignorants durent aisément l'écrire *Dare* ou *Darre;* rien de plus naturel que cette orthographe de cuisinière. Quand ils seraient allés jusqu'à écrire *Dart*, ce serait encore de même : les gens du peuple se sont bien imaginé que *fer blanc* c'était *ferblant;* tellement qu'ils en ont formé, au lieu de *ferblanquier*, le dérivé *ferblantier*. Là, pourtant, l'étymologie sautait aux yeux, puisque chacun peut voir que le fer dit *blanc* se distingue de l'autre par sa blancheur réelle. N'importe : comme le son d'un *k* ne se fait pas

entendre à la fin du mot *blanc*, ça été assez pour amener une dérivation adoucie, bien que dans le genre absurde.

Règle sans exception : de la finale *c* ou *k*, on est descendu à rien, — ou bien à *t* muet, ce qui revient au même. — Jamais, au contraire, de l'absence de consonne finale, ou de la présence d'un simple *t* muet, on n'est remonté à un *c* ou à un *k*.

Dans le cas donc où l'on cherche un peu raisonnablement à priver la vierge de Dom-Remy de son apostrophe, il faut d'abord écarter la leçon corrompue *Dare* ou *Dart*, et ne proposer du moins, pour seule forme originelle, que *Darc* (prononcé *Dark*).

Or, maintenant, d'où un tel mot viendrait-il?

Avant tout, n'oublions pas que chaque nom propre doit indispensablement avoir un sens. Pas un seul vocable, assigné aux personnes, qui ne signifie quelque chose; pour l'ordinaire, une chose autrefois très-connue, jadis très-usuellement désignée par ce mot dans la langue où le nom propre fut d'abord donné (*a*).

(*a*) Puisque le hasard nous amène à employer le terme VOCABLE, signalons, en passant une discussion qui vient d'avoir lieu sur son *genre* grammatical.

Dernièrement, un fonctionnaire public ayant eu à se servir de ce mot, crut devoir, au lieu *du vocable*, dire *la vocable*, expression qui fit naître chez les auditeurs une grande surprise. Le magistrat qui parlait ainsi n'était pourtant pas sans raisons plausibles pour le faire, puisqu'en cela il avait le mérite de tenir compte d'une nuance, prétendue légitime, établie par un dictionnaire digne

Darc serait-il l'anglo-saxon *dark*, sombre? Une telle hypothèse est bien savante; disons qu'elle paraît gratuite. Aucun indice ne montre que *dark* soit jamais venu exercer de l'influence sur la langue française (*a*).

En tout cas, si ce radical, arrivant du Nord, avait

---

en apparence de former loi, et qui s'intitule même (par sa propre autorité, il est vrai) *Supplément au dictionnaire de l'Académie*. La chose mit en éveil tous les amateurs de grammaire; on s'interrogea réciproquement, on feuilleta les livres, on consulta les hommes instruits et traditionnaistes; on écrivit même, au loin, à certains connaisseurs studieux, considérés à bon droit comme d'excellents juges.

Les avis, bientôt rassemblés, ne laissèrent subsister aucun doute; ils condamnèrent énergiquement l'innovation dont il s'agit, c'est-à-dire, la distinction, créée sans fondement, entre deux mots *vocable*, dont l'un serait supposé rester masculin et l'autre devenir féminin. La métamorphose féminine fut déclarée n'être permise en aucun cas. De toutes parts, le feu croisé d'opinions aussi fermes que convergentes, émises par des gens du métier, foudroya comme téméraire la fantaisie du lexicographe qui s'était donné le plaisir de consacrer par un article de dictionnaire une véritable faute : faute dans l'ordre rationnel, puisque *vocabulum*, comme tous les neutres latins abstraits, a dû former en français un masculin, à moins d'exception consacrée par la coutume; et faute dans l'ordre usuel aussi, puisque, d'après tous les souvenirs d'oreille des académiciens et des professeurs, cette coutume contraire, qui serait indispensable, n'existe point.

(*a*) Un *darc*, une *darche*, cela ne se trouve point dans nos vieux glossaires. Tout ce qu'on pourrait alléguer, c'est l'existence d'une famille Darcet; mais rien n'empêche qu'elle n'ait aussi très-bien été primitivement D'Arcet (*de Arcetto, seu Arcello*).

passé la Manche, ce n'aurait pas été du moins avec les Anglais sous les Plantagénets, car la date d'une pareille introduction serait beaucoup trop récente : ce ne pourrait être qu'avec les Norvégiens qui se fixèrent en Neustrie sous Rollon. Mais dans quelle province voyons-nous figurer les *Darc* ou *d'Arc?* — En Champagne et en Barrois. — Singulier hasard! En Champagne et en Barrois!... tandis qu'ils auraient dû, avant tout, pulluler en Normandie, si le *dark* septentrional avait à voir ici quelque chose. — Et puis, d'ailleurs, dans ce cas-là, les Anglais, retrouvant les habitudes de leur langue, en auraient bien vite usé; tout bonnement ils auraient écrit *Joan Dark,* qui était de leur style, au lieu d'imaginer de mettre *Joan of Arc :* transcription que pourtant ils ont choisie, et qui forme contre le système *Dark* un témoignage accablant.

Mon Dieu, comme on s'en va chercher loin ce qui est près! ce qu'on tient à côté de soi!

Tous les noms de famille, nous l'avons dit, ont une signification quelconque. Les uns sont empruntés à des objets physiques, de la campagne (*a*) ou de la ville (*b*); les autres sont tirés soit du rang que l'on occupait (*c*),

---

(*a*) Dupré, Dupont, Duroc, Dumont, Dutertre, Dulac, Delétang, Dubois, Dubocage, Bosquet, Duchêne, Dupin, Dufrêne, Dutilleul, Desbuissons, etc.

(*b*) Delarue, Delaporte, Delaplace, Latour, Maisonneuve, etc.

(*c*) Lepape, Lévêque, Leroy, Leprince, Leduc, Marquis, Lecomte, Baron, Chevalier, Lécuyer, Lenoble, Lepage, Levasseur.

soit du métier que l'on faisait (*a*), soit d'une qualité corporelle (*b*), ou d'un défaut tant soit peu notable (*c*), parfois même de la comparaison de l'individu avec quelque animal (*d*). Beaucoup, enfin, désignaient la contrée, la ville ou la bourgade, d'où était parti le chef de la famille, lors d'une migration dont on avait gardé mémoire (*e*).

Or, ces derniers vocables consistaient tantôt en un adjectif dérivé du lieu (tel que *Provençal, Florentin, Parizet, Lyonnais, Tholozan, Bourdelais*), et tantôt dans l'ablatif du lieu lui-même ; exemples : *D'Auvergne, De Caen, De Mantes*. Quelquefois les deux formes coexistaient ; ainsi, il y a des familles *Lenormand* et *Denormandie, Bourguignon* et *de Bourgogne, Lallemand* et *Dallemagne, Messin* et *Demetz*, etc.

Ceux de ces noms où le lieu géographique figure sous sa désignation substantive, n'impliquaient ni la qualité de noble, — à laquelle la particule *de* est une chose étrangère (1), — ni même la possession des seigneuries et terres, laquelle motive bien l'emploi du *de*, mais comme

(*a*) Boulanger, Boucher, Tixier, Couturier, Chaussier, Sabatier, Serrurier, Charpentier, Masson, Guerrier, Larcher, Lepeintre, etc.

(*b*) Gros, Legros, Legras, Legrand, Petit, Lebloud, Lebrun, Lenoir, Legris, Leroux, etc.

(*c*) Leborgne, Lebègue, Letort, Bancal, Bossu, Bossuet, etc.

(*d*) Lebœuf, Lecerf, Lelièvre, Mouton, Rossignol, etc.

(*e*) Langlois, Turck, Grégeois, Lelorrain, Suisse, Breton, Poitevin, Darragon, Damiens, Dalençon, etc.

signe du génitif, tandis que dans les exemples précédents cette préposition est le signe de l'ablatif.

Il a existé pendant trois ou quatre cents ans, à Blénod, une famille à particule (MM. *de Toul*), qui n'avait aucune prétention à n'être point roturière. Pierre ou Jacques de Toul, en effet, n'était nullement *Petrus* ou *Jacobus* Tulli (sous-entendu *dominus*), mais *Petrus* ou *Jacobus* e Tullo (*oriundus*), ou bien de Tullo (*egressus*).

Et si MM. de Metz sont fort bons gentilshommes (*a*), ce n'est pas du tout à cause de leur nom, n'ayant à coup sûr jamais été seigneurs et maîtres de cette grande ville, *domini Metis,* mais simplement remarqués en leur qualité d'étrangers parmi les habitants de Saint-Mihiel, et désignés là comme messins d'origine (*oriundi ex urbe Meti*).

Eh bien, tel était aussi le sens du nom des *D'Arc,* gens autrefois venus (à Vaucouleurs ou à Reims) soit de la ville d'Arc en Barrois, soit d'Arc en Champagne. Avant que les gens n'eussent changé, par négligence, ce nom de famille en *Darc,* et plus tard même en *Dare* ou *Dart,* il avait porté ou dû porter l'apostrophe. On fit donc à merveille de la lui restituer, aussitôt que commencèrent les siècles de lumière et de correction. — A présent, ce ne serait point un progrès, mais un acte rétrograde, que de vouloir faire disparaître ce signe gra-

(*a*) Nobles depuis environ 1450.

phique excellent; réclamé qu'il est, non point par aucune raison nobiliaire, mais par la force des antécédents et par les lois d'une saine orthographe.

P. S. On nous fait observer que dans nos conclusions nous péchons par surabondance de droit, et qu'en parlant de *rétablir* ou de *restituer* l'apostrophe, comme si les gens eussent fait exprès autrefois de l'enlever, nous employons des termes impropres. Car il n'y avait pas eu besoin, nous dit-on, d'un abus spécial pour ce cas-ci; et si les vieux manuscrits omettent l'apostrophe dans le nom de Jeanne d'Arc, c'est tout bonnement parce que jadis l'usage ordinaire n'était pas de s'en servir.

La remarque est juste; si juste, même, qu'à la rigueur elle eût pu nous dispenser de toutes nos raisons, preuves irrésistibles mais presque superflues (*a*).

Lorsqu'en effet on se met à lire les chartes ou livres du moyen-âge, et qu'on y remarque cette absence générale de l'apostrophe; quand, par exemple, et sans sortir du terrein des événements lorrains, on voit Volcyr écrire encore en 1526 : « *LHistoire* (l'histoire) de la triomphante victoire obtenue sur les mescreans du pays *Daulsays* (d'Aulsays); » alors on est tenté de regarder comme du temps perdu toute argumentation, puisque *Darc* n'a rien de particulier, et n'est autre chose que l'ancienne et vi-

---

(*a*) Il n'y a pas de mal, cependant, à ce que la vérité ait été montrée sous toutes ses faces, et qu'on en ait fait voir au public toutes les bases, tous les appuis.

cieuse manière d'écrire *d'Arc*, à une époque où l'on se s'inquiétait pas plus d'omettre notre apostrophe que nos accents.

Ainsi, au fond, M. Athanase Renard n'a pas grand tort dans sa boutade finale, quoiqu'un peu vive. Comme lui nous consentirons au rétablissement de l'orthographe *Darc*, pourvu que l'on écrive aussi « l'empereur *Dallemagne*, le cardinal *Damboise* et le duc *Dalençon;* » pourvu surtout qu'on ne se permette plus de nommer *Jeanne* une fille qui s'appelait *Jehanne*, et qu'on ait soin de faire de Charles VII le père, non point du roi Louis, mais du *roy Loys*.

NOTE.

(1) « La qualité de noble, à laquelle la particule *de* est une chose étrangère. »

Que la noblesse dépende du *de*, ou que du moins le *de* suive nécessairement la noblesse, c'est une erreur tellement grossière qu'on ne peut jamais s'étonner assez de la rencontrer si répandue qu'elle l'est.

Une foule de familles qui portent à bon droit le *de*, ne sont pas nobles (*De Toul*, *De Mantes*, *De Rome*, *D'Arcis*, etc.); ou bien le sont, mais par d'autres raisons, et s'appelaient ainsi avant d'avoir été anoblies (*De Metz*, *De Caux*, etc.). Et *vice versâ* des familles nobles, très-nobles, n'ont jamais eu le *de*, et devaient en effet ne point l'avoir. Qui jamais s'est imaginé d'affubler d'un *de* MM. Séguier ou MM. Molé? A-t-on jamais eu la sottise d'en donner un à MM. Le Veneur, dont la maison date pourtant du siècle de Philippe-le-Bel? On a pu dire M. Séguier *de* Saint-Brisson, M. Molé *de* Champlâtreux, ou M. Le Veneur *de* Carrouges ; à la bonne heure, — parce qu'il s'agit là de lieux, et que le génitif y est juste.

Tel est, en effet, le sens de la particule *de* dans les noms de famille. Quand elle ne caractérise pas l'ablatif, c'est-à-dire, l'origine, elle est le signe grammatical du génitif, c'est-à-dire, de la possession. Dans l'un et l'autre cas, elle s'applique à des cantons, villes, villages, châteaux ou terres ; car, en aucune hypothèse, on ne saurait être DE que d'un lieu (*).

(*) Ou tout au moins, que d'une chose assimilée à un domaine ou lieu. Ainsi, les Espagnols ont bien pu, transformant la Victoire et la Paix en domaines, en régions imaginaires (comme M[lle] de Scudéry avait créé pour les amants le royaume de *Tendre*), doter de ces fiefs

Et les titres et grades héraldiques, ajoutés à la simple qualité de noble, ne font rien à ceci. Le maréchal Bessières, le maréchal Duroc, le général Arrighi ou le maréchal Bugeaud, investis soit des duchés (plus ou moins réels) d'Istrie, de Frioul, de Padoue, soit du duché *in partibus* d'Isly, ne se travestissaient point, pour cela, en ducs *de Bessières-Istrie, de Duroc-Frioul, d'Arrighi-Padoue,* ou *de Bugeaud-Isly* : ils restaient avec raison, *M. Bessières,* duc d'Istrie, *M. Duroc,* duc de Frioul, *M. Arrighi,* duc de Padoue, ou *M. Bugeaud,* duc d'Isly. Le héros de la retraite de Russie, quoique duc d'Elchingen et prince de la Moskowa, est demeuré *Ney*, sans particule, et ses enfants sont restés de même. Est-ce qu'on ne dit pas Edgard *Ney* ? — Edgard *de Ney* serait ridicule.

Même quand la couronne d'un titre nobiliaire n'est accordée avec accompagnement d'aucune désignation territoriale ou réputée telle ; — même quand le titre est concédé tout sec : — ce n'est pas un motif pour s'emparer d'un *de* et pour l'appliquer à sa personne, comme si on voulait la transformer en territoire ou domaine. Deux personnages, de famille depuis longtemps noble, M. Molé, quand on le fit comte, et M. Pasquier, quand on le créa duc, devinrent le *comte Molé* et le *duc Pasquier*. Ni l'un ni l'autre n'aurait voulu se faire appeler le comte *de Molé* ou *le duc de Pasquier* : ils étaient de trop bonne compagnie pour ne pas savoir le français, et pour ignorer que l'on n'a jamais pour possession féodale son propre nom (*).

---

chimériques un Espartero, duc *de la Victoire*, ou un Godoï, prince *de la Paix* ; mais ils n'ont pas fait, pour cela, un duc *d'Espartero*, ni un prince *de Godoï*. Le génitif n'a pas envahi le nom propre.

(*) On peut avoir sous son propre nom un *rang* ou *titre* féodal héréditaire (par ex les COMTES LE BÈGUE, créés comtes du St-Empire sous cette dénomination). Mais un nom propre, devenu *titre*, ne devient pas pour cela *domaine* ou *possession* ; aussi ne peut-il jamais se mettre au génitif. Ceci est une règle de sens commun.

Au reste, lisons les grands auteurs comiques, lesquels témoignent des usages nationaux. Lorsque le riche financier Lisimon, qui ne se croit point du tout inférieur au marquis de Tufières, baron de Mont-sur-Mont et possesseur de vingt autres fiefs, veut se donner des qualités dans un contrat..., comment se fait-il dénommer? *Antoine Lisimon, écuyer, seigneur suzerain d'un million d'écus*. L'idée ne lui vient pas de faire mettre Antoine *de* Lisimon. A défaut de terres titrées, il s'en fait une de son argent : il n'a garde de s'en faire une de son nom et de sa personne. De quoi se pose-t-il en possesseur seigneurial? De sa caisse; fort bien, et c'est un bon trait de gaîté. De son individu? Non pas : ce ne serait qu'une balourdise.

Non-seulement, comme nous l'avons déjà dit, certaines familles dont le nom a toujours été précédé de la préposition *de*, la possédaient régulièrement longtemps avant d'être devenus nobles, ou même ne le sont pas encore; mais d'autres, qui le sont, et qui la prennent maintenant, n'en usent point avec le nom sous lequel elles ont été anoblies, tandis qu'elles la font servir à désigner la possession (présente ou passée) de domaines dont elles sont ou dont elles ont été propriétaires. On en citerait des milliers d'exemples. La famille Le Febvre *de* Tumejus n'est pas noble parce qu'elle a le château de Tumejus, mais parce qu'elle est *Le Febvre* (*). M. Oudan de Virly, M. Cueuillet de Beauchamp, M. Fourier de Bâcourt, ne sont pas nobles en tant que Virly, que Beauchamp ou que Bâcourt, mais en tant qu'Oudan, que Cueuillet ou que Fourier. Et le plus beau titre de noblesse de MM. *de* Germiny, *de* Passoncourt, ou *de* Girmont, c'est d'être *Le Bègue* et d'en porter l'écu (**).

D'où peut donc être venue une erreur si lourde et si dépourvue d'excuses? — Le voici :

(*) Elle a fourni le fameux président Le Febvre, ambassadeur de Lorraine sous Léopold.

(**) Ces trois branches des *Le Bègue* tiennent au même tronc que le célèbre chancelier Le Bègue, régent de Lorraine.

Comme la possession des terres, surtout s'il s'agissait de propriétés importantes, avait lieu moins souvent par franc-aleu que par tenure féodale ou seigneurie; et comme l'exercice du droit de seigneurie exigeait la noblesse, ou une situation équivalente : il arrivait qu'en disant, par exemple, *le seigneur de Brigny* (ou, par abréviation, *le sieur de Brigny*, *monsieur de Brigny*, etc.), les gens se trouvaient articuler sa fonction féodale (*), et par conséquent ils donnaient lieu, indirectement, de penser que cet homme devait être noble. Voilà le point de jonction des deux idées, et comment l'emploi de la particule *de*, fréquemment génitive dans cette acception, a fini par faire présumer chez son porteur l'état nobiliaire.

Et cependant, si l'acquéreur des droits seigneuriaux constitués sur Brigny s'appelait auparavant Salmon ou Baudrand, sa qualité de noble, toute renforcée qu'elle était par celle de seigneur terrien, ne le rendait pas M. *de* Salmon ni M. *de* Baudrand : il devenait seulement M. Salmon *de* Brigny ou M. Baudrand *de* Brigny. Nulle méprise donc n'était possible au sujet du principe, et nous n'avons plus besoin de répéter une règle suffisamment élucidée, qu'à présent le moindre écolier doit comprendre (**).

Quant à l'abus par lequel on se met à *génitiver* le propre nom

---

(*) La fonction héréditaire de juge et maire permanent de Brigny.

(**) Pourquoi existe-t-il des familles qui n'ont pour nom que celui d'une terre ou seigneurie ? Parce que ces illustres maisons (MM. de Montmorency, de Beauvau, de la Roche-Foucauld, etc.) la possédaient déjà féodalement avant le douzième ou treizième siècle, époque où prit naissance l'usage des noms de famille. Jusque là, chacun n'avait porté que son nom de baptême, suivi d'un sobriquet variable et individuel. Quand s'établit la coutume des sobriquets non-seulement fixes, mais héréditaires, les personnages déjà puissants n'eurent pas besoin de recevoir d'autre nom permanent, transmissible à leurs enfants, que le nom même du canton, du bourg, du château, etc., sur lequel leur droit de propriété était le plus connu, et dont ils paraissaient être, en ce temps-là, les seigneurs incommutables.

des gens en le leur donnant pour quasi-fief, — comme si l'on pouvait, au lieu de *marchio Rudolphus*, *comes Hugo*, *dux Gothofredus*, dire *marchio Rudolphi*, *comes Hugonis*, *dux Gothofredi*, ou comme si l'on prétendait que le conquérant des Gaules, à cause de sa naissance patricienne, pouvait se faire appeler *Julius Cæsaris* au lieu de *Julius Cæsar* ; — cette absurdité est tout à fait récente. Le premier exemple qui en soit connu (celui de M. Chamillart, transformé un beau matin en M. *de* Chamillart) est d'environ 1710. Il fut réputé si bizarre qu'il resta longtemps isolé.

C'est de 1730 à 1740 qu'on en vit surgir quelques imitations, encore en très-petit nombre (*).

(*) Par parenthèse, — puisque force est à l'écrivain de toucher ici des points qui le concernent, attendu qu'autrement les épilogueurs tireraient de son propre nom une objection contre son plaidoyer ; — par parenthèse, disons-nous, l'un des plus anciens cas de cette déviation des lois du bon sens (car le fait remonte à décembre 1737), c'est celui qui eut lieu lors de la naissance du grand-père de l'auteur même des présentes remarques.

Dans l'acte de baptême de cet aïeul, le curé de Warneton en Flandres, dont le capitaine Guerrier du Mast traversait alors la paroisse, inscrivit ainsi l'enfant : « Claude-Joseph-François Guerrier *de* Dumast. » — Or personne ne connaît de village, de hameau ni de manoir, appelé Dumast. Il n'y avait donc lieu d'amener là ni le génitif ni l'ablatif; et le *de*, que le bon curé a mal à propos ajouté à ce nom, y forme double emploi avec le *du*, qui en faisait déjà partie.

Comme néanmoins la pièce est devenue un document de l'état civil, et comme elle a servi de base à des actes postérieurs, elle a pris force juridique, en dépit de la raison ; et quoique les intéressés n'aient jamais usé qu'à demi de cette addition saugrenue, désagréable à l'oreille, la famille Du Mast se trouve, en définitive, devant la Loi, affublée d'un *de* surabondant.

Le nom, pourtant, était d'avance écrit comme il faut, et avec entière justesse, dans une pièce antérieure ; à savoir, dans des certificats du général comte de Marignanne, de 1717 et 1719, où son aide-de-camp (le père de l'enfant) est correctement appelé *le sieur du Mast*.

Vers 1750, certaines personnes avancèrent, nous ne savons sous quel prétexte, qu'à la quatrième génération de noblesse, c'est-à-dire, lorsqu'on était devenu gentilhomme (et autorisé par conséquent à timbrer ses armoiries d'un casque pour cimier), on était maître, si on le voulait, de transporter, de ses terres féodales à son nom même, le *de* qui précédait l'indication de celle-ci. Un si étrange paradoxe, qui fit sourire d'abord, fut malheureusement répété peu à peu, étant devenu l'objet d'une tolérance *tacite*.

Enfin, vers 1775, la chancellerie impériale de Vienne, qui se montrait la plus facile de toute l'Europe à contenter pour de l'argent les fantaisies du tiers et du quart, imagina d'ajouter aux mille faveurs puériles dont elle remplissait ses longs diplômes, cette clause, jusqu'alors inouïe : « *Item*, permettons au sieur ***, anobli par ces présentes, d'user de la particule ablative latine, s'il en a envie. » *Item, uti particulâ* DE *vel* A, *si voluerit.*

Mais cette bizarre concession resta bornée au Saint-Empire ; et nos rois ne l'avaient encore accordée à personne en France, lorsque la grande Révolution vint emporter les institutions nobiliaires. Ceci ne fut donc pas du nombre des petites niaiseries que balaya l'ouragan au milieu de choses plus importantes. La sottise dont il s'agit n'avait pas encore chez nous d'existence reconnue.

Telle est en effet la véritable orthographe, chacun le comprend, car il a existé des lieux nommés *Le Mast* (la perche de signal, la balise). — Et même, si la chose en valait la peine, l'auteur devrait demander à se réappeler tout simplement *M. du Mast*, comme son bisaïeul. Cela serait du moins conforme aux exigences de la langue française et du sens commun.

Dans le même genre, on peut mentionner aussi l'aberration qui a introduit une particule devant le nom du poète Béranger. Notre célèbre chansonnier est innocent, à la vérité, de cette addition ; mais de ce qu'elle a précédé sa naissance, elle n'en reste pas moins abusive. Le vocable BÉRENGER ou BÉRANGER est essentiellement nominatif. On est *dominus Berengarius*, et non point *dominus Berengarii* ni *de Berengario.*

SUPPLÉMENT RECTIFICATIF

AU MÉMOIRE

SUR LES DISTRIBUTIONS

D'ALIMENTS CUITS,

PAR LE MÊME.

Dans le travail relatif aux distributions d'aliments cuits successivement opérées chez les différents peuples du monde (*a*), il s'est glissé une erreur notable, — assez notable pour exiger rectification.

C'est dans le chapitre qui concerne la France au début du XIX[e] siècle.

Appuyé pour tous renseignements sur des ouï-dire, et dépourvu des documents positifs qui sont tombés depuis lors sous sa main et qu'il possède aujourd'hui (1), l'auteur avait fait une part beaucoup trop chétive à la réapparition des sportules peu après la Révolution. Il n'avait présenté cette réapparition ni comme aussi prompte ni comme aussi considérable qu'elle le fut.

(*a*) Voir le volume de 1854 des Mémoires de l'Académie de Stanislas, pages 139-175.

Suivant lui, les distributions paternelles de pitances chaudes, depuis leur cessation à Saint-Lazare en 1790, ne s'étaient remontrées à Paris qu'à partir de l'érection de la marmite en plein vent, dressée par *l'homme au petit manteau*, et n'avaient recommencé en province que depuis l'hiver de 1830–1831 ; si ce n'est pourtant en 1811, mais passagèrement et par exception.

Or il n'en a pas été du tout ainsi.

Dès les derniers temps de la première République, l'union philanthropique des Francs-Maçons, seule association charitable qui fût alors en pleine activité (2), avait, en plusieurs endroits de la France, rétabli l'œuvre, et cela par des essais toujours croissants, lesquels s'étaient bientôt développés sur une assez grande échelle.

On peut en juger par la Lorraine, où la chose, bien loin de n'avoir eu lieu qu'en 1811, était reconstituée depuis longtemps à une telle date, et fut au contraire suspendue pendant cette année exceptionnelle, durant laquelle le Gouvernement, inquiet du sort des populations à cause de la disette, crut devoir prendre tout en main et s'emparer du monopole de la bienfaisance.

En Lorraine, disons-nous, le système des pitances délivrées cuites fut *monté* dès le mois de janvier 1803 ; et sauf l'interruption forcée dont on vient de parler (laquelle ne dura qu'un été), il fonctionna régulièrement jusqu'au 1er septembre 1814, époque où la Loge de Nancy présenta des symptômes de décadence et commença à se désorganiser.

Or, pendant ces douze, ou plutôt ces onze années (puisqu'il faut déduire 1811), la Direction maçonnique fit délivrer, aux pauvres de cette seule villle, 385,345 sportules, dites soupes à la Rumfort, chacune de la valeur d'au moins dix centimes (*a*) ; c'est-à-dire 385,345 DOUBLES RATIONS cuites, équivalant à 770,690 portions simples, selon la mesure d'aujourd'hui (3). Les charités dont il s'agit présentaient donc, par an, une moyenne de 70,052 rations ordinaires, ou 5,837 par mois. — Telles sont les abondantes largesses qui ne cessèrent qu'avec le dernier jour du mois d'août 1814, et qui, reparues d'abord passagèrement en 1830-31 sous l'impulsion d'un comité libre, ont été définitivement ressuscitées plus tard par la Société de saint Vincent de Paul, avec grand accroissement (4).

Nous ne pouvions sans injustice, dans notre petite revue historique des distributions alimentaires, laisser subsister l'omission d'une phase tellement notable ; phase plus que décennale dans sa durée, et qui, dès quarante ou cinquante ans avant l'époque présente, avait été remplie par des faits si consolants et déjà d'une telle étendue (5).

(*a*) D'environ onze centimes ; ce qui, d'après le taux des comestibles, représentait, sous le premier Empire, environ treize ou quatorze centimes, valeur marchande actuelle.

NOTES.

(1) Les documents positifs qu'il possède aujourd'hui.

C'est le dossier original et complet des opérations charitables relatives aux aliments cuits distribués à Nancy sous le nom de *soupes économiques*, à partir du 1er ventôse an XI jusqu'au 1er septembre 1814 ; à savoir, collecte des fonds, achat des denrées, mode de cuisson et de distribution, etc.

Plein d'intérêt pour des administrateurs ou pour des philanthropes, ce dossier contient les circulaires, règlement, comptes-rendus, notes et pièces diverses, tant imprimées que manuscrites ; en un mot, tous les papiers concernant cette organisation libre et spontanée de la bienfaisance.

(2) Seule association charitable qui fût alors en pleine activité.

Dans ces sortes d'actes, exercés hors de l'enceinte de ses réunions et d'une manière pour ainsi dire civile, l'Association maçonnique n'employait aucun langage technique et *spécial* ; *elle* s'intitulait simplement « *une Société philanthropique* ». Mais son rôle n'avait pour cela rien de caché ; car tout le monde, Autorités comprises, acceptant ses conseils et son exemple chaleureux, recevait d'elle, à cette époque, une impulsion amiable, et lui laissait les soins et les fatigues de la direction de l'œuvre. Ainsi, il est aisé de voir, en comparant avec les *Annuaires* du personnel de la Loge de Nancy (*), les noms et signatures des zélateurs de la charité alimentaire dont nous parlons, — par exemple sur le Compte-rendu de 1808, l'un des plus complets qui aient été

(*) On en possède la série imprimée.

publiés ; — il est aisé, disons-nous, de s'apercevoir que tous les membres du « *Conseil d'administration des soupes économiques,* » tous sans exception, sont des Francs-Maçons inscrits au Tableau, et que le président de cette Commission bénévole n'est autre que le président même de la Loge.

(3) Trois cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-cinq doubles rations cuites, etc.

Ces fortes pitances, nommées alors *soupes économiques, ou soupes à la Rumfort* (et dont la recette ou formule existe au dossier), tenaient le milieu entre un potage et un mets. Elles se composaient de morceaux de pain coupés menu, mitonnés avec suffisante quantité d'eau, beaucoup de légumes, principalement farineux, un peu de viande, de la graisse — surtout des graisses de rôti ; — et l'on y ajoutait les condiments nécessaires pour donner saveur à la chose.

(4) Telles sont les abondantes largesses, etc.

En ce qui regarde les finances, la Société directrice avait adopté à peu près la même marche que suivent avec succès les jeunes et vertueuses sociétés d'aujourd'hui. Elle prenait d'abord dans le fardeau la part principale, en se cotisant elle-même, pour mettre la chose bien en train ; puis ensuite, par des circulaires, elle engageait les gens du dehors (*) à venir l'aider dans son œuvre au moyen de souscriptions externes.

Quant à la cuisson et distribution des aliments, la Loge la faisait opérer à deux fourneaux : l'un, pour la Ville neuve, chez les Sœurs de St-Charles ; l'autre, pour la Ville vieille, dans ce qu'on appelait alors l'hospice St-Epvre.

(*) Les personnes étrangères à la Fraternité de secours d'alors, dite maçonnique.

(5) Une phase remplie par des faits si consolants et déjà d'une telle étendue.

Pour mesurer avec quelque justesse le degré d'importance que déjà sous le premier Empire avaient acquis les distributions d'aliments cuits, il faut appliquer en esprit les 70,052 rations annuelles, non pas au Nancy d'à présent, qui a 45,000 âmes, mais au Nancy de 1810, qui n'en avait que 28,000. En établissant la proportion, on reconnaît que le soulagement accordé *sous cette* forme aux indigents d'alors, dans l'ex-capitale de la Lorraine, équivalait à celui qu'y produiraient, par an, 112,583 rations, données à la population pauvre d'aujourd'hui.

CANTATE

COMPOSÉE PAR M. LEMACHOIS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Et exécutée lors de l'inauguration de la Statue du Général Drouot, à Nancy, le 17 juin 1855 (1).

Antique et belle souveraine,
Mère des forts et des vaillants,
C'est encore un de tes enfants,
Lorraine !

La cité grandit et s'honore,
Quand elle élève à des noms glorieux
De ces monuments que décore
Le bronze que le soleil dore,
Ou le carrare aux reflets bleus.
Elle donne un corps à l'histoire ;
Elle fait resplendir la gloire
Pour tous les cœurs, pour tous les yeux !

Antique et belle souveraine, etc.

---

(1) Le Général appartenait à l'Académie de Stanislas, et il avait été son Président.

Drouot ! c'est le brave et le sage,
Le héros parmi les héros ;
L'homme de fer dans le carnage,
L'homme de bien dans le repos.
Drouot ! salut, ta grande image
Nous apparaîtra d'âge en âge,
Comme un phare en l'immensité ;
Et nous dira comment doit vivre
Le soldat, le chrétien, quiconque veut te suivre
A la sainte immortalité.

Antique et belle souveraine, etc.

GRANDE CANTATE

OU

DITHYRAMBE LYRIQUE (1)

Pour la fête d'inauguration de la statue du Général Drouot,

PAR M. LE Bon P. G. DE DUMAST,

Membre de l'Académie.

CHOEUR.

Noble Lorraine,
Autrefois souveraine,
En vain le temps entraîne
L'orgueil de ton passé :
Va ! garde en reine
Ta majesté sereine ;
Car ton astre, ô Lorraine,
Lorraine (2),
Ne s'est point éclipsé.

---

(1) Il a semblé que cette vieille forme, usitée dans les chœurs des grandes solennités théâtrales des Anciens (*strophe*, *antistrophe*, *épode*, *chœur*), était un souvenir bien placé dans la fête populaire consacrée à un homme pour ainsi dire antique, qui rappelle les héros de Plutarque.

(2) Le refrain « Lorraine, Lorraine, » avait été demandé pour la circonstance.

STROPHE.

Moselle et Meurthe et Meuse
Et Vôge aux fiers sommets (3),
Dont la ligue fameuse
Renaîtra désormais (4) ;
Venez, famille heureuse,
En foule plus nombreuse
Que jamais ! que jamais !
Et toi, qui par *Drouot* voit tes gloires accrues,
Ouvre plus largement, cité des Rois, Nancy (1),
Aux foules accourues,
Ton cœur, tes bras, tes rues... !
C'est bien ta fête aussi.

CHOEUR.

Noble Lorraine,
Autrefois souveraine,
Etc.

---

(3) *La Vôge*, pour le pays des Vosges, est une locution jadis très-usitée, qui demeure l'un des termes du langage historique.

(4) Le lien d'un même rectorat vient de rattacher officiellement, par les nœuds de la science et de la littérature, ces quatre départements frères.

(1) « Cité des rois. » Les souverains qui avaient Nancy pour capitale, étaient, comme on sait, rois honoraires ; portant dans leurs armes les quatre écussons royaux d'Aragon, de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem. Plus tard, le dernier duc de Lorraine, quoique né d'une autre maison, portait aussi le titre de roi (roi de Pologne).

ANTISTROPHE.

Sol magnanime
Qui pris l'honneur pour lot;
Berceau sublime
Des *Claude* et des *Callot* (2);
Riche contrée
Par les arts illustrée;
Terre sacrée,
Nid du bonheur !...
Chez toi, sous la livrée
De bravoure ou labeur,
Creusent leurs traces
De fortes races
Sans reproche et sans peur.

CHOEUR.

Noble Lorraine,
Autrefois souveraine,
Etc.

STROPHE.

Sœur de la France (1),

---

(2) *Claude le Lorrain*, l'immortel paysagiste; *Jacques Callot*, le plus illustre de tous les graveurs, aussi connu par son patriotisme lorrain que par son talent, d'une vigueur et d'une originalité sans égales.

(1) Par sympathie fraternelle, la Lorraine, au moyen âge, s'en allait combattre pour la France, dont elle n'était alors ni la sujette, ni même la vassale. Faisant pour les Français ce que font aujourd'hui les Sardo-Piémontais à l'armée d'Orient, les Lorrains s'en

Jadis à sa souffrance
Tu portas délivrance
Dans les murs d'Orléans (2).
Plus tard, sous elle,
Ta part fut encor belle :
Toujours le sort t'appelle
A des combats géants.
Ah! dans les jours fameux de nos luttes étranges,
Quand l'Europe en courroux et ses mille phalanges
Semblaient devoir briser nos efforts sous les leurs,
Forte guerrière,
Tu portes la première,
Notre bannière,
L'enseigne aux trois couleurs.
Trente victoires
Vont redorant tes gloires
Des rayons les plus chauds;
Et comme un rêve
Lorsqu'un pavois s'élève,
C'est sur le glaive
De tes huit maréchaux (1).

---

allaient, sous leur propre bannière soutenir en alliés volontaires la cause française, sur les champs de bataille de Cassel, de Crécy et de Poitiers.

(2) Par le moyen de *Jeanne d'Arc*, l'héroïque vierge dont la Meuse et les Vosges se disputent le berceau.

(1) Huit Lorrains, généraux de la première République ou du premier Empire, sont devenus maréchaux : *Ney*, *Victor*, *Oudinot*, *Saint-Cyr*, *Molitor*, *Gérard*, *Lobau*, *Excelmans*.

CHOEUR.

Noble Lorraine,
Autrefois souveraine,
Etc.

ANTISTROPHE.

Tandis que sous leurs yeux le fer au fer se heurte,
Près d'eux un doux guerrier, humble enfant de la Meurthe,
Est dans les rangs français;
Comme eux, d'un vieux sang pur apportant l'héritage,
Il triomphe; il partage
Les lauriers du succès.
Mais quoi! l'homme est-il fait pour vivre de fumée,
Et dans la renommée
Trouver CE QU'IL LUI FAUT?
Le *Sage de l'Armée*
Levait les yeux plus haut.
Aussi, quand succomba l'Hercule de l'Empire,
Drouot prit en partage, avec ou sans espoir,
Les chemins d'un exil... où son regard crut lire
Le conseil du devoir.
Il ressemblait alors, sous ses formes timides,
Près de *Napoléon*,
Au sphinx inébranlé, gardien des palais vides,
Qui, depuis trois mille ans, au pied des Pyramides,
Sourit, vierge et lion.

CHOEUR.

Noble Lorraine,
Autrefois souveraine.
Etc.

EPODE.

Drouot mort, les tributs d'un respect légitime
Bientôt lui sont donnés,
Et l'on voit, en dépit de son silence intime,
Tous ses droits à l'estime
Connus et couronnés.
Les vrais héros sont rares;
Sonnez, fanfares!
Bronzes, tonnez!
Et toi, qui, simple et calme,
Reçois la palme
Des honneurs décernés,
Souris, modeste sage,
Aux murs de ton jeune âge,
A nos fronts prosternés.

CHŒUR.

Noble Lorraine,
Autrefois souveraine,
En vain le temps entraîne
L'orgueil de ton passé :
Va! garde en reine
Ta majesté sereine;
Car ton astre, ô Lorraine,
Lorraine,
Ne s'est point éclipsé.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE EN 1855,

ET

INDICATION DES RAPPORTS

AUXQUELS ILS ONT DONNÉ LIEU.

OUVRAGES DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Membres titulaires.

Des Tournois en Lorraine et dans le pays Messin. — Notes sur l'Industrie séricicole en Lorraine, par M. Henri LEPAGE. In-12 de 42 pages (Extrait de l'*Annuaire de la Meurthe* pour 1855).

Recherches sur la Religion des Romains d'aprés les Fastes d'Ovide, par M. Louis LACROIX. Paris, Joubert, 1846. Un vol. in-8°.

Histoire des Iles de la Grèce : Chypre ; Rhodes, par LE MÊME. Paris, Firmin Didot frères, 1852. Deux brochures in-8°. (Extrait de l'*Univers pittoresque.*) — Commissaires : MM. G. DE DUMAST, MOREY et E. DE WARREN (Rapporteur).

Etude sur les œuvres politiques de Paul Paruta, par M. Alfred MÉZIÈRES. Paris, Joubert, 1853. Un vol. in-8°.

Mémoire sur le Pélion et l'Ossa, par LE MÊME. Paris, Imprimerie impériale, 1853. Un vol. in-8°.

Description de la Laconie, par LE MÊME. Paris, Imprimerie impériale, 1854. In-8° de 46 pages.

Discours prononcé à la Distribution des Prix du Lycée de Toulouse, le 28 août 1854, par LE MÊME. Toulouse, Lamarque et Rives, 1854. In-8° de 8 pages.

Discours d'ouverture prononcé le 19 décembre 1854, pour le Cours de Littérature étrangère de la Faculté des Lettres de Nancy, par LE MÊME. Nancy, A. Lepage, 1855. In-8° de 31 pages. — Commissaires : MM. BAILLARD, MEAUME et DE SAINT-VINCENT (Rapporteur).

Des distributions d'aliments cuits opérées en divers temps chez les différents peuples du monde, par M. G. DE DUMAST. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1855. In-8° de 39 pages.

Thèses de Physique et de Chimie présentées à la Faculté des Sciences de Paris le 23 août 1852, par M. Jules CHAUTARD. Vendôme, Lemercier, 1852. In-4° de xxxij et 38 pages.

Action du chlore, du brome, de l'hypochlorite et de l'hypobromite de chaux sur les huiles essentielles et sur quelques autres substances organiques, par LE MÊME. Vendôme, Lemercier. In-8° de 19 pages. — Commissaires : MM. Léon PARISOT, REGNEAULT (Rapporteur) et SOYER-WILLEMET.

Nouvelles recherches de bibliographie lorraine, par M. BEAUPRÉ. Chapitre III (1600 - 1635). Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1855. In-8° de 116 pages.

Recherches sur la Digestion des matières grasses, suivies de considérations sur la nature et les agents du travail digestif, par M. N. BLONDLOT. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1855. In-8° de 58 pages.

Sur l'isomorphisme des combinaisons homologues ; Analyse d'un calcul de bœuf ; Recherches sur l'aimentation, par M. J. Nicklès. Nancy, veuve Raybois et C[ie], 1855. In-8° de 16 pages et 1 planche.

Flore de France, par MM. Grenier et Godron. Besançon, Sainte-Agathe, 1855. Tome III, 1[re] partie. Un vol. in-8°.

Discours prononcé sur la tombe de M. de Caumont, par M. Paillard, président de l'Académie de Stanislas. Nancy, A. Lepage, 1855. In-8° de 5 pages.

Académie de Stanislas. Séance publique du 31 mai 1855. Discours de réception de MM. Faye, Benoit et Burnouf ; Réponse de M. Paillart, président. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1855. In-8° de 69 pages.

Rapport sur le service de la Vaccine dans le département de la Meurthe, pendant l'année 1854, par M. le Docteur E. Simonin. Douzième (et dernier) Rapport. Nancy, A. Lepage, 1855. In-4° de 26 pages.

Institut des Sourds-Muets de Nancy, 27° et 28° années. Distribution des prix des 31 août 1854 et 30 août 1855. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1855. Deux brochures in-8° de 76 et 31 pages.

Notice historique sur les voitures publiques en Lorraine, par M. Henri Lepage. In-12 de 55 pages (Extrait de l'*Annuaire de la Meurthe* pour 1856).

L'abbaye de Clairlieu, ordre de Citeaux. — Notice sur Jean Lud et Chrétien, secrétaires du Duc de Lorraine René II, par M. Henri Lepage. In-8° de 159 pages (Extrait du *Bulletin* de la *Société d'Archéologie lorraine*).

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de la Meurthe, par MM. Henri

Lepage et George-Grimblot, 1856. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1855. Un vol. in-12.

Résumé des observations météorologiques et médicales (statistique du choléra), faites à Nancy pendant l'année 1854, par M. J.-B. Simonin père. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1855. In-8° de 32 pages.

Séance solennelle de rentrée des Facultés des Sciences et des Lettres et de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Nancy, le 15 novembre 1855. Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1855. Grand in-8° de 56 pages.

Mémoire sur la nécessité qu'il y a d'en arriver, quoique d'une façon normale et sans choquer les règles de la dérivation française, à imposer aux nouveaux animaux, soit acclimatés, soit regardés comme acclimatables, des noms commodes et réellement susceptibles de devenir vulgaires (par M. G. de Dumast). Nancy, Grimblot et veuve Raybois, 1855. In-8° de 24 pages (Extrait du *Bulletin de la Société d'acclimatation*).

Associés.

Notice historique sur le Chapitre de Saint-Etienne de Châlons-sur-Marne; Etudes biographiques sur les hommes célèbres nés dans le département de la Marne; Mémoire sur l'Election à l'Empire d'Allemagne de François-Etienne de Lorraine, par M. Ed. de Barthélemy. — Commissaires : MM. A. Digot, H. Lepage et l'Abbé Marchal (Rapporteur).

Thèses de Physique et de Chimie présentées à la Faculté des Sciences de Paris le 17 mai 1852, par M. J.-M. Séguin. — Commissaires : MM. Denys, J. Nicklès (Rapporteur) et Regnéault.

Discours prononcé le 3 novembre 1854 à l'audience de rentrée de la Cour impériale de Nancy, par M. Saudbreuil. — Commissaires : MM. Benoit (Rapporteur), Gérard-Grandville et Schütz.

La Vosgienne ; le Louvre joint aux Tuileries, par M. Albert-Montémont.

Notes pour servir à la Statistique monumentale du département de la Moselle ; les châteaux de la Moselle, par M. Georges Boulangé.

Les Heu, par M. le comte Van der Straten-Ponthoz.

Voyage paléographique dans le département de l'Aube, par M. d'Arbois de Jubainville.

Exposition des principes actuels de la Philosophie ; De l'Ame, essai de psychologie, par M. E. Cournault. — Commissaires : MM. Em. Burnouf (Rapporteur), Schütz et Edmond Simonin.

Conseils à un Juré pour la Cour d'Assises, par M. Dumont.

Notice sur les *Gladiolus* de France ; Des prairies naturelles en Alsace ; Du houblon, par Erath, traduction de l'Allemand ; Manuel populaire d'agriculture de Schlipf, traduit de l'Allemand, par M. N. Nicklès. — Commissaires : MM. Godron (Rapporteur), Monnier et Soyer-Willemet.

Compte rendu des travaux de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ; le Postillon lorrain pour 1856, par M. Vagner.

Leçons d'ouverture du Cours de Philosophie professé à la Faculté des Lettres de Nancy ; Du sommeil au point de vue physiologique et psychologique, par M. A. Lemoine. — Commissaires : MM. Baillard (Rapporteur), Meaume et Edmond Simonin.

de Montereau; Notes sur les dislocations des terrains à l'extrémité de la vallée du Rhône; Notes sur l'argile plastique; De l'accord du récit biblique de la création avec les sciences physiques; Etudes scientifiques sur le Déluge, suivie d'une notice sur l'Eglise de Beaucaire; De l'infaillibilité dans l'Eglise, par M. le marquis DE ROYS.

Histoire de la ville et de l'ancien comté de Bar-sur-Seine, par M. Lucien COUTANT. Tome 1er.

Description du musée lapidaire de la ville de Lyon, par M. COMARMOND. — Commissaires : MM. Em. BURNOUF, A. DIGOT et LACROIX (Rapporteur).

Considérations sur l'acoustique musicale, par M. DELEZENNE.

Notice sur Henri Delloye, troubadour liégeois; Notice sur Hyacinthe Fabry, dernier représentant politique de l'ancien pays de Liége; Notice sur Van-Bommel, évêque de Liége; Notice sur Jean Placentius, poëte et historien du XVIe siècle; Nécrologe liégeois pour 1851 et 1852; Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégeois; Correspondance de Bernard de Montfaucon avec le baron de Crassier, par M. Ulysse CAPITAINE. — Commissaires : MM. Em. BURNOUF, LACROIX et H. LEPAGE (Rapporteur).

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions de l'Institut de France au nom de la Commission des antiquités, par M. BERGER DE XIVREY.

Compte rendu des travaux de l'Académie du Gard, par M. NICOT.

Note sur le froid exceptionnel observé à Montpellier en janvier 1855; Fructification extraordinaire d'un oli-

vier en 1854; **Mémoire sur la Fraidonite; Réimpression de la thèse de Boissier de Sauvages:** ***De Amore,*** **par M. le baron D'HOMBRES-FIRMAS.**

Œuvres choisies de feu Désiré CARRIÈRE.

Cours complet de Rhétorique extrait des meilleurs auteurs; L'Orient et la Bible, par M. l'abbé VUILLAUME. — Commissaires: MM. Em. BURNOUF (Rapporteur), A. DIGOT et G. DE DUMAST.

Poëmes islandais; Théorie de la quantité prosodique; ***De Linguarum origine atque natura;*** **Sur l'origine et la signification des Romans du Saint-Graal; Les Amazones; Les peuples primitifs de la race de Iafête, par M. BERGMANN. — Commissaires: MM. G. DE DUMAST (Rapporteur), LACROIX et SCHÜTZ.**

Notice sur les 13e et 14e centuries des ***Stirpes cryptogamæ Vogeso-Rhenanæ,*** **par M. le docteur MOUGEOT père.**

Tablettes chronologiques de l'histoire du département de la Moselle; Annales du département de la Moselle pour 1852, 1853 et 1854; Discours sur la rivalité de Henry II et de Charles-Quint; Notice sur le sceau d'or apposé par François duc de Guise, au bas d'un brevet en parchemin donné aux religieux de Saint-Arnould de Metz; Lettres d'anoblissement accordées par Charles duc de Lorraine à Philippe de Vigneulles; Notice historique sur Jean de Tevalle; Notice historique sur Nicolas Maguin; Notice sur Thiebaut Louve; Etude biographique sur Pierre Joly, seigneur de Bionville; Découvertes numismatiques faites aux environs de Metz; Notice sur la trouvaille de Kerling-les-Sierck; Numismatique messine; Rapports sur les 18e, 19e et 22e Expositions des produits de

l'Horticulture de la Moselle ; Rapport sur la situation et les travaux de la Société amicale de Secours mutuels de Metz, par M. Chabert. — Commissaires : MM. A. Digot, H. Lepage (Rapporteur) et de Saint-Vincent.

Histoire de la littérature hindoui et hindoustani ; Les auteurs indoustanis et leurs ouvrages, par M. Garcin de Tassy.

Rapport sur les viandes salées d'Amérique, par M. Girardin.

RECUEILS DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Abbeville.

Annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne.

Séance publique annuelle de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.

I. e R. Accademia Aretina di Scienze, Lettere ed Arti (in Arrezo).

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.

Bulletins de l'Athénée du Beauvaisis.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.

Société archéologique de Béziers.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux.

Procès-verbal de la Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts de Boulogne-sur-Mer.

Mémoires et Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique (à Bruxelles).

Mémoires de la Société d'Agriculture et Commerce de Caen.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie (à Caen).

Séance publique et Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône.

Mémoires de la Société impériale académique de Cherbourg.

Annales de l'Auvergne, publiées par la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand.

Séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts.

Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.

Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Falaise.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Rapports de la Société biblique de Genève.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut.

Résumé analytique des travaux de la Société Havraise d'études diverses.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Recueil des Travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire.

Précis des travaux de la Société d'Emulation du Jura.

Travaux de la Société d'Emulation de Liége.

Bulletin de l'Institut archéologique liégois.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Lille.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles du grand duché de Luxembourg.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Annales de Sciences physiques et naturelles, d'Agriculture et d'Industrie de Lyon.

Mémoire de la Société linéenne de Lyon.

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon.

Séance publique de la Société d'Agriculture du département de la Marne.

Bulletin sémestriel de la Société de médecine de Marseille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.

Mémoires et analyses des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende.

Mémoires de l'Académie impériale des Lettres, Sciences et Arts de Metz.

Sommaire des travaux de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle du département de la Moselle.

Bulletin de la Société d'Horticulture du département de la Moselle.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie (à Saint-Omer).

Mémoires de l'Académie de Munich.

Annales de l'Observatoire de Munich.

Compte rendu des travaux de la Société de Médecine de Nancy.

Bulletin de la Société régionale d'Acclimatation pour le N.-E., à Nancy.

Le Bon Cultivateur, publié par la Société centrale d'Agriculture de Nancy.

Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine (à Nancy).

Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain.

Société de Saint-Vincent-de-Paul de Nancy.

Annales de la Société académique de Nantes.

Journal de la Section de Médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure (à Nantes).

Annales de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de l'Institut de France.

Mémoires et Annuaire de la Société des Antiquaires de France.

Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques de France.

Journal des travaux de l'Académie impériale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de Statistique universelle.

Procès-verbaux des séances de l'Athénée des Arts de Paris.

Séance publique de la Société libre des Beaux-Arts de Paris.

Revue des Beaux-Arts, publiée par la Société libre des Beaux-Arts.

Résumé des travaux de la Société Entomologique de France.

Bulletin de la Société Géologique de France.

Assemblée générale et Journal de la Société de la Morale chrétienne.

Compte rendu des travaux de la Société Philotechnique de Paris.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Puy.

Bulletin de la Société des Pyrénées orientales.

Séances et travaux de l'Académie de Reims.

Compte rendu des travaux de la Société des Sciences de Rennes.

Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Rochefort.

Atti dell' Accademia pontificia de' nuovi Lincei (in Roma).

Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Séance publique de la Société libre d'Émulation de Rouen.

Recueil de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure (à Rouen).

Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique de Saint-Pétersbourg.

Bulletin des travaux de la Société industrielle de Saint-Quentin.

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Strasbourg.

Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin (à Strasbourg).

Recueil agronomique publié par la Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

Mémoires de la Société des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Séances publiques et Comptes rendus de la Société de Médecine, Chirurgie et Pharmacie de Toulouse.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine.

Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournay.

Bulletin des Séances de la Société Vaudoise des Sciences naturelles.

Mémoires de la Société philomatique de Verdun.

Annales de l'Institut impérial et royal de géologie de Vienne, en Autriche.

Annales de la Société d'Émulation des Vosges.

ENVOIS DIVERS.

Observazioni meteorologiche fatte in Udine nel Friuli pel quarantennio 1803-1842, par M. Girolamo Venerio.

Nécrologie ou une fleur pour trois tombes; Essai de tablettes liégeoises par M. Otreppe de Bouvette.

Dissertation sur une Dalmatique très-ancienne conservée dans la châsse de Saint-Hydulphe, archevêque de Trèves et fondateur de l'abbaye de Moyen-Moutier, par M. l'abbé Deblaye.

Ueber das Klima von München, par M. Charles Kuhn.

Ems, ses sources minérales et ses environs; Etudes balnéologiques sur les thermes d'Ems, par le docteur Sprengler.

De l'esprit du Catholicisme en matière de Religion, par M. Jacquot, de Vallois.

Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Ste-Vaudru de Mons, par M. Chalon.

Considérations sur les tendances de l'époque, par M. le vicomte Eugène de Kerckhove.

Note sur les archives de l'hôtel de ville de Verdun, par M. Buvignier.

Etudes sur Ronsard; Notes pour servir à l'histoire des arts dans le pays messin (1825-1852), par M. E. Gandar.

Notice sur la maladie de la vigne et les altérations de divers végétaux, par M. Victor Chatel.

Quelques questions de géométrie et d'analyse algébrique, par M. A. Pâque.

Recherches expérimentales sur la maladie des pommes de terre, par M. Kleinholt.

Enumération des Lichens jurassiques et plus particulièrement de ceux du canton de Neufchâtel; Recherches statistiques sur la fréquence comparative des couleurs de l'Iris, par M. E. Cornaz.

Œuvres du comte P.-L. Rœderer, publiées par son fils le baron A.-M. Rœderer, tomes I — III.

Une héroïne oubliée par les biographes lorrains : Marguerite d'Anjou, par M. Louis Lallement.

Tableau synthétique de la science chimique, par M. Paul Bonfils.

Budget départemental de la Meurthe, pour l'exercice de 1855, avec un supplément.

Table alphabétique et analytique de l'Histoire de Nancy de l'abbé Lionnois, par M. P. Digot.

Lettre du docteur Morand de Tours, à M. le docteur Gendron, de Château-du-Loir.

Discours prononcé à l'assemblée des industriels réunis pour l'adoption de la marque obligatoire, par M. Jobard.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION.

—

(JUILLET 1856.)

BUREAU POUR L'ANNÉE 1856.

Président : M. MEAUME.
Vice-Président : M. SCHUTZ.
Secrétaire perpétuel : M. Edmond SIMONIN.
Secrétaire annuel : M. A. MÉZIÈRES.
Bibliothécaire-Archiviste : M. SOYER-WILLEMET.

MEMBRES TITULAIRES.

1805. 8 Juin. M. Justin LAMOUREUX, Juge honoraire au Tribunal de première instance.

---

(1) L'Académie, fondée par STANISLAS le 28 Décembre 1750, et supprimée, avec les autres Académies et Sociétés savantes et littéraires de France, le 8 Août 1793, a été rétablie le 25 juillet 1802.

1822. 7 Févr. M. SOYER-WILLEMET, Bibliothécaire en chef de la ville.

1824. 5 Mai. M. BAILLARD, ancien Professeur de Rhétorique.

1826. 13 Avril. M. le baron GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 Juin 1817).

10 Mai. M. Paul LAURENT, Inspecteur des eaux et forêts, Professeur de Constructions à l'École impériale forestière.

1828. 3 Janv. M. GÉRARD-GRANDVILLE, Secrétaire en chef de la Mairie.

1830. 1er Avril. M. Auguste MONNIER, Président de la Société centrale d'Agriculture.

1831. 3 Mars. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets.

1833. 4 Juil. M. GUIBAL, ancien Professeur à l'École d'artillerie de Valence (Associé depuis le 2 Juillet 1818).

1834. 18 Déc. M. REGNEAULT, Professeur de Mathématiques à l'École impériale forestière.

1838. 7 Juin. M. SIMONIN père, Directeur honoraire de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

1840. 5 Mars. M. GODRON, Doyen de la Faculté des Sciences.

1842. 25 Août. M. BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour impériale (Associé depuis le 28 Novembre 1839).

10 Nov. M. SCHÜTZ, Homme de lettres.

1843. 19 Janv. M. Edmond SIMONIN, Directeur de l'École de Médecine (Associé depuis le 4 Février 1841).

1844. 4 Janv. M. BLONDLOT, Professeur à l'École de Médecine.

1846. 19 Nov. M. DIGOT, Docteur en Droit (Associé depuis le 11 Novembre 1841).

1847. 18 Nov. M. Henri Lepage, Archiviste du département (Associé depuis le 19 mars 1840).

1849. 1er Févr. M. le comte de Warren, ancien Officier au service du gouvernement britannique (Associé depuis le 18 Mai 1846).

1850. 21 Nov. M. Morey, Architecte de la ville (Associé depuis le 2 Mai 1850).

19 Déc. M. Marchal, Curé de la paroisse Saint-Pierre.

1851. 6 Févr. M. Meaume, Professeur de Législation et de Jurisprudence à l'Ecole impériale forestière (Associé depuis le 18 Mai 1846).

1852. 24 Juin. M. Paillart, Premier Président honoraire de la Cour impériale.

1853. 6 Janv. M. de Metz-Noblat, Homme de lettres.

24 Févr. M. le baron de Saint-Vincent, Conseiller à la Cour impériale.

1854. 24 Mars. M. Léon Parisot, Professeur à l'École de Médecine.

3 Nov. M. Faye, Recteur de l'Académie de Nancy et Membre de l'Institut (Académie des Sciences).

17 Nov. M. Benoît, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 Janvier 1847).

1855. 2 Févr. M. Niklès, Professeur de Chimie à la Faculté des Sciences.

M. Burnouf, Professeur de Littérature ancienne à la Faculté des Lettres.

16 Févr. M. Mézières, Professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres.

M. Lacroix, Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres.

1855. 27 Avril. M. Chautard, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences.

1856. 18 Janv. M. Lemachois, Homme de lettres.

7 Mars. M. le comte de Saint-Mauris, ancien Introducteur des Ambassadeurs.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

1802. 22 Sept. M. Holandre, Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle, à Metz.

1811. 7 Mars. M. Mougeot père, Membre du Conseil général des Vosges, à Bruyères.

1822. 29 Août. M. de Roguier, Conseiller à la Cour impériale de Nancy.

1825. 1er Déc. M. Veyland, Homme de lettres, à Metz.

M. Denis, Docteur en Médecine, à Toul.

1829. 2 Avril. M. Constant Saucerotte, Docteur en Médecine, Professeur au Collége de Lunéville.

6 Mars. M. le comte Adolphe de Montureux, ancien Officier d'État-Major, à Arracourt (Meurthe).

1835. 26 Mars. M. Docteur, Homme de lettres, à Luxeuil.

1836. 7 Avril. M. Haxo, Docteur en Médecine, à Épinal.

10 Nov. M. Delalle, Vicaire-Général du Diocèse de Nancy et de Toul.

---

(1) La Liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'art. 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les Membres qui résident dans la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, les Membres qui ne résident pas dans ladite circonscription.

1837. 20 Avril. M. Henri HOGARD, Agent voyer supérieur des chemins vicinaux de grande communication, à Épinal.

1838. 8 Nov. M. PUTEGNAT, Docteur en Médecine, à Lunéville.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, Capitaine d'artillerie, à Metz.

17 Janv. M. CHATELAIN, Architecte, à Nancy.

Mme Élise VOÏART, à Nancy.

25 Avril. M. PERROT, ancien Principal du Collége de Phalsbourg.

14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Imprimeur, à Nancy.

19 Juil. M. MOUGEOT fils, Docteur en Médecine, à Bruyères.

26 Nov. M. JANDEL, Architecte, à Lunéville.

17 Déc. M. GRILLOT, Architecte, à Nancy.

1841. 16 Déc. M. Justin BONNAIRE, Avocat, à Nancy.

M. GAULARD, Professeur au Collége de Mirecourt.

1842. 12 Mai. M. BERGERY, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Metz.

1843. 2 Fév. M. l'abbé GUILLAUME, aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

1844. 2 Mai. M. Alfred MALHERBE, Vice-Président du Tribunal de première instance, à Metz.

20 Juin. M. DUMONT, Juge au Tribunal de première instance, à Saint-Mihiel.

1845. 7 Mars. M. IDOUX, Professeur de Mathématiques spéciales au Collége de Lunéville.

1846. 18 Mai. M. l'abbé CLOUET, Conservateur de la bibliothèque publique de Verdun.

M. GILLET, Juge d'instruction, à Nancy.

M. MATHIEU, Professeur d'Histoire naturelle à l'École impériale forestière.

1846. 18 Mai. M. SALMON, Avocat-général près la Cour impériale de Metz.

1847. 17 Juin. M. Ernest PUTON, Naturaliste, à Remiremont.

M. LEBRUN, Naturaliste, à Lunéville.

5 Août. M. CARESME, Inspecteur d'Académie, à Paris (Titulaire jusqu'en Décembre 1851).

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

1850. 2 Mai. M. DENYS, Avocat, à Nancy (Titulaire jusqu'au 14 Décembre 1854).

5 Déc. M. CHAPIA, Curé de Vittel.

M. Joseph RÉGNIER, Juge de paix, à Blâmont.

1852. 8 Janv. M. G. BOULANGÉ, Ingénieur des Ponts et Chaussées et Membre de l'Académie, à Metz.

M. le comte DE SAINT-GERMAIN, Peintre, à Nancy.

M. Alex. GÉNY, Peintre, à Nancy.

16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, ancien Elève de l'Ecole des Chartes.

M. CHARPILLET, Homme de lettres, à Nancy.

1853. 5 Août. M. HENRIOT, Juge de paix, à Bar-le-Duc.

M. GRELLOIS, Médecin-major à l'Hôpital militaire et Membre de l'Académie, à Metz.

1854. 23 Juin. M. DE MARDIGNY, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Metz.

15 Déc. M. GERSON-LÉVY, Membre de l'Académie, à Metz.

M. le comte VAN DER STRATEN-PONTHOZ, Membre de l'Académie, à Metz.

1855. 25 Mai. M. COURNAULT, Homme de lettres, à Toul.

25 Mai. M. E. DE BARTHÉLÉMY, Correspondant des Comités historiques.

1855. 21 Déc. M. Vuillaume, Professeur au séminaire de Châtel-sur-Moselle.

21 Déc. M. Chabert, Membre de l'Académie impériale de Metz.

2°

1802. 22 Sept. M. Vallot, Membre de plusieurs Académies, à Dijon.

1806. 8 Fév. M. Guéneau d'Aumont, Professeur honoraire de Faculté, à Dijon (Titulaire jusqu'au 14 Décembre 1809).

8 Mars. M. Biot, Membre de l'Institut (Académies des Sciences et des Inscriptions), à Paris.

1811. 12 Déc. M. Gergonne, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Montpellier.

1813. 1er Juil. M. Girard, Docteur en Médecine, à Lyon.

1814. 5 Mai. M. Villaume, ex-Chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'Instruction de Metz, à Paris.

1816. 29 Août. M. Gérardin, Docteur en Médecine, à Paris.

5 Déc. M. Moreau de Jonnès, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

1817. 15 Avril. M. Guépratte, Directeur de l'Observatoire de la Marine et Professeur d'Hydrographie, à Brest.

1819. 1er Juil. M. Boucharlat, Professeur de Mathématiques et Littérateur, à Paris.

1820. 20 Avril. M. Desnanot, Recteur honoraire, à Clermont.

9 Nov. M. Herpin, Docteur en Médecine, à Paris.

1821. 1er Févr. M. de Thierriet, Professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'en septembre 1830).

15 Mars. M. Fée, Professeur à la Faculté de Médecine de Strasbourg.

1821. 7 Juin. M. Albert MONTÉMONT, Littérateur, à Paris.

1822. 29 Août. M. GAULTIER DE CLAUBRY, Membre de l'Académie impériale de médecine, à Paris.

1822. 29 Août. M. VILLERMÉ, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris.

1823. 17 Avril. M. MONFALCON, Docteur en Médecine, à Lyon.

1824. 22 Avril. M. RAPOU, Docteur en Médecine, à Lyon.

8 Juil. M. DESHAYES, Docteur en Médecine et Naturaliste, à Paris.

2 Déc. M. le marquis DE FORESTA, ancien Préfet (Titulaire jusqu'au 15 février 1828).

1825. 14 Juil. M. Alexis DONNET, Ingénieur-Géographe, à Paris.

1826. 2 Févr. M. LASSAIGNE, Professeur de Chimie à l'École vétérinaire d'Alfort.

23 Févr. M. le baron D'HOMBRES-FIRMAS, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Alais.

3 Août. M. NICOT, ancien Recteur de l'Académie de Nîmes.

1827. 2 Août. M. SAPHARY, ancien Professeur de Philosophie au Lycée Bonaparte, à Paris.

1828. 7 Févr. M. Charles MALO, Littérateur, à Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'Industrie, à Paris.

24 Avril. M. LE ROY D'ÉTIOLLES, Docteur en Médecine, à Paris.

1830. 7 Janv. M. Léonard CHODZKO, Historien, à Paris.

13 Mars. M. GATIEN ARNOULT, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'en Novembre 1830).

1832. 2 Févr. M. BERGER DE XIVREY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

1832. 2 Fév. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur de Chimie, à Rouen.

1833. 3 Avril. M. PERRON, Chef de Section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'en Septembre 1834).

1834. 22 Mai. M. le comte Henry BOULAY DE LA MEURTHE, Sénateur, à Paris.

4 Déc. M. STIÉVENART, Doyen de la Faculté des Lettres, à Dijon.

1835. 26 Mars. M. DE SAULCY, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), Conservateur du Musée d'artillerie, à Paris.

6 Août. M. BOUILLET, Géologue, à Clermont-Ferrand.

1836. 24 Nov. M. PERSON, Professeur de Physique à la Faculté des Sciences de Besançon.

1837. 5 Janv. M. BEAULIEU, Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Acad. des Sciences morales et politiques), Agrégé à la Faculté des lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838).

18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en Médecine, à Paris.

23 Nov. M. BOULLÉE, ancien Magistrat, à Lyon.

5 Avril. M. VIOLETTE, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Bordeaux.

7 Juin. M. MAGGIOLO, Inspecteur d'Académie, à Châteauroux.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de Philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 Novembre 1839 jusqu'en Novembre 1840).

1839. 18 Juil. M. ROLLET, Médecin en chef de l'Hôpital militaire de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 10 Novembre 1842).

1839. 1er Août. Mme Fanny Dénoix des Vergnes, à Beauvais.

20 Août. M. Riant, Aumônier du Lycée, à Strasbourg.

1840. 16 Janv. M. Theil, Professeur au Lycée Saint-Louis, à Paris.

6 Fév. Mme Amable Tastu, à Paris.

7 Mai. M. Gendre de Mancy, Littérateur, à Paris.

18 Juin. M. Joguet, Proviseur du Lycée, à Reims (Titulaire jusqu'en Février 1852).

16 Juil. M. Avenel, Docteur en Médecine, à Rouen.

20 Août. M. de Caumont, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Caen.

3 Déc. M. Jacques Bresson, Négociant et Publiciste, à Paris.

M. Perrey, Professeur à la Faculté des Sciences, à Dijon.

1841. 7 Janv. M. Jardot, Chef-d'escadron au corps d'État-major, à Paris.

26 Août. M. Moigno, Mathématicien, à Paris.

18 Nov. M. Miller, Bibliothécaire du Corps législatif, à Paris.

16 Déc. M. Raymond Thomassy, ancien Élève de l'École des Chartes, à Paris.

1842. 3 Févr. M. Carron du Villards, Docteur en Médecine et en Chirurgie, à Paris.

3 Mars. M. Seringe, Directeur du jardin botanique de Lyon.

17 Mars. M. Grenier, Professeur à la Faculté des Sciences et à l'École préparatoire de Médecine, à Besançon.

7 Avril. M. le marquis de Roys, Géologue, à Paris.

1843. 5 Janv. M. Archambault, Docteur en Médecine, à Paris (Titulaire jusqu'en juillet 1848).

19 Janv. M. Renauldin, Docteur en Médecine, à Paris.

2 Mars. M. Magin-Marrens, Inspecteur-général de l'Ins-

truction primaire, à Paris (Titulaire jusqu'en septembre 1846).

143. 16 Mars. M. Liouville, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

7 Déc. M. Hubert-Valleroux, Docteur en Médecine, à Paris.

144. 22 Févr. M. Levallois, Inspecteur-général des mines (Titulaire jusqu'en avril 1848).

4 Juillet. M. Guillaume, Docteur en Médecine, à Moissey (Jura).

14 Nov. M. Lubanski, Docteur en Médecine, au château de Long-Chêne, près de Saint-Genis-Laval (Rhône).

145. 7 Mars. M. Robert, Sous-Intendant militaire.

14 Déc. M. l'abbé Cruice, Docteur ès lettres, Supérieur de l'école des Carmes, à Paris.

M. Hermite, Mathématicien, à Paris.

147. 17 Juin. M. le comte Léonce de Lambertye, au château de La Chaltrait, près d'Épernay.

23 Déc. M. Delezenne, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Lille.

M. Serret, Mathématicien, à Paris.

M. Aymar-Bression, Homme de lettres, à Paris.

149. 21 Juin. M. Jules Guérin, Membre de l'Académie impériale de Médecine, à Paris.

2 Mai. M. Félix Jacquot, Docteur en Médecine.

5 Déc. M. Flourens, Membre de l'Académie Française, Secrétaire-perpétuel de l'Académie des Sciences, à Paris.

5 Déc. M. Barthélemy de Beauregard, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains.

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de Sphragistique, à Paris.

1er Avril. M. PLANCHON, Professeur suppléant à la Faculté des Sciences, à Montpellier (Titulaire jusqu'au 23 Avril 1853).

M. GUILLEMIN, Recteur de l'Académie de Douai (Titulaire jusqu'au 14 septembre 1853).

16 Déc. M. MOREL, Médecin en chef de l'Asile d'aliénés de Saint-Yon, à Rouen.

1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

1854. 25 Juin. M. BERVILLE, Président de chambre à la Cour impériale de Paris.

M. DUPUIS, Vice-Président du Tribunal de première instance, à Orléans.

M. GUILLORY aîné, Président de la Société industrielle, à Angers.

15 Déc. M. Constant DUBOS, Docteur en Médecine, à Paris.

M. ARMANDI, Général, Bibliothécaire du palais de Saint-Cloud.

1855. 16 Fév. M. SAUDBREUIL, 1er Avocat général à Aix (Titulaire jusqu'au 31 Octobre 1855).

30 Mars. M. LEMOINE, Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 7 Janvier 1856).

1855. 25 mai. M. SÉGUIN, Professeur à la Faculté des Sciences, à Grenoble.

M. NICKLÈS, Pharmacien, à Benfeld.

1855. 21 Déc. M. GARCIN DE TASSY, Membre de l'Institut, à Paris.

21 Déc. M. COMMARMOND, Conservateur du musée lapidaire de Lyon.

21 Déc. M. BERGMANN, Professeur à la Faculté des Lettres, à Strasbourg.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1817. 11 Déc. M. ROMAN, Lieutenant-Colonel du génie, à Valladolid.

1820. 9 Nov. M. RANZANI, Professeur d'Histoire naturelle, à Bologne.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY-DUNGLISSON, Docteur en Médecine, à Charlottsville (Virginie).

1825. 1er Déc. M. PESCHIER, Docteur en Médecine, à Genève.

1828. 3 Janv. M. le vicomte DE KERCKHOVE, dit DE KIRCKHOFF, Docteur en Médecine, à Anvers.

3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en Médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HENRION, Conseiller à la Cour impériale de la Guadeloupe.

M. HEYFELDER, Médecin de Mme la Princesse douairière de Hohenzollern-Siegmaringen, à Trèves.

3 Déc. M. GLOESENER, Professeur de Physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en Médecine, à Anvers.

1835. 8 Janv. M. QUÉTELET, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Bruxelles.

26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier Antinori, Directeur du Musée d'Histoire naturelle et de Physique de Florence.

9 Juin. M. Fischer, Directeur du Jardin Impérial de Botanique de Saint-Pétersbourg.

1838. 13 Mars. M. Alphonse de Candolle, Directeur du Jardin de Botanique de Genève.

1839. 22 Avril. M. Philippe Vandermaelen, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles.

1840. 5 Mars. M. le vicomte de Santarem, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

1842. 4 Août. M. Thiéry, Docteur en Médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 4 Janvier. M. Van-Hasselt, Littérateur, à Bruxelles.

18 Janv. M. Wartmann, Professeur de Physique à l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre Savi, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1845. 14 Déc. M. de Larive, ancien Professeur de physique, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Genève.

1847. 25 Déc. M. l'abbé Zantedeschi, Professeur de physique, à l'Université de Padoue.

1850. 5 Déc. M. Le Bidart de Thumaide, Substitut du Procureur du roi, à Liége.

1851. 15 Mai. M. Bertini, Président de la Société médicale de Turin.

M. Karsten, Docteur en philosophie, secrétaire de la Société de physique de Berlin.

1853. 7 Avril. M. Reuter, Directeur du Jardin botanique de Genève.

4 Nov. M. Marchal, Conservateur des manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles.

16 Déc. M. N. Piccolos, Helléniste, à Paris.

M. F. Frocheur, Conservateur-Adjoint des manuscrits de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles.

1855. 21 Déc. M. Ulysse Capitaine, Secrétaire de l'Institut archéologique de Liège.



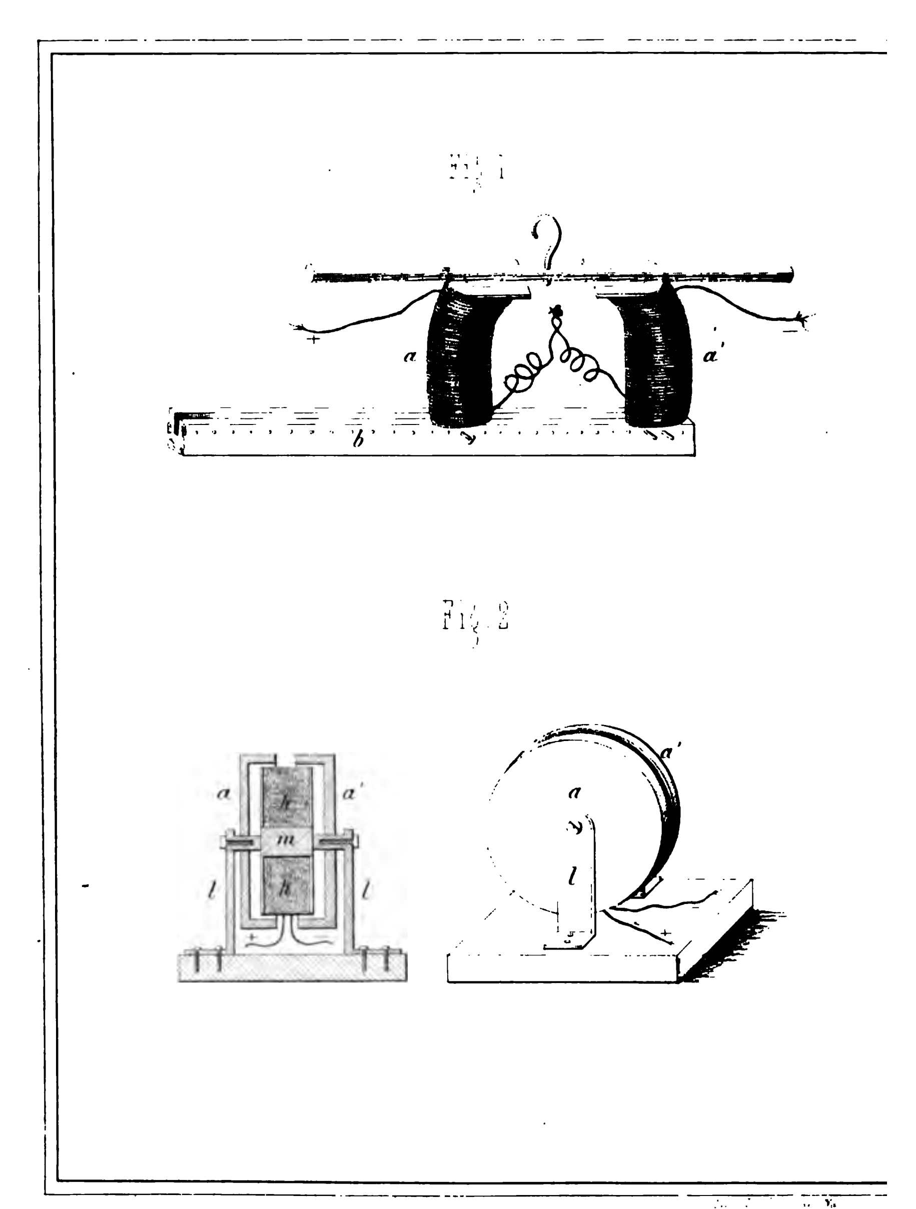
TABLE DES MATIÈRES.

Présidence de M. PAILLART.

Séance publique du 29 mai 1856.

Mémoires dont l'Académie a voté l'impression.

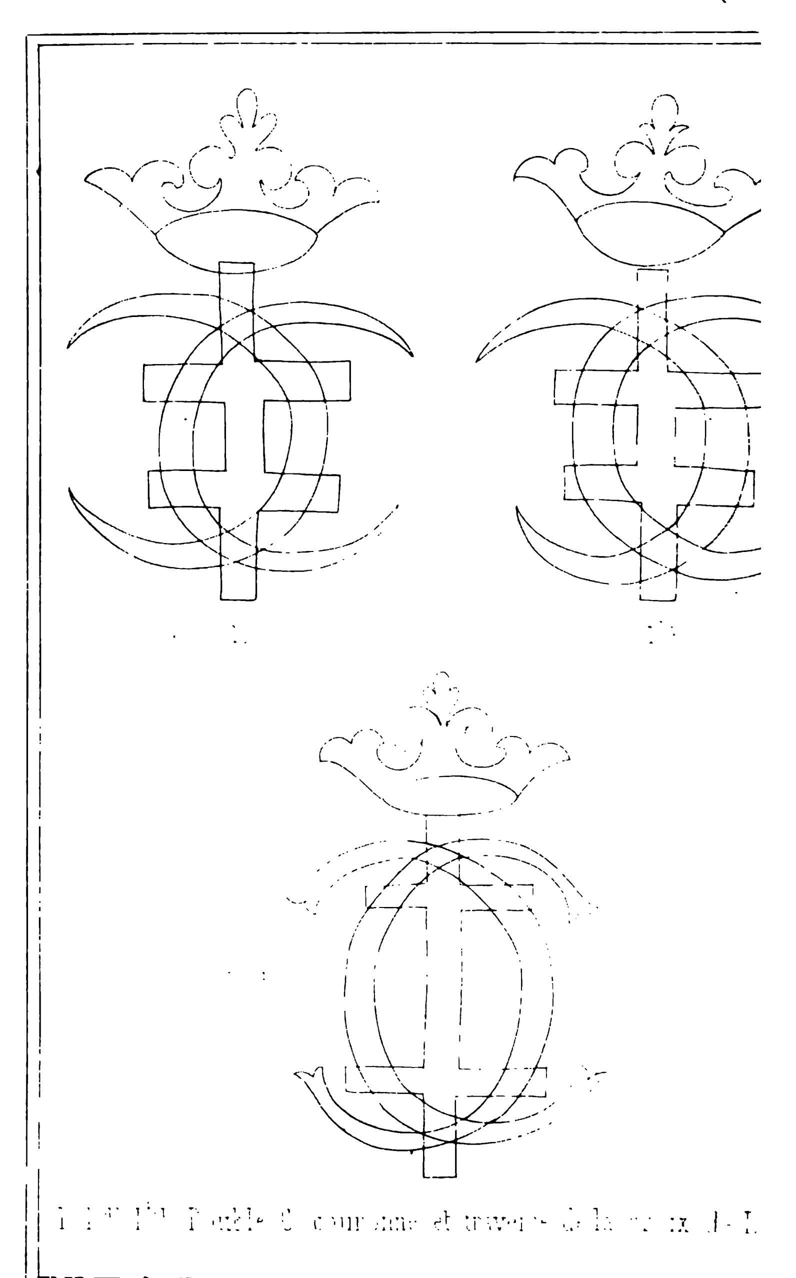
FIN DE LA TABLE.



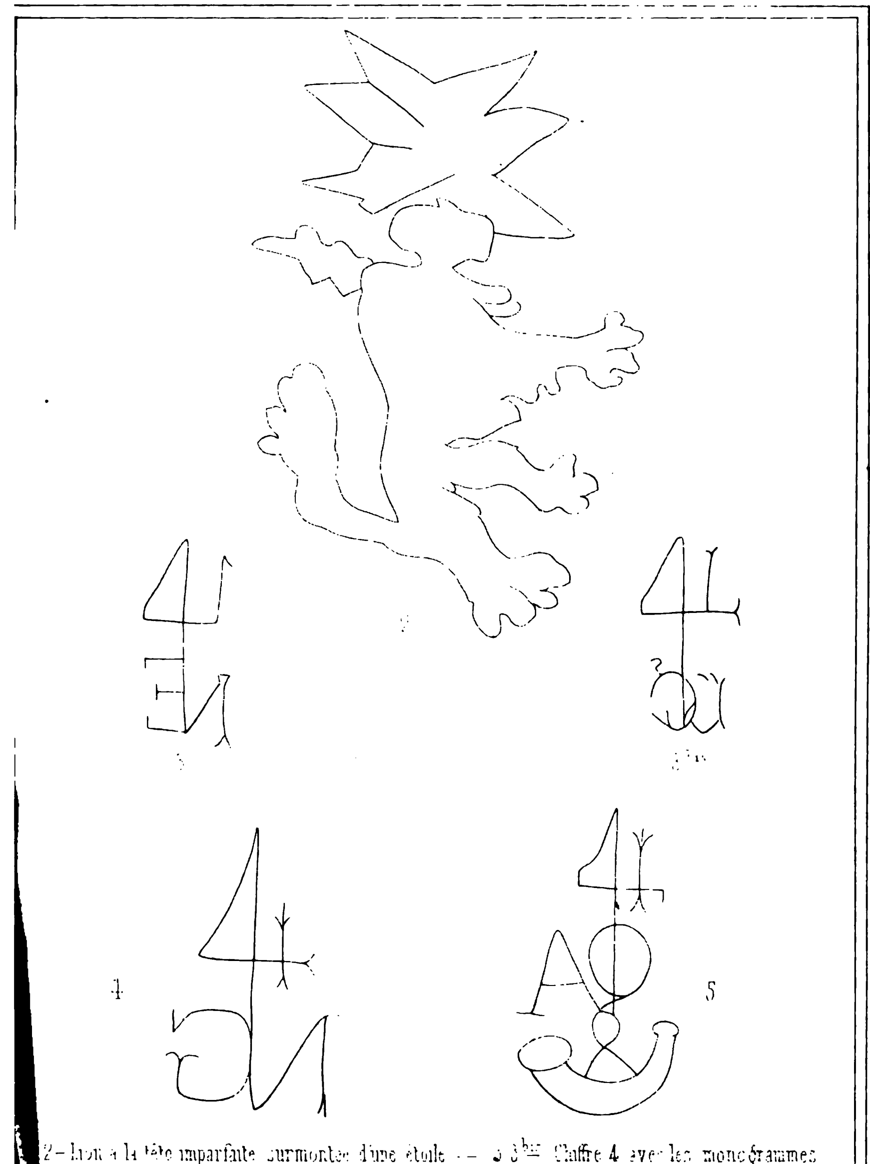
RECHERCHES SUR L'AIMANTATION.

Par M.r NICKLÈS





[illegible] Double C couronné et traversé de la croix [illegible]



2 – Lion à la tête imparfaite surmontée d'une étoile — 3 3bis Chiffre 4 avec les monogrammes de fabricants — 4 - Même chiffre avec monogramme différent — 5 — Autre marque de fabricant qu'on n'a trouvée sur les épreuves du combat mais qui peut s'y rencontrer ainsi que d'autres marques analogues

u'

T

u

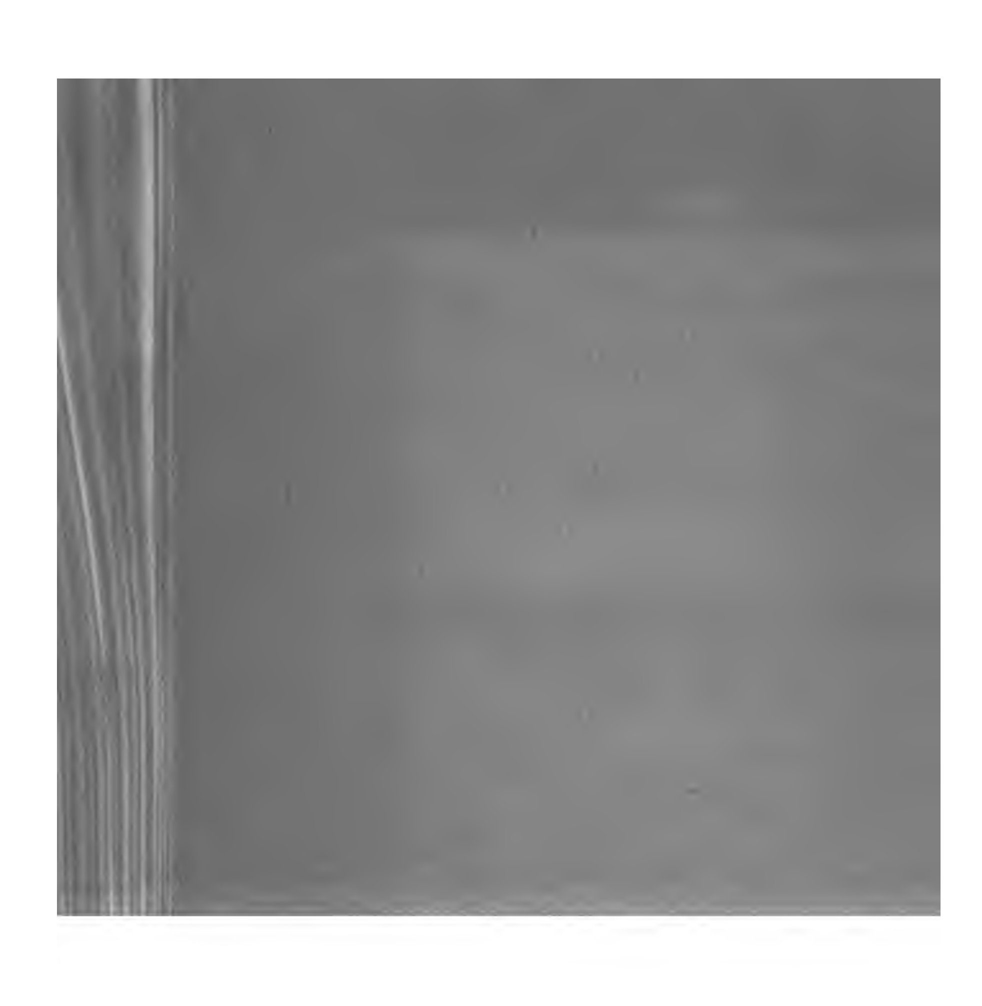
M

h

h'

g






UNIVERSITY OF MICHIGAN
06353 7842

